



HAL
open science

La construction du modèle Walrassien au miroir des travaux de l'école française

Nicolas Gallois

► **To cite this version:**

Nicolas Gallois. La construction du modèle Walrassien au miroir des travaux de l'école française. Economies et finances. Université Lumière - Lyon II, 2013. Français. NNT : 2013LYO22017 . tel-04577458

HAL Id: tel-04577458

<https://theses.hal.science/tel-04577458v1>

Submitted on 16 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Lumière Lyon II
Ecole doctorale de sciences économiques et gestion
Triangle CNRS UMR 5602

LA CONSTRUCTION DU MODELE WALRASSIEN AU MIROIR DES TRAVAUX DE L'ECOLE FRANÇAISE

Par Nicolas Gallois

Thèse de Doctorat en Sciences économiques

Mention : Histoire de la Pensée Economique

Sous la direction de Nicolas Chaigneau

Présentée et soutenue le 26 septembre 2013

Membres du jury

Nicolas CHAIGNEAU	Professeur. Université Lyon II,
Muriel DAL-PONT-LEGRAND	Professeur. Université Lille I
Jean-Sebastien LENFANT	Professeur. Université Lille I
Jean-Pierre POTIER	Professeur. Université Lyon II

INTRODUCTION GENERALE

Léon Walras, à l'image de quelques rares économistes, peut être considéré comme un théoricien qui apporte une véritable révolution de pensée dans l'analyse économique. Ses travaux sont à la source de nombreuses réflexions et développements qui englobent presque toutes les branches de cette discipline.

A la recherche d'une perpétuelle actualisation de leurs propos, les historiens de la pensée économique n'ont eu de cesse d'essayer de le comprendre. Les avancées de la science font ressortir trois grandes périodes d'analyse de ses travaux. La plus longue (1873-1950) se concentre principalement sur l'économie pure. La suivante (1950-1990) dépasse la théorie de l'équilibre général pour tenter de comprendre son œuvre dans sa globalité. Réapparaissent alors ses contributions en économie sociale et appliquée. Plus proche de nous (1990-2013) et sur la base de ces différents résultats, les principaux commentateurs contemporains se sont focalisés sur la question de la positivité de son œuvre et sur la classification des différentes sciences.

Notre travail s'inscrit dans la suite de cette démarche de reconstruction du modèle walrassien de son temps par une approche singulière dans le paysage actuel. Le point d'encrage va se porter sur les économistes de l'école française du XIXe siècle. Le travail de cette thèse va ainsi consister à réinterpréter le triptyque walrassien sur la base de leurs travaux et du lien qu'il a entretenu avec eux.

L'introduction va reprendre les analyses des historiens de la pensée économique sur Léon Walras pendant près de 150 ans. Nous montrerons alors la particularité de notre approche liée à l'école française, souvent jetée aujourd'hui aux oubliettes, mais qui a tenu une place centrale dans la France du XIXe siècle et surtout pour Léon Walras. Les différentes parties montreront le lien entre ces économistes, avant de faire une relecture de son œuvre par le prisme des économistes français.

1873-1950 : L'économie pure : une fin en soi

La plupart des contributions sur Léon Walras portent principalement sur son économie pure. Certes, dans leur *Histoire des Doctrines Economiques*, Charles Gide et Charles Rist évoquent Léon Walras comme un économiste de l'école mathématique¹ et un penseur qui défend une vision sociale particulière. Mais la plupart des commentateurs se concentrent uniquement sur son apport à l'analyse économique mathématique.

Cette particularité trouve son origine dans de nombreux paramètres. Tout d'abord, ses recherches en économie pure constituent le point central de son travail, l'élément qu'il souhaite faire reconnaître auprès de la communauté économique. C'est en 1873, soit un an avant la publication des *Eléments d'Economie Politique Pure* (EEPP), qu'il présente sa nouvelle économie à l'Institut de France². C'est par ailleurs l'ouvrage qu'il va envoyer à la communauté économique de la fin du XIXe siècle pour lui faire découvrir son approche spécifique.

Pendant sa carrière d'économiste, les EEPP constituent son livre de référence, l'ouvrage qu'il considère et qu'il diffuse comme le fondement de sa théorie. Cela explique pourquoi c'est le seul véritablement achevé et qui va connaître de nombreuses rééditions de son vivant (la quatrième paraît en 1900). Celles-ci prennent en compte les différentes avancées de sa pensée.

En comparaison, les *Etudes d'Economie Sociale* (EES) et les *Etudes d'Economie Appliquée* (EEA) sont constituées par des regroupements d'articles et ne représentent pas à proprement parlé un travail totalement cohérent et fini. Ces ouvrages ne seront publiés qu'une seule fois de son vivant (respectivement en 1896 et 1898). Pour le reste de son œuvre, elle est presque totalement introuvable pour un économiste, d'autant plus s'il est non francophone. En effet, la plupart de ses autres écrits, qui contiennent de nombreux éléments sur sa réflexion globale, se retrouvent dans des revues francophones qui ne sont pas ouvertes à un large public et qui ne sont pas facilement accessibles.

¹ « Il a donné un exposé synthétique de toute la science économique sous la forme mathématique dans ses *Eléments d'Economie Pure* dont la première partie parut en 1874 » (Gide et Rist, 1922, p. 630).

² Cet aspect sera étudié dans le premier chapitre.

La question linguistique constitue ainsi un problème très important dans la nature de la diffusion de la pensée walrassienne. Léon Walras est un économiste français qui, comme nous allons le voir, a eu de très grandes difficultés pour se faire entendre dans son propre pays. La plupart des économistes de l'école française (qui dominent l'analyse économique de son vivant) sont presque hostile à son analyses mathématique et à sa démonstration de l'équilibre général, voyant en lui davantage un socialiste qu'un économiste.

C'est donc en dehors de la France que son œuvre (et plus particulièrement les EEPP) est reçue. Mais la clientèle susceptible de comprendre son analyse économique est rare. Ce ne sont seulement que quelques érudits d'économie parlant français. L'économie pure ne sera alors reconnue que dans les pays scandinaves et italiens (avec Vilfredo Pareto et Maffeo Pantaleoni notamment) et pour les pays anglo-saxons avec principalement Irvin Fisher et John Hicks.

Ce sont ces économistes qui vont fixer la ligne à suivre en se concentrant uniquement sur l'économie pure. Le reste de ses travaux se trouve ainsi totalement éclipsé. C'est Vilfredo Pareto qui va le premier exprimer cette idée. Lorsque ce dernier prend la succession de L. Walras, il construit un modèle qui ignore totalement son économie sociale (à laquelle il n'adhère pas du tout) et pense que son optimum permet d'écarter tout critère normatif dans l'analyse économique.

« Ce sont les disciples de Walras qui ont les premiers donné le ton, Pareto en tête. Les textes des EEPP révèlent le génie d'une pensée dont toute la science économique doit s'inspirer ; les pages de l'économie sociale sur la société, la justice et la liberté ne sont que du verbiage idéologique sans aucun intérêt » (Berthoud, 1988, p. 66).

Sa mort ne va pas arranger les choses puisque

« A peine L. Walras disparu, on tenta d'enterrer avec lui toute la partie « sociale » de son œuvre, jugée médiocre et partisane par les disciples de Pareto, même si les amis français (plus ou moins « socialisants ») tentèrent de s'y intéresser » (Dockès, 1996, p. 8).

Tout cela implique que l'œuvre de Léon Walras va, pendant plus d'un demi-siècle, être analysée uniquement par le prisme de l'économie pure. Le reste de sa pensée est non seulement totalement éclipsé mais également et surtout rejeté dans les méandres de l'inutilité.

« A partir des années 30 (...) la tradition walrassienne s'impose comme économie mathématique, excluant toute référence philosophique sur la relation entre économie et morale » (Berthoud, 1988, p. 66).

Cette vision est accentuée par le fait que la première traduction en anglais des EEPP date seulement de 1954 ! Dans ces conditions, il est difficile pour des chercheurs ne parlant pas français (la plus grande majorité) d'appréhender son œuvre en dehors de ce qu'en ont dit les économistes précédents, qui placent ses recherches uniquement sur l'économie pure.

Cette analyse de l'œuvre de Léon Walras en deux parties : d'un côté les EEPP qui sont couronnés de succès, de l'autre les EES et EEA qui sont considérées comme totalement inutiles, se perpétue avec comme point d'orgue le mot d'ordre de Joseph Schumpeter.

Dans son *Histoire de l'Analyse Economique*, ce dernier déplore l'image trop grande que Léon Walras donnait à son économie sociale et appliquée.

« Malheureusement, Walras attribuait autant d'importance à ses spéculations douteuses sur la justice sociale, à ses projets de nationalisation des terres ou de gestion monétaire et à d'autres idées encore qui n'ont pas le moindre rapport avec son chef d'œuvre de théorie pure (...) En tout cas, l'éloge qui vient d'être fait de lui concerne sa théorie pure exclusivement » (Schumpeter, 1983, p. 111).

Pour lui, en dehors de ses EEPP, son œuvre est sans intérêt.

Malheureusement, cette approche qui se centre uniquement sur l'économie pure et qui exclut l'économie sociale et appliquée peut conduire à de mauvaises interprétations de son projet.

« L'ignorance ou le rejet délibéré de l'économie sociale et de l'économie appliquée montre l'incompréhension de l'unité profonde de l'œuvre de Walras et explique les contresens sur l'économie pure » (Lallement, 2000, p. 465).

Pour remédier à ce problème, un certain nombre d'économistes a tenté de revenir sur l'ensemble de son œuvre pour comprendre sa pensée. Ils ne se contentent plus d'une bride importante des travaux de Léon Walras qui limite fortement la nature de son projet.

1950-1990 : Une première tentative d'analyse globale

Jusque dans les années 1950, toutes les références à l'analyse économique walrassienne semblent donc se centrer uniquement sur son apport à l'équilibre général.

« Mais si l'apport de Walras à l'économie pure est généralement reconnu aujourd'hui par tous ceux qui sont capables d'en juger en connaissance de cause, en revanche toute une partie de son œuvre – à laquelle lui-même attachait la plus grande importance – a été reléguée dans l'ombre, à tort ou à raison, par le succès même de son système d'équations qui prétend embrasser dans une formule grandiose l'ensemble du monde économique » (Boson, 1963, p. 14).

Devant la diversité, l'intensité et la multiplicité de l'ensemble de son œuvre, certains économistes ont compris qu'il ne fallait pas réduire son travail aux seuls EEPP. Ce n'est que très progressivement que vont naître de nouvelles approches de l'analyse walrassienne. Quelques tentatives isolées émergent, dont celle de Clerc (1942) qui fait un travail de comparaison des travaux de l'économie sociale et appliquée entre Léon Walras et Vilfredo Pareto.

Deux économistes vont véritablement faire éclore la prise en compte de l'ensemble de son œuvre : Marcel Boson et Firmin Oulès.

Ce dernier prend la suite de V. Pareto à la chaire d'économie de Lausanne¹. Il est l'un des premiers à revenir sur l'ensemble de l'œuvre walrassienne avec la parution en 1950 de l'ouvrage : *La Conception d'Ensemble de l'Economie Politique Chez Léon Walras*.

Il s'interroge sur les travaux de L. Walras par le biais de la classification de son œuvre dont les interprétations divergentes peuvent provenir des définitions qu'il donne de l'économie :

« Manifestement la multiplicité des définitions que L. Walras a données de l'économie pure dénote chez lui des hésitations et un certain flottement sur le contenu de l'économie pure et sur la division de l'économie politique toute entière » (Oulès, 1950, p. 5).

¹ Il tient sa chaire pendant 34 ans.

Cette confusion trouve plusieurs sources pour F. Oulès. La première réside dans la volonté de se libérer du caractère empirique de ses prédécesseurs et contemporains. Le but de l'économie pure est d'éclairer l'économie appliquée et sociale : le théoricien doit fonder les bases de réflexion pour l'homme de terrain. L'économie pure prévalant ainsi sur l'économie appliquée¹. Or pour F. Oulès, L. Walras n'a pas réussi à séparer, comme il le reproche à des auteurs comme Joseph Garnier, l'économie pure ou théorique de l'économie appliquée ou pratique : la science de l'art. Il ne se débarrasse pas de la notion de science naturelle, de loi naturelle. Il restreint ainsi la théorie économique à l'étude de phénomènes naturels.

« Cette réduction du champ de la science économique, outre qu'elle est injustifiée et injustifiable, va l'empêcher de comprendre les différents points de vue auxquels les phénomènes économiques naturels ou artificiels peuvent être étudiés » (ibid., p. 8).

Léon Walras n'arrive ainsi pas, en assimilant l'économie pure à la science naturelle, à se débarrasser des conceptions « erronées » des prédécesseurs. Pour F. Oulès, l'économie ne peut être une science naturelle (qui étudie les phénomènes spontanés) et aussi une science d'explication (« qui étudie les éléments et les enchaînements des faits économiques résultant de la politique interventionniste » (ibid., p. 12)).

Le deuxième reproche qui est adressé à Léon Walras est de faire de l'économie pure en faisant une totale abstraction des idées de justice et d'intérêt, une science épurée des applications. F. Oulès rappelle que pour Léon Walras, la science économique a comme objet la richesse sociale. Mais celle-ci ne peut être étudiée sans se référer à l'homme qui est dominé par certains buts.

« Le propre de l'activité économique est une activité qui, consciemment ou non, se fixe des buts, comme d'ailleurs toute activité humaine ; mais les buts de l'activité économique sont différents de ceux des autres sortes d'activités. Exclure ces buts des actes économiques, c'est donc supprimer le caractère économique de ces actes ; par suite, c'est sortir de l'objet que se propose d'étudier l'économie politique : en définitive, c'est châtrer l'économie politique » (ibid., p. 6).

Pour F. Oulès, il existe deux critères, deux buts que Léon Walras poursuit en économie pure que l'on ne peut évincer sans en supprimer toute la substance. Il s'agit du maximum de satisfaction des besoins et du maximum d'efficacité des forces productives.

¹ « L. Walras a divisé l'économie politique en commençant à élaborer l'économie pure dont le but est d'éclairer l'économie appliquée » (Oulès, 1950, p. 8).

C'est donc l'économie appliquée qui apparaît comme l'élément sous-jacent, moteur de l'économie pure :

« L. Walras lui-même s'est rendu compte, dans certaines définitions qu'il a données de l'économie pure, de la nécessité de prendre en considération, dans l'élaboration de celle-ci, des buts généraux d'utilité et d'intérêt que l'homme se propose de suivre consciemment ou non » (ibid., p. 16-17).

Cette implication provient, pour F. Oulès, d'une mauvaise démarcation entre les différents champs d'étude des richesses sociales. Face au triptyque science/art/moral¹, F. Oulès propose d'étudier les faits au point de vue de l'explication, de l'appréciation et enfin de l'action. Il propose en réalité une réinterprétation Parétienne des recherches économiques de Léon Walras par des approximations successives des phénomènes économiques. La première (l'explication) correspondant à l'économie pure, la seconde (appréciation) à l'économie sociale et la troisième (action) à l'économie appliquée.

F. Oulès qui ouvre le chemin aux réflexions modernes sur L. Walras (classification et place de l'économie pure) est accompagné par Marcel Boson dans la prise en compte d'une œuvre globale de l'analyse économique dans laquelle l'économie sociale va retrouver la place qui était la sienne.

« La question sociale n'est pas pour lui un simple sujet de dissertation, un thème à la mode qu'aborderait à ses heures perdues un amateur ou un dilettante, mais une question sérieuse, vitale, personnelle. D'emblée, et avec un magnifique courage, il se lance dans la mêlée confuse des opinions et des doctrines qui passionnent le monde et y prend une position indépendante. Voulant rester fidèle tout à la fois à la tradition scientifique et à ses aspirations humanitaires, il cherche à concilier les lois économiques avec les principes de la morale ou de la justice » (Boson, 1951, p. 62).

M. Boson va alors mettre en avant l'importance toute aussi forte de l'économie pure et de l'économie sociale. Dès le début et tout au long de sa carrière, une double préoccupation domine pour lui la pensée de L. Walras : « le souci de la rigueur scientifique d'une part, et l'impératif moral de sauvegarder l'équité dans la distribution de la richesse sociale, d'autre part » (ibid., p. 62).

¹ Qui ne peut s'appliquer pour Oulès car les faits économiques sont pour lui de nature téléologiques.

Marcel Boson s'intéresse alors aux différentes facettes de l'analyse des richesses sociales pour montrer que tout en étant distincts, tous les critères doivent être étudiés conjointement.

« Séparation ne signifie pas complètement indépendance. Au contraire, on sait par d'innombrables exemples, parmi lesquels il suffit de rappeler les découvertes de Pasteur, que la pratique pose continuellement des problèmes à la science et que celle-ci, à son tour, devient de plus en plus le guide d'une pratique rationnelle » (ibid., p. 355).

Ces premières approches des années 1950-60 servent de base pour les nombreuses réflexions à venir. F. Oulès et M. Boson ouvrent la voie à une nouvelle analyse des travaux de L. Walras. Cette direction va être reprise par de nombreux penseurs, avec deux grandes problématiques sur l'analyse de son œuvre à travers, d'une part, la question de la place de l'économie sociale et d'autre part, la question de la classification des études de la richesse sociale. Mais le chemin est long et sinueux. La disponibilité des textes pose encore de sérieuses difficultés aux économistes de l'après guerre afin d'appréhender son œuvre dans sa globalité.

Un auteur va jouer un rôle important dans cette tentative de reconstruction de l'œuvre walrassienne. Il s'agit de William Jaffé. Son travail débute par la publication des principales lettres de Léon Walras. Sa correspondance en trois tomes paraît en 1965. Cette initiative est poursuivie par une série d'articles qui vont être à la source de nombreuses réflexions modernes, notamment en ce qui concerne la normativité de son œuvre. Ce n'est que dans la fin des années 1970 et au début des années 1980 que vont reprendre des discussions sur les travaux de Léon Walras avec une explosion d'études à partir des années 1990-2000.

1990-2010 : Normativité et classification : les grandes approches actuelles

C'est véritablement à partir de la fin des années 1980, avec le démarrage de la publication des œuvres complètes d'Auguste et de Léon Walras, que l'approche de cet auteur a changé.

« Ce ne fut que longtemps après la reconnaissance par toute la profession de l'importance majeure des contributions de Léon Walras à l'économie pure que ses ouvrages économiques commencèrent à recevoir, dans leur forme originale, un traitement éditorial rigoureux » (Van Dall, 2007, p. 894).

Ce sont quatorze volumes qui vont paraître entre 1987 et 2005¹. L'objectif du centre Auguste et Léon Walras de l'Université Lyon II et du Centre Walras-Pareto de Lausanne par cette publication est de fournir de manière scientifique une meilleure compréhension de la pensée de Léon Walras en l'inscrivant dans son époque et dans ses variations.

Ces publications ont permis d'apporter aux chercheurs la plupart de ses contributions dont notamment des éléments qui n'étaient disponibles qu'à Lausanne (où sont ses principales archives) ou à Lyon (qui dispose d'autres archives).

Ces publications s'accompagnent de nombreuses recherches encouragées par la création de l'Association Internationale Walras en 1997 et des colloques internationaux qu'elle organise tous les deux ans. Les contributions, surtout françaises², permettent de mettre en perspective tout à la fois des facettes de l'œuvre de Léon Walras et de son travail d'ensemble.

C'est ce dernier aspect qui constitue notre point d'ancrage car les travaux de Léon Walras ne peuvent plus être étudiés uniquement par l'angle de l'économie pure. De nombreux économistes rappellent cette nouvelle obligation d'étude de Léon Walras. Antoine Rebeyrol indique qu'

*« on trouve, dans les textes périphériques aux *Eléments*, un Walras surprenant, non pas tellement en ce sens qu'il est inconnu, ce qui n'est, pour une part, pas aujourd'hui tout à fait le cas, mais parce que les thèmes qu'il y développe ont manifestement organisé sa construction de l'économie pure (...) La théorie économique de l'équilibre général est, chez lui, directement liée à une vision de la société, un peu comme dans la grande tradition classique » (Rebeyrol, 1999, p. 2).*

Pascal Bridel, quelques années après, revient sur la prise en compte de l'ensemble de son œuvre :

¹ La publication des œuvres n'est pas synchronisée des numéros.

² En effet, seul les *Eléments d'Economie Politique Pure* ont été traduits en anglais. Les contributions anglo-saxonnes sur le sujet sont donc assez rares. Notons par exemple la contribution de Burgenmeier (1994).

« Il est maintenant évident que le modèle d'équilibre général ne puisse pas être étudié isolément mais comme un projet plus ambitieux incluant l'économie sociale et appliquée » (Bridel, 2002, p. 513).

La publication de ses œuvres complètes constitue l'élément central pour fournir à la communauté économique l'ensemble de ses recherches.

« certains des chercheurs ont pu aborder certaines difficultés et des points peu connus de sa théorie, de sa méthodologie et de son épistémologie qui ne sont pas seulement issues de l'économie pure walrassienne mais aussi de son approche générale de l'économie considéré comme un ensemble » (Bridel, 2002, p. 513).

Les recherches sur l'analyse globale de Léon Walras vont prendre alors deux directions émises par F. Oulès et M. Boson. La première, qui trouve sa source dans les années 1960 et qui se précise dans les années 1990-2000, concerne le problème de la nature de l'œuvre walrassienne entre positivité et normativité. La seconde, va se consacrer à la classification des sciences. En effet, à partir du moment où les économistes émettent l'idée d'une normativité de son œuvre, ils sous-entendent une primauté de l'économie sociale sur le reste de son œuvre. Se pose alors la question du lien entre les critères.

La normativité

La question de la normativité de l'analyse économique est ancienne. C'est véritablement John Neville Keynes dans *The Scope and Method of Political Economy* en 1890, qui résume de manière structurée les idées développées jusque-là et notamment les contributions de Nassau Senior, John Stuart Mill et John Elliot Cairnes. J. Keynes résume les analyses de ses prédécesseurs en cinq points dont un nous intéresse ici et qui concerne la distinction entre les différents domaines d'études que peut rencontrer l'économie politique. L'économie est alors divisée en deux catégories. La composante positive fonde les uniformités et concerne ce qui est. Le principe normatif s'intéresse quant à lui à des idéaux, discutant du critère de ce qui devrait être.

« Il y a d'un côté la recherche des idéaux économiques et la détermination d'une norme de référence grâce à laquelle les activités et conditions économiques

peuvent être jugées. De l'autre côté, il y a la recherche des lois économiques »
(Keynes, 1891, p. 32).

Terence Wilmot Hutchison donne une approche synthétique de ces deux approches :

« Le premier s'intéresse aux faits, l'autre aux préceptes. La science est une accumulation de vérités, l'art est une accumulation de règles, de directions, de conduites. La science utilise le langage qui consiste à dire que ceci est ou n'est pas, ceci va ou non se passer. L'art quant à lui va préférer utiliser les expressions « fait ceci, évite cela ». La science s'intéresse à la connaissance d'un phénomène et tente de découvrir des lois, l'art propose une fin et des moyens pour y parvenir¹ »
(Hutchison, 1953, p. 110).

Par cette distinction des sciences positives et normatives², J. Keynes indique que l'économie peut être une science purement positive, se consacrant exclusivement à ce qui est. Pour lui, il serait possible et souhaitable de ne s'intéresser qu'à cette dernière, indépendamment des idéaux et des préceptes. Dans cette logique, l'économie positive va étudier les lois économiques, l'économie appliquée va s'intéresser à la pratique des préceptes qui permettent d'atteindre les fins et la norme éthique va faire des recommandations politiques.

Cette classification entre le caractère positif et normatif de l'analyse économique s'est construite progressivement. C'est l'institutionnalisation de l'économie, c'est-à-dire la mise en place d'un savoir spécifique et reconnu, autonome par rapport aux autres disciplines, qui dispose d'un langage, de coutumes et de conventions qui lui sont propres, qui est à l'origine de cette prise en compte méthodologique.

La profession d'économiste, qui regroupe des références, des valeurs, des modèles considérés comme des normes, doit donc s'opposer à une idéologie qui suppose l'existence d'un langage égotique, de compétences tacites, de rites d'initiations obligatoires, un discours doctrinaire. Pour les réformateurs sociaux de la première moitié du XIXe siècle par exemple, Ragip Ege nous dit que « l'intérêt qu'ils ont porté à cette science [l'économie politique] avait

¹ Jérôme Lallement, à la fin du XXe siècle, revient sur cette classification. Une théorie positive « désigne un ensemble d'énoncés qui entendent s'appuyer sur des faits ou sur des conséquences logiques dérivées de ces faits » (Lallement, 1997, p. 73). Par opposition à la théorie positive, la théorie normative admet, « à côté d'énoncés factuels, des énoncés prescriptifs, c'est-à-dire des indications sur ce qui est souhaitable, ou juste ou efficace » (Lallement, 1997, p. 73).

² J. Keynes va plus loin dans sa réflexion, distinguant la science positive, la science normative et l'art. La première s'intéresse au savoir, la seconde au devoir et la troisième au pouvoir. Nous ne rentrons pas plus dans le détail de cette classification, restant dans l'analyse positive/normative.

pour motivation des considérations d'ordre idéologique ou scientifique plutôt que réellement cognitif » (Ege in Béraud, 2000, p. 13).

Si aujourd'hui la séparation paraît assez nette chez les économistes, il a fallu du temps pour qu'elle s'inscrive parfaitement dans le discours économique. Léon Walras, en présentant sa contribution à l'analyse économique par sa trilogie, évoque les différents champs d'application et sous-entend des liens entre eux. La vocation de son travail n'est pas qu'une recherche de scientificité comme dans l'idéal de Keynes, mais plutôt une analyse économique de la société.

Cette attitude est renforcée par le fait que d'autres économistes contemporains de L. Walras s'intéressent également sérieusement aux considérations sociétales. Francis Edgeworth par exemple, consacre presque la moitié de *Mathematical Psychics* (1881) à des considérations morales et a écrit en 1879 un ouvrage qui porte sur des questions éthiques : *New and Old Methods of Ethics*.

Si, jusque dans les années 1950, seul le caractère scientifique (et positif) de son œuvre est mis en avant, W. Jaffé va être au cœur d'une nouvelle analyse de l'œuvre de Léon Walras. La prise en compte de son projet social avec faire ressortir la question de la normativité de son œuvre. Après la publication des principales lettres de sa correspondance, il va consacrer un certain nombre d'articles sur l'œuvre de Walras avec des titres tout à fait explicites : *Walras' Theory of Tâtonnement : a critique of Recent Interpretations* (1967), *The Normative Bias of the Walrasian Model : Walras versus Gossen* (1977) ou *Another Look at Léon Walras's Theory of Tâtonnement* (1981)¹.

La contribution de W. Jaffé à l'analyse économique de Léon Walras porte sur son caractère normatif. Non seulement l'économie sociale tient de ce registre mais également et surtout l'économie pure. Cette dernière est imprégnée d'éléments normatifs malgré l'utilisation faite par L. Walras d'une méthode rationnelle avec l'emploi de déductions tirées logiquement des conclusions à partir d'hypothèses. Les citations allant dans ce sens sont nombreuses. Par exemple :

« L'uniformité des prix en situation de concurrence ne représente pas seulement pour Walras un idéal analytique mais également un idéal éthique, un pilier indispensable de la justice sociale » (Walker, 1983, p. 330).

¹ Ces contributions et bien d'autres de Jaffé sont collectés dans l'ouvrage de Walker (1983).

Cette attitude face aux travaux walrassiens ne va pas s'imposer immédiatement. Si W. Jaffé se positionne sur une analyse normative (« un modèle de justice »), il va être suivi par trois économistes, Takashi Negishi (1989), Michio Morishima (1977-1980) et Donald Walker (1983-1987) qui vont considérer quant à eux que les EEPP, l'ouvrage majeur de Léon Walras à la source de la question de scientificité, est une théorie positive. M. Morishima par exemple conclut un article sur l'analyse walrassienne faite par W. Jaffé : « Tout ceci confirme mon affirmation que Walras était concerné par le monde réel et non par une fiction morale¹ » (Morishima, 1980, p. 552).

Au regard du nombre de publications de L. Walras en français, ce sont principalement les économistes francophones qui vont et qui sont à même de porter le meilleur regard sur son œuvre. Ce sont donc eux que l'on va retrouver majoritairement dans cette introduction², eux qui jouent un rôle moteur dans l'analyse walrassienne contemporaine.

Arnaud Berthoud est l'un des premiers à revenir sur la question d'ensemble de l'œuvre de Léon Walras à la fin des années 1980. Malgré la première tentative de prise en compte du modèle complet de l'œuvre walrassienne, il rappelle qu' « on a le plus souvent coupé l'œuvre en deux moitiés, élevant la première au sommet et rejetant la seconde dans l'obscurité » (Berthoud, 1988, p. 66).

A. Berthoud revient sur l'importance de ces deux éléments en indiquant dès le début de ses recherches que le travail de Léon Walras résulte « d'une nature mathématique de l'économie au service de la justice et de la liberté » (Berthoud, 1988, p. 66). Il annonce ainsi un lien entre l'économie pure et l'économie sociale³. Sa réflexion sur l'œuvre de L. Walras débute par un questionnement sur le tâtonnement.

« Il faut (...) que le processus d'égalisation globale ou de la convergence compte comme une série de moments irréversibles dont le dernier marque en même temps l'unique moment de l'échange effectif pour tous. C'est ce temps fini, orienté et mesurable qui définit l'action centrale de celui que Walras appelle le crieur »
(Berthoud, 1988, p. 82).

¹ Traduction du texte de Lallement (1997).

² L'objectif de cette introduction n'est pas de proposer une analyse exhaustive des contributions à l'analyse de Léon Walras mais de montrer les grandes problématiques sur son œuvre. Les penseurs francophones, par la richesse de leur analyse, sont ainsi privilégiés.

³ Si F. Oulès s'interroge sur la place de l'économie pure face à l'économie appliquée, les recherches modernes substituent le productif à la morale.

La virtualité du tâtonnement soulève le problème de la morale. L'objectif de Léon Walras à travers sa démonstration du tâtonnement serait, d'un point de vue dynamique,

« de montrer comment une procédure de tâtonnement permet de retrouver une situation précédemment calculée sur la base de situations initiales données »
(Berthoud, 1988, p. 83).

Cette volonté entraîne une obligation de tâtonnement non neutre pour ne pas subir des effets revenus lors des différentes étapes. Une procédure non neutre aboutirait à une situation où

« le point d'arrivée, s'il existe, n'aurait aucune raison a priori de coïncider avec le point d'équilibre déterminé sur la base des dotations initiales » (Berthoud, 1988, p. 83).

Pour obtenir le résultat espéré, il faut donc introduire la neutralité des itérations. La théorie de l'équilibre général est donc le fruit d'une construction qui repose sur des principes moraux.

La restitution de l'unité de sa pensée dans une interprétation normative des travaux de Léon Walras constitue également le projet d'A. Rebeyrol. L'auteur de *La Pensée Economique de Walras* (1999) se place dans la démarche de William Jaffé en tentant de restituer, de raconter ce que Léon Walras a voulu faire. Il s'écarte ainsi d'approches telles que Michio Morishima qui tente une reconstruction du modèle walrassien pour proposer un Léon Walras nouveau, en adéquation avec la science contemporaine. Les propos de Léon Walras étant alors un moyen au service d'un modèle walrasso-kenésien.

La reconstruction de l'analyse walrassienne passe pour A. Rebeyrol par un retour sur sa démarche méthodologique entre la prise en compte de l'économie pure et de l'économie sociale. En affichant une séparation entre ces deux approches, A. Rebeyrol considère que L. Walras peut s'écarter de toute forme de critique, dont celle qui l'accuse d'enfermer la liberté de l'homme dans des équations.

Mais cette volonté semble biaisée pour A. Rebeyrol qui considère que cette construction n'est pas positive mais au contraire normative. Pour démontrer ses propos, il revient sur la classification de la trilogie fondée sur la distinction entre les personnes et les choses, ce qui pour lui est de nature morale et normative. Ce biais normatif se retrouve ainsi dès la séparation entre les différentes études de la richesse sociale.

« il y a donc en vérité une prééminence de la morale qui ne peut être ni justifiée ni niée sur la base de la trilogie walrassienne, puisqu'elle en constitue le fondement » (Rebeyrol, 1999, p. 8).

En analysant les différentes approches que Léon Walras propose au long de sa carrière des éléments de la séparation entre la théorie pure et le reste, A. Rebeyrol en conclut que Léon Walras considère en réalité deux éléments qu'il met sur le même pied d'égalité : l'économique et l'éthique ; l'économie pure et la morale.

« Nous pensons qu'au-delà des vicissitudes de ses définitions et classifications, Walras a toujours considéré le problème moral comme aussi scientifique et pur que le problème économique » (Rebeyrol, 1999, p. 13).

A la fin de la présentation sur les éléments de classification, A. Rebeyrol va même plus loin en plaçant l'économie pure dans la morale :

« Non seulement la morale est une science au même titre que l'économie pure, mais l'économie pure en fait partie » (Rebeyrol, 1999, p. 14).

Pour poursuivre dans cette démarche, il convient de fixer les éléments de la normativité annoncée de l'économie pure qui permettrait d'éclairer l'ensemble de son œuvre et de sa démarche.

Pour A. Rebeyrol, il existe un élément fondamental dans son œuvre qui permet de la considérer comme normative : le processus marchand. Celui-ci doit être considéré comme neutre au regard du critère de justice. Lorsque les conditions de justice ont été annoncées, l'échange ne doit pas perturber la répartition des richesses. L'économie sociale apparaît ainsi comme un détour obligé pour analyser son économie pure.

L'élément fondamental et constructif de toute la théorie économique de Léon Walras réside ainsi dans sa conception sociale qui est première et qui indique la route à suivre pour le reste des recherches. Sa conception sociale se fondant sur le droit naturel, c'est pour A. Rebeyrol en toute logique que l'économie pure doit se « soumettre » à l'économie sociale. C'est ainsi qu'apparaît un biais normatif puisque l'économie pure, arrivant en seconde position, doit s'accorder avec les principes de l'économie sociale

« Du point de vue de la justice, les phénomènes économiques ne doivent pas interférer avec les questions morales » (Rebeyrol, 1999, p. 33).

Le processus économique ne doit donc pas remettre en cause la juste répartition de la richesse sociale préalablement définie par le droit naturel. Ainsi, « tous les processus doivent

être neutres au regard du critère de justice » (Rebeyrol, 1999, p. 33). Pour A. Rebeyrol, c'est le projet social de Léon Walras qui anime son œuvre, qui offre une lecture, un point d'entrée et qui permet de lever toute forme d'indétermination de sa théorie pure. Si on laisse fonctionner la concurrence, le résultat sera l'unicité du prix « qui peut seule garantir la neutralité du processus d'échange » (Rebeyrol, 1999, p. 249) et Rebeyrol de conclure que cette unicité de prix est une condition de justice.

Jérôme Lallement à la fin des années 1990, par son analyse des travaux de Léon Walras, vient en quelque sorte résumer les positions existantes pour se positionner. Il rappelle que

« trop souvent [encore] l'œuvre de Walras est malheureusement réduite aux seuls Éléments d'économie politique pure : ses théories forment pourtant un tout indissociable dont la signification et la portée viennent autant de leur contenu immédiat que de leur place dans un ensemble plus vaste et de leur articulation au sein d'une construction soigneusement ordonnée » (Lallement, 2000, p. 449).

Son premier travail consiste à prendre l'ensemble de l'œuvre de Léon Walras pour en comprendre les tenants et les aboutissants. Cette étape, fondamentale lorsque l'on étudie toutes les facettes de la richesse sociale, n'apporte pas de grandes nouveautés. Là où J. Lallement va se singulariser, c'est sur l'analyse du débat sur la normativité de son œuvre et sur le lien entre l'économie pure, appliquée et sociale.

Jérôme Lallement considère que l'opposition positif/normatif « n'est pas pertinente pour analyser les travaux de Walras » (Lallement, 1997 p. 75-76). Il va alors proposer une méthode de réfutation des arguments de la positivité ou de la normativité de l'économie (pure) de Léon Walras pour affirmer son point de vue. En effet, la question de la positivité ne se pose qu'en rapport avec l'économie pure et non avec les autres facettes de l'analyse économique.

Le fait que Léon Walras fasse référence à des institutions réelles tel que la Bourse de Paris n'est pas suffisant pour justifier de la positivité des EEPP. Comme nous le verrons par la suite et pour contredire cet argument, J. Lallement rappelle que l'économie pure est essentiellement une théorie de la détermination des prix sous un régime *hypothétique* de libre concurrence absolue.

La question de la normativité est plus discutée car le statut même de l'économie sociale et de l'économie appliquée, c'est-à-dire des deux tiers des recherches, a un biais

normatif. Mais là encore, trouver des énoncés normatifs dans les EEPP ne suffit pas pour faire de cette étude une analyse normative.

« Ces énoncés normatifs ne sont là que pour porter un jugement de valeur sur les résultats de la théorie pure et n'interfèrent pas avec son contenu démonstratif (définitions, raisonnements logiques et démonstrations, conclusions) » (Lallement, 1997, p. 84).

La modification des soit disant éléments normatifs ne viendrait que modifier la valeur des conclusions en termes de justice et non la conclusion de l'économie pure.

Le projet global de Léon Walras est ainsi bien orienté vers une norme sociale. Son souhait (normatif) consiste à résoudre la question sociale. Pour cela, il s'appuie sur l'économie pure qui en tant que tel n'est ni positive ni normative mais relève uniquement du vrai.

Pour J. Lallement, la science s'occupe des faits. Ce qui explique ces différentes recherches, ce sont les différences entre les faits. Il ne faut pas voir ainsi un facteur positif ou normatif mais une science économique qui s'occupe de trois faits, qui porte trois points de vue complémentaires sur le même sujet.

Ainsi, l'économie sociale est forcément normative car

« elle élabore une théorie de la répartition des richesses sociales conforme à une norme de justice (...) On peut discuter cette norme, l'accepter ou la refuser ; elle est en tout cas claire et explicite pour son domaine de validité » (Lallement, 1997, p. 78).

L'économie appliquée, qui cherche à organiser la production suivant une norme, est également normative.

Quant à l'économie pure, elle ne rentre pas pour J. Lallement dans cette classification.

Le modèle fictif de la construction de l'économie pure fait de cette branche de l'analyse économique une partie des mathématiques, utilisant des axiomes et des postulats pour déduire logiquement des conclusions. La spécificité de la méthode rationnelle qui est utilisée dans ce domaine de l'analyse des richesses sociales fait que l'économie pure n'est ni positive ni normative.

Jérôme Lallement sait bien que les résultats de l'économie pure sont basés sur un paramètre normatif (concurrence). Cela ne veut pas dire que l'économie pure soit normative

mais « c'est la valorisation de ses conclusions qui est normative quand on décide que celles-ci sont souhaitables ou condamnables » (Lallement, 1997, p. 82).

Pascal Bridel s'est également intéressé à la question de la normativité de l'œuvre de Walras dans un article plus qu'évocateur du travail de W. Jaffé : *Yet Another Look at Léon Walras's Theory of Tâtonnement* (2002). Il précise que les nouvelles interrogations sur son œuvre ne sont plus réservées aux historiens de la pensée mais également aux économistes contemporains qui travaillent sur l'équilibre général concurrentiel.

Pascal Bridel accompagné d'Elisabeth Huck met très rapidement en avant le lien entre l'économie pure et l'économie sociale qui passe par la neutralité de la distribution, la justice dans l'échange. Pour les auteurs, le tâtonnement doit forcément être un processus neutre au regard de la distribution des richesses. Pour prouver leur propos, ils utilisent les travaux de Léon Walras pour montrer qu'il savait, en écrivant son économie pure, que le facteur social était fondamental ; que le tâtonnement devait forcément être un processus neutre au regard de la distribution des richesses. Ils s'appuient plus particulièrement sur ses travaux de 1874 et de la critique de Joseph Bertrand (1883)¹. Sur la base de son premier texte, les auteurs indiquent que

« L'insistance avec laquelle Walras prévient son lecteur de la liaison entre le théorème de redistributions équivalentes et la mesure de richesse est un signe clair que, dès 1874, Walras ne pouvait pas ignorer les questions d'hystérèse liées à la redistribution des richesses dans un processus dynamique de déséquilibre » (Bridel, 2002, p. 519).

Avec les critiques de J. Bertrand, Léon Walras va passer de l'implicite à l'explicite. L'introduction de l'hypothèse d'absence d'échanges hors équilibre est le signe qui montre que le modèle d'équilibre général repose sur une volonté spécifique de répartition des richesses².

Ces quelques auteurs permettent d'apporter un regard neuf sur les travaux de Léon Walras. Ils jugent un économiste complet qui ne cantonne pas son travail à l'économie pure. Apparaît alors le lien entre l'économie pure et l'économie sociale analysé par chaque économiste sur la base de paramètres spécifiques de son œuvre : l'imprégnation d'éléments normatifs dans les EEP pour Jaffé, l'analyse du tâtonnement pour Berthoud, le processus marchand pour Rebeyrol, l'analyse des faits pour Lallement ou le retour sur les textes de

¹ Comme cette critique sera étudiée dans le chapitre III, nous ne faisons que l'évoquer ici.

² Les auteurs s'appuient également sur d'autres paramètres (la théorie de la production et le débat entre Léon Walras et Edgeworth) pour prouver leurs propos.

Walras pour Bridel. Chacun trouve dans son analyse globale les éléments qui permettent de montrer le lien entre l'économie pure et l'économie sociale avec pour objectif la prise en compte du modèle complet de Léon Walras. Ces réflexions ouvrent la voie à une deuxième problématique qui concerne la classification des sciences.

La classification

Enoncé comme le font les commentateurs contemporains de Léon Walras le lien entre l'économie pure et l'économie sociale soulève de nouvelles interrogations sur la classification de ses travaux. L'économie pure domine-t-elle les autres sciences ? Existe-t-il des liens de hiérarchie ou les sciences sont-elles étudiées avec la même importance ? Est-ce que les trois sphères de l'analyse des richesses sociales sont en harmonie entre elles ou sont-elles au contraire en contradiction ?

Jean-Pierre Potier est l'un des premiers à s'intéresser à la question de la classification des sciences¹ chez Léon Walras par une étude historique de ses écrits. Avant d'en venir à cette question de classement, il analyse le socle qui

« regroupe des thèses sur les grandes sphères de la connaissance, les faits naturels, humanitaires et métaphysiques, et les quatre catégories des faits humanitaires, avec leurs critères respectifs² » (Potier, 1994, p. 225-26).

Il étudie par ailleurs l'origine de la tripartition de l'économie politique de Léon Walras. Sur la base de ces recherches, il s'intéresse au problème de la classification de son œuvre. Dans sa démarche historique, J.-P. Potier remonte bien évidemment aux travaux d'Auguste :

« avant d'examiner les idées de l'auteur de la Philosophie de l'art, il semble nécessaire d'exposer le principe de la classification des sciences de son père » (Potier, 1994, p. 246).

¹ Cette question est généralement traitée sous le prisme d'un lien hiérarchique et de la cohésion des critères de l'analyse des richesses sociales.

² L'art avec le principe du beau, la science avec le vrai, le travail ou l'industrie avec l'utile ou l'intérêt et les mœurs avec le bien ou le juste.

Ce dernier suggère l'existence de trois faits : les faits naturels, les faits humains ou moraux et les faits historiques ou progressifs qui sont associés à trois groupes de sciences : les sciences naturelles, les sciences morales et les sciences historiques.

De cet héritage paternel, Léon Walras va passer d'une vision bipartite de l'économie entre l'analyse de la valeur et de l'appropriation de la rareté à une vision tripartite¹. Ce changement apparaît au début des années 1860². Dès 1862, il propose sa première vision d'un traité complet d'économie politique et sociale

« dont les trois premiers tomes traiteraient respectivement de « l'économie politique pure », de « l'économie politique appliquée » et de « l'économie sociale », conformément aux trois critères du vrai, de l'utile et du juste » (Walras cité par Potier, 1994, p. 257).

Pour J.-P. Potier qui s'appuie sur l'ensemble de son œuvre, les différents critères ne peuvent que concorder. Il reprend par ailleurs l'argumentation développée par L. Walras qui précise un ordre entre les différentes sciences. L'économie pure précède l'économie appliquée, « de la même manière que la 'mécanique pure' doit précéder la 'mécanique appliquée' » (Walras, cité par Potier, 1994, p. 242-243). L'économie pure se situe donc, d'après les propos de Léon Walras, en première place dans l'analyse des richesses sociales. L'économie appliquée prend la suite sur la même marche que l'économie sociale :

« au sujet des deux dernières disciplines, Léon Walras déclare fréquemment : l'ordre peut en être interverti sans nul inconvénient » (Potier, 1994, p. 244).

Cette hiérarchisation se retrouve dans sa pratique d'enseignant puisqu'il professait alternativement l'économie sociale et l'économie appliquée³. S'il présente ces deux approches sur un pied d'égalité, c'est en réalité l'économie sociale qui aura sa préférence, et en toute logique, car la question de la propriété précède inévitablement celle de la production.

Jérôme Lallement revient de manière plus détaillée sur la classification de l'œuvre de L. Walras et considère que les trois domaines de l'analyse de la richesse sociale « sont compatibles et cohérents entre eux » (Lallement, 2000, p. 457), ils sont « inséparables ». Lorsqu'une conclusion est émise dans l'un des domaines, elle ne peut contredire les résultats

¹ Arnaud Diemer reprend ces différents éléments d'un point de vue historique et en s'appuyant sur les travaux de J.-P. Potier dans un article de 2002 pour un colloque de l'Association Internationale Walras.

² Ce travail prend la source dans les travaux de son père et de Théodore Jouffroy et Victor Cousin. Il en arrive à déterminer trois catégories de faits sociaux : l'art, la science et l'industrie.

³ Voir à ce propos l'introduction du volume XII des œuvres complètes de Léon Walras (1996) qui fait un détail très précis de ses activités d'enseignant.

d'une autre étude. En plus d'être compatibles, ils s'harmonisent les uns les autres. Mais pour J. Lallement, « en cas de conflit, [Walras] privilégierait le critère de justice » (Lallement, 2000, p. 457).

En ce qui concerne l'ordre, les trois études ne sont pas pour lui indépendantes les unes des autres mais au contraire non seulement interdépendantes mais également hiérarchisées. L'économie pure précède l'économie appliquée ce qui paraît logique puisque les questions de production seront fonction des résultats de l'économie pure. L'économie sociale serait quant à elle prééminente à l'économie pure car la question de la propriété précède l'échange et le deuxième argument, qui revient sur un débat déjà existant, est celui de la normativité du projet walrassien.

Pierre Dockès (2006) est le dernier à s'intéresser à la question de la classification des sciences en tentant un article qui reprend le projet global de Léon Walras. Il se positionne sur la terminologie des Vérités (pure, d'intérêt et de justice) qui ne peuvent concorder mais qui ne peuvent pas non plus être contradictoires. Devant les problèmes des exceptions entre les Vérités pures et d'intérêt par exemple, il va falloir trouver une conciliation, une synthèse entre ces différentes vérités. C'est tout le travail de P. Dockès avec un titre très évocateur : *Léon Walras : la Vérité, l'Intérêt et la Justice Réconciliés*.

P. Dockès apporte un travail véritablement complet sur le problème de la classification des sciences en rappelant à juste titre que « des sciences diverses ne peuvent découvrir des vérités contradictoires, ce ne seraient pas des sciences » (Dockès, 2006, p. 1795). Les différents critères ne vont pas concorder mais se concilier.

« Il n'y a ni harmonie immédiate unité ou fusion ni antinomie, mais conciliation aboutissant à une synthèse qui est Vérité objective et englobe la Vérité économique » (Dockès, 2006, p. 1796).

P. Dockès en arrive à un schéma qui synthétise les idées de conciliation en établissant des liens de *convergence* entre la Vérité d'intérêt et la Vérité de justice sociale, de *compatibilité* entre la Vérité de Justice sociale et la Vérité économique pure et d'*exception* entre la Vérité économique pure et la Vérité d'intérêt.

Pour le premier lien en s'appuyant sur les questions d'esclavagisme et en s'intéressant aux principes absolus (et non relatifs), P. Dockès considère que la convergence est nécessaire :

« A la longue, il y a prise de conscience de la convergence du maximum d'intérêt avec l'idéal d'équité : l'esclavage apparaît pour ce qu'il est, un crime social contraire à l'intérêt et la propriété privée des terres apparaîtra comme une solution contraire à la justice et finalement nuisible en termes d'intérêt » (Dockès, 2006, p. 1801-02).

Pour le second lien, P. Dockès pense que la compatibilité existe entre la Vérité économique et « n'importe quelle répartition de la propriété » (Dockès, 2006, p. 1800). Les équilibres déterminés sont fonction des répartitions initiales entre les individus et l'Etat. La question de la justice ainsi que l'économie pure étant réglée l'une en fonction de l'autre.

Le dernier lien¹ peut paraître a priori comme contradictoire car L. Walras annonce la libre concurrence comme le fondement de ses travaux alors que l'économie appliquée constate qu'il n'est pas possible à cette organisation des échanges, de se généraliser de manière indéfinie. Le lien passe donc par la prise en compte d'exceptions². La conciliation entre les différents critères repose donc sur certaines relations (convergence, compatibilité et exceptions) que P. Dockès a analysé sous un nouveau regard.

Depuis une vingtaine d'années, les recherches sur Léon Walras ont connu une véritable explosion. La publication des œuvres complètes et la participation active de l'association internationale Walras ne sont pas indifférentes à cet engouement pour l'économiste français le plus connu au monde. Plusieurs pistes se sont ouvertes. D'un côté des études sur des facettes de son analyse économique. D'autre part, l'analyse de son économie d'un point de vue global. C'est ce second aspect que nous avons mis en avant et que nous souhaitons compléter. Les contributions ont été nombreuses avec deux grandes catégories : d'un côté la prise en compte de la place de l'économie sociale en économie pure et d'autre part la place de chaque science les unes envers les autres.

Devant cette multitude de recherches³, il paraît difficile de trouver une nouvelle approche perspicace pour comprendre Léon Walras sous un nouveau jour, suivant une nouvelle optique. Pourtant l'auteur des EEPP recèle encore de nombreuses réflexions qui portent tant sur l'analyse de ses textes que sur les multiples interprétations de ses propos.

¹ Nous n'évoquons pas ici les liens développés par P. Dockès entre la Vérité économique pure et la justice dans l'échange : coïncidence et d'autre part la justice dans l'échange et le mieux selon l'intérêt : hiérarchisation.

² Comme nous le verrons dans le dernier chapitre, Léon Walras va tenter, par une intervention de l'Etat appuyée sur les résultats de l'économie pure, de faire rapprocher ces exceptions du modèle idéal d'économie pure.

³ Nous n'avons présenté que les principales, cette introduction ne visant pas à fournir un travail exhaustif des recherches existantes.

L'œuvre de Léon Walras par le miroir de l'école française

Notre projet s'inscrit dans le prolongement des travaux des historiens de la pensée économique cités jusque-là. Ces différentes recherches constituent un socle considéré comme un acquis des connaissances sur Léon Walras. Elles peuvent paraître comme un obstacle tellement il paraît difficile de ne pas revenir sur les débats liés au triptyque walrassien (cohérence, lien, statut, etc.). Pourtant, et en s'inscrivant dans la démarche d'A Rebeyrol, nous allons proposer une nouvelle approche de Léon Walras en l'analysant dans son temps. En effet, le contexte intellectuel, culturel et social de cet économiste fait percevoir les motivations de la construction de son modèle. Notre objectif consiste donc à :

« Comprendre Walras et le 'raconter', restituer 'ce qu'il a vraiment voulu dire'. Même si nous savons bien que, pris au pied de la lettre, ce projet est insensé, il n'en reste pas moins que des difficultés d'interprétation peuvent être objectivement levées »
(Rebeyrol, 1999, p. 3).

Ce qui frappe lorsque l'on s'intéresse à sa biographie ou lorsque l'on consulte ses œuvres complètes, c'est la place que va avoir un groupe d'économistes, les économistes de l'école française. Les citations ou les références à ces économistes sont nombreuses et laisse le lecteur perplexe sur la place qu'ils ont eu. Pourquoi sont-ils autant cités ? Cette interrogation s'accompagne d'une idée encore présente actuellement qui dit qu'il n'a jamais été compris dans son propre pays. Comment expliquer qu'un personnage qui révolutionne l'analyse économique ne soit pas compris chez lui ? Est-ce que cela va avoir des répercussions autre que son exode à Lausanne ? Qu'elle a été la place de cette école qui a refusé de l'intégrer ?

Derrière toutes ces questions, nous voulons faire apparaître un nouveau Léon Walras à l'image d'un homme qui a toute sa vie essayé d'obtenir une reconnaissance officielle de son travail, une reconnaissance en France pour l'avancée de ses recherches. Les relations qu'il va entretenir avec les économistes de l'école française vont avoir une influence majeure sur la construction de son modèle. Elles vont intervenir sur la formation de son parcours

d'économiste, déterminer le but de ses recherches, expliquer comment il s'inscrit par rapport à eux, corrige leurs erreurs et surtout dépasse scientifiquement leurs propos.

Pour restituer l'unité de la pensée de Léon Walras sous le regard des économistes de l'école française, le premier chapitre va étudier ce regroupement d'économistes. L'objectif va être double. Dans un premier temps, il va s'agir de comprendre ce que représente cette école, la manière dont elle s'est institutionnalisée et ses valeurs de rassemblement.

Il va être mis en avant un groupe d'économistes, peu nombreux mais très influents, qui tiennent de manière hégémonique les grandes places de regroupement des économistes en France. Derrière la défense des valeurs de liberté et d'opposition au socialisme, ces économistes vont se retrouver au cœur de l'enseignement et des publications mais également dans les grandes institutions telles que l'Institut de France à travers l'Académie des Sciences Morales et Politiques ou la Société d'Economie Politique. Cette étape, certes descriptive mais utile car les études sur cette école de pensée sont souvent disparates et ne rassemblent pas tous les lieux et les liens de regroupement de ces économistes, ne montre pas l'institutionnalisation de ces économistes. Elle va être complétée par l'analyse des relations directes entre L. Walras et les membres de cette école. Nous allons voir apparaître un Léon Walras très attaché à une tentative de reconnaissance en France par ces économistes et qui va tenter, à de nombreuses reprises, de rentrer dans cette école de pensée. Il publie chez Guillaumin, participe au *Journal des Economistes*, intervient à la Société d'Economie Politique, tente une reconnaissance à l'Institut de France, essaye par tous les moyens d'enseigner, etc. Ces différents échecs ne l'empêcheront pas de rechercher encore et encore une reconnaissance officielle (**Chapitre I - Léon Walras et ses tentatives d'intégration dans l'école française**).

Derrière ces éléments contextuels, extérieurs, se cache la construction d'un modèle d'analyse économique en rapport avec ces économistes. Nous n'allons pas chercher à mettre en rapport les différentes sciences, mais à comprendre la manière dont elles se sont construites au regard de l'école française. La première étape, qui s'inscrit dans son parcours personnel, concerne bien évidemment l'économie sociale. Lorsque Léon Walras débute ses travaux d'analyse économique, il va chercher à rentrer en contact avec les économistes de l'école française. Grâce à l'aide de son père, il va publier chez Guillaumin son premier ouvrage sur la question sociale ce qui va lui permettre de s'intégrer à ce réseau.

En ce qui concerne l'économie sociale, Léon Walras, dans une tentative de regroupement des différents courants sociaux à travers le socialisme syncrétique, en arrive à

afficher une théorie sociale fondée sur le slogan « égalité des conditions, inégalité des positions ». Deux éléments interviennent face à cette position sociale.

Tout d'abord le slogan de L. Walras va être analysé non pas comme une attaque face aux économistes de l'école française en défendant une vision socialiste, mais au contraire comme un moyen pour renforcer l'approche sociale de ce courant de pensée. Son projet relève non pas du socialisme mais de la volonté de voir la liberté éclater en plein jour et non restreinte par une intervention de l'Etat. Pour montrer cette approche, Léon Walras est obligé de revenir sur les questions essentielles de la répartition telles que l'Etat, l'impôt, la propriété, etc.

Le second point est à la source de la suite de ses travaux. Lorsqu'il publie son premier ouvrage sur Pierre Joseph Proudhon, Léon Walras envoie un exemplaire à Lambert-Bey. Lors d'une entrevue qui s'ensuit, ce dernier discute de ses écrits et lui reproche ses démonstrations (ainsi que celles des économistes de l'école française) sur la concurrence. Face à ces échanges, Léon Walras prend conscience que sa mission va consister à prouver scientifiquement ce que ses homologues français n'avaient qu'énoncé jusque-là (**Chapitre II – La question de la justice sociale : une relation ambivalente au cœur du projet walrassien**).

C'est donc l'objet du troisième chapitre que de s'intéresser à l'analyse scientifique de la concurrence. Paradoxalement dans cette partie, l'école française va être presque inexistante dans les références, mais omniprésente dans la démarche. L'objectif de Léon Walras ici va consister à prouver ce que les économistes français n'ont fait qu'énoncer en quelques maigres lignes. C'est en effet pour prouver ce qu'ils annoncent que Léon Walras se fixe tout le travail qui fera son succès international. L'économie pure étant très largement étudiée, cette partie ne va pas apporter de véritable nouveauté dans l'étude des éléments techniques, mais constitue un point névralgique au cœur de notre projet. En effet, c'est véritablement par sa volonté de prouver ce que les économistes français n'ont fait qu'énoncer qu'il va créer son modèle d'équilibre général. (**Chapitre III – L'économie politique pure et la volonté de dépassement scientifique**).

L'économie pure fixe le cadre théorique idéal dans lequel la concurrence va prendre une place centrale. Dans son analyse des richesses sociales, un dernier volet subsiste : l'économie appliquée. Cette branche sera l'objet du quatrième chapitre qui va voir apparaître un retour en force direct de l'école française. Deux éléments interviennent dans cette dernière facette de la trilogie walrassienne.

Le premier concerne le monde de la production. Pour être acceptée en économie appliquée, la concurrence doit fournir le maximum de production. Léon Walras adhère totalement à l'approche de l'école française qu'il recopie point par point pendant de nombreuses pages.

Le second élément concerne les exceptions au principe de libre concurrence. Léon Walras avait pour objectif en économie pure de prouver scientifiquement la supériorité de la concurrence. En économie appliquée, il doit montrer la manière dont le cadre théorique va ou peut s'appliquer. Il revient sur une division présentée par l'école française entre concurrence et monopole et propose une démarche dans laquelle l'intervention de l'Etat doit se faire en se rapprochant au maximum du cadre théorique, en agissant « tout comme » s'il était en situation concurrentielle. C'est un véritable nouveau travail de justification qu'il propose des travaux de l'école française (**Chapitre IV – De la production au monde réel : l'analyse de la concurrence dans l'économie politique appliquée de Léo Walras**).

Cette école de pensée joue ainsi un rôle prééminent dans son travail d'économiste avec ce souci permanent de prouver ce qu'ils n'ont fait qu'énoncer. Elle est présente en économie sociale à la fois pour se faire intégrer dans leur réseau mais également pour prouver une liberté absolue sans que l'Etat ne vienne perturber la liberté. Elle est l'élément moteur en économie pure car il cherche à prouver scientifiquement ce qu'elle n'a fait qu'énoncer. Elle revient en force en économie appliquée pour confirmer la supériorité de la concurrence en matière de production et pour analyser les situations du monde réel. C'est donc un nouveau Léon Walras que nous voulons faire émerger un Léon Walras qui construit un modèle global sur la base des travaux de l'école française.

CHAPITRE I : LEON WALRAS ET SES TENTATIVES D'INTEGRATION DANS L'ECOLE FRANCAISE

Cette première partie ne concerne pas directement l'analyse des travaux de Léon Walras mais le contexte de sa formation intellectuelle dans la France du milieu du XIXe siècle. C'est dans cette perspective que nous allons proposer une nouvelle approche de l'analyse walrassienne. Celle-ci va se fonder sur une école de pensée institutionnalisée qui domine l'analyse économique : l'école française.

Cette école de pensée est très peu étudiée aujourd'hui¹ car elle n'est pas présentée comme une école de référence pour l'analyse économique. En effet, depuis les travaux de Léon Walras, l'école française a vu son omniprésence se transformer en école rétrograde et peu ouverte sur les nouveautés et surtout sur l'équilibre général. Léon Walras va même les accuser de ne pas avoir pu trouver sa place en France. Cette présentation, totalement infondée au XIXe siècle, s'est construite au cours du XXe siècle au vu du succès des théories de Léon Walras et de la volonté des économistes de l'école française de ne pas prendre en compte les nouvelles perspectives de la science économique.

Mais cette école, qu'il dénonce à de nombreuses reprises, Léon Walras a tenté de l'intégrer, d'y être reconnu et accepté au début de sa formation d'économiste et à la fin de ses recherches sur l'économie pure. Cette attitude est tout à fait logique car ces économistes constituent la référence de l'analyse économique de l'époque tant par la défense de leurs théories que par leurs positions institutionnelles. Léon Walras a développé une attitude ambivalente dans sa recherche de reconnaissance auprès de ce réseau. Il a cherché à la fois à s'intégrer dans cette école, en prenant part à leurs activités, mais aussi à attirer sur lui leurs

¹ Malgré l'augmentation sensible des études qui lui sont consacrées depuis quelques temps.

foudres, en présentant son approche économique et sociale différente de l'orthodoxie réclamée.

L'objectif de cette première partie va être triple. Il s'agit dans un premier temps de comprendre ce que représente l'école française. Cette présentation sera forcément descriptive mais utile pour deux raisons. La première provient du manque cruel d'études sur cette école et plus particulièrement sur ses institutions fondatrices. Il existe des recherches, souvent sur les économistes pris isolément ou sur certaines institutions, mais aucune mise en perspective n'existe. La seconde réside dans la compréhension du contexte intellectuel dans lequel Léon Walras (aussi bien qu'Auguste qui l'introduit) s'inscrit. Comme cette école est omniprésente en France et qu'il voulait travailler et être reconnu dans son pays, il ne pouvait y échapper. L'originalité de notre présentation réside donc dans la prise en compte d'une école de pensée dans son ensemble.

Dans un second temps, nous allons essayer de démontrer que les institutions fonctionnent conjointement, pour former un réseau structuré et incontournable dans la France du XIXe siècle, lorsque l'on cherche à faire de l'économie politique.

Dans un troisième et dernier temps, nous allons exposer comment Léon Walras a cherché à s'intégrer dans cette école en abordant ses différentes structures et la manière dont ces tentatives vont se répercuter sur la structure de sa pensée. En s'intéressant à l'économie à partir des années 1858-1859, il a été obligé de prendre contact avec ces institutions et ces personnages.

Deux temps forts vont marquer les tentatives d'intégration de Léon Walras.

Le premier provient de sa formation d'économiste au début des années 1860. Il bénéficie alors de l'influence de son père qui lui permet d'intégrer rapidement les différentes institutions de l'école française. Cette tentative, comme nous allons le voir, ne sera pas très fructueuse en termes de reconnaissance institutionnelle. Il n'arrive pas à s'intégrer parfaitement et décide de mettre entre parenthèses ses relations avec les économistes de l'école française. Il y revient timidement au milieu des années 1860, notamment grâce à sa participation à sa seule expérience d'enseignement en France : les conférences libres. Même s'il a du mal à se faire reconnaître comme l'égal des économistes de l'école française, il ne lâchera jamais l'idée d'une reconnaissance en France.

Dès qu'il réussit à mettre au point sa théorie de l'équilibre général, il revient en force auprès d'eux pour tenter de leur montrer qu'il a réussi à prouver scientifiquement ce

qu'ils énonçaient jusque-là. Mais cette école ne reconnaîtra jamais son talent, voyant en lui un opposant, un socialiste qui enferme la liberté humaine dans des équations.

Pour atteindre les objectifs que nous venons de fixer, la méthode utilisée ne va pas être une approche chronologique des tentatives d'intégration de Léon Walras dans l'école française. Cette analyse aurait mis de côté l'importance qu'avait cette école dans la France du XIXe siècle. Il aurait alors été impossible de comprendre son omniprésence et l'acharnement que Léon Walras a mis en œuvre durant toute sa carrière d'économiste, à se faire reconnaître auprès de ce réseau structuré. Ce sont donc les différentes formes d'institutions de l'école française qui vont être mises successivement en avant.

Pour commencer, le point qui va être étudié concerne le problème de ce que l'on entend par « école française ». Parler d'école est une notion difficile pour ces économistes du XIXe siècle car ce qui les regroupe, ce n'est pas une doctrine commune mais une opposition à toute forme de socialisme. Nous montrerons, que cette école de pensée difficile a priori à analyser dans leurs valeurs de rapprochement, se construit sur la base de l'œuvre de Jean-Baptiste Say qui impulse l'idée de la création d'un réseau construit autour de sa personne et d'institutions prestigieuses. Nous examinerons les valeurs de rassemblement des économistes de l'école française et, toujours en lien avec Léon Walras, les outils d'analyse qu'ils utilisent ou qu'ils refusent (I).

Léon Walras n'a eu qu'une seule (courte) expérience d'enseignement en France. Mais il aurait aimé trouver une vraie place d'enseignant. Ce sont les économistes de l'école française qui, jusque dans les années 1880, vont dominer l'apprentissage économique tant dans les institutions publiques que privées. Ils forgent ainsi progressivement le statut d'école officielle (II).

Leur aura va progressivement leur offrir le statut d'école de référence de l'analyse économique, grâce à leur main mise sur le monde de l'édition. Ces économistes bénéficient d'une maison d'édition (Guillaumin) qui publie leurs ouvrages. Ils occupent également des postes importants au sein de revues scientifiques dont le *Journal des Economistes* (JDE) et y publient régulièrement. Ces instruments vont permettre aux économistes de l'école française de tester les nouveaux économistes, et de les faire ou non rentrer dans leur réseau (III).

Pour obtenir une stature d'homme influent dans l'école française, comme le souhaite Léon Walras, il ne faut pas se contenter de publier des articles ou des livres, il faut obtenir des places dans les institutions prestigieuses qui assurent aux économistes une

notoriété française et internationale. Deux d'entre elles vont être étudiées en rapport avec les tentatives d'intégration de Léon Walras : la Société d'Economie Politique (SEP) et l'Académie des Sciences Morales et Politiques (ASMP) (IV). Les études portant sur ces institutions ou ses personnages étant généralement assez limité, nous utiliserons, pour construire ce chapitre, la littérature du XIXe siècle. Deux aspects seront mis en avant avec les écrits directs des auteurs et leur littérature secondaire sur les expériences d'enseignement, de publication ou de création de sociétés savantes. Nous utiliserons également les comptes rendus, très nombreux à l'époque, des différentes institutions concernées. Nous utiliseront enfin, à chaque fois que cela est possible, l'analyse des économistes récents sur tous les thèmes abordés. Toutes ces incursions dans le fonctionnement du réseau de l'école française, n'ont pour unique objectif que de montrer le cadre institutionnel dans lequel a vécu Walras. Ses échecs répétés, les exigences réclamées par les économistes de cette école, leur manière d'aborder la science économique vont constituer l'un des moteurs de la construction de son modèle.

I – L'école française et ses valeurs

Pour parler d'école française, que ce soit au XIXe siècle ou aujourd'hui encore, trois éléments viennent à l'esprit.

Le premier, le plus évident, réside dans les valeurs de rassemblement et plus particulièrement l'analyse de la conception sociale qu'ils défendent : le libre-échange et la croyance en les vertus de la concurrence.

Le second élément de définition est en rapport avec des institutions prestigieuses qui permettent de développer la notoriété de cette école tant en France qu'à l'étranger. Pour ce qui est de ces institutions, les sections suivantes montreront la manière dont ces économistes ont occupé des lieux et des organisations de prestige que Léon Walras a tenté d'intégrer à de nombreuses reprises.

Le troisième et dernier élément tient dans un groupement d'hommes. Ceux-ci sont peu nombreux, ils détiennent les rares places stratégiques de manière hégémonique et

durable en ne les confiant qu'à des membres de leur famille, défendant ainsi une orthodoxie parfaite. Nous allons voir apparaître, au fur et à mesure de ce chapitre, quelques noms centraux, toujours les mêmes, d'économistes qui ont dominé cette école ; qui ont obtenu toutes les chaires et toutes les places et qui ont dicté la ligne à suivre. Ils ont tenu leurs places pendant de nombreuses années : Joseph Garnier enseigne pendant cinquante ans à l'école supérieure de commerce, Paul Leroy-Beaulieu dirige *l'Economiste Français* pendant 42 ans, Wolowski tient la chaire du Conservatoire des Arts et Métiers pendant 37 ans, Gustave de Molinari est rédacteur en chef du JDE pendant 28 ans, etc. Ils ont aussi une longévité exceptionnelle qui leur permet de régner durablement sur l'analyse économique française : Gustave de Molinari vivra 93 ans, Frédéric Passy 90, Clément Juglar 86, Emile Levasseur 83, Courcelles-Seneuil 79, Emile Cheysson 74, Paul Leroy-Beaulieu 73, Henri Baudrillard 71, Léon Say 70, etc.

C'est la première caractéristique qui va être étudiée dans cette section. Il ne s'agit pas de décrire tous les éléments de rassemblement des économistes de l'école française. Cette tâche serait à la fois extrêmement longue, périlleuse et incertaine¹ et surtout hors de propos. En effet, notre objectif n'est pas d'analyser l'école française du XIXe siècle mais de comprendre l'importance qu'elle a pour Léon Walras. Les éléments qui vont être mis en avant ici vont donc concerner certaines facettes² de l'école française en rapport avec ses tentatives d'intégration.

- Le point de départ qui caractérise l'école française est son chef de fil, son référent utilisé par tous : Jean-Baptiste Say (1.1). C'est lui qui donne les indications à suivre en termes de recherche, de valeur, de méthode et d'analyse pour les économistes de l'école française qui se structurent sur son nom et son projet.
- Si Jean-Baptiste Say est le point de commencement inévitable pour l'analyse de l'école française, il n'explique pas les échecs que va avoir Léon Walras dans ses tentatives de reconnaissance. Il faut aller chercher les sources d'un rejet systématique dans les valeurs de rassemblement de cette école de pensée (1.2). Derrière la défense affichée de la liberté et du laisser faire, laisser passer, se cache une multitude

¹ Comme nous le verrons au fur de ce chapitre, il est extrêmement difficile de trouver des valeurs de rassemblement qui soient unanimement défendues.

² Ainsi, nous n'étudierons pas des questions telles que les colonies, le commerce, la population, etc. n'ont pas qu'elles ne soient pas intéressantes et qu'elles ne permettent pas de caractériser l'école française mais parce qu'elles ne sont pas au cœur du projet walrassien en rapport avec ses membres.

d'approches spécifiques. La seule valeur de rassemblement : l'opposition systématique à toute forme de socialisme, va causer de grands maux à Léon Walras.

- Un dernier point sera étudié en rapport avec les travaux de Léon Walras : la question des outils d'analyse (1.3). La conception des mathématiques dans l'analyse économique sera la dernière difficulté d'intégration de l'auteur des EEPP.

1.1 - Jean-Baptiste Say, le fondateur idolâtré

La place accordée à Jean-Baptiste Say dans l'école française du XIXe siècle est incontestable. C'est « le père de l'école libérale française du XIXe siècle » (Breton, 1992, p. 27). C'est la référence, le fondateur de cette école de pensée. Mais la plupart des commentateurs actuels ne mettent pas cela en avant, voyant en lui un inventeur de concept (loi des débouchés notamment), un économiste divergent des penseurs anglais ou un diffuseur mondial d'une nouvelle approche française¹. Pourtant, Jean-Baptiste Say a joué un rôle fondamental dans la création et la pérennisation de cette école.

Son succès commence par son interprétation des idées anglaises d'Adam Smith. Il indique que *La Richesse des Nations* n'est

"qu'un assemblage confus des principes les plus sains de l'économie politique. (...) C'est un vaste chaos d'idées justes, pêle-mêle avec des connaissances positives"(Say, 1832 : 2003b, Vol 1, p. VI).

Son objectif est double. Il s'agit tout d'abord de clarifier les écrits d'Adam Smith et dans un second temps de diffuser ses connaissances. Son introduction du *Traité* va dans ce sens. Il indique qu'il a pour mission de

« rendre la doctrine tellement populaire que tout homme doué d'un sens droit pût la saisir dans son ensemble et dans ses détails, et en appliquer les principes à toutes les circonstances de la vie » (Say, 1803 : 2003a, Vol 1, p. XXXVIX).

Son succès va encore s'accroître par la posture internationale qu'il obtient en publiant de nombreux ouvrages (*Cours, Traités*, etc.) qui reprennent de manière ordonnée, les grands

¹ Voir à ce propos les contributions du colloque sur Say : *Influences, Critiques et Postérités de l'œuvre de Jean-Baptiste Say* tenu à Lyon en 2007.

principes de l'économie politique et qui sont diffusés dans les pays développés. Il prend part également à des débats avec les grands noms de l'économie politique notamment avec les économistes anglais. En France, il a été, comme nous allons le voir, à l'initiative de cours d'économie politique, et se trouve également être l'homme de référence, l'instigateur d'un regroupement d'économistes autour de sa personne (l'école française). Il détient, à la fin de sa carrière, la posture d'un homme influent et dévoué à l'analyse économique.

Le Van-Lemesle (2004) indique la manière dont les économistes français du XIXe siècle ont embelli certaines facettes de son histoire et de sa personnalité et en revanche éclipsé les éléments ne correspondant pas à l'image désirée.

« Le Dictionnaire [DEP] décrit une image réductrice de la pensée de Jean-Baptiste Say, tout en laissant la possibilité de la dépasser. Proposée à l'aube des années 1860, cette représentation faisait explicitement du fondateur de l'économie politique en France l'apôtre d'une pensée technicienne plus que l'idéologue des Lumières » (Le Van-Lemesle, 2004, p. 45).

Une chose est sûre, l'élément qui reste marquant pour eux est l'histoire d'un homme qui a lutté toute sa vie pour le développement et la diffusion de la science. Cette image, Jean-Baptiste Say se la forge pendant sa carrière d'économiste. Il reçoit énormément¹. Il se façonne ainsi progressivement un réseau d'économistes et d'hommes politiques, français et étrangers. Ce réseau s'élargit par l'envoi de ses ouvrages. Ses archives à la BNF regroupent les réponses à ses envois. Des noms très prestigieux y apparaissent : Bentham, Destutt de Tracy, Hume, Malthus, Sismondi, Storch, Laplace, La Fayette, Condorcet, etc. Ces penseurs plébiscitent son travail.

Grâce à la construction de ce réseau tant français qu'anglais ou européen, Jean-Baptiste Say se transforme progressivement en référence absolue de l'économie politique. Cette admiration pour un penseur fécond et international sera reprise à la fois par son réseau familial (restreint, soudé et voué à sa cause) mais également par le réseau français qu'il a tenté de structurer autour de lui. Ses fils, petits-fils, gendres, etc. vont progressivement financer et participer à la création et à la pérennisation des principales institutions de l'école française en transmettant une mémoire orale fondée sur ce chef de famille et en assumant les principales tâches nécessaires à la création d'un réseau.

¹ John Stuart Mill par exemple ventera les mérites de ses venues chez Jean-Baptiste Say dans ses mémoires.

Ce réseau familial va être accompagné d'intellectuel français (Blanqui, Comte, etc.) sans que cette tâche se trouverait impossible à mener. Ce nouveau réseau va pourtant avoir du mal à se développer dès la mort de Jean-Baptiste Say. Il va falloir attendre la fin des années 1830 et le début des années 1840, notamment avec la participation de Guilbert Guillaumin et de quelques économistes soucieux de voir se propager l'analyse libérale, pour que ce réseau se structure et devienne une école. Jean-Baptiste Say en devient alors l'icône, ses écrits fixant par ailleurs les grandes lignes analytiques à suivre. C'est tout le travail des économistes de l'école française que de poursuivre son travail sans s'en écarter et en évitant toute forme de perturbation. Toute personne qui viendrait remettre en cause les principes sur lesquels vont se réunir les économistes de l'école française, sera rejetée.

1.2 – Les valeurs de rassemblement

Pour parler d'école, il faut trouver des valeurs de rassemblement. Yves Breton caractérise une école de pensée par « un ensemble d'économistes partageant des idées (politiques, économiques, sociales) communes, se réunissant dans des lieux définis et s'efforçant de diffuser leurs idées dans des revues spécialisées » (Breton, 1992, p. 33).

Les économistes de l'école française regroupent bien ces différents éléments, quelques uns sont des influents qui se retrouvent dans des institutions prestigieuses et publient dans leurs revues. Mais en ce qui concerne le partage des idées, la situation est plus délicate car

« Les membres [de l'école française] étaient en profond désaccord sur la plupart des points fondamentaux de l'économie politique (...) ces doctrinaires n'ont point de doctrine » (Breton, 1986, p. 27).

S'il existe bien une chose qui les caractérise, c'est qu'ils ont chacun une approche spécifique de l'analyse économique. Auguste Walras écrira dans ce sens à son fils : « il n'est que trop vrai que les Economistes [de l'école française] ne sont d'accord entre eux ni sur l'objet de leurs recherches, ni sur la nature et les limites des questions qu'ils doivent agiter » (Walras - Correspondance, 2005, p. 628, lettre d'avril 1864).

S'il paraît difficile de définir leurs valeurs de rassemblement, ces économistes vont avoir une image assez claire de ce qu'ils laissent paraître à l'extérieur. Trois éléments vont

retenir notre attention, à la fois pour tenter de caractériser les valeurs de rassemblement, mais également pour définir le rapport que Léon Walras va entretenir avec eux. Seront étudiés ainsi les notions de liberté et de laisser-faire (1.2.1), leur optimisme (1.2.2) et surtout leur opposition à toute forme de socialisme (1.2.3). Notre but n'est pas de présenter les divergences entre eux mais de comprendre, de manière générale comment ils se représentent grâce à certains concepts, certaines valeurs et enfin surtout de montrer le cadre d'intégration dans le réseau.

1.2.1 – La liberté et le laisser-faire

La liberté

La première idée qui vient à l'esprit pour caractériser l'école française, aussi appelée l'école libérale française, c'est la notion de liberté et sa défense.

"Le trait commun de tous ces auteurs est le libéralisme, leur horreur de toute intervention de l'Etat et de tout contrôle de l'activité économique par l'Etat, leur libre-échangeisme surtout!" (James, 1950, p. 91).

Leur libéralisme est un libéralisme libéral et non individualiste. La liberté est au cœur de leur projet économique et social et se trouve en plus à la source du progrès de la société. Mais cette liberté n'est pas absolue, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être présente dans l'ensemble de l'activité économique. C'est dans la place accordée à l'Etat que réside la difficulté de rassemblement de ces économistes. Certes, ils sont tous d'accord pour accorder à la liberté une place fondamentale, mais ils vont proposer une réponse spécifique sur sa limite.

La divergence sur le bornage de la liberté perdurera pendant tout le XIXe siècle. Elle connaîtra des moments forts lors de la révolution de 1848 et de la proposition extrême de

¹ Voici une autre citation dans ce sens : « Au milieu de ces conflits d'intérêts [des idées socialistes], de passions et de convoitises, la science a continué son œuvre, sans dévier de la voie que lui avaient tracée ses fondateurs, les Quesnay, les Turgot, les Adam Smith, les J.-B. Say. Il était pourtant inévitable qu'elle subit, dans quelque mesure, l'influence des idées en vogue ; qu'il se produisit parmi les économistes, des dissentiments soit sur la méthode d'application des vérités de la science, soit sur ces vérités mêmes. Dans la lutte contre le protectionnisme, les uns se montrent opportunistes, les autres intransigeants, mais les défections sont rares : aucun économiste, digne de ce nom, n'a déserté la cause de la liberté » (Molinari, 1891, p. 325).

Gustave de Molinari¹, et des remises en causes relatives, à partir des années 1860-1870 avec le développement important de l'Etat suite aux événements de la Commune, aux questions coloniales, à l'accroissement du nombre de fonctionnaire, au problème de la natalité ou à la question sociale.

La nature des activités régaliennes montre les limites du rassemblement des économistes de l'école française derrière la bannière de la liberté. Ils se placeront entre deux extrêmes : ceux qui refusent presque toute forme d'intervention de l'Etat (Gustave de Molinari, Jules Dupuit) et ceux, plus modérés qui considèrent qu'un Etat fort est compatible avec leurs idées économiques (Adolphe Blanqui, Paul Leroy-Beaulieu).

Laisser faire, laisser passer

Derrière la notion de liberté économique en rapport avec l'intervention de l'Etat, les économistes de l'école française prennent comme point de départ la maxime tant théorique que pratique des physiocrates : le laisser faire, laisser passer. Nous ne revenons pas sur l'origine de cette formule. C'est lorsque Colbert demandait à un négociant (Legendre) ce qu'il fallait faire pour favoriser le commerce, celui-ci répondit : « Monseigneur, laissez nous faire ».

Cette maxime correspond parfaitement au cri de ralliement des économistes de l'école française. Gustave de Molinari par exemple résume ainsi le but du JDE :

« Les remèdes aux mal sont précisément dans le régime que l'on dénonce comme la cause qui le produit, c'est-à-dire dans un régime réel de liberté et de concurrence. La tâche que nous avons devant nous est simple et claire. Nous n'avons qu'à poursuivre cette œuvre de l'affranchissement du travail et des échanges, qui a commencée, il y a vingt siècles, et qui est si loin d'être achevée.... » (Molinari, 1891, p. 321).

Dans cette logique, cet économiste inscrira sur la première page de tous ses ouvrages la maxime de rassemblement : le laisser faire, laisser passer. Ce slogan de rattachement se retrouve également dans les bases de la SEP. Lors de son quarantième anniversaire, c'est un éloge qui lui sera accordée :

¹ Cet élément sera étudié par la suite.

« C'est ainsi que, d'accord avec les principes professés par la plupart de ses membres passés et présents, sans aide ni contrôle de l'administration supérieure, sans forme officielle, sans statuts, sans autre lien que l'amour désintéressé de la science économique, sans aucune engagement autre que de suivre les indications de son bon sens et d'obéir aux enseignements de l'expérience, c'est ainsi que la société a pu naître, se développer, grandir en force et en autorité, pratiquant dans son propre ménage la devise de la science qu'elle a pour objet : LAISSEZ FAIRE, LAISSEZ PASSER¹ » (Letort, 1882, p. 274).

Bien évidemment et comme pour l'analyse de la liberté, si tous les économistes de l'école française se reconnaissent derrière cette formule, son application réelle diverge souvent. Que ce soit pour la liberté ou le laisser-faire, ces concepts sont ambigus car ils permettent un ralliement contre les ennemis (les socialistes, etc.) et aussi une dissension lorsqu'il s'agit d'en comprendre réellement les limites et la signification.

Léon Walras, dans sa recherche de reconstruction de l'économie politique, accuse les économistes français de se retrancher hâtivement derrière ces notions pour résoudre tous les problèmes économiques. « Il y a des économistes qui s'en tirent [des questions économiques] en prononçant ici leur *Sésame ouvre toi*, l'éternel et commode *laissez faire, laissez passer*, et qui vous parlent de *liberté* » (Walras, 1879 ; 1987, p. 387). Ou encore : « a première vue, nous avons peine à croire que quatre mots puissent contenir la solution de toutes les difficultés économistes et sociales » (Walras, 1874 : 1988, p. 332).

Léon Walras, comme nous allons le remarquer tout au long de cette étude, ne va pas se contenter de prendre cette maxime au pied de la lettre sans l'analyser, sans en comprendre la signification et les limites. Il va proposer un véritable travail de reconstruction, non seulement de la liberté, mais également de l'ensemble de la science économique. Sa relation avec l'école française apparaît déjà particulière. Il la critique ici mais elle va être au cœur de la construction de son modèle économique.

¹ Mis en majuscule dans le texte.

1.2.2 – L'optimisme

Les économistes de l'école française sont généralement regroupés, depuis *l'Histoire des Doctrines Economiques* de Charles Gide et Charles Rist, sous le terme d'optimistes. Charles Rist, dans un article comparant l'économie optimiste et l'économie scientifique, dira à leur propos :

« cet optimiste vulgaire, politique plus qu'économique, où l'individualisme social et le laisser faire commercial sont unis au point de se confondre, et qui consiste à tout approuver dans le présent, sans comprendre le passé et sans rien entrevoir de l'avenir » (Rist, 1904, p. 661).

Autrement dit, ces économistes voient (dans la concurrence¹) « l'action d'une providence bienveillante ou d'une justice immanente tendant à réaliser spontanément le *Suum cuique* » (Rist, 1907, p. 598).

Cet optimisme s'opposerait au pessimisme de l'école anglaise. Béraud et Etner (1993), en étudiant l'œuvre et la postérité de Frédéric Bastiat, considèrent que l'optimisme qui caractérise aujourd'hui cette école provient de la célébration du centenaire de sa naissance. Frédéric Bastiat prend alors progressivement le statut de chef d'une école française et optimiste et non anglaise et pessimiste. Ce qualificatif serait uniquement dû à Charles Gide qui répond aux français par la formule suivante :

« Vous n'êtes point des classiques mais des disciples de Bastiat, vous n'êtes point des libéraux mais plutôt des optimistes naïfs » (Gide cité par Béraud et Etner, 1993, p. 297 ; 1983).

Cette classification, largement reprise dans les histoires de la pensée économique de la première moitié du XXe siècle, n'a jamais été vraiment expliquée. Charles Gide ne la justifie pas vraiment et ne regroupe que trois noms sous cette bannière : Charles Dunoyer, Henri Carey et Frédéric Bastiat. Ce qualificatif est trop imprécis pour que l'on puisse s'y référer de manière inévitable pour désigner les économistes de l'école française (alors indifféremment classé sous les termes d'optimistes, classiques, orthodoxes, libéraux modérés, etc.²). En effet, tout comme pour les notions de liberté et de laisser-faire, les économistes français développent chacun une approche spécifique.

¹ Nous verrons au fur et à mesure de ce travail comment sont associées les notions de liberté et de concurrence.

² Pour plus de détails sur ces différentes classifications, consulter l'article de Béraud et Etner (1993) p. 300-301.

Nous gardons tout de même en tête cette possible définition : ne pas tenter de démontrer, de justifier ses propos puisque la seule chose à faire lorsque la situation économique ou sociale est mauvaise, c'est justement de ne rien faire. Ces économistes reprennent parfaitement à leur compte la maxime philosophique de Voltaire : « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes », d'où à dû être tirée cette vision optimiste. Celle-ci provient pour les économistes dans la croyance de la bonté des lois naturelles qui régissent l'activité économique et plus particulièrement de la liberté et de la concurrence.

Cette approche de l'optimisme, de la croyance dans la vertu aveugle des lois naturelles de l'économie pousse à une vision bipolaire. Les économistes de l'école française voient le bien dans la liberté et le mal dans le socialisme. Léon Walras va se positionner de manière différente en cherchant tout d'abord à concilier ces deux approches, et en tentant par la suite de justifier leurs conclusions.

1.2.3 – La lutte contre le socialisme

S'il est difficile de regrouper les économistes français par leurs points de ralliement, il est par contre aisé de les cataloguer grâce à ce qu'ils combattent unanimement : le socialisme. Cet élément est d'autant plus important que Léon Walras a régulièrement fait référence au socialisme pour décrire son approche économique. Cette attitude lui sera particulièrement préjudiciable car les économistes de l'école française vont clairement montrer leur haine, leur dégoût contre toute forme de socialisme. L'une des premières publications de la maison d'édition Guillaumin est pour Louis Reybaud (1799-1879) et son ouvrage critique sur les *Réformateurs Socialistes* (1840). La révolution de 1848 pousse les français à s'activer encore plus dans cette défense de la liberté et de la propriété privée contre les idées socialistes. « Les libéraux (...) sont à la pointe de la lutte idéologique contre les doctrines subversives » (Lutfalla, 1972, p. 513).

L'ennemi numéro un a toujours été et est resté le socialisme, critiqué tant sur ses auteurs que sur son idéologie. « Les socialistes ont été mis à nu et flagellés de main de maitre ; la pauvreté de leurs doctrines, le vide de leurs plans, l'évidence de leur contradictions a été quelque part bien démontré » (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 2, p. 635).

Louis Reybaud, auteur de l'article *Socialisme* dans le DEP, finit son article sur le mot d'ordre donné aux économistes de l'école française :

« L'économie politique repousse-t-elle les combinaisons de tutelle et de dictature qui, sous une forme ou une autre, se proposent d'assurer la prospérité collective au moyen d'un amoindrissement des droits et d'un assujettissement des facultés de l'individu ; elle trouve que le gouvernement est assez chargé en besogne quand il fait exécuter les lois, sans qu'on lui donne encore la tâche difficile de procurer le bonheur et de distribuer la richesse » (Coquelin et Guillaumin, 1853, vol 2, p. 638).

Le DEP ne sera pas le seul à afficher ce point de ralliement. Tous les organes de diffusion de l'école française iront dans ce sens, comme le JDE :

« La revue [JDE] est aussi très attachée à la lutte idéologique contre le socialisme (...) l'idéologie socialiste leur paraît très dangereuse car elle prétend étendre la sphère de l'Etat à toutes les activités économiques, ce qui réduirait d'autant le champ d'action de la liberté d'entreprise qui leur semble déjà insuffisant » (Marco et Laurent, 1990, p. 11).

Si les économistes de l'école française divergent quant à la place exacte qu'ils donnent à l'Etat, ils sont unis et intransigeants lorsqu'il s'agit de combattre ceux qui veulent lui faire tenir tous les rôles dans l'activité économique. Ils peuvent tolérer des approches méthodologiques, des outils d'analyse différents mais en aucun cas des penseurs socialistes¹.

Léon Walras, en s'affichant à plusieurs reprises comme défendant des idées socialistes, notamment depuis sa participation au congrès de Lausanne sur l'Impôt, va voir les foudres s'abattre contre lui. Son père le met pourtant en garde très tôt. Dès la préparation de son ouvrage sur Pierre Joseph Proudhon, il lui indique, en parlant de l'approche sociale, « que la question est brûlante » (Correspondance, 2005, p. 338, lettre de mars 1859). A la fin de l'année 1859, lorsque Léon Walras est contacté par Henri Baudrillart pour faire un compte rendu dans le JDE², Auguste lui signale à nouveau de faire très attention à ses idées :

« tout ce que je puis de te conseiller, d'une manière générale, c'est de ne pas trop t'engager, et de ne point te hâter de t'affubler d'une couleur politique. Il faut mieux attendre que l'occasion se présente pour soutenir une politique conforme à tes connaissances et à tes convictions, que de t'exposer à multiplier les concessions,

¹ Le cas de Pierre Joseph Proudhon qui sera étudié par la suite est révélateur de cette attitude.

² Sur un ouvrage de Frédéric Passy sur la propriété intellectuelle.

les réticences, et quelquefois les dissimulations, pour ne pas blesser le parti avec lequel tu te trouverais engagé » (Correspondance, 2005, p. 363, lettre d'octobre 1859)

Il arrivera, en nuancant ses propos, à continuer à collaborer avec ces économistes mais a signé, dès l'annonce de son hétérodoxie, la mort de son entrée dans le cercle très restreint des économistes influents de l'école française. Grâce à sa pugnacité, ses réserves et sa volonté incessante de reconnaissance, il a réussi tout de même à continuer à fréquenter les économistes, à se faire accepter en tant que professeur, mais pas à se faire plébisciter en tant qu'économiste. Son affirmation socialiste le condamnera à ne tenir qu'un second rôle, à ne jamais être apprécié à sa juste valeur.

1.3 – Les outils d'analyse

Les économistes de l'école française vont avoir une relation assez particulière avec les approches scientifiques dans l'analyse économique. Si aujourd'hui les mathématiques constituent un outil d'analyse fondamental, sa place dans la France du XIXe siècle était beaucoup plus limitée. Les économistes de l'école française ne s'opposent pas systématiquement à son utilisation mais souhaitent en limiter l'importance. Pour eux, leur travail est le fruit d'une recherche scientifique et les mathématiques n'ont pas valeur de démonstration. Léon Walras, en se déclarant socialiste, a pris un chemin divergent de l'orthodoxie officielle. En utilisant massivement les mathématiques et en déclarant cet outil comme fondamental dans l'analyse de la valeur d'échange, il va encore une fois fleureter avec les limites fixées par l'école française.

En analysant le rapport que vont avoir les économistes de l'école française à la fois avec les mathématiques mais également avec les statistiques, nous montrerons les relations qu'ils entretiennent avec les méthodes scientifiques¹. Cela permettra de comprendre une partie du refus fait à Léon Walras d'intégrer l'élite de l'école française.

André Liesse, dans l'article *Méthode* du *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique* indique ainsi :

¹ L'article de Bouvier de 1901 propose un bon aperçu de l'utilisation de la méthode mathématique.

« En général, les économistes, mêmes ceux qui, par la nature de leur esprit, tendaient le plus vers ce procédé d'analyse, l'ont repoussé, les uns parce qu'il n'apportait pas de découvertes ou tout au moins des résultats nouveaux certains et appréciables, les autres parce que la difficulté inhérente au maniement du calcul algébrique les rebutait » (Liesse, 1900, Vol 2, p. 267).

Sa vision du futur le discréditera :

« On a poussé très loin l'emploi des mathématiques en économie politique, mais l'usage de ce procédé d'analyse – impuissant du reste devant les problèmes complexes – ne sera toujours qu'aux mains d'un petit nombre » (Liesse, 1900, p. 269).

Ce dénigrement presque systématique de l'école française trouve son origine dans les travaux de Jean-Baptiste Say. Ce dernier est assez agacé de voir les *Principes de l'Economie Politique* de Nicolas-François Canard couronnés par l'Institut en 1801. Yves Breton nous indique qu'il aurait également pu être (négativement) influencé par les travaux de Vandermonde qui indiquaient que « les mathématiques et surtout les statistiques peuvent rendre des services aux économistes » (Breton, 1986, p. 29).

Les premières références du début du XIXe siècle ne proposent pourtant pas de faire des mathématiques « la » méthode en économie politique. En effet, l'utilisation (simple) des mathématiques ne couvre que le chapitre III de Nicolas-François Canard sur la détermination du prix des choses, soit à peine 10% de son ouvrage. Mais ces trente pages ont eu le don d'agacer J.-B. Say et de bloquer pendant presque un siècle le développement de cette méthode en France.

Il faut attendre une trentaine d'année après la tentative de Nicolas-François Canard pour voir la première utilisation sérieuse des mathématiques en économie¹ avec la contribution d'Antoine Cournot en 1838 dans ses *Recherches sur les Principes Mathématiques de la Théorie des Richesses*.

Mais comme Jean-Baptiste Say a banni l'usage des mathématiques et que les économistes français suivent ses propos de manière presque doctrinaire, ces derniers ne vont absolument pas faire référence à l'ouvrage d'Antoine Cournot ; même Adolphe Blanqui dans

¹ Léon Walras et Jevons, dans leur article de 1878 sur les ouvrages relatifs à l'application des mathématiques en économie dans le JDE, font référence à 8 auteurs. Nous n'étudions pas ici les contributions de Mazet, Wolkoff, Fauveau et Dumesnil-Marigny.

sa bibliographie raisonnée ne le mentionnera pas. Cette attitude peut expliquer en partie l'échec de cet ouvrage.

« Son livre d'économie fut un exemple remarquable de la disgrâce réservée à l'homme qui devance son temps. Pendant des années, pas un seul exemplaire ne fut vendu (Gide et Rist, 1922, p. 630).

Il ne sera cité ni dans le DEP ni dans le *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique*¹, tant pour sa personne que pour son œuvre. Les économistes de l'école française ne se contentent pas d'ignorer les économistes qui utilisent les mathématiques, ils vont affirmer officiellement leur refus de cette méthode. Pour cela, ils vont faire une note de rédaction dans le JDE pour un article utilisant cet outil. A notre connaissance, il n'y en a eu que trois dans cette revue. Celle pour Von Thünen que nous allons évoquer, celle contre Gustave de Molinari pour sa proposition relative à la privatisation de la sécurité et celle contre Léon Walras pour son dernier article dans la revue (étudié par la suite).

« Nous devons déclarer que l'insertion de ce travail dans le JDE, le salaire naturel d'après M. de Thünen n'implique aucunement l'appréciation de la méthode qui y est employée (...) nous l'insérons uniquement comme l'un des spécimens les plus curieux de l'application des mathématiques à l'économie politique par un économiste connu » (Von Thünen, 1856, p. 263).

Cela permet aux lecteurs (et aux auteurs) de bien comprendre la ligne éditoriale de la revue. Mais il faut être un peu plus précis. Les économistes français ne rejettent pas l'emploi des mathématiques (notamment avec le rapport entre Léon Walras et Joseph Garnier qui sera étudié par la suite), mais l'utilisation des mathématiques contre leur doctrine. Jules Dupuit, notamment avec ses travaux qui ont pour titre *De la Mesure de l'Utilité des Travaux Publics*², ne sera jamais rejeté car ses conclusions sont en accord avec l'orthodoxie et les mathématiques utilisées en notes (et donc le texte compréhensible par tous).

Les économistes de l'école française ont au moins trois problèmes face à l'utilisation des mathématiques en économie. Le premier réside dans la formation qu'ils ont eu. Ils ont suivi pour la plupart des formations littéraires ou juridiques et ne peuvent saisir la portée et l'avancée des mathématiques en économie. Ils sont totalement incompetents dans ce domaine. En plaçant les mathématiques au cœur de son raisonnement, Léon Walras effraie car il propose des conclusions qui reposent sur un langage totalement incompris par les économistes

¹ Il ne sera cité que dans l'article *Méthode*.

² Pour plus de détails sur son apport, consulter Simonin et Vatin (2002).

de l'école française. Or, il paraît peut vraisemblable d'accréditer un homme que l'on ne comprend pas.

Le cas de Léon Walras qui sera étudié dans le détail par la suite pose le second problème pour les économistes de l'école française de la nature des mathématiques. Pour eux, les mathématiques sont réduites à des calculs arithmétiques ou à des calculs algébriques élémentaires. Ils ne connaissent pas les nouvelles techniques (calcul infinitésimal, les fonctions) et n'envisagent pas leur apport pour l'analyse économique.

« Ils n'étaient pas en mesure d'imaginer un seul instant que ces nouveaux langages permettaient, d'une part de substituer la notion d'interdépendance à celle de cause, et d'autre part de repenser les problèmes économiques dans un esprit totalement nouveau. De plus, n'ayant pas l'expérience des notations mathématiques, ils étaient incapables de formaliser des problèmes dont, par ailleurs, ils auraient pu avoir l'intuition » (Breton, 1986, p. 43).

En proposant de reconstruire leur science qu'ils considèrent comme achevée sur la base d'outils mathématique dont ils ignorent l'existence, la signification et la portée, Léon Walras s'inscrit dans un terrain très difficile pour s'intégrer dans ce réseau.

Le troisième problème que posent les mathématiques pour les économistes de l'école française réside dans la place de l'homme. Ils considèrent en effet l'économie politique comme une science morale et non comme une science abstraite.

« Dans la mesure où l'homme concret, réel est soumis à des influences nombreuses et changeantes telles que l'intérêt personnel mais aussi les passions et les sentiments, les données sur lesquelles travaillent les économistes sont trop incertaines et variables, trop subtiles et complexes pour pouvoir se plier à la rigueur du raisonnement mathématique » (Breton, 1986, p. 47).

Ils ont peur que les mathématiques réduisent l'analyse de l'homme à une constante alors qu'il est emprunt aux changements, aux évolutions et que les variables qui agissent sur son comportement sont innombrables et indéfinissables. Ils craignent qu'avec les mathématiques la liberté de l'homme disparaisse. Cette vision, qui peut être valable au début du XIXe siècle, perd progressivement de la valeur au vu des avancées des mathématiques. Mais comme les économistes français ont banni par principe cette méthode et qu'ils considèrent leur discipline (et sûrement les autres) comme achevée, ils ne souhaitent pas être au courant des nouveautés.

Ils annoncent enfin un argument qui est peu tenable mais tout de même efficace pour eux : les économistes qui utilisent les mathématiques font des erreurs de calcul. Le fait que Joseph Bertrand (1883) discute les travaux d'Antoine Cournot et Léon Walras ne peut que les satisfaire¹. Quelques années avant, c'est dans un article du JDE proposé par Fauveau (1867) que la théorie des prix en concurrence de Cournot est remise en cause sur la base d'une base similaire.

En se fondant sur ces arguments, la plupart des économistes de l'école française écartent les analyses mathématiques. Paul Cauwès par exemple refusera systématiquement Aupetit au concours d'agrégation sous prétexte de l'utilisation des mathématiques². Depuis Jean-Baptiste Say : Leroy-Beaulieu, Yves Guyot, Léon Say, Gustave de Molinari ou Charles Dunoyer refusent toute utilisation des mathématiques. D'autres au contraire, comme Joseph Garnier qui enseigne parmi les ingénieurs, considéreront que les mathématiques peuvent être utilisées en économie mais il limite tout de même son importance.

Il faut bien voir pourtant que tous les économistes de l'école française ne font pas que de l'économie littéraire. Emile Cheysson, Jules Dupuit ou Clément Colson³ par exemple utilisaient les mathématiques dans leurs approches théoriques. La particularité de ces économistes de l'école française est d'utiliser cette méthode sans la mettre en avant. Par ailleurs, leur emploi des mathématiques est limité car

« ils n'utilisent que des outils quantifiables et mettent en garde contre toute autre méthode de formalisation. [Surtout], l'essentiel de leurs contributions économiques étaient tout à fait traditionnel » (Etner, 1989, p. 543).

Jules Dupuit, qui avait une grande connaissance des mathématiques, les utilisait avec discernement et intégrait ses démonstrations en note de bas de page ou en annexe. En plus de ne pas mettre en avant les mathématiques, les conclusions des économistes français utilisant cette méthode sont conformes à l'orthodoxie libérale. C'est là un point essentiel dans le processus d'intégration de Léon Walras. Même s'ils utilisent des mathématiques et qu'ils ne sont pas compris dans les démonstrations scientifiques, les économistes de l'école française qui viennent d'être cités gardent bien en tête que cette méthode est à utiliser avec

¹ Joseph Bertrand continuera ses critiques contre l'insertion des mathématiques en science sociale en rejetant notamment la loi de Fechner.

² Pour plus de détails, consulter Le Van-Lemesle (2004).

³ Ce dernier, professeur d'économie à l'école polytechnique, considérait que l'idée de Léon Walras était néfaste à l'économie politique.

discernement et que les conclusions ne doivent aucunement s'écarter des préceptes de l'orthodoxie.

Notons également la contribution d'autres économistes internationaux qui ont utilisé les mathématiques de manière indirecte : Vilfredo Pareto¹ ou Alfred Marshall. Les mathématiques de haut niveau sont peu comprises par les économistes du monde entier. Seuls les hommes ayant suivi des formations scientifiques ont su et compris l'importance que cela pouvait avoir.

Pour finir, les économistes français ont la volonté de ne pas cantonner leur discipline à une science théorique et abstraite mais pratique et concrète pour comprendre le monde économique qui les entoure. La plupart des enseignements sont tournés dans cette logique. Chailley-Bert dira ainsi à propos de la formation idéale des économistes universitaires (en plus de la connaissance des travaux des principaux économistes) :

*« Il devrait encore savoir l'histoire du commerce et ses diverses étapes, avec les alternatives de progrès et de recul, de la réglementation à la liberté des échanges »
(Chailley-Bert, 1892, p. 361).*

Cette volonté se retrouve également dans de nombreux articles du JDE qui visent à l'étude de cas particuliers concrets. Cette revue comprend également tous les mois des chroniques économiques qui résument les grands moments de l'actualité. Les économistes de l'école française se spécialisent alors souvent sur un domaine (qui correspond régulièrement à l'une de leurs multiples professions) la finance, l'agriculture, les transports, etc.

Cette particularité empirique a plusieurs conséquences. La première, en rapport avec Léon Walras, explique le peu d'intérêt pour les EEPP. La seconde, c'est l'oubli actuel des économistes de l'école française du XIXe siècle. Comme depuis Jean-Baptiste Say les économistes considèrent qu'ils n'ont plus rien à inventer, leur travail consiste uniquement à divulguer les paroles du maître de la science, ils se spécialisent sur des questions empiriques et immédiates qui ne peuvent plus intéresser aujourd'hui (et dans une faible mesure au regard de leur traitement idéologique des différentes questions) que de rares historiens spécialisés dans un domaine de recherche spécifique. La dernière conséquence pour les économistes de l'école française, c'est l'utilisation importante des statistiques. Cette discipline, nous dit Reybaud,

¹ Pour une vision générale sur cet économiste, consulter Bousquet (1960).

« est appelée à rendre de grands services le jour où tout le monde comprendra combien c'est une science d'observation, riche en enseignements de tous les instants, de toutes les heures » (Reybaud, 1841, p. 6).

La statistique rentre parfaitement dans la démarche de l'école française qui veut faire de l'économie une science d'observation et non une science abstraite et déductive. La statistique sert ainsi :

« comme un moyen d'établir des inductions, de vérifier des hypothèses, de contrôler des faits, de découvrir des vérités, des lois naturelles. C'est donc un instrument, un instrument de précision même » (Block, 1883, p. 617).

Les économistes placent alors la statistique comme l'une des méthodes de leurs recherches¹ : « L'économie politique et la statistique sont, pour ainsi dire, sœurs jumelles ; elles ont un grand air de famille, elles se prêtent un mutuel appui » (Garnier, 1858. p. 128)².

Cela ne va pas de soi pour Jean-Baptiste Say qui comme pour les mathématiques s'oppose à une utilisation trop abusive des statistiques³. Cette crainte est légitime au début du XIXe siècle car les données sont extrêmement difficiles à trouver et souvent de mauvaise qualité⁴, mais cette réticence va progressivement disparaître au vu de l'avancée des données. Des inquiétudes perdureront tout de même, comme le souligne Levasseur dans le *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique* indiquera ainsi :

« Il ne faut jamais accepter sans contrôle un chiffre inscrit dans une statistique en fondant sa confiance sur ce motif qu'étant un nombre, il doit participer de l'exactitude des mathématiques et qu'étant officiel il a une autorité incontestable » (Chailley, 1900, Vol 2, p. 916).

Cette discipline va progressivement prendre un statut plus scientifique et plus crédible chez les économistes. Ceci entraîne une nouvelle définition de la statistique que nous donne Garnier dans le DEP et qui provient des travaux de Moreau de Jonnés : « La statistique est la science des faits sociaux exprimés par des termes numériques » (Coquelin et Guillaumin, 1853, vol 2, p. 653).

¹ Très rares seront les économistes après 1850-1860 à repousser (sans forcément les dénigrer) l'utilisation des statistiques. Gustave de Molinari est l'exemple le plus frappant de cette approche, de ce refus de toute forme de scientificité (de recherche concrète de création, d'application ou de vérification des théories)

² Garnier avait déjà défendu cette idée quelques années avant dans le DEP. Il constitue véritablement un conciliateur entre l'école française et les autres méthodes, comme en témoigneront les rapports qu'il a entretenus avec L. Léon Walras.

³ Pour plus de détails sur l'approche de Say, consulter l'article sur la question de la méthode d'Yves Breton dans Breton et Lutfalla (1991).

⁴ Cette attitude de dénigrement sera rectifiée par Joseph Garnier dans son article *Statistique* du DEP.

Pour les économistes de l'école française, la statistique va avoir deux fonctions. La première est une fonction de contrôle et la seconde de découverte. Dans le premier cas, l'économiste peut vérifier si ses propos sont vrais ou faux. Dans le second, l'économiste dégage une vérité nouvelle. Ce qui est fondamental ici en rapport avec Léon Walras c'est que grâce aux statistiques, les économistes de l'école française pensent alors fait de leur discipline une matière scientifique car il ne peut plus alors exister d'approximations.

« plantez un gland, s'il germe, il produira un chêne et jamais un autre arbre. Ici, il n'y a pas d'approximation ; qui cherche une loi, cherche l'absolu : c'est tout ou rien »
(Block, 1883, p. 624).

Pour eux, leur discipline, l'analyse économique qu'ils proposent est scientifique car elle repose sur des lois que la statistique permet de démontrer. Pour éclaircir les données statistiques, les économistes français sont tout à fait prêts à utiliser, comme Léon Walras, la représentation graphique :

« les figures, au contraire [des chiffres bruts], sont des formes sensibles, des images qui, non seulement attirent et fixent le regard, mais qui permettent d'apercevoir et de comprendre tout un ensemble d'un coup d'œil et qui font sur l'esprit une impression plus vive, souvent même plus profonde et plus durable que les chiffres. C'est la principale raison d'être de la statistique graphique qui est un auxiliaire très utile de la statistique proprement dite » (Levasseur, 1886, p. 766).

Mais encore une fois, ils prennent bien garde de ne pas aller trop loin dans l'utilisation des graphiques. Ainsi, les courbes qui traitent des problèmes d'économie « doivent être employées avec beaucoup de prudence, parce qu'on s'expose presque toujours à des déceptions en essayant d'appliquer aux sciences sociales les procédés rigoureux des sciences mathématiques » (Levasseur, 1886, p. 770).

Les découvertes de la statistique mathématique et son développement plus particulièrement à partir des années 1880, ne seront reconnus qu'à partir de la fin de la première guerre mondiale. Même si un grand nombre d'économistes français appartient à la *Société de Statistique de Paris* (Michel Chevalier, Hippolyte Passy, Louis Wolowski, Léon Say, Paul Leroy-Beaulieu, Clément Juglar, Emile Levasseur seront présidents) ; publie dans le *Journal de la Société de Statistique de Paris* (créé en 1860) ; travaille au Bureau de la Statistique Générale de la France, éditent tous les ans *l'Annuaire de l'Economie Politique* (à partir de 1844) qui devient rapidement (en 1847) *l'Annuaire de l'Economie Politique et de*

*Statistique*¹ édité par Guillaumin. Ils garderont une vision très restreinte de la statistique, voyant en elle uniquement un moyen de collecter certaines informations et toujours dans un objectif de démontrer les idées de cette école de pensée.

Plus particulièrement, les statistiques vont permettre d'éclairer non seulement la théorie (libérale) mais également les hommes d'Etat, les chefs d'entreprise, les décideurs pour que la société française se développe au mieux tant en France qu'à l'étranger. Elles restent donc forcément utilisées comme un moyen et reste être une discipline inférieure à l'économie.

« Depuis J.-B. Say et dans leur grande majorité, les économistes français ne cessèrent jamais de défendre la primauté de l'économie politique sur la statistique. Cette dernière étant incapable de révéler des rapports de causalité ne pouvait pas se substituer à l'intelligence de l'économiste. Par conséquent la statistique ne pouvait être que l'auxiliaire de l'économie politique » (Breton, 1991, p. 416).

Les économistes français, avec une utilisation (très restreinte) des statistiques (et sans mathématiques), pensent être au cœur de l'analyse économique scientifique. Comme ils tiennent toutes les places stratégiques de diffusion du savoir économique, ils vont imposer cette approche, totalement obsolète, vue d'aujourd'hui, mais officielle et inévitable au XIXe siècle. Léon Walras, en proposant de repenser l'analyse économique tant d'un point de vue idéologique que méthodologique et scientifique va se trouver confronté à un mur infranchissable. Il ne va pourtant pas désespérer puisqu'il va tenter à de nombreuses reprises d'intégrer les différentes institutions de l'école française. Ces multiples tentatives de reconnaissance auront un impact important sur la construction de son modèle économique.

II – L'enseignement aux mains d'une élite

L'enseignement est vu par les économistes français comme un élément incontournable de l'apprentissage en général et de la science économique en particulier. Pour éduquer la

¹ Ces ouvrages annuels, dont la publication a été confiée pendant de nombreuses années à Maurice Block (1856-1879). Ces ouvrages sont divisés en quatre parties qui donnent respectivement la substance des documents officiels sur la France, les informations de la ville de Paris, les informations sur les pays et enfin des discussions sur des questions d'économie politique.

population dans la bonne direction (et non vers le socialisme), ils ont cherché à tout prix à diffuser leurs connaissances et ont activement contribué à la création des différentes chaires d'enseignement dans la France du XIXe siècle¹.

Cette idée provient de J.-B. Say qui place l'enseignement au cœur de sa stratégie de diffusion des idées économiques. C'est ainsi qu'il cherche à créer une maison d'éducation dès 1792. C'est au début du XIXe siècle qu'il concrétisera ses rêves en intégrant des chaires prestigieuses. Cette stratégie de diffusion auprès du plus grand nombre repose également sur la recherche d'une réponse à la question sociale. « Enseignons donc l'économie politique, et sachons que c'est d'elle que viendra le salut » (Letort, 1882, p. 286).

Au début des années 1880, avec les universités et les différentes facultés libres, ce sont une vingtaine de cours d'économie politique qui sont proposés en France. L'apparition de ces premiers cours ne s'est pas fait sans heurts :

"Il y avait [pour instaurer un cours d'économie politique], plus d'une prévention à vaincre et plus d'un combat à livrer. A quelque corps qu'on s'adressât, Collège de France, Facultés, Conservatoire des Arts et Métiers, on rencontrait un conseil de professeurs qui répugnait aux adjonctions, ou ne s'y prêtait que de mauvaise grâce. D'autres obstacles plus sérieux se présentaient. L'esprit des chambres législatives se portait chaque jour avec plus de violence vers un régime de protection et créer des chaires d'économie politique [en raison de la position libérale des premiers professeurs], eût passé pour une trahison" (Reybaud, 1864, p. 952)².

Devant les difficultés que nous allons évoquer, les économistes de l'école française ont tout fait pour que ces chaires soient tenues par leur élite, par le petit groupe d'économistes qui domine le savoir officiel au XIXe siècle. Dans sa recherche de reconnaissance, Léon Walras a bien évidemment cherché à accéder aux institutions d'enseignement, souvent prestigieuses. Malheureusement, il n'arrivera jamais à enseigner en France. Face à ses échecs répétés pour l'obtention d'un poste, il va se montrer hargneux contre l'enseignement de l'économie dans ce pays qui a été dominé par les membres de l'école française. En 1896, dans un article

¹ "Il faut que son passage à l'école ait initié le citoyen pauvre, comme le riche, à l'intelligence de ses devoirs, dans la famille, dans la société, dans l'Etat. Il faut, par-dessus tout, qu'elle l'ait éclairé sur les principes naturels de l'organisation économique-sociale ; qu'il sache bien ce que sont le travail, le capital, la richesse ; en quoi consiste la vraie solidarité et le véritable accord des intérêts, etc. Muni de ces renseignements, l'enfant, devenu homme, verra clair sur la route et ne se laissera plus égarer. Alors la paix et la réforme de l'atelier industriel se feront aisément, car, de part et d'autre, on comprendra qu'il y va de l'intérêt commun" (Dameth, 1871, p. 90).

² Ce même auteur indique à propos de l'Athénée Royal : "Pourvue d'une autorisation, cette institution ne laissait à ses professeurs que les libertés compatibles avec la politique du temps" (Reybaud, 1864, p. 952).

consacré au problème fiscal, il indiquera qu'il s'agit d'une : « exploitation en monopole à l'enseigne de la liberté » (Walras, 1896d ; 1990, p. 450).

Cette position, si elle est à relativiser comme nous allons le voir, reflète en réalité la déception de Léon Walras de ne pas pouvoir enseigner en France. Pour lui, c'est l'école française qui tient de manière hégémonique les chaires d'enseignement cela allant dans le sens d'une impossibilité d'accès à ces postes et d'une non ouverture vers la nouvelle science économique (la sienne bien évidemment !). Du point de vue français, cette position dominante permet d'être omniprésent dans l'enseignement, qu'il soit théorique, pratique et pour tout public ; d'influencer les élèves, les hommes politiques, les industriels : la population ; de transmettre leur savoir économique et de faire perdurer cette approche en accordant la succession des chaires à des hommes de confiance.

La première partie sera consacrée aux institutions privées, aux grandes écoles et aux conférences libres et cours populaires (2.1). Auguste et Léon participeront à ces tentatives d'enseignement. Mais Léon Walras souhaite obtenir une place plus prestigieuses et va s'intéresser à d'autres institutions qui proposent des postes honorifiques (2.2). Enfin, avec l'ouverture d'un cours d'économie dans les universités françaises, Léon Walras, professeur à l'université de Lausanne, pense pouvoir trouver le moyen de rentrer en France (2.3).

2.1 – Les institutions privées, les grandes écoles, les conférences et les cours populaires

Les tentatives d'intégration de l'économie touchent toutes les facettes de l'enseignement. La première qui va être étudiée ne concerne pas directement Léon Walras mais son père Auguste. Il s'agit de l'Athénée Royal qui s'inscrit dans notre démarche pour deux raisons. La première concerne le rôle d'Auguste. En intégrant cette institution, il se fait reconnaître comme économiste et profitera de sa notoriété pour introduire son fils au sein de l'école française. La seconde concerne l'étude du réseau de l'école française qui va voir apparaître dans cette institution son élite dirigeante. (2.1.1 – L'Athénée Royal). Dans un second temps, ce sont les grandes écoles qui vont être étudiées. Léon Walras les a fréquentées et a tenté d'y enseigner (2.1.2 – Les grandes écoles). Enfin, dans les années 1860, avec l'apparition d'un gouvernement plus tolérant, un nouvel enseignement va apparaître à travers les conférences

libres et les cours populaires. (2.1.3 – Les conférences libres et cours populaires). Léon Walras sera présent, côtoyant l'élite des économistes de l'école française.

2.1.1 – L'Athénée Royal

L'Athénée Royal est une institution privée d'enseignement supérieur fondée en 1781¹. Son objectif est d'instaurer une école pratique des sciences pour encourager les découvertes applicables à la vie matérielle. En 1815, l'Athénée Royal devient un centre de discussion de la politique libérale et se retrouve ainsi, avec son grand représentant Jean-Baptiste Say, un lieu privilégié pour enseigner l'économie politique².

Le public, appartenant à la bourgeoisie libérale aisée et cultivée, vient nombreux à ses leçons dans lesquelles, à travers les détails de la vie économique, J.-B. Say parvient à faire entrer les points de doctrine les plus importants. Deux cents à trois cents auditeurs sont présents à chaque séance, le public (l'Athénée est un lieu de réunions mondaines) qui paie pour recevoir cet enseignement, est ravi des différentes propositions et thèmes abordés par J.-B. Say :

"Il [le public] applaudit à la conclusion : la solution de la question sociale est économique. Elle réside dans les progrès de la production, sous la direction de l'entrepreneur éclairé qui, d'un même mouvement, crée des produits et distribue les revenus" (Le Van-Lemesle, 2004, p. 62).

Cette école va être l'un des points d'entrée des futurs grands économistes de l'école française dans le monde de l'enseignement. Le premier à succéder à Jean-Baptiste Say et son *Cours d'Economie Politique* (1816-1817 ; 1818-1820) est Charles Dunoyer : *Cours de Morale et Economie Politique* (1824-1826). Il est suivi par Adolphe Blanqui : *Histoire de la Civilisation Industrielle des Nations Européennes et Economie Politique* (1827-1829). Le futur enseignant au Conservatoire des Arts et Métiers laissera la place à Auguste Walras pour l'année (1836-1837) et son cours *d'Economie Politique*. Cette position sera très bénéfique à ce dernier qui sera reconnu comme un économiste par les grands représentants de l'école

¹ Les informations sur cette institution sont très minces puisque les archives ont brûlées et les traces de l'enseignement dans son sein sont très rares. Pour des informations plus détaillées, consulter l'ouvrage de Dejob (1894).

² Sa place dans cette institution lui permet en parti d'accéder au Collège de France.

française. Cette place lui permettra de s'intégrer sans aucune difficulté dans ce réseau qu'il a fréquenté avec succès. Cette expérience lui permet de connaître parfaitement les rouages, les attentes, les envies de cette école. Il ne deviendra pas forcément un économiste de l'école française mais un intellectuel respecté. En bafouant ouvertement les valeurs de cette école, Léon détruira le travail initié par son père dès les années 1830.

Si Auguste n'aura pas de débouché dans l'enseignement économique, ce n'est pas le cas du dernier professeur d'économie à l'Athénée Royal, Joseph Garnier et son *Economie Politique* (1842-1843 ; 1844-1845)¹. Cette place lui permettra de trouver des postes prestigieux à la fois dans l'enseignement mais également dans les sphères officielles de l'école française.

Cette institution dont les professeurs sont au cœur de la création de l'école française du XIXe siècle diffuse un savoir pour une classe sociale élevée. L'objectif était de former la bourgeoisie et les chefs d'entreprises pour qu'ils diffusent à leur tour les éléments de l'économie politique (création d'un réseau qui sera étudié par la suite). Mais cette mission n'est qu'à moitié réalisée :

"On se demandera quel profit réel ses auditeurs [de l'Athénée Royal] ont pu retirer des leçons. Certes tout l'avantage a été souvent pour les professeurs qui s'y sont instruits dans l'art d'enseigner la science qu'ils n'ont instruit leurs auditeurs dans la science elle-même" (Steiner, 1986, p. 82).

Si l'objectif de diffusion massive n'est pas entièrement réalisé ici, il reste toujours présent dans toutes les réalisations de l'école française. Il s'agit de créer un réseau avec à sa tête quelques économistes qui dominant d'une main de fer l'orthodoxie libérale et divulguent leurs connaissances aux industriels, hommes politiques, bourgeois et autres membres influents de la société. Il s'agit de dominer le monde économique-politique afin d'imposer ses vues. Cette notion de réseau, de lobbying est omniprésente chez les économistes français. Ils veulent créer ce capital social qui leur permet d'être influent et de diffuser rapidement leur approche économique et politique.

¹ Toutes ces informations sur les cours à l'Athénée proviennent de Dejob (1894).

2.1.2 – Les grandes écoles

Léon Walras a débuté ses études par les grandes écoles. Malheureusement, il n'a jamais réussi à les intégrer en tant qu'étudiant. Il a été recalé deux fois de l'école polytechnique et trois fois de l'école des mines. Devant ces échecs, il abandonne les études scientifiques pour se consacrer à la littérature. Lorsqu'il atteindra la stature d'enseignant grâce à sa chaire à Lausanne et qu'il tentera d'enseigner en France, il reviendra sur ces lieux d'enseignement.

Il a tenté d'obtenir la VI^e section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes¹ en y proposant sa candidature en 1879-1880 mais, comme pour l'ensemble de l'enseignement en France, il n'est pas arrivé au résultat espéré. L'école a ouvert en 1868 sous l'impulsion de Victor Duruy (ministre de l'instruction publique). Même si le décret de 1869 prévoit la création d'une section économique, celle-ci ne verra pas vraiment le jour. Ce sont les difficultés de mise en place de la chaire d'économie qui auront cette fois le dernier mot. Léon Walras ne cherchera pas après à y retourner.

Il portera alors un regard assez négatif sur les grandes écoles. Il critique la bipolarité de l'enseignement (soit scientifique soit littéraire). Il indique par ailleurs que ces formations ne poussent pas à la réflexion puisqu'il s'agit d'une « préparation mnémotechnique et mécanique » (Walras, 1879 ; 1987, p. 413). Enfin, Léon Walras voit dans ces écoles une formation qui vise à travailler uniquement pendant les années d'études et qui dispensent de toute forme de labeur dans le reste de la carrière. Pourtant ces écoles, souvent à caractère scientifique, ont ouvert un cours d'économie au XIX^e siècle. Comme pour l'ensemble de l'analyse économique, ce sont les membres de l'école française qui détiennent ces chaires qu'ils garderont pendant des décennies et qu'ils transmettront aux leurs.

L'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, créée en octobre 1819 à l'initiative de quelques libéraux, est un endroit dans lequel il était possible d'apprendre l'économie politique. Le cours d'économie politique industrielle est ouvert en 1825 et confié au jeune Adolphe Blanqui (27 ans). Joseph Garnier fut très rapidement secrétaire puis répétiteur et professeur à l'école. Il y enseigna jusqu'à sa mort en 1881.

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales² est fondée en 1881 sous la volonté de la Chambre de Commerce de Paris. C'est tout naturellement qu'un cours d'économie politique

¹ Cette section deviendra au XX^e siècle l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

² Il s'agit actuellement de HEC Paris.

est créé. Comme la scolarité se fait sur deux années, ce sont deux professeurs qui sont nommés : Frédéric Passy et Jean-Gustave Courcelle-Seneuil pour assurer les cours par alternance les deux années. Ainsi, chaque étudiant aura le même professeur pendant sa formation.

L'Ecole Libre des Sciences Politiques¹ a vu le jour en 1871 à l'initiative de M. Boutny (membre de la SEP). L'économie politique est très bien représentée avec de nombreux cours *d'Histoire du Développement des Doctrines Economiques, Cours d'Economie Politique Appliquée, Cours de Statistiques, Cours de Politique Commerciale, Cours de Finance, etc.* Les économistes français ont été nombreux à occuper ces chaires : Emile Cheysson, Emile Levasseur, Clément Juglar, Alfred de Foville, Paul Leroy-Beaulieu, etc.

Les Ponts et Chaussées. Le cours d'économie date de 1846 et est confié à Joseph Garnier qui assura ce cours jusqu'à sa mort, soit pendant 35 ans. Il avait obtenu ce poste grâce à ses compétences d'enseignement à l'école supérieure de commerce mais surtout grâce à son poste à l'Athénée Royal. De ces enseignements, il publiera les *Eléments d'Economie Politique* en 1845². C'est Henri Baudrillart qui prendra sa suite en 1881.

Il existe également d'autres tentatives dans l'Institut Agronomique de Paris avec un cours d'économie rurale professé par de Léonce de Lavergne, un à l'Ecole Normale Supérieure par Monsieur Emile Levasseur (qui ne dura que quelques années). Là encore, ce sont les économistes de l'école française qui tiennent les chaires d'enseignement qui visent ici un public d'étudiants qui pourront mettre en application les préceptes entendus pendant leurs différentes années d'études. C'est une stratégie payante dans la diffusion d'un savoir, qui devient progressivement la norme dans toutes les sphères de l'enseignement et pour tous les publics avec ici une visée technique et politique.

2.1.3 – Les Conférences libres et les Cours Populaires

C'est le nom de Frédéric Passy³, « l'apôtre de l'économie politique » (Letort, 1882, p. 315), qui est associé aux conférences libres qui se sont tenues au début de la seconde moitié du

¹ Il s'agit actuellement de « Science Po » : l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

² En présentant cet ouvrage à l'ASMP, Dunoyer dira : « je me plais à reconnaître que la science y est très habilement résumée et qu'il se distingue par une grande orthodoxie scientifique » cité par (Letort, 1882, p. 313).

³ Les frères Goncourt diront de lui qu'il est « le plus monstrueusement et dégoûtement laid des hommes » (Journal des Goncourt, lettre du 29 septembre 1855).

XIXe siècle¹. Devant les réussites du traité de commerce signé par Michel Chevalier, Frédéric Passy, qui demandait l'autorisation de ses conférences depuis plusieurs années, l'obtient enfin en 1860. Il commence alors sa série de conférences de mars à mai dans la ville où il demeurait : Pau.

Il vient à la rencontre d'Auguste Walras qui demeure dans cette ville pour partager des moments de réflexion. Ce dernier suivra attentivement ses conférences, décrivant un homme dont les pensées sont à détruire : « Je ne saurais m'accoutumer à voir mutiler la science, et à voir tromper d'une aussi terrible façon un public ignorant et crédule » (Correspondance, 2005, p. 402. lettre d'avril 1860). Frédéric Passy poursuit à Montpellier, Bordeaux et Nice, le tout entre 1860 et 1865. L'objectif est toujours le même : propager les connaissances économiques : "Il faut répandre, vulgariser, universaliser l'ensemble de principes, de doctrines, d'idées, la science toute entière en un mot" (Passy, 1873, p. 34).

La forme est nouvelle (des conférences libres et gratuites) et le public n'est pas étudiant et parisien. Ces conférences permettent ainsi de faire écho de la discipline auprès du plus grand nombre.

*"Les conférences, dont l'usage s'est heureusement répandu depuis quelques années, est un excellent moyen, le seul bien souvent de mettre à la portée des adultes des connaissances qui ne leur ont pas été données dans leur enfance (...)
En même temps qu'il est variable, l'auditoire des conférences est presque toujours mêlé, aussi bien sous le rapport de l'intelligence et de l'éducation que sous le rapport de la condition sociale. Il s'y trouve à la fois des simples d'esprit et des raffinés, des incultes et des cultivés, des gens qui ne savent pas le premier mot de la question et des gens qui en ont fait une étude approfondie" (Passy, 1881, p. 424)*

L'objectif consiste toujours "d'instruire, de policer et de moraliser la classe ouvrière" (Garnier, 1860, p. 138.). Emile Levasseur, qui en décrit la substance², nous dit que le succès a été important mais ne nous en précise pas le nombre de participants. D'autres conférences auront lieu à Marseille ou à Lyon avec un public populaire et des professeurs comme Frédéric Ozanam, Henri Dameth ou Alphonse Courtois. Citons encore Victor Modest et Du Puynode qui font, de manière beaucoup plus confidentielle, des tentatives de propagande similaires.

N'oublions pas que pour pouvoir faire de telles conférences, il convient toujours d'obtenir une autorisation. Le gouvernement contrôle énormément l'enseignement

¹ Cf. son ouvrage de 1862.

² Levasseur (1901). Cf. Bibliographie.

économique considéré encore comme lié à une propagande politique prête, suivant les différents pouvoirs en place, à instaurer des idées contre les gouvernements.

"Il arrive qu'un sujet [des cours] soit interdit si son libellé apparaît politique. La conférence peut avoir lieu sous une étiquette plus technique" (Le Van-Lemesle, 1980, p. 287).

Cette idée de conférences libres, gratuites et ouvertes à tous a eu du mal à se mettre en place à Paris. C'est avec les soirées de la Sorbonne en 1864 que commencent ces manifestations. Les grands noms de l'enseignement de l'époque y proposent leur approche : Anselme Batbie, Emile Levasseur, Frédéric Passy. Ces soirées sont suivies l'année d'après par des conférences sur des notions économiques à l'école Turgot. Henri Baudrillart parlera du capital, J.-G. Courcelle-Seneuil de l'intérêt, Coq du Crédit, Emile Levasseur de la liberté du travail, Louis Wolowski de l'échange, etc. La même année et sur le même principe, ces mêmes publicistes vont intervenir à l'Asile Impérial de Vincennes¹.

Ces initiatives, d'abord de Frédéric Passy (à partir de 1860) dans de grandes villes de France puis à Paris (à partir des années 1864) vont rapidement se propager dans l'ensemble de la France à partir de la fin des années 1860. Ce sont toujours les mêmes noms qui reviennent à Lyon, Bayonne, Orléans, Reims², etc. Rajoutons également l'autorisation qui a été accordée à Auguste Walras de faire des cours publics à Pau à partir de 1863³.

Léon Walras a également participé à ces tentatives d'enseignement en obtenant une autorisation par le ministère de l'instruction publique pour faire des conférences (en 1864) sur la question des associations ouvrières. Il propose de faire au cercle des sociétés savantes⁴, trois conférences qui évoquent la consommation, la production et le crédit⁵.

« il parlera du principe économique de ces associations, de leur organisation financière, de leur constitution légale et des associations en France et à Paris » (Courtois, 1865 ; 1892, p. 24).

¹ Toutes ces conférences libres seront alors publiées dans des petits ouvrages (50 pages chacun environ) aux éditions Hachette. Citons par exemple et sans exhaustivité : Baudrillart : la propriété, le crédit populaire, le luxe et le travail ; Wolowski, la monnaie, le travail des enfants ; Levasseur, l'épargne ; Passy, l'industrie humaine, le principe de la population, etc. Pour un aperçu plus particulier de cette institution et de ses conférences, consulter de Neyrol (1867).

² Pour un aperçu détaillé de ces différentes manifestations, consulter Letort (1882).

³ Pour plus de détails sur Auguste, consulter ses correspondances et plus particulièrement les lettres 273 et 274.

⁴ Quai Malaquais

⁵ Ces conférences ont été imprimées par la maison d'édition Guillaumin en 1866 et 1868. Elles sont dans les œuvres complètes, volume VI.

La proximité de Léon Say lui permet d'entamer de nouvelles conférences au début de l'année 1866 sur le thème des opérations de la caisse d'escompte des associations populaires¹. Léon Walras a donc réussi à participer à ces conférences qui constituent les seules interventions qu'il fera en France. Même si ces quelques conférences n'attirent pas les foules, cela l'incite à poursuivre son travail incessant d'intégration en France. Si Léon Walras réussit à publier ces conférences, cela ne lui apportera malheureusement pas grand-chose dans sa tentative d'intégration à l'exception d'une première expérience d'enseignant. Pour l'école française, cela leur permet par contre de rester présent et de diffuser leurs noms et leurs doctrines partout sur le territoire. Ils pérennisent ainsi leur statut d'économistes référents.

2.2 – Les institutions prestigieuses

Jusque dans les années 1880, les économistes de l'école française tiennent presque toutes les rênes de l'enseignement économique. Ils imposent leur empreinte sur les étudiants et les conférences libres, mais également sur des institutions prestigieuses. Deux vont être étudiées en rapport avec l'objectif de Léon Walras d'intégrer la France. Il s'agit du conservatoire des arts et métiers (2.2.1) et le Collège de France (2.2.2).

2.2.1 – Le Conservatoire des Arts et Métiers

Le but du Conservatoire des Arts et Métiers (créé le 10 octobre 1794) est de donner au public des explications sur les machines à visée industrielle². Pour diffuser ces connaissances tant théoriques que pratiques, une école est créée avec la volonté de diffuser au plus grand nombre les nouvelles découvertes. Trois cours sont inaugurés en décembre 1819 la mécanique (Charles Dupin), la chimie (Clément Désormes) et l'économie industrielle (Jean-Baptiste Say). Cette dernière n'était pas dans les faveurs du grand public comme des officiels³. C'est la

¹ Publié chez Guillaumin. Vol VI des œuvres complètes.

² Pour une vision historique de cette institution, consulter Mercier (1994).

³ En raison des idées libérales défendues.

valeur de Jean-Baptiste Say qui explique en grande partie cette introduction de l'économie dans l'enseignement technique¹.

Le cours de J.-B. Say commence un an après sa mise en place, en décembre 1820². Si le nom diffère³, le contenu (comme le révèle son *Cours Complet d'Economie Politique Pratique*) est presque identique à son *Traité*. Les premières séances attirent beaucoup de monde dont beaucoup de personnes avides d'émotions. Mais ils furent pour beaucoup déçus par l'attitude du professeur qui ne s'écartait en aucune manière (faute de ne plus enseigner) de la droite ligne de son plan énoncé et accepté par les membres du conservatoire. Il ne se trouva ainsi rapidement entouré que d'un petit auditoire déjà conquis ou presque (une cinquantaine de personnes) très attentif (voir passionné) aux leçons du maître de la science.

« Ceux qui ont pu l'entendre au Conservatoire se souviennent encore de l'accueil respectueux qu'on lui faisait. Le silence régnait sur les bancs dès qu'il montait dans sa chaire et y déposait ses feuillets. Il n'improvisait pas, ses leçons étaient écrites » (Reybaud, 1864, p. 956).

A la mort de J.-B. Say en 1832, c'est un jeune économiste qui s'est déjà illustré par ses écrits qui va prendre sa suite : Adolphe Blanqui⁴ qui tiendra cette chaire pendant 21 ans. Cet économiste s'impliqua beaucoup plus que Say dans les considérations économiques concrètes. Il a réussi à faire de ce cours un enseignement populaire.

« Blanqui était jeune, ardent ; il avait fait ses premières armes dans la presse de l'opposition et en avait gardé les goûts belliqueux. Dès l'ouverture du cours, le public put voir que désormais les émotions ne lui seraient plus épargnées. Blanqui s'asseyait dans sa chaire sans cahiers, sans documents. Point d'autre préparation qu'une feuille volante où quelques notes étaient tracées au crayon » (Reybaud, 1864, p. 957).

¹ Il développe par ailleurs une argumentation très appropriée : « Stimuler l'esprit d'entreprise sans l'éclairer, c'est nuire à la prospérité publique ; instruire les hommes laborieux des procédés des arts et provoquer l'emploi de capitaux sans leur montrer les conditions indispensables pour que ces moyens puissent fructifier en leurs mains, c'est leur tendre un piège » (Letort, 1882, p. 289). Cette argumentation technique sera appréciée à sa juste valeur. « le fait que les entrepreneurs soient éclairés en matière d'économie politique est important pour leur éviter de faire de mauvaises affaires et de mettre en péril les autres entrepreneurs (...) finalement, la société toute entière gagne aussi à ce que les entrepreneurs soient éclairés quant aux relations entre les manufacturiers et les commerçants d'un côté, entre les manufacturiers et l'administration de l'autre » (Jacoud et Steiner, 2003, p. 29).

² En raison des difficultés financières de l'institution.

³ « Il fallut donner à cette chaire des habits d'emprunt, la faire aussi humble, aussi modeste que possible » (Reybaud, 1864, p. 953).

⁴ Il fut proposé par Say. "Charles Dupin le surnommait le plus brillant des élèves de Say" (Levasseur, 1901, p. 8).

Devant ce dynamisme, cette vitalité de parole qui peint avec une multitude de couleurs la vie économique de son temps, Adolphe Blanqui fait venir les foules pour suivre ses leçons. Louis Wolowski¹ obtient une chaire de législation industrielle en 1840 et diffuse des cours empreint d'économie politique. Deux cours d'économie cohabiteront. Mais en 1854, la mort d'Adolphe Blanqui signe l'arrêt de son cours. Ses positions tranchées ont fait peur aux autorités qui ne veulent pas revoir de telles manifestations publiques. Ce sont les difficultés que dénoncent les économistes de l'école française : être contraint à une forme de discours sous peine de ne plus être représenté. Il faudra attendre dix ans pour que le cours réapparaisse.

Les successeurs, toujours de l'école française, continueront dans la voie initiée par J.-B. Say, A. Blanqui et L. Wolowski avec des cours suivis en moyenne par plus de 450 auditeurs. Alfred de Foville prendra la suite de Jules Burat et E. Levasseur² celle de L. Wolowski. Cette chaire permet aux économistes français, qui détiennent toutes les places, de diffuser leur savoir auprès d'un public industriel. Mais ce dernier est assez restreint, parisien et déjà séduit par les propos des professeurs. Il s'agit d'une chaire prestigieuse par sa localisation mais qui ne permet pas entièrement d'obtenir l'objectif de diffuser massivement les connaissances économiques.

Léon Walras n'a jamais tenté de postuler à cette chaire qui pour lui est trop associée à des considérations techniques. Cela laisse présager l'importance qu'il accordera à l'analyse économique pure. Même s'il a fait un cours d'économie politique appliquée à Lausanne, c'est bien vers l'aspect théorique qu'il privilégie ses recherches et son enseignement. Les critiques qu'il va porter contre cette institution et ses représentants sont donc très légères, portant non sur les représentants de l'école française mais sur l'aspect technique de l'enseignement.

« Ni Blanqui, ni Wolowski, qui succédèrent à J.-B. Say au Conservatoire après 1833 (...) n'ont su se placer au-dessus du terrain de la pratique, dans la région de la science pure, prendre cette science où l'avaient portée leurs prédécesseurs pour la conduire un peu plus loin, bref maintenir le niveau et le prestige de l'économie politique française » (Walras, 1987a, p. 425).

¹ C'est l'un des fondateurs du Crédit Foncier.

² "Je ne permets pas d'applaudissement pendant la leçon ; j'ai dû plusieurs fois avertir à cet égard les auditeurs durant les premières années. Il me semble en effet que, si les applaudissements qui saluent l'entrée et la sortie du professeur sont des marques de déférence flatteuse, celui-ci doit se défier d'applaudissements qui sont donnés souvent à des phrases sonores plutôt qu'à des démonstrations instructives et qui, étant une manière d'approbation, impliquent la manifestation contraire par le silence ou même autrement" (Levasseur, 1901, p. 15).

2.2.2 – Le Collège de France

Si Léon Walras a été peu touché par l'enseignement au sein du Conservatoire des Arts et Métiers pour son caractère technique, il en est tout autrement pour le Collège de France dans lequel il espère trouver en France la place qui est la sienne. Une première demande d'ouverture d'un cours d'économie politique dans cet établissement avait été proposée en 1819 mais les résistances (notamment dues aux liens entre J.-B. Say et le monde politique libéral) contre cette nouvelle science en construction et les solutions qu'elle apportait étaient trop vives. Il faut attendre quelques années, en 1831, pour qu'y soit inaugurée la chaire d'économie politique.

Celle-ci avait comme objectif de dispenser les enseignements nouveaux, ouverts sans contraintes de diplôme à une recherche désintéressée. Le premier à inaugurer cette chaire est bien évidemment le chef de file de l'école française, Jean-Baptiste Say, qui resta à peine le temps d'une année complète puisque sa mort survient en 1832. Le combat fut rude pour lui trouver un successeur : Charles Comte, gendre de Say ou Pellegrino Rossi¹. Ce fut le professeur italien qui fut choisi. Ce choix aura des conséquences sur le public car l'enseignement ne sera suivi que par quelques hommes.

Certes, il réussit à répandre le goût pour l'économie politique (notamment avec la parution de son *Traité* qui est considéré à l'époque et aujourd'hui encore comme une référence incontournable pour l'étude économique du XIXe siècle) mais il ne touche, pendant six ans, qu'une élite. Après le passage de P. Rossi, c'est Michel Chevalier qui prend la suite de l'enseignement et n'attire pas, lui non plus, les foules comme cela l'était au Conservatoire. Cet enseignement, dans un site prestigieux, n'apporte pas tous les fruits espérés. La chaire est provisoirement supprimée en 1848 pour être rétablie quelques mois après.

Suite à ce remue-ménage et certaines volontés d'enlever l'aspect idéologique de l'enseignement, M. Chevalier laisse provisoirement (entre 1852 et 1864) la place à H. Baudrillard. Ces successions et ces différentes nominations ont particulièrement touché Léon Walras (dans sa reconnaissance institutionnelle française). Ce dernier dénonce ce qui est pour lui l'élément marquant de l'école française : ses représentants. Il accuse tout d'abord M.

¹ Le choix du professeur était donné par le ministre de l'instruction publique (Guizot) sur présentation d'un ou de deux candidats élus par les professeurs du collège et les membres de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Cette dernière institution privilégiait Comte tandis que le Collège a proposé Rossi. Ce dernier fut choisi car les liens qu'il entretenait avec Guizot et l'admiration de ce dernier pour son talent lui permit d'obtenir la place.

Chevalier de ne rien connaître de l'enseignement et insinue également qu'il est un piètre homme d'affaire (notamment dans le crédit mobilier).

« Ingénieur en disponibilité et saint-simonien frénétique, Michel Chevalier, quand on le nomma professeur d'économie politique au Collège de France en 1840, n'était ni économiste ni professeur ; il aurait pu le devenir, mais le fait est qu'il est resté tout autre chose (...) Il serait impossible de dire ce qu'il y a enseigné, ni s'il y a enseigné quelque chose » (Walras, 1987b, p. 425).

M. Chevalier essaye d'utiliser l'influence qu'Henri Baudrillard a sur Sylvestre de Sacy (son beau-père), rédacteur en chef du *Journal des Débats*, pour que celui-ci face acheter des draps pour l'armée afin de sauver l'usine qu'il possédait dans l'Hérault. C'est devant le refus de Baudrillard que Michel Chevalier reprend sa chaire¹. Léon Walras s'en prend également à ce remplaçant, il dénigre soit l'homme soit la nature de l'enseignement soit les deux. En parlant de Baudrillard, il va même remettre en cause l'ASMP qui se charge en partie du recrutement des professeurs au Collège de France.

« C'est bien la peine d'entourer de précautions minutieuses et de garanties solennelles la désignation d'un professeur pour le laisser le lendemain de sa nomination, se faire suppléer par le premier venu ! M. Baudrillard ne savait pas un mot, il n'avait pas écrit une ligne d'économie politique (...) Non seulement il n'a jamais fait un cours suivi d'économie politique, mais les sujets détachés qu'il abordait étaient en quelque sorte à côté et en dehors de la science » (ibid., p. 428).

Lorsque Michel Chevalier préparer sa suite, ce n'est bien évidemment pas vers H. Baudrillard qu'il va se tourner mais vers sa famille représenté par son gendre : Paul Leroy-Beaulieu. Cette nomination a lieu en 1878. Léon Walras a fini sa première parution des EEPP et recherche la reconnaissance officielle de son travail en France. C'est la raison pour laquelle il tente une nouvelle fois de s'intégrer dans le réseau de l'école française. Il porte tous ses espoirs de retour en France dans cette chaire. La nomination de Paul Leroy-Beaulieu va le briser et il va alors déployer sa haine contre ce dernier (et bien évidemment à l'ensemble de l'école française). Il lui reproche tout d'abord son lien de filiation :

« Lorsqu'il du se faire suppléer pour la seconde fois en 1878, Michel Chevalier n'en était plus réduit à obliger les gendres d'amis tous prêts à se croire des droits et à se

¹ Les détails se trouvent dans l'article de Léon Walras : *De l'Enseignement de l'Economie Politique en France*, réédité dans le volume VII des œuvres complètes.

montrer exigeants, il avait alors lui-même un genre, et ce fut à ce genre qu'il remit son cours » (Ibid., p. 430).

En note de son manuscrit inédit sur *l'Enseignement de l'Economie Politique*, Jean-Pierre Potier nous signale la mention de Léon Walras faisant référence à « une médiocrité de premier ordre » (Walras cité par Potier, 1988, p. 250) en spécifiant de manière plus orthodoxe dans son texte qu'il « n'a aucune des qualités d'un professeur et d'un homme de science » (Walras, 1987b, p. 431). C'est en effet le second type d'argument qu'il avance contre la plupart des économistes français de ne pas y connaître grand-chose en économie. Lorsqu'il dit :

« Leroy-Beaulieu est un homme intelligent et laborieux que la nature et les études ont fait journaliste fécond et, s'il le fallait, homme politique, mais qui n'a aucune des qualités d'un professeur et d'un homme de science » (Ibid., p. 431)

Il indique que les arguments de ce nouveau professeur sont des opinions sans valeur. Il avance alors les sujets qu'il a particulièrement étudiés et qu'il domine. Il fait référence à la question de l'impôt, la valeur, « les salaires et intérêts, l'établissement des prix en cas de libre concurrence et en cas de monopole, les limites du laisser faire, laisser passer, le rôle et la compétence respective de l'individu et de l'Etat » (*ibid.*, p. 431-432).

La plupart de ces questions, qui vont être étudiées dans la suite de ce travail, paraissent essentielles aux yeux de Léon Walras et totalement inexistantes (ou plus particulièrement très mal formulées) par Leroy-Beaulieu. Pour Léon Walras, ces questions essentielles sont : « des opinions un peu plus approfondies que celles que M. Leroy-Beaulieu emprunte au tiers et au quart pour s'en appuyer dans ses livres » (*ibid.*, p. 432).

La relation d'amour/haine que l'on va retrouver tout au long de ce travail se trouve parfaitement représenté par son échec pour la chaire du Collège de France. Mais Léon Walras n'est pas très réaliste dans cette critique. En effet, le candidat retenu pour accéder à ce poste est proposé par le Collège de France et l'ASMP. Léon Walras a eu (comme nous allons le voir) un accueil très glacial quelques années avant dans cette institution. Par ailleurs, même s'il publie dans le JDE et appartient à la SEP, il est plus toléré que respecté et écouté, et davantage en tant que professeur d'économie politique qu'en tant qu'économiste influent du réseau. Il ne pouvait donc être plébiscité pour occuper ce poste, même en étant déjà professeur d'économie politique.

Le dernier économiste du Collège de France sur lequel Léon Walras va véritablement porter sa dernière rancœur est Emile Levasseur¹ qui n'est pour lui

« qu'un homme au-dessous de toute médiocrité qui a réussi à se faire une situation désormais d'apôtre de l'économie politique, en débitant dans diverses villes du Midi, où sa santé l'obligeait à passer l'hiver, à Montpellier, à Pau, de pitoyables leçons d'économie politiques pillées dans Bastiat et dans le DEP et que des auditeurs trop complaisants ont recueillies et publiées » (ibid., p. 432-433).

Une chaire d'histoire des doctrines économique est créée en 1872. Les reproches sont alors toujours du même ordre « Suppléant puis remplaçant de son oncle au Conservatoire, il occupe deux chaires d'économie politique et n'a à peine publié en fait d'ouvrage qu'un petit manuel absolument grotesque » (*ibid.*, p. 430).

Léon Walras rajoute dans cette critique l'élément qu'il reprochait également à P. Leroy-Beaulieu : sa filiation à L. Wolowski². L'endogamie est en effet un élément incontournable de l'école française. E. Levasseur est le neveu par alliance de L. Wolowski et le neveu d'Hippolyte Passy, Charles-Edmond Raoul-Duval a épousé une des filles de Jean-Baptiste Say (Octavie), Charles Comte est le gendre de J.-B. Say, Paul Leroy-Beaulieu épouse une des filles de Michel Chevalier, Joseph Garnier est le beau-frère d'Adolphe Blanqui, Hippolyte Passy est l'oncle de Frédéric Passy. Léon Faucher, beau-frère de Wolowski, etc.

Si Léon Walras a vivement critiqué cet aspect, notamment ici en rapport avec l'accession aux chaires d'enseignement, il ne faut pas oublier que s'il a obtenu ses premières places dans l'école française, c'est bien évidemment grâce à son père. Il faut surtout bien voir qu'on ne peut obtenir un poste prestigieux que par sa filiation mais surtout grâce à la défense d'une orthodoxie irréprochable (Auguste Blanqui en est l'exemple le plus frappant).

Devant les attributions de deux chaires du CAM et du Collège de France, Léon Walras a été très critique. Sa haine ne porte pas uniquement sur les liens de filiation des membres de l'école française mais également sur les compétences des enseignants et les contenus des cours. Derrière toutes ces critiques, Léon Walras révèle en réalité son désespoir de ne pas avoir réussi à obtenir une place dans l'une de ces institutions et plus particulièrement pour le

¹ Les auteurs de l'école française ne sont pas aujourd'hui tous étudiés à l'image du regard walrassien. Ainsi, Gilles Palsky (2006), dans un article sur Levasseur, propose un éloge des découvertes et des avancées qu'il a proposées, notamment dans l'analyse statistique.

² Derrière cette haine contre Levasseur, se cache bien évidemment la haine contre un homme qui s'est opposé farouchement à la présentation de sa théorie de l'échange au sein de l'ASMP.

Collège de France. Suite à ses découvertes, il pensait la mériter à la suite de M. Chevalier et ce fut encore une déception avec l'idée qui l'a traversé jusqu'à la fin de sa vie intellectuelle : ne jamais être reconnu dans son propre pays. Une dernière possibilité s'ouvre à lui à la fin des années 1870 avec l'ouverture de cours d'économie dans les universités françaises.

2.3 – L'Université

L'envie de reconnaissance en France de Léon Walras ne s'est jamais amenuïe. La fin des années 1870 est très propice pour lui car le poste du Collège de France se libère, une chaire est créée à l'*Ecole Pratique des Hautes Etudes* et surtout, dernier élément qui peut lui faire espérer son retour en France, un cours d'économie s'ouvre dans toutes les universités françaises.

Dès 1819, le gouvernement libéral prépare un projet de loi pour créer un cours d'économie (optionnel) dans la faculté de droit de Paris. C'est 39 ans plus tard que le décret paraît et il faut attendre encore quatre ans pour que la première chaire officielle soit créée à Paris¹. Cette chaire est confiée à Anselme Batbie. Cet homme, qui s'est davantage passionné pour la politique que pour l'enseignement, a très vite laissé son poste (et non sa chaire) à différents économistes qui avaient pour mission de continuer son travail. C'est d'abord Gustave Boissonnade puis Paul Cauwès et Paul Beauregard qui s'en chargent.

Les cours se mettent par ailleurs timidement en place dans d'autres facultés². Une chaire est créée avec l'ouverture de la faculté de Lyon en 1875. Six autres chaires sont officialisées en 1876. Le décret du 26 mars 1877 rend obligatoire les cours d'économie politique³ dans toutes les universités.

Léon Walras a obtenu sa chaire à Lausanne en 1870, quelques années avant la généralisation de l'enseignement dans l'Université française. Il aurait voulu profiter de ces créations de poste pour revenir en France. En effet, comme il exerce déjà depuis quelques

¹ Certaines tentatives officieuses ont eu lieu dans les Universités de Toulouse (M. Rodière) et Aix (M. Cabentous).

² Le problème majeur restant souvent les questions financières.

³ Il faut attendre encore une dizaine d'année avant que ces cours complémentaires soient tous transformés en chaires d'enseignement.

années, il connaît les rouages de l'enseignement. Il compte également sur l'appui de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique à partir de 1879. Deux éléments vont aller dans le sens contraire. Tout d'abord Jules Ferry ne s'intéresse pas vraiment aux préoccupations de Léon Walras et par la suite, pour obtenir un poste dans les universités françaises, une seule condition est requise : l'obtention d'un doctorat de Droit.

Léon Walras va être totalement bloqué par cet élément administratif. Mais il ne se décourage pas pour autant et, poursuivant toujours le même objectif, il va même jusqu'à penser à une refonte totale de l'université qui se trouve dans son article *De la Culture et de l'Enseignement des Sciences Morales et Politiques* de 1879¹. Il pense même que la création de facultés de sciences morales et politiques serait un moyen efficace pour lutter contre « la clique actuellement concessionnaire de l'exploitation de l'économie politique » (Jaffé, 1965, p. 595, lettre de 1879).

Léon Walras accuse l'école française d'être à l'origine de cet échec car c'est une cible idéale, composée d'hommes prestigieux qui tiennent jusqu'à présent un quasi monopole sur la diffusion de l'économie politique. De ces refus successifs, l'envie d'être reconnu par eux va se transformer en haine farouche. Mais pour les chaires dans les universités, il sait au fond de lui que la plupart des professeurs ne sont pas ses « adversaires » car il ne leur attribuera presque aucune critique personnelle, ayant même de l'estime pour certains (Charles Gide, Emile Bouvier entre autres).

L'école française bénéficie très peu de ce nouvel enseignement et va même payer un lourd tribut à la création de ces chaires.

« En 1877, quand la matière va définitivement s'imposer comme cours obligatoire, la revue sera en désaccord total avec le mode de recrutement des économistes universitaires (doctorat plus agrégation de droit), prétendant leur formation insuffisante et leur compétence limitée : le JDE aurait voulu imposer ses propres collaborateurs » (Marco et Laurent, 1990, p. 10).

La liste des premiers enseignants souligne bien la sous représentation de cette école : A. Batbie, P. Beauregard, Algrave, Faure, Bailly, A. de Fauville, J. Rambaud, Rougier, C. Gide, Garnier, Théophile Ducrocq, R. Worms, Arnault, Estoublon, Jannet, Berlier de Vauplane, Girard, Bazin et de Peyralade. Même pas la moitié ont écrit dans le *Journal des*

¹ Cet article se trouve dans les œuvres complètes de Léon Walras, Volume VII.

Economistes. Certains, à l'image de T. Ducrocq¹, sont des professeurs de droit passionnés par l'économie politique (et l'école française)² et non des économistes qui obtiennent des chaires d'enseignement de l'économie³. Mais la plupart n'y connaissent pas grand-chose à l'économie et surtout n'appartient pas à cette école de pensée. Les jeunes universitaires, vont être enclins à chercher de nouvelles approches, dont la plus significative dans l'univers juridique est l'école historique allemande⁴.

« Les professeurs osent briser les chaînes de la tradition et enseigner les méthodes allemandes, les idées anglaises, en toute liberté d'esprit (...) avec un besoin immense de quitter les voies traditionnelles » (Feilbogen, 1910, p. 4).

Cette situation s'explique par le statut de cette matière. L'économie est largement considérée comme une sous-discipline peu appréciée dans le monde juridique. Les nouveaux professeurs nommés sont souvent jeunes, inexpérimentés et peu intéressés par cette discipline. Seul leur doctorat de droit leur a permis de l'obtenir. C'est très rapidement qu'ils cherchent à retrouver des cours de droit. Ainsi pour l'Université de Poitiers, 55% des enseignants d'économie entre 1876 et 1930 sont restés moins de trois ans pour enseigner l'économie.

Cette discipline, souvent enseignée par dépit, va souffrir dans cette institution puisque les nouveaux professeurs ne font pas ou presque pas de recherches. Certes, certains, à l'image de C. Gide, se passionnent pour cette discipline mais d'une manière générale peu de professeurs s'y consacrent pleinement. Léon Walras, qui connaît les avancées de la science, est bien conscient de cette situation :

« On a d'ailleurs tenu à les confier [les cours] à des agrégés de droit qui ne sont pas économiste et dont les publications nous couvrent parfois de ridicule » (Walras, 1987b, p. 424).

Une dernière raison vient expliquer cette situation laborieuse de l'enseignement de l'économie dans les universités : la rémunération. Pour l'Université de Poitiers par exemple, les premiers cours sont rétribués à hauteur de 2 000 à 3 500 francs par an, tandis que les cours

¹ Qui rentrera à l'Institut.

² Lors de la rentrée solennelle de 1881, il dira ainsi : « suivant l'expression même qui vient d'être employée à la Tribune par le Chef de l'Université, l'économie politique « guérit des folies socialistes ». Puisse-t-elle guérir aussi des privilèges industriels, en portant dans le monde entier ce glorieux drapeau de la liberté du travail et de la liberté des échanges, sur lequel est écrite la noble devise de Frédéric Bastiat » (Ducroc in Rentrée Solennelle, 1881, p. 20).

³ Même s'il partage les idées de l'école française, c'est par son statut d'enseignant de droit qu'il obtient ce poste.

⁴ Pour plus de détails sur ce point, consulter l'ouvrage de Breton et Lutfalla (1991).

de droit sont en moyenne rétribués à hauteur de 10 000 francs¹. En effet, ces cours sont pour les dix premières années des cours complémentaires qui n'attirent pas les professeurs. Certes, ceux-ci peuvent négocier leurs rétributions (Ducrocq, grand professeur de droit, obtient presque deux fois plus que son successeur Barilleau) mais en général et jusqu'au années 1920, l'économie n'est pas valorisée (le doctorat spécifique n'existe pas et il n'existe qu'un seul cours d'économie face aux 12 de la licence et aux 16 du doctorat !).

Léon Walras avait les connaissances mais il était confronté au problème du diplôme et d'une institution qui se moquait grandement de cette jeune discipline qui ne servait pas à grand-chose dans le cursus de droit, et encore plus, des avancées d'une science mathématique totalement inconnue des juristes. Ce n'est donc pas son hostilité aux idées de l'école française qui lui a fermé les portes de l'université. Léon Walras sera encore plus enragé lorsque son disciple français, Albert Aupetit, sera recalé au concours d'agrégation. Etienne Antonelli connaîtra les mêmes échecs dus à la présence de P. Cauwès comme président du jury qui refusait tout discours en faveur de l'économie mathématique. Il ne s'agit pourtant pas d'un économiste de l'école française (l'un des fondateurs de la *Revue d'Economie Politique* et partisan de l'économie historique).

L'université constitue pour Léon Walras la dernière grande porte d'accès à une chaire d'enseignement en France. Son échec est à relativiser et n'est pas dû ici, contrairement à ce qu'il pense, à l'école française qui va être fortement touchée par ce nouvel enseignement. 1877 marque ainsi un tournant majeur pour ces économistes, et la perte progressive de leur aura. Fermant ses portes à l'école française, l'Université va tout de même offrir à Léon Walras de nouvelles voies de reconnaissance et d'expression, notamment avec Charles Gide et la REP. Malheureusement pour Léon Walras, les choses ne changent véritablement qu'au début du XXe siècle, là où l'idée même de revenir en France a disparu en lui. Son refus est plutôt administratif (son manque de diplôme) que lié à ses compétences. Il y gagnera tout de même quelque chose car en fermant cette institution à l'école française, la création des chaires d'enseignement va lui ouvrir de nouvelles voies de reconnaissance et d'expression, notamment avec Charles Gide et la REP.

¹ Ces chiffres proviennent des dossiers personnels des enseignants de Poitiers conservés aux Archives Départementales de la Vienne.

L'objectif de l'école française était de propager de manière massive leurs connaissances à travers l'enseignement. Le résultat est mitigé. Certes, jusque dans les années 1870, ce sont eux qui tiennent presque toutes les chaires et imposent leur vue ; mais le public reste limité. Ce qu'ils gagnent avant tout, c'est le crédit qui leur est accordé d'économistes de référence. Lorsque l'on cherche à enseigner l'économie au milieu du XIXe siècle et que l'on s'adresse à des professeurs, ce seront presque toujours les économistes de l'école française qui seront présents. Ils constituent un élément incontournable de l'enseignement jusqu'à la création des chaires d'enseignement dans les universités

« on peut dire, sans aucune exagération, que l'école économique française qui a, durant un siècle et demi, brillé d'un si vif éclat, subit une éclipse » (Chailley-Bert, 1892, p. 340).

Chailley-Bert met en avant leur volonté de ne faire que de la vulgarisation de l'économie en soulevant le problème de leurs formations. En parlant des professeurs d'université, il indiquera que :

« Les professeurs qui sont actuellement chargés, dans les facultés de droit, d'enseigner l'économie politique, inspirent une grande méfiance à beaucoup de nos économistes (...) si l'on jugeait ces professeurs sur ce qu'ils ont fait depuis une dizaine d'années, l'opinion qu'on s'en formerait serait peu flatteuse » (Chailley-Bert, 1892, p. 358).

Il faudra attendre la fin du XIXe siècle (et jusqu'à la première guerre mondiale) pour que cette école de pensée perde sa place dominante.

Léon Walras a malheureusement perdu l'envie de revenir en France. De ces trois tentatives de retour, celle de l'école pratique des hautes études lui a échappé faute de finance, celle de l'université faute de diplôme et celle du collège de France faute d'intégration dans le réseau de l'école française.

Léon Walras a été très touché par ce dernier échec dans sa tentative de reconnaissance en France. Il a pourtant ardemment désiré ce retour et ces refus successifs vont le pousser à passer d'une forme d'admiration à une haine contre des hommes pour lesquels il aurait non pas voulu être l'égal, mais l'éclaircisseur de la nouvelle science économique. Il a pourtant franchi un certain nombre de paliers dans cette école de pensée mais son ambivalence idéologique le pousse à un exil qu'il attribue à leur ignorance alors qu'il révèle en réalité le refus d'un opposant. C'est ce que nous allons étudier dans l'analyse des autres institutions de cette école.

Il gardera pourtant tout au long de sa carrière en tête les idées de cette école à la fois en tant qu'enseignant mais également et surtout dans ses recherches orientées vers une volonté de dépassement, de démonstration scientifique.

III – L'entrée dans le réseau : les publications

Pour diffuser son savoir, deux moyens sont disponibles au XIXe siècle. Les cours et les leçons (professés devant des étudiants ou un public souvent assez restreint) et les écrits qui restent dans l'histoire.

"Le professeur parle seulement à certaines heures devant un nombre limité d'auditeurs, tandis que la presse, qui parle sans cesse à tout le monde, peut ébranler aussi bien que confirmer les vérités qu'il essaie d'inculquer dans l'esprit des auditeurs" (Levasseur, 1901, p. 47).

Cette partie va se consacrer aux écrits qui sont la marque actuelle de l'activité scientifique des penseurs du XIXe siècle. Les économistes français, en se regroupant autour des idées et des travaux de Jean-Baptiste Say, savent parfaitement que la diffusion d'un savoir théorique et pratique est un élément incontournable pour diffuser au maximum, auprès du plus grand nombre, les avancées de cette discipline.

Guilbert Guillaumin va constituer l'un des éléments moteur de cette diffusion grâce à la maison d'édition qu'il crée pour éditer des ouvrages (3.1) mais également une revue à caractère théorique : le *Journal des Economistes*. Les économistes français vont être de fin stratèges dans cette politique de diffusion car ils ne vont pas se contenter d'une revue spécialisée. Ils vont s'orienter également vers la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Débats* pour cibler une population beaucoup plus large que les seuls économistes (3.2).

Un dernier élément va rassembler les économistes français à travers un ouvrage qui va être une référence dans de nombreux écrits walrassien : le *Dictionnaire de l'Economie Politique* (DEP) qui vise à proposer une vision thématique de l'ensemble des connaissances

économiques du milieu du XIXe siècle (3.3). En rentrant dans cette maison d'édition, les économistes peuvent toucher rapidement l'un des cœurs névralgiques de la diffusion des idées issues de l'école française, et disposent d'une ascension fulgurante et prestigieuse (l'idéal walrassien). Malheureusement pour Léon Walras, il n'a pas suivi toutes les étapes d'intégration avec l'ardeur idéologique qu'on attendait d'un orthodoxe.

3.1 – La maison d'édition Guillaumin

Les études relatives à Gilbert-Urbain Guillaumin (1801-1864) sont très réduites. Elles s'expliquent tout d'abord par le peu de traces restantes de son œuvre et par sa volonté de ne pas s'afficher au premier rang. Elles s'expliquent également par l'apport restreint des économistes souvent peu soucieux des questions de publication (aujourd'hui encore)¹. Pourtant, cet imprimeur va jouer un rôle fondamental dans la constitution de l'institutionnalisation de l'école française, dans son accès et son succès.

« M. Guillaumin était devenu, depuis bien des années, le centre et le lien de notre école. Il avait dans l'excellence et dans les destinées de l'économie politique cette foi ardente qui triomphe des obstacles et qui mène à faire de grandes choses »
(Garnier, 1865, p. 111).

Il est à l'origine de la SEP, du JDE, du DEP, du Dictionnaire du Commerce et de la Navigation de la Collection des Principaux Economistes² de l'Annuaire de l'Economie Politique de la Statistique de la Collection des Economistes et Publicistes Contemporains et de la Bibliothèque des Sciences Morales et Politiques. Il a su rassembler et structurer les successeurs de J.-B. Say autour de lui et de son activité d'éditeur. C'est l'homme de l'ombre qui est l'un des pionniers dans la constitution de ce que certains commentateurs actuels de l'école française appellent le lobby libéral français. C'est enfin l'homme qui est au cœur de l'intégration dans le réseau.

¹ Malgré l'importance qu'il a eu dans la construction de l'institutionnalisation de l'école française, les reconnaissances, à l'image des grands économistes, s'arrêtent à quelques nécrologies et aucun article significatif. Le seul existant étant celui de Le Van Lemesle en 1985 !

² 15 volumes édités entre 1840 et 1847 qui retracent les travaux des précurseurs et des fondateurs de la science économique pour les français : Quesnay, Turgot, Smith, Malthus, Say, Ricardo, etc.

Ses premières contributions à l'édition vont vers les classiques littéraires (Voltaire, la Fontaine, Montesquieu, etc.). Ces premières tentatives ne sont pas économiquement fructueuses. Il abandonne rapidement les approches littéraires pour s'intéresser à l'économie politique « non à la suite d'études approfondies mais par l'effet d'une passion soudaine du genre de celles qui enflamment subitement » (SEP, 1865, p. 144).

Cette passion le poussera sur les bancs des cours d'économie politique parisien en commençant par les cours d'Adolphe Blanqui au Conservatoire des Arts et Métiers pour finir l'avant-veille de sa mort sur ceux du Collège de France pour suivre le cours d'Henri Baudrillard.

Pour ce qui est des questions financières, Guillaumin, empreint de plein de bonnes volontés et toujours prêt au travail, n'a jamais connu la prospérité économique personnelle. Or, pour qu'une maison d'édition démarre, fonctionne et perdure, il faut obtenir des capitaux. C'est donc en toute logique qu'il va chercher de l'aide auprès du cercle qui s'est formé autour de Jean-Baptiste Say. C'est auprès de son fils Horace Say, « le mécène des économistes français » (Letort, 1882, p. 267) et d'un certain nombre d'économistes entourant l'œuvre de J.-B. Say qu'il va trouver le financement capable de pérenniser l'activité d'éditeur. Le 27 janvier 1835 naît ainsi la société d'édition Guillaumin-Levasseur et C^{ie}.

Il s'empresse alors de publier les ouvrages de ses nouveaux collègues économistes, de ce nouveau réseau en construction. Horace Say 1837, A. Blanqui et son *Histoire de l'Economie Politique* (1837), L. Reybaud 1840 (*Les Réformateurs Contemporains*), Hippolyte Passy (1841), Villeneuve (1841) et son *Histoire de l'Economie Politique*, etc. C'est bien évidemment le « fondateur » de cette école (J.-B. Say) qui est le plus représenté dans les premières publications de Guillaumin.

La marche initiée par ces premiers économistes laissera la place à une multitude d'ouvrages. Les publications économiques constitueront une part importante de son activité d'édition mais pas uniquement. G. Guillaumin a su diversifier ses publications (science, histoire, droit, etc.) afin d'assurer la sécurité financière de sa maison d'édition¹, la pérennité d'une maison d'édition au service de l'économie politique² (la majorité des ouvrages non

¹ Guillaumin était un très bon gestionnaire qui a su faire perdurer sa maison d'édition qui ne disparaîtra qu'en 1906, soit 44 ans après sa mort et 74 ans après sa création.

² Les premières séances de la SEP se dérouleront dans sa maison d'édition.

économiques ont souvent un lien avec cette discipline). La Bibliothèque de France compte 2850 ouvrages de la maison d'édition Guillaumin qui publie jusqu'en 1906¹.

Nous ne connaissons pas le nombre de publications pour chaque ouvrage mais certains traités d'économie ont connu un véritable succès qui se matérialise par un nombre de réédition souvent considérable pour l'époque. Pendant le XIXe siècle, les *Œuvres Complètes* de Frédéric Bastiat seront rééditées 9 fois², Joseph Garnier publiera 8 rééditions de son *Traité*, Paul Leroy-Beaulieu en fera 8 également et Jean-Baptiste Say en aura 6, etc. Nous disposons de quelques informations sur le *Traité* de ce dernier qui paraît être diffusé à 1500 exemplaires pour la première édition.

G. Guillaumin représente parfaitement l'homme qui a permis de mettre en route, de faire fonctionner les publications, ce qui constitue un élément fondamental de la reconnaissance de l'école française auprès du public. Il est de plus, si ce n'est l'instigateur, la personne qui fait tout pour faire perdurer les institutions de l'école française. Il se consacre pleinement au JDE, il publie énormément d'ouvrages économiques, il est au cœur du DEP qui sera une référence pour de nombreux économistes, il est trésorier de la SEP et en assure ainsi la pérennité, etc. A sa mort, c'est sa fille qui prendra sa suite avec la même volonté, la même envie, le même dynamisme qui a permis aux économistes français de se faire révéler, de se faire publier, de se faire reconnaître.

3.2 – Les revues

*« A cette époque [les années 1860], la grande période des académies et des sociétés savantes étant révolue³, la diffusion des idées économiques se fait essentiellement par les journaux, par les revues spécialisées comme le JDE »
(Dockès et Potier, 2001, p. 28).*

La volonté de propager les idées à travers les journaux est très intéressante car elle permet de toucher un public beaucoup plus varié et nombreux que ceux des cours ou des lecteurs des *Traités d'Economie Politique*. On peut y aborder les thèmes d'actualité, les

¹ Elle sera ensuite rachetée par Alcan puis par les PUF.

² Les œuvres complètes sont disponibles en réédition aux éditions Elibron (2003).

³ Nous montrerons que cette affirmation est à relativiser dans la section IV.

questions pratiques et théoriques. Mais "fonder une revue au XIXe siècle était une aventure financière, commerciale, rédactionnelle, politique et même policière" (Broglie, 1979, p. 19).

En créant le *Journal des Economistes*, les participants à cette entreprise (avec en tête Guillaumin) ont conscience de cette difficulté. La première réside dans la survie de cette revue. Les initiateurs ont le souvenir de la précédente revue importante en économie : la *Revue Mensuelle d'Economie Politique* qui ne dura que de 1833 à 1836¹.

"A ses débuts, les journaux mensuels [qui ne datent que de la fin des années 1830], connaissent une mortalité importante due à la méfiance du public et au problème de l'investissement de départ : pour durer, il faut investir à long terme" (Marco, 1990, p. 6).

Le deuxième obstacle est celui de la censure. Cette réalité qui peut surprendre aujourd'hui n'autorise pas les économistes français à faire ce qu'ils veulent. Ils vont pouvoir tout de même exprimer leurs opinions en disséminant, quand la période politique n'est pas opportune, leurs idées derrière des discussions sur l'actualité ou de grandes questions sociétales.

Pour propager le plus rapidement et le plus efficacement possible leurs idées et leurs opinions, les économistes français développent une stratégie efficace de diversification. En effet, ils ne vont pas se contenter de mettre en place et de publier le *Journal des Economistes* qui est la revue mensuelle spécialisée la plus connue de cette école de pensée, ils vont proposer un éventail plus large de revues pour toucher le plus grand nombre.

Nous ferons mention de trois revues. Les deux premières, qui tiennent une place importante dans la diffusion des connaissances économiques du XIXe siècle et surtout la notoriété qu'ils y trouvent parmi les intellectuels français (3.2.1 – La Revue des Deux Mondes et le Journal des Débats). Ces deux revues, pas exclusivement économiques, permettent aux français de créer leur réseau². Le but ici est davantage de comprendre comment les économistes de l'école française ont réussi à dominer le savoir économique que d'étudier la participation de Léon Walras qui n'est qu'épisodique.

La troisième revue, la revue de test des économistes, la revue faite par les économistes et pour les économistes, la revue dans laquelle Léon Walras va s'impliquer et tenter de

¹ Citons d'autres revues mais qui n'avaient pas exactement la même finalité éditoriale : *Annales des Sciences Economiques et des finances* (1823-1827), la *Revue Nationale* (hebdomadaire en 1830), Le *Journal de l'Industriel et du Capitaliste* (1836-1840). Leurs durées de vies étaient très courtes. On trouve une liste exhaustive dans l'article de Gustave de Molinari (1891).

² « Un véritable réseau de presse est ainsi construit au fur et à mesure incluant le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes* » (Le Van-Lemesle, 1991, p. 363).

diffuser massivement son approche n'est autre que le *Journal des Economistes* (3.2.2). Cette dernière joue un rôle fondamental pour Léon Walras qui a réussi, malgré certains épisodes mouvementés, à collaborer dans cette revue et à être reconnu comme économiste à travers elle.

3.2.1 – La Revue des Deux Mondes et le Journal des Débats

Ces deux revues ne sont pas à proprement parlé des revues économiques. Elles constituent pourtant un élément incontournable dans l'institutionnalisation de l'école française et offrent un panorama plus large de l'actualité en passant par la littérature, les arts et les spectacles. Elles seront, dans la seconde partie du XIXe siècle, tenues par les économistes de l'école française et constituent un lieu de diffusion des idées économiques libérales sous un aspect pratique de discussion de l'actualité.

"La notoriété des candidats de l'ASMP est répercutée par la Revue des Deux Mondes et le Journal des Débats" (Leterrier, 1995, p. 130).

Ces deux revues constituent l'un des piliers de la reconnaissance. Elles sont également et surtout à la source de la gloire des économistes en tant que penseurs influents dans le savoir français, au même titre que les grands noms de la science et de la littérature.

La revue des Deux Mondes

La *Revue des Deux Mondes*¹, comme le *Journal des Débats*, n'est pas une revue exclusivement économique mais davantage une revue qui regroupe de nombreux sujets d'étude, dont l'économie politique. La revue est fondée le 1^{er} août 1829 et a pour objectif à ses débuts de développer l'esprit critique et l'analyse de la vie politique dans un sens très large en comparaison avec le reste du monde².

Cette revue, qui ne voulait pas d'orientation politique à sa création, se voit rapidement influencée par les idées libérales et attire rapidement de nombreux économistes, dont P. Rossi, qui tient la chaire au Collège de France, mais également H. Baudrillart, M. Chevalier, etc.

¹ C'est actuellement la revue française vivante la plus ancienne en Europe.

² C'est l'objet du titre de cette revue qui compare la France et le reste du monde.

Dans tous les cas et jusque dans les années 1880, la revue est restée fidèle à ses convictions politiques :

"rester un organe d'opposition malgré la sévérité du régime de la presse, maintenir son indépendance malgré les pressions qui s'exerçaient de toutes parts, Buloz (le directeur) parvint à tenir cette double gageure pendant les dix-huit années de l'Empire" (Broglie, 1979, p. 104).

La revue est avant tout libérale à la fois par sa clientèle, comme le souligne Broglie dans son historique, mais également par les membres de sa rédaction, et fut ainsi, entre le début des années 1860 et la fin des années 1870, un véritable organe d'opinion. Les membres de l'école française n'ont jamais tenu directement les rênes de cette revue mais ont eu une influence très forte dans les discussions politiques et l'émission d'opinions libérales.

Le nombre d'abonnés n'était pas négligeable pour cette revue : 1 000 en 1834, 1 500 en 1838, 2 000 en 1843, 2 500 en 1846, 2 700 en 1858. Le nombre ne cessa d'augmenter : 12 400 en 1861, 15 000 à la fin de l'empire¹.

Léon Walras, au début de sa carrière de journaliste, publiera dans la *Revue des Deux Mondes*. C'est en 1859, époque où il va commencer à se passionner pour l'analyse économique. Mais à ce moment, il est encore publiciste et littéraire et ses contributions portent sur la philosophie de l'art. Il a tenté à nouveau de proposer un article à caractère économique en 1863 : *Du Matérialisme et du Spiritualisme en Matière d'Economie Politique et Sociale* mais il sera refusé².

Le Journal des Débats

Nous n'allons pas revenir sur l'historique du *Journal des Débats* et sur les modifications régulières de son nom³. Ce journal a tenu une place très importante dans les quotidiens du XIXe siècle de par l'étendue des sujets⁴ abordés, la place de l'économie qui y était accordée, la valeur des auteurs (une centaine d'académiciens y ont participé et les grands noms de la

¹ A comparer avec les 8 000 exemplaires actuellement.

² Ce texte se trouve dans les œuvres complètes d'Auguste et Léon Walras, Vol. XIII.

³ Nous renvoyons le lecteur qui serait intéressé par un tel sujet au livre sur le centenaire de cette revue (1889).

⁴ L'économie était mélangée aux sujets historiques, philosophiques, littéraires, etc.

littérature) apportant, sur des points pratiques, particuliers, philosophiques ou théoriques, leur point de vue sur les événements, mouvements, situations et autres faits.

La situation politique agit énormément sur l'écriture des journaux¹. Mais devant les nombreuses difficultés, intimidations et autres persécutions, le journal commence, avec les changements progressifs de pouvoirs, à imposer sa voix qui défend les idées libérales et la solution à la question sociale par des réponses économiques (via la concurrence). Au début et comme par exemple sous le Second Empire, les arguments économiques ne sont pas diffusés directement mais dissimulés dans les critiques littéraires et morales.

"Les articles de variété devinrent pleins de sous-entendus, le public lut ces petits morceaux avec attention, cherchant entre les lignes ce que l'auteur n'avait pu dire. Sous apparence de littérature, on parla ainsi de bien des choses alors défendues ; on insinua les plus hauts principes de la politique libérale" (Collectif, 1889, p. 240).

Mais progressivement, à partir des années 1860, les idées économiques libérales ont pu émerger de plus en plus directement pour laisser place, dans les années 1870 à un rédacteur en chef de l'école française, Gustave de Molinari, qui fit de ce quotidien une vitrine des idées de cette école, de son école.

"M. de Molinari était secrétaire de la rédaction ; son accueil était des plus aimables ; il savait conseiller et encourager les jeunes gens avec cet esprit vif et gai que nos lecteurs connaissent et dont ils viennent encore de jouir ; il n'était intransigeant qu'en économie politique, pour le reste très conciliant" (Collectif, 1889, p. 342).

L'objectif du journal est progressivement d'être un média en faveur des doctrines sociales et politiques libérales. Cette approche commence dans la salle de rédaction dans laquelle un nombre considérable d'hommes influents, intellectuellement, politiquement ou socialement ; de députés, sénateurs, Académiciens, hommes de lettres, scientifiques, hommes d'affaires etc. se réunissent toutes les fins d'après midi auprès du rédacteur en chef pour contribuer à des débats sans fin sur l'évolution de la société².

Ce réseau social dense et diversifié permet de se structurer. C'est ainsi que l'école française diffuse, tend sa toile, acquiert des contacts tant pratiques que politiques et fait d'elle une institution reconnue officiellement et idéologiquement, un élément incontournable, une

¹ "Les exigences et les caprices du pouvoir (...) les rancunes personnelles, les animosités de parti, les jalousies contribuent à rendre extrêmement tracassière et vexatoire l'action discrétionnaire que la police exerce sur le *Journal des Débats*" (Collectif, 1889, p. 78).

² Pour plus de détails sur ces rassemblements, consulter Collectif (1889).

école de référence. En plus de ce capital social acquis au sein de la rédaction, le journal permet de toucher un public très large, sur un nombre de sujets considérables, passant de la littérature à la comédie, du théâtre à la musique, de la science aux faits divers.

En effet, le *Journal des Débats* traite des questions de littérature, de comédie, de théâtre, de musique, de sciences et de faits divers. Le tout est orchestré par de grands intellectuels. Citons parmi d'autres Balzac, Berlioz, Dostoïevski, Dumas¹, Foucault, Hetzel, Hugo, Lamartine, Maupassant, Jules Simon, Tolstoï, Jules Verne, Wagner, etc. qui firent de cette revue une référence incontournable de ce qui se faisait à l'époque.

Les économistes ont également leur rôle dans cette revue. Le nombre des économistes français qui y participent est aussi nombreux que pour les autres organes de diffusion. Notons entre autre Michel Chevalier, Frédéric Bastiat, Henri Baudrillart, Maurice Block, Charles Dunoyer, Joseph Garnier, Paul Leroy-Beaulieu, Raffalovich, Louis Reybaud, Léon Say, etc.

Ce quotidien permet ainsi d'accomplir l'objectif fixé par l'école française en apportant tous les jours des nouvelles et de voir dans les différents faits d'actualité le moyen de propager son approche spécifique. En s'ouvrant à de nombreux domaines d'étude, elle permet de ne pas cantonner son public à des spécialistes (comme c'est le cas pour le JDE) mais davantage à un auditoire varié et nombreux².

En s'attaquant à la *Revue des Deux Mondes* et au *Journal des Débats*, les économistes français ont réussi à faire passer leur message libéral dans des discours souvent cachés pour éviter la censure mais toujours compréhensibles. Grâce à ces deux revues, ils ont pu toucher un lecteur quotidien qui cherche une réponse politique aux différentes questions d'actualité (*Journal des Débats*) mais également mensuel, sur des questions plus approfondies et recherchées (*Revue des Deux Mondes*).

Dans les deux cas, cette stratégie a été gagnante dans leur projet de diffusion d'un savoir économique. Cela permet à ces économistes français d'obtenir une reconnaissance au sein de revues prestigieuses par leurs collaborateurs. Ils se classent par ailleurs au même rang que les plus brillants publicistes et scientifiques français du XIXe siècle. Cette stratégie est donc gagnante sur la diffusion du savoir économique et la construction d'une école de pensée

¹ La plupart de ces hommes de lettre publiaient leurs romans sous forme de feuilleton afin de capter une population qui n'avait pas les moyens d'acheter les livres entiers. Dumas par exemple y publiera le Comte de Monte-Christo en 139 feuilletons.

² Nous n'avons pas de chiffres sur le tirage mais pour le centenaire du journal, on nous signale que "la clientèle est nombreuse".

de référence. Ils vont quand même mettre en place une revue purement économique dans laquelle ils vont pouvoir faire partager leur approche spécifique, tant d'un point de vue pratique que théorique avec laquelle Léon Walras va avoir de nombreuses relations tumultueuses.

3.2.2 – Le Journal des Economistes

Le JDE (décembre 1841-mai 1940) est créé à l'initiative de G. Guillaumin¹ et du fils de Jean-Baptiste Say : Horace (le financeur). Après l'échec de la *Revue Mensuelle d'Economie Politique*² (1833-1836) initiée par Théodore Fix (1800-1846). Les grands noms de l'économie veulent remettre au goût du jour une revue exclusivement économique. Pour cela, ils s'entourent non seulement d'un bon gestionnaire et d'un éditeur à travers Guillaumin mais également de grands noms de cette discipline, avec dès le début : A. Blanqui, P. Rossi, T. Fix, F. Bastiat, C. Dunoyer, etc. L'objectif vise à devenir l'organe « que Smith a créé en Angleterre et que Say a rendu populaire parmi nous » (Reybaud, 1841, p. 2)³.

Cette revue représente parfaitement la revue de référence de l'analyse économique du XIXe siècle et plus particulièrement de l'école française :

« Son quasi monopole de 1841 à 1887 a permis la formation de la plupart des économistes français (La revue portait bien son titre !) et même de certains parmi ceux qui créeront la REP. A l'étranger le JDE a été la vitrine de l'économie française grâce au travail des praticiens issus du saint-simonisme. En participant à toute une série de colloques internationaux sur les problèmes économiques, la revue a fait progresser la recherche empirique et l'étude de la politique économique. Mais en refusant de faire un investissement sérieux en théorie pure elle s'est condamnée à long terme » (Marco et Laurent, 1990, p. 16-17).

Pour atteindre cet objectif, la ligne éditoriale est sans ambiguïté puisqu'elle consiste à associer des textes théoriques avec des approches pratiques, le tout augmenté du recensement

¹ La liste des gérants de la revue se trouve dans l'ouvrage de Marco et Laurent (1990).

² C'était la revue la plus importante avant le JDE. Marco (1990), indique p. 25 les différentes revues qui ont disparu et rendu la tâche a priori fort difficile pour Guillaumin.

³ Ce sont principalement les raisons financières qui posent des difficultés dans la pérennité d'une publication : « pour durer, il faut investir à long terme » (Marco et Laurent, 1990, p. 6)

des publications, des commentaires (idéologiques) de l'actualité et des données (notamment statistiques) nécessaires pour argumenter ses propos.

Le *Journal des Economistes*¹ est un mensuel qui a très bien commencé puisque dès sa première année, il obtient plus de 400 abonnés².

« c'était relativement un très grand succès de librairie, pour l'époque surtout car (...) l'économie politique n'était alors en faveur ni au sein des pouvoirs publics, ni dans l'opinion. C'était aussi un très grand succès scientifique, un heureux lien entre les économistes du monde entier, et une œuvre dont l'importance nous fût révélée à tous deux, en 1847, lorsque nous assistâmes au congrès des économistes de Bruxelles, et que nous pûmes constater de quelle estime le recueil que nous publions jouissait dans l'esprit des hommes les plus compétents » (Garnier, 1865, p. 115).

Les publications vont alors rapidement progresser pour se diriger au-dessus de mille. 1 300 en 1857, 1 400 en 1866. C'est autour de cette valeur que se maintiendra la parution du journal pendant la plus grande partie de la seconde moitié du XIXe siècle³. Si cette revue reste majoritairement lue par une classe bourgeoise parisienne à ses débuts, elle arrive rapidement à se diffuser non seulement en province mais également à l'étranger⁴.

C'est le faible nombre de rédacteurs en chef qui a permis au JDE de maintenir la stabilité d'une doctrine. A. Blanqui commence jusqu'à ce que Dussard prenne la relève en 1843 puis Joseph Garnier en 1845. A sa mort (1881), celui-ci laissera sa place à Gustave de Molinari jusqu'à l'aube du XXe siècle (1911)⁵. H. Baudrillart assurera un intérim dans le travail de J. Garnier entre 1855 et 1866. Pendant le XIXe siècle, le JDE n'a connu que cinq rédacteurs en chef.

¹ « est une véritable revue scientifique avant la lettre : il y avait un comité de lecture, un rédacteur en chef et un gérant responsable » (Marco, 1996, p. 85).

² Ce chiffre correspondait à son point mort.

³ Marco et Laurent (1990), qui ont fait une étude poussée sur cette revue, dénombrent en moyenne 1 676 pages publiées par an soit une totalité de 168 000 pages et 280 volumes. Le nombre de pages suivra approximativement le nombre d'abonnés, commençant à 1 251 en moyenne pour la première série (1841-1853) avec un sommet à 1 979 pour la seconde (1854-1865) et la troisième série (1866-1877) et un déclin régulier, révélateur du déclin de l'école française avec 1 975 pour la quatrième (1878-1889), 1 950 pour la cinquième (1890-1903) et 1 429 pour la dernière (1904-1940).

⁴ « En décembre 1858, 1300 [publications] dont 373 abonnements pour l'étranger et les départements et 715 pour Paris-Banlieue » (Marco et Laurent, 1990, p. 25).

⁵ Albert Aupetit, disciple de Léon Walras et refusé à l'agrégation de sciences économiques, deviendra rédacteur du JDE dans les années 1930, tout en faisant parti du comité de direction de la *Revue d'Économie Politique*.

Le rédacteur en chef, en plus de s'occuper des chroniques, donne la politique de la revue, autorise ou refuse les différents articles proposés. C'est le référent pour les publicistes de l'époque (plus que le gérant qui s'occupe de l'administratif).

Leur petit nombre pose le problème de la diversité d'approche et de la situation de Léon Walras de se présenter comme un élément pas tout à fait intégré au réseau. Cette situation ne permet pas forcément l'ouverture vers d'autres approches, d'autant plus que ces rédacteurs en chef constituent des piliers dans l'école française. Il est sur qu'au moment où l'école française perdra du terrain (le déclin commençant vers les années 1880 pour reculer significativement à partir de la première guerre mondiale) ce regroupement, cette vision restreinte sera remise en cause par les commentateurs récents, mais au milieu du XIXe siècle, c'est la preuve de la stabilité, de la revue de référence. Elle incarne ce qui doit être à travers une ligne éditoriale fixe et durable¹.

Le petit nombre de rédacteurs en chef s'accompagne d'un noyau assez restreint d'auteurs² (prolifiques) de référence³ (une cinquantaine) puis d'un noyau beaucoup plus large d'économistes, de publicistes ou de chercheurs isolés souhaitant publier leurs recherches. Léon Walras, auteur pas tout à fait orthodoxe pour l'école française, fera parti de ce dernier noyau d'intellectuels, plus toléré que plébiscité.

Pour finir sur la présentation de cette revue avant d'étudier la contribution de Léon Walras, rappelons que le JDE constitue également la clef de voûte du réseau. Pour pouvoir prétendre à une reconnaissance importante et à des postes dirigés par l'école française, il faut faire son entrée en commençant par publier dans cette revue.

Les premières collaborations de Léon Walras à la revue furent très bonnes. Il y participait activement dès décembre 1859. H. Baudrillart, le test tout d'abord en lui confiant le compte rendu de l'ouvrage de F. Passy sur la *Propriété Intellectuelle*. Cette première étape est franchie avec succès. Il devient rédacteur en avril 1860. Son succès au sein de l'école française se confirme puisqu'il publie son ouvrage chez Guillaumin sur P.-J. Proudhon qui rentre en plein dans la démarche française. Il continue alors ses publications dans le JDE avec un article en décembre 1860 sur les *Paradoxes Economiques*.

¹ Il paraît peu vraisemblable aujourd'hui qu'une revue de référence accepte de laisser ses reines à des opinions ou des points de vues différents des siens. La volonté de garder une ligne éditoriale claire et durable est toujours valable aujourd'hui. Un nouveau Léon Walras proposant une approche qui remet en cause l'approche de la revue ne serait pas plus accepté aujourd'hui qu'hier.

² Marco, qui a décortiqué les contributions des différents protagonistes, a constaté que 29% des articles (sur 3100) étaient écrits par 2% des auteurs. Raffalovich publia 189 articles, F. Passy 155.

³ « Les listes qui furent publiées par la suite dans la revue indiquent un noyau dur d'une cinquantaine de noms, peu à peu remplacés par de nouveaux venus » (Marco, 1996, p. 86).

Il devait s'agir d'une série en trois parties qui présentait de manière 'amusante' l'économie politique, à la façon de F. Bastiat. Léon souhaitait déjà commencer à exprimer ses propres idées, mais son père le limite :

« Il ne faut pas démasquer d'abord toutes ses batteries ; il faut commencer par de légères escarmouches, établir les points incontestables, démolir les erreurs manifestes et ne semer aucune inquiétude parmi les abonnés. Puisqu'il s'agit d'abord de faire de la science récréative, il faut faire rire le public aux dépens des économistes les plus ignorants et les plus arriérés. C'est, je le suppose, une denrée qui ne peut pas manquer sur la place de Paris. Tu peux donc t'amuser, pendant quelques temps, à leurs dépens » (Correspondance, 2005, p. 399, lettre d'avril 1860).

Les économistes de l'école française, qui souhaitent garder une orthodoxie stricte, se rendent parfaitement compte du projet de Léon Walras. Ainsi, les deuxièmes et troisièmes volets des paradoxes ne paraîtront pas. L'article *L'Industrie Moderne et l'Economie Politique* n'aura pas plus de succès. Devant l'expression de ces idées sociales lors du Congrès de l'impôt en 1861, il sent rapidement que sa place n'est plus ici et quitte le JDE en février 1862. Il avait alors pour idée de fonder une nouvelle revue économique, *L'Economiste*, mais n'obtient pas l'autorisation.

Pour assurer sa sécurité financière, il est obligé de trouver un travail et intègre en avril 1862 la compagnie des chemins de fer du nord. Pour cela, c'est encore son père qui lui fait une lettre d'introduction auprès de l'un des administrateurs : Léon Say¹. C'est encore une fois sur ces relations familiales que le jeune Léon parvient à obtenir ses positions.

Jusqu'en 1862, Léon Walras a déjà publié quatre fois dans le JDE. Avec l'affichage de ses idées sociales, il aurait pu signer l'arrêt de ses contributions dans cette revue mais il ne s'agit en réalité que de son commencement car il y publiera quinze articles. Cela montre bien son envie de reconnaissance. La première tentative d'intégration à la fin des années 1850 et au début des années 1860 laisse la place à une seconde grande vague de tentatives dans les années 1870. Entre temps, notons le timide retour avec un compte rendu en 1865. Suite à son désaccord avec Léon Say et son arrivée à Lausanne, c'est pendant presque dix ans qu'il disparaît du paysage intellectuel de l'école française. Mais il ne désespère pas et considère que son travail doit s'inscrire en France parmi celui des économistes de l'école française.

¹ Voir à ce propos la lettre 238 de la correspondance d'Auguste Walras (2005) de mars 1862.

Alors que sa présentation à l'Institut en 1873 s'est mal passée, elle va lui permettre, à sa grande surprise, d'y publier ses *Principes* en 1874. Sa surprise est d'autant plus grande que l'article n'est pas précédé d'une note de rédaction. Cette position peut paraître surprenante devant la publication des travaux de Thünen en 1856. Mais il n'en est rien et les publications vont s'enchaîner avec sa *Note sur le 15 ½* en 1876 et même une *Bibliographie des Ouvrages Relatifs à l'Application des Mathématiques à l'Economie Politique en Collaboration avec Jevons*. Cela est d'autant plus surprenant que les économistes français ont généralement tendance à éviter totalement la référence et l'utilisation des mathématiques, même dans les bibliographies sur les ouvrages économiques.

Pour Y. Breton (1986), ce changement inattendu provient du comportement du rédacteur en chef, Joseph Garnier, qui subit l'influence de Wolkoff, un collègue de la SEP ; d'autre part sa place d'enseignant à l'école des mines le pousse à rencontrer et fréquenter des scientifiques qui utilisent couramment cette méthode. Léon Walras publiera ainsi sans problème jusqu'en 1881 avec son article sur *Théorie Mathématique du Bimétallisme* qui comporte plus d'une vingtaine de formules avec une présentation similaire à celle de ses EEPP. Les démonstrations sont uniquement mathématiques et fondées sur des axiomes et des hypothèses.

Mais certaines choses ont une fin, et la mort de Garnier signe l'arrêt de sa contribution au JDE. Il publiera un article en 1882 (sûrement envoyé avant la mort de Garnier) qui sera le premier de la livraison d'octobre, accepté avec 37 formules mathématiques et 2 graphiques. Chose qui peut paraître surprenante quand on voit comment ces économistes acceptent les mathématiques.

Si cet article a été accepté avant la mort de J. Garnier, les choses vont totalement se dégrader par la suite. C'est Gustave de Molinari qui prend la suite de Garnier. Ce nouveau rédacteur en chef va rétablir la pensée orthodoxe¹ en proposant une note de rédaction qui en dit long (pour l'article d'avril 1885 sur Von Thünen) sur le retour de la tradition du journal pour ce qui sera l'une des dernières contributions de Léon Walras dans cette revue :

« En publiant cet article d'un de nos anciens et savants collaborateurs, nous devons faire nos réserves d'abord sur l'utilité, selon nous fort exagérée, qu'il attribue à l'application de la méthode mathématique à une science d'observation telle que la

¹ Rappelons comment il était décrit lorsqu'il était rédacteur en chef du *Journal des Débats* : « M. de Molinari était secrétaire de la rédaction ; son accueil était des plus aimables ; il savait conseiller et encourager les jeunes gens avec cet esprit vif et gai que nos lecteurs connaissent et dont ils viennent encore de jouir ; il n'était intransigeant qu'en économie politique, pour le reste très conciliant » (Collectif, 1889, p. 342).

nôtre, ensuite et surtout sur la reprise de la propriété foncière par l'Etat, motivée par le fait au moins contestable de l'accroissement de la plus-value de la rente foncière dans une société progressive » (Walras, 1885 : 1990, p. 311).

Léon Walras proposera une réponse à cette remarque dans la livraison suivante, ce qui constitue ses derniers écrits pour la revue. En effet, G. de Molinari occupera la place de rédacteur en chef jusqu'en 1909. Il doit en toute logique se résigner à abandonner tout rapport avec la revue qui ne refuse pas seulement l'emploi des mathématiques mais également ses positions non orthodoxes.

Revenons sur l'article de Léon Walras de 1885. Gustave de Molinari, le nouveau rédacteur en chef, n'apprécie pas les mathématiques. V. Pareto, lors du compte rendu de sa première visite à Léon Walras indiquera :

« Walras ne raisonne qu'avec la méthode mathématique, il est en parfait contraste avec M. de Molinari qui ne veut pas l'admettre » (Pareto, 1981, Vol 1, p. 58, 1891).

Ou encore toujours en parlant de Molinari : « Il est très ennemi de la nouvelle science » (*ibid.*, p. 152). Et Molinari de répondre :

« Je crains, mon cher Pareto, que chez vous le mathématicien ne fasse tort à l'économiste, et que vous en passiez à chercher des formules le temps que vous pourriez employer plus utilement à observer et à raisonner. Je vous dis ceci au risque de vous blesser, parce que j'ai pour vous la plus haute estime et l'affection la plus vive. Vous servez l'économie politique au lieu de vous en servir, et c'est malheureusement chose de plus en plus rare » (ibid., p. 396).

Ce qui est surprenant tout de même, c'est l'article de François Bernard dans la même livraison que l'article annoté de Léon Walras sur la question de la méthode. Dans la partie relative à la question des mathématiques de cet article, l'auteur commence par stigmatiser, comme le font les économistes français en général, l'utilisation des mathématiques :

« Il est certain que la rigueur de déduction de la mathématique est bien faite pour séduire l'esprit le moins prévenu. Une simple formule du calcul intégral ou du calcul différentiel donnant la solution d'un problème économique, cela simplifierait considérablement la tâche des économistes comme celle de bon nombre de nos administrateurs » (Bernard, 1885, p. 13-14).

Mais il modifie très rapidement sa présentation en indiquant son utilisation pour la plupart des recherches, que ce soit avec l'utilisation de la loi de Fechner ou de la contribution

de Comte. Il en arrive à une conclusion plutôt surprenante au regard de la note de rédaction 30 pages plus loin :

« Il est donc certain que dans un prochain avenir l'application des mathématiques à l'économie politique sera des plus fructueuses, ainsi qu'elle l'a été en ce siècle déjà dans la physique, dans la chimie, dans l'astronomie » (Bernard, 1885, p. 20).

Pour arriver à proposer une telle conclusion face à un rédacteur en chef largement hostile à l'utilisation des mathématiques (et des statistiques), Bernard a joué en finesse, commençant sa démonstration de l'utilité des mathématiques par la loi de la population de Malthus et en poursuivant par l'application mathématique des lois économiques proposées par Molinari¹. C'est à notre sens la seule raison qui a permis à Bernard de publier un article sur la méthode ventant les mathématiques dans une publication qui remet en cause cette même méthode. On peut en déduire que le premier problème est la position socialiste² (Molinari rappelle à Bernard l'année suivante ses plus expresses réserves lorsque ce dernier condamne l'appropriation privée de la propriété foncière) et le second l'utilisation des mathématiques. Molinari, défenseur d'une orthodoxie sans faille, se souvient certainement des premières contributions de Léon Walras. C'est cet aspect idéologique qui l'empêche, malgré toute la pugnacité qu'il a montré en tentant de réintégrer l'école française à de nombreuses reprises, de faire partie du noyau dur des économistes de cette école. L'utilisation des mathématiques sera un argument supplémentaire pour obliger Léon Walras à abandonner toute idée de retour en France.

Mais il ne s'est jamais laissé abattre. Sa place dans le JDE étant définitivement fermée, il cherche à continuer à propager ses idées tant en France qu'à l'étranger par tous les moyens possibles. C'est alors avec enthousiasme qu'il s'adressera à C. Gide et sa *Revue d'Economie Politique* créée en 1887. Cette dernière est conçue en vue de combattre l'emprise étouffante du JDE de lutter contre une idéologie unique et pour donner un périodique aux professeurs des facultés de droit. L'objectif de cette revue est en total opposition au JDE et se veut le reflet de la science en construction et non l'expression d'une école unique. Deux approches vont alors s'opposer avec d'un côté les jeunes professeurs d'Université français et les économistes internationaux (dont Léon Walras) et de l'autre, les anciens économistes français

¹ Ces lois font suite aux travaux de Molinari sur le sujet publiés dans le JDE et qui seront regroupés et augmentés dans l'ouvrage *Les Lois Naturelles de l'Economie Politique* chez Guillaumin en 1887. Pour plus de détails sur ce point, consulter Gallois (2007).

² Dans l'économie appliquée, nous reviendrons sur cette haine contre le socialisme.

de plus en plus resserrés autour de leur dernier bastion pour le moment infranchissable : l'ASMP.

Après ce passage dans les publications et avant d'étudier le DEP, nous commençons à disposer d'assez d'éléments pour décrire le processus d'intégration. Trois exemples vont être utilisés en commençant avec Frédéric Bastiat et Pierre-Joseph Proudhon pour des auteurs extrêmes puis en revenant sur le cas de Léon Walras.

F. Bastiat est l'exemple le plus significatif de l'intégration d'un homme dans un réseau social uniquement sur la base de ses compétences¹. Ces contributions économiques ont très rapidement touché les économistes français à la fois par son style², mais également par ses doctrines toujours claires et sans ambiguïtés³. Le DEP nous indique l'historique de son introduction dans cette école :

« Un écrit, venant du département des Landes, signé d'un nom inconnu, et inséré dans le Journal des Economistes, vers la fin de 1844, avait fait sensation. L'auteur, instamment invité à continuer ses envois, ne les fit pas attendre. Dès janvier 1845, il adressa un nouvel article : le premier était une vigoureuse attaque contre le système protecteur ; le second prend à partie le socialisme » (Coquelin et Guillaumin, 1853, p. 145).

A partir de ce moment, le réseau va alors extrêmement vite se mettre en place pour intégrer cette nouvelle recrue. Les publications dans le JDE seront très importantes et grâce à son prestige, il va pouvoir publier, entre 1845 et sa mort en 1850, 21 ouvrages (plus ou moins conséquents) au sein de la maison d'édition Guillaumin. Le succès appelant le succès, les publications devenant innombrables, les économistes français vont alors tout faire pour lui faire franchir tous les paliers de leurs institutions.

Il deviendra ainsi correspondant de l'Institut, membre de la SEP et directeur de diverses associations en faveur du libre-échange. G. Guillaumin est un pivot dans cette ascension fulgurante. Grâce au JDE et à la publication des ouvrages, l'éditeur lui a ouvert

¹ La plupart des économistes français sont des membres de la famille d'autres économistes ou disposent d'un patrimoine social, financier et familial important.

² « ses articles sont empreints de l'originalité gracieuse, de la verve spirituelle et du bon sens profond » (Coquelin et Guillaumin, 1853, p. 148).

³ Cette thèse est valable à la fin du XIXe siècle. Pour voir les éléments de divergence avant cette date, consulter l'article de Béraud et Etnier (1993).

l'accès à l'école française, au succès, à la reconnaissance tant en tant qu'économiste qu'en tant qu'intellectuel reconnu dans un réseau social.

A côté de cette ascension fulgurante et unanime (dont le point de départ repose sur le travail de Guillaumin), examinons le cas de Proudhon qui concerne parfaitement notre étude tant face à l'introduction de Léon Walras dans l'école française¹ (ce point sera introduit dans l'introduction du chapitre 2) que du pouvoir d'acceptation ou de refus d'un économiste.

C'est Joseph Garnier qui l'introduit auprès de Guillaumin². Grâce à cet appui, Proudhon va pouvoir rapidement et sur le même fonctionnement que celui de Bastiat, intégrer les institutions de publication de l'école française. Il publie dans le JDE et édite un ouvrage dans la maison d'édition Guillaumin. Il avait tout, même le style, pour devenir un F. Bastiat avant l'heure et renforcer sa place dans l'école française. Il parvient ainsi à accéder aux autres institutions dont la SEP. Mais Guillaumin est le premier à se rendre compte d'un problème et va arrêter cette ascension aussi fulgurante qu'éphémère au sein de l'école française. Autant les premiers articles sont bien accueillis dans le JDE, autant son premier ouvrage des *Contradictions Economiques* va poser de sérieuses difficultés pour Guillaumin.

« Au fur et à mesure qu'il imprimait le livre, l'éditeur devait sentir ses craintes s'éveiller sur les reproches que lui feraient les économistes ses amis, si fort malmenés par leur contradicteur. (...) il avait introduit le loup dans la bergerie » (Picard, 1922, p. 271).

Devant les peurs de Guillaumin en lisant le texte à publier, Proudhon va lui envoyer une lettre qui signera l'arrêt de leurs relations :

« Il s'agit de faire de votre magasin le champ de bataille des idées sociales, lesquelles sont en train, comme vous pouvez voir, de noyer les idées politiques, mystiques, diplomatiques et philosophiques. D'ici à deux ans, l'économie politique ou économie sociale ou science économique, ou tout ce qui vous plaira, sera tout dans l'opinion et tiendra la tête de l'encyclopédie humaine » (Proudhon, 1875, Tome2, p. 225, lettre de mai 1846).

¹ Sur les rapports entre Proudhon et l'école française, consulter la participation de Nicolas Gallois (2009). Liberté et Justice : Proudhon et l'Ecole Française. Communication de l'International Workshop « The Critique to Political Economy in the 19th Century. Part II : Pierre-Joseph Proudhon” Verone.

² A la demande de Proudhon qui avait parfaitement compris son rôle. Pour plus de détails, consulter sa correspondance.

La lettre ne s'arrête pas là puisque Proudhon indique que : « Messieurs les économistes, ne vous en déplaie, ont encore trop de choses à apprendre pour être absolument compétents, même dans leur propre spécialité¹ » (*ibid.*, p. 226).

Proudhon, en plus de rabaisser les compétences des économistes de l'école française (ce que sous-entend Léon Walras par certains de ses propos), se veut provocateur, découvreur de la vérité, au risque de déplaire :

« Je présume que MM. Les économistes ne m'oublient pas non plus. C'est aussi une réconciliation que nous aurons à faire, eux et moi ; mais il faut qu'ils s'expliquent et me réfutent point par point, comme je fais pour eux. Allons, morbleu ! Monsieur Guillaumin, n'ayez point de peur. Il en sera de tout ceci comme des querelles des jésuites et des jansénistes : il y aura un peu de scandale, mais nos petits-enfants se moqueront de nous » (*ibid.*, p. 229).

Par cette présentation socialiste, par cette remise en cause du savoir, par ce ton provocateur, Proudhon va déchaîner les foudres contre lui. Ce n'est plus un seul homme qui va s'opposer à son intégration mais toute une école. Guillaumin, qui est le point d'accès et de vérification d'une bonne morale orthodoxe, est le premier à exposer ses doutes et ses remises en cause. Il sera vite suivi par d'autres membres de l'école française qui, à l'image de Gustave de Molinari, détruiront systématiquement ses théories.

A côté de ces deux exemples extrêmes, examinons le cas de Léon Walras. Avant cela, revenons rapidement sur sa volonté de passer de la littérature à l'économie. C'est dans l'été 1858, suite à la mort de Louis (le jeune frère de Léon) dans lequel Auguste avait porté tous ses espoirs pour prendre sa suite intellectuelle, que Léon décide de poursuivre le travail initié par son père. C'est l'épisode du « serment des roseaux ».

Il reprend alors directement à son compte le projet de son père pour continuer son approche de l'analyse économique. Ce dernier fait des lettres de recommandations et l'aide

¹ Ses propos dans les *Contradictions* sont sans équivoques : « Représentons-nous donc l'économie politique comme une immense plaine, jonchée de matériaux préparés pour un édifice. Les ouvriers attendent le signal, pleins d'ardeur, et brûlant de se mettre à l'œuvre : mais l'architecte a disparu sans laisser de plan. Les économistes ont gardé mémoire d'une foule de choses : malheureusement ils n'ont pas l'ombre d'un devis. Ils savent l'origine et l'historique de chaque pièce ; ce qu'elle a coûté de façon ; quel bois fournit les meilleures solives, et quelle argile les meilleures briques ; ce qu'on a dépensé en outils et charrois ; combien gagnaient les charpentiers, et combien les tailleurs de pierre : ils ne connaissent la destination et la place de rien. Les économistes ne peuvent se dissimuler qu'ils aient sous les yeux les fragments jetés pêle-mêle d'un chef d'œuvre, disjecti membra poetoe ; mais il leur a été impossible jusqu'à présent de retrouver le dessin général, et toutes les fois qu'ils ont essayé quelques rapprochements, ils n'ont rencontré que des incohérences. Désespérés à la fin de combinaisons sans résultat, ils ont fini par ériger en dogme l'inconvenance architectonique de la science, ou, comme ils disent, les inconvénients de ses principes ; en un mot, ils ont nié la science » (Proudhon, 1923, p. 86-87).

énormément pour la publication de ces premiers écrits économiques, notamment sur sa réfutation de Proudhon. Il lui indique également les éléments sur lesquels il doit être vigilant, dont ses opinions politiques et sa recherche de reconstruction de l'économie. Il l'incite enfin à participer au congrès de l'impôt tenu à Lausanne qui lui permettra d'obtenir dix ans après son poste d'enseignant.

Contrairement aux deux économistes précédents, Léon Walras n'est pas directement introduit par son talent mais par son père, Auguste qui a fréquenté, comme nous l'avons vu, cette école. Il a également publié sa *Théorie de la Richesse Sociale* chez Guillaumin. Tout commence alors comme Proudhon et Bastiat. Il publie ses premiers articles dans le JDE (qui permet de tester les économistes), publie son premier ouvrage chez Guillaumin. Tout s'enchaîne alors rapidement. Il devient rédacteur dans le JDE, accède à la SEP. Même s'il n'est pas entièrement en accord avec les idées de l'école française, il s'intègre dans ce réseau. Devant les difficultés pour lui, de s'adapter à cette orthodoxie et surtout suite à ses présentations socialistes (notamment au congrès de l'impôt à Lausanne), il va, comme nous allons le voir, être éclipsé de l'école française. S'il avait suivi le chemin de Proudhon en affirmant ses positions idéologiques, ses chances de retour au sein de l'école française auraient été totalement anéanties.

Mais Léon Walras est en perpétuel recherche de reconnaissance au sein de l'école française. Il ne va pas rester sur le premier échec du début des années 1860. Il revient timidement avec ses conférences. Son retour sera beaucoup plus flagrant dans les années 1870 avec ses tentatives pour enseigner, ses contributions dans les sociétés savantes et les publications nombreuses dans le JDE. Cela montre parfaitement que Léon Walras a été marqué par cette école, a tenté à plusieurs reprises, malgré les difficultés liées à l'utilisation des mathématiques et surtout de ses présentations idéologiquement frisant les limites orthodoxes à s'intégrer, à être reconnu et apprécié. Malheureusement pour lui, ses positionnements idéologiques toucheront à jamais son entrée dans le cercle restreint des économistes influents de l'école française. Il n'aura jamais aucune place importante et se retrouvera uniquement respecté en tant que professeur d'économie mais pas en tant que membre actif de l'école française.

3.3 – Le Dictionnaire de l’Economie Politique

Nous avons déjà vu que pour propager massivement sa doctrine, son approche idéologique et méthodologique, l’école française, avec l’appui technique de Guillaumin, met en place à partir des années 1840 tout un arsenal de publications. Les principaux ouvrages économiques sont publiés par la maison d’édition Guillaumin qui se charge également du JDE, du *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation* la collection des principaux économistes de l’*Annuaire de l’Economie Politique de la Statistique* de la *Collection des Economistes et Publicistes Contemporains* et de la *Bibliothèque des Sciences Morales et Politiques*. Cette collection impressionnante d’ouvrages va être complétée par la bible de l’économie politique du milieu du XIXe siècle : le *Dictionnaire de l’Economie Politique*.

« l’œuvre collective la plus considérable et la plus complète, l’une des plus mûrement méditées et les plus achevées que la science ait produites » (Garnier, 1865, p. 112).

Ce dictionnaire s’inscrit parfaitement dans l’optique de l’école française en combattant les idées socialistes et en mettant à l’honneur l’approche libérale.

« Je ne prétends pas rendre absolument solidaires les uns des autres tous les auteurs du DEP ; mais ce n’est pas leur faire tort, je le suppose, que de dire qu’ils acceptent communément le drapeau du libre-échange » (Barthélemy Saint-Hilaire, 1854, p. 356).

Cette approche idéologique est reconnue par tous, comme en témoigne la recension qui en est faite pour l’Institut :

« On pouvait craindre de retrouver dans le DEP les mêmes théories qui furent alors combattues et réfutées ; il se pouvait que les auteurs emportés par l’amour même de la science qu’ils cultivent, n’en eussent dénaturée en voulant l’accroître. Je suis heureux de dire à l’Académie qu’il n’en est rien » (Barthélemy Saint-Hilaire, 1854. p. 352).

Ce dictionnaire va connaître quatre éditions entre 1852-1853 et 1873-1874.

"le Dictionnaire de l’Economie Politique est le complément indispensable des traités fondamentaux que possède la science. Tous nos efforts ont tendu à ce que, malgré le nombre des auteurs et les diverses nuances de leurs opinions, ce fût toujours la

même doctrine générale qui prévalût afin que notre livre pût servir de guide au lecteur, à travers l'océan des doctrines contradictoires qui se sont produites surtout de nos jours" (Guillaumin in Coquelin et Guillaumin, 1852, p. V).

Cet ouvrage se veut donc être l'idée générale que l'école française se fait des différents mots de la science¹

"dans lequel les hommes d'étude, les administrateurs et tous ceux qui ont des indications à chercher, pourront puiser les renseignements les plus nombreux et les plus précis" (Guillaumin in Coquelin et Guillaumin, 1852, p. VI).

Cet ouvrage en deux volumes de plus de deux mille pages va devenir la référence incontestée de l'étude économique du XIXe siècle. Ainsi, lorsque sous la direction de Léon Say et Joseph Chailley paraît en 1890 le *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique*, ce dernier précise dans l'introduction que

"le Dictionnaire de l'Economie Politique publié sous la direction de MM. Coquelin et Guillaumin est l'un des premiers et des meilleurs" (Chailley in Say et Chailley, 1900, p. V).

Le seul reproche qui est porté à cet ouvrage étant de ne pas pouvoir actualiser les données relatives à l'application des lois abstraites de la science. Quelques années après, MM. Gide et Rist dans leur *Histoire des Doctrines Economiques* placeront également ce dictionnaire comme la référence incontestable (et non le *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique*) :

"Le Dictionnaire d'Economie Politique de 1852 peut être considéré comme le code de l'économie politique classique" (Gide et Rist, 1922, p. 422).

C'est donc en toute logique que lorsque Léon Walras prend contact avec l'analyse économique en France, il se dirige vers « l'opinion des économistes » et fasse régulièrement référence au DEP. Cette bible constitue ainsi l'opinion des économistes pour toutes les questions tant pratiques que théoriques.

Seul Auguste est cité dans ce Dictionnaire. L'auteur mettant l'accent sur sa contribution aux cours d'économie politique tant à l'Athénée Royal que dans l'Eure. Par contre, il ne sera fait mention ni de lui ni de son fils dans le *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique* dirigé bien évidemment par Léon Say avec lequel Léon a été en froid.

¹ Le dictionnaire propose également de nombreuses bibliographies et des biographies illustrées.

La table de matières des articles principaux du DEP regroupe 327 articles avec en moyenne presque 7.5 articles par auteur avec un écart type de 12. En effet, parmi les 44 auteurs de ces articles, 30 publient moins de 5 articles et la moitié (22), publient au maximum deux articles. Tous les grands noms de l'économie politique de l'école française, que l'on a déjà évoqué et que l'on va retrouver tout au long de cette étude, sont représentés dans ce dictionnaire. Parmi les économistes qui font plus de vingt articles, signalons le travail de Clément, Coquelin (69), Garnier, Molinari, H. Say, Legoyt, Courcelle-Seneuil, etc.

Cet élément reflète encore une fois la main mise d'un noyau dur d'économistes qui représentent et dominent l'école française tant par leurs places que par leurs publications à travers la défense des idées orthodoxes. Un petit tour gravite autour, avec des auteurs qui cherchent également de la reconnaissance et du prestige comme Léon Walras. Mais les places sont rares et une orthodoxie complète est demandée pour intégrer toutes les facettes de cette école, c'est-à-dire pour pouvoir publier fréquemment dans le JDE, faire paraître de nombreux ouvrages chez Guillaumin, écrire de nombreux articles dans les dictionnaires, atteindre l'ASMP, etc.

La maison d'édition Guillaumin est au cœur de l'institutionnalisation de l'école française. Léon Walras, dans sa recherche de reconnaissance en France, est obligé de passer par les différents organes de cette école, en publiant son premier ouvrage chez Guillaumin, en proposant des articles dans le JDE et en utilisant la bible pour construire sa pensée : le DEP. Il a suivi le chemin d'accès à cette école de pensée. Avec la publication de son premier ouvrage (qui sera étudié par la suite), Léon Walras montre parfaitement qu'il connaît les attentes des économistes français tant par leur dégoût pour les socialistes que pour la présentation vertueuses des lois naturelles de l'économie.

Il avait tout pour réussir grâce à son père qui joue le double rôle d'introducteur dans cette école et de garde fou contre l'expression de ses idées trop audacieuses pour les économistes de l'école française. C'est là tout le problème. Léon Walras a trop rapidement voulu exprimer ses idées. Il n'est pourtant pas rejeté comme Proudhon mais plutôt mis sur le côté, accepté en tant qu'économiste et surtout, à partir du début des années 1870 comme professeur d'économie. C'est dès les années 1860, lorsqu'il exprime réellement ses idées sociales et méthodologiques, qu'il met de côté ses chances d'occuper un poste important dans cette école de pensée. Rappelons que les économistes français vivent souvent très longtemps et se souviennent parfaitement des approches de chacun. Le cas d'un Joseph Garnier qui tient

les rênes de la doctrine tout en acceptant les avancées de la science (notamment sur l'utilisation des mathématiques) est unique.

IV – Le rôle clef des institutions

Les publications permettent aux économistes de l'école française de se faire reconnaître auprès des intellectuels français au même titre que les scientifiques ou les hommes de lettres. Mais pour que le réseau fonctionne convenablement, c'est-à-dire pour qu'il puisse diffuser massivement son approche tant théorique que pratique, il faut qu'il soit reconnu de manière officielle. Pour cela, les économistes vont développer plusieurs stratégies dont la main mise sur des institutions prestigieuses. Deux vont nous intéresser en rapport avec les nombreuses tentatives d'intégration de Léon Walras dans ce réseau très structuré autour de ces lieux honorifiques. La première est une création issue des économistes de l'école française, une société savante encore vivante actuellement : la Société d'Economie Politique (4.1). La seconde est une organisation officielle : l'Institut de France et plus particulièrement l'Académie des Sciences Morales et Politiques et sa section d'économie politique (4.2).

4.1 – La Société d'Economie Politique

Cette société savante est une véritable création de l'école française. La première partie sera consacrée aux éléments de sa création, à ses personnages fondateurs et à sa pérennisation (4.1.1). Par la suite, seront étudiés les différents membres présents, les thèmes abordés et surtout la place des Walras (4.1.2).

4.1.1 – La société savante

La SEP est l'une des plus anciennes sociétés savantes en France. Elle existe encore aujourd'hui¹ avec un fonctionnement presque identique : un dîner une fois par mois (le 5) qui permet de discuter des grands thèmes de l'actualité économique.

« Ils se réunissaient à la maison Dorée, pour y faire un dîner modeste et causer ensuite des vérités économiques (...) Pas d'écho au dehors, mais au-dedans une ardeur sans pareille pour chercher le vrai, le dégager du sophisme et le faire triompher des habitudes prises » (Courtois, 1846 ; 1889, p. 1-2).

Les membres signent un registre de présence lors de leur arrivée. Toutes les archives pour le XIXe siècle étant disparues, ce n'est qu'indirectement que l'on obtient des informations sur cette société qui vise à rassembler les principaux intellectuels, hommes politiques et industriels français.

C'est encore Guillaumin qui est au cœur de la création de la SEP. Après l'échec de la société créée par Pellegrino Rossi (1787-1848) et le comte d'Esterno², Guillaumin réunit Joseph Garnier, E. Daire A. Blaise et Pierre Hos pour essayer de créer une société pérenne. L'idée, simple, toujours d'actualité, est de se regrouper autour d'un dîner. Le but n'est pas de concurrencer l'ASMP³ mais de regrouper les amis de la science et veiller à ses intérêts et à ses progrès. Cet aspect plus convivial, accessible et sans protocole strict en a permis le succès.

Le développement est assez important⁴. Il y a 5 membres pour le premier dîner du 5 novembre 1842, 117 en 1859, 165 en 1864 et 211 en 1874. Les responsables de la société veulent limiter le nombre de titulaires à 250 en 1882. Le nombre des correspondants restant libre. Le nombre total de membres admis à la SEP ne cesse de croître. Ils sont 287 en 1889 et dépassent les 300 (308) en 1890.

S'il existe autant de membres de la SEP, cela ne veut pas dire qu'ils sont tous présents aux différents dîners de la société. Dans les années 1870-1890, c'est en moyenne une cinquantaine de membres qui dînent avec le minimum pour les événements de la Commune et un repas avec 14 membres.

¹ Elle comporte actuellement trois cents membres.

² Cette société comprenait 12 membres dont Reybaud, Wolowki, Dunoyer, Chevalier, Fix, Faucher, Horace Say, Frédéric Bastiat, etc. Les fondateurs de cette première société avaient une vision bien particulière de leur tâche : « Ces douze noms, c'étaient, dans la pensée des fondateurs, les douze apôtres chargés d'évangéliser la Gaule moderne » (Letort, 1882, p. 275).

³ C'est là tout l'échec de la première tentative de Rossi-Esterno : « La forme trop académique que prit tout d'abord cette réunion la réduisit à un très petit nombre, et au bout de quelques séances, elle cessa complètement d'exister » (Letort, 1882, p. 267).

⁴ Les nouveaux membres ne peuvent faire partie de la SEP que par cooptation. Les admissions ne sont faites par le bureau sur la présentation de deux membres.

Cette situation s'explique par le fait que notre noyau dur a souvent beaucoup d'occupations, de responsabilités (ce que dénigrera Léon Walras), mais ils font également beaucoup de voyages, de conférences, de congrès et sont membres d'innombrables sociétés. Par ailleurs, la plupart des membres ne sont pas parisiens et il n'est pas forcément facile de se rendre tous les mois à la capitale. Enfin, il existe un certain nombre d'étrangers qui sont là pour certaines occasions exceptionnelles mais pas plus.

Cette augmentation lente mais certaine du nombre de participants pousse les dirigeants à passer d'une organisation fondée sur les usages à une société structurée autour d'un règlement. Ce changement est causé par le départ de France de Rossi en 1845 qui assurait jusque-là les réunions mensuelles. Avant 1845, il n'existe pas vraiment de règles fixes, les membres désignant l'homme qui dirige les débats de la soirée.

Le siège social de cette société restera pendant plus de cinquante ans au sein de la maison d'édition Guillaumin. La création de cette société doit s'accompagner d'une bibliothèque qui permet de réunir les différents membres de la société pour des discussions. La mise en place de salons est vraiment à la mode et permet de recevoir et de développer son capital social. Ce fut le cas dans le *Journal des Débats* (comme nous l'avons vu), c'est la volonté de cette société de pouvoir devenir un centre de décision économique, politique, industriel ; en un mot un centre décisionnel.

Cette attitude est toujours restée centrale dans les différents projets de l'école française. Malheureusement, la société ne disposera jamais de capitaux nécessaires pour une telle activité. Son influence ne sera pas moins grande à travers la rencontre de membres d'horizons différents qui ont le même objectif : le développement de la liberté économique. Le but de la SEP¹, inscrit dans le premier article de ses statuts, est en effet de « contribuer à la vulgarisation et aux progrès de l'économie politique » (Courtois, 1846 ; 1889, p. 21).

Pour que les propos tenus au sein de cette société soient conservés, ses membres publient une fois par an, depuis 1846, les *Annales de la Société d'Economie Politique*² qui résument les échanges tenus pendant les diners. Le succès de la SEP de Paris donne l'idée de créer d'autres sociétés savantes à Lyon, Bordeaux, Saint-Etienne, mais aussi à l'étranger : Berlin, Florence, Londres, Saint-Petersbourg, Vienne, etc.

¹ « Il s'agit là, en l'absence d'institutions d'enseignement officielles, d'une forme particulière de diffusion en direction des Notables et des hommes de pouvoir » (Le Van Lemesle, 2004, p. 112).

² Il s'agit du nom actuel. Ces ouvrages annuels ont porté le nom d'*Annuaire* et de *Bulletin e la Société d'Economie Politique*.

Le bureau de la SEP, l'organe central d'une association, est composé d'un secrétaire perpétuel à partir de 1849 (nommé à vie), de deux présidents (pour quatre ans), de quatre vice-présidents (pour quatre ans) et d'un questeur-trésorier (pour quatre ans également).

Au cours du XIX^e siècle, les secrétaires perpétuels sont : Joseph Garnier (depuis 1849)¹ et Alphonse Courtois. Les places du bureau sont tenues par les mêmes membres déjà rencontrés depuis le début de cette étude. Ce noyau dur qui dirige d'une main de fer l'orthodoxie libérale de l'école française, que Léon Walras n'a pas réussi à combattre par son approche scientifique (et sociale). Citons ceux que l'on connaît déjà: C. Dunoyer, H. Passy, F. Passy, H. Say, L. Say, J. Garnier, G.-U. Guillaumin, M. Chevalier, L. Wolowski, A. Courtois, C. Juglar, E. Levasseur, A. Blaise, G. de Molinari, C. Letort,

La composition du bureau est assez révélatrice de l'omniprésence de l'école française. En 1845, se trouvent réunis Charles Dunoyer : *premier président*, Hippolyte Passy : *deuxième président*, Horace Say : *premier vice-président*, Charles Renouard : *deuxième vice-président*, Joseph Garnier : *Secrétaire*, Urbain Guillaumin : *Questeur*.

Les compositions restent sensiblement les mêmes. Lorsque Léon Walras fait sa dernière intervention à la SEP en 1877 comme professeur invité, le secrétaire perpétuel est Joseph Garnier, les présidents, H. Passy et C. Renouard, les vices présidents : M. Chevalier, L. de Lavergne, J. Garnier, L. Say, F. Passy et le questeur-trésorier : A. Courtois.

C'est ce petit groupe de personnes soudées, et possédant des places stratégiques de diffusion de la science économique, qui a permis de faire de cette école une vitrine de l'économie au milieu du XIX^e siècle et qui a tant agacé Léon Walras qui n'a pu qu'effleurer ce groupe. Nous avons signalé qu'il n'y avait que deux secrétaires perpétuels au cours du XIX^e siècle, il n'y a eu également que quatre premiers présidents pendant cette même période : C. Dunoyer (1845-1862), H. Passy (1862-1880), J. Garnier (1880-1881) et L. Say (1882-1896). Avec Garnier qui ne fera qu'une année, on peut dire qu'il n'y aura que trois premiers présidents au XIX^e siècle. Ce sont donc des places hégémoniques qui sont attribuées à ses représentants.

Ces durées si longues, que nous avons déjà signalées sont à double tranchant. Dans un sens, elles permettent d'assurer une cohérence d'ensemble et la défense d'une politique identique sur la longue durée, mais elles poussent également à éviter le changement et la nouveauté :

¹ Pendant 16 ans (1865-1881), il assumera même la place de vice-président en plus de son rôle de secrétaire perpétuel.

« La présence ininterrompue de ces hommes [les premiers présidents] donne à la Société cette grande stabilité et une réelle cohésion, mais elle conduit également à l'inertie » (Breton, 2001, p. 55).

Le premier aspect tiendra la route pendant les heures de gloire de cette école (1840-1870) et va progressivement laisser place au second aspect de ce monopole : l'absence d'ouverture, des dirigeants qui tiennent leurs chaires pendant des décennies et ne laissent pas la place ni aux nouveaux économistes, ni aux nouvelles méthodes ni aux nouvelles idées. Rappelons que l'aspect rétrograde de cette école n'est vu qu'à posteriori et au vu du succès des travaux sur l'équilibre général. Une personne, qui viendrait remettre en cause l'approche des économistes, serait, aujourd'hui comme hier, immédiatement recalé, rejeté comme Léon Walras (qui n'avait alors presque rien publié).

4.1.2 – Les membres, les thèmes, les Walras

Les membres

Comme nous l'avons indiqué, la SEP compte jusqu'à 250 membres au XIXe siècle et 300 aujourd'hui. Les noms sont beaucoup trop nombreux pour que nous les citions tous. Comme il l'a déjà été mentionné, la SEP est une société très hétéroclite avec des économistes bien évidemment, des publicistes pour ceux qui n'ont pas de fonctions institutionnelles plus pertinentes, des hommes politiques (souvent aussi économistes), des industriels, etc.

Les titulaires¹ qui nous intéressent sont les économistes que Léon Walras a fréquentés et souvent très fortement critiqués. Ce sont toujours les mêmes noms qui reviennent tant pour les publications, que pour l'enseignement ou les places stratégiques au sein de toutes les institutions de cette école, de ce réseau. La SEP s'ouvre également à l'international avec la participation de grands économistes internationaux dont Carl Menger, Maffeo Pantaleoni, Vilfredo Pareto, etc.

Le but du lobbying de l'école française à travers la SEP est de regrouper non seulement les économistes mais également et surtout des hommes de terrains : les politiques,

¹ Il existe également des correspondants représentant à peu près 10% du total.

des industriels, des publicistes, etc. Mais, comme nous l'avons remarqué dans la constitution du bureau, ce ne sont que les économistes qui dirigent cette institution. En se plaçant d'un point de vue théorique, ils pensent dominer cette société savante alors qu'ils ne représentent qu'une très faible part des participants. La situation des membres pour l'année 1883 est décrite ainsi :

« La société s'est particulièrement accrue en nombre, et elle se recrute dans des régions très diverses, parmi les financiers, les industriels, les négociants, les ingénieurs, les fonctionnaires ; les économistes proprement dits n'y forment plus qu'une faible minorité » (Courtois, 1883 ; 1896, p. 12-13).

Breton, en se basant sur les Annales, indique qu'en 1848 sur 56 membres, il y a 15 économistes (26%), 13 hommes politiques (23%), 9 hommes d'affaires (16%), 9 hommes d'administration (bureaucrates, juges, etc. soit 16%), 4 journalistes (7%) et d'autres de diverses origines non significatives. Cette distribution va progressivement diminuer pour les économistes puisque ceux-ci n'augmentent presque pas en nombre tandis que le chiffre des membres d'autres provenances ne cesse de croître.

Les réalisations, les thèmes, les prix

Si la SEP ne voulait pas être une Académie bis, ce qu'elle a réussi à ne pas être en intégrant des hommes de tout bord, elle n'a pas réussi à faire d'elle une institution reconnue pour ses prix. Le but était pourtant le même qu'à l'Académie, vouloir profiter de prix non seulement honorifiques mais également et surtout fortement rémunérateurs pour attirer autour d'elle les grands noms de la science, les recherches les plus pointues, les progrès les plus récents de la discipline. C'était pourtant dans les projets de la société. Molinari, dans son projet de réforme de la société (qui aboutira en 1887), relevait encore cette mission. La SEP

« pourrait se consacrer à la vulgarisation plus que jamais nécessaire de l'économie politique, fonder une bibliothèque, instituer des cours, des conférences, des prix, etc. et étendre, en un mot, sa sphère d'action et son influence » (Courtois, 1883 ; 1896, p. 13).

Derrière ce projet encore plus fédérateur que les autres institutions, les membres de la SEP vont être contraints par un élément de taille : les fonds. L'équilibre économique de la

société n'est pas précaire mais est limité par les cotisations (10 francs par membre par an jusqu'en 1887 puis 20 francs) ce qui lui permet à peine d'assumer ses frais de gestion. Son aura sera davantage due à ses membres, un savant mélange d'économistes, d'hommes d'affaires, de journalistes, etc. qui agissent en tant que force de lobbying dans toutes les sphères de la société que pour le prestige de ses prix.

La reconnaissance est due à l'intervention de nombreux membres étrangers éminents. Tout grand intellectuel qui se respecte se devait (et souvent était invité dès sa venue à Paris) d'assister à un dîner de la société. Il s'agit en fait d'une société de notables qui aimait à se réunir pour partager des discussions animées et propager les idées qui les réunissaient.

Les sujets traités sont choisis au fur et à mesure de la conversation (souvent incités par le président) puis, avec la réforme de 1887, définis préalablement. Leur variété est à l'image des articles du JDE avec toujours les mêmes préoccupations pratiques et théoriques. Nous ne rentrons pas dans le vif des sujets traités puisqu'ils parlent la plupart du temps des problèmes d'actualités et des développements théoriques seulement disséminés dans les conversations, jamais développés, argumentés et discutés convenablement.

Les Walras

Auguste Walras devient membre de la SEP en août 1849. Il évoque son ouvrage sur la valeur et ses cours faits à Caen. Il a dû marquer positivement l'esprit des économistes français (ce qui explique l'accueil fait à son fils) car lors de ses éloges à la Société, en juin 1866, ils indiquent :

« Il publiait, dès 1831, une remarquable dissertation d'économie politique sous le titre de Nature de la Richesse et Origine de la Valeur. A l'époque de son séjour à Evreux, en qualité d'inspecteur d'Académie, il avait fait un cours d'économie politique. En 1849, lors du mouvement des idées antiéconomiques, il condensait le fruit de ses études dans la science, qui avait toujours provoqué ses méditations, dans un écrit substantiel intitulé Théorie de la Richesse Nationale, Résumé des Principes Fondamentaux dont la lecture peut être très profitable aux hommes d'étude » (Courtois, 1866 ; 1892, p. 434).

Cette position d'homme apprécié, il la doit également à sa participation à l'Athénée Royal quelques années avant. C'est véritablement un homme intégré dans cette école. Il est fait référence à Léon pour la première fois en 1860, à la séance du 5 août, lorsque Joseph Garnier rend compte du congrès sur l'impôt qui s'est tenu à Lausanne. Ce congrès se tient du 25 au 28 juillet 1860 dans la salle du grand conseil de Lausanne. Plus d'une centaine de membres y participent provenant des quatre coins de l'Europe. Garnier, qui assiste et qui rend compte des séances, est accompagné de deux autres membres de la SEP¹. Il est directement fait référence au « fils de l'honorable membre de la société » (Courtois, 1860 ; 1891, p. 155). C'est cette position de filiation qui lui permet d'être accepté malgré ses propos tenus à Lausanne et notamment ses propositions en faveur de l'attribution de la rente foncière à l'Etat.

« Il a captivé l'auditoire par une argumentation serrée et doctrinale, en développant avec persistance une théorie aboutissant à l'appropriation des terres par l'Etat, à qui la rente foncière reviendrait naturellement » (Courtois, 1860 ; 1891, p. 155).

J. Garnier, qui retrace les événements, souligne que Léon Walras a eu la subtilité d'effacer son approche socialiste derrière des slogans fédérateurs :

« M. L. Walras combattait cependant l'impôt unique sur le capital ou le revenu, et il a été particulièrement applaudi à ce titre par les adversaires de cet impôt, qui n'ont sans doute pas voulu voir tout de suite jusqu'où les menaient les déductions un peu subtiles du jeune orateur » (Courtois, 1860 ; 1891, p. 155).

Léon Walras, suite à la publication de son ouvrage sur P.-J. Proudhon, prend très vite contact avec la SEP dans ses tentatives répétées de reconnaissance auprès des économistes de l'école française. Nous ne disposons pas de plus d'informations sur la SEP entre le congrès de Lausanne et sa nomination au début de l'année 1861. Dans le compte rendu de mars 1861, il est indiqué

« M. Léon Walras (fils de M. Auguste Walras, un membre de la première heure de la société d'économie politique, mort en 1866)², ingénieur des mines, publiciste, nouvellement admis par le bureau à faire partie de la société » (Courtois, 1861 ; 1891, p. 250).

En annonçant également la volonté de reconstruire l'économie politique grâce aux mathématiques, il dégrade très rapidement ses rapports avec cette société. Tout comme sa

¹ Mesnil-Marigny et Quijano.

² Les comptes rendus ont été publiés quelques années après, ce qui explique le décalage des dates.

participation au JDE, Léon Walras va s'éclipser à partir du début des années 1860. Nous ne savons pas trop comment Léon Walras est resté dans cette institution. Dans la table des matières en 1896, il est indiqué comme démissionnaire mais sa participation ne s'arrête pas en 1861. En janvier 1865, la SEP indique que Léon Walras

« se propose de consacrer trois conférences à l'exposition de la question des associations populaires de consommation, de production et de crédit » (Courtois, 1865 ; 1892, p. 24).

Cela laisse entendre qu'il participe à cette réunion de la SEP. A travers ses tentatives réussies de cours populaires, il réussit à réapparaître dans le paysage de l'école française. Comme nous l'avons vu avec ses participations au JDE, une période d'une dizaine d'années est totalement creuse pour la participation de Léon Walras aux travaux de l'école française. Mais dès qu'il a achevé sa première version des EEPP, c'est encore avec empressement qu'il va chercher à se faire reconnaître parmi les économistes qu'il aimerait considérer comme les siens. Il réapparaît ainsi en tant qu'invité dans la séance d'août 1873 pour sa contribution à l'Académie qui se tiendra quelques jours après. Il est simplement présenté comme professeur d'économie politique à l'Académie de Lausanne et vient exposer la situation de l'enseignement de l'économie politique en Suisse. Il va même plus loin, toujours dans la recherche de plaire, de persuader, d'être reconnu. Il indique une querelle pacifique entre

« les idées et les principes qu'on peut appeler français, ceux de la philosophie spiritualiste, de la morale rationnelle, et les idées et les principes allemands résumés dans la célèbre méthode historique ou expérimentale inaugurée par Savigny et qui règne encore sans partage dans les sciences de droit et aussi dans l'économie politique en Allemagne » (Courtois, 1873 ; 1895, p. 200).

Il indique bien évidemment qu'il appartient à la première et montre par la même occasion comment il connaît parfaitement leurs attentes. Le rapport de la séance indique que les réflexions de Léon Walras lance une conversation animée à laquelle participe L. Wolowski, qui fera son rapport quelques jours plus tard, en prenant déjà position contre les propos de Léon Walras : « il ne saurait partager l'opinion émise par M. Walras » (Courtois, 1873 ; 1895, p. 201) sur la place des économistes et de la méthode allemande dans l'analyse économique française.

Léon Walras revient une dernière fois à la séance du 05 octobre 1877 dans laquelle il est présenté comme membre de la société. Il est juste spécifié qu'il assiste à cette réunion. Il

est toujours désigné comme professeur d'économie politique à l'Académie de Lausanne. Nous ne disposons pas de plus d'informations sur cette participation. Léon Walras, comme à son habitude, a toujours cherché à être reconnu, apprécié dans les grandes institutions. Même s'il n'est apparemment resté que quelques mois membre de la SEP, il est revenu en tant que professeur invité pour faire parler de lui et de ses travaux. Cette recherche de reconnaissance est toujours aussi présente et va se trouver également dans l'ASMP lorsqu'il va tenter de faire découvrir les fruits de ses nouvelles recherches dès 1873, un an avant la parution de la première partie des EEPP.

4.2 – L'Académie des Sciences Morales et Politiques

Les académies royales ont été créées dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les sciences morales et politiques n'apparaissent qu'un siècle après, en 1795 avec la création de l'Institut de France. Le but de l'Institut est alors de créer un corps unique et pluridisciplinaire voué au progrès de la science et de la raison. Cette création est de courte durée puisque Napoléon réorganise l'institut en 1803 et fait disparaître cette jeune section.

C'est François Guizot (ministre de l'instruction publique) qui restaure, en 1832, l'ASMP en indiquant que ces disciplines (la philosophie, la morale, la législation, l'économie politique et la statistique et l'histoire géographique) ont acquis un caractère scientifique et jouent un rôle tant dans le sort de la société que dans l'histoire. Cette organisation en six sections est à peu près resté la même jusqu'à aujourd'hui¹.

La section d'économie politique regroupe huit fauteuils, des correspondants et des associés étrangers. Les académiciens sont élus par leurs pairs en raison de leurs mérites personnels. Au XIXe siècle, cette institution est le lieu de regroupement prestigieux des économistes de l'école française (4.2.1). L'influence ne porte pas uniquement sur des hommes influents et reconnus, mais également sur la remise de prix et de rapports (4.2.2). Léon Walras

¹ Sous le Second Empire, l'Académie regroupa de nombreuses voix de l'opposition libérale. Pour contrebalancer ce mouvement, le régime créa en 1856 une nouvelle section : politique, administration, finance avec des membres non pas élus mais nommés par l'Etat. Elle ne perdura que 10 ans. En 1964, tous les correspondants sont regroupés dans une nouvelle section : section générale composée de 10 membres.

ne pouvait s'écarter d'un endroit si honorifique. Au vu de ses maigres contributions au sein de l'école française, il n'a pas la possibilité d'accéder à un fauteuil, mais il va chercher la reconnaissance en proposant de faire découvrir ses nouvelles recherches en économie pure. Il s'intègre ainsi parfaitement dans l'un des objectifs de l'Académie : être au plus près du progrès de la science. Mais ce sera malheureusement une tentative vaine de reconnaissance (4.2.3).

4.2.1 – Le lieu de regroupement prestigieux des économistes français

Tout comme pour l'ensemble des organes de l'école française que nous venons d'étudier, la dernière, l'ASMP, la plus prestigieuse, est le lieu de regroupement des économistes de l'école française. Le prestige de cette institution vient de ses attributions. L'ASMP regroupe en effet des experts dans les différentes questions économiques, historiques, philosophiques ou morales qui sont régulièrement contactées (notamment par les gouvernements) pour répondre aux problèmes politiques et aux questions de société.

Ce sont des experts écoutés et reconnus : des élites. C'est là leurs missions : perfectionner leurs disciplines respectives, mais également suivre les travaux scientifiques et littéraires qui ont pour objet l'utilité générale et la gloire de la République. Le peu de poste à pourvoir joue également dans le prestige d'une institution que l'on ne peut que toucher du doigt mais qui règne sur le savoir. C'est une référence, un guide officiel des différentes sciences.

Les membres de l'Institut ont en plus la capacité de proposer un membre pour la désignation du professeur au Collège de France. Dans une période où il n'existait que deux chaires officielles publiques d'enseignement de l'économie politique, cette attribution est très élogieuse.

La valeur des représentants de l'ASMP va aller diminuant en fonction de ses prérogatives. S'il s'agit au milieu du XIXe siècle, pendant l'heure de gloire de l'école française, d'un lieu hautement honorifique, la situation se dégrade progressivement. La nomination d'un enseignant sur deux postes au milieu du XIXe siècle est un honneur, la nomination d'un sur plus d'une vingtaine devient anecdotique. Le développement des études,

des conseillers et des universitaires, à partir de l'entrée de l'économie dans les facultés diminue alors progressivement l'influence des conseillers qu'ils étaient.

Ce ne sont plus les seuls détenteurs d'un pouvoir, d'un savoir d'exception, d'un savoir de haut niveau reconnu. Ils sont désormais en concurrence avec une armada d'intellectuels si ce n'est plus doués qu'eux, du moins d'une valeur équivalente. L'ASMP et sa section d'économie politique va ainsi subir l'évolution de l'école française qui la représente majoritairement, avec son heure de gloire jusque dans les années 1870-1880 mais aussi un déclin progressif dû à une concurrence de plus en plus farouche.

Cette institution, l'une des plus anciennes dans les sciences humaines, n'a plus aujourd'hui ce rôle de dicta de l'économie officielle. Elle a davantage pour fonction de favoriser et d'accompagner le développement des sciences humaines. Son rayonnement n'est plus aujourd'hui aussi intense et valorisé qu'il ne l'était il y a 150 ans. Cette institution se fait davantage remarquer par les diverses attributions de prix et par la longévité de ses membres que par les progrès qu'elle donne à la science.

4.2.2 – Une influence grâce aux prix

« les concours font réfléchir à des thèmes de recherche et suscitent des livres nouveaux ; les distributions de récompenses permettent de vivre et de travailler aux intellectuels forcément autodidactes que sont les auteurs de travaux en économie politique. L'académie les fait connaître par ses premières distinctions ou, à plus long terme, les consacre par ses élections » (Le Van Lemesle, 1980, p. 282-283).

Voilà le rôle que vont avoir les prix décernés par l'ASMP. Examinons le processus de valorisation. Les prix sont regroupés autour de fondations. La période qui nous intéresse est celle allant jusque dans les années 1880 au moment où Léon Walras abandonne l'idée d'un retour en France. Il existe sept prix¹ qui sont décernés avec comme récompense : une médaille et même des rémunérations financières importantes.

Pour la période qui nous concerne ici (1842-1888), 64 prix ont été distribués. 14 pour le prix budget, 9 pour le prix Beaujour, 22 pour le prix Bordin, 4 pour le prix Morogues, 9 pour le prix Faucher, 2 pour le prix Wolowski et 4 pour le prix Rossi. Ce n'est pas excessif et

¹ Les prix du budget, Beaujour, Bigot de Morogues, Léon Faucher, Wolowski, Rossi, Bordin.

nous allons voir comment ces prix interviennent dans le schéma de l'école française afin de développer et diffuser le savoir de l'économie libre échangiste.

Commençons tout d'abord par la plus grande majorité des prix (près de 75%). Pour la plupart, ils sont décernés à des hommes qui n'ont pas de rapport direct avec l'école française. Certains sont des économistes qui n'ont pas cherché à s'impliquer fortement dans l'école française : Schelle, Cilleuls. Certains n'ont fait aucune carrière en tant qu'économiste : Roswag, Calary, Joubleau, Tissot, Chaufton. D'autres sont des intellectuels indirectement liés à l'économie : A. Cochin (écrivain et homme politique), Reinach (avocat), Barrau (littérateur et publiciste). D'autres enfin vont être des spécialistes des prix, participant activement aux différents concours et surtout afin de recevoir les primes : Roulliet (3 prix), Rapet (3), Lallemand (2), etc. (dès fois, ils participent plusieurs fois pour le même prix).

La stratégie de l'école française, en récompensant des auteurs qui n'ont pas forcément un lien direct avec eux, est de mettre en exergue dans la réponse qu'ils proposent aux sujets énoncés. En effet, ce n'est pas tant les auteurs qui sont récompensés ici que les solutions qu'ils affirment et qui seront valorisés comme réponses aux différentes questions que se pose l'ASMP et les membres dirigeants de l'Etat. Ces auteurs, souvent inconnus de l'école française, traitent des questions pratiques et immédiates (histoire de la ligue hanséatique, l'influence de l'association commerciale allemande, causes des grandes agglomérations, examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi, etc.). Ces sujets spécifiques, qui ne connaissent souvent que peu de concurrents¹ (voir aucun) sont traités et permettent de développer un argumentaire spécifique pour ce genre de questions.

Il existe une autre catégorie de prix (25%) qui correspond aux attentes économiques et sont faits par les économistes. Il s'agit de prix sur les économistes (Turgot, Boisguilbert, Smith, etc.) ou des questions de théorie économiques (l'intérêt, l'impôt, la main d'œuvre, le salaire, l'Etat, etc.). Ces prix ont une visée d'économiste et d'intégration dans le réseau. Ce sont donc logiquement les membres de l'école française qui les reçoivent. Soit ces prix sont décernés à des économistes appartenant déjà à l'école française soit à des économistes qui vont s'intégrer dans cette école et atteindre le cercle très restreint des membres influents.

Deux exemples vont permettre de montrer l'ascension programmée d'économistes par l'attribution de prix. Commençons par Clément Juglar avant de réétudier le cas de Paul Leroy-Beaulieu qui a particulièrement frappé l'esprit de Léon Walras avec l'obtention de 5 prix.

¹ Faute de candidats, un certain nombre de prix ne sont pas distribués. A d'autres reprises la piètre qualité des réponses oblige l'ASMP à reposer la question.

L'objectif ici consiste à valoriser, à glorifier non pas seulement une réponse mais également des économistes.

Le cas Clément Juglar révèle la volonté de l'école française de faire d'un homme apprécié quelqu'un de reconnu. Léon Walras aurait aimé parcourir le même chemin qui mène inexorablement au succès. Tout commence avec Hippolyte Passy qui fait un compte rendu en 1857 sur *Les Crises Commerciales et Monétaires de 1800 à 1857* qui paraît dans le JDE (le tremplin pour rentrer en contact avec l'école française) en deux parties en avril et mai 1857. Ainsi Passy fait connaître aux académiciens Juglar dont le talent paraît alors immense. Quelques temps après (1860), le prix Bordin est proposé avec comme thème : les crises¹ qui lui sera attribué.

Dans son introduction dans l'ouvrage *Les Crises Commerciales* publié chez Guillaumin à la suite de l'obtention de son prix, C. Juglar indiquera qu'il a demandé notamment à M. Chevalier, membre de l'Académie, les éléments nécessaires à la construction de son mémoire qui sera récompensé, publié et qui fera reconnaître un talent encore d'actualité aujourd'hui².

Les académiciens n'ont normalement pas accès au nom de l'auteur des mémoires reçues. Mais ici, il paraît peu vraisemblable que les membres de l'ASMP, qui ont aidé C. Juglar et reconnu précédemment son talent, ne connaissent pas l'auteur du mémoire couronné. A partir de là, tout s'enchaîne, C. Juglar, reconnu par un prix, continue de publier dans le JDE, s'intègre dans la SEP, va dans la Société de Statistique de Paris, enseigne (notamment à l'école libre de sciences politiques) et obtient, lorsqu'une place se libère enfin (avec la mort de Courcelle-Seneuil), une place à l'ASMP³.

C'est cette route toute tracée dont a bénéficié Paul Leroy-Beaulieu avec un autre argument qui a eu le don d'agacer Léon Walras : les liens familiaux. Nous venons de voir avec C. Juglar que les prix peuvent être (ou sont comme par hasard) proposés pour répondre aux attentes de certaines personnes. Il en est de même avec le gendre de Michel Chevalier. Plusieurs prix sont mis au concours dans ses champs de discipline. Les plus significatifs sont le prix Bordin sur le salaire et la population ouvrière et le prix Faucher sur le système colonial.

¹ Etudes sur les Causes des Crises Commerciales en Europe et aux Etats-Unis au XIXe siècle.

² La seconde édition, largement augmentée, est beaucoup plus précise sur le déroulement des crises économiques. Elle devrait constituer le livre de référence des économistes analysant les cycles économiques.

³ Son ascension à cette place hautement prestigieuse est tout de même difficile puisque Juglar atteindra son fauteuil après 6 tentatives.

Comme pour C. Juglar, ces prix lui permettent d'obtenir une reconnaissance officielle, la publication des ouvrages correspondants (*De l'Etat Moral et Intellectuel des Populations Ouvrières et de son Influence sur le Taux des Salaires* et *De la Colonisation chez les Peuples Modernes*) et le début de la gloire assurée. Cette cooptation familiale est très présente et signe de tous les honneurs pour Léon Walras. Il rappelle ainsi parfaitement les liens entre Levasseur et Hippolyte Passy :

« Il est le propre neveu de M. Hippolyte Passy et, en cette qualité, il est, lui aussi, académicien » (Walras, 1997, p. 433).

Léon Walras retrace le parcours de Paul Leroy-Beaulieu. En parlant de la prise de possession de la chaire du Collège de France, il dira à propos de M. Chevalier :

« Quand il a trouvé l'heureux mortel à qui il veut laisser sa place, il le pose en économiste en lui faisant obtenir quelques-uns de ces prix que l'ASMP décerne, en vertu de fondations et qu'on n'obtient qu'en traitant les sujets mis au concours conformément aux opinions les plus rebattues et les plus académiques » (Walras, 1987b, p. 430-431).

Après avoir montré comment les prix peuvent être décernés à des personnalités souhaitées par l'académie, Léon Walras continue la description du parcours de l'homme qui doit réussir (et qui n'a pas été le sien) :

« Quand il a eu ainsi quelques mémoires couronnés puis publiés en volumes, l'aspirant professeur est nommé membre de l'ASMP, puis il est proposé pour la suppléance de la chaire. Le jour où son patron meurt, il a déjà les pieds dans ses souliers. Comment, en effet, ne serait-il pas présenté en première ligne par ses collègues du Collège de France et par ses confrères de l'Institut qui dînent chez lui et chez lesquels il dîne ; et dès lors comment ne serait-il pas nommé ? » (Walras, 1987b, p. 431).

Cette ascension très bien décrite par Léon Walras du développement du capital social (et familial) et de l'intégration dans le réseau est très caractéristique de ce qu'il reproche parce qu'il ne l'a pas obtenu. C'est le réseau, ce capital social, qui est à la source de la critique walrassienne. Mais il ne faut pas oublier que ces économistes sont forcément soudés les uns aux autres. Ils veulent que leur approche soit défendue après leur mort et refusent ainsi toute forme d'opposition.

En se présentant comme socialiste, en avançant des idées de réforme mais également en voulant refonder l'économie politique grâce aux mathématiques, Léon Walras est rentré dans le collimateur de cette école de pensée et n'a pu profiter d'une telle ascension. Léon Walras, qui a activement recherché une reconnaissance parmi les économistes de l'école française, a transformé son besoin de reconnaissance en une haine farouche. Lorsqu'il s'agit de trouver quelqu'un pour sa succession, il utilisera la même technique qu'il a tant critiquée. Il ne choisit pas quelqu'un de sa famille mais une personne qui doit et qui va poursuivre son œuvre : Vilfredo Pareto. Tout comme les économistes de l'école française, il craignait que sa chaire soit confiée à n'importe qui.

Cette reconnaissance progressive jusqu'aux fauteuils de l'ASMP permet d'atteindre un statut à la fois de membre de l'école française mais également de représentant officiel (en France et à l'étranger) de l'économie. Si les liens familiaux sont présents, ce ne sont pas les seuls arguments en faveur d'une réussite personnelle. L'argument sous-jacent et fondamental est le respect de l'orthodoxie libérale. C. Juglar n'avait pas de liens familiaux avec cette école. A. Batbie, un dernier exemple, se situe dans le même cas de figure. Il n'a pas de liens familiaux mais va réussir à profiter du lobbying de l'école française et plus particulièrement de l'ASMP. Il reçoit quatre prix de cette institution, dont trois en 1863, tout juste un an avant la création de la chaire d'économie qui lui sera attribuée à l'Université de Paris !

L'ASMP, en plus des prix qui, de par leur prestige (pour obtenir des postes haut placés) et leurs rémunérations (souvent importantes), dispose d'un autre moyen pour faire entendre sa voix : les rapports. Presque à chaque séance de l'ASMP, des rapports sont lus sur des domaines divers et variés. La plupart reste lettre morte, mais un certain nombre a particulièrement touché à la fois l'opinion publique mais également les gouvernements. Signalons par exemple les cas d'A. Blanqui et L. Villermé.

Ces deux économistes, suite à des demandes faites par l'ASMP, ont fait des rapports sur la misère française. Leurs descriptions du nouveau monde industriel (indiquées dans le chapitre suivant) ont été tellement surprenantes pour des parisiens qui connaissent peu les villes industrielles qu'ils ont émus la vie politique. Le rapport d'A. Blanqui est à la source de la fermeture de nombreuses caves lilloises et celui de L. Villermé permet d'instaurer une loi pour réglementer le travail des enfants. C'est là tout le savoir et toutes les qualités de cette institution, de regrouper des intellectuels capables de rendre compte, d'aider et de modifier la société. C'est dans ce genre d'action que cette institution trouve véritablement ses lettres de noblesses au milieu du XIXe siècle.

4.2.3 – La tentative échouée de reconnaissance

Comme pour les autres organes de l'école française, c'est Auguste qui le premier a pris contact avec les membres de l'académie. C'est son travail, son intégration, qui a permis au jeune Léon de monter rapidement les marches de la reconnaissance de cette école de pensée. Auguste Walras a présenté à l'ASMP un mémoire sur *l'Origine de la Valeur d'Echange* en 1849. Le titre complet est *Mémoire sur l'Origine de la Valeur d'Echange ou Exposition Critique et Réfutation des Opinions les plus Accréditées, chez les Economistes, sur cette Question*.

Il y expose une critique des théories anglaises de la valeur (Smith, Ricardo) et françaises (Say). Il y développe sa propre vision de la valeur. C'est véritablement une subtilité d'action que de ne pas trop s'exposer personnellement pour se faire respecter (dans les critiques) et ne pas se faire affubler de remarques désobligeantes en exprimant directement son opinion, comme le fera Léon.

Comme pour chaque institution de l'école française, Léon va chercher à obtenir si ce n'est un poste, au moins une place à travers ici la présentation de ses recherches en économie pure. Cette volonté de Léon Walras est frappante car elle intervient un an avant la parution de la première partie des EEPP. C'est dire son souhait d'être rapidement reconnu et respecté pour ses nouvelles découvertes, pour ce qu'il pense apporter à l'analyse de l'école française comme une démonstration rigoureuse de ce qu'ils ne font qu'énoncer jusque-là.

« Ce fut seulement une fois professeur à l'Académie de Lausanne, que je me vis en possession de la tranquillité nécessaire pour me plonger tout entier dans ce double problème [détermination de l'offre et de la demande en fonction de la rareté]. Le premier fut résolu dans les vacances de 1871, et le second dans le cours de l'année 1872. Et, en 1873, je pus communiquer ces solutions à l'ASMP à Paris » (Walras, 1905 : 1987, p. 463).

Il faut bien voir qu'en dehors des idées socialistes que défend Léon Walras comme par le rachat des terres par l'Etat (qui n'est pas fait mention dans son rapport), il défend une vision de l'économie que ne peuvent accepter les économistes français. En effet, pour eux, l'économie est une science achevée. L. Reybaud, dans son introduction au premier numéro du JDE (décembre 1841) indique que :

« les parties abstraites de la science semblent désormais fixées : la controverse des définitions est épuisée ou à peu près. Les travaux des grands économistes sur la valeur, sur le capital, sur l'offre et la demande, sur l'utilité (...) semblent avoir marqué la limite des recherches dogmatiques, et forment un ensemble de doctrines au-delà duquel il y a peu de choses à espérer. Dans cette direction, les tentatives seraient louables sans doute, utiles peut-être, mais ingrates certainement. C'est plutôt dans la partie vivante de l'économie politique qu'il faut dorénavant chercher son succès » (Reybaud, 1841, p. 6).

Le seul but des économistes français est de diffuser, de propager, de répandre la parole des précurseurs. Saint-Chamans dira que cette science « est pour ainsi dire finie » (Saint-Chamans, 1852, p. 4). Le travail de Courcelle-Seneuil consiste uniquement à faire

"une exposition simple et compréhensible de l'économie politique" (Courcelle Seneuil, 1857, p. 8).

Un économiste espagnol, commentateur de l'analyse économique, dira ainsi en parlant du travail des français¹ que « lorsqu'une science s'est élevée aussi haut que l'économie politique l'a fait dans le bref délai d'un siècle, elle est en mesure de se reposer un moment, pour parcourir d'un regard serein, du sommet où elle se trouve, toute l'étendue de ses domaines, et pour contempler le magnifique panorama qui se déroule à ses pieds. (Carreras y Gonzales, 1881, p. XV).

Les rapports envers le mémoire que présente Léon Walras durant l'été 1873² à l'Institut : *Principe d'une Théorie Mathématique de l'Echange* sont plus qu'accablant pour lui. Il indiquera même dans ses Carnets à propos d'E. Levasseur, l'un de ses rapporteurs :

« Quel type ! Le crétin de l'Institut. Le monsieur à rosette de la Légion d'honneur accumulant quatorze places, ne sachant du reste pas un mot ni de psychologie, ni de mathématiques, qui vous dit que 'la liberté humaine ne se laisse pas mettre en équation' » (Walras cité par (Potier, 1988, p. 251).

¹ Indiquons ses remarques préliminaires sur l'écriture d'un ouvrage en Français qui a du rendre heureux et reconforter les économistes de l'école française : « Est-ce par dédain pour ma langue native ? Nullement (...) mais je voulais être lu - ambition très excusable – non seulement dans mon pays, mais dans toute l'Europe, et il fallait pour cela parler une langage plus répandu dans cette partie du monde que ne l'ai malheureusement celle de Cervantès, de Solis et de Jovellanos (...) C'est en français que les gouvernements des divers États se communiquent leurs décisions, c'est en français que les savants échangent leurs idées, c'est en français qu'on parle dans les congrès internationaux » (Carreras y Gonzales, 1881, p. IX).

² Les 16 et 22 août.

Le jury était composé de trois économistes : MM. Levasseur, Valette et Wolowski. Ce sont l'ensemble des membres de l'académie qui l'écouterent et qui malheureusement n'avaient aucune formation en mathématiques. Après les éloges habituels pour « le fils d'un économiste (...) Le père de Léon Walras, économiste distingué » (Levasseur, 1874, p. 117-119), les critiques plus sérieuses voient le jour. Ils remettent au goût du jour les différentes craintes contre cet outil dans l'analyse économique. Tout d'abord, l'inexactitude des opérations mathématiques fondées sur des données incommensurables, la multiplicité des variables que l'ont ne peut pas forcément exprimer clairement. Ils rappellent (avec un exemple démographique) que seule l'utilisation de données (dans une démarche statistique) constitue la démarche scientifique pour l'école française. Dans cette logique, ils considèrent que la représentation graphique ne peut dépasser deux variables :

« Les notions générales et abstraites de l'économie politique reposent sur des faits complexes où la géométrie est d'ordinaire impuissante » (Levasseur, 1874, p. 118-119).

Dans le même ordre d'idées, Levasseur insiste en terminant « sur le danger qu'il y a à vouloir ramener quand même à l'unité les choses qui par essence sont complexes, ainsi qu'à appliquer à l'économie politique une méthode qui est excellente pour les sciences physiques, mais qui ne saurait être appliquée sans discernement [pour étudier] (...) la liberté humaine » (Levasseur, 1874, p. 119).

L'un des éléments les plus significatifs pour les français (comme nous l'avons vu) est bien cette notion de liberté. C'est ainsi que Wolowski conclut le rapport sur les travaux de Léon Walras :

« En prétendant faire de l'économie politique une science exacte, M. L. Walras en a méconnu le vrai caractère : l'économie politique est une science morale, qui a pour point de départ et pour but l'homme » (Levasseur, 1874, p. 120).

Malgré l'accueil glacial d'un homme que l'on ne comprend pas sur la forme et qui indique sur le fond vouloir reconstruire l'économie politique, Léon Walras a eu la surprise de voir son mémoire publié dans les *Comptes Rendus et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques* ainsi que ses *Principes* dans le JDE. Ce que déplore Léon Walras derrière cet échec de reconnaissance de la première présentation de l'équilibre général, c'est

le manque théorique de ces économistes, leur simple affirmation du laisser faire, laisser passer et le manque cruel de démonstrations et d'analyse¹.

Les clefs du puzzle pour comprendre ce que représente l'école française viennent d'être données. Il s'agit d'un regroupement d'économistes autour de valeurs, d'institutions, d'enseignements et de publications. Ce noyau dur d'économistes tient une place stratégique et dominante dans l'analyse économique du XIXe siècle. C'est la référence qu'il est difficile de contester pour pouvoir enseigner et diffuser ses nouvelles connaissances dans ce pays.

Ce qui est fondamental chez eux, c'est l'effet cumulatif de l'intégration du réseau. En publiant chez Guillaumin ou dans le JDE, les économistes s'ouvrent les voies de la SEP et même des prix de l'ASMP. Avec un peu plus de notoriété (ou de lien familial), ils obtiennent alors des chaires d'enseignement et des sièges de direction dans les institutions ou les sociétés savantes. Léon Walras a bien conscience de la constitution de ce réseau :

« Les situations à ambitionner, consistant, pour toute la France, en trois chaires de professeurs et huit fauteuils d'académiciens, étaient accaparées par l'école orthodoxe ; c'est-à-dire par cette école qui, en vertu d'arguments variés, souvent contradictoires, et toujours mauvais, nous donne le régime social actuel comme un nec plus ultra susceptible de suffire à l'humanité jusqu'à la consommation des siècles. Les titulaires, beaucoup plus hommes politiques qu'hommes de science, les cumulaient les unes avec les autres et, sous prétexte de cooptation, se repassaient de père en fils, de beau-frère en gendre, d'oncle en neveu et en neveu par alliance » (Walras cité par Potier, 1988, p. 237 tiré de sa notice biographique).

Dès que l'un des piliers de l'école française va tomber, ce seront progressivement tous les organes qui seront touchés. Le point d'entrée qui est à la source de la disparition de cette école dominante, toute puissante, c'est lorsque les universités ouvriront leurs portes aux économistes de tout bord. Les économistes de l'école française seront alors touchés sur l'enseignement. Avec la naissance qui suit de la REP, ce seront les périodiques qui seront atteints puis la maison d'édition Guillaumin, l'aura de l'ASMP (grâce à la nouvelle élite intellectuelle) et l'influence de la SEP.

¹ Nous reviendrons sur les éléments concrets de remise en cause dans les chapitres suivants.

Les événements extérieurs, notamment avec les avancées sociales et la place grandissante de l'Etat iront également dans le sens de la disparition progressif d'un groupe d'économistes qui a tenu d'une main de fer l'analyse économique française du XIXe siècle. Malheureusement pour Léon Walras, ses tentatives d'intégration se situent pendant les heures de gloire de cette école qui sera, à l'exception de Joseph Garnier, intransigeante face à un penseur dit socialiste.

Léon Walras, et sa soif de reconnaissance, n'ont pu échapper à ce réseau. Il a réussi à l'intégrer grâce à son père qui l'introduit dans ses différents rouages. Il disposait de toutes les clefs pour devenir un économiste du noyau dur, un économiste influent, un économiste qui dispose de chaires d'enseignement ou de places prestigieuses dans les institutions. Mais Léon Walras, qui a compris leurs attentes et leur fonctionnement, ne veut pas se contenter de faire des articles pour plaire aux économistes, pour les distraire (comme les paradoxes). Il se place à un niveau supérieur. Il souhaite démontrer ce que jusque-là ces économistes n'ont fait qu'énoncer. En accomplissant cet objectif par l'utilisation des mathématiques et surtout par la prise en compte d'un socialisme, il ne pourra jamais qu'approcher cette école.

Mais Léon Walras a été pugnace. Il ne s'est pas contenté d'un premier « échec » au début des années 1860. Son envie de prestige et d'acceptation l'a amené à nouveau à revenir dans cette école, à tout faire pour l'intégrer et y diffuser son approche de l'économie qu'il ne conçoit pas du tout comme hétérodoxe mais au contraire comme un approfondissement, comme une justification, comme une « scientification » de l'économie politique qui ne devient plus une discussion mais une science. Il revient ainsi de manière très parsemée au milieu des années 1860 et en force grâce à la fin de l'écriture des EEPP. Il veut leur prouver que la mission qu'il s'était fixée, est réussie et il veut trouver la reconnaissance d'un homme de science auprès des siens. Mais il n'en sera rien et il sera confronté à l'inertie d'économistes sûrs de leurs doctrines et incapables d'être remis en cause et de concevoir le changement de paradigme qu'il propose

« De pareilles conquêtes [les découvertes de Walras et des économistes mathématiciens] eussent vraiment mérité d'émouvoir l'indifférence apathie des économistes français » (Walras, 1905 : 1987, p. 465).

Son père lui avait pourtant indiqué les difficultés d'une telle entreprise :

« imagine-toi bien qu'avec les idées que tu as dans la tête, tu es appelé à prendre et à porter le sceptre de l'économie politique. De tous ceux qui s'occupent aujourd'hui de cette science, les uns, et c'est le plus grand nombre, n'y entendent absolument

rien ; les autres, dépourvus de toute originalité et de toute invention, ressassent, à perte de vue, les idées qu'ils ont empruntées à leurs maîtres, et s'obstinent à défendre des théories qui les laisseraient à sec, s'ils avaient le bon esprit de s'en défaire » (Correspondance, 2005, p. 398, lettre d'avril 1860).

Léon Walras est à l'image des impressionnistes français. Il a voulu apporter un éclairage nouveau sur son art face à la suprématie non pas de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture mais de l'ASMP et de ses représentants. Malheureusement pour lui, et contrairement aux impressionnistes, il est seul dans son combat d'ouverture vers de nouveaux horizons et n'arrivera pas à combattre de son vivant une école toute puissante.

De ces nombreuses tentatives d'intégration dans le réseau de l'école française, Léon Walras a été imprégné des écrits de l'école française qui vont jouer dans la construction de son modèle économique. Cette école omniprésente dans le paysage intellectuel français va se retrouver dans ses écrits.

« Il m'a semblé que vous me considérez comme un partisan de la libre concurrence absolue (en raison de ce fait que j'étudie très attentivement et très minutieusement les effets de la libre concurrence). Quoiqu'il en soit, je tiens à vous faire savoir que, tout au contraire, c'est plutôt le désir de repousser les applications mal fondées et inintelligibles de la libre concurrence faites par des économistes orthodoxes qui m'a conduit à l'étude de la libre concurrence en matière d'échange et de production³ (Jaffé, 1965, Vol 1, p. 746, lettre de 1883).

C'est sur la base de leurs travaux qu'il va repenser l'analyse économique, comme nous allons le montrer en réétudiant la construction du modèle walrassien sur les bases d'une relation amour/haine envers les économistes de l'école française.

CHAPITRE II : LA QUESTION DE LA JUSTICE SOCIALE : UNE RELATION AMBIVALENTE AU CŒUR DU PROJET WALRASSIEN

Le premier chapitre nous a permis de comprendre les exigences des membres de l'école française pour rentrer dans leur réseau. Nous avons vu, de manière externe, les différentes tentatives de Léon Walras pour accéder à un poste dans l'une de ces institutions. Il s'agit maintenant de comprendre en quoi cette recherche de reconnaissance a structuré sa pensée pour aboutir à son modèle d'analyse économique.

Ce travail va débiter par ses premiers écrits, à la fin des années 1850 et au début des années 1860, période durant laquelle il est en relation étroite avec l'école française. L'élément central va être le problème de la répartition des richesses, que l'on qualifie au XIXe siècle de question sociale. Son premier roman, *Francis Sauveur*, est déjà imprégné de ces considérations sociales. Lorsque Léon Walras se détourne de la littérature pour embrasser la carrière d'économiste, il va bien évidemment revenir sur ce sujet à travers l'écriture de son premier ouvrage économique : *l'Economie Politique et la Justice : Examen Critique et Réfutations des Doctrines de M. P.-J. Proudhon (1860)*.

Celui-ci, critique de l'œuvre de Proudhon, sera précédé par l' : *Introduction à l'Etude de la Question Sociale*, véritable plaidoyer pour la question sociale. Ce choix reflète l'envie de Léon Walras de traiter ce sujet à la mode à cette époque¹ pour y apporter un début de réponse sérieuse et concrète.

¹ De nombreux ouvrages ont paru sur ce sujet, notamment chez les économistes de l'école française à travers les différents appels de l'Académie des Sciences Morales et Politiques : Blanqui, Simon, Villermé... Les français ne

Ce choix interfère également dans la relation de Léon Walras avec l'école française. L'ouvrage réfuté par Léon Walras, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* (1858), est publié à 6500 exemplaires¹. Entre le 22 et le 28 avril, 6000 copies sont vendues avant que cet écrit ne soit retiré de la vente et que Joseph Proudhon et son éditeur Garnier² soient poursuivis en justice. C'est une œuvre importante dans le paysage intellectuel français de cette époque ; les différents ouvrages s'arrachant au marché noir.

Léon Walras ne se contente pas de contester un auteur reconnu afin de bénéficier de sa notoriété. Son choix est plus réfléchi. Pour comprendre cette situation, il faut revenir sur le parcours de Joseph Proudhon et de ses relations avec cette école. Tout commence avec le soutien qu'apporte Adolphe Blanqui à Joseph Proudhon lors de la publication du premier mémoire sur la propriété³. L'Académie de Besançon veut faire retirer la dédicace que lui fait l'auteur. Elle cherche une reconnaissance officielle pour justifier ses poursuites et prend contact avec l'ASMP. C'est Adolphe Blanqui qui se charge du compte rendu et qui admet non seulement la valeur scientifique de l'ouvrage mais également déconseille au garde des sceaux les poursuites.

En traitant avec un style clair et efficace la question sociale par le biais de la propriété, Joseph Proudhon se fait rapidement un nom dans l'école française. Dans son mémoire sur le travail du futur père de l'anarchisme, Adolphe Blanqui précise :

« Il faut le reconnaître avec loyauté, la manière élevée de l'auteur, ses immenses recherches, une rare érudition, une logique sévère et un remarquable talent d'analyse, font de cet écrit le plus énergique manifeste qui ait été écrit contre la propriété » (ASMP, 1840, p. 128).

Même si Proudhon ne répond pas encore parfaitement aux critères de l'école française, il est proche de son intégration. Il lui suffit seulement de respecter les codes des économistes : continuer le travail des prédécesseurs et éviter toute référence au socialisme.

« Dans l'intérêt de sa réputation, nous souhaiterions, en vérité, qu'il employât son talent incontestable, sa verve abrupte et audacieuse, sa dialectique ferme et tenace, à autre chose qu'à écrire ce troisième volume (...) Il s'apercevrait que la tâche des

sont bien évidemment pas les seuls à s'intéresser à cette question. Il existe plus de 450 ouvrages sur le sujet au XIXe siècle et le nombre d'articles, incalculable, doit être bien plus important.

¹ Ce nombre est à comparer aux publications jugées importantes d'économistes de l'école française que nous avons analysé précédemment.

² Il s'agit de l'éditeur et non de l'économiste.

³ La lecture de l'ouvrage de Sainte-Beuve (1875) est une bonne initiation à la vie de Proudhon.

économistes consiste bien plus aujourd'hui à vulgariser les notions acquises, et à en montrer les applications, qu'à en chercher d'autres » (Molinari, 1847, p. 398).

Ses premiers contacts avec Adolphe Blanqui vont l'amener à Paris pour fréquenter notamment les économistes de l'école française et surtout Joseph Garnier avec qui il garda des contacts jusqu'à la fin de sa vie. Son talent est régulièrement mis en avant, les économistes de l'école française voyant en lui un futur économiste défendant leur approche singulière.

« Au début de sa carrière, M. Proudhon, après avoir lancé ses premiers pamphlets, étudiait sérieusement l'économie politique ; il professait un grand respect pour les maîtres, et il fût très flatté un jour d'être invité à la Société d'Economie Politique. Il préparait à cette époque cette étude sur la misère, publiée par Guillaumin, et qui annonçait devoir être l'œuvre d'un économiste » (Anonyme, 1865, p. 301).

Joseph Proudhon rencontre de nombreux membres de l'école française dont Guillaumin (par le biais de Joseph Garnier). Les liens se créent inexorablement :

« Grâce à vous, Monsieur Guillaumin, et à l'obligeance de M. Garnier, je puis presque regarder comme mes confrères et mes amis bon nombre de ceux que j'aurai à citer ; n'avons-nous pas mangé ensemble le pain et le sel ? » (Proudhon, 1875, Tome 2, p. 141).

Les économistes français reconnaissent alors son talent :

« Au début de sa carrière, M. Proudhon, après avoir lancé ses premiers pamphlets, étudiait sérieusement l'économie politique ; il professait un grand respect pour les maîtres, et il fût très flatté un jour d'être invité à la Société d'Economie Politique. Il préparait à cette époque cette étude sur la misère, publiée par Guillaumin, et qui annonçait devoir être l'œuvre d'un économiste » (Anonyme, 1865, p. 301).

De ces rencontres sortira la publication chez Guillaumin des *Contradictions Economiques* (1846). Mais les relations d'amitié entre Joseph Proudhon et l'école française n'ont duré que quelques années (1841-1846), jusqu'à la publication de cet ouvrage qui constitue un point de rupture. Joseph Proudhon dénonce le manque de connaissance des économistes¹ et va mettre en avant d'autres solutions sociales que celles proposées par les économistes de l'école française.

¹ Voir à ce propos la citation de Joseph Proudhon reprise dans la dernière partie de ce chapitre issue des *Contradictions Economiques*.

Il va poursuivre ses critiques envers les économistes de l'école française à travers une lettre à Guillaumin datant de novembre 1846, dans laquelle il indique :

« Il s'agit de faire de votre magasin le champ de bataille des idées sociales, lesquelles sont en train, comme vous pouvez voir, de noyer les idées politiques, mystiques, diplomatiques et philosophiques. D'ici à deux ans, l'économie politique ou économie sociale ou science économique, ou tout ce qui vous plaira, sera tout dans l'opinion et tiendra la tête de l'encyclopédie humaine » (Proudhon, 1875, Tome2, p. 225, novembre 1876).

La lettre ne s'arrête pas là puisque Joseph Proudhon indique que :

« Messieurs les économistes, ne vous en déplaie, ont encore trop de choses à apprendre pour être absolument compétents, même dans leur propre spécialité¹ » (ibid., p. 226).

Joseph Proudhon se veut provocateur, découvreur de la vérité, au risque de déplaire :

« Je présume que MM. Les économistes ne m'oublient pas non plus. C'est aussi une réconciliation que nous aurons à faire, eux et moi ; mais il faut qu'ils s'expliquent et me réfutent point par point, comme je fais pour eux. Allons, morbleu ! Monsieur Guillaumin, n'ayez point de peur. Il en sera de tout ceci comme des querelles des jésuites et des jansénistes : il y aura un peu de scandale, mais nos petits-enfants se moqueront de nous » (ibid., p. 229).

L'école française va alors déployer toutes ses armes pour faire disparaître ce nom de leur rang et va trouver en lui un nouvel adversaire à combattre.

« Comme à notre avis la doctrine de M. Proudhon n'a pas été suffisamment réfutée par M. Thiers, nous allons, à notre tour, entreprendre de la combattre » (Molinari, 1848, p. 57).

¹ Ses propos dans les *Contradictions* sont sans équivoques : « Représentons-nous donc l'économie politique comme une immense plaine, jonchée de matériaux préparés pour un édifice. Les ouvriers attendent le signal, pleins d'ardeur, et brûlant de se mettre à l'œuvre : mais l'architecte a disparu sans laisser de plan. Les économistes ont gardé mémoire d'une foule de choses : malheureusement ils n'ont pas l'ombre d'un devis. Ils savent l'origine et l'historique de chaque pièce ; ce qu'elle a coûté de façon ; quel bois fournit les meilleures solives, et quelle argile les meilleures briques ; ce qu'on a dépensé en outils et charrois ; combien gagnaient les charpentiers, et combien les tailleurs de pierre : ils ne connaissent la destination et la place de rien. Les économistes ne peuvent se dissimuler qu'ils aient sous les yeux les fragments jetés pêle-mêle d'un chef d'œuvre, disjecti membra poetoe ; mais il leur a été impossible jusqu'à présent de retrouver le dessin général, et toutes les fois qu'ils ont essayé quelques rapprochements, ils n'ont rencontré que des incohérences. Désespérés à la fin de combinaisons sans résultat, ils ont fini par ériger en dogme l'inconvenance architectonique de la science, ou, comme ils disent, les inconvénients de ses principes ; en un mot, ils ont nié la science » (Proudhon, 1923, p. 86-87).

Une guerre ouverte est alors déclarée, faisant de Joseph Proudhon un destructeur de l'ordre, du progrès :

« Flamme ou fumée, et il y a de l'une et de l'autre dans vos écrits, vous me paraissez, Monsieur, être l'expression vivante, la personnification du principe de dissolution et de mort qui, dans l'humanité collective, de même que dans l'homme physique, lutte contre le principe de vie et de progrès » (Cherbuliez, 1848, p. 69).

Ce penseur est alors classé parmi les socialistes que l'école française cherche à détruire, comme elle l'a fait tout au long du XIXe siècle.

« Le capital doit-il ou non porter un intérêt ? Telle est la grosse question qui sépare l'économie politique du socialisme de M. Proudhon » (Molinari, 1849, p. 231).

Ces remarques sur Joseph Proudhon ne doivent bien évidemment pas le rapprocher philosophiquement de Léon Walras. Elles constituent pourtant un élément important dans le rapport que ce dernier va entretenir avec l'école française. Léon Walras va se positionner sur une trajectoire identique. Il propose des éléments convergents avec l'école française dans sa critique de Proudhon, mais il est obligé de se dissocier d'eux pour proposer plus, pour développer son modèle. Si les parcours et les méthodes de ces deux intellectuels sont différents, le but (repenser l'analyse économique et sociale) et la réalisation (création d'un nouveau modèle) sont identiques.

Léon Walras propose donc son premier ouvrage économique qui reflète les mêmes problématiques que celles de Proudhon (économie et justice sociale) avec le même objectif : s'introduire dans la bergerie¹ afin de proposer son approche spécifique. Léon Walras, comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, a suivi le même chemin que Proudhon à partir du moment où il a fait ressortir l'idée de socialisme. Même s'il ne propose pas de contradictions (comme Proudhon) mais tente des conciliations (son socialisme syncrétique), son affiliation au socialisme lui fermera toutes les portes de l'école française. Mais Léon Walras, contrairement à Proudhon, va rester très imprégné de cette école et ne saura pas s'en détacher comme l'a fait ce dernier.

Revenons sur la naissance des relations entre Léon Walras et l'école française à travers son premier ouvrage sur la question de la justice sociale. Il apparaît évident que cet ouvrage prend sa source dans la volonté de son père Auguste (voir à ce propos l'introduction dans le

¹ Nous reprenons ici les propos relatifs à Proudhon : « Au fur et à mesure qu'il imprimait le livre, l'éditeur devait sentir ses craintes s'éveiller sur les reproches que lui feraient les économistes ses amis, si fort malmenés par leur contradicteur. (...) il avait introduit le loup dans la bergerie » (Picard, 1922, p. 271).

volume 5 des éditions complètes). C'est l'occasion de se faire connaître sans pour autant se dévoiler totalement, notamment sur les questions de l'Etat, pour ne pas connaître le même sort que Joseph Proudhon.

*« Cette prudence vient du fait que pour Auguste, et ensuite pour Léon, la question de l'impôt et de la rente est indissociable de celle de la propriété. Or, leur conception de la justice, sous son double aspect de justice commutative et de justice distributive, les conduit à la conclusion, **inacceptable** pour les propriétaires comme pour les politiques, selon laquelle l'Etat devrait être propriétaire de toutes les terres » (Walras, 2001, p. 81).*

Cet ouvrage atteint son objectif¹ puisqu'il confère à Léon le statut d'économiste, au même titre que ceux de l'école française, par l'accès notamment au poste de rédacteur du *Journal des Economistes*, tout juste un mois après la parution de l'ouvrage chez Guillaumin. C'est donc pour se faire connaître et reconnaître que Léon Walras publie un ouvrage qui est en parfait accord avec les économistes français².

Avec son père qui le soutient dans l'écriture du texte et pour Léon qui rédige uniquement l'introduction sur la question sociale, on comprend que les Walras connaissent avec perfection les rouages, les attentes et les craintes de ces économistes. Les économistes de l'école française constituent un point d'ancrage dans le début de la carrière de Léon, même s'il a tendance à vouloir en faire un peu trop. En parlant d'Henri Baudrillard dans son introduction, il indiquera que

« nous imiterons cette réserve aussi digne de la sensibilité d'un homme de cœur que du sang-froid d'un philosophe » (ibid., p. 87).

Le choix de traiter de la question sociale lui permet donc de rentrer en contact avec l'école française. Il s'agit également de son point de départ dans l'analyse économique, ce qui aura des répercussions sur l'ensemble de son œuvre.

Léon Walras connaît donc parfaitement l'analyse de l'école française et plus particulièrement leurs positions face à la question sociale. Le fait qu'il produise ses premiers

¹ Proudhon, dont il est bon ton de critiquer ses ouvrages, ne sera absolument pas touché par cette critique de Léon Walras.

² Remarquons que lorsque Léon Walras fait la critique de Proudhon, il utilise, comme le suggère Auguste, des citations de Proudhon pour les commenter par la suite : « J'approuve complètement le plan de ton travail et la méthode que tu te proposes d'employer. Il est toujours bon de commencer par l'exposition claire et nette d'une série d'idées générales et élevées qui vous servent à éclairer tous les détails d'une discussion et à poursuivre, de retraite en retraite, l'adversaire qui cherche à vous échapper. Cela vous donne une force irrésistible et inspire au lecteur une grande confiance en votre compétence et en votre capacité » (Correspondance, 2005, p. 332, lettre de février 1859).

écrits sur l'économie sociale pendant sa période de reconnaissance au sein de l'école française n'est pas sans lien avec la construction de son modèle économique global.

Afin de comprendre l'importance de l'économie sociale dans sa tentative d'intégration à l'école française mais également dans l'élaboration de son analyse globale, nous étudierons l'ensemble de ses écrits. Ils nous permettront de mettre en perspective la construction de son modèle face aux économistes de l'école française. La première partie reviendra sur l'analyse de la question sociale et sur volonté de Léon Walras de répondre à cette problématique par la création d'une nouvelle science (I – La question sociale : un sujet à la mode repensé par le biais de la science sociale).

Cette analyse va alors permettre de comprendre sa conception de la justice. S'il s'est présenté à de nombreuses reprises comme socialiste, nous allons voir que son projet ne s'identifie pas à ce courant de pensée. Il cherche davantage à concilier, à regrouper, à synthétiser les grands courants idéologiques du XIXe siècle qu'il classe en deux grandes catégories : les socialistes et les libéraux. Ce classement lui permet de présenter une approche sociale qui regroupe les penseurs et les grandes notions sociales à travers l'égalité et la liberté. Il propose donc son analyse sur la base d'un socialisme syncrétique (II – La question de la justice).

Cette position d'intermédiaire, de conciliateur (et non de contradicteur) est à la source d'une ambivalence dans sa relation à l'école française. (III – L'ambivalence walrassienne autour de sa conception sociale). Son slogan social (égalité des conditions, inégalité des positions) rejoint l'école française sur la situation d'arrivée mais s'y oppose sur les conditions de départ.

Cette opposition affichée sur l'égalité des conditions reflète en réalité une volonté de Léon Walras de résoudre un problème majeur pour les économistes de l'école française : la question de l'Etat (IV – La place de l'Etat et la volonté de réunir les économistes français autour de leurs valeurs). Léon Walras parvient à repenser l'appropriation des facteurs de production grâce à une analyse poussée de la propriété. Il finit alors par résoudre le problème de l'impôt en soumettant l'idée du rachat des terres par l'Etat.

Cette position, comprise comme une déclaration officielle de référence au socialisme, ne peut qu'être rejetée par l'école française. Mais le projet de Léon Walras est tout autre. Il veut au contraire parvenir à proposer un modèle économique dans lequel chacun recevrait exactement en fonction de ce qu'il produirait. L'impôt ayant disparu et l'Etat disposant de ressources, son but est alors atteint.

A la fin de cette première étape, Léon Walras sera confronté à un problème inhérent à l'ensemble de son modèle et à la relation avec l'école française : le problème de justification. En effet, pour que la répartition des richesses soit juste (point de départ de son analyse économique), il faut que les prix reflètent parfaitement le travail fourni par chacun. La concurrence doit alors agir parfaitement.

Les économistes de l'école française n'ont malheureusement pas abordé ce point de manière incontestée et scientifique. A partir de ce constat, Léon Walras va mener à bien son analyse en économie pure, dont les conclusions viendront justifier son économie sociale et serviront de base de référence pour l'économie appliquée. Une cohérence d'ensemble en relation avec le travail de l'école française va alors se dessiner.

I – La question sociale : un sujet à la mode repensé par le biais de la science sociale

Comme nous l'avons indiqué en introduction, le choix de traiter de la question sociale n'est pas anodin. C'est un sujet très à la mode qui permet au jeune Léon Walras à la fois de faire ses premières armes en analyse économique mais également de s'intégrer dans l'école française. Ses travaux en science sociale lui permettent par ailleurs d'appréhender la suite de son œuvre. C'est dire l'importance de ce sujet qui ne le lâchera pas jusqu'à la fin de sa vie. En juin 1909, lors de son jubilé à Lausanne, il revient sur cette problématique :

« J'ai été appelé et je suis venu à Lausanne non pas pour chercher et proposer des palliatifs de philanthropie, d'assurance ou d'association à l'injustice sociale, mais pour travailler à poser la question sociale sur son véritable terrain et, si possible, à la résoudre scientifiquement » (Université de Lausanne, 1909, p. 30).

Cette première partie va s'articuler autour de deux axes. Le premier, assez descriptif mais nécessaire à la compréhension du travail de Léon Walras, va consister à comprendre ce que représente la question sociale au XIXe siècle. Les économistes de l'école française, qui

restent notre fil conducteur dans l'ensemble de ce travail, vont nous servir de base de référence¹ (1.1 – Qu'est-ce que la question sociale ?).

Léon Walras va, en économie sociale comme dans le reste de ses travaux, non pas se contenter de retranscrire l'analyse économique de son temps mais la perfectionner, lui apporter des outils rigoureux. Pour ce qui est de l'économie sociale, il va mettre au point la science sociale (1.2 – La recherche de scientificité : la constitution de la science sociale).

Même si les éléments méthodologiques sont discutables et non totalement aboutis, ils ont le mérite de montrer clairement le choix de Léon Walras de reconstruire l'économie classique sur de nouvelles bases. Il ne cherche pas à s'opposer mais à approfondir, à justifier, à prouver de manière indiscutable.

1.1 – Qu'est-ce que la question sociale ?

La question sociale reflète les différents maux de la société. Pour la présentation qu'il en est fait, nous allons nous appuyer sur ceux qui ont tenu une place importante dans le traitement de cette question², trois économistes de l'école française : Adolphe Blanqui, Louis Villermé³ et Jules Simon. Ces auteurs ont visité différents sites industriels français : Rouen, Lille⁴, Bordeaux, Lyon, etc. au nom de l'Académie des Sciences Morales et Politiques⁵.

C'est avec Adolphe Blanqui que nous allons rentrer dans le vif de la misère sociale. Il a fortement touché l'opinion⁶ par des descriptions sordides de la société et plus particulièrement en traitant des questions de l'insalubrité des logements et d'abus concernant le travail des enfants dans les manufactures.

¹ Ce ne sont bien évidemment pas les seuls qui traitent de cette question. D'autres penseurs proposent une analyse économique et/ou politique sur ce sujet.

² Cette place importante provient des répercussions politiques de leurs analyses.

³ Ce chirurgien de l'armée française a abandonné la médecine pour se consacrer à la question des inégalités sociales. Il sera élu tant à l'Académie de Médecine (pour sa contribution à la médecine du travail) qu'à l'ASMP.

⁴ "Le département du Nord présente le spectacle le plus saisissant des misères de notre état social, tel qu'il s'est transformé peu à peu, depuis un demi-siècle, sous l'influence du régime manufacturier et des vicissitudes industrielles qui en ont été la conséquence" (Blanqui, 1849, p. 81).

⁵ Pour plus de détails sur l'analyse de la question sociale au XIXe siècle, consulter les actes du séminaire européen du GEHFA sur The Social Question et plus particulièrement la contribution de Nicolas Gallois (2009) : *A Struggle for Education : The French Economists at the XIXth Century And the Social Question*.

⁶ C'est grâce notamment à sa description des caves de Lille que le gouvernement va agir contre le problème de logement et d'insalubrité.

"C'est par là que le mal se perpétue de génération en génération, attaquant l'enfant dans sa fleur, et créant une population malade, souffreteuse, à qui manque tout à la fois la force physique et la valeur morale." (Blanqui, 1849, p. 69).

Louis Villermé, dans sa découverte du monde industriel, apporte la vision la plus dramatique de l'état social du XIXe siècle. Il peint un paysage qui effraie et surprend un monde parisien qui ne connaît que la petite industrie et se trouve assez étranger à ces problèmes.

Les descriptions faites par les différents auteurs vont pousser tout un chacun à se positionner face à la situation dramatique dans laquelle se trouve un nombre considérable d'individus. Dans sa préface, Jules Simon indique qu'il a consacré plus d'un an à visiter les principaux centres industriels

"et j'avoue avec tristesse que mes craintes les plus vives ont été partout dépassées. Ce sont des souvenirs qui ne me quitteront plus. Je voudrais faire passer dans l'âme de mes lecteurs une partie des impressions que j'ai ressenties, et leur inspirer l'ardent désir de porter remède à tant de souffrances" (Simon, 1861, p. II).

Il existe trois domaines de recherche au cœur de la description de la question sociale à savoir le problème du logement, de la durée et des conditions de travail et enfin de la santé.

La question du logement a souvent été mise en avant au XIXe siècle, mais la description faite par les différents observateurs de la vie ouvrière n'a pas besoin de commentaires tellement elle est terrifiante. Dans son tour de France, Adolphe Blanqui décrit plus de trois mille ménages d'ouvriers croupissant dans les caves de Lille. Cette description est à l'origine de la fermeture d'un grand nombre d'entre elles.

"Les fenêtres des habitations et les portes des caves s'ouvrent sur des passages infects, au fond desquels une grille repose horizontalement sur des puisards qui servent de latrines publiques le jour et la nuit. A mesure que l'on pénètre dans l'enceinte des courettes, une population étrange d'enfants étiolés, bossus, contrefaits, d'un aspect pâle et terreux, se presse autour des visiteurs, et leur demande l'aumône. La plupart de ces infortunés sont presque nus, et les mieux partagés sont couverts de haillons.

Mais ceux-là, du moins, respirent à l'air libre ; et c'est seulement au fond des caves que l'on peut juger du supplice de ceux que leur âge ou la rigueur de la saison ne permet pas de faire sortir. Le plus souvent, ils couchent tous sur la terre nue, sur

des débris de paille de colza, sur des fanes de pommes de terre desséchées, sur du sable, sur les débris même péniblement recueillis dans le travail du jour. Le gouffre où ils végètent est entièrement dépourvu de meubles ; et ce n'est qu'aux plus fortunés qu'il est donné de posséder un poêle flamand, une chaise de bois et quelques ustensiles de ménage" (Blanqui, 1849, Vol 1, p. 100).

La description ne s'arrête pas là.

"L'industrie de ces femmes consiste à ramasser dans les rues des épiluchures de légumes dont elles essayent d'extraire un peu de nourriture, ou à recueillir des cendres pour les tamiser et les vendre, après s'en être servies en guise de matelas. J'en ai vu qui brûlaient de vieilles chaussures de cuir, faute de combustible, et qui ajoutaient cette infection à l'infection naturelle du logis" (ibid., p. 100).

Cet exposé est complété par Jules Simon quelques années plus tard, alors qu'un grand nombre de ces caves ont été fermées et que des mesures d'amélioration de l'habitat ont été prises.

"Ces souterrains servent de logement à toute une famille ; par conséquent, le père, la mère, les enfants couchent dans le même local et trop souvent, quelque soit leur âge, dans le même lit. Il est vrai que la plupart du temps l'arrière cave est entièrement obscur ; l'air y est rare, l'odeur infecte. Dans quelques-unes, l'eau ruisselle sur les murs ; d'autres sont voisines d'un égout et empestées de vapeurs méphitiques, surtout en été" (Simon, 1861, p. 147).

Cette description de logements ouvriers au milieu du XIXe siècle n'est malheureusement pas la seule facette de la question sociale. Il faut également évoquer les conditions de travail.

"La durée du travail est très longue, excepté dans les temps de crise : la journée est ordinairement, pour tous les ouvriers employés dans les ateliers des manufactures de quinze heures à quinze heures et demie, sur lesquelles on en exige treize de travail effectif, terme moyen" (Villermé, 1840, Vol 2, p. 83).

De plus, la journée de travail est souvent aussi longue pour les enfants que pour les adultes. Les jeunes personnes se retrouvent alors dans une situation regrettable.

"Partout pâles, énervés, lents dans leurs mouvements, tranquilles dans leurs jeux, ils offrent un extérieur de misère, de souffrance, d'abattement" (ibid., p. 88).

Il faut noter que dans les manufactures de laine, les « enfants restent seize à dix-sept heures debout chaque jour, dont treize au moins dans une pièce fermée, sans presque changer de place ni d'attitude. Ce n'est plus là un travail, une tâche, c'est une torture ; et on l'inflige à des enfants de six à huit ans, mal nourris, mal vêtus, obligés de parcourir, dès cinq heures du matin, la longue distance qui les sépare de leurs ateliers, et qu'achève d'épuiser le soir, leur retour de ces mêmes ateliers. Comment ces infortunés, qui peuvent à peine goûter quelques instants de sommeil, résisteraient-ils à tant de misère et de fatigue ? » (*ibid.*, p. 91).

Et le salaire n'est pas la conséquence du nombre d'heures travaillées, bien au contraire. « En général, le labeur est en raison inverse du salaire que les ouvriers reçoivent : moins ils gagnent, plus il dure" (*ibid.*, p. 86).

Passons maintenant aux conditions de santé qui, comme le travail et le logement, sont loin d'être bonnes. Soulignons par exemple avec Louis Villermé la situation des batteurs de coton.

*"Cette opération, qu'elle se fasse à la main ou avec des machines, produit un nuage épais de poussières irritantes et de duvet cotonneux, qui se déposent sur les ouvriers, les salissent, s'attachent surtout à leurs vêtements de laine, à leurs cheveux, à leurs sourcils, à leurs paupières, à l'entrée du conduit de l'oreille, à l'ouverture des narines, à la barbe, partout où des poils peuvent les retenir. Il s'en introduit en outre dans le nez, la bouche, le gosier et jusque dans les voies profondes de la respiration. (...) La toux est le premier symptôme d'une maladie lente et formidable de la poitrine. (...) Les victimes vont souvent mourir dans les hôpitaux" (*ibid.*, p. 213).*

Le résultat est sans appel. "Pour trouver 100 hommes aptes au service militaire, il fallait 193 conscrits dans les classes aisées, et jusqu'à 343 dans les classes pauvres" (Villermé, 1840, Vol 2, p. 245).

Les mauvaises conditions de vie influent sur la mortalité des enfants.

*"Tandis que la moitié des enfants nés dans la classe des fabricants, négociants et directeurs d'usines, atteindrait sa vingt-neuvième année, la moitié des enfants de tisserands et de simples travailleurs des filatures aurait cessé d'exister, on ose à peine le croire, avant l'âge de deux ans accomplis" (*ibid.*, p. 254).*

Le constat reste donc amer sur la situation économique et sociale des ouvriers de la première moitié du XIXe siècle.

"Il y a beaucoup d'ouvriers de fabriques dont les gains sont si modiques qu'ils suffisent à grande peine à leur procurer le plus strict nécessaire" (ibid., p. 342).

Finissons par un extrait qui reflète parfaitement une situation plus que dramatique : celle des femmes.

"La femme devenue ouvrière n'est plus une femme. Au lieu de cette vie cachée, abritée, pudique, entourée de chères affections, et qui est si nécessaire à son bonheur et au nôtre même, elle vit sous la domination d'un contremaître, au milieu de compagnes d'une moralité douteuse, en contact perpétuel avec des hommes, séparée de son mari et de ses enfants. Dans un ménage d'ouvriers, le père, la mère sont absents, chacun de leur côté, quatorze heures par jour. Donc il n'y a plus de famille. La mère, qui ne peut plus allaiter son enfant, l'abandonne à une nourrice mal payée, souvent même à une gardeuse qui le nourrit de quelques soupes. De là, une mortalité effrayante, des habitudes morbides parmi les enfants qui survivent, une dégénérescence croissante de la race, l'absence complète d'éducation morale. Les enfants de trois ou quatre ans errent au hasard dans des ruelles fétides, poursuivis par la faim et le froid.

Quand, à sept heures du soir, le père, la mère et les enfants se retrouvent dans l'unique chambre qui leur sert d'asile, le père et la mère fatigués par le travail et les enfants par le vagabondage, qu'y a-t-il de prêt pour les recevoir ? La chambre a été vide toute la journée ; personne n'a vaqué aux soins les plus élémentaires de la propreté ; le foyer est mort ; la mère épuisée n'a pas la force de préparer les aliments : tous les vêtements tombent en lambeaux : voilà la famille telle que les manufactures nous l'on faite. Il ne faut pas trop s'étonner si le père, au sortir de l'atelier où sa fatigue est quelquefois extrême, rentre avec dégoût dans cette chambre étroite, malpropre, privée d'air, où l'attendent un repas mal préparé, des enfants à demi sauvages, une femme qui lui est devenue presque étrangère puisqu'elle n'habite plus la maison et n'y rentre que pour prendre à la hâte un peu de repos entre deux journées de travail. S'il cède aux séductions du cabaret, ses profits s'y engouffrent, sa santé s'y détruit ; et le résultat produit est celui-ci, qu'on croirait à peine possible : le paupérisme, au milieu d'une industrie qui prospère" (Simon, 1861, p. VI).

On comprend aisément que ce constat accablant de la situation d'une majorité de la population industrielle ne laisse pas les penseurs dans l'indifférence. Les grands intellectuels

sensibilisés à ces questions s'interrogent alors sur le mode économique qui parviendrait à résoudre tous ces maux ; dont nous n'avons décrit que les principales caractéristiques et dont les souffrances morales et physiques sont bien plus grandes.

1.2 – La recherche de scientificité : la constitution de la science sociale

La plupart des économistes ou des penseurs de l'école française n'ont pas effectué le même travail descriptif que les auteurs que nous venons de quitter. Ils placent leur travail à la suite de la découverte des différents maux de la société dans la résolution de la question sociale. C'est en effet le point le plus important à envisager pour que cessent ces maladies sociales. Léon Walras va se situer dans cette optique de trouver une réponse à la question sociale.

Aidé de son père, il va tout d'abord traiter cette question dans une optique particulière, dans le moule de "l'académiquement correct" afin de s'intégrer dans l'école française. Il s'attaque donc au plus grand ennemi de cette école : Pierre-Joseph Proudhon. Mais Léon Walras n'a jamais souhaité faire une simple copie des études existantes ; comme l'ont allègrement fait un grand nombre d'économistes de l'école française.

Il veut proposer une approche novatrice, une approche plus rationnelle, une approche plus scientifique. Ainsi, il parviendrait à résoudre réellement la question sociale et non à discuter de manière fantaisiste ou passionnée sur des solutions plus ou moins farfelues.

Cette nouvelle démarche va aboutir à la constitution de la science sociale. Grâce à celle-ci le théoricien va disposer d'un socle théorique qui s'opposera à l'empirisme jugé dangereux et impuissant.

« La morale et surtout la morale sociale ayant toujours été jusqu'ici plutôt affaire de sentiment qu'œuvre de raison, tout est à faire pour les philosophes qui voudront aborder scientifiquement ce problème de la justice » (Walras, 1860 : 2001, p. 97).

Léon Walras va ainsi non seulement se positionner par rapport aux travaux de l'école française mais également de ceux des socialistes en proposant une approche scientifique et non empirique ; rationnelle et non passionnée.

La découverte de la science sociale s'opère en deux étapes. La première consiste à déterminer son objectif. Il s'agit "d'établir avec une méthode rigoureuse la science et l'art qui ont pour objet l'ensemble de l'activité libre de l'homme vivant en société » (*ibid.*, p. 93). Il s'agit d'identifier la 'théorie de la société'¹. Une fois le sujet d'étude connu, c'est l'analyse de la méthode² qui va prendre le relais.

« Il puise ses sources dans cette foi inébranlable en une science à même d'aboutir à un modèle idéal-typique, un modèle de perfection, non limité à la seule économie pure » (Baranzini, 2004, p. 235).

Léon Walras considère, à travers l'instauration de la science sociale, que l'art³ doit être envisagé avec les mêmes outils que ceux employés pour la science.

« En économie sociale (...) Léon Walras devrait atteindre la scientificité en deux étapes : 1) appliquer la méthode rationnelle (partir des types réels que fournit l'expérience, abstraire les types idéaux et élaborer par déduction tous les théorèmes) ; 2) il lui faudrait même, idéalement, passer de la méthode rationnelle à la méthode mathématique » (Dockès, 1996, p. 51).

Pour étudier les questions relatives à la justice, il faut donc s'éloigner des analyses basées sur les sentiments pour se diriger vers celles dominées par la raison. Léon Walras a véritablement pour objectif de créer une science universelle indépendante de querelles, d'influences ou d'idéologies. La première étape est donc parfaitement claire. L'auteur des EEPP veut amener au rang d'un discours rationnel les discussions menées jusque-là. Mais l'analyse de la méthode qui permettrait d'atteindre ce statut va être plus problématique. En effet, il ne propose pas une méthode unique et sans ambiguïté mais plusieurs méthodes qui peuvent être interprétées de différentes façons⁴.

La première méthode que propose Léon Walras pour appréhender la science sociale consiste à comprendre *le fait* général de la société. Pour cela, il nous indique quatre étapes que

¹ Léon Walras reprend ici l'expression développée par Courcelle-Seneuil, économiste de l'école française.

² Opération durant laquelle nous aurons quelques surprises au vue des différences entre ce qui est annoncé et ce qui est fait.

³ Nous considérons ici l'art de manière très générale comme intégrant l'économie sociale et appliquée. Si l'économie pure de Léon Walras est la plus achevée, l'économie sociale se situe en seconde place puis arrive enfin l'économie appliquée. Nous verrons ainsi une démarche qui, si elle rigoureuse pour le premier domaine, l'est moins pour le second et encore moins pour le troisième.

⁴ Les différentes approches que Léon Walras va proposer ne semblent pas poser de problèmes à Dockès qui indique que « même si le raisonnement n'est pas toujours parfaitement clair, ni identique dans différents passages, on peut tenter de dégager son idée » (Dockès, 1996, p. 52).

sont la nature¹, les espèces², la loi³ et les effets⁴. Cette approche, qu'il ne développe pas, ne pose pas, a priori, de difficultés puisqu'il énonce uniquement les rubriques abordées par la science sociale (famille, gouvernement, propriété, échange...). Comme il n'évoque cette méthode qu'une seule fois sans la détailler, nous allons l'abandonner pour passer à un travail plus complet.

Pour aborder plus sérieusement la question de la méthode, Léon Walras s'intéresse à ce qui se fait dans les sciences naturelles. Il va distinguer *les sciences a priori* qui, « partant de définitions et d'axiomes ou d'identités, se constituent par des séries de déductions logiques » (Walras, 1860 : 2001, p. 97). D'autre part, il évoque *les sciences expérimentales* qui, quant à elles, « de l'observation des faits s'élèvent, par induction ou par hypothèse, à la connaissance de plus en plus approfondie des lois et des rapports » (*ibid.*, p. 97).

Les sciences sociales se différencient des sciences naturelles par la prise en compte de l'homme qui est libre d'agir comme il l'entend. De plus, elles recherchent un idéal qui est indépendant de toute réalité. Pour prendre en compte ces spécificités, Léon Walras suggère non pas un choix unilatéral d'une méthode plutôt qu'une autre, mais au contraire un mélange (une conciliation) entre les différentes approches scientifiques. Ainsi, la théorie de la société doit commencer par une méthode *a priori* car elle poursuit la recherche d'un idéal rationnel, indépendamment de toute réalité. Elle doit se compléter par *l'expérience, l'observation* et *l'induction*⁵, car la loi de la société s'applique à des faits dont l'entendement ne repose que sur ces principes.

« La théorie de la société suppose d'abord la formule sociale supérieure, élucidée a priori et ensuite la connaissance expérimentale, des conditions physiques, physiologiques, économiques, au milieu desquelles se déploie l'activité libre de l'homme » (*ibid.*, p. 98]

La science sociale n'étudie donc pas des faits purement physiques mais les faits dont l'homme est le théâtre. Pour illustrer cette méthode de synthèse, Léon Walras prend l'exemple de l'échange. C'est un exemple vraiment significatif d'un problème de méthode chez Léon Walras. Pour parler de social, il prend un exemple de l'économie pure en ajoutant à la valeur

¹ L'objet de la science sociale consiste à dire en quoi les destinées humaines sont indépendantes et en quoi elles sont solidaires.

² La liberté constitue pour Léon Walras la référence de l'espèce.

³ Il s'agit de déterminer l'égalité et l'inégalité de l'homme en société.

⁴ Léon Walras ne fait qu'évoquer ce paramètre sans en entrer dans le détail.

⁵ Tous ces termes proviennent du discours de Léon Walras.

des richesses échangées leur appropriation. Mais cet exemple (que nous ne développerons pas ici) ne nous informe en rien sur le passage de la méthode *a priori* à la méthode expérimentale et encore moins sur l'analyse de la propriété¹ qu'il ne fait qu'évoquer.

Léon Walras ajoute même de manière assez maladroite que « nous devons considérer le fait de la valeur d'échange comme un fait qui échappe à la formule sociale » (*ibid.*, p. 99). Pourquoi avoir pris alors cet exemple ? Par ce procédé, Léon Walras affirme davantage qu'il ne démontre. Il a ainsi été trop loin en énonçant qu'il allait utiliser certaines méthodes de recherche et pas assez lorsqu'il affirme : « je n'ai pas résolu de prendre dès à présent ma part d'efforts et de recherches dans la constitution de la science sociale » (*ibid.*, p. 101).

Dans son *Cours d'Economie Sociale*, Léon Walras propose une troisième méthode en science sociale. Celle-ci repose sur une tentative de conciliation du socialisme et du libéralisme :

« finalement, nous ne tarderions pas à opérer la conciliation de ces deux doctrines opposées dans une troisième formée des parties saines et résistantes de l'une et de l'autre. Or, cette manière de procéder constitue une méthode (sinon définitive, au moins provisoire) de constitution de la science sociale » (Walras - Cours, 1996, p. 160).

La science sociale reposerait ainsi uniquement sur la synthèse² de deux doctrines jugées opposées. Cette approche est expéditive, n'indiquant pas pourquoi privilégier ces deux doctrines et comment en dégager les parties les plus saines.

Cette démarche de synthèse, que Léon Walras qualifie de syncrétique, n'explique en rien de quelle manière parvenir à constituer la science sociale. Elle reflète juste la volonté de Léon Walras de proposer une conception de la justice sociale qui intègre et rassemble des théories existantes. La synthèse de doctrines opposées peut constituer le résultat d'une démarche scientifique mais en aucun cas son préalable.

Si l'on suit Léon Walras dans cette optique, pourquoi choisir uniquement le socialisme et le libéralisme et surtout lesquels ? En effet, il paraît difficile au XIXe siècle comme aujourd'hui de trouver un socialiste ou un libéral d'accord en tout point de leurs doctrines ; exception faite de leurs oppositions réciproques.

¹ C'est la raison qui nous pousse à ne pas développer cet exemple.

² Nous allons évoquer ici les problèmes de méthode. Nous développerons le socialisme syncrétique par la suite.

Léon Walras ne se contente bien évidemment pas de dire qu'il utilise sa méthode syncrétique. Il en explique (malheureusement trop) rapidement la teneur :

« en chaque matière controversée, elle [la méthode syncrétique] s'efforce d'abord d'introduire une distinction de points de vue, puis par une critique approfondie, elle donne alors respectivement raison ou tort à chacun des systèmes en présence à l'un ou à l'autre de ces points de vue ; enfin elle conclut en opérant le rejet des parties fausses et la synthèse motivée des parties vraies » (ibid., p. 160-161).

Il s'agit bien évidemment d'une méthode et d'une méthodologie qui ne tient pas la route. C'est le résultat du travail scientifique qui doit permettre de conclure que la conception sociale constitue une synthèse de différents éléments de doctrines présentées comme opposées. La critique approfondie ne permet pas de dire qui a raison ou tort. Il manque en effet l'élaboration d'un critère de référence. De plus, le recours à la critique découle plus d'un avis personnel empreint de sentiments que de conclusions théoriques utilisant la raison.

Pour finir sur cette approche syncrétique, Léon Walras conclut son exposé par ces éléments :

« En morale sociale, la question de l'idéalisme et de l'empirisme s'appelle la question du socialisme et du libéralisme. C'est la question de méthode. (...) En morale sociale, la question du matérialisme et du spiritualisme s'appelle la question de l'utilitarisme et du moralisme. C'est la question du critère. (...) C'est une question de philosophie [quand] nous concilierons aussi le communisme et l'individualisme en introduisant la distinction entre les conditions et les positions » (ibid., p. 162-163).

La méthode est la question du socialisme et du libéralisme ; *le critère*, la synthèse de l'utilitarisme et du moralisme ; *la philosophie* celle du communisme et de l'individualisme. Léon Walras, dans cette partie de son cours d'économie sociale, mélange beaucoup d'éléments qui n'ont pas forcément de liens entre eux. Il ne fallait ainsi pas comprendre le syncrétisme de Léon Walras comme une méthodologie, mais comme sa conception philosophique de la société.

Nous verrons par la suite qu'il s'agit de la méthode qu'il utilise dans la conception de sa justice sociale. Léon Walras procède tout de même d'une façon peut rationnelle, indiquant un résultat comme le fruit du travail scientifique alors qu'il s'agit d'un souhait de sa part.

La dernière approche que propose Léon Walras (et qui va particulièrement nous intéresser) concerne des éléments à mettre en place pour une méthode en science sociale qui

seraient identiques à ceux de la science pure (méthode rationnelle). Il s'agit de concepts et d'outils d'analyses tels que l'idée, le type réel ou idéal, la synthèse a posteriori, l'analyse, etc. Léon Walras indique même, et c'est un fait important dans la continuité du travail de l'économie pure¹, que cette méthode doit s'appliquer non seulement pour l'économie sociale mais également pour l'économie appliquée :

« Il faut procéder de la manière suivante en matière de sciences sociales ou humanitaires et en matière d'industrie et de mœurs » (ibid., p. 165).

Il s'agit donc d'un élément important que l'on retrouvera tout au long de ce travail. Dockès indique que « la même démarche [qu'en économie pure] en science sociale aboutit à l'obtention de l'Idéal social, vrai et nécessairement parfait sur le terrain de la justice, mais aussi de l'intérêt » (Dockès, 1996, p. 54). Dans cette recherche méthodologique, Léon Walras amorce son approche de la manière suivante :

« Je distingue l'idée de l'homme, l'idée de la société, l'idée de l'individu, l'idée de l'Etat, en un mot, les types sociaux idéaux, et je vois dans ces types l'objet propre de la théorie de la société, le champ véritable de la science sociale, tout comme on a toujours distingué l'idée du point, l'idée de la ligne, l'idée de la surface, l'idée du solide, en un mot, les types géométriques idéaux, et toujours vu dans ces types l'objet propre de la géométrie pure » (Walras, 1866 ; 1990, p. 16).

Il indique alors que le type social idéal ne peut être envisagé que par une synthèse a posteriori très longue et laborieuse.

"Une différence existe entre la théorie de la société et la géométrie : le type réel en géométrie est immédiatement fourni par l'expérience, et le type idéal peut en être dégagé par l'entendement au moyen d'une synthèse immédiate a posteriori ; au contraire le type réel, dans la théorie de la société, n'est pas immédiatement fourni par l'expérience, et le type idéal ne peut en être dégagé que par le moyen d'une synthèse a posteriori très longue et très laborieuse. Mais quoi qu'il en soit, le type social idéal étant obtenu, il n'y a plus qu'à en extraire tous les principes de la science par une série de jugements analytiques a priori et nécessaires, tout comme en géométrie" (ibid., p. 16).

Une fois le type social idéal obtenu, il suffit d'en extraire les principes de la science par des jugements analytiques a priori. Apparaît alors l'idée de l'Homme, de la Société, de

¹ Que nous développerons par la suite.

l'Individu, de l'Etat, etc. On peut ainsi décrire la société idéale, pure (pour reprendre un vocabulaire issu des EEPP). Etant donné la réalité sociale, il convient que cette réalité se modifie pour se diriger vers l'idéal. Cet idéal diffère de la réalité dans le sens où tout idéal est parfait en tant qu'idéal et que toute réalité est imparfaite en tant que réalité.

Tous ces éléments se rapprochent de la méthodologie mise en œuvre en économie pure. Nous allons en dire juste un mot ici pour comprendre la démarche en science sociale (elle sera développée dans le chapitre suivant). Mais à y regarder de plus près, le lecteur de Léon Walras peut avoir de nombreuses surprises. Pour reprendre les éléments qu'utilise Léon Walras en économie pure, il commence par la détermination *du fait* issue de l'expérience grâce à la synthèse a posteriori.

Le résultat de cette première étape réside dans la découverte du type réel. Par la suite, le scientifique détermine *l'idée* qui débute par l'analyse afin de déterminer le type idéal puis par la *synthèse a priori* pour fonder les conclusions théoriques. La dernière étape consiste à déterminer *le principe* dans des tentatives d'application des résultats obtenus.

Reprenons le travail de Léon Walras en économie sociale et plus particulièrement la dernière citation que nous venons de proposer qui retrace le problème méthodologique de Léon Walras. Il nous dit tout d'abord qu'il convient de distinguer la théorie de la société et la géométrie. Le type idéal est obtenu par une synthèse a posteriori alors que dans la méthode rationnelle, cette synthèse permet d'obtenir le type réel.

De ce premier constat, Léon Walras précise que pour la théorie de la société, « au contraire » de la géométrie, il va falloir procéder différemment. Il montre deux choses. Le type réel n'est pas immédiatement fourni par l'expérience et le type idéal est le fruit d'une synthèse a posteriori longue et laborieuse. Il y a deux différences par rapport à la géométrie.

Tout d'abord, l'expérience ne permet pas de découvrir le type réel. Léon Walras ne nous donne aucune information sur son obtention. Par ailleurs, le type idéal est toujours obtenu par la synthèse a posteriori alors qu'elle doit l'être par l'analyse dans la méthode rationnelle proposée en économie pure. La seule différence entre la science sociale et la géométrie réside alors dans la durée de la synthèse a posteriori qui serait court pour la géométrie et longue pour la science sociale.

Ces éléments méthodologiques sont plus que troublants. En y regardant de plus près, on se rend compte qu'ils proviennent de sa lettre à M. Ed Schérer retranscrite dans ses *Etudes Sociales* et qui date de janvier 1863. La date peut sûrement expliquer ce manque de rigueur dans la méthode et son absence de relation avec la méthode rationnelle.

Ce premier argument n'est pas recevable puisqu'il reprend l'ensemble de ses questions méthodologiques, mot pour mot, dans son *Cours d'Economie Sociale* qui commence une dizaine d'années plus tard, au moment où il a déjà évoqué sa méthode rationnelle. De plus, il fait référence à la géométrie et non aux sciences de manière plus générale sans en expliquer la raison.

Cette attitude peut s'expliquer autrement par le statut même de l'économie sociale qui ne serait pas une science naturelle (à l'image des sciences) mais une science humaine relevant de la liberté humaine.

Cette attitude peut s'expliquer également par le manque de volonté de l'auteur. Il a dit, comme nous l'évoquions précédemment :

« je n'ai pas résolu de prendre dès à présent ma part d'efforts et de recherches dans la constitution de la science sociale » (Walras, 1860 : 2001, p. 101).

Cette attitude peut enfin s'expliquer par la complexité de la mise en œuvre de la méthode rationnelle et son manque de temps pour les approches en économie sociale et appliquée.

Si l'on reste dans l'approche de Léon Walras et de sa prétendue méthodologie en science sociale, pourquoi ne nous donne-t-il aucune information sur la méthode qui permet de déterminer le type réel ?

Il existe ainsi un véritable problème dans la méthode utilisée par Léon Walras en économie sociale. Il en propose plusieurs sans entrer dans le détail et sans tenter de les appliquer. Cette faiblesse est particulièrement révélatrice chez Léon Walras d'un problème de distinction entre positif et normatif.

Comme nous le verrons par la suite, le choix méthodologique retenu par Léon Walras est celui du syncrétisme. Or, Léon Walras procède de manière inverse. C'est parce que sa théorie sociale aboutit à la prise en compte d'éléments appartenant au socialisme et au libéralisme qu'il propose d'utiliser sa théorie. Cette approche révèle le biais normatif de son modèle d'ensemble. Léon Walras, dans son apprentissage économique, commence par l'analyse de la société. Son désir consistera, par la suite, à faire correspondre son souhait normatif (la société idéal) à son modèle économique d'ensemble. Il énonce plus qu'il ne justifie. Il affirme plus qu'il ne démontre. Cette situation étant particulièrement flagrante en économie sociale.

Il propose son résultat comme la conséquence d'une méthode alors que la méthode sert à prouver son résultat. Nous avons vu également qu'il ne s'agissait pas à proprement parlé d'une méthode puisque l'on ne sait comment extraire les parties les plus saines d'une théorie¹. Léon Walras ne met bien évidemment pas en avant ses multiples approches méthodologiques, ses démonstrations hésitantes et souvent non fondées. Son souhait, par rapport aux penseurs en général et à l'école française en particulier, est de proposer une démarche et une solution « scientifique », « rationnelle » à la question sociale.

Le fait d'introduire des questions méthodologiques avec un vocabulaire spécifique est un signe évoqué par Léon Walras pour montrer sa volonté de faire plus, de se positionner. Comme il n'a jamais été questionné sur ses présentations méthodologiques, il a pu se contenter d'une illusion de scientificité à travers l'exposition d'une méthodologie spécifique. Cette volonté de placer le discours économique à un nouveau rang, à côté des autres sciences, le poursuivra tout au long de sa vie.

Même si les questions de méthode peuvent porter à discussions, elles ont le mérite d'ouvrir le champ à un nouveau type d'analyse économique. Il va donc chercher à repenser la solution de la question sociale par la détermination de sa conception de la justice. Les travaux de l'école française vont réapparaître mais de manière toute particulière.

II – La question de la justice

Léon Walras, malgré son étiquette de socialiste, ne peut être véritablement classé comme tel. Il ne peut pas être comparé à un Joseph Proudhon ou à un Charles Fourier. Son travail est beaucoup plus élaboré et moins sectaire que ceux-ci. Il va tenter, non pas de se positionner en faveur de tel ou tel courant, mais de concilier les différentes approches, de prendre ce qui est bon d'un côté et d'enlever ce qui est mauvais de l'autre.

En parlant de l'organisation sociale, il indique qu'elle « n'est point à détruire, ni même à refaire en entier : elle n'est simplement qu'à perfectionner d'après les indications de l'histoire, de l'économie politique, de la philosophie, de toutes les sciences » (Walras, 1860 : 2001, p. 91).

¹ Dire que tous les socialistes sont pour une collectivisation des terres est largement exagéré, même au regard de Joseph Proudhon qui est l'un des auteurs le plus cité dans ce courant de pensée.

C'est là tout son travail. Son objectif global ne consiste pas à tout balayer comme le voudrait les socialistes mais à reconstruire, à repenser l'économie politique classique du XIXe siècle. Cependant en 1860, il ne cherche pas encore à exposer son approche. Cette citation est donc bien le reflet de sa relation avec l'école française. Lu par eux, elle reflète bien leur volonté, leur travail :

« La tâche des économistes consiste bien plus aujourd'hui à vulgariser les notions acquises, et à en montrer les applications, qu'à en chercher d'autres » (Molinari, 1847, p. 398).

Ecrite par lui, elle indique que tout le travail est encore à faire.

Pour que son travail puisse réunir tout un chacun, avec un penchant tout naturel en lien avec son parcours et sa volonté d'intégration à l'école française comme cela sera montré à la fin de ce chapitre, Léon Walras va présenter les réponses à la question sociale en deux catégories (2.1 – Des réponses volontairement regroupées en deux catégories). Cela va lui permettre d'exprimer sa vision sociale qui tend à juxtaposer les principes a priori contradictoires de l'école française et des socialistes : conditions, position, égalité et liberté (2.2 – Conditions et positions : entre égalité et liberté). L'ensemble aboutit à une approche utilisant les grands courants du XIXe siècle regroupée sous la terminologie de socialisme syncrétique (2.3 – Le socialisme syncrétique : une position affichée d'intermédiaire).

2.1 – Des réponses volontairement regroupées en deux catégories

La grande majorité des penseurs et philosophes français du XIXe siècle (ou des pays en voie de développement) se sont intéressés à la question sociale. En effet, il est impossible de rester indifférent aux descriptions qui viennent d'être faites. Les intellectuels vont alors chercher à comprendre l'origine de ce problème et ces solutions pour que ce fléau disparaisse.

L'analyse de l'ensemble de la société est alors nécessaire. Elle s'appuie sur les principes économiques qui fixent les règles de l'échange et de la répartition des richesses. Mais tous les penseurs n'analysent pas la situation de la même manière et ne proposent pas les mêmes solutions.

Comme nous l'avons déjà souligné dans le premier chapitre, nous allons faire ressortir deux courants de pensées : les socialistes et les économistes français. Bien évidemment, cette classification n'est pas réaliste puisque dans chaque courant de pensée, les opinions sont différentes et les consensus extrêmement rares. Mais cette classification s'inscrit dans la démarche de l'école française et de Léon Walras.

L'école française considère les socialistes comme leurs opposants, comme les personnes qu'il faut combattre et anéantir. Léon Walras utilise la classification en deux catégories que ces économistes proposent pour asseoir sa théorie sociale et se positionner face à eux.

La première catégorie de penseurs se regroupe des auteurs classés comme socialistes. Pour Léon Walras, les socialistes sont Pierre Joseph Proudhon (1809-1865), Louis Blanc (1811-1882), Saint-Simon (1760-1825), Charles Fourier (1772-1837), Victor Considérant (1808-1893), etc. sans oublier certains philosophes comme Jean-Jacques Rousseau¹ (1712-1778). Il paraît improbable de vouloir réunir ces auteurs qui n'ont qu'un seul point commun : des théories différentes. Ce serait brûler les étapes, bien évidemment. Pourtant, Léon Walras les réunit et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce qu'un penseur est classé comme socialiste dès lors qu'il se trouve en opposition avec l'école française. En effet, c'est cette école de pensée qui les regroupe dans le même panier, voyant en eux des pourvoyeurs de destruction sociale, de remise en cause des principes économiques (notamment de la propriété et de la liberté) et non des disciples d'Adam Smith ou de Jean-Baptiste Say à la recherche de la vérité économique.

La seconde raison énoncée par Léon Walras (qu'il évoquera par la suite aux économistes de l'école française) est que les socialistes n'apportent pas de réponse scientifique à la question sociale. Même s'ils perçoivent son existence, leur enthousiasme pour y répondre les empêche d'appréhender correctement cette question, suppléant le sentiment à la raison.

« Ce qui l'indispose et même l'irrite chez ces réformateurs, c'est leur absence de toute méthode scientifique, c'est leur empirisme au sens qu'il a précisé lui-même, c'est-à-dire leur tendance invétérée à toujours affirmer a priori sans prendre appui

¹ Dont Léon Walras critique l'idée de pacte social et d'état de nature. "L'observation et l'expérience confond et ruine l'hypothèse de Rousseau et de tout le XVIII^e siècle d'un état de nature antérieur et supérieur à l'état social, du moins du point de vue économique, le seul que nous envisageons jusqu'ici. A ce point de vue déjà, il est certain que, pour l'homme, l'état de nature, c'est l'état social, et que quant à l'état d'isolement c'est la misère et la mort" (Cours, 1996, p. 121). Ou bien "C'est une fantaisie chimérique et irréalisable, parce qu'il n'y a point eu d'état de nature et qu'il n'y a point de pacte social" (Walras, 1860 : 2001, p. 89).

sur aucun principe fondamental, sans déduire jamais d'aucune loi ou propriété connue les résultats immédiats donnés par une expérience individuelle, limitée et subjective » (Boson, 1963, p. 25).

Léon Walras se retrouve ici dans l'approche française. On dénigre les socialistes pour leurs réponses passionnées, pour leur rêve de destruction sociale. Cela ne veut pas dire qu'il ne va pas s'intéresser à leurs approches, mais il leur reproche leur manque de méthode et leur volonté d'imposer de manière autoritaire et immédiate leur formule sociale issue des sentiments et non de la raison.

La dernière raison de ce rassemblement réside dans sa conception de la justice sociale. Sa théorie, qui va être analysée juste après, se situe entre l'approche socialiste et l'approche de l'école française. Il veut que son analyse ait une approche singulière, unique et non dans la continuité d'autres penseurs. Il va donc énoncer que ni les uns ni les autres n'ont compris cette question. C'est une position volontairement provocatrice et révélatrice de la volonté de se démarquer, de faire du nouveau.

« On discute, entre économistes et socialistes, non sur l'existence de la question sociale, mais, à parler rigoureusement, sur son état de solution ou de non solution » (Cours, 1996, p. 155).

Il veut aborder cette problématique en tant que scientifique. Les solutions passionnées ne peuvent répondre à des questions aussi essentielles.

« En présence des plaies sociales, l'économiste doit savoir rester calme et faire taire ses émotions, en s'élevant au-dessus de la réalité impressionnante jusqu'à la froide abstraction de la science. Que dirait-on, en effet, de médecins ou de chirurgiens qui, en présence de malades ou de blessés, se prendraient à gémir et à pleurer ? S'il y en a, ce ne sont pas les meilleurs » (Boson, 1963, p. 21).

La seconde catégorie est bien connue et a déjà été largement étudiée. Ce sont les économistes de l'école française. Celle-ci sert de base de référence dans notre recherche et dans le parcours intellectuel de Léon Walras, comme le prouve sa classification en deux parties de la question sociale.

Léon Walras fait ressortir un projet très fort. Il ne veut pas se contenter de prendre la science là où ses devanciers l'ont laissé, pour l'amener un peu plus loin, là où ses successeurs la prendront à leur tour. Il veut véritablement créer une nouvelle science par une nouvelle démarche et grâce à une nouvelle méthode.

Ce projet est très ambitieux et ne peut bien évidemment pas se faire sur du vide. Il va donc écartier totalement les économistes antérieurs et plus particulièrement les économistes de l'école française comme il le sous-entend. Ils ont en effet un impact important sur lui et constituent un élément moteur dans la construction de son modèle¹.

Léon Walras propose donc ces deux catégories pour inscrire sa théorie dans les approches dominantes au XIXe siècle. Mais les économistes de l'école française et les socialistes ne se retrouvent généralement que sur un seul point commun, leurs oppositions respectives. Pour pallier à cette faiblesse, Léon Walras va attribuer à chaque catégorie un point d'entrée commun sur l'analyse des conditions et des positions dans un débat entre égalité et liberté.

2.2 - Conditions et positions : entre égalité et liberté

Léon Walras a présenté deux courants de pensée qui vont chacun s'intéresser à la question sociale de manière personnelle et autonome. Dans un premier temps, il va étudier les individualistes absolus qui préconisent la supériorité de l'individu comme un tout réel et concret². Ensuite, il étudiera les communistes absolus qui placent l'Etat et non pas l'individu comme un tout réel et concret. Les premiers affirment que les hommes sont absolument et naturellement inégaux. Ils développent le slogan : *inégalité des conditions et des positions*. Les autres, comme Joseph Proudhon³, défendent un principe égalitaire dans lequel les hommes sont absolument et naturellement égaux. Leur devise est donc *égalité des conditions et des positions*.

Pour Léon Walras, le problème de la distribution des richesses est analysé de ces deux points de vue. Les égalitaires absolus tirent leurs conclusions de la constatation de l'égalité

¹ Par la prise en compte de l'économie pure, Léon Walras va réussir à proposer un modèle novateur qui sera le commencement de nouvelles recherches et non la continuité des travaux précédents. Nous reviendrons sur cet élément par la suite.

² Dans ce cas, l'Etat est seulement considéré comme une accumulation d'individus.

³ Selon les propos de Léon Walras.

primitive et naturelle des hommes. Les inégalitaires absolus concluent par l'observation de l'inégalité des citoyens¹.

"Les uns s'attachent à l'égalité, les autres se cramponnent à l'inégalité, oubliant tous que l'égalité et l'inégalité sont deux faits aussi certains, aussi nécessaires, aussi indestructibles l'un que l'autre, et méconnaissant que le problème moral consiste à leur faire la part à chacun, à leur tracer la limite hors de laquelle ils ne doivent point s'étendre. Il faut veiller à ce que l'inégalité ne pénètre pas dans le domaine de l'égalité ; il faut veiller à ce que l'égalité ne vienne point s'imposer là où doit régner l'inégalité" (Walras, 1860 : 2001, p. 476).

Pour Léon Walras, l'homme est une personne libre² ; c'est-à-dire un être raisonnable qui se connaît, qui se possède, qui se construit une destinée, qui se sent obligé de rechercher sa fin et de la poursuivre volontairement. Tout ce qu'il fait ainsi librement lui est imputable. Il est responsable de tous ses actes volontaires : à lui seul en revient le mérite ou le démerite. En tant que personnes libres, tous les hommes doivent être égaux dans la société.

« Les hommes sont inégaux à d'autres points de vue : ils le sont au point de vue du développement de leurs facultés, au point de vue du mérite et du démerite » (ibid., p. 96).

Cette conception de l'homme oblige le théoricien de la justice sociale à se positionner face aux différentes théories pour développer sa propre théorie sociale. Léon Walras se trouve face à un dilemme qu'il doit chercher à résoudre. Les théories de la justice sociale préconisées par les individualistes absolus ou les communistes absolus interdisent la compatibilité entre la liberté et l'égalité. En effet, les individualistes se vouent à la liberté et renoncent donc par la même occasion à l'égalité (car la liberté engendre l'inégalité) et à l'autorité (car l'Etat n'a pas sa place dans un système de liberté absolu). Les communistes absolus défendent un égalitarisme absolu qui les oblige à renoncer à la liberté (car l'égalité résulte de l'autorité) et à l'inégalité. Comme Léon Walras ne veut enfreindre ni la liberté ni l'égalité, il va mettre au point une approche qui sera une solution intermédiaire.

¹ On remarque, avec les différents travaux que nous venons de voir, que Léon Walras n'a jamais souhaité s'opposer à ses contemporains ; bien au contraire, il a cherché à concilier l'ensemble des penseurs autour d'une approche scientifique et raisonnée : la science.

² Pour une vision générale du principe de liberté chez les économistes marginalistes français, consulter l'ouvrage de Bompain de 1931.

2.3 – Le socialisme syncrétique : une position affichée d’intermédiaire

Léon Walras, tout au long de sa carrière, s’est régulièrement présenté comme un socialiste¹. Mais il ne se classe pas dans la catégorie des socialistes qui a été décrite précédemment. Il n’adhère ni à leurs valeurs, présentées de manière extrême, ni à leurs méthodes. Il veut construire un socialisme scientifique qui s’oppose au socialisme empirique dominant ainsi l’analyse de beaucoup de penseurs sociaux du XIXe siècle (2.3.1 – Léon Walras face aux socialistes de son temps : des socialistes empiriques au socialisme scientifique). Son approche scientifique le conduira à concilier un certain nombre de courants de pensées. Il mettra alors en place un socialisme jugé de syncrétique (2.3.2 – Le socialisme syncrétique).

2.3.1 – Léon Walras face aux socialistes de son temps : des socialistes empiriques au socialisme scientifique

✓ Les socialistes empiriques du XIXe siècle

Le fait que Léon Walras s’affiche à de nombreuses reprises comme socialiste peut surprendre. Notamment après sa description de la science sociale dans laquelle il critique l’approche développée par les socialistes de son temps. La caractéristique principale de son socialisme, c’est justement son opposition aux socialistes du XIXe siècle², tels que Proudhon, Fourier, Saint-Simon ou Louis Blanc qu’il qualifie d’empiriques et qu’il a par ailleurs largement critiqué, ainsi que les collectivistes marxistes.

Son socialisme se veut beaucoup plus réfléchi, exempt de tout sentiment pour laisser place à la raison. Il préconise ainsi un socialisme scientifique³, dépourvu de toute forme d’utopie des réformateurs sociaux et qui signifie pour lui une source de progrès. Dans cette optique, il

¹ Voir à ce propos les nombreuses lettres de sa correspondance.

² Comme le fait l’école française.

³ Il ne s’agit bien évidemment pas du socialisme scientifique développé par Engels (1977).

ne critique non pas seulement le caractère rêveur des penseurs socialistes du XIXe siècle, mais il remet également en cause leurs méthodes qui consistent à

« conclure immédiatement des inconvénients de la pratique actuelle à l'excellence d'une pratique opposée, des inconvénients de la concurrence à l'excellence du monopole » (ibid., p. 102).

Ce manque de méthode et leurs conceptions personnelles de la solution sociale fait des socialistes du XIXe siècle une entité très disparate qui se sépare sur de nombreux points, excepté sur leur critique de leurs opposants : les libéraux. Ainsi, ils condamnent tous (ou presque tous), comme le souligne Léon Walras,

« les désastres de la liberté de l'industrie et du commerce, de la libre concurrence et du libre-échange, et ils ont proclamé le droit au travail, affiché le système des réglementations et des tarifs arbitraires ; tous de même, ou à peu près, se sont récriés contre la tyrannie du capital et ont décrété la gratuité du crédit » (Walras, 1866 ; 1990, p. 11).

Mais nul n'est d'accord pour définir le même idéal, la même société, la même perfection sociale tant recherchée. De plus, Léon Walras est, comme nous l'avons vu et nous le reverrons, pour la mise en place de la liberté (concurrence). Les socialistes ne peuvent alors être une entité scientifique que grâce à la mise en place d'une étude rationnelle de la société, en commençant par l'étude de la science sociale¹ et qui permet d'aboutir à l'édification d'un socialisme scientifique.

✓ Léon Walras et la notion de socialisme scientifique

Pour pouvoir énoncer des réformes, Léon Walras considère que les penseurs doivent procéder par étapes².

- 1 - Constaté les inconvénients de la pratique actuelle,
- 2 - Chercher la source des inconvénients de la pratique actuelle,
- 3 - Substituer à la théorie défectueuse une théorie plus complète et préférable,
- 4 - Conclure de la théorie nouvelle à une pratique différente et meilleure.

¹ Nous ne reviendrons pas sur les questions de méthode en science sociale. Nous ne cherchons pas à comprendre certains concepts (individus, Etat, propriété...) en tant que tels, mais les étapes du socialisme scientifique dans la recherche de la détermination de justice sociale chez Léon Walras.

² Par l'énonciation des quatre points qui suivent, Léon Walras ne fait pas référence à une méthode, mais juste à des étapes. Il n'indique pas la manière de parvenir à leurs découvertes.

Malheureusement, Léon Walras ne fait ici qu'énoncer sans justifier. Les socialistes, qui ne respecteraient pas ces étapes¹ proposeraient des réponses et des conclusions (de chacun suivant ses moyens, à chacun suivant ses besoins²) qui ne pourraient être acceptées. Si le communisme fraternel était déduit logiquement, Léon Walras ne serait pas contre adhérer à ces idées, mais il considère que ces conclusions sont infondées scientifiquement, et qu'elles n'ont donc pas leur place dans l'étude de la science économique en général, et de la science sociale en particulier³.

"L'essence de l'empirisme étant de ne se baser sur aucun principe fondamental, de ne jamais déduire, mais d'affirmer toujours a priori, il est tout naturel que ses élucubrations soient contradictoires, vagues et rebelles à toute exposition logique et rationnelle" (Walras, 1860 : 2001, p. 105).

Pour Léon Walras, l'opposition de la science au socialisme, c'est aussi, en un sens,

"l'opposition de la science et de l'ignorance. Le savant est un homme qui, jeune encore, quand l'esprit est souple et docile, prend sur lui de lire attentivement les auteurs, d'en accepter et d'en subir en quelque sorte les doctrines, afin de les mieux pénétrer, sauf, plus tard, à l'âge où l'esprit est devenu mûr, ferme et robuste, à revenir sur ces doctrines, à les examiner et à les critiquer, en vue de les compléter ou de les rectifier au besoin. Le but qu'il donne à sa carrière, c'est de prendre la science là où ses devanciers l'on amenée, pour la porter un peu plus loin, là où ses successeurs la prendront à leur tour.

Le socialiste, lui, est un homme qui, sous l'empire d'une passion vive et impatiente, repousse et dénigre, sans les connaître, tous ces auteurs qui n'ont pas su, d'un même coup, commencer la science et la finir. Ses lectures sont nulles ou superficielles et hâtives, son érudition est fautive ou de mauvais aloi. Son ambition avouée, c'est de faire la science à lui seul, du commencement à la fin. (..) Ils ont des spectateurs et des disciples, mais ils n'ont pas de maîtres ; et, parce qu'ils n'ont point voulu d'ancêtres, ils ne laissent qu'une postérité limitée et éphémère" (Walras, 1867 ; 1990, p. 66-67).

¹ Léon Walras respecte ces étapes mais ne précise pas les moyens nécessaires pour qu'elles soient franchies avec succès. Tout le monde ne peut être que d'accord avec cet ordre qui est trop général et non analytique.

² Il ne s'agit bien évidemment ici que d'un exemple des différentes doctrines socialistes et non de la théorie précise de chaque courant socialiste.

³ Nous avons vu que Léon Walras affirmait ici bien plus qu'il ne démontrait. Son désir de scientificité ne se traduit pas dans ses démonstrations.

Pour éviter tous les pièges dans lesquels sont tombés les socialistes, Léon Walras décide de résoudre d'une manière originale la question sociale sans recourir à la solution socialiste. Les socialistes veulent en effet résoudre la question sociale par un bouleversement radical de l'ordre social établi (l'idée de destruction de l'état social). Léon Walras ne veut pas remettre en cause les idées de propriété privée et de libre concurrence. Il propose de les repenser et constate que ces éléments interviennent dans son analyse sociale. Son socialisme s'oppose donc à la solution socialiste qu'il juge destructrice de l'ordre social. Ainsi,

"le socialiste a raison contre le libéralisme, quand il se borne à affirmer le problème social, à tâcher de le poser et de le résoudre ; il a tort quand il va jusqu'à proposer l'application immédiate et autoritaire d'une solution quelconque de ce problème"
(Cours, 1996, p. 159).

Le socialisme scientifique de Léon Walras, s'il s'oppose aux socialistes, se différencie également des idées libérales des économistes français qui, généralement, préconisent uniquement une réflexion sur la question de la liberté (concurrence). Nous allons tenter de montrer comment sa théorie sociale s'inscrit davantage dans le mouvement des économistes français que dans l'idéal socialiste, même si le terme de socialisme syncrétique, qui caractérise sa pensée, est mal choisi.

2.3.2 – Le socialisme syncrétique

Le socialisme que défend Léon Walras est un socialisme dit syncrétique. Il s'agit d'un socialisme scientifique, qui s'oppose au socialisme passionné, et qui correspond à un socialisme libéral (c'est-à-dire une synthèse entre le socialisme et le libéralisme, mais également entre l'individualisme et le communisme, entre l'intérêt et la justice).

« Il s'agit (pour Léon Walras) essentiellement de "concilier les parties saines" des doctrines diverses et opposées » (Dockès, 1996, p. 60).

Léon Walras va donc chercher à rejeter les parties erronées des doctrines grâce à une analyse critique pour n'en garder que les substances les plus justes, les plus saines, les plus conformes à l'analyse raisonnée de la société¹.

¹ Nous avons déjà montré que ce projet très ambitieux n'est que peu suivi par Léon Walras d'un point de vue méthodologique.

✓ Définition du socialisme syncrétique

Le socialisme syncrétique est basé sur le principe de conciliation des éléments les plus justes (au regard de Léon Walras) des différents courants de pensée.

"C'est une méthode de conciliation. Elle pourrait être appelée méthode syncrétique, car elle rappelle tout à fait celle qui fut employée au XVI^e siècle par Pic de la Mirandole, Bessarion et leurs amis en vue de la fusion des deux doctrines platonicienne et aristotélique" (Walras, 1896c ; 1990, p. 152).

Pour ce faire, Léon Walras s'efforce tout d'abord d'énoncer les distinctions entre les points de vue. Puis, par une critique approfondie, il donne respectivement raison ou tort à chacun des systèmes. Enfin, il conclut en opérant le rejet des parties fausses et la synthèse motivée des parties vraies¹.

Le socialisme syncrétique va donc chercher à définir les parties les plus justes des grands courants de pensée. Ainsi, Léon Walras va concilier des points de vue souvent considérés comme contradictoires. Il va faire la synthèse du socialisme et du libéralisme, de l'individualisme et du communisme et enfin du matérialisme et du spiritualisme².

✓ Socialisme et libéralisme

Léon Walras ne considère pas qu'il existe un contrat social qui présenterait la société comme un fait conventionnel et libre, bien au contraire, la société serait un fait nécessaire et naturel. L'homme n'existe qu'en société et par la société. Les deux éléments fondamentaux de cette société sont l'individu et l'Etat. L'individu, c'est l'homme considéré en tant que tel, abstraction faite de la société à laquelle il appartient ; l'Etat, c'est l'organe de la société distincte de chacun des hommes qui la composent.

Même si Léon Walras préconise le rachat des terres par l'Etat, il ne remet pas du tout en cause le mode d'exploitation de la terre qui est sous forme de bail ce qui sépare le propriétaire foncier de l'entrepreneur.

¹ " Si donc il faut absolument lui donner un nom et un nom grec, nous l'appellerons méthode de synthèse ou méthode synthétique" (Cours, 1996, p. 161).

² La prise en compte de ces six courants de pensée reflète parfaitement le problème méthodologique soulevé précédemment. C'est le résultat théorique qui doit aboutir à la constatation que les conclusions théoriques correspondent à une synthèse entre divers courants et non l'inverse. De plus, Léon Walras aurait pu citer d'autres courants de pensée.

Le socialiste est quelqu'un qui croit à la perfection possible de la société et qui fournit le maximum d'efforts pour réaliser cet état. La société peut donc aller vers la perfection, dans l'optique des socialistes, tandis qu'elle n'est que perfectible pour les libéraux car ceux-ci ne croient pas en la vertu parfaite ni en la richesse universelle.

"Le socialisme a raison contre le libéralisme quand il se borne à affirmer le problème social, à tâcher de le poser et de le résoudre ; il a tort quand il va jusqu'à proposer l'application immédiate et autoritaire d'une solution quelconque de ce problème. Le libéralisme a tort quand il se permet de nier la question sociale ; il a raison quand il se contente de repousser la substitution de l'autorité à la liberté en ce qui touche à la solution de cette question" (Walras, 1896c ; 1990, p. 160).

Les socialistes agissent en annonçant dogmatiquement une formule sociale définitive, appliquée politiquement par l'autorité et le despotisme¹ ; les libéraux considèrent la vertu de l'activité spontanée de l'homme fondée sur le principe de la liberté. Pour résumer, les socialistes sont pour un système de perfection et d'absolu et les libéraux pour un système de perfectibilité et de relatif. Pour Léon Walras, la divergence entre le socialisme et le libéralisme n'est autre chose que celle qui existe entre l'idéalisme et l'empirisme. Il faut donc, pour concilier ces approches, différencier la science assimilée à la théorie et la politique assimilée à la pratique.

"En matière de politique, c'est le libéralisme qui a raison contre le socialisme (il est odieux qu'une solution quelle qu'elle soit du problème social, fût-ce la vérité sociale elle-même, prétende s'imposer à nous malgré nous). En matière de science, au contraire, c'est le socialisme qui a raison contre le libéralisme (il est absurde d'interdire à nos investigations le problème social, soit en totalité, soit dans telle ou telle de ses parties)" (ibid., p. 160).

Pour résumer la position de Léon Walras face aux idées des socialistes et des libéraux, on peut considérer qu'il défend un socialisme libéral. Ces deux termes ont du mal à être juxtaposés car ils signifieraient, pour celui qui n'étudie pas la société de manière rationnelle, un antagonisme. Mais cela n'est rien pour le fondateur de l'école de Lausanne :

"il se peut que, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, un vent de persécution courbe la pensée, qu'un nuage obscurcisse le soleil de la liberté ; mais ce qui est impossible, c'est que le socialisme scientifique et libéral ne fasse pas sa moisson et

¹ "Le socialisme a un caractère aussi absolu que son principe : le dogmatisme est sa méthode scientifique, le despotisme est son procédé politique" (Walras, 1866 ; 1990, p. 12).

sa vengeance. La raison de l'homme ne cessera pas de tendre de l'erreur à la vérité ; la volonté de l'homme ne cessera pas de tendre de l'iniquité à la justice ; et toutes deux ne cesseront pas de régir la double activité humaine, individuelle et collective dans le monde moral tant que la terre elle-même ne s'arrêtera pas dans sa double révolution annuelle et diurne à travers l'immensité des espaces célestes" (ibid., p. 147-148).

✓ Individualisme et communisme

La mise en place d'un socialisme syncrétique suppose également la conciliation d'autres principes tels que l'individualisme et le communisme :

« Quand sortirons-nous de la double ornière où nous jettent tour à tour et l'individualisme absolu et le communisme absolu ? Et quand chercherons-nous enfin dans la conciliation du communisme et de l'individualisme la conciliation même de l'intérêt et de la justice ? (...) Ne faites donc qu'une seule question des deux problèmes de la propriété et de l'impôt, et résolvez cette question unique par la conciliation du communisme et l'individualisme qui sera sans doute aussi celle de l'intérêt et de la justice » (ibid., p. 42).

Le contenu de cette citation sera étudié par la suite avec l'étude de la propriété et l'impôt. Le communisme absolu (car c'est seulement dans les parties extrêmes d'une idée que l'on peut en découvrir les véritables substances) tend à voir seulement les intérêts généraux et l'égalité. De par ces caractéristiques, il tend à l'absorption de l'individu dans l'Etat. A contrario, l'individualisme absolu tend à ne voir partout qu'intérêts privés et particuliers, "qu'inégalités, tenant conséquemment à l'annihilation de l'Etat en présence de l'individu" (Walras, 1860 : 2001, p. 350).

Ces deux positions extrêmes sont parfaitement décrites par Léon Walras de la manière suivante :

"Dites, par exemple, que l'individu n'existe à aucuns égards autrement que comme partie intégrante d'un tout réel et concret : l'Etat, et inclinez vers le communisme absolu. Ou dites, au contraire, que c'est l'individu seul qui est un tout réel et concret et que l'Etat n'est que la collection des individus, et abondez dans le sens de l'individualisme absolu" (Walras, 1861 : 2001, p.474).

✓ Matérialisme et spiritualisme

Le matérialisme est pour Léon Walras

"la philosophie des sens par opposition au spiritualisme qui est la philosophie de la conscience. Connaître la nature par le témoignage des sens et en déduire la connaissance de l'homme et la connaissance de Dieu, c'est le matérialisme. Connaître l'homme par le témoignage de la conscience et en déduire la connaissance de Dieu et la connaissance de la nature, c'est le spiritualisme" (Cours, 1996, p. 173).

Des sens et de la conscience, découle la différence entre ces deux philosophies.

"Le matérialisme ouvre les yeux, étend les mains, il voit, il touche et il perçoit hors de lui-même des phénomènes extérieurs d'étendue, de figure, de solidité, de résistance ; il rapporte ces phénomènes à des objets extérieurs qu'il appelle corps ou matière. Le spiritualiste rentre en lui-même, et il y perçoit des phénomènes intérieurs de plaisir et de peine, de pensée, de volonté ; il rapporte ces phénomènes à un sujet intime qu'il appelle âme ou esprit" (ibid., p. 173).

Ainsi, de ce que nous venons d'énoncer pour le matérialiste, l'homme est un corps pourvu d'organes, lesquels fonctionnent sous la pression et en vue de la satisfaction de besoins irrésistibles. Pour le spiritualiste au contraire, l'homme est une âme douée de facultés qui s'exercent sous l'empire et en vue du triomphe d'une volonté libre. Ainsi, les deux théories morales ont des aspects corrects comme des penchants à relativiser.

« Il y a du vrai dans le matérialisme ; car nous ne connaissons la nature, ou l'être physique, que par le témoignage des sens. Et il y a du vrai dans le spiritualisme ; car nous ne connaissons l'homme ou l'être moral que par le témoignage de la conscience. Le tort du matérialisme c'est de vouloir déduire la connaissance de l'homme toute entière de la seule connaissance de la nature. Le tort du spiritualisme, c'est de vouloir déduire la connaissance de l'être physique de la connaissance de l'être moral" (ibid., p. 174).

Le socialisme de Léon Walras a ainsi pour but de concilier, de rapprocher les valeurs qui lui semblent les plus saines de doctrines apparemment contradictoires. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas de pensée et qu'il cherche à réunir tout le monde, cela indique uniquement qu'à

travers sa conception de la justice sociale, il en vient à piocher dans un grand nombre de doctrines qui sont souvent présentées comme contradictoires.

✓ Le socialisme affiché de Léon Walras et l'école française

Léon Walras s'est présenté comme un socialiste et plus particulièrement, comme un socialiste syncrétique. Cette position affichée a posé de nombreuses difficultés dans sa reconnaissance en France dominée institutionnellement par l'école française à la recherche de la "vérité économique" et totalement opposée aux socialistes et aux conservateurs¹. Ainsi, Léon Walras a été partiellement rejeté en France de par sa position face aux questions de répartition des richesses.

« Les raisons de la déroute [de Walras] tiennent dans les positions politique de Léon Walras. Il est socialiste et ne s'en cache guère, mais surtout, il utilise les conclusions de son économie pure comme des arguments d'autorité pour prôner une politique économique jugée collectiviste par l'école orthodoxe. Ainsi, ce n'est pas seulement son économie appliquée et son économie sociale qui entrent dans le champ du politique, mais aussi son économie pure » (Zylberberg, 1990, p. 51).

Comme nous l'avons vu, les économistes de l'école française étaient totalement fermés à toute référence aux notions de socialisme. Ils se sont malheureusement arrêtés à un mot sans voir ce qu'il signifiait. Or le socialisme de Léon Walras n'est pas un socialisme socialiste mais un socialisme scientifique, libéral et humanitaire.

« plus exactement, il préconise une économie fondée sur la libre concurrence où l'Etat doit intervenir lorsque l'initiative privée s'avère défailante et conduit au monopole² » (ibid., p. 19).

Comme ils n'ont jamais voulu aller plus loin, ils n'ont pas compris la mission qu'il s'était fixé. Il ne voulait pas s'opposer à eux en proposant une analyse économique synonyme de destruction sociale mais plutôt proposer une analyse économique qui explique scientifiquement leurs propos. Sa vision se veut être supérieure en résolvant le problème de l'Etat et en affirmant la place de la liberté au premier rang de l'analyse économique. Pour comprendre cette approche, il faut analyser son slogan social.

¹ Il s'agit toujours de grandes catégories.

² C'est dans l'analyse de l'économie appliquée que sera traitée cette problématique.

III – L’ambivalence walrassienne autour de sa conception sociale

A travers sa tentative de conciliation de principes jugés antagonistes, Léon Walras parvient à proposer une conception sociale basée sur le slogan suivant : « égalité des conditions, inégalité des positions ». Cette approche s’illustre parfaitement par l’image d’une course dans laquelle tous les individus partent sur un pied d’égalité pour ensuite arriver en fonction de leurs mérites ou compétences spécifiques (3.1 – De la course sociale au slogan walrassien). Par ses recherches, Léon Walras arrive à délimiter de manière précise la place de la liberté et de l’égalité et surtout de l’intervention individuelle et étatique.

La conception de la théorie de la justice sociale passe généralement par la mise au point d’un slogan et nécessite de longues réflexions sur les concepts utilisés et plus particulièrement sur leurs entendements spécifiques.

« Un slogan comporte toujours un énoncé parfaitement clair pour garantir son efficacité. Mais il est en même temps parfaitement obscur en ce sens qu’il ne constitue qu’un premier pas, le point de départ de la démarche de travail, de l’action ou de la réflexion à laquelle il engage. Il se justifie ou se légitime par ce qu’il induit. Son fondement est dans sa fin qui n’est jamais initialement, complètement donnée : il exige la perpétuelle mise à jour de ses conditions de validité, la mise en évidence en permanence recommencée de son intelligibilité » (Rebeyrol, 1999, p. 28).

C’est donc un long travail qui débute avec une conclusion qui va être la suivante :

« Mon système de répartition et de production de la richesse sociale peut se résumer ainsi : l’individu très actif dans l’Etat très fort, et tous deux très riches. L’Etat est doté : il a la terre, la partie de la richesse sociale la plus solide, la plus durable, la plus assurée ; il a tous les moyens nécessaires pour s’acquitter des services publics et pour exercer ou réglementer les monopoles d’intérêt privé. Mais l’individu a la pleine et entière disposition de ses facultés physiques et morales et du fruit de son travail et de son épargne » (Walras, 1895 ; 1992, p. 433).

En cherchant à réunir le plus grand nombre, Léon Walras ne peut pas plaire à tous. Et surtout pas aux économistes de l’école française, dont nous avons remarqué le côté

conservateur largement hostile à toute forme d'analyse économique différente de la leur, que ce soit pour l'idéologie socialiste ou pour une analyse plus scientifique.

Ainsi, si Léon Walras est en accord avec les économistes de l'école française dans sa conception sociale sur l'inégalité de position, il va se présenter comme un opposant en présentant une maxime sociale favorable à des conditions de départ égalitaires (3.2 – L'accord sur les conditions d'arrivée et l'opposition sur les conditions initiales). Cette opposition, cette reconstruction de l'analyse sociale va lui permettre non pas de nier le travail de l'école française mais au contraire de le préciser. Cette relation ambivalente lui permet par la suite de proposer une analyse particulière de la question de l'Etat. Celle-ci s'inscrivant dans un approfondissement des thèses de l'école française (ce que nous allons tenter de démontrer).

3.1 – De la course sociale au slogan walrassien

Léon Walras a indiqué au cours de ses recherches qu'il existait cinq Etats économiques reliés par la division du travail¹. Avant que celle-ci existe (car même s'il s'agit d'un fait naturel Léon Walras en développe l'évolution), la répartition des richesses était juste car chacun disposait de richesses selon les moyens qu'il mettait en œuvre. Ainsi, "celui qui a produit peu consomme peu et celui qui a produit beaucoup consomme beaucoup" (Cours, 1996, p. 467).

De ce constat de l'état primitif dans lequel la division du travail n'existe pas, la répartition ne pose aucun problème, chacun aura en fonction de son travail. Mais la division du travail et la spécialisation des entreprises viennent modifier cette situation initiale. Pour que la concurrence soit acceptée (volonté défendue par les économistes de l'école française), il ne faut surtout pas que la répartition, aujourd'hui liée au monde divisé, soit différente de celle qui n'en connaît pas l'existence. Si la concurrence assure la même répartition que dans l'état originel, alors elle doit être adoptée face à ce critère de justice.

Cette conception de la justice reposant sur la répartition des richesses issue de l'état primitif va être complétée par Léon Walras par une autre approche de la justice. Cette seconde approche ne s'intéresse plus à l'arrivée mais aux conditions initiales. La prise en compte d'une deuxième facette de la justice pose un problème de justification. Si les conditions

¹ L'état sauvage ou état de chasse et de pêche, l'état pastoral, l'état industriel et l'état commercial. Cette vision historique n'est pas à rapprocher de la vision marxiste de lutte des classes mais davantage à une vision évolutionniste assez sommaire.

d'arrivée sont assujetties à l'analyse de l'état primitif, à quoi sont soumises les conditions de départ ?

L'état initial, à en suivre l'exemple de Léon Walras, ne peut prendre en compte qu'un seul élément, qu'une seule partie de la justice. La seconde, les conditions initiales ne proviennent donc pas d'une analyse rationnelle mais d'un souhait normatif. C'est une nouvelle fois l'illustration des faiblesses walrassiennes. Il fait intervenir ici un élément qui ne serait pas issu de facteurs indépendants de l'homme mais d'un souhait, d'une image de la justice particulière.

Pour développer cette théorie, il étudie deux notions de justice qui vont lui permettre de concilier les approches jusque-là jugées comme antagonistes. La première réside dans la *justice commutative* qui a pour symbole la balance et qui s'exprime pour Léon Walras de la façon suivante :

« *En tant qu'être libres et personnels, tous les hommes sont égaux. Les personnes s'opposent aux choses ; mais toute personne, en tant que personne, en vaut une autre* » (Walras, 1861 : 2001, p. 475).

Chacun doit donc recevoir, dans cette conception de la justice une part égale des valeurs que la nature a donné à tous (ou pour dire autrement, que chacun possède en commun les valeurs de la nature). C'est l'Etat qui va avoir en charge d'assurer l'égalité des conditions, de

"former le milieu d'accomplissement des destinées individuelles, d'assurer la sécurité extérieure et intérieure, de faire, d'exécuter, d'appliquer les lois, d'ouvrir des voies de communication, de favoriser le progrès des sciences et des arts, et ainsi d'organiser les conditions d'existence de la société" (Walras, 1867 ; 1990, p. 140).

Le rôle de l'Etat est donc d'établir et de garantir des conditions égales parmi les individus. Mais cet élément n'est pas le seul à intervenir dans la société. Sur le principe de l'égalité et de l'inégalité comme sur celui de beaucoup d'autres notions, Léon Walras va chercher à en faire la synthèse, car

"les contraires doivent non s'entre-détruire, mais se soutenir, précisément parce qu'ils sont contraires" (ibid., p. 476).

Cette affirmation doit être absolument vérifiée pour Léon Walras. Contrairement à l'idée générale de l'homme qui est le plus souvent exclusive, qui ne voit en aucun cas soit la *justice commutative* s'il est pour l'inégalité absolue, soit la *justice distributive* s'il est pour l'égalité

absolue. Après la justice commutative, examinons ce que représente cette autre forme de justice. Elle a pour symbole la couronne et représente la seconde partie de la conception de la justice chez Léon Walras : l'inégalité de position.

"En tant qu'ils accomplissent librement leur destinée d'une manière plus ou moins heureuse ou plus ou moins méritoire, il se révèle chez les hommes des différences d'aptitudes, de talents, d'application, de persévérance, de succès qui les font inégaux ; et cette inégalité est le fait sur quoi se fonde la justice distributive" (ibid., p. 475).

Si l'Etat a le droit d'établir des conditions égalitaires, l'individu quant à lui a le droit d'agir en liberté et d'obtenir des conditions inégales. Ces deux aspects que Léon Walras va tenter de réunir, peuvent s'illustrer par la description d'une course particulière : la course sociale¹.

La justice commutative va assurer l'égalité des conditions pour tous afin que chaque concurrent puisse avoir les mêmes chances au départ, pour qu'aucun "ne prenne au début une avance sur les autres" (*ibid.*, p. 475).

Mais une fois que la course a débuté, il serait contraire à la justice distributive d'obliger tous les participants à aller à la même vitesse, à avancer au même rythme, de suivre les autres aux coudes à coudes. La justice distributive arrive dans le second temps de cette description de la justice sociale de Léon Walras illustrée par la course sociale en assurant que

"les plus agiles passent les premiers, arrivent au but avant les autres ; qu'ils reçoivent les prix destinés aux vainqueurs" (ibid., p. 475).

Cette conception provient de la caractéristique de l'homme qui est une personne morale chargée d'accomplir librement sa destinée. Du fait de son intelligence, de sa sensibilité, de ses envies, de sa morale, de sa tendance à succomber aux vices, etc., caractéristiques qui sont personnelles à chacun, il paraîtrait inconcevable que les positions personnelles ne soient pas particulières car elles doivent correspondre, pour Léon Walras, à la différence de mérite ou de démérite augmentée de toutes les particularités de chacun. Les hommes sont alors égaux en tant que personnes et inégaux lorsqu'ils prennent un rôle « plus ou moins brillant ou effacé, généreux ou funeste dans la société" (*ibid.*, p. 475).

¹ C'est-à-dire "le principe fondamental qui devrait présider à la répartition de la richesse sociale entre les personnes en société" (Walras, 1861 : 2001, p. 476)

Pour conclure sur ce point, on peut résumer parfaitement cette course sociale avec cette citation de Léon Walras :

"C'est violer la justice, cette forme de la justice que j'appelle la justice commutative, que de donner à certains d'entre les concurrents une avance considérable, que de semer sur le chemin de certains autres des obstacles et des barrières ; mais c'est violer également la justice, cette autre forme de la justice que j'appelle la justice distributive, si tous les concurrents sont partis du même point et ont le même champ de course, que de prétendre les faire arriver tous au but en même temps, ou que de les récompenser également quel que soit l'ordre suivant lequel ils l'ont touché" (Walras, 1867 ; 1990, p. 139).

Léon Walras considère que la justice sociale doit passer par une égalité des conditions et une inégalité des positions. Mais sa théorie sociale ne s'arrête pas là puisqu'il faut rajouter une notion d'ordre que nous avons énoncé mais non étudié qui est celle de la liberté et de l'autorité. La problématique de l'ordre est la suivante, énoncée par Léon Walras :

"quand est-ce que les hommes doivent agir individuellement et quand est-ce qu'ils doivent agir en corps d'Etat, en vue de l'accomplissement de leur destinée ?" (Cours, 1996, p. 211).

Ce problème se résout sans difficultés lorsque l'on attribue à l'initiative privée, l'obtention et la conservation de sa position personnelle, et à l'initiative de l'Etat, l'établissement, le maintien et l'amélioration des conditions sociales. Il s'agit donc de savoir quand les hommes ont le droit d'agir individuellement et quand ils ont le devoir d'agir autoritairement à travers l'Etat. Comme nous l'avons remarqué et comme nous le soulignons maintenant, la réponse de Léon Walras est la suivante : liberté de l'individu pour ce qui touche aux positions personnelles particulières et autorité de l'Etat pour ce qui touche aux conditions sociales générales.

"L'activité individuelle a pour moyen la liberté de l'individu et pour résultat l'inégalité des positions et l'activité collective a pour but l'égalité des conditions et pour moyen l'autorité de l'Etat" (Walras, 1867 ; 1990, p. 146).

La réponse à la question de l'ordre paraît ainsi naturelle chez Léon Walras dans son analyse de la liberté et de l'autorité

"Le mot liberté exprime un droit incontestable de l'individu ; mais il nous apparaît que, d'autre part, le mot d'autorité exprimerait un droit non moins incontestable de

l'Etat, et que dans la conciliation seule de la liberté et de l'autorité se trouverait la solution du problème de l'ordre. Nous voyons bien tout de même que le mot d'égalité répond à un droit incontestable de l'Etat, mais il nous apparaît que, d'autre part, le mot d'inégalité répondrait à un droit non moins incontestable de l'individu, et que, dans la conciliation seule de l'égalité et de l'inégalité, se rencontrerait la solution du problème de la justice" (Cours, 1996, p. 213).

Ainsi, on arrive à concilier la liberté et l'autorité dans l'ordre et l'égalité et l'inégalité dans la justice¹. La loi supérieure de l'organisation de la société, sur la base de l'ordre et de la justice, peut se résumer dans le slogan suivant :

"Liberté de l'individu ; autorité de l'Etat. Egalité des conditions, inégalité des positions" (Walras, 1867 ; 1990, p. 140).

L'égalité est la sphère de la jouissance commune. L'inégalité, quant à elle, s'occupe des jouissances individuelles. Pour conclure sur la conception de la justice de Léon Walras, voyons le résumé qu'il nous propose :

"Liberté de l'individu pour ce qui touche aux positions ; autorité de l'Etat pour ce qui touche aux conditions ; telle est donc la formule de séparation et de conciliation des droits et des devoirs respectifs de l'individu et de l'Etat" (ibid., p. 139).

Léon Walras, par la présentation de sa conception de la justice sociale, résout le problème d'ordre et de justice. Le premier consiste à déterminer quand les hommes doivent agir isolément et quand ils doivent agir en corps d'Etat. Le second consiste à dire quand les hommes doivent profiter personnellement ou collectivement. Le désordre et l'injustice qui peuvent régner dans la société résulte pour Léon Walras d'une confusion des droits et des devoirs respectifs de l'individu et de l'Etat.

¹ Ces éléments sont déduits de l'analyse de la propriété individuelle et collective et de l'impôt qui permet, grâce à l'achat des terres par l'Etat, de ne pas toucher à la liberté individuelle tout en assumant l'égalité des conditions. Ces éléments seront examinés par la suite.

3.2 - L'accord sur les conditions d'arrivée et l'opposition sur les conditions initiales

La position de l'école française sur la question de justice est extrêmement claire. Joseph Garnier indique que "La concurrence¹ est le principe de justice distributive sur lequel repose la répartition" (Garnier, 1873, p. 118). Ce dernier résume alors parfaitement la position défendue par son école :

"Le partage des revenus se fait généralement, rationnellement, justement, équitablement en vertu de deux principes : celui de la propriété et celui de la libre concurrence qui se résument en un seul, celui de l'offre et de la demande, c'est-à-dire encore par la liberté ou le libre-échange des produits et des services" (ibid.p. 490).

En annonçant l'inégalité de position, Léon Walras reprend parfaitement l'approche de l'école française représentée exclusivement par la justice distributive. Il va alors partager une partie de l'analyse de la liberté (concurrence) qui veut une inégalité de position. Il s'agit ici d'un rapprochement entre les deux autour des conditions d'arrivée. Nous verrons par la suite qu'ils s'opposent en apparence sur les conditions initiales. Ce prétendu désaccord étant à la source de son ambivalence face à l'école française.

Dockès, dans son analyse de l'économie sociale de Léon Walras, affirme que « Les marchés de libre concurrence sont non seulement cohérents avec le socialisme walrassien, mais ils en forment un élément majeur » (Dockès, 1996, p. 197) Il n'en fournit malheureusement pas d'explication. Nous allons donc tenter de le faire ici en lien avec les économistes de l'école française pour qui le rapport est évident.

Replaçons le problème de la répartition de la richesse dans le cadre économique qu'est celui de la division du travail pour savoir si ce mode de production, sous un régime de libre concurrence, est compatible avec une juste répartition. Il faut garantir qu'avec ou sans la division du travail, celui qui travaille beaucoup reçoit beaucoup et celui qui travaille peu reçoit peu.

¹ La concurrence est bien évidemment pour lui synonyme de liberté.

"Il ne faudrait pas que grâce à la division du travail, celui qui a produit beaucoup consommât peu, tandis que celui qui aurait produit peu consommerait beaucoup"
(Cours, 1996, p. 467).

Cette partie de la conception sociale peut se résumer dans un autre slogan plus célèbre : « à chacun selon son travail ». Léon Walras va justifier sa position en se basant sur les travaux de Coquelin et de son DEP. La citation qui va suivre des travaux de Coquelin, comme Léon Walras l'utilise régulièrement pour les questions d'économie pure, sociale et appliquée, révèle non pas forcément d'une fascination pour cette école de pensée, mais d'une place importante de ces travaux dans ses différentes recherches.

"Laissons parler Charles Coquelin : il va nous fournir une démonstration qui, avec quelques additions, sera parfaite" (ibid., p. 468).

Suivons donc cette description quasi parfaite de la concurrence proposée par un membre de l'école française. Rappelons ici que la concurrence est étudiée comme un facteur économique de répartition efficace et juste des richesses sociales. Charles Coquelin commence par comparer la situation où l'homme produit ce qu'il consomme (les sociétés primitives) à une société dans laquelle la division du travail est telle que chacun ne fabrique plus qu'une partie de moins en moins importante de ce qu'il consomme voir des richesses qu'il fabrique mais qu'il ne consomme pas.

De la situation initiale, les économistes peuvent introduire la conception de justice qui assigne à chaque richesse le fruit d'un travail personnel et qui en fait de son producteur le consommateur. Dans cette situation,

"Chaque homme travaille pour lui-même et consomme ses propres produits : il poursuit un animal sauvage ; il l'abat avec les armes qu'il s'est faites ; il le déchire, il le dépouille avec des instruments qui sont son propre ouvrage ; il le dévore"
(Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 1, p. 500).

Chaque individu ne reçoit alors que ce qu'il produit et il s'ensuit une inégalité de position suivant ceux qui veulent ou qui peuvent produire beaucoup et les autres.

Dans le monde de la division du travail, chacun travaille pour les autres, ne produit plus pour soi, pour sa consommation personnelle, mais pour fournir toute ou une partie d'autres richesses sociales. Chaque relation étant de plus en plus complexe, il apparaît alors impossible de déterminer si chacun va recevoir exactement suivant son travail. Rappelons que l'objectif d'une juste répartition, que ce soit pour Léon Walras ou pour les membres de

l'école française, est une situation dans laquelle l'homme reçoit exactement les fruits de son travail dans un monde emprunt ou non à la division du travail. Dans la situation d'un travail parcellé,

"naît des complications sociales infinies ; des complications telles qu'il serait parfaitement impossible à la prévoyance humaine de les débrouiller" (ibid., p. 501).

Au lieu d'aller chercher la réponse à cette problématique a priori insurmontable dans des organisations sociales ou collectives très complexe, il suffit, nous dit Coquelin au nom de l'école française et suivie par Léon Walras sur ce point, de laisser fonctionner librement la concurrence, ce principe supérieur préexistant

"qui est en cela [face au problème de la répartition des richesses] la lumière, le guide, la providence du monde civilisé" (ibid., p. 501).

Se pose le problème de la valeur des produits et services mis à l'échange. Ce que l'on peut dire avec l'école française, c'est qu'aucun statisticien, expert, industriel ou même économiste ne parviendrait à en déterminer le calcul pour un seul produit (avec certainement un grand nombre d'erreurs de calculs). La concurrence y parvient pourtant sans aucun problème pour l'ensemble des produits qui circulent dans le monde. En appliquant ce principe économique, chacun va alors recevoir en fonction de ce qu'il donne.

Léon Walras est tout à fait d'accord sur le résultat (mais critique leur méthode et leur manque de rigueur scientifique comme nous allons le voir par la suite). Chacun, dans la situation d'équilibre concurrentiel, en échangeant un ou plusieurs des éléments producteurs qu'il possède (travail, capital, terre), va pouvoir obtenir, dans un monde dominé par la division du travail, une juste rémunération de son travail.

La concurrence permettant de faire aboutir les services producteurs au niveau des frais de production on peut dire avec Léon Walras que non seulement les produits s'échangent contre des produits, mais également que les services producteurs s'échangent contre des services producteurs et cela en fonction de leur rareté. Ce résultat est commun à Léon Walras et aux économistes de l'école française¹. Tous voient dans la concurrence l'élément le plus simple et le plus pratique permettant la juste répartition des richesses.

"la concurrence est la loi de justice, car elle tend sans cesse à proportionner la rémunération du service, à l'intensité de l'effort accompli. La concurrence, en même temps qu'elle est juste, est aussi utile et nécessaire, car mieux que la législation et

¹ La méthode pour la découverte est bien évidemment différente.

la réglementation les plus compliquées, elle tend à établir partout et toujours l'équilibre entre l'offre et la demande, entre la production et la consommation ; c'est elle qui indique au producteur quels sont les besoins de la société et quelles sont la nature, la quantité et la qualité des produits qu'il doit créer, pour satisfaire ce besoin, avec la certitude d'obtenir la juste rémunération de ses peines; c'est elle encore qui fait affluer les produits des lieux où ils abondent vers les lieux où ils sont rares, tendant ainsi à établir l'équilibre des prix dans le monde entier, à la différence près des frais de transport, qu'elle tend également à réduire le plus possible" (Le Hardy, 1866, p. 101).

Si cette démonstration est suffisante pour confirmer la place de la concurrence (liberté) dans la détermination de l'inégalité des positions (justice distributive), elle se retrouve totalement inefficace dans l'approche spécifique de Léon Walras, notamment, pour décrire sa conception de la justice relative à l'égalité des conditions (justice commutative).

L'objectif est non pas uniquement d'obtenir le meilleur en économie pure mais également et surtout en économie sociale et appliquée.

« La méthode [en science sociale] doit aboutir à concilier l'intérêt des individus et celui de la société, l'intérêt social et la justice sociale de telle façon que l'on n'ait pas amputé l'intérêt et (ou) la justice, que l'on n'ait pas à pratiquer un marchandage, mais que l'on aboutisse « au mieux » selon l'intérêt et « au mieux » selon la justice » (Dockès, 1996, p. 59)¹.

Si la théorie développée par Léon Walras est en parfait accord avec l'école française pour l'inégalité de position, pour les conditions d'arrivée de la course sociale, elle diffère d'eux en ce qui concerne la question des positions initiales. Si les économistes français considèrent que les conditions de départ doivent être l'égal des conditions d'arrivée, Léon Walras pense que l'inégalité d'arrivée est conforme au critère de justice, mais pas celle de départ. Tout le monde devant partir sur la même ligne.

Léon Walras considère de ce point de vue que la liberté doit être sacrifiée au profit de l'ordre et de l'autorité. Cette position, affichée et présentée de cette manière, constitue une déclaration de guerre contre l'école française. En effet, ces économistes ont pour seul point commun de s'opposer aux socialistes. Lorsque Léon Walras énonce cette proposition

¹ Dockès rentre ici dans une démarche identique à celle de Léon Walras. L'objectif n'est pas d'amputer ou non telle ou telle approche ; c'est le résultat de la démarche scientifique qui permet de conclure de cette manière. Le scientifique ne doit pas savoir à l'avance vers quoi il va arriver, c'est le fruit de son travail qui lui permettra alors d'affirmer.

d'égalité de départ, il sait pertinemment qu'il va entrer dans un conflit dont il ne pourra ressortir indemne.

Cette position de Léon Walras en faveur des conditions initiales identiques entre les individus, analysées au regard du modèle et de la volonté walrassienne, ne constitue pas entièrement une opposition aux économistes français. Bien au contraire, il se place dans la même posture que Joseph Proudhon quelques années auparavant et souhaite résoudre le problème de l'intervention de l'Etat (socialisme) tout en s'accordant sur la place de la liberté de l'individu. Il vient ainsi résoudre, derrière une étiquette de socialiste syncrétique très mal choisie, la réconciliation de l'autorité (l'Etat) et de la liberté (l'individu) grâce à la reconstruction de la théorie de la propriété et de l'impôt.

Dans la réalité de ces propos et comme nous allons le montrer par la suite, Léon Walras ne vient pas s'opposer aux économistes français mais essayer de les aider concernant leur problème. Il va trouver et démontrer que l'Etat peut intervenir dans l'activité économique sans empiéter sur la liberté individuelle. Il produit un véritable tour de magie car les français, même s'ils refusent l'intervention de l'Etat, considèrent qu'il a, à l'image d'Adam Smith, une place importante dans les fonctions régaliennes. Cette participation, même minime, entrave la libre répartition des richesses. En analysant la propriété et l'impôt, Léon Walras va être en mesure de proposer une solution à ce problème.

Ce discours aurait pu être accepté par les économistes de l'école française. Il aurait d'autant plus séduit qu'il venait les conforter dans leur désir absolu de liberté. Mais la maxime sociale de Léon Walras qui fait ressortir les questions d'autorité et d'Etat, analysée comme une maxime socialiste, ne pouvait pas être admise. Son opposition apparente n'est pas réelle car il ne cherche pas à s'opposer mais à réunir, il ne cherche pas la confrontation mais la conciliation. Cette ambivalence entre la réalité du projet et la présentation qu'il en donne fait que Léon Walras sera toujours perçue comme en décalage face aux économistes français alors que ses recherches lui permettent de les aider dans leur recherche de liberté. L'analyse de l'Etat permettra d'éclaircir quelque peu cette idée.

IV – La place de l’Etat et la volonté de réunir les économistes français autour de leurs valeurs

Cette dernière partie sur l’analyse sociale de Léon Walras a pour but de montrer que l’opposition a priori affichée contre l’école française de proposer une place forte pour l’Etat n’en est pas une. Il s’agit pour le professeur de Lausanne d’arriver à prouver de manière rigoureuse leurs propos. Mais la présentation qu’il en a faite et le discours qu’il a tenu d’économiste socialiste lui empêcheront toute forme de justification et de débat. Léon Walras n’affirme pas directement ses liens avec les membres de l’école française. Il les sous-entend, il les relativise sans jamais les dévoiler. Notre travail va donc consister à les révéler, à les exposer, à les comprendre dans sa construction intellectuelle.

Il s’agit dans un premier temps pour Léon Walras de réexaminer la question de la propriété. Sur des bases neuves, il arrive à distinguer l’appropriation des facultés personnelles de l’appropriation de la terre. Les individus recevront la première et l’Etat la seconde.

Grâce à cette richesse, l’Etat va pouvoir obtenir des ressources qui lui permettront de supprimer l’impôt. Ainsi, cette institution ne viendra plus prélever une partie des ressources des facultés personnelles. Les hommes recevront alors l’intégralité de leur travail avec un Etat qui intervient dans l’économie sans ponctionner directement la moindre richesse (4.1 – L’Etat, la propriété et l’impôt : un approfondissement des thèses libérales).

Ainsi, Léon Walras parvient non pas à s’opposer aux idées de l’école française mais au contraire à les réactualiser et à résoudre un problème qu’elles n’avaient pas encore réussi à démêler : celui de l’Etat. L’opposition affichée d’égalité de conditions révèle en réalité un modèle beaucoup plus complexe qui vient conforter les économistes de l’école française dans leurs thèses d’inégalité de position. Mais Léon Walras est encore confronté à un problème qui va être au cœur de toutes ses recherches suivantes : la justification des propos tenus jusque-là par les économistes de l’école française.

Plus particulièrement pour Léon Walras, se pose la question de la valeur des richesses sociales. Il faut, dans sa conception de la justice, que les individus reçoivent (exactement) en fonction de ce qu’ils donnent. Il faut donc aboutir à des échanges justes. Pour cela, il faut non

pas énoncer comme le font les économistes de l'école française mais justifier le fait que la concurrence puisse parvenir à un tel résultat (4.2 – Un problème de justification). C'est tout le travail qu'il se fixe à travers l'économie pure. Les résultats de ses travaux permettront alors de justifier scientifiquement ses propos en économie sociale et serviront de base à l'économie appliquée. Ainsi se trace le projet walrassien guidé par l'école française.

4.1 - L'Etat, la propriété et l'impôt : un approfondissement des thèses libérales

Pour traiter de la question de l'Etat et de la liberté dans l'optique de la justice sociale, Léon Walras, comme son père, se doit de repenser les concepts clés de la société, et notamment, ceux de la propriété et de l'impôt. Grâce à l'analyse de la propriété, Léon Walras va pouvoir distinguer la propriété individuelle de la propriété collective (4.1.1 – La propriété). A la suite de ce travail, il va alors s'intéresser à la question de l'impôt et aboutira à celle de l'Etat (4.1.2 – L'impôt et l'Etat).

4.1.1 - La propriété

Pour faire une analyse sérieuse de la propriété, Léon Walras ne va pas se contenter d'affirmer la supériorité et l'omniprésence de la propriété privée à l'image des économistes de l'école française. Pour arriver à prouver sa conception sociale, il est obligé d'analyser le concept de propriété en commençant tout d'abord par le différencier de l'appropriation (1 – Distinction entre propriété et appropriation). Sur cette première base, le théoricien va pouvoir en déterminer les spécificités (2 – Les caractéristiques de la propriété).

Les résultats obtenus vont faire ressortir les relations entre les éléments producteurs (3 - Les différents éléments producteurs). Deux éléments vont alors voir le jour. La propriété des facultés personnelles (4 - L'appropriation des facultés personnelles) et celle des terres (5 - L'appropriation des terres).

Distinction entre propriété et appropriation

La propriété et l'appropriation sont deux éléments bien distincts dans le discours de Léon Walras. L'appropriation est un droit, tandis que la propriété est un fait.

« pour Walras, la propriété est un droit et pas seulement un fait, c'est-à-dire qu'il ne faut pas confondre l'appropriation avec la propriété, qui est une appropriation qualifiée » (Rebeyrol, 1999, p. 30).

Le droit de propriété est *un*, mais l'exercice de ce droit est complexe car la propriété est individuelle ou collective. Propriété et appropriation sont donc deux principes différents.

"L'appropriation n'est pas la propriété : c'est seulement la propriété moins la légitimité, moins la sanction de la justice. Mais si l'on considère que l'appropriation, dès qu'elle se produit du fait de l'homme libre et responsable, tombe sans retard dans le domaine de la mortalité et ressort immédiatement à la juridiction du droit naturel, on peut énoncer que la valeur d'échange et la propriété naissent ensemble de la rareté ou de la limitation en quantité des utilités ; que partout où il y a valeur d'échange il faut qu'il y ait propriété, et que partout où il y a propriété, il faut qu'il y ait valeur d'échange ; ou, en d'autres termes encore, que la propriété ne porte que sur la richesse sociale et qu'elle porte sur toute la richesse sociale" (Walras, 1880b ; 1990, p. 213).

Cette distinction est importante car la notion de propriété est au cœur du discours des économistes de l'école française, comme le souligne Joseph Garnier :

"Le droit de propriété est la clef de voûte de l'édifice social. C'est un des principes fondamentaux que la science économique invoque et démontre" (Garnier, 1873, p. 13).

De plus, il paraît indispensable dans notre étude. Pour Joseph Garnier, "le principe de concurrence est inséparable de l'idée de propriété" (*ibid.*, p. 116). Ce dernier, contrairement à Léon Walras, donne une définition de la propriété qui correspond au "droit d'user en toute liberté du mien légitimement acquis" (*ibid.*, p. 96).

Nous n'allons pas entrer dans une analyse poussée, sur des points particuliers, des approches de Léon Walras et de l'école française (avec Joseph Garnier ici) sur l'origine et les

caractéristiques de la propriété¹. Nous allons uniquement évoquer le parallèle proposé par Joseph Garnier entre la question de la propriété et celle de la liberté.

Les caractéristiques de la propriété

Joseph Garnier considère que la propriété se caractérise par trois éléments :

- ✓ L'homme a une propriété incontestable de l'exercice de ses facultés "qui est la liberté et la personnalité" (*ibid.*, p. 97).
- ✓ L'homme dispose de la propriété de son travail "qui est incontestable, bien qu'elle ait été et qu'elle soit encore violée de la manière la plus outrageante par l'esclavage" (*ibid.*, p. 97).
- ✓ L'homme est propriétaire des résultats de l'épargne ou du capital.

Ces trois caractéristiques peuvent se classer en deux grandes catégories que sont la propriété personnelle et la propriété matérielle. Cette distinction, nous la retrouverons avec Léon Walras lors de sa classification de l'approche économique avec le rapport entre les personnes et les choses. Mais pour justifier sa position, Léon Walras va partir de l'homme.

Celui-ci est considéré comme un être libre et responsable de ses actes ; c'est une personne morale qui s'oppose aux choses qui n'existent qu'inconsciemment ou qu'instinctivement. De ce que nous venons d'énoncer entre l'homme et les choses, découle deux caractéristiques relatives à la propriété. :

- ✓ *L'homme* étant libre, il s'appartient à lui-même¹. Il est propriétaire de ses facultés personnelles et de son travail (cette théorie s'oppose à toute forme d'esclavage² qui correspond à la propriété d'une personne par une autre)

¹ L'école française, à travers l'un de ses plus grands représentants ici, évoque différents éléments pour parler de la propriété. Tout d'abord, il évoque le fait que la distinction entre le mien et le tien est une notion qui apparaît chez l'homme dès l'enfance. Ensuite, il indique que la propriété se trouve être un élément naturel puisqu'on le retrouve chez tous les peuples qui constituent notre planète. Enfin, il évoque la propriété comme un facteur inhérent à tout ce que l'homme produit ou à ce qui lui est nécessaire.

- ✓ *Les choses n'ayant pas cette faculté de liberté, l'homme a sur elles un droit de propriété. Celui-ci est en effet un droit sur les choses et s'applique parfaitement à tous les objets constitutifs de la richesse sociale*³.

La liberté, élément fondamental dans les analyses de l'école française, commence progressivement à trouver une nouvelle signification. Tant qu'un homme existe en tant que tel, tant qu'il est libre⁴, il ne peut pas être sujet à un droit de propriété. Contrairement à cette qualité, on peut avoir un droit de propriété sur un animal,

"sur une abeille, sur un lapin, et à plus forte raison sur la ruche de l'une et le terrier de l'autre. Nous devons encore accepter cette seconde restriction, cette seconde délimitation, posée par définition même, au droit de propriété. Il est clair que, si l'homme est un être raisonnable et libre, se connaissant et se possédant, sachant qu'il a une fin et chargé de la poursuivre, l'esclavage est contre nature et que la définition qui le proscriit est une bonne définition. Il est clair qu'au contraire, si l'animal ne se connaît ni ne se possède pas, il rentre dans la catégorie des choses, et que d'ailleurs les personnes, responsables de l'accomplissement de leur destinée ont le pouvoir moral de tirer parti des choses en vue de cet accomplissement"
(Cours, 1996, p. 229).

Au vu de ce qui vient d'être dit, il paraît tout naturel de voir des éléments communs entre les analyses de Léon Walras et de l'école française (représentée ici par Garnier) sur la question de la propriété.

Le propriétaire d'une chose dispose de deux pouvoirs relatifs à la propriété :

¹ "L'homme, est, de droit naturel, propriétaire de sa personne, c'est-à-dire de ses facultés personnelles et du travail de ces facultés" (Walras, 1867 ; 1990, p. 34).

² Ceci provient du fait que Léon Walras considère que "les personnes seules peuvent être les sujets du droit de propriété, et que les choses seules peuvent en être les objets" (Cours, 1996, p. 229).

³ "L'homme est aussi, de droit naturel, propriétaire des choses faisant partie de la richesse sociale contre lesquelles il a échangé son travail" (Walras, 1867 ; 1990, p. 34)

⁴ "L'homme seul peut toujours être sujet du droit de propriété et ne peut jamais en être l'objet. Son corps et son âme, ses facultés physiologiques et psychologiques sont à lui ; il se les approprie ; et cette appropriation est le principe d'une possession légitime, c'est le fondement du droit de propriété individuelle" (Cours, 1996, p. 191).

- ✓ Le propriétaire d'une chose est propriétaire du service de la chose. Une fois que l'homme est propriétaire, il peut utiliser à sa guise le service de la chose qu'il a acquise.

"La propriété est, pour les personnes, le droit d'user des choses, c'est-à-dire d'en jouir dans les limites les plus larges et les plus étendues, de les appliquer à la pleine et entière satisfaction de leurs besoins en les consommant soit immédiatement soit à la longue ; de les exploiter, de les prêter gratuitement ou à titre onéreux ; de les donner, de les transmettre à leurs enfants , à leurs parents ou à des tiers, de les consacrer à une fondation pieuse ou charitable ou à un service public, de les vendre, même de les détruire, le tout évidemment sans porter atteinte aux droits d'autrui" (ibid., p. 229).

Ainsi, le droit de propriété d'une personne sur une chose est le droit, pour cette personne, d'appliquer cette chose à la satisfaction d'un besoin, d'une envie, d'un désir, d'une convoitise, etc. Cette argumentation est reprise par l'école française qui nous indique avec Joseph Garnier que le propriétaire a :

"la libre disposition de cette propriété d'où découle le droit de don, qui est une manière nécessaire d'user de la propriété. Il entraîne également pour le possesseur de la transmettre, après sa mort, par héritage à ses continuateurs [et Garnier de conclure d'une manière très rapide et très synthétique] Dans toutes ces circonstances, la garantie de la propriété est le respect de la liberté humaine et profite à la société par suite de l'admirable concordance établie par la Providence entre ce qui est juste et ce qui est utile" (Garnier, 1873, p. 98).

Le propriétaire peut donc user selon bon lui semble, de sa propriété, mais également du fruit de celle-ci. Mais ce n'est pas la seule caractéristique de la propriété.

- ✓ Le propriétaire d'une chose est propriétaire du prix de cette chose. En plus de pouvoir jouir du service de la chose, le propriétaire peut également en choisir librement le prix.

"Le prix d'une chose appartient au propriétaire de cette chose, toujours en vertu de la définition même du droit de propriété. La vente en effet est au nombre des modes divers de l'usage. Je suis propriétaire d'une certaine quantité d'avoine ; en face de moi est un homme qui est propriétaire d'une certaine quantité de blé ; nous avons aussi respectivement le droit, moi de lui céder une certaine quantité d'avoine contre

une certaine quantité de blé, lui de me céder cette quantité de blé contre la quantité ci-dessus d'avoine (Cours, 1996, p. 232).

Il peut la vendre, la donner, la troquer, la mettre sur le marché conformément au mécanisme de la libre concurrence, etc. Il est libre de lui accorder le prix qu'il désire. Si Léon Walras veut proposer un discours original sur la science sociale, cela ne l'empêche pas de baser sa théorie sur des bases déjà existantes¹.

Les différents éléments producteurs

A ce stade de l'analyse de la propriété, il est encore difficile de comprendre la justification du slogan social de Léon Walras. Pour comprendre qui doit s'approprier les différentes richesses sociales, il faut étudier les différents éléments producteurs qui sont au nombre de trois : le travail, le capital et la terre. Par cette étude, Léon Walras va trouver les éléments justifiant la propriété, et résoudre le problème de l'impôt et de l'Etat.

✓ Le travail

Il s'agit du service des facultés personnelles ou des personnes. L'utilisation du travail, c'est-à-dire du capital personnel ou des personnes, va entraîner la rétribution de ces derniers sous forme de revenus ou de services personnels. La nature de ces revenus est le travail et le prix de ce service producteur constitue un salaire.

Le travailleur, pour Léon Walras, est détenteur de ses facultés personnelles. Le salaire, qui correspond à la rétribution de l'utilisation du travail, doit revenir intégralement à son détenteur qui en est le seul propriétaire. L'homme peut louer sa force de travail, mais, comme nous l'avons remarqué précédemment, il ne peut la vendre. Précisons également que pour Léon Walras, les personnes sont considérées comme des capitaux naturels² et consommables,

"c'est-à-dire destructibles par l'usage et périssables par accident. Elles disparaissent ; mais elles reparaissent ensuite de la génération reproductive. Aussi

¹ Nous ne ferons pas de parallèle sur tous les éléments constitutifs de la théorie sociale de Léon Walras. Nous venons de montrer qu'il existe des éléments communs au travers de l'analyse de la propriété, nous verrons par la suite comment ils se retrouvent et se complètent en rapport à leur analyse globale.

² Assimiler les personnes à des capitaux ne veut pas dire qu'elles sont susceptibles d'être achetées ou vendues ou fabriquées dans des fermes.

leur quantité, bien loin d'être constante, est-elle susceptible de s'accroître indéfiniment dans certaines conditions" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 270) ;

✓ Le capital

Le deuxième élément producteur est le capital. Il peut être subdivisé en deux éléments. Il s'agit tout d'abord

"de toute espèce de la richesse sociale qui ne se consomme point ou qui ne se consomme qu'à la longue, toute utilité limitée en quantité qui survit au premier usage qu'on en fait, en un mot, qui sert plus d'une fois" (ibid., p. 265).

Ce capital a la caractéristique d'être fixe et s'oppose au second, capital circulant qui constitue

"toute espèce de la richesse sociale qui se consomme immédiatement, tout chose rare qui ne subsiste plus après le premier service qu'elle rend, bref, qui ne sert qu'une fois" (ibid., p. 265).

Les capitaux, qu'ils soient fixes ou circulants, appartiennent à la richesse sociale et possèdent donc les caractéristiques de celle-ci, à savoir qu'ils peuvent être matériels ou immatériels. La nature des revenus du capital constitue le profit et l'usage de capitaux entraîne des intérêts. Ceux-ci sont des services consommables lorsque les capitaux sont consommés directement, et des services producteurs¹ dans leur consommation indirecte, lors de leurs transformations par l'agriculture, l'industrie, le commerce en revenus ou en capitaux, c'est-à-dire en produits.

✓ La terre

Le dernier élément producteur est la terre² qui correspond à un capital foncier. Les terres ont la faculté d'être des capitaux naturels inconsommables qui ne se détruisent pas par l'usage ni ne périssent par accident³. Le propriétaire des terres a comme revenu le service de la terre ou

¹ La distinction entre les services consommables et les services producteurs correspond à la différence entre la consommation improductive et la consommation reproductive.

² "La terre éternelle est la fortune de l'éternelle humanité" (Walras, 1861 : 2001, p. 477-478).

³ Cette affirmation, totalement vraie au XIX^e siècle, est à relativiser aujourd'hui du fait des dégradations provoquées par l'homme sur l'environnement.

la rente et le prix de ce service producteur est le fermage. Pour Léon Walras et comme nous allons l'examiner par la suite, la terre doit être de droit naturel la propriété collective.

Pour résumer, il existe, d'après ce que nous venons de montrer, trois agents producteurs différents : les travailleurs (dont les produits sont les salaires), les capitalistes (dont leurs produits sont les intérêts) et les propriétaires fonciers (dont leurs produits sont les fermages). Pour bien récapituler tout ce qui vient d'être dit sur ces trois agents producteurs, nous pouvons résumer leurs différentes caractéristiques dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques Les éléments producteurs	La nature des capitaux	La nature des revenus	Prix des services producteurs
La Terre	Capitaux fonciers	Rente	Fermage
Le Travail	Capitaux personnels	Travail	Salaire
Le Capital	Capitaux	Profit	Intérêt

Examinons maintenant le rapport de ces différents agents producteurs avec la propriété.

L'appropriation des facultés personnelles

Les facultés personnelles¹ sont celles qui proviennent de l'homme et doivent être sa propriété. Cette caractéristique trouve sa source dans le droit naturel. Celle-ci va agir pour Léon Walras sur deux des trois espèces de la richesse sociale que sont les facultés personnelles, c'est-à-dire le travail et le capital. Ce dernier élément producteur fait partie de la propriété personnelle car il découle nécessairement du travail de l'homme.

¹ « Parce que l'esclavage est contraire à la morale qui affirme que l'individu ne saurait être considéré comme un moyen ou un objet, qu'il possède au contraire lui-même sa propre fin » (Rebeyrol, 1999, p. 30).

"Les facultés personnelles et le capital proprement dit, fruit du travail et de l'épargne, sont l'objet naturel de la propriété individuelle ; les salaires et les intérêts sont le revenu naturel de l'individu et de sa famille" (Walras, 1861 : 2001, p. 477).

Cette caractéristique de l'appropriation va être à la source d'une partie de la conception sociale de Léon Walras. Chacun, de par la nature de l'homme, doit pouvoir profiter entièrement des fruits de son travail¹. De ce constat va découler la première partie de la conception de justice développée par Léon Walras : le fait que chacun doive jouir en proportion de ses efforts. Comme l'homme est propriétaire de ses facultés personnelles,

"il travaillera quand et comme il voudra, subsistant plus ou moins bien selon qu'il aura su gagner un salaire plus ou moins élevé, devenant plus ou moins riche selon qu'il aura plus ou moins épargné et capitalisé" (Walras, 1896b ; 1990, p. 186).

C'est donc contraire à l'ordre que l'Etat envahisse les attributions individuelles,

"s'en vienne peser, choisir et mesurer ma nourriture, mon vêtement, mon logement, surveiller et contrôler mes goûts, mes pensées, plus ridicule peut-être quand il me force à fumer son tabac et ses cigares, mais assurément plus odieux quand il prétend m'imposer sa religion et ses croyances" (ibid., p. 138).

Pour atteindre cet objectif, il faut lutter contre un Etat despotique qui empièterait sur la liberté de l'individu et la juste répartition de ses efforts au travail. La liberté est ainsi du ressort de l'action de l'individu et l'autorité est l'initiative et l'action de l'Etat. Parce que les individus sont libres, ils doivent recevoir la totalité de leur travail. Ceux qui travaillent beaucoup auront beaucoup tandis que ceux qui travaillent peu auront peu. Ceci conduit, de manière logique, à ce que chacun, par son travail, ne soit pas sur un pied d'égalité.

Résumons les premiers résultats obtenus. Les facultés personnelles sont, de droit naturel, la propriété de l'individu. Cette conception de la propriété des facultés personnelles réside dans le caractère de l'homme, qui est une créature raisonnable et libre, qui s'appartient à lui-même et qui est donc distinct des choses.

"S'appartenant à elle-même, toute personne a le droit et le devoir de poursuivre elle-même sa fin, d'accomplir elle-même sa destinée, sous sa propre initiative » (Boson, 1951, p. 207).

¹ "Toute personne s'appartient à elle-même, parce que toute personne, c'est-à-dire toute créature raisonnable et libre, a le droit et le devoir de poursuivre elle-même sa fin, d'accomplir elle-même sa destinée, et est responsable de cette poursuite et de cet accomplissement" (Walras, 1896b ; 1990, p. 186).

Ainsi, les fruits de l'utilisation des facultés personnelles (salaire et intérêt) appartiennent à l'individu. Cette première partie de raisonnement implique le premier élément de la conception sociale de Léon Walras : l'inégalité des positions, car chacun doit jouir en proportion de ses efforts¹. Cette démonstration de la conception sociale de Léon Walras par l'analyse de la propriété est tout à fait conforme aux préceptes de l'école française que nous avons étudiés précédemment. L'appropriation du dernier élément, la terre, va marquer le point officiellement divergent.

L'appropriation des terres

Contrairement aux deux premiers agents productifs, les terres doivent, pour Léon Walras, non pas être la propriété des individus, mais la propriété de l'Etat. Cette idée n'est pas nouvelle, puisqu'elle a déjà été émise par James Mill et Hermann-Henri Gossen² ; mais elle a fait de Léon Walras un économiste dit socialiste, préconisant l'intervention de l'Etat dans l'économie.

Malheureusement, dans la plupart de ses critiques négatives, les économistes de l'école française n'ont pas compris la signification de cette proposition, voyant uniquement en Léon Walras un socialiste et non un homme défendant une réponse scientifique à l'analyse économique, un homme qui cherche davantage à répondre aux problématiques de l'école française qu'à s'y opposer. Examinons pour le moment la nature de la propriété de la terre et son appartenance à la collectivité.

"Parce que toutes les personnes raisonnables et libres ont le même droit et le même devoir de poursuivre elles-mêmes leur fin et d'accomplir elles-mêmes leur destinée, et sont au même titre responsables de cette poursuite et de cet accomplissement. Ici s'applique le principe de l'égalité des conditions qui veut que nous puissions tous profiter également des ressources que la nature nous offre pour exercer nos efforts"
(Walras, 1896b ; 1990, p. 189).

¹ Léon Walras rajoute les éléments de fraternité et d'association mais qui sont facultatifs dans le fondement de la société.

² Mill (1823), Chapitre IV et Gossen (1995).

Et il faut préciser que pour Léon Walras, les terres n'appartiennent pas à tous les hommes d'une génération, mais "à l'humanité, c'est-à-dire à toutes les générations d'hommes"¹ (*ibid.*, p. 189).

Dire que l'on collectivise les terres implique que l'Etat soit propriétaire de cette ressource naturelle, c'est-à-dire à la fois des rentes mais également des fermages ainsi que des produits, revenus consommables ou capitaux neufs acquis par lui avec ses fermages. Cette nature particulière de la propriété sur les terres doit satisfaire à deux critères : celui de la justice et celui de l'intérêt.

L'Etat, dans cette situation, serait propriétaire des terres et des produits de la terre (les revenus de la terre). Sans prendre position sur la notion de droit naturel² qui a fait couler beaucoup d'encre et qui sert de justificatif à cet élément pour Léon Walras, remarquons qu'il utilise cette notion alors qu'elle a subi une véritable éclipse. Pareto remettra en cause cette justification dans son *Cours d'Economie Politique*, Ernest Roguin dans son hommage à Léon Walras lors de son Jubilé et encore, mais dans une moindre mesure, Leroy-Beaulieu³.

La justification par le droit naturel de la propriété commune des terres n'est pas très solide et se voit de plus remise en cause par l'histoire de la propriété foncière qui a éclipsé l'appropriation collective en faveur de l'appropriation individuelle. Mais pour Léon Walras, cette proposition est conforme avec son critère de justice car elle va permettre de justifier l'égalité des conditions, l'une des bases de son fondement de la justice sociale.

Le critère de justice n'est pas le seul élément qui rentre en compte dans l'appropriation collective des terres. Il faut également prendre en compte le critère de l'intérêt⁴. Procédons par

¹ Cette constatation prévaut car elle est un fait naturel et nécessaire suivant la tradition du droit naturel. "En termes juridiques, l'humanité est propriétaire, et la génération présente est usufruitière des terres" (Walras, 1896b ; 1990, p. 189).

² "C'était l'idée des philosophes du XVIIIe siècle et c'est encore celle de la plupart des écrivains de notre époque, que la société est un fait conventionnel ou libre, et non point un fait naturel et nécessaire. A ce point de vue, l'homme est un jour sorti de l'état de nature pour entrer dans l'état social, et ainsi cet état repose sur un pacte ou sur un contrat social. Les théoriciens de cette école négligent de nous dire quel jour fut pris cet arrangement, et dans quelles archives s'en trouve le texte ; à vrai dire, ils considèrent que son adoption se perd dans la nuit des temps et que les stipulations en son indéfiniment prorogées, comme par tacite reconduction, en vertu du consentement des générations successives qui s'y soumettent. De la sorte, leur explication se donne moins pour un fait d'observation qu'elle ne s'offre comme une hypothèse destinée à rendre compte des divers phénomènes de la vie sociale. Mais je la repousse à ce double titre, soit à titre de fait d'observation, comme fautive et démentie par l'expérience, soit à titre d'hypothèse, comme irrationnelle et contradictoire. Elle procède, en philosophie, de cet empirisme exclusif qui, se confiant à la valeur absolue du témoignage de la conscience, néglige de faire l'analyse et la critique des résultats de l'expérience intime, et elle aboutit, dans la science sociale, à cet individualisme absolu qui trouve dans l'individu la base et la fin unique des sociétés" (Walras, 1867 ; 1990, p. 132).

³ Celui-ci a écrit un livre sur le socialisme dans lequel il évoque les idées de rachat des terres par l'Etat et sa justification. *Le Collectivisme, Examen Critique du Nouveau Socialisme*.

⁴ Il ne s'agit pas ici de faire référence à l'économie appliquée mais à l'intérêt pour la société (justice sociale) d'une telle mesure.

étape pour comprendre comment la collectivisation des terres serait compatible avec le critère d'intérêt et partie intégrante de la conception de la justice qui souhaite l'égalité des conditions.

Du point de vue de l'intérêt, si l'Etat était propriétaire des terres avec les conséquences qui s'en suivent et que nous venons de décrire, il posséderait, grâce à une gestion rationnelle des sols, une certaine ressource. Grâce à celle-ci, il pourrait alors financer les fonctions qui sont les siennes (fonctions régaliennes) et, dans la théorie de la justice de Léon Walras, assurer à tous une égalité des conditions. Avant d'examiner la partie relative à la justice sociale, essayons de comprendre comment Léon Walras appréhende l'appropriation des terres par l'Etat.

Il propose le rachat des terres par l'Etat fondé sur le principe d'une agriculture progressive, substituant l'extensif à l'intensif et permettant, grâce à un taux d'intérêt inférieur au taux du fermage, d'acheter les terres en faisant l'amortissement du prix d'achat au moyen du fermage pour rembourser ses dettes et assurer une ressource au financement de ses actions, notamment pour assumer le principe de l'égalité des conditions.

Cette approche développée par Léon Walras d'une appropriation collective des terres est apparemment en parfait désaccord avec l'opinion des économistes de l'école française qui se sont toujours opposés, plus ou moins violemment (de manière théorique et pratique) à l'intervention de l'Etat dans l'économie. Le *Traité d'Economie Politique* de Joseph Garnier par exemple, dispose d'un sous paragraphe qui s'intitule *Avantages Sociaux et Nécessité de l'Appropriation Individuelle du Sol* dans lequel il débute son argumentation par les écrits de Jean-Jacques Rousseau avec une réponse de Jean-Baptiste Say¹ qui vient contredire une appropriation collective du sol². Cette opposition repose sur une argumentation classique que tout monopole apporte beaucoup moins de richesses que la concurrence.

De ce constat, Joseph Garnier cherche des exemples chiffrés pour agrémenter sa théorie puis dénoncer celles (sans les citer en particulier) qui diffusent l'idée d'une mise en commun de la terre³, d'une application plus générale des idées communistes en économie.

¹ « Lorsque les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne, la terre ne produit que des bruyères et des forêts, ainsi qu'on le voit au pays des Esquimaux. Si vous voulez manquer de tout, comme ces sauvages, vous n'avez qu'à nommer imposteur le premier qui enclora un champ; après quoi vous arracherez les pieux qu'il aura plantés; et si, à la suite de ce judicieux exploit, votre pays ne produit presque rien qui puisse adoucir votre existence ni augmenter votre population, vous n'en aurez pas moins tous les vices des nations les plus civilisées : l'avidité, la perfidie, les jalousies, les haines, les meurtres ; et vous mangerez vos prisonniers de guerre, après les avoir fait mourir dans les tourments, comme cela se pratique dans les pays où il n'y a ni propriété, ni industrie" (Say, 1803 : 2003a, Cours, Tome 1, p. 508).

² « La terre se trouve à l'état de propriété individuelle ; c'est là un des traits principaux de toute société civilisée, et cette assertion est basée sur l'ensemble des faits historiques » (Garnier, 1873, p. 91).

³ "nous rencontrons l'opinion des prétendus novateurs qui, se basant précisément sur l'utilité sociale, avancent que le sol appartient à tout le monde ; que l'Etat seul, représentant la société, en est par conséquent le légitime

« C'est conclure au communisme que de demander l'exploitation du sol par l'Etat. Or, le communisme, la vie en commun, c'est le retour à la barbarie, à l'esclavage, ou plutôt c'est le rêve de l'impossible; et, en définitive, cette opinion se réfute par la preuve par l'absurde, comme disent les mathématiciens" (Garnier, 1873, p. 104).

Léon Walras ne dément pas le fait que le monopole soit moins efficace que la concurrence. Bien au contraire, les résultats de son économie pure vont dans ce sens. Il s'oppose à l'affirmation que la collectivisation des terres soit synonyme de recul, de moindre production. Léon Walras est un homme de science qui recherche le progrès. Il sait qu'une gestion rationnelle des terres permet de résoudre ce problème. Il éclipse ainsi l'argument de l'école française car son objectif, sous-entendu jusqu'ici, consiste à résoudre le problème de l'impôt et donc le financement de l'Etat face à la liberté des individus.

4.1.2 - L'impôt et l'Etat

Partant de la théorie de la propriété qui vient d'être présentée jusqu'ici, Léon Walras va pouvoir résoudre le problème de l'impôt et de l'Etat. En effet, pour financer l'action de l'Etat (dans ses fonctions régaliennes et dans sa quête sociale de l'égalité des conditions), ce dernier doit prélever des ressources. Or, si l'Etat prélève des fonds (de manière autoritaire) sur le travail de l'homme (salaire, capital), il va enfreindre la liberté individuelle qui réside dans la détention des fruits de son travail. Cette approche contredit ainsi l'appropriation individuelle des facultés personnelles.

Les économistes de l'école française, sans se l'avouer, sont confrontés à ce problème. Certes ils désirent ardemment que l'homme garde la pleine jouissance de son travail mais ils savent également que l'Etat doit participer, même de manière très minime, dans la société. Or, pour intervenir dans ses fonctions, l'Etat doit disposer de fonds. Comme il ne peut disposer naturellement de richesses, il doit trouver des ressources quelque part. Comme pour les économistes de l'école française seul l'homme est créateur de richesse, l'Etat va alors être obligé de capter une partie du travail de l'homme pour assumer ses fonctions. Les individus ne disposeront alors plus de l'intégralité de leurs ressources, puisqu'une partie leur est ponctionnée.

propriétaire, et que c'est à lui à le faire valoir en organisant la société en conséquence, ou à le donner lui-même en location aux fermiers pour bénéficier dans l'intérêt de tous du prix de location" (Garnier, 1873, p. 104).

En analysant de manière détaillée le rapport entre les différents éléments producteurs et leurs relations avec la propriété, Léon Walras résout le problème de l'école française. En effet, l'auteur des EAPP considère que grâce à la rente des terres, l'Etat va pouvoir financer son action sans empiéter sur les ressources des individus. Ceux-ci disposeront entièrement du fruit de leur travail (salaire, intérêt) avec un Etat qui disposera d'un certain niveau de ressources.

L'égalité de conditions est obtenue dans l'ordre par l'autorité. Ce ne sont pas les individus librement qui peuvent assurer à toute la société l'égalité des conditions. Certes, l'on peut rencontrer des philanthropes qui répartissent certaines de leurs ressources pour assurer à tous ceux qu'ils connaissent une égalité de conditions, mais cette situation ne pourrait pas être exercée convenablement pour l'ensemble de la société. Ce qu'il faut, c'est qu'une autorité supérieure¹ assure cette fonction et fournisse à la société la seconde condition de justice.

Cette situation de monopole n'empêcherait pas l'Etat d'être soumis indirectement à la concurrence. En effet, lorsque Léon Walras étudie la propriété et l'impôt, il émet l'idée que l'Etat puise ses ressources dans l'appropriation et la vente des produits de la terre pour laisser à l'individu l'intégralité de ses revenus afin que la condition d'inégalité de position ne soit pas perturbée. Or, si l'Etat veut disposer de ressources suffisantes et abondantes, il lui faut vendre convenablement les produits de la terre. Dans cette situation, il ne peut et ne doit pas pratiquer des conditions indépendantes des résultats théoriques de la concurrence.

Lorsque Léon Walras avait indiqué dans son slogan social qu'il préconisait une intervention autoritaire de l'Etat, il ne fallait pas y voir une forme d'autorité qui contredit la liberté individuelle (si chère aux économistes français) mais une autorité qui gère les ressources communes de l'humanité. C'est un discours différent.

L'intervention de l'Etat analysée dans cette optique, diffère de l'approche issue uniquement du slogan social. En effet, grâce à cette proposition d'intervention de l'Etat, Léon Walras arrive à redonner l'entière liberté aux individus. Cette solution, espérée par les économistes de l'école française, n'avait pas encore été trouvée. De plus, même si les économistes français ne se sont pas évoqués explicitement, le fait qu'une institution intervienne pour favoriser une égalité de condition ne pose pas de problème en soi. Ce n'est pas une proposition qui bouleverse leur analyse économique, elle vient juste remplacer certains rêves d'égalité compatibles avec l'inégalité de position.

¹ En situation juridique mais pas économique de monopole. En effet, Léon Walras proposera que les entreprises devant être en situation de monopole agissent comme si elles étaient en situation de concurrence. Ces éléments seront détaillés en économie appliquée.

Cette affirmation ne trouve pas de justification dans les travaux des économistes de l'école française mais se déduit de leur discours. Qui peut être opposé à une forme d'égalité des conditions ? Surtout que Léon Walras n'a pas précisé la nature de l'égalité. Que peut-il entendre par le fait que tout le monde dispose des mêmes conditions au départ ? Faut-il qu'ils aient le même niveau d'instruction, les mêmes apprentissages ? Il ne s'agit pas d'une proposition qui bouleverse leur raisonnement.

Faut-il entendre que tous les individus aient les mêmes conditions de ressources ? Que fait alors Léon Walras de l'héritage des parents, c'est-à-dire de la transmission des fruits de la faculté personnelle ? C'est une proposition qui prise au premier degré est osée et qui peut faire référence à des idées socialistes. Mais Léon Walras ne l'a pas approfondie et elle ne s'oppose pas ainsi complètement aux approches des économistes de l'école française. Dans tous les cas, elle permet de résoudre le problème de l'impôt et redonne à la liberté son action complète dans la sphère économique.

Les économistes de l'école française auraient dû écouter les propositions de Léon Walras d'une oreille plus attentive. Son désaccord est en partie dû à son attitude et à sa volonté de s'afficher comme un penseur qui propose une vision socialiste (et mathématique) alors que sa proposition sociale non seulement est plus avancée que celle des économistes de l'école française mais vient la compléter.

Cette affirmation doit être relativisée. Elle rentre en effet en contradiction avec leurs principes et notamment celui de la propriété. L'Etat, ou toute forme d'autorité, ne doit pas intervenir dans les questions de propriété individuelle. Or, pour les économistes français, la terre n'appartient pas à tout le monde, elle appartient à l'individu qui est le seul à maîtriser et à pérenniser son capital :

« Le propriétaire est le meilleur des cultivateurs et des améliorateurs, et s'il ne travaille pas le sol, il est le meilleur des surveillants et des conservateurs » (Garnier, 1873, p. 106).

D'autre part, ils voient dans l'intervention de l'Etat le monopole et ne peuvent imaginer que l'Etat soit géré dans des conditions autres que concurrentielles.

Le second problème est résolu puisque Léon Walras considère que l'Etat doit agir comme s'il était en situation de concurrence. C'est là toute l'originalité de Léon Walras qui attribue à une autorité monopolistique la capacité d'agir comme dans une situation de

concurrence¹. Le premier problème peut être relativisé. Si la notion de propriété est importante, celle de liberté l'est également et d'autant plus qu'elle constitue une finalité en soi dans l'analyse économique et sociale de l'école française. La proposition de Léon Walras permet de résoudre le problème d'intervention de l'Etat dans le sens de l'accaparement d'une partie des ressources personnelles.

La prise en compte d'une autorité dans la gestion de la terre paraît tout naturellement un moindre mal face à l'objectif premier d'une liberté absolue. Il s'agit bien évidemment d'une analyse qui ne peut être confirmée par les économistes français mais qui semble acceptable dans leur propre analyse économique. En substituant la notion d'Etat à une autorité choisie, Léon Walras aurait sûrement été mieux écouté.

4.2 – Un problème de justification

Léon Walras est en accord avec la théorie de l'école française sur le problème de la répartition de la richesse dans sa partie relative à l'inégalité de position, attribuant seulement à l'individu ses facultés personnelles. L'analyse de la seconde partie de son slogan social révèle le souhait de Léon Walras de répondre au problème de l'impôt avec une proposition qui, en étant expliquée, aurait parfaitement pu être acceptée par les économistes français.

S'il existe un accord plus ou moins évident entre Léon Walras et l'école française, il existe un point sur lequel la divergence va être totale et à la source de la suite des travaux de Léon Walras : la démonstration de la répartition des richesses.

Le point de ralliement affiché et expliqué correspond à l'inégalité de position. La liberté permet aux individus, dans un monde de division du travail, de recevoir en fonction de leurs participations à la production. Grâce à la proposition de Léon Walras, les individus vont recevoir l'intégralité de leur richesse produite puisque l'Etat ne viendrait plus ponctionner une partie de leurs ressources.

Si cette conclusion s'inscrit dans le travail de l'école française en cherchant à obtenir la liberté absolue, c'est-à-dire l'absence totale d'entrave à la répartition des richesses produites par l'homme, Léon Walras va pourtant avoir un problème important avec cette

¹ Ce point sera étudié en économie appliquée.

école de pensée. Le problème va être à la source de la suite de ses travaux et notamment à la source de son économie pure. Il est déçu par les justifications proposées par les économistes de l'école française et va être amené à les dépasser.

Léon Walras se situe un peu dans le même cadre d'analyse que proposait Joseph Proudhon quelques temps avant. Ce dernier, dans le *Système des Contradictions Economiques*, évoquait l'analyse économique des économistes de l'école française avec des propos assez tranchés dont voilà la substance :

« Représentons-nous donc l'économie politique comme une immense plaine, jonchée de matériaux préparés pour un édifice. Les ouvriers attendent le signal, pleins d'ardeur, et brûlant de se mettre à l'œuvre : mais l'architecte a disparu sans laisser de plan. Les économistes ont gardé mémoire d'une foule de choses : malheureusement ils n'ont pas l'ombre d'un devis. Ils savent l'origine et l'historique de chaque pièce ; ce qu'elle a coûté de façon ; quel bois fournit les meilleures solives, et quelle argile les meilleures briques ; ce qu'on a dépensé en outils et charrois ; combien gagnaient les charpentiers, et combien les tailleurs de pierre : ils ne connaissent la destination et la place de rien.

Les économistes ne peuvent se dissimuler qu'ils aient sous les yeux les fragments jetés pêle-mêle d'un chef d'œuvre, disjecti membra poetoe ; mais il leur a été impossible jusqu'à présent de retrouver le dessin général, et toutes les fois qu'ils ont essayé quelques rapprochements, ils n'ont rencontré que des incohérences. Désespérés à la fin de combinaisons sans résultat, ils ont fini par ériger en dogme l'inconvenance architectonique de la science, ou, comme ils disent, les inconvénients de ses principes ; en un mot, ils ont nié la science » (Proudhon, 1923, p. 86-87).

Certes, les moyens mis en œuvre pour résoudre ce problème ne sont pas du même ordre. Proudhon, s'il annonce son œuvre comme le résultat d'un travail scientifique, n'a pas en réalité accompli la tâche remarquable qu'a proposé Léon Walras dans son économie pure. Ils se rejoignent cependant dans cette volonté de repenser les outils, les concepts, les approches de l'économie politique du XIXe siècle.

Cela ne correspond pas à un refus de Léon Walras de prendre en compte l'analyse économique des économistes de l'école française, mais plutôt à la volonté de justifier scientifiquement leurs propos par une démonstration rigoureuse et non par une argumentation littéraire qui manque souvent de rigueur.

« A y regarder de plus près, nous nous figurons qu'il manque encore chez les économistes dont nous parlons [les économistes de l'école française] une analyse de la libre concurrence comme fait susceptible de servir de base de démonstration de la libre concurrence comme principe » (Walras, 1874 ;1988 p. 332).

Après avoir très longuement cité Coquelin (plus de trois pages) sur la détermination des prix, Léon Walras apporte un commentaire en montrant directement les faiblesses théoriques.

"L'insuffisance de son économie politique pure n'a pas permis à Coquelin de déterminer rigoureusement la portée du fait de la fixation du prix par la libre concurrence" (Cours, 1996, p. 471)

qui est la condition de la juste répartition. La seule démonstration scientifiquement correcte pour justifier un tel propos réside dans l'utilisation d'une économie pure, d'une économie appuyée par les mathématiques. Seules celles-ci permettent de justifier le fait que grâce à la concurrence, les richesses sociales vont s'échanger en fonction de leurs raretés respectives, c'est-à-dire que chacun aura en fonction de ce qu'il donne.

Grâce à cette démonstration rigoureuse, Léon Walras peut montrer deux choses qui accréditent sa théorie de la richesse. Tout d'abord, en faisant abstraction de la monnaie, on peut affirmer que les produits vont s'échanger contre les produits. Par la suite, en faisant abstraction des entrepreneurs, nous échangeons les services producteurs contre les services producteurs.

"Ainsi le résultat du laisser faire, laisser passer est que nous échangeons les uns contre les autres nos services fonciers, nos services personnels, nos services mobiliers en raison de leur rareté respective" (ibid., p. 471).

S'il est juste que nous possédions individuellement nos facultés personnelles et les revenus qui en découlent, il paraît alors totalement juste que la répartition soit inégalitaire et fonction de nos facultés, le tout mesuré par la rareté et les frais de production. Ainsi, la question suivante posée par Léon Walras, si l'on est en accord avec sa théorie sociale, sera parfaitement juste.

"Est-il juste par exemple que le ténor, dont les ut de poitrine sont très rares, obtienne en échange de son travail une grande quantité de richesse sociale, tandis que le balayeur des rues, dont les aptitudes sont infiniment plus répandues n'obtienne qu'une quantité de richesse infiniment moindre ?" (ibid., p. 471).

Cette remarque qu'adresse Léon Walras aux économistes de l'école française en général et à Coquelin en particulier ne concerne pas uniquement la partie relative à la répartition de la richesse. Dans beaucoup de domaines de recherche en économie en général et pour la concurrence en particulier, la méthode et les démonstrations utilisées par cette école sont très superficielles et non scientifiques.

C'est pour approfondir et justifier leurs réflexions, et non pour les contredire et les anéantir, que Léon Walras va mettre au point son approche de l'économie pure qui tient aujourd'hui une place fondamentale dans l'analyse économique moderne. Les économistes de l'école française sont régulièrement analysés en fonction de leur refus de l'analyse économique walrassienne. Or, son souhait n'était pas de détruire l'économie classique mais de lui donner une nouvelle dimension : celle de la scientificité. D'autre part, le refus est davantage un refus idéologique d'un Léon Walras qui se présente comme un socialiste, qu'un refus basé sur l'analyse réelle de sa théorie.

On retrouvera dès le début de ses travaux cette attitude envers les économistes de l'école française qui consiste non pas à imposer une supériorité scientifique mais à prouver les propos tenus jusqu'à présent de manière rationnelle et incontestable. En juin 1860 en écrivant à Guillaumin il indique : « c'est de me faire un nom scientifique que je suis surtout ambitieux » (Jaffé, 1965, p. 61, juin 1860). Sa formation familiale et ses nombreuses tentatives d'intégration d'écoles d'ingénieurs ne sont pas étrangères à ce souhait de reconnaissance scientifique.

L'économie sociale constitue la première étape de la construction du modèle walrassien. Il y forge ses outils d'analyse, s'essaye en méthodologie, propose une approche qui est très fortement ancrée dans le discours de l'école française. Son slogan social a été interprété comme une analyse beaucoup plus poussée de la répartition des richesses que celle des économistes de l'école française avec l'avènement de la liberté par l'absence d'un Etat qui vient prélever les richesses produites par l'homme.

Cette première étape arrive non pas à une impasse mais à un manque. Il est bien beau d'affirmer que la liberté (la concurrence) parvienne à fixer les justes prix des richesses sociales (en assurant une répartition juste des richesses), il reste encore à le prouver. Une fois cette étape franchie, alors en revenant à l'économie sociale le théoricien (Léon Walras) aura enfin une justification scientifique d'une juste répartition des richesses. Le rôle que se fixe Léon Walras n'est donc pas de tout balayer pour construire une nouvelle discipline mais au

contraire d'asseoir les travaux de l'école française sur des bases scientifiques. Dans une lettre à Joseph Garnier de 1873 en demandant la publication au sein du JDE de ses découvertes en économie pure, Léon Walras écrira :

« Vous comprendrez aisément, Monsieur, que ces pages qui contiennent, à mon sens, une découverte susceptible non pas du tout de changer le point de vue de la science, comme vous pouvez vous en convaincre en allant droit au dernier paragraphe, mais de l'asseoir au contraire définitivement sur une méthode rigoureuse » (Jaffé, 1965, p. 319, lettre de juin 1873).

Ce travail qui va s'effectuer dans les travaux d'économie pure, provient de la volonté de Léon Walras de prouver les propos des économistes français sur la répartition des richesses et serviront de base par la suite à l'économie appliquée. Cette tâche qu'il s'est fixé se heurte à un souci de justification auprès de l'école française. Son travail consiste à prouver leurs propos en s'inscrivant dans leur démarche en non en la bafouant.

CHAPITRE III : L'ÉCONOMIE POLITIQUE PURE ET LA VOLONTE DE DEPASSEMENT SCIENTIFIQUE

Lorsque que nous quittions Léon Walras dans son analyse de l'économie sociale, nous signalions le reproche qu'il faisait à l'école française de ne pas développer suffisamment l'économie pure, de ne pas prouver scientifiquement la fixation des prix par la libre concurrence. C'est leur manque de rigueur scientifique qu'il met ici en avant et qui est à la source de sa théorie de l'équilibre général qui l'a rendu célèbre d'abord dans le reste du monde à la fin du XIXe siècle puis en France à partir de la seconde guerre mondiale. Cette préoccupation scientifique lui vient de la rencontre qu'il fait en 1860 avec Lambert-Bey. Il la retranscrit de la manière suivante :

"Mon livre [sur Proudhon] une fois publié, j'en adressai un exemplaire à Lambert-Bey, Saint-simonien avec lequel j'étais en relations et qui voyait en moi un disciple à recruter. Quelque temps après, j'allai faire une visite à Lambert-Bey, rue de Tournon, dans la maison de l'éditeur Douniol. Il me reçut quoique au lit et souffrant d'une colique néphrétique ; il avait lu mon ouvrage avec soin et m'en fit une critique vigoureuse. Il admettait bien que la libre concurrence fût un moyen de déterminer des quantités fabriquées de produits et des prix de ces produits ; mais il n'admettait pas, ou du moins il n'acceptait pas comme démontré par les économistes ni par moi, que ces quantités et ces prix fussent les seuls ni les meilleurs possibles.

Je me défendis de mon mieux contre cet ingénieur des Mines qui, disait-on, entré le premier à l'Ecole Polytechnique, en était sorti le premier ; mais je n'avais pas achevé de descendre l'escalier que je m'étais avoué à moi-même qu'il avait raison. Je demurai je ne sais combien de temps cloué par l'intensité de mes réflexions

devant l'étalage de Douniol, les yeux fixés sur un volume à couverture bleu dont je n'ai jamais lu le titre ; et enfin je m'en allai en disant : 'Evidemment ! Il faudrait prouver que la libre concurrence procure le maximum d'utilité' " (Walras, 1895 ; 1992, p. 418-419)¹.

C'est là tout l'objectif qu'il va avoir et qu'il va garder tout au long de sa vie. Si cette envie de dépassement scientifique lui apparaît au début des années 1860, il va falloir attendre plus de dix ans pour qu'elle trouve une réalisation. En effet, suite à la présentation qu'il fait au Congrès de Lausanne sur la question de l'impôt, ses relations avec l'école française se sont dégradées. N'ayant aucun diplôme en poche et sa carrière de journaliste étant pour le moins ratée en France, il va utiliser la notoriété de son père et plus particulièrement les liens qu'il entretient avec la famille Say pour trouver une place au sein de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord.

Jusqu'à sa nomination au poste de professeur d'économie politique à Lausanne, sa vie professionnelle n'est pas la plus prospère. Il n'a que très peu de perspectives d'évolution au sein de la compagnie de chemin de fer et la Caisse d'escompte des associations populaires qu'il fonde avec Léon Say est mise en liquidation.

C'est à partir de 1870 qu'il va pouvoir se consacrer pleinement à son projet qui consiste, comme nous l'avons remarqué, à poser sur des bases solides l'analyse de l'école française. C'est ce qu'il montrera dès juin 1873, dans une lettre à Joseph Garnier pour la publication de deux articles au sein du JDE² faisant apparaître ses découvertes. Les considérant comme fondamentales, il va tout faire pour les présenter aux organes officiels dont l'ASMP (voir chapitre I) et va demander à Joseph Garnier de pouvoir publier dans le bulletin de l'Académie. Ainsi, comme il l'évoquera à sa femme en août 1873 :

« D'abord, je prends date pour ma découverte (...) je fais insérer mon mémoire dans le bulletin de l'Académie et personne ne peut plus me voler mon idée » (Jaffé, 1965, p. 327, août 1873).

C'est pour Léon Walras un honneur d'avoir fait acte de ses recherches en France. A Joseph Garnier il dira :

¹ Georges Renard, lors de son discours prononcé sur la tombe de Léon Walras, retranscrit cette anecdote auprès des participants à la cérémonie.

² La citation vient d'être proposée dans le dernier paragraphe du chapitre précédent.

« Français et économiste, j'ai considéré comme un devoir de publier en France, et dans l'organe en quelque sorte officiel de l'économie politique, le résultat de mes recherches » (ibid., p. 344, août 1873).

C'est une véritable révolution scientifique que Léon Walras propose à partir de la publication des EEP. Dans cette approche novatrice, Léon Walras ne peut pas se contenter de proposer une démonstration de l'efficacité de la concurrence. C'est l'ensemble de la science qui est remise à l'ordre du jour.

Il propose ainsi une nouvelle démarche globale qui débute par un retour sur la définition de l'économie. Celle-ci devient l'étude des richesses sociales, c'est-à-dire l'ensemble des choses matérielles et immatérielles qui sont utiles et rares. Sur la base de l'analyse de ces deux concepts, Léon Walras dégage l'architecture d'ensemble de sa science économique basé sur les trois volets de sa trilogie. Il met ainsi en avant la science, l'art et la morale. Cette architecture bien connue aujourd'hui est le fruit de ses relations avec l'école française. Il veut démontrer ce qu'ils n'ont réussi qu'à exprimer. Du fait du rejet de son analyse économique pure par la plupart des membres de l'école française, ceux-ci ne vont pas apparaître directement dans ce chapitre. Ils sont présents en arrière fond car ils sont à l'origine de ce modèle mais sont absents concrètement car ils n'ont jamais compris ou essayé de comprendre ce qu'il faisait. Leur place est donc fondamentale mais indirecte.

Pour mettre au point son économie pure, Léon Walras veut fonder ses travaux sur une méthode incontestable. Nous avons remarqué que cette volonté existait déjà en science sociale mais qu'elle n'était pas aboutie. Il va alors redoubler d'efforts en économie pure pour mettre au point sa méthode rationnelle (I- La nouvelle démarche de Léon Walras).

Avec ces nouveaux outils en poche, Léon Walras va pouvoir se charger de prouver scientifiquement la supériorité de la concurrence dans la détermination des prix. Mais avant de démontrer, il faut savoir de quoi on parle. Or, le concept de concurrence, qui est au cœur du discours walrassien, n'a pour le moment jamais été expliqué de manière claire et précise. Dans son souci de scientificité, de prouver des résultats de manière incontestable, Léon Walras doit l'analyser scientifiquement (II – Analyse scientifique de la concurrence). C'est ce qu'il entreprend en se basant sur la méthode rationnelle. Il obtient alors une concurrence décrite comme un processus de marché et plus particulièrement par le mécanisme de l'enchère et du rabais. Dans son modèle théorique, ce mécanisme va prendre le nom d'un régime hypothétique de la libre concurrence absolue.

Sur la base de ce socle méthodologique et épistémologique beaucoup plus structuré que ne l'est celui de l'école française, Léon Walras peut se lancer dans sa mission. Il va alors chercher à montrer comment la concurrence va parvenir à déterminer l'équilibre économique (III – La concurrence au service de la détermination de l'équilibre).

Il distingue alors la détermination théorique et effective de l'équilibre. Ces deux facettes aboutissent forcément au même résultat. Le premier consiste en la résolution d'un système d'équation tandis que le second, qualifié de tâtonnement, montre la manière dont l'équilibre s'obtient dans la réalité.

Une fois la démonstration de l'équilibre prouvée, nous allons pouvoir évoquer les conséquences attendues d'un tel résultat pour justifier le travail de l'économie sociale, pour prouver la supériorité de l'équilibre concurrentiel à travers la détermination de « la » valeur d'échange en économie pure et enfin, nous ouvrirons la voie à la dernière facette de ce travail avec un retour en force de l'école française dans les conséquences pour l'économie appliquée.

I – La nouvelle démarche de Léon Walras

Lorsque Léon Walras commence à étudier de manière rigoureuse l'analyse économique, il se rend compte rapidement que cette discipline, et notamment en France, ne repose pas sur des bases scientifiques. En ce qui concerne l'analyse des chemins de fer par exemple qui sera reprise par la suite, Léon Walras indique à propos de l'article du Dictionnaire de l'Economie Politique :

« ce que nous reprochons, en somme, à M. Michel Chevalier, c'est moins encore de conclure en matière de chemins de fer et de billets de banque à la liberté de l'industrie et du travail que de ne fonder cette conclusion sur aucune base quelconque, soit rationnelle, soit expérimentale » (Walras, 1897a ; 1992, p. 185).

Ce reproche se retrouvait également en économie sociale. Lorsqu'il crée la science sociale, Léon Walras souhaite mettre en place une démarche plus rationnelle, plus scientifique, plus rigoureuse. C'est dans son analyse de l'économie pure qu'il va aboutir à un

travail beaucoup plus complet. Il consacre à ce sujet plus de temps. Les démonstrations sont plus approfondies et les approximations moins nombreuses. Il reprend alors les bases de l'analyse économique avec comme préliminaire fondamental la recherche de la signification de la science économique (1.1 – Qu'est-ce que la science économique ?).

Grâce à la prise en compte de la richesse sociale, Léon Walras va pouvoir aborder de manière beaucoup plus rationnelle l'analyse économique. Il va la diviser en trois catégories, trois approches de l'analyse de la richesse sociale que sont l'économie sociale, l'économie pure et l'économie appliquée. Il s'agit de sa célèbre trilogie.

Parmi ces trois approches spécifiques, l'une va être novatrice à la fin du XIXe siècle : l'économie pure. C'est cette approche théorique qui va être privilégiée ici. Léon Walras, dans sa recherche de légitimité scientifique, va proposer aux économistes une nouvelle méthode d'analyse qui se veut, à l'encontre des démarches des économistes de l'école française, rigoureuse et incontestable. La seconde partie traitera de cette nouvelle méthode qui doit s'appliquer pour l'ensemble des concepts économiques (1.2 – Une nouvelle méthode). Léon Walras sera ici beaucoup plus précis qu'il ne l'était pour l'économie sociale.

1.1 – Qu'est-ce que la science économique ?

Si aujourd'hui la question de la définition de la science économique n'a plus une place fondamentale, ce n'est pas le cas à la fin du XIXe siècle. Léon Walras, qui souhaite repenser totalement l'analyse économique de cette période, doit donc débiter son discours en proposant une nouvelle définition qui se veut être rigoureuse et incontestable :

« La première chose à faire, au début d'un cours ou d'un traité d'économie politique, est de définir la science même, son objet, son caractère et ses limites » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 25).

La démarche que Léon Walras utilise se retrouve à de nombreuses reprises dans l'analyse des différents concepts économiques. Il commence tout d'abord par mettre en avant les différentes erreurs existantes chez les économistes dominants au XIXe siècle (1.1.1 – Les lacunes des précurseurs). Du constat d'échec suggéré par Léon Walras dans les définitions de ses prédécesseurs, il va alors proposer son approche qui doit faire face aux limites des définitions précédentes (1.1.2 – Une nouvelle vision de l'économie).

Grâce à sa nouvelle définition fondée sur l'étude de la richesse sociale, Léon Walras va pouvoir distinguer les trois grandes catégories de l'analyse économique que sont l'économie pure, l'économie appliquée et l'économie sociale (1.1.3 – La science, l'art et la morale). Si les économistes de l'école française sont encore présents dans ce travail, Léon Walras va vite chercher à la fois à dépasser leurs erreurs mais également et surtout à repenser totalement l'économie politique développée jusque-là en laissant de côté une école de pensée qui n'a pas voulu s'adapter aux nouvelles exigences scientifiques que Léon Walras met en avant.

1.1.1 – Les lacunes des précurseurs

Comme nous l'avons déjà souligné, Léon Walras, lorsqu'il entreprend ses travaux, débute toujours de la situation actuelle. Cela lui permet de mettre en avant les erreurs des économistes et de proposer son approche spécifique. C'est la démarche qu'il utilise pour la définition de la science économique. Il annonce dès le début de ses recherches que le travail reste largement à faire :

"de toutes les définitions qui se sont produites, aucune n'a rencontré l'assentiment général définitif qui est le signe des vérités acquises à la science" (EPPP, 1874 ; 1988, p. 25).

Léon Walras ne se contente pas de proposer une critique négative des définitions existantes de l'économie, il va proposer un tour d'horizon des différentes approches en mettant en lumière pour les plus grands noms de l'économie les principaux défauts de leurs définitions. Il débute ainsi par l'étude des physiocrates qui constituent l'un des premiers groupes de pensée dans l'analyse économique. Mais l'école de la physiocratie, avec comme grands représentants Quesnay, Mercier de la Rivière, Dupont de Nemours, etc., relève-t-elle de la science économique pour Léon Walras ? Certainement pas. Pour ce dernier, les défenseurs d'un gouvernement naturel des sociétés ne relèvent pas de l'économie politique mais plutôt de la science sociale¹.

¹ Léon Walras ne donne pas de définition précise des physiocrates. Il considère ce courant de pensée comme l'un des fondateurs de l'analyse économique et le cite uniquement dans cette optique.

Les successeurs des physiocrates ne vont pas apporter la solution désirée par Léon Walras. Il va questionner plusieurs économistes dont Adam Smith qui constitue la référence de l'économie politique¹ avec ses *Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations*. Ce dernier propose la définition suivante :

"L'économie politique, considérée comme une branche des connaissances du législateur et de l'homme d'Etat, se propose deux objets distincts ; le premier, de procurer au peuple un revenu ou une subsistance abondante, ou, pour mieux dire, de le mettre en état de se procurer lui-même ce revenu ou cette subsistance abondante ; le second objet est de fournir à l'Etat ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public ; elle se propose d'enrichir à la fois le peuple et le souverain" (Smith, 1991, Vol 2, p. 11).

Cette définition ne relève pas pour Léon Walras de la science car elle fait référence à un ordre prescriptif. Or,

"le caractère de la science proprement dite, c'est le désintéressement complet de toute conséquence avantageuse ou nuisible avec lequel elle s'attache à la poursuite de la vérité pure" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 27).

Ainsi, lorsque le géomètre énonce

"que le triangle équilatéral est en même temps équiangle (...), cela conduit à des résultats précieux pour la charpente, pour la coupe des pierres, pour toute l'architecture ou la construction des maisons (...) mais ni le charpentier, ni le maçon, ni l'architecte, ni le navigateur ne sont des savants et ne font de la science dans l'acception véritable de ces mots²" (ibid. p. 27).

En ne précisant pas que l'économie doit être considérée comme une science, le travail d'Adam Smith s'écarte de la démarche scientifique que veut proposer Léon Walras³. Plus particulièrement, en montrant qu'Adam Smith cherche à appliquer des remèdes pour obtenir des solutions, Léon Walras laisse présager de son objectif qui consisterait à placer l'économiste au cœur de la théorie économique et l'homme politique dans l'application des

¹ "Adam Smith est non seulement le fondateur avéré des véritables doctrines économiques, mais encore une autorité autrement invoquée" (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 2, p. 683).

² Ainsi, le dictionnaire Larousse nous donne comme définition de la science "un ensemble cohérent de connaissances relatives à certaines catégories de faits, d'objets ou de phénomènes" et à savoir des personnes "qui ont beaucoup de connaissances en matières scientifiques".

³ "Dire que l'économie politique a pour objet de procurer au peuple un revenu abondant et de fournir à l'Etat un revenu suffisant, c'est comme si l'on disait que la géométrie a pour objet de construire des maisons solides" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 28).

résultats scientifiquement obtenus. L'objectif n'est donc pas de chercher des remèdes, mais au contraire un socle théorique qui servira de base à l'homme d'action.

Léon Walras continue son tour d'horizon des définitions de l'économie politique et se penche sur celle de Jean-Baptiste Say¹. Dans son *Traité d'Economie Politique* publié en 1803, ce dernier considère que le livre majeur pour l'économie d'Adam Smith, est le premier livre qui traite véritablement de l'économie, mais qu'il s'agit

"d'un assemblage confus des principes les plus sains de l'économie politique. (...) C'est un vaste chaos d'idées justes, pêle-mêle avec des connaissances positives"(Say, 1803 : 2003a, Vol 1, p. VI).

L'objectif de Jean-Baptiste Say, pour faire réellement ressortir l'objet de l'économie politique auprès du plus grand nombre (car chacun contribue à "sa propre richesse et à la richesse générale"), est de diffuser le savoir transmis par le père de l'économie politique. C'est ce qu'il entreprend en décrivant l'économie² comme "la simple exposition de la manière dont chacun voit tous les jours se former, se distribuer et se consommer les richesses" (ibid., p. XXXVIII).

Cette définition de l'économie et la classification qui s'ensuit a été largement étudiée par les économistes de l'école française tout au long du XIXe siècle. Mais si la définition d'Adam Smith fait référence à l'art, comme l'a souligné Léon Walras, celle de Jean-Baptiste Say évoque une science naturelle dans laquelle les richesses existent indépendamment de la volonté de l'homme. L'économiste n'aurait alors comme mission que d'exposer le cycle de la richesse, de sa production à sa consommation.

¹ Say avait une admiration très grande pour Adam Smith. Dans les différentes biographies qui sont faites sur cet économiste, on retrouve régulièrement des commentaires sur sa visite des lieux de vie de Smith à Glasgow comme le révèle le DEP : "Je voulus voir le local qui a été le berceau des saines doctrines en économie politique. On me conduisit dans une salle étroite et longue, pratiquée dans les combles, où tout était resté au même état que du temps de Smith. Un fauteuil de vieux cuir noir s'élevait entre deux mansardes. J'avoue que je pus m'y asseoir sans une très forte émotion mêlée de respect. J'ai l'intime persuasion que les saines idées d'économie politique changeront la face du monde ; or, peut-on contempler de sang-froid la première source d'un grand fleuve ? (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 2, p. 685).

² Say remet en cause sa propre définition de l'économie dans son *Cours d'Economie Politique* : « L'objet de l'économie politique semble avoir été restreint jusqu'ici [...], c'est ainsi que moi-même je l'ai considéré dans mon *Traité d'Economie Politique*, cependant, on peut voir dans cet ouvrage même que cette science tient à tout dans la société, qu'elle se trouve embrasser le système social tout entier » (Say, 1832, p. 4). Le *Dictionnaire de l'Economie Politique* indique également une définition retrouvée dans ses notes manuscrites : « l'économie politique est la science des intérêts de la société, et comme toutes les sciences véritables, elle est fondée sur l'expérience, dont les résultats, groupés et rangés méthodiquement, sont devenus des principes, des vérités générales » (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 1, p. 713). Pour une vision historique des différentes approches proposées par Say de la définition de l'économie politique, consulter Allix (1911). Walras va se contenter d'utiliser la définition du *Traité* de 1803 au dépens des autres approches, comme il l'a été fait régulièrement au cours du XIXe siècle.

Cette naturalité de l'économie qui a été défendue par la plupart des économistes de l'école française permettrait d'assurer la supériorité de l'économie contre le socialisme et/ou le protectionnisme, objectif défendu ardemment par les économistes de cette école. Mais pour Léon Walras, cette définition "est aussi fausse qu'elle est commode" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 30) car si l'économie était une science naturelle, elle ne serait qu'une histoire naturelle. Or, l'homme est doué de raison et de liberté, capable d'initiative et de progrès. Il peut donc interagir face au caractère naturel de l'économie¹.

De cette constatation sur l'homme, Léon Walras remet en cause la doctrine remise à l'ordre du jour par Jean-Baptiste Say. Comme l'homme a le choix, il peut avancer plus ou moins rapidement suivant qu'il adhère ou non à l'application des principes économiques. Les combinaisons de production, de distribution et de consommation de la richesse du système de corporation sont moins avancées que celles relatives à un marché libre du travail. Ces supériorités sont considérées par Léon Walras "non pas comme plus naturelles, mais comme plus conformes à l'intérêt et à la justice"² (*ibid.*, p. 31).

Ainsi, Léon Walras s'écarte d'une interprétation qui mélange le théoricien de l'homme politique avec Adam Smith mais également de la prise en compte d'une économie naturelle avec Jean-Baptiste Say. Il va préférer proposer une nouvelle approche de l'analyse économique qui ne va pas consister à nier les approches précédentes mais au contraire à utiliser les lacunes ou les erreurs des économistes pour formuler une nouvelle définition de l'économie. Il va alors vouloir faire de cette discipline une science à travers l'utilisation d'une démarche rigoureuse et incontestable mais également avec l'utilisation des mathématiques.

« Walras a été conduit à élaborer son économie pure sous la forme mathématique par le besoin de prouver ce que les anciens économistes n'avaient, selon lui, qu'affirmé » (Boson, 1963, p. 62).

¹ "Il a le choix entre le bien et le mal, et il va du mal au bien de plus en plus" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 31).

² On voit progressivement apparaître dans le discours de Léon Walras la prise en compte de critères autres que celui de la science pure. Il laisse ainsi présager, dès le début des EEPP, que l'économie pure ne constitue pas la seule approche de l'analyse économique.

1.1.2 – Une nouvelle vision de l'économie

Devant les imprécisions de ses prédécesseurs, Léon Walras a pour objectif de faire une esquisse de la philosophie, de la science en général et de l'économie politique et sociale en particulier. Ce travail va commencer par une nouvelle définition de l'économie. Celle-ci est largement connue et repose sur l'analyse de la richesse sociale.

"J'appelle richesse sociale l'ensemble des choses matérielles ou immatérielles qui sont rares, c'est-à-dire qui, d'une part, nous sont utiles, et qui, d'autre part, n'existent à notre disposition qu'en quantité limitée" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 45).

Tout comme Adam Smith, Léon Walras fait référence à l'étude de la richesse comme objet de l'économie mais y rajoute l'adjectif social. Cette précision provient de Jean-Baptiste Say qui, dans son *Cours d'Economie Politique*, distingue les richesses naturelles qui sont données gratuitement et avec profusion par la nature, des richesses sociales qui sont le fruit d'une évaluation, d'un échange¹. Le travail de Jean-Baptiste Say s'arrête à cette distinction puisque dans ses différents ouvrages, il parlera alors uniquement de « richesses ». Léon Walras quant à lui va toujours parler de richesses sociales, c'est-à-dire de biens et de services qui vont pouvoir être évalués.

En plus d'évoquer la richesse sociale comme objet d'étude de l'économie, Léon Walras fait référence à la notion de biens matériels et immatériels. Adam Smith considérait que les biens immatériels ne faisaient pas partie de l'économie. C'est encore une fois Jean-Baptiste Say qui prend en compte les différentes natures des biens dans l'analyse de la richesse sociale².

Si les approches d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say interviennent dans la recherche d'une nouvelle définition de l'économie, elles n'en constituent qu'un point d'entrée. En effet, les premières informations que nous venons de dégager avec Léon Walras des définitions précédentes ne sont pas révélatrices de sa nouvelle approche. Mais Léon

¹ « Elles sont fondées sur le droit de posséder. (...). Elles ne peuvent être évaluées que par l'échange au moyen duquel leur valeur est constatée (...) elles peuvent seules devenir l'objet d'une étude scientifique car elles seules sont appréciables rigoureusement" (Say, 1832 : 2003b, Vol 1, p. 64-65).

² "L'utilité, sous quelque forme qu'elle se présente, est la source de la valeur des choses ; et ce qui va vous surprendre [par rapport aux théories existantes et notamment celles de Smith], c'est que cette utilité peut être créée, pour avoir de la valeur et devenir le sujet d'un échange, sans avoir été incorporée à aucun objet matériel (Say, 1832 : 2003b, Tome 1, p. 87).

Walras est obligé d'y faire référence pour légitimer son approche auprès des économistes ; pour faire de sa nouvelle analyse économique une continuité et non une rupture.

Les deux éléments fondamentaux dans la définition que propose Léon Walras sont l'utilité et la rareté. Pour un lecteur français ou un économiste de l'école française du XIXe siècle, cette définition ne paraît pas, et loin s'en faut, novatrice. En effet, Jean-Baptiste Say évoque l'utilité comme fondement de la valeur et un certain nombre d'économistes ont déjà pris en compte la rareté comme complément¹. La particularité de Léon Walras se trouve dans l'utilisation qu'il va faire de ces deux éléments.

Les économistes de l'école française se cantonnent en effet à proposer l'utilité et/ou la rareté comme définition de l'économie puis utilisent le plan proposé par Jean-Baptiste Say de l'analyse des richesses de leurs productions à leurs consommations. Léon Walras va au contraire tirer de ces deux concepts certaines conclusions qui ouvriront la voix aux trois branches de sa trilogie. Avant d'en examiner les conclusions, revenons sur les deux éléments clefs de la richesse utilisés par l'auteur des EEPP.

Tout d'abord, un bien est utile pour Léon Walras "dès qu'il peut servir à un usage quelconque, dès qu'il répond à un besoin quelconque et en permet la satisfaction" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 45).

Il rentre par là parfaitement dans la logique de l'école française qui depuis Jean-Baptiste Say, fait de l'utilité le fondement de la valeur². Mais même si Léon Walras reprend l'approche de Say, il la complète en précisant ce qu'il entend par l'utilisation de ce concept :

- ✓ L'utilisation de l'adjectif 'utile' correspond pour Léon Walras à une simplification de langage. Ce terme fait référence à la prise en compte par l'économiste des objets nécessaires ou superflus, utiles ou agréables³. L'adjectif utile reprend ainsi l'ensemble

¹ Gustave de Molinari dans son *Cours d'Economie Politique* de 1863, Anselme Batbie dans ses Cours professés à l'Université de Paris publiés en 1866, Le Hardy de Beaulieu dans son *Traité d'Economie Politique*, etc. Mongin fait référence aux économistes français et à Léon Walras pour décrire la valeur. "Lorsque les économistes se demandent quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une chose ait de la valeur, ils s'accordent à en exiger deux : 1° il faut que la chose soit utile, que certaines personnes éprouvent le désir de la posséder ; 2° il faut que l'acquisition de cette chose ou d'une chose semblable présente une certaine difficulté ; aucun individu ne consentirait à sacrifier une richesse qu'il possède pour acquérir par voie d'échange une chose qu'il se peut procurer lui-même sans la moindre peine" (Mongin, 1882, p. 377). L'ouvrage de Maurice Block (1890) constitue également une bonne vision historique sur cette question.

² Consulter par exemple le Chapitre III de la première partie du *Cours d'Economie Politique* de Jean-Baptiste Say.

³ "nécessaire, utile, agréable et superflu, tout cela, pour nous, est seulement plus ou moins utile" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 45).

de cette terminologie généralement utilisée par les économistes. Mais ce n'est pas tout. En faisant référence à l'utilité, Léon Walras précise que

- ✓ L'économiste ne s'intéresse pas à la finalité de l'objet. "Qu'une substance soit recherchée par un médecin pour guérir un malade, ou par un assassin pour empoisonner sa famille, c'est une question très importante à d'autres points de vue, mais tout à fait indifférente au nôtre" (*ibid.*, p. 50). La richesse sociale est uniquement étudiée en fonction de la satisfaction d'un besoin et non suivant les mœurs de la société. L'économiste ne pourra ainsi pas dire d'un objet qu'il est agréable, superflu ou nécessaire, il se contentera de le considérer comme ayant une valeur d'échange.

En plus d'être utiles, les richesses sociales étudiées par les économistes doivent être rares¹, c'est-à-dire limitées en quantité. Cette caractéristique de la richesse sociale fait que l'économiste ne va pas s'intéresser aux objets fournis par la nature de manière abondante, gratuite et universelle, tel le soleil ou l'air :

"L'air atmosphérique, la lumière et la chaleur du soleil quand le soleil est levé, l'eau au bord des lacs, des fleuves et des rivières se rencontrent en telle quantité qu'il n'en peut manquer à personne, chacun en prenant même tant qu'il veut. Ces choses, qui sont utiles, généralement ne sont pas rares et ne font pas partie de la richesse sociale" (ibid., p. 46).

L'économiste va au contraire prendre en compte les objets qui sont rares, c'est-à-dire qui ne sont pas fournis de manière immédiate et illimitée par la nature.

Le côté novateur de Léon Walras par rapport aux économistes de son époque commence maintenant par l'analyse des conclusions que l'on peut apporter à la prise en compte de l'économie fondée sur l'utilité et la rareté. Si Léon Walras s'était contenté d'être un économiste « orthodoxe » ou « classique » pour cette période, il aurait arrêté son introduction économique à ce point pour continuer par l'analyse de la richesse sociale de sa production à sa consommation.

¹ "La rareté n'est qu'une abondance moindre, ou, pour mieux dire, l'abondance n'est qu'une moindre rareté" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 46).

C'est parce qu'il s'est interrogé sur les conséquences de sa définition et qu'il a utilisé à la fois une nouvelle méthode mais également les mathématiques¹, que Léon Walras se donne les moyens de repenser l'analyse économique.

Commençons par les conclusions que Léon Walras va proposer suite à l'énonciation de sa définition de l'économie :

- ✓ Les choses rares sont tout d'abord valables et échangeables. L'économiste s'intéresse donc à l'échangeabilité, c'est-à-dire à la possibilité qu'ont les choses rares d'être mises en rapport les unes avec les autres dans certaines proportions (la valeur d'échange). Toutes les choses rares et seules les choses rares sont valables et échangeables.
- ✓ Les choses rares sont appropriables. Toutes les choses rares et utiles et seulement celles-ci sont non seulement valables et échangeables mais également appropriables. Personne ne voudrait s'approprier de quelque chose d'inutile ou abondant.
- ✓ Les choses rares sont enfin multipliables. C'est dans l'intérêt des individus de produire les choses à la fois rares et utiles et uniquement celles-ci. Toutes les choses rares sont multipliables (à l'exception de la terre).

Ces trois conséquences découlent de la définition de la richesse sociale

« Toute richesse sociale et seule la richesse sociale est appropriable, échangeable et reproductible. Cela signifie que les faits généraux de la propriété, de la valeur d'échange et de la production sont engendrés par le concept de rareté et que seul ce concept engendre ces trois faits. L'économie politique a donc un triple domaine : la propriété, l'échange et la production » (Lallement, 2000, p. 453).

Une fois cette première étape franchie, c'est-à-dire la déduction des conséquences a priori de la définition de l'économie, Léon Walras change de point de vue pour se placer au niveau des phénomènes, des faits, c'est-à-dire des manifestations de la richesse sociale. Il s'agit de l'échange et de la valeur d'échange, de la propriété et de la production. Il obtient ainsi trois faits généraux,

¹ "Mon intensité du dernier besoin satisfait ou ma rareté qui se confond elle-même, à cela près qu'elle est conçue comme une grandeur mathématique, avec la rareté telle que la définissait A.-A. Walras mon père" (Walras, 1898a ; 1992, p. 58).

"trois séries ou groupes de faits particuliers qu'engendre la limitation dans la quantité des utilités ou la rareté des choses, trois faits dont toute la richesse sociale, dont la richesse sociale seule est le théâtre" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 49)

Ces trois types de faits relèvent chacun d'une des trois catégories de rapports distingués par Léon Walras à travers la distinction entre la science, l'art et la morale.

1.1.3 – La science, l'art et la morale

Dire que l'économie s'étudie suivant différentes approches n'est pas totalement novateur au XIXe siècle. De nombreux économistes ont proposé de manière explicite la séparation entre science et art, entre une approche théorique et des conclusions pratiques. Les débats relatifs au champ d'étude de l'analyse économique se sont plus particulièrement développés chez les économistes de la seconde génération¹ de l'école française avec comme grands représentants Courcelle-Seneuil ou Pellegrino Rossi. Ce dernier nous dit dans son *Cours d'Economie Politique* que

« La science n'a pas de but extérieur. Dès qu'on s'occupe de l'emploi qu'on peut en faire, du parti qu'on peut en tirer, on sort de la science et on tombe dans l'art » (Rossi, 1865, Vol 1, p. 29).

Charles Coquelin, dans le DEP, propose également cette distinction² :

« La politique est un art (...). Eh bien ! cet art, l'économie politique l'envisage, comme tous les autres, dans ses rapports avec l'ensemble des faits économiques, mais nullement dans ses procédés intimes ; elle fait connaître, par exemple, l'influence salutaire qu'un gouvernement exerce sur le développement de l'industrie, quand il maintient, dans le cercle qu'il embrasse, une sécurité parfaite pour tous les intérêts, un respect absolu pour tous les droits, et le tort qu'il lui fait, au contraire,

¹ Cette classification est mise en avant par l'auteur. On l'a retrouvée quelquefois dans les commentaires du début du XXe siècle mais très rarement aujourd'hui. La première génération d'économistes qui représente l'école française se regroupe autour de Jean-Baptiste Say. La seconde consiste dans un certain nombre d'économistes qui reprennent le flambeau de Say. Il s'agit des auteurs cités auxquels on peut rajouter Bastiat. Cette seconde génération voit se développer les mesures en faveur du libre-échange avec comme point culminant l'accord de libre-échange entre la France et l'Angleterre en 1860. La troisième génération poursuit le travail entamé jusqu'ici, sans véritable innovation et voit progressivement régresser cette école de pensée. La quatrième et dernière génération, à la fin du XIXe siècle et début du XXe siècle, tente de survivre dans un monde enclin à de nouvelles approches et à un enseignement universitaire.

² Pour une vision historique sur le débat, consulter l'ouvrage de Block de 1890.

quand il souffre que l'on viole ces droits ou qu'il les viole lui-même » (Coquelin, 1853, Vol 2, p. 734).

Léon Walras reprend le travail de cet économiste comme point de départ de son analyse, méthode qu'il a déjà utilisée pour la définition de l'économie et qu'il utilisera encore à de nombreuses reprises. Il indique tout d'abord un point positif pour le directeur du Dictionnaire :

« Charles Coquelin fait observer très judicieusement qu'avant de définir l'économie politique, il y a lieu de se demander si elle est une science ou un art (...) et qu'avant tout, il convient de bien distinguer l'art de la science » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 36).

Mais la distinction proposée par Charles Coquelin ne satisfait aucunement Léon Walras : « L'auteur essaie, en réalité, et quoi qu'il en dise, d'opérer la séparation de l'art et de la science économiques, en déterminant l'objet véritable de l'économie politique et (...) il augmente encore, bien loin de la dissiper, la confusion par lui signalée » (*ibid.*, p. 38).

Léon Walras se fixe alors comme travail de tout réétudier, de « reprendre la question toute entière, et faisant la distinction d'une manière rationnelle, complète et définitive » (*ibid.*, p. 39).

En effet, l'approche française est non seulement mal faite mais ne repose en plus sur aucune argumentation sérieuse, scientifique. A travers ces premières étapes, on commence progressivement à comprendre le travail de Léon Walras. Il cherche à repenser l'analyse économique existante en la faisant reposer sur des bases solides et indiscutables. Ce travail nécessite non pas de réfléchir à un concept ou une définition mais à l'ensemble de la science. Il faut faire « esquisse de la philosophie de la science en général en vue d'arriver à la philosophie de l'économie politique et sociale en particulier » (*ibid.*, p. 39).

Léon Walras va reprendre le débat initié par les économistes de l'école française mais lui apporte un véritable statut de travail scientifique et non un discours doctrinaire sans fondements théoriques. La nature des faits va lui permettre de repenser la distinction entre la science et l'art (A). Son travail ne va pas s'arrêter là car il ne propose pas deux mais trois approches de l'analyse de la richesse sociale. C'est par l'étude des relations entre les personnes et les choses (B) que Léon Walras va mettre en avant pour la première fois son approche qui distingue la science pure de la science morale et appliquée. Nous finirons par une étude critique de l'approche de Léon Walras en présentant l'interprétation que nous utiliserons de cette distinction (C).

« Qui dit Walras, dit équilibre. Mais il ne faut pas en rester à la théorie pure de l'équilibre concurrentiel. En effet, Léon Walras a consacré sa vie à la recherche de « l'idéal social ». Et la base scientifique de cet idéal, selon lui, devait se trouver au croisement des trois domaines qu'il a lui-même définis : l'économie pure, l'économie appliquée et l'économie sociale » (Van Dalli in Baranzini, 2004, p. 5).

La nature des faits : de la science à l'art

Léon Walras a déjà évoqué dans un article sur la propriété intellectuelle de 1859 publié dans le *Journal des Economistes* la classification qu'il propose entre la science et l'art. Il tente alors de re-conceptualiser cette division utilisée par les économistes français en différenciant l'économie pure de l'économie appliquée. Mais c'est véritablement lors de son arrivée à Lausanne à partir des années 1870 qu'il va revenir sur cette distinction à la fois en l'approfondissant mais également et surtout en la clarifiant. Il en découlera trois études différentes pour l'économiste.

Pour comprendre ce tripartisme qui est au cœur de sa trilogie, il faut débiter par l'analyse des faits : « La différenciation des sciences résulte de la différence entre les faits » (Lallement, 2000, p. 451).

Certains faits prennent leur source dans la fatalité des forces naturelles qui ne peuvent être envisagés du point de vue du bien et du mal (α). Les autres sont issus de la libre volonté de l'homme et sont nécessairement emprunts d'un caractère de moralité ou d'immoralité (β).

« Le fait de la gravitation universelle et le fait de la maladie sont en dehors de la morale, parce que chacun d'eux est un fait fatal (...) au contraire, il n'est point indifférent à la morale que l'homme égorge son semblable pour le dévorer, car cela est mal ; ni que l'homme tue l'animal et s'en repaisse, car cela est bien » (Walras, 1860 : 2001, p. 95).

1 – Les faits naturels

Ils ont leur origine dans « le jeu des forces de la nature qui sont des forces aveugles et fatales » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 39). Ces faits se trouvent dans la nature, « c'est pourquoi

nous les appellerons des faits naturels » (*ibid.*, p. 39). Le scientifique ne peut rien faire d'autre que de les reconnaître, de les constater et d'expliquer leurs effets. Comme les faits naturels n'ont pas la conscience d'agir, ils ne peuvent se manifester de différentes manières. Ces faits naturels se perpétuent ainsi avec un caractère de nécessité et d'immutabilité.

Pour Léon Walras par exemple à propos de l'échange : la valeur d'échange est un fait naturel sur lequel personne ne peut intervenir. La valeur d'échange est un fait naturel « dans son origine, dans sa manifestation et sa manière d'être » (*ibid.*, p. 50). Dire que le blé vaut 24 francs l'hectolitre comme le fait l'auteur de l'équilibre général, c'est révéler un fait naturel car ce prix ne résulte ni de la volonté du vendeur ni de celle de l'acheteur ; le premier voulant vendre plus cher mais il ne le peut pas parce que la marchandise ne vaut pas plus, le second, inversement, voudrait acheter moins cher mais cela lui est également impossible à cause de la concurrence des producteurs, c'est-à-dire la pression des autres acheteurs ou vendeurs.

Il est possible de résister à ce prix (par l'application de règlements ou de diverses interventions gouvernementales), mais il est impossible de changer son caractère et ses lois. « Nous pouvons ou lui résister ou lui donner libre carrière selon qu'il nous convient » (*ibid.*, p. 50), mais nous ne pouvons en aucune manière changer ses caractéristiques.

L'étude des faits naturels, qui ont les caractéristiques que nous venons d'énoncer sont l'objet d'étude de la « science pure naturelle ou la science proprement dite » (*ibid.*, p. 40) qui va avoir pour objet l'analyse de l'échange et de la valeur d'échange.

Lorsque l'économiste étudie les faits naturels relatifs à la richesse sociale, il fait de l'économie pure et se rattache pour Léon Walras, comme toute étude pure, à la cénonique¹ générale, à la science abstraite et rationnelle décrivant l'homme vivant en société qui a des besoins et qui, pour les satisfaire, divise son travail² et échange. Dans cette approche spécifique, l'économiste va ainsi étudier l'échange et la valeur d'échange considérés à la fois comme des faits naturels mais également comme des faits mathématiques :

¹ « M. Giddings propose d'appeler Cénonique (coenonics) la science sociale ainsi considérée comme science morale et rationnelle, en laissant à la science sociale descriptive et plus ou moins naturelle, telle qu'elle a été faite jusqu'ici, le nom qu'elle s'est donné de sociologie. Trouvant ces dénominations excellentes, et bien convaincu que l'économique et la cénonique doivent tôt ou tard prendre autant d'importance et de rigueur que la mécanique, je m'avance dans la voie qui m'est ouverte en joignant à l'économique pure l'économie appliquée qui sera la théorie de l'Industrie ou de la production de la richesse, et à la cénonique générale une cénonique civile qui sera la théorie de la Famille, une cénonique politique qui sera la théorie du Gouvernement, et une cénonique économique qui sera la théorie de la Propriété ou de la répartition de la richesse. Les éléments de l'ancienne économie politique se trouveraient ainsi dans l'économique pure et appliquée et dans la cénonique économique. Toutefois, pour ménager la transition et m'en tenir à ce qui paraît admis, je désignerai encore ici la dernière de ces sciences sous le nom d'économie sociale » (Walras, 1897b ; 1992, p. 245-246).

² La division du travail constitue pour Walras un fait naturel : « Il ne dépend pas plus de nous de diviser le travail ou de ne point le diviser qu'il ne dépend de nous d'être bipèdes ou quadrupèdes, bimanés ou quadrumanes. En d'autres termes, nous divisons naturellement le travail, comme nous sommes naturellement bipèdes et bimanés » (Walras, 1867 ; 1990, p. 92).

« Le blé vaut 24 F l'hectolitre. Il s'agit là de l'observation d'un phénomène qui montre que la valeur d'échange est une grandeur appréciable, et que sur cette grandeur on peut effectuer toutes les opérations habituelles de l'arithmétique. Puisque les mathématiques ont précisément pour objet l'étude des grandeurs de ce genre, alors la théorie de la valeur d'échange est non seulement une science pure, mais surtout une science mathématique que Walras appelle économie politique pure » (Lallement, 2000, p. 455).

Le critère qui relève de la science pure, qui découle de l'analyse des faits naturels de l'échange et de la valeur d'échange est le vrai. Les faits naturels permettent ainsi de classer l'analyse de la richesse sociale suivant le critère du vrai et font référence à la science.

« la science étudie non les corps, mais les faits dont les corps sont le théâtre. Ainsi, les corps passent et les faits demeurent » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 39).

A côté de celle-ci, l'économiste, comme nous l'avons remarqué avec l'école française, va étudier l'art. Cette étude provient de l'analyse non pas des faits naturels mais des faits humanitaires.

2 - Les faits humanitaires

Ces faits trouvent leur origine dans l'exercice de la volonté de l'homme qui est une force gouvernée par la raison clairvoyante et la volonté libre. Ces faits « ont pour théâtre l'humanité, et c'est pourquoi nous les appellerons faits humanitaires » (*ibid.*, p. 39).

Les faits naturels étant aveugles et fatales, il n'y a rien d'autre à faire qu'à les reconnaître, les constater et les expliquer. Mais pour ce qui est des effets de la volonté de l'homme, les choses sont différentes. Comme les hommes ont une conscience d'agir et peuvent agir de plusieurs manières différentes, les faits provenant de l'homme n'ont pas le caractère d'immuabilité. L'économiste ne peut plus se contenter de les reconnaître, les constater et les expliquer, il doit les gouverner. « Ici, la science doit avoir son complément dans l'art qui conseil, prescrit, dirige » (Boson, 1963, p. 30).

L'étude des faits qui relève de cette catégorie constitue pour Léon Walras l'objet d'une science pure morale ou l'histoire, qui va se distinguer de l'étude des faits naturels. Cette prise en compte des différents faits permet à Léon Walras de distinguer les sciences naturelles des

sciences morales et politiques: « il faudra expliquer les faits naturels mais il faudra diriger les faits humanitaires » (Lallement, 2000, p. 451).

Léon Walras, par cette distinction, revient sur la séparation entre la science et l'art émise par les économistes de l'école française en la clarifiant car il la fonde sur la nature des faits. Mais il ne se contente pas de distinguer deux approches distinctes. Il va privilégier trois points de vue différents. La science pure qui provient de l'étude des faits naturels, la morale et l'économie appliquée qui proviennent de l'analyse des faits humanitaires. Pour faire cette dernière distinction, il va s'appuyer sur un nouveau critère qui correspond aux rapports entre les hommes et les choses.

Les relations entre les personnes et les choses :
l'art et la morale

La prise en compte des rapports des hommes et des choses va permettre à Léon Walras de proposer son classement tripartite des faits. C'est véritablement par la prise en compte de ces éléments qu'il innove face aux économistes de l'école française. Nous allons tout d'abord décrire ces deux paramètres avant de montrer comment leurs relations déterminent les différentes catégories que sont l'économie pure, appliquée et sociale.

Pour la personne, Léon Walras énonce que : « l'homme domine ses émotions et ses idées, et il domine ses résolutions. Il sent, il se connaît et il se possède. Il a une fin et il la poursuit ; mais il le fait sachant qu'il a une fin et que c'est à lui à la poursuivre ; c'est pourquoi nous disons que l'homme accomplit une destinée clairvoyante et libre, et qu'il est, non une chose, mais une personne » (Walras, 1867 ; 1990, p. 102).

En opposition à l'homme, les choses sont impersonnelles, elles ne se connaissent pas et ne se possèdent pas, elles ne sont pas responsables de leurs conduites, ni susceptibles de mérite ou de démerite. Elles sont incapables de vices et de vertus, « elles peuvent être assimilées à un pur mécanisme » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 41).

La distinction entre les personnes et les choses, paraît donc très claire. Elle repose sur la faculté de possession.

« Tout être qui ne se connaît pas et qui ne se possède pas est une chose. Tout être qui se connaît et qui se possède est une personne. L'homme se connaît, il se

possède ; il est une personne. L'homme seul est une personne ; les minéraux, les plantes, les animaux sont des choses » (ibid., p. 40-41).

Cette citation met par ailleurs en avant la hiérarchie entre les personnes et les choses. Plus particulièrement, il existe une relation de supériorité des personnes sur les choses¹. L'homme dispose des choses,

« c'est tout à la fois un droit et un devoir pour nous que de subordonner la fin des choses à notre fin, leur destinée aveugle à notre destinée morale » (Walras, 1860 : 2001, p. 96).

Cette première étape nous permet de distinguer les personnes des choses. Les relations entre ces deux paramètres vont être au cœur de la tripartition proposée par Walras. Le rapport entre les choses va être de l'ordre de la science pure. Les différentes choses vont connaître certaines relations qui ne peuvent pas être modifiées par la volonté de l'homme.

A côté de cette science pure qui découle de la relation des choses entre elles, vont coexister deux autres types de relations qui vont permettre de distinguer l'art de la morale. La première concerne les relations des personnes entre elles. Ces relations ont pour fondement les faits qui résultent de la volonté, de l'activité de l'homme. Il s'agit de la morale. Pour qu'un fait appartienne à la morale,

« il faut et il suffit que ce fait, prenant toujours sa source dans l'exercice de la volonté de l'homme, constitue un rapport de personnes à personnes en vue de la coordination des destinées de ces personnes entre elles. Ainsi, par exemple, en matière de mariage ou de famille, c'est la morale qui fixera le rôle et les positions du mari et de la femme, des parents et des enfants » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 42).

Pour qu'un fait appartienne à la catégorie de l'industrie ou de l'art à proprement parler, il faut et il suffit qu'il ait son origine dans l'exercice de la volonté humaine et qu'il constitue un rapport entre les personnes et les choses. Boson décrit parfaitement la distinction entre ces deux catégories :

« Les destinées de toutes personnes doivent se coordonner les unes aux autres, dans la réciprocité des droits et des devoirs. Il en résulte que tous les faits ayant leur source dans la volonté de l'homme se divisent en deux catégories, suivant qu'ils concernent, d'une part, les rapports entre personnes et choses, d'autre part, les

¹ « La fin des choses est rationnellement subordonnée à la fin des personnes qui, seules, sont responsables de l'accomplissement de leur destinée. En revanche, la fin d'une personne quelle qu'elle soit ne peut être subordonnée à la fin d'aucune autre personne » (Boson, 1963, p. 30).

rapports des personnes entre elles. Dans le premier cas, il s'agit de la subordination de la fin des choses à la fin des personnes dans l'industrie, dont la théorie s'appellera la science appliquée ou l'art. Dans le second cas, il s'agit de la coordination des destinées des personnes entre elles dans les mœurs, dont la théorie s'appellera la science morale ou la morale » (Boson, 1963, p. 31).

Grâce à la distinction entre les personnes et les choses, Léon Walras met en avant trois approches de l'analyse économique : la science pure ou la science, la science appliquée ou l'art et la science morale ou la morale. Chaque type de science va avoir un critérium spécifique qui est le vrai pour la science, l'utile pour l'art et le bien pour la morale. Pour plus de clarté dans la présentation de l'approche économique de Léon Walras, nous pouvons synthétiser toutes les données qui viennent d'être énoncées dans un tableau récapitulatif qui distingue le type de sciences, de faits, les relations entre les personnes et les choses et enfin les critères de démarcation.

Type de science	Science pure	Science appliquée ou art	Science morale
Type de faits	Faits naturels	Faits humanitaires	Faits humanitaires
Objet	Relations entre les choses	Relations entre les choses et les personnes	Rapport de personne à personne
Critères	<i>Vrai</i>	<i>Utile (intérêt)¹</i>	<i>Bien, Juste²</i>

Les trois catégories de rapports distinguées par Léon Walras relèvent des trois types de phénomènes qui étaient présentés précédemment. L'économie, qui a pour objet la richesse sociale, comprend donc trois domaines de recherche (théorie de l'échange, de la répartition et de la production), qui représentent trois types de savoirs (science pure, morale et appliquée) qui disposent chacun d'un critère spécifique (vrai, juste et utile).

¹ Nous reprenons ici la terminologie employée par Léon Walras. Pour employer un vocabulaire plus moderne, nous pouvons utiliser le terme d'efficacité pour désigner le critère de la science appliquée.

² Le juste est un critère qui provient des mœurs, c'est-à-dire l'ensemble des rapports économiques et moraux des hommes entre eux.

Léon Walras propose ainsi une nouvelle approche de l'analyse économique qu'il va décrire dans trois ouvrages, chacun représentant un type de science spécifique. Dans les *Eléments d'Economie Politique Pure ou Théorie de la Richesse Sociale*, Léon Walras va faire référence à la théorie de l'échange et à la valeur d'échange (science) selon le critère du vrai. Il va alors faire de l'économie pure. Dans les *Etudes d'Economie Sociale ou Répartition de la Richesse Sociale*, Léon Walras va faire de l'économie sociale (morale). Il s'intéressera à la répartition et à la propriété des richesses avec comme critère le juste.

Enfin, dans les *Etudes d'Economie Politique Appliquée ou Théorie de la Production de la Richesse Sociale*, Léon Walras va faire de l'économie politique appliquée (l'art) avec comme critère, l'utile. De ces trois opus, seul les *Eléments d'Economie Politique Pure* constituent un véritable livre achevé, les deux autres constituants des recueils d'articles. Si Léon Walras n'a pas eu le temps d'achever l'écriture de trois ouvrages de manière complète¹, la distinction qu'il vient d'émettre va lui permettre non seulement de révolutionner l'analyse économique mais également de proposer une approche rigoureuse face aux économistes français.

Les différents discours en économie pure, sociale ou appliquée devront être critiqués non pas selon des critères communs, mais selon des critères spécifiques. Ainsi, lorsque Léon Walras écrit sa contribution pour le concours sur les impôts qui se déroule à Lausanne et qui lui permettra quelques années après d'obtenir sa chaire, il dit que

« Il ne faut pas oublier que les conclusions de la science pure ont un caractère éminemment abstrait et idéal, qu'elles peuvent et doivent être critiquées au nom de la raison, de la vérité, de la justice absolue. Je demande que, pour le moment, mes idées soient examinées, discutées et jugées de la sorte, indépendamment de toute considération de réalisation pratique : ainsi seulement je n'aurai point à me repentir de les avoir exprimées » (Walras, 1860 : 2001, p. 304)

La grille de lecture proposée par Léon Walras va lui permettre de critiquer les écrits des économistes français, à l'image de Pellegrino Rossi, qui ont souvent mélangé les différentes approches.

"A quel point de vue l'étudiez-vous ? Est-ce au point de vue de sa valeur d'échange, c'est-à-dire au point de vue des phénomènes de vente et d'achat auxquels elle est

¹ Léon Walras avait intégré cette grille de lecture dans les cours qu'il professait à l'université de Lausanne. Il proposait un cours d'économie politique pure, un cours d'économie sociale et un cours d'économie industrielle. Voir à ce propos les cours de Léon Walras dans la reproduction de ses œuvres complètes.

soumise ? Est-ce au point de vue de sa production industrielle, c'est-à-dire au point de vue des conditions favorables ou défavorables de l'augmentation de sa quantité ? Est-ce enfin au point de vue de la propriété dont elle est l'objet, c'est-à-dire au point de vue des conditions qui en rendent l'appropriation légitime ou illégitime ? Il faut nous le dire. Et il faut surtout vous garder sévèrement de l'étudier à ces trois points de vue ou à deux d'entre eux concurremment ; car il n'y en a pas de plus différents, comme on va le reconnaître" (EPPP, 1874 ; 1988, p. 49).

Léon Walras propose ainsi de repenser totalement l'analyse économique, d'en faire une science qui dispose de différentes approches pour un même objet d'étude.

« Walras a montré que la définition de la richesse sociale engendrait logiquement trois conséquences a priori : l'appropriabilité, l'échangeabilité et la reproductibilité. A posteriori, Walras a montré que ces trois caractéristiques potentielles correspondaient à trois types de faits observables : la propriété, l'échange et la valeur d'échange, et la production. L'observation de ces trois types de phénomènes montre qu'ils relèvent chacun d'une des trois catégories de rapports distingués par Walras : les rapports des hommes entre eux, les rapports des hommes avec les choses et les rapports des choses entre elles.

Autrement dit, l'économie politique – la science qui a pour objet l'étude de la richesse sociale – recouvre un triple domaine : la théorie de la répartition, la théorie de l'échange et la théorie de la production. Ces trois domaines, définis par le point de vue selon lequel on aborde la richesse sociale, correspondent chacun à un type de savoir, science pure, science appliquée ou science morale, régulé par un critère spécifique, le vrai, l'utile ou le juste » (Lallement, 2000, p. 456).

Ne perdons pas de vue notre objet initial qui consiste à comprendre la construction du modèle walrassien par rapport aux travaux de l'école française. Cette présentation a permis de montrer qu'il existait trois discours relatifs à l'analyse de la richesse sociale. Le premier, l'économie sociale, qui a permis à Léon Walras de s'intégrer dans cette école, a été étudié précédemment. Rappelons qu'il arrivait à la conclusion que l'école française était limitée par son manque de rigueur dans ses démonstrations. C'est ce qui le pousse à tenter un dépassement scientifique en proposant son analyse de l'économie pure. Sur la base des résultats du juste et du vrai, l'économiste aura les bases pour appréhender les questions pratiques, les questions d'économie appliquée. Avant d'examiner tout cela avec un

dénominateur commun qui va apparaître progressivement dans l'analyse de la concurrence, examinons l'enchevêtrement, s'il existe¹, de cette tripartition.

Interprétations de cette classification

Léon Walras énonce donc trois discours différents pour l'analyse économique : un discours relatif à l'économie pure, un pour l'économie sociale et enfin un pour l'économie appliquée. Cette présentation pose quelques questions relatives à l'utilisation qu'il va en faire et notamment sur le niveau de l'ordre que doit choisir l'économiste. Existe-t-il un champ antérieur aux autres ? La réponse à cette question a été sous-entendue jusque-là et il convient de l'éclairer maintenant.

Pour reprendre un exemple qu'utilise Léon Walras dans ses différentes recherches, l'analyse économique peut être comparée à de la mécanique. La mécanique pure précède forcément la mécanique appliquée tout comme la théorie de la construction précède sa pratique. La première chose à faire, lorsque l'on veut étudier l'économie, va donc consister à déterminer un socle théorique : l'économie pure. C'est dans un deuxième temps qu'interviendront les réflexions sur l'économie appliquée. En effet, cette branche fonde son analyse sur les résultats de la première science.

« Portons, une fois pour toutes, dans cet ordre de recherches et d'efforts la méthode qui consiste à faire d'abord avec soi la science pure et à aborder ensuite avec énergie la science appliquée. Peut-être, ayant un peu plus de lumières, aurons-nous aussi un peu plus de courage. Et peut-être cesserons-nous de donner le triste spectacle de la plus complète impuissance à mener à bien les réformes économiques et sociales les plus urgentes » (Walras, 1886 ; 1992, p. 117).

Cet enchaînement qui consiste à débiter par l'économie pure pour se diriger par la suite dans l'analyse de l'économie appliquée paraît tout à fait logique dans la démarche d'un scientifique. L'économiste débute par une théorie abstraite, indépendante de tout élément concret pour arriver par la suite, sur la base des résultats de l'économie pure, à des analyses relatives à son application.

« S'il est quelque chose d'assuré et d'incontestable, c'est que les règles de l'art doivent être fondées uniquement sur les lois de la science, c'est que la théorie de la

¹ Les propos de Léon Walras n'étant pas toujours identiques, il est possible de proposer plusieurs interprétations de sa trilogie.

production doit sortir toute entière de la théorie de la valeur d'échange, c'est que le principe de la concurrence, soit du monopole ne saurait avoir de base que dans l'étude et la connaissance des faits dont la richesse sociale est le théâtre. Cette méthode seule est scientifique, toute autre serait empirique. Cette méthode seule est sûre, toute autre n'aboutirait qu'à l'erreur » (Walras, 1860 : 2001, p. 115)¹.

Dans cette logique, la théorie pure doit précéder la théorie appliquée. Ainsi,

« Il est certain que la mécanique pure doit précéder la mécanique appliquée. De même, il y a une économie politique pure qui doit précéder l'économie politique appliquée, et cette économie politique pure est une science tout à fait semblable aux sciences physico-mathématiques » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 52).

En suivant cette démarche qui consiste à faire de l'économie appliquée en s'appuyant sur les résultats de l'économie pure, Léon Walras suppose une hiérarchie dans l'analyse économique. Cette optique constitue le point de départ de l'analyse économique, l'économie appliquée apparaissant ainsi dans un deuxième temps. Lors de son *Jubilé* organisé à Lausanne en 1909, il conclut son discours sur les termes suivants :

« Faire librement la science d'abord et faire ensuite rationnellement la politique, tout est là » (Université de Lausanne, 1909, p. 58).

Donc a priori l'ordre choisi consiste à débiter par l'analyse pure pour se diriger par la suite vers l'économie appliquée. Cette première présentation pose un léger problème lorsque l'on s'intéresse aux travaux de Léon Walras au cours de sa vie professionnelle. En effet, il a proposé (et les commentateurs actuels sont rentrés dans cette ambiguïté) différentes interprétations possibles de ce tripartisme. Il paraît assez logique, d'après ce qui vient d'être dit, que le scientifique étudie de manière distincte les différentes branches de l'analyse de la richesse sociale. Les différents critères du vrai, du juste et de l'intérêt sont bien complémentaires puisqu'ils permettent une compréhension globale de l'analyse économique mais également indépendants puisque chacun s'étudie séparément les uns des autres. Le discours relatif au vrai ne s'étudie pas de la même manière que celui relatif à l'intérêt ou à la justice.

¹ Les citations dans ce sens sont nombreuses. Par exemple : « On passe de l'économie politique pure à l'économie politique appliquée, comme ailleurs de la mécanique rationnelle à la construction des machines. Dans les deux cas, on se met sur le terrain de l'art et au point de vue de l'utilité, et l'on s'avance de la théorie vers la pratique » (Walras, 1867 ; 1990, p. 32).

Le problème non pas dans la présentation de Léon Walras mais dans l'utilisation qu'il va faire de cette distinction relève du lien entre l'économie pure et l'économie sociale. Si jusqu'à présent, nous n'avions évoqué que le lien de subordination de l'économie pure à l'économie appliquée, reste le problème de l'économie sociale. Cette question a soulevé de nombreux débats depuis une vingtaine d'années pour savoir si l'économie pure est indépendante de l'économie sociale ou au contraire si l'économie sociale constitue le point de départ de l'économie pure.

Si les discussions ont été nombreuses sur ce point, aucune vérité ne pourra être donnée sur ce paramètre de l'analyse de Léon Walras du fait de ses changements d'optiques à travers le temps. Ces modifications font qu'il n'existe pas une vérité à ce propos mais différentes interprétations. Les différentes exceptions au principe de libre concurrence que Léon Walras développe durant sa carrière économique reflètent également la difficulté de jauger dans son discours la nature des différents discours. Si l'économie pure définit la libre concurrence comme le modèle permettant de déterminer la valeur d'échange, cette vérité pure devrait être identique à la vérité de justice défendue par son économie sociale (ce qui est le cas), mais également avec la vérité d'intérêt (ce qui ne l'est pas). Il ne faut pas oublier que

« Des sciences diverses ne peuvent découvrir des vérités contradictoires, ce ne seraient pas des sciences » (Dockès, 2006, p. 1795).

Or, proposer des exceptions au principe de la libre concurrence en économie appliquée révèle une véritable difficulté d'interprétation de la théorie walrassienne et du lien existant ou étant supposé exister entre les différents critères d'analyse économique. Nous ne revenons pas sur le détail des différentes interprétations possibles, sur les éléments de classification, qui a été traité en introduction.

Notre point de vue, qui va servir de base de raisonnement pour la suite de l'analyse chez Léon Walras, va consister à prendre les trois parties de l'analyse économique (le vrai, le juste et l'utile) comme indépendantes les unes des autres puisqu'il existe trois discours relatifs à l'analyse de la richesse sociale. Si ces discours sont indépendants les uns des autres, nous restons dans l'approche de Léon Walras qui les analyse comme complémentaires. S'ils sont complémentaires, ces trois éléments, ne peuvent s'opposer les uns aux autres.

D'un point de vue général, nous resterons dans l'optique proposée par Dockès. Il n'existe pas de coïncidence ni d'opposition entre les différents domaines de recherche économique, car autrement, "la recherche d'économie politique appliquée, de la vérité d'intérêt, ne serait pas nécessaire" (Dockès et Potier, 2003, p. 7). Pour Léon Walras, les trois

vérités du vrai, du juste et de l'intérêt doivent être comprises comme une conciliation puisque ces trois domaines sont bien complémentaires (tout en restant distincts les uns des autres).

C'est là une des grandes difficultés d'analyse des travaux de Walras. Les critères sont à la fois indépendants les uns des autres puisqu'il existe trois discours relatifs à l'étude de la richesse sociale mais ces discours sont complémentaires tout de même les uns avec les autres ; une vérité pure ne pouvant aller en opposition à une vérité de justice ou d'intérêt.

« Des sciences diverses ne peuvent découvrir des vérités contradictoires, ce ne seraient pas des sciences » (Dockès, 2006, p. 1795).

Notre présentation de l'œuvre de Léon Walras en commençant par l'économie sociale puis pure et appliquée ne doit pas soulever des problèmes d'interdépendance. Nous avons suivi le cheminement intellectuel de Léon Walras face à l'école française. Cette démarche nous a conduit à proposer cette présentation.

1.2 – Une nouvelle méthode

L'un des deux rapports relatifs à la candidature de Léon Walras à la chaire d'économie politique à Lausanne mentionne entre autre que son style est marqué d'un cachet soutenu de clarté et de distinction¹. Si cette argumentation pouvait sans doute être valable avant l'écriture de ses principaux ouvrages économiques, il paraît difficile d'être d'accord avec cette opinion pour ses écrits datant de sa vie à Lausanne.

L'exposition de sa méthodologie va aller dans le sens d'un discours complexe, peu précis sur la terminologie utilisée et souvent incompréhensible pour quelqu'un qui se contente de faire une simple lecture de son œuvre. La présentation qui en a été faite dans son analyse de l'économie sociale a déjà montré ses principales lacunes. Mais l'économie pure est une partie à part dans l'œuvre de Léon Walras, beaucoup plus travaillée et accomplie que ses autres recherches.

Il a pour objectif de diriger l'analyse économique d'un discours à une science. Il tient non seulement à démontrer les conclusions auxquelles il parvient mais il propose également

¹ Pour plus de détails sur ces rapports, consulter Boson.

une nouvelle méthode d'analyse qui se veut rigoureuse et scientifique. C'est un travail plus précis qui s'annonce.

Cette partie va avoir un double objectif. Le premier va consister à montrer comment l'utilisation des mathématiques va permettre de faire passer l'économie au rang d'une science (1.2.1) Le seconde va consister à comprendre la nouvelle méthode d'analyse que propose Léon Walras pour découvrir les concepts économiques (1.2.2). Par la prise en compte de l'utilisation des mathématiques et d'une nouvelle méthode d'analyse, Léon Walras va se singulariser dans le discours économique de son époque¹ et construire une nouvelle architecture de pensée.

Si la prise en compte des mathématiques dans le discours économique ne va pas poser de problèmes d'exposition puisqu'il s'agit à la fois d'une chose largement connue et explicite chez Léon Walras, la partie relative à l'analyse de sa nouvelle méthode va être beaucoup plus compliquée car très peu étudiée et extrêmement complexe. En effet, Léon Walras a tendance à utiliser certains termes sans en donner une définition claire et précise, ce qui est à la source de nombreuses interprétations. De plus, il n'est pas toujours rigoureux sur sa méthode et l'application qu'il en fait. Enfin, il lui arrive de proposer différentes interprétations des outils d'analyse qu'il utilise.

1.2.1 – L'économie et les mathématiques

L'utilisation des mathématiques est au cœur de la nouvelle approche de l'économie politique pure présentée par Léon Walras. Il s'agit d'un outil déjà employé précédemment par des auteurs comme Nicolas-François Canard (1750-1833), Antoine-Augustin Cournot² (1801-1877) ou Jules Dupuit (1804-1866). Léon Walras va non seulement utiliser les mathématiques mais en plus en faire le point central de son raisonnement économique³

¹ « On voit assez combien peu, en France, les gens qui s'occupent de l'économie politique savent ce que c'est qu'une science. Mais il ne suffit pas d'avoir constaté cette complète ignorance ; il faut faire voir quelles mœurs scientifiques déplorables elle engendre. Et il faut, une fois de plus, constater combien les lois dans les mœurs sont impuissantes » (Walras, 1987b, p. 426).

² Consulter l'article de Fisher (1898) pour plus de détails sur les liens entre Cournot et les économistes mathématiciens de la fin du XIXe siècle dont Léon Walras.

³ Les rapports entre Léon Walras, les mathématiques et l'école française ont été traités dans la première partie. Nous présentons ici l'approche novatrice de Léon Walras.

"Le raisonnement mathématique permet une analyse bien plus exacte, plus complète, plus claire et plus rapide que le raisonnement ordinaire (...). Mais je sais que beaucoup de personnes ont la répugnance à apprendre les mathématiques, comme autrefois nombre de gens en avaient à monter en chemin de fer ; et je suis on ne peut plus reconnaissant à ceux de mes confrères et collègues qui prennent soin d'amener, au moyen d'un véhicule quelconque, ces personnes dans le pays nouveau qu'il s'agit pour nous d'explorer et de coloniser, sûr qu'un jour viendra où les anciens modes de locomotion céderont complètement la place aux nouveaux. "
(Walras, 1886 ; 1992, p. 59-60).

Les mathématiques vont ainsi être au cœur de l'analyse des richesses sociales et plus particulièrement pour l'économie pure qui s'occupe de la valeur d'échange¹.

"La valeur d'échange, qui est le fait général commun à la richesse sociale, est un fait de nature mathématique, obéissant à des lois mathématiques qui ne peuvent être énoncées et démontrées scientifiquement qu'à la condition d'être énoncées et démontrées mathématiquement" (Walras, 1867 ; 1990, p. 149).

L'utilisation de l'outil mathématique ne va évidemment pas à l'encontre des démonstrations littéraires², mais elle va permettre de faire rentrer véritablement l'économie dans la sphère de la science et non dans celle de la discussion.

"Walras utilise son économie pure comme un argument d'autorité. Pour lui, la scientificité de ses propositions provient de l'outil. Le modèle mathématique fonde l'autorité scientifique" (Zylberberg, 1990, p. 56).

Certaines personnes de l'entourage de Léon Walras lui ont demandé si ce n'était pas plus nuisible qu'utile de présenter sous la forme mathématique une analyse qui peut sembler par elle-même assez simple et assez claire.

"Ma réponse à cette question [dit Walras] est la suivante. Affirmer une théorie est une chose ; la démontrer en est une autre" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 650).

Pour Léon Walras, les prétendues démonstrations énoncées par les économistes de l'école française ne sont que des affirmations gratuites.

¹ « Dès que les choses dont une science s'occupe sont susceptibles de plus ou de moins, leurs rapports et leurs lois sont de nature mathématique. Les lois ordinaires de l'offre et de la demande (...) sont mathématiques. Les économistes ne sauraient changer leur nature en leur déniaient leur nom » (Walras, 1909 : 1987, p. 330).

² "si l'exposition [de la théorie économique] peut se faire dans le langage ordinaire, la démonstration doit s'en faire mathématiquement" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 15).

"Je pense que l'économie politique ne sera une science que le jour où elle s'astreindra à démontrer ce qu'elle s'est à peu près bornée jusqu'ici à affirmer gratuitement" (ibid., p. 651).

Les mathématiques vont lui permettre à la fois de démontrer les résultats énoncés par les économistes de l'école française mais également d'élever l'économie au rang d'une véritable science. Cette volonté d'utiliser les mathématiques en économie et plus particulièrement pour justifier les affirmations émises jusqu'ici, remonte aux commentaires de l'écriture de son premier ouvrage sur Joseph Proudhon :

"Quand je composais ma réfutation de Proudhon, (...) il m'apparut que, faire dans le langage ordinaire, la démonstration des lois économiques était insuffisante et que, pour la rendre rigoureuse, il eût fallu lui donner la forme mathématique et prouver que, généralement, la valeur était une fonction croissante de l'utilité et une fonction décroissante de la quantité" (Walras, 1895 ; 1992, p. 418).

Cette déclaration s'inscrit à la suite de la rencontre avec Lambert-Bey (1804-1864) que nous avons évoquée dans l'introduction de ce chapitre et dont nous retranscrivons la partie essentielle :

« Je n'avais pas achevé de descendre l'escalier que je m'étais avoué à moi-même qu'il avait raison. Je demeurai je ne sais combien de temps cloué par l'intensité de mes réflexions devant l'étalage de Douniol, les yeux fixés sur un volume à couverture bleu dont je n'ai jamais lu le titre ; et enfin je m'en allai en disant : 'Evidemment ! Il faudrait prouver que la libre concurrence procure le maximum d'utilité' " (ibid., p. 418-419)¹.

Cette anecdote est révélatrice du cheminement intellectuel de Léon Walras que nous sommes en train de retracer dans l'optique de l'école française. Lorsqu'il propose ses premiers écrits sur l'économie sociale, il se rend compte qu'il existe un manque cruel de démonstrations scientifiques de l'efficacité économique.

C'est le travail qu'il va entreprendre et qui ne cessera de le suivre tout au long de sa vie. Lorsqu'il aura réussi à obtenir ces premiers résultats scientifiques, il se précipitera alors auprès des siens (les économistes de l'école française) pour leur montrer le résultat auquel ils

¹ Georges Renard, lors de son discours prononcé sur la tombe de Léon Walras, retranscrit cette anecdote auprès des participants à la cérémonie.

doivent adhérer. De nombreuses réactions dans ce sens se retrouvent dans sa correspondance dont nous avons déjà estampillé ce travail.

Nous montrerons par la suite comment l'utilisation des mathématiques va permettre de justifier scientifiquement la place de la libre concurrence dans l'analyse économique, mais avant cela, il convient de spécifier la nature des mathématiques utilisées car Léon Walras ne fait pas référence à toutes les branches des mathématiques.

Son objectif, lorsqu'il entreprend de refondre totalement l'analyse économique existante, notamment celle défendue par l'école française, est de faire de l'économie pure une science à l'image des sciences physico-mathématiques.

« Si l'économie politique pure, ou la théorie de la valeur d'échange, c'est-à-dire la théorie de la richesse sociale considérée en elle-même, est, comme la mécanique, comme l'hydraulique, une science physico-mathématique, elle ne doit pas craindre d'employer la méthode et le langage des mathématiques » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 53).

L'économiste qui accepte d'utiliser la méthode walrassienne va donc utiliser les mathématiques issues de la physique. L'économiste analysera ainsi les faits extérieurs à l'individu, les faits qui

« se passent en dehors de nous, sur le théâtre de la nature. Il en résulte qu'ils apparaissent à tout le monde, et à tout le monde de la même manière, et aussi qu'il y a, pour chacun d'eux, une unité objective et collective, c'est-à-dire une grandeur, la même pour tout le monde, qui sert à les mesurer » (Walras, 1909 : 1987, p. 330).

Léon Walras opposera ces faits extérieurs et objectifs aux faits intérieurs et intimes qui relèveraient alors des sciences psychico-mathématiques.

Pour finir, les conclusions qui seront obtenues par l'économiste qui utilise les mathématiques seront des conclusions théoriques. Léon Walras fait souvent référence à la mécanique lorsqu'il évoque cet aspect. Dans la réalité, les machines à vapeur sont soumises à des frottements qui peuvent perturber les performances décrites par le scientifique. Celui-ci n'étudiera donc que la théorie, le mécanisme de transmission des forces et non l'aspect concret qui diffère légèrement de la théorie. L'économiste qui utilise les mathématiques ne s'intéressera donc qu'au type de la valeur d'échange et non à sa réalisation concrète qui suppose la prise en compte des frottements dus à la vie des hommes en société.

L'économiste doit étudier la situation idéale (théorique) de l'échange. L'application ou les ajustements face à la théorie ne sont pas du ressort de l'économiste qui étudie la richesse sociale en référence à la valeur d'échange mais à l'homme politique qui agira en connaissance de cause. C'est sur la base des résultats du théoricien que ce dernier ajustera ses actions pour que la libre concurrence puisse fonctionner correctement et apporter les fruits attendus.

Les mathématiques sont donc au cœur de la nouvelle approche proposée par Léon Walras face aux économistes de l'école française. Les mathématiques ne sont pas considérées comme une fin en soi mais comme un moyen nécessaire à la détermination scientifique des résultats. Léon Walras associe à l'utilisation de cet outil une méthode rigoureuse, une méthode scientifique : la méthode rationnelle.

1.2.2 – Le fait, l'idée et le principe : une nouvelle démarche scientifique

Léon Walras, avec l'utilisation des mathématiques, achemine l'économie au rang de science. Puisque les mathématiques permettent de justifier les résultats économiques, alors cette discipline change de statut pour passer d'une discipline littéraire à une discipline scientifique. Léon Walras révolutionne¹ encore l'analyse économique en proposant une nouvelle démarche scientifique qui correspond à la méthode rationnelle. Celle-ci, qui doit être à la base de l'analyse des concepts économiques, permettrait de justifier de l'utilisation des différentes notions utilisées par les économistes. Elle est annoncée pour l'économie politique pure,

*« mais elle vaut mutatis mutandis pour l'économie appliquée et l'économie sociale »
(Lallement, 2000, p. 461).*

Cette méthode s'oppose aux méthodes expérimentales ou inductives. La première se cantonne à décrire les phénomènes étudiés en restant dans le monde de l'expérience. La seconde utilise certains résultats obtenus pour établir des conclusions sur l'ensemble des phénomènes existants. A travers l'exposition de la méthode rationnelle, nous montrerons comment Léon Walras utilise à la fois ces différentes méthodes mais arrive également et surtout à limiter les effets négatifs de chacune.

¹ Certains économistes, à l'image de Milton Friedman, relativisent sa contribution à l'économie. « une personne n'est pas un bon économiste si elle ne sait rien d'autre [que les travaux de Walras] » (Friedman, 1955, p. 909).

La méthode rationnelle que propose Walras, qui en était à ses prémisses en économie sociale, est beaucoup plus complète en économie pure et va se dérouler en quatre étapes. Au vu de la difficulté de présentation de cette méthode¹, nous allons l'analyser en détail en commençant par en présenter un tableau récapitulatif.

Méthodologie Typologie	Méthode	Moyens mis en œuvre	Résultat
Le fait	Expérience (issue de la réalité)	Synthèse a posteriori	Type Réel
L'idée		L'analyse	Type Idéal
	Déduction logique	Synthèse a priori	Conclusions
Le principe		Normatif	Application

Cette méthode, que nous allons tout d'abord présenter d'une manière générique avant de l'appliquer pour l'analyse de la concurrence, vaut pour Léon Walras pour l'ensemble des concepts utilisés par les économistes.

La première étape, qui va permettre de déterminer le type réel du concept étudié, correspond pour Léon Walras à la découverte du *fait*. L'utilisation de la méthode de découverte du *fait* paraît assez explicite. Le premier travail du scientifique consiste à aller au cœur de la réalité, dans l'expérience, pour avoir une première notion des éléments étudiés. Le recours à l'expérience n'est donc pas exclu de la démarche rationnelle mais très encadré. En effet, il ne s'agit pas de se cantonner à la réalité qui est emprunte à de nombreux dysfonctionnements et qui est nécessairement limitée et particulière. De plus, un recours systématique à la réalité pourrait faire chavirer le scientifique d'une démarche rationnelle à

¹ La difficulté provient en grande partie des travaux de Léon Walras qui se cantonne régulièrement à seulement citer les différentes étapes sans en expliquer les différents éléments.

une démarche inductive¹. Le recours à l'expérience doit ainsi être très bref, très limité mais il est nécessaire et fondamental pour comprendre les objets étudiés.

Le point de départ constitue donc l'expérience dans laquelle le scientifique va tenter de déterminer le type réel de l'objet étudié. Mais comme l'expérience est particulière et subit de nombreux frottements dus à l'activité de l'homme, le scientifique va utiliser la réalité pour déterminer le type réel grâce à la synthèse a posteriori. C'est après avoir examiné la manière dont les concepts ou les objets étudiés fonctionnent dans la réalité que le scientifique synthétise les différentes informations qu'il vient d'obtenir en repérant le caractère général des différentes observations.

La démarche est ainsi assez simple. Le scientifique va voir dans la réalité le fonctionnement des différents concepts qu'il étudie (concurrence, division du travail, etc.). Après avoir recueilli une multitude d'exemples, le scientifique abandonne la réalité, pour faire une synthèse des différents éléments. Il s'agit donc d'une synthèse a posteriori ; le recours à l'expérience n'étant plus nécessaire. Le scientifique cherche, grâce à cette synthèse, à trouver les éléments communs de la réalité.

"Le réel étant imparfait au sens ou l'accident et le contingent y règnent, il lui faut, partant de ce concret, construire les types réels, repérer les plus généraux, dégager le "fait", celui de la concurrence comme celui de la gravitation" (Dockès et Potier, 2003, p. 5).

Le travail de synthèse, qui va être long et laborieux car le scientifique doit enlever tous les faits particuliers pour ne garder que les éléments communs, ne constitue que la première étape de la démarche rationnelle. Une fois que cette étape est franchie, le scientifique vient de découvrir le type réel de l'objet étudié qui n'est pas réel puisque la réalité est toujours imparfaite mais qui est tiré du réel. Le type réel n'est donc pas imaginaire puisqu'il provient de la réalité, mais il n'est pas non plus réel puisque le scientifique est parvenu, par la synthèse a posteriori, à éliminer les frottements liés à l'activité humaine.

Si le scientifique, à la fin de cette première étape, essaye de confronter les résultats obtenus par la description du type réel à la réalité, il ne pourra être que déçu. En effet, lorsque le type réel est déterminé, il ne correspond plus à aucune réalité concrète, mais à la description d'un fait spécifique.

¹ « les conclusions de la théorie pure se présentent [ainsi] comme des théorèmes logiquement démontrés, et non comme des lois générales induites à partir d'une série d'observations particulières » (Lallement, 2000, p. 462).

A partir de cette étape, le scientifique ne va plus recourir à l'expérience car celle-ci serait indéniablement différente du type réel déterminé dans cette première étape. Le scientifique ne pourrait être que déçu des observations ainsi réalisées.

Une fois cette première étape franchie, le scientifique "abstrait des types réels des types idéaux qu'il définit ; et, sur la base de ces définitions, il bâtit a priori tout l'échafaudage de ses théorèmes et de ses démonstrations" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 53).

Après avoir étudié *le fait*, le scientifique s'intéresse à *l'idée* qui va recouvrir les deuxième et troisième étapes. La deuxième nous permettra de déterminer le type idéal et la troisième les conclusions théoriques. Les types idéaux permettant de faire des déductions pour la théorie pure.

Le scientifique, en utilisant les informations de l'expérience par une synthèse a posteriori a déterminé les types réels. Il va alors utiliser l'analyse, le raisonnement pour supprimer tout ce qui est accessoire, superflu ou accidentel. Le résultat obtenu ne fera bien évidemment pas référence à une réalité, mais à une abstraction. Le scientifique va pouvoir déterminer des concepts purs, idéaux qui sont toujours vrais et parfaits en tant qu'idéal (car tout idéal est parfait) et qui constituent une vérité pure. La divergence qui va alors exister entre des concepts idéaux, issus d'un raisonnement et la réalité ne peut en aucune manière constituer un refus de la théorie pure car « la théorie ne doit pas viser au réalisme descriptif » (Lallement, 2000, p. 463).

La détermination des types idéaux va ainsi permettre non pas de constater, mais d'expliquer les différents concepts ou objets d'études du scientifique. « La théorie constitue un modèle abstrait qui en fournit le principe d'intelligibilité » (*ibid.*, p. 463). C'est parce que les observations empiriques sont toujours spécifiques que le scientifique doit procéder à cette démarche qui, si elle est longue et laborieuse, permet de faire de la théorie et d'obtenir des résultats incontestables. Résultats qui sont maintenant, et soulignons le encore une fois, de l'ordre de l'abstrait. Pour les obtenir, le scientifique ne doit pas s'arrêter à la deuxième étape qui lui a permis de déterminer le type idéal, il doit pouvoir proposer des conclusions. Ces conclusions sont basées sur le type idéal, c'est-à-dire sur des résultats abstraits.

Il s'agit ici de la troisième étape de la méthode rationnelle proposée par Léon Walras qui s'intéresse toujours à *l'idée* d'un concept ou d'un objet d'étude. Le scientifique va maintenant pouvoir tirer des conclusions qui vont être irréfutables puisque fondées sur la logique grâce à l'emploi du raisonnement déductif. Il va donc utiliser la méthode de la déduction logique, méthode utilisable car le raisonnement se met en place sur des concepts

abstrait. Si pour la détermination *du fait*, le scientifique utilisait la synthèse a posteriori puisqu'il s'agissait du commencement de la méthode rationnelle, à partir de la troisième étape, le scientifique va utiliser la synthèse a priori car les raisonnements se font sur des concepts abstraits.

Grâce à cette troisième étape, le scientifique va obtenir des conclusions qui ne seront valides que parce qu'elles se trouvent au cœur d'un processus abstrait. Il n'y a plus aucun rapport avec la réalité. Cela ne veut pas dire que le scientifique étudie des choses totalement irréelles, mais au contraire, qu'il a totalement fait abstraction des perturbations du réel pour ne raisonner que sur les fondements des objets étudiés.

Si la réalité n'intervient pas dans la détermination du type idéal et des conclusions relatives à la détermination de *l'idée* de l'objet d'étude du scientifique, elle va revenir dans le dernier temps du processus méthodologique proposé par Walras,

"non pas pour confirmer, mais pour appliquer les conclusions" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 53).

La réalité ne confirme pas les définitions et les démonstrations, mais elle en permet une très riche application. C'est ainsi que le critère normatif, de ce qui devrait être, rentre en compte dans la méthode rationnelle et constitue l'aboutissement de la démarche scientifique. Même si les conclusions ne sont pas réalistes dans le sens où aucun scientifique ne va les trouver telles quelles dans la nature, elles vont servir pour l'homme d'action afin d'appliquer les résultats théoriques obtenus pour le monde réel.

Cela ne veut pas dire que le scientifique doit faire de la réalité l'image des résultats théoriques abstraits mais que ceux-ci vont permettre de guider les hommes d'actions pour faire se rapprocher la réalité des conclusions théoriques. Il ne s'agit donc pas d'une vérification ou d'une réfutation, ce qui n'est bien évidemment pas possible au regard de la démarche utilisée, mais d'appliquer les conclusions théoriques au monde concret

« Il ne s'agit pas de chercher dans l'expérience la validation des conclusions de l'économie pure, mais plutôt d'adopter l'attitude d'un ingénieur : face à un problème concret, celui-ci doit adapter la théorie pure à une réalité imparfaite ; tenant compte de l'imperfection de cette réalité comparée aux définitions et aux conditions idéales de la théorie, il doit alors rendre la théorie adéquate à la situation » (Lallement, 2000, p. 464).

Comme nous l'avons déjà signalé, l'homme d'action va pouvoir utiliser les conclusions obtenues par le scientifique si celles-ci sont jugées plus désirables. Son objectif consistera alors à modifier la réalité en fonction des résultats souhaités, résultats obtenus par l'analyse scientifique.

Le fait concerne donc la référence au monde concret dans lequel le scientifique essaye d'éliminer, de supprimer toutes les imperfections, tous les accidents inhérents au monde réel. Après avoir décrit le type réel, c'est-à-dire non pas conforme à la réalité mais issu de la réalité, le scientifique détermine *l'idée*. Il va alors chercher, grâce à l'analyse, à déterminer des types idéaux sur lesquels il va pouvoir appliquer un raisonnement. Celui-ci sera forcément abstrait et indépendant de la réalité.

Grâce à la mise en place de concepts abstraits, d'idéaux, le scientifique va alors pouvoir mettre en place logiquement un raisonnement déductif qui va lui permettre de proposer des conclusions théoriques relatives à son concept ou à son objet d'étude. Le scientifique peut arrêter son raisonnement à ce moment de la démarche rationnelle. Il vient de proposer des conclusions théoriques relativement à son sujet d'étude.

L'économiste, dans cette optique, dira par exemple que la libre concurrence permet d'obtenir une situation socialement supérieure à d'autres modes d'organisation de la société. Mais le scientifique dispose d'une dernière étape qui correspond *au principe*. Il va pouvoir comparer les résultats obtenus par le raisonnement scientifique à la réalité. Si les résultats théoriques sont jugés comme supérieurs face à la réalité, l'homme d'action pourra alors mettre en place les moyens nécessaires pour que la réalité se rapproche des conclusions théoriques.

Par l'utilisation des mathématiques et de la démarche rationnelle, Léon Walras va totalement s'écarter des discours économiques de l'époque et notamment des économistes de l'école française. La partie qui va suivre ne va pas s'opposer aux discours de ses collègues mais au contraire va constituer une nouvelle approche de l'analyse économique¹. Après avoir proposé cette première partie assez descriptive et pour une grande part largement connue des économistes, nous allons voir comment Léon Walras va utiliser son nouveau cadre théorique pour traiter de la concurrence dont nous percevons depuis l'analyse de l'économie sociale la place capitale dans ses travaux.

¹ Les économistes de l'école française apparaissent incapables de mettre en place une véritable démarche rigoureuse propre au scientifique. Arena dira ainsi que pour Léon Walras, « ces économistes s'avèrent incapables de distinguer *le fait* de *l'idée* de la libre-concurrence » (Arena, 1994, p. 166), ce qui empêche toute analyse scientifique de ce concept.

II – Analyse scientifique de la concurrence

Grâce au nouveau socle théorique proposé par Léon Walras, nous allons maintenant pouvoir rentrer au vif de sa démarche de l'analyse de l'échange avec une étude particulière pour la concurrence. S'il pense que la démarche rationnelle doit s'appliquer pour la découverte de l'ensemble des concepts économiques, il ne va l'utiliser que pour analyser ce concept.

Si la démarche rationnelle est décrite par Léon Walras de manière relativement claire, l'application qu'il va en faire pour l'analyse de la concurrence va l'être beaucoup moins. La première partie va être consacrée à l'analyse scientifique de la concurrence d'après la méthode rationnelle qui vient d'être exposée (2.1 – Du marché à la libre concurrence absolue).

Dans une seconde partie, nous reviendrons sur les différentes terminologies utilisées par Léon Walras dans son analyse de la concurrence. En effet, il évoque indifféremment la concurrence, la libre concurrence, le régime hypothétique de libre concurrence absolue, etc. Nous clarifierons l'emploi de tous ces termes afin de comprendre ce que Léon Walras veut véritablement évoquer lorsqu'il traite de la concurrence.

Cette réflexion terminologique nous amènera à revenir sur le principe de l'enchère et du rabais, principe au cœur de sa définition de la concurrence. Enfin, nous distinguerons l'analyse de la concurrence chez Léon Walras des analyses microéconomiques standard qui font souvent de leurs propos une approche walrassienne (2.2 – Réflexions sur le principe de libre concurrence).

2.1 – Du marché à la libre concurrence absolue

L'analyse du marché concurrentiel dans l'économie pure walrassienne est au cœur de la détermination de la valeur d'échange des richesses sociales¹.

¹ Le marché n'est potentiellement pas le seul moyen d'échanger des richesses sociales. Il existe d'autres formes d'organisation des échanges comme la fraternité, la charité ou le dévouement. Mais ces organisations ne sont pour Léon Walras ni obligatoires ni bilatérales et ne sont donc pas prises en compte dans son analyse des échanges. "Le devoir de charité, le devoir de dévouement est un devoir sans nul droit corrélatif : il n'y a pas de droit à la charité, pas de droit au dévouement. Un homme tombe sous mes yeux dans la rivière ; aucune loi écrite ne peut me faire une obligation de me jeter à l'eau pour l'en retirer, et ce n'est pas à la justice pure et simple à

« La valeur d'échange laissée à elle-même se produit naturellement sur le marché sous l'emprise de la concurrence » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 70).

La concurrence est donc au cœur de l'analyse économique. Pour en comprendre la substance, nous allons reprendre le cadre méthodologique en trois parties (le fait, l'idée et le principe) que Léon Walras a proposé dans la découverte des principes économiques.

La première étape s'intéressera donc à la découverte du type réel (2.1.1 – La construction du type réel : l'étude des différents marchés). Cette première étape qui fait référence au monde concret devra vite laisser la place à la suivante, qui se veut analytique, pour découvrir le type idéal de la concurrence (2.1.2 – Du type réel au type idéal : l'avènement de la libre concurrence absolue). La dernière partie présentera la perspective normative de l'étude de la concurrence (2.1.3 – Le principe : ébauche d'une vision globale de la concurrence). Cette présentation très simple qui se veut suivre la méthode rationnelle va en réalité montrer les difficultés d'application de cette méthode à l'analyse économique en générale et à celle de la concurrence en particulier.

2.1.1 – La construction du type réel : l'étude des différents marchés

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction de cette partie, le point de départ de l'analyse de la concurrence va se trouver dans l'étude du marché, lieu dans lequel agit la concurrence¹. Léon Walras distingue deux types de marchés (en rapport au fonctionnement de la concurrence). Le premier concerne les plus imparfaits (A – Les marchés les moins bien organisés) tandis que le second regroupe les marchés qui vont servir de référence pour déterminer le type réel (B – La Bourse : le type réel de marché le mieux organisé).

intervenir ici. S'il n'y a pas d'ailleurs entre cet homme et moi un contrat régulier d'assurance mutuelle, ce n'est pas non plus à l'association et à l'assurance. Cependant, cet homme se noie ! A quel principe le secourir ? A celui de la fraternité appartenant comme l'amitié, comme le patriotisme aux passions, et faisant appel des profondeurs de la sensibilité, principe non social mais individuel en ce sens que le devoir qu'il m'impose j'en dois compte non au tribunal des hommes mais à celui de ma conscience, principe éternel d'ailleurs comme l'humanité même" (Cours, 1996, p. 152).

¹ Les marchés ne sont pas tous bien organisés mais il existe un marché général "composé de divers marchés spéciaux ("on considère comme marché spécial le lieu où se font certains échanges spéciaux. On dit : le marché européen, le marché français, le marché ou la place de Paris. Le Havre est un marché pour les cotons, et Bordeaux est un marché pour les vins ; les halles sont un marché pour les fruits et légumes, pour les blés et céréales ; la Bourse est un marché pour les valeurs industrielles" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 50)). où la richesse sociale se vend ou s'achète" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 71).

Les marchés les moins bien organisés

Si Léon Walras distingue dans le monde réel deux types de marchés, c'est que certains sont bien organisés et d'autres le sont moins bien. Le critère de démarcation qu'il utilise est celui de la plus ou moins grande action de la concurrence. Dans les marchés les moins bien organisés, qui sont ceux des rues avec leurs épiciers, bouchers, boulangers, etc., la concurrence ne va pas fonctionner correctement. Les marchés des fruits et légumes et des volailles par exemple sont mieux organisés pour Léon Walras que les précédents au regard de l'application de la concurrence.

Dire que les marchés sont mal organisés se traduit dans la réalité par une situation dans laquelle les échangistes vont pouvoir trouver différents prix de vente pour la même marchandise.

"Sur un marché ordinaire, sur le marché aux fruits et aux légumes, au beurre et aux œufs, par exemple, où les ménagères vont s'approvisionner, il n'est pas impossible qu'il y ait, à un moment donné, deux prix différents pour une même denrée, qu'ainsi la douzaine d'œufs se vende 0 F 85 sur un point et 0 F 90 sur un autre. L'écart ne peut être très sensible ni très persistant, vu qu'alors les marchands se transporteront du premier point sur le second et les chalands du second sur le premier, ce qui tendrait à ramener l'unité de prix ; mais il peut se produire dans certaines limites, pendant un certain temps" (Walras, 1880a ; 1992, p. 370).

Cette situation n'est pas conforme à une des conditions de la détermination de la valeur d'échange et qui consiste dans l'unicité des prix (et pour répondre à l'exigence de justice sociale). Sur ces marchés, les richesses sociales ne seront pas échangées à leur vraie valeur d'échange, c'est-à-dire à la valeur que la théorie détermine lorsque la concurrence fonctionne au mieux¹ ; a contrario, les marchés les mieux organisés, qui sont représentés par les Bourses de valeur, de commerce, etc. (la liste n'étant bien évidemment pas exhaustive), vont permettre de se rapprocher au mieux de la valeur d'échange déterminée théoriquement. Dans ces marchés,

"les ventes et les achats se font à la criée, par l'intermédiaire d'agents tels qu'agents de change, courtiers de commerce, crieurs, qui les centralisent, de telle sorte

¹ Cette réflexion de la part de Léon Walras peut poser certaines questions relatives à l'ordre de la méthode rationnelle. En effet, le critère de démarcation provient des résultats obtenus par cette méthode et non l'inverse.

qu'aucun échange n'ait lieu sans que les conditions en soient annoncées et connues et sans que les vendeurs puissent aller au rabais et les acheteurs à l'enchère" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 70).

C'est la Bourse qui représente pour Léon Walras le marché le mieux organisé. C'est donc l'étude de la Bourse, tout d'abord d'un point de vue réel puis d'un point de vue théorique qui va servir de base de référence dans le processus analytique de découverte de la concurrence.

La Bourse : le type réel de marché le mieux organisé

Plusieurs étapes vont être nécessaires pour comprendre la place de la Bourse dans l'analyse du marché proposée par Léon Walras. La première, dans le monde réel, consiste à bien comprendre ce qu'est la Bourse et surtout ce qu'elle n'est pas car elle est souvent représentée comme

"le théâtre de la spéculation¹ ; elle est aussi celui de l'agiotage qui est l'excès de la spéculation, et c'est pourquoi elle est considérée par beaucoup de personnes d'un œil défavorable"² (Walras, 1880a ; 1992, p. 365).

En plus de cet a priori fort négatif, un second problème émerge pour le théoricien dans la découverte de cette institution. Il y règne une grande confusion qui rend la compréhension initiale de cette institution fort difficile.

"Au premier abord, quand on y rentre, on n'entend qu'une clameur confuse, on n'aperçoit qu'un mouvement désordonné ; mais, une fois qu'on est au courant, ce bruit et cette activité s'expliquent à merveille" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 71).

Il est aisé ici de comprendre, comme il l'a été annoncé dans la découverte de la méthode rationnelle, que le monde concret constitue un univers obligatoire pour le

¹ "En matière de commerce de titres comme de bien d'autres choses, il ne manque pas de gens qui trouvent tout simple d'interdire l'usage pour prévenir l'abus. Il n'en est pas moins certain, pourtant, que l'abus existe à côté de l'usage et qu'il serait extrêmement intéressant de savoir où finit la spéculation, où commence l'agiotage, par quel moyen on pourrait le prévenir ou le réprimer" (Walras, 1880a ; 1992, p. 366).

² Cette opinion est régulièrement reprise au cours du XIXe siècle comme en témoigne le DEP : « Les jeux de bourse ont les plus fatales conséquences sur la moralité et sur la fortune publique. En voyant des fortunes considérables acquises en peu de temps et sans travail, on se dégoûte des professions laborieuses et honorables : on risque son modeste avoir pour courir des chances hasardeuses ; les épargnes disparaissent, et bien des victimes viennent fournir leur tribut au petit nombre de ceux qui réussissent » (Horace Say in DEP, 1852, Vol 1, p. 228).

scientifique mais qui doit être pris en compte avec prudence car il ne reflète que très rarement voire jamais le type réel de fonctionnement des différents principes étudiés.

Une fois cette clarification effectuée sur ce que représente la Bourse, il convient de suivre la démarche rationnelle dont nous en avons vu le déroulement précédemment. La première étape consiste à déterminer *le fait*. Pour cela, Walras, qui débute son analyse par l'étude des marchés, va analyser le fonctionnement théorique de cette institution afin d'en déterminer le type réel.

"Les ventes et les achats s'y font non entre vendeurs et acheteurs, mais par l'intermédiaire d'agents nommés agents de change. A un certain prix, crié, si l'on veut, au hasard, les agents acheteurs demandent une certaine quantité et les agents vendeurs offrent une certaine quantité de titres d'une valeur quelconque. Si la quantité demandée et la quantité offerte sont égales, il y a prix courant et l'échange a lieu à ce prix ; les titres passent des mains des agents vendeurs à celle des agents acheteurs, ou du moins l'affaire est conclue, sinon réglée. Autrement, l'échange n'a pas lieu.

Si la quantité demandée est supérieure à la quantité offerte, on va à l'enchère jusqu'à ce que, la quantité demandée diminuant et la quantité offerte augmentant par l'effet de la hausse, l'égalité de l'une et de l'autre s'établisse à un prix courant plus élevé. Si, au contraire, la quantité offerte est supérieure à la quantité demandée, on va au rabais jusqu'à ce que, la première quantité diminuant et la seconde augmentant par l'effet de la baisse, leur égalité s'établisse à un prix courant plus bas" (Walras, 1880a ; 1992, p. 371).

La particularité de la description de la cotation « à la criée »¹ présentée par Léon Walras comme représentant la Bourse est en fait réservée aux titres de rente². La Bourse de Paris est gérée par la corporation des agents de change qui bénéficient d'un monopole sur la cotation (et ce de 1826 jusqu'à 1987). Ceux-ci se pressent autour de la corbeille. Dans son centre, se tient un coteur dont la mission est de rassembler les différentes propositions de

¹ Ce type de vente diffère d'une vente à la criée que l'on peut trouver pour l'achat du poisson ou lors des ventes aux enchères.

² Ce système fonctionne également pour les cotations par oppositions. Pour plus de détails sur ces systèmes et pour avoir une vision historique des marchés financiers, consulter Hautcoeur (2007). Ce marché est pour Léon Walras le marché officiel qui n'est pas le seul car "chacun sait qu'à côté de ce marché il y en a un autre, irrégulier mais toléré, sur lequel se font des affaires très nombreuses et très importantes, qu'on appelle la

cours¹ des agents de changes sur un tableau. Les discussions débutent par un cours indicatif qui est généralement pris sur le cours de clôture de la séance précédente. Lorsqu'un accord est conclu sur le cours d'équilibre², celui-ci est retranscrit sur le tableau et la majorité des ordres est alors exécuté à ce niveau³.

En centralisant les offres et les demandes, les crieurs permettent de rendre publiques toutes les informations relatives au marché⁴, même si cet intermédiaire n'est pas forcément nécessaire car

"on peut voir, sur de grands marchés fonctionnant même sans courtiers ni crieurs, le prix courant d'équilibre se déterminer en quelques minutes, et des quantités considérables de marchandises s'échanger à ce prix en deux ou trois quart d'heure"
(EPPP, 1874 ; 1988, p. 93).

Léon Walras ne fait pas référence, dans ses écrits, à une autorité qui centralise toutes les offres et toutes les demandes, à un commissaire priseur qui crierait les prix (et les quantités pour la production). Il n'est pas très explicite sur cet élément important de son raisonnement car pour décrire le crieur, il utilise une expression impersonnelle de « on » qui désigne en réalité le mécanisme idéal, parfait de la théorie ; de l'économie politique pure qui n'est autre que l'économiste-mathématicien. Le crieur est uniquement un être abstrait qui permet de décrire le mécanisme parfait de la détermination des prix sous le régime hypothétique de libre concurrence absolue⁵.

Nous avons été un peu loin dans notre raisonnement puisque pour le moment nous ne raisonnons que sur la première étape de la démarche rationnelle proposée par Léon Walras dans la découverte de la concurrence. La Bourse constitue dans la réalité le marché dans lequel les richesses sociales se rapprocheront le plus de la valeur d'échange idéale obtenue dans le cadre de la théorie. En reprenant la démarche théorique proposée par Léon Walras

coulisse et où les ventes et achats se font par l'intermédiaire d'agents nommés coulissiers" (Walras, 1880a ; 1992, p. 371).

¹ Les caractéristiques des produits mis à la bourse sont "des parties de certaines espèces très importantes de la richesse sociale représentées par leurs titres de propriété : portions de créances sur les Etats et communes, portions de chemins de fer, canaux, usines métallurgiques, etc." (EPPP, 1874 ; 1988, p. 71).

² Il paraît évident, mais Léon Walras ne le mentionne pas, que le cours va fluctuer en fonction de l'arrivée de nouveaux ordres pendant les séances.

³ Léon Walras indique une autre possibilité pour la détermination du marché type à travers la transcription des différents ordres sur des carnets qui ne sont pas remis à un crieur mais à un calculateur qui s'occupe de la détermination du prix d'équilibre. Mais comme cette solution, extraite du *Principe d'une Théorie Mathématique de l'Echange et d'Une Branche Nouvelle de la Mathématique*, n'a jamais été réutilisée par Léon Walras, nous ne faisons que la mentionner.

⁴ Il s'agit d'une autre caractéristique du marché

⁵ La détermination de l'équilibre général de Léon Walras sera étudiée par la suite.

dans la détermination des principes économiques, nous voyons clairement que le raisonnement de la découverte de la concurrence n'en est qu'à ses prémisses. Léon Walras, à travers l'utilisation de la Bourse, a mis en avant le marché qui s'approchait le plus *du fait* de la concurrence.

C'est par une synthèse a posteriori très courte au regard de ce qui vient d'être dit, qu'il en a déduit le type réel de marché. Cette synthèse, indépendante de la réalité, a permis à Léon Walras d'exposer d'un point de vue théorique le fonctionnement de la Bourse. Mais si cette institution vient d'être modélisée, le scientifique a encore du travail à faire pour proposer des conclusions théoriques sur le fonctionnement de la concurrence.

2.1.2 – Du type réel au type idéal : l'avènement de la libre concurrence absolue

La Bourse constitue pour Léon Walras l'institution qui doit servir de base de référence dans l'analyse de la concurrence. Il l'a tout d'abord étudié concrètement pour en déterminer le type réel, c'est-à-dire décrire cette institution en supprimant toutes les imperfections de la réalité. C'est le premier pas théorique de la méthode rationnelle qui a permis de décrire la Bourse comme un lieu où

"les ventes et les achats se font à la criée, par l'intermédiaire d'agents tels qu'agents de change, courtiers de commerce, crieurs, qui les centralisent, de telle sorte qu'aucun échange n'ait lieu sans que les conditions en soient annoncées et connues et sans que les vendeurs puissent aller au rabais et les acheteurs à l'enchère" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 70).

Une fois cette première étape achevée, Léon Walras, s'il veut suivre la démarche rationnelle, doit procéder aux deux étapes suivantes. La deuxième (étudiée ici) consiste à déterminer *l'idée* de la concurrence. Si le point de départ était l'analyse d'un marché, le scientifique, dans la seconde étape, va s'intéresser maintenant à la concurrence et plus particulièrement au régime hypothétique de libre concurrence absolue.

Si la présentation de la démarche rationnelle exposée par Léon Walras supposait une rigueur de la part du scientifique, l'application qu'il va en faire pour l'analyse de la

concurrence va légèrement s'en écarter. Léon Walras va simplifier les différentes étapes de la découverte de la concurrence. L'objectif de la seconde étape est pourtant assez simple :

« On ne peut raisonner analytiquement sur le marché-type réel. S'il s'agit d'une synthèse, elle reste empirique et dès lors, les phénomènes qui s'y jouent, les rapports qui s'y entrecroisent ont à la fois l'extrême complexité de la réalité concrète et sa nécessaire imperfection. Il faut donc analyser le réel, c'est-à-dire le décomposer en éléments idéaux simples, les définir (ils deviennent des types idéaux), puis raisonner sur eux de façon déductive, logiquement, par la formalisation mathématique, et pas à pas, reconstruire par complexification successive afin d'arriver dans le monde des idées à retrouver l'équivalent du type réel complexe, mais idéal, parfait » (Dockès et Potier, 2003, p. 13).

Mais ce travail si bien présenté va connaître certaines difficultés, et notamment dans la détermination du type idéal de la concurrence. Nous allons essayer de comprendre les obstacles qu'a connus Léon Walras dans l'application de la méthode rationnelle pour la découverte de la concurrence (A). Nous verrons par la suite que Léon Walras a procédé à un raisonnement à l'envers, c'est-à-dire qu'il avait en tête une image particulière de la concurrence que la méthode rationnelle devait retrouver, devait démontrer (B). Enfin, nous reviendrons sur le choix fait par Léon Walras dans les EEPP de n'étudier qu'une seule forme d'organisation des échanges : la concurrence (C). Cette section proposera *une* interprétation¹ des travaux de Léon Walras et plus particulièrement de l'application de sa méthode rationnelle à l'analyse de la concurrence.

Difficulté d'application de la méthode rationnelle

Léon Walras est l'un des premiers économistes à vouloir appliquer une méthode scientifique pour la découverte des principes économiques. Jusque-là, la plupart des économistes, notamment ceux de l'école française, se sont contentés de décrire les différents concepts économiques sans aucune justification, sans aucune méthode².

¹ Nous insistons sur cette particularité car les travaux de Léon Walras sont souvent sujets à diverses interprétations.

² Nous exagérons peut-être ce constat. Il est à mettre en relation avec la volonté de Léon Walras d'élever cette discipline au rang de science.

Cette primauté peut en expliquer les difficultés d'application. En effet, il est beaucoup plus simple de reprendre un discours existant et de l'améliorer que de créer une nouvelle approche, d'autant plus que Léon Walras n'innove pas que dans la découverte des principes économiques mais propose une nouvelle analyse économique globale qui lui demande énormément de travail.

Cette difficulté se retrouve dans la découverte des différents principes économiques. Léon Walras indique dans les EEPP que l'ensemble des concepts économiques doit être découvert par la méthode rationnelle. Mais il ne l'applique que pour la découverte de la concurrence. Léon Walras s'est toujours plaint du manque de temps et des difficultés médicales qui ne lui ont pas permis de faire tout ce qu'il aurait aimé. Mais il avait mis tellement de chantier en route qu'il n'a pas pu réellement tous les finir. Il faut plus le considérer comme un initiateur qui fixe les traces à suivre qu'un économiste complet qui aurait achevé son œuvre.

Pour revenir sur les différentes étapes de la méthode rationnelle et des difficultés d'application qu'a eu Léon Walras pour l'analyse de la concurrence, il ne faut pas voir les erreurs d'application comme une faute en soi, mais comme un raccourci pris par l'auteur des EEPP. En effet, la découverte du type réel à travers l'exemple de la Bourse doit se faire grâce à la synthèse a posteriori. C'est ce que fait Léon Walras puisqu'il décrit tout d'abord le fonctionnement de cette institution avant d'en proposer une approche en termes de type réel. Mais à aucun moment, il ne fait explicitement référence dans cette découverte à la synthèse a posteriori.

Soit il s'agit d'un oubli de sa part, ce qui est peu vraisemblable au vu de la présentation qu'il fait de la démarche rationnelle ; soit Léon Walras a voulu faire de son discours un discours scientifique sans (pour la question de méthode) s'en donner les moyens. Nous penchons pour la seconde solution à la fois parce qu'il n'avait pas le temps et que cela lui demandait beaucoup d'efforts ; mais également parce qu'appliquer de manière rigoureuse une nouvelle méthode scientifique n'est pas une chose évidente en soi. Cela n'enlève en rien les découvertes fondamentales de cet économiste, bien au contraire, il a ouvert la voie pour que ses successeurs reprennent le travail qu'il a initié.

Revenons sur l'application qu'il fait de la méthode rationnelle pour l'analyse de la concurrence. Nous en sommes à l'étape de la détermination du type idéal, type qui permettra de mettre en place l'analyse économique. Cette seconde étape est la plus catastrophique au niveau de l'application de la méthode rationnelle. En effet, pour déterminer à la fois le type

réel mais également le type idéal, Léon Walras fait référence à la Bourse. Or, le scientifique doit très rapidement s'écarter de l'expérience afin que son raisonnement ne soit pas entravé par les différentes perturbations du monde réel. Mais il n'en est rien ici pour Léon Walras qui utilise un exemple concret comme type idéal. Or ce dernier doit être le fruit de l'analyse et non de l'expérience.

Léon Walras dit ainsi qu'il faut « revenir un peu sur nos pas » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 74). Dockès et Potier (2003) analysent ce retour en arrière comme le recours à l'analyse qui permet de déterminer le type idéal de la concurrence. Mais ce retour en arrière ne revient pas sur la nature ni du marché ni de la concurrence. Léon Walras ne va pas réutiliser les découvertes faites dans la détermination du type réel pour déterminer le type idéal. Certes, en prenant deux marchandises pour expliquer l'échange il introduit les mathématiques dans l'analyse mathématique, mais cette démarche est du ressort de la synthèse a priori et non de la découverte du type idéal de concurrence.

Léon Walras va utiliser le cas théorique de la Bourse à la fois comme cadre du type réel mais également du type idéal. Son retour en arrière ne concerne pas l'analyse du type réel mais au contraire l'application d'une déduction logique. Léon Walras saute une étape dans l'utilisation de sa démarche rationnelle.

Cette erreur ou cette simplification utilisée par Léon Walras ne remet pas en cause la méthode rationnelle. Si l'auteur des EEPP esquivait la construction du type idéal, il poursuit la découverte de la concurrence. Tout d'abord, il va proposer des conclusions en évoquant la démonstration de l'équilibre général grâce à l'utilisation de la concurrence. Il va utiliser la synthèse a priori et poursuit ainsi parfaitement la démarche rationnelle¹. Par la suite, il va en expliquer les applications, comme nous le verrons dans la dernière partie.

Suite à tous ces éléments, on ne peut pas dire que Léon Walras ignore la méthode rationnelle qu'il a exposée, mais il se simplifie la tâche en ne se concentrant que sur les éléments qui lui paraissent fondamentaux à savoir les conclusions théoriques de l'utilisation de la concurrence en économie à travers la démonstration de l'équilibre général. Peut-on lui reprocher d'avoir simplifié l'application de la démarche rationnelle ? Un vrai scientifique aurait pu attendre une rigueur dans l'analyse mais devant le nombre de découvertes faites par Léon Walras, on ne peut voir dans cette faiblesse une remise en cause des travaux de l'auteur. Il a proposé, les autres économistes devant poursuivre et compléter.

¹ Nous examinerons par la suite comment va se déterminer l'équilibre général.

Une analyse faite à l'envers

La concurrence est un concept central de l'analyse économique, utilisé ou évoqué par tous. La plupart des économistes, et surtout les économistes de l'école française qui sont à la base du travail de Léon Walras, ne proposent presque jamais une explication détaillée de ce concept. C'est pour pallier à ces imperfections qu'il propose une véritable méthode scientifique pour l'analyse économique. Mais une question se pose dans sa démarche relative à l'analyse de la concurrence. Si Léon Walras a eu des difficultés pour appliquer sa méthode rationnelle, ne serait-ce pas parce qu'il aurait eu pour objectif de montrer l'importance de la concurrence avant de savoir si la concurrence était le meilleur moyen pour organiser les échanges ?

Cette interrogation provient de son parcours. En 1860, lorsqu'il rencontre Lambert-Bey, il se crée pour objectif de démontrer scientifiquement que la concurrence va permettre de déterminer l'équilibre général. Tout son raisonnement économique part de ce constat. Il va ainsi chercher dans le réel les éléments qui vont lui permettre d'arriver aux conclusions recherchées.

« Le réel (dans les Eléments) est à l'avance biaisé par l'idéal qu'il est supposé en avoir retiré dans la mesure où le réel est reconstruit par l'image qui en est tiré, où le réel a été choisi en fonction de ce qu'il fallait démontrer [et de continuer sur ce manque de distinction entre la description de ce qui est et de ce qui devrait être].

L'absence de vérification lui interdit d'en prendre conscience. (...) En un mot, L. Walras est effectivement réaliste au sens où il part effectivement du concret. Mais sous ce réel imparfait, il pense qu'existe l'idéal, la réalité épurée de nature mathématique et il estime l'avoir révélée » (Dockès, 2006, p. 1788).

Léon Walras propose ainsi ses conclusions avant même d'avoir proposé sa démonstration. Cette approche se retrouve dans le texte des EEPP. Il commence son analyse de la concurrence par l'exposition du résultat puis expose la méthodologie qui lui permet de l'obtenir. Dans une première lecture des travaux de Léon Walras, le lecteur ne peut être que d'accord avec sa démarche puisque la conclusion coïncide parfaitement avec ce qui a été annoncé initialement. Cette démarche s'explique à la fois parce qu'il a déjà l'objectif de montrer la supériorité de la concurrence mais également pour être suivie par le lecteur.

Le travail de Léon Walras se centre davantage sur une démonstration des résultats relatifs à la concurrence que sur l'application d'une méthodologie stricte. Cette affirmation est

renforcée par le fait que Léon Walras n'évoque que la concurrence comme mode d'organisation des échanges.

La concurrence et les autres modes d'organisation des échanges

Le travail que propose Léon Walras dans les EEPP en particulier et dans l'ensemble de son œuvre de manière plus générale consiste à rechercher le meilleur mode d'organisation des échanges. Le mode qui sera choisi sera meilleur que les autres à la fois parce qu'il permettra de déterminer la meilleure valeur d'échange, les meilleures conditions de production et de justice. Cette opération est bien évidemment fastidieuse. Mais ce travail n'est-il pas nécessaire ? C'est à la page 655¹ des EEPP que Léon Walras précise que

« toutes les conclusions précédemment obtenues se rapportent à une seule et unique hypothèse, celle de la libre concurrence absolue en matière d'échange, de production et de capitalisation » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 655).

C'est à la fin de cet ouvrage qu'il s'interroge sur les différents modes d'organisation des échanges. Il affirme alors que

« pour préférer la libre concurrence à ces autres modes [réglementation, tarifs, privilèges, monopoles, etc.] et le faire en toute connaissance de cause, il faut aussi connaître leurs effets. Et, encore une fois, n'eût-on pas cette raison d'application, il faudrait encore étudier les effets naturels et nécessaires des divers modes possibles d'organisation de la société, ne fût-ce que par raison de curiosité scientifique » (ibid., p. 656).

Est-ce que le scientifique peut se permettre de faire un travail par simple raison de curiosité scientifique ? Cette conclusion paraît largement exagérée. Si, dans cette curiosité, l'économiste scientifique découvrait qu'un autre mode d'organisation des échanges permettait d'obtenir au moins le même résultat que la concurrence, que se passerait-il ? Si un « dictateur bienveillant », pour reprendre une terminologie plus récente, permettait d'obtenir les résultats identiques à ceux démontrés par Léon Walras pour la concurrence, il n'existerait plus alors

¹ Il s'agit presque de la fin de son ouvrage.

une seule mais plusieurs solutions possibles. Le scientifique n'aurait alors pas fait le travail nécessaire.

Est-ce que Léon Walras avait le choix ou non de n'étudier que la concurrence ? La réponse à cette question est difficile. Dans l'absolu, le scientifique aurait dû utiliser la démarche rationnelle pour tous les modes d'organisation des échanges, et d'après les résultats obtenus, de montrer que la concurrence est celle qui est susceptible d'apporter un optimum économique et social. Mais cette démarche rigoureuse paraît peu vraisemblable pour un seul homme. Tout d'abord, il faut connaître tous les modes d'organisation des échanges possibles ; modes qui peuvent évoluer ou disparaître au regard de l'évolution des sociétés. Par la suite, Léon Walras était tout seul pour mettre en avant sa nouvelle approche économique. Le travail novateur qu'il a fourni lorsqu'il étudie la concurrence est déjà colossal. Il paraît peu vraisemblable qu'il ait eu la possibilité, même avec l'ensemble de ses facultés tout au long de sa vie, les moyens nécessaires pour accomplir une telle tâche.

Certes, cela peut paraître décevant si l'on prend Léon Walras au mot. Celui-ci explique que le travail à faire repose sur l'ensemble des organisations des échanges. Mais il ne faut pas prendre cette analyse sous cette optique. Léon Walras a fait un travail qui, même s'il n'est pas totalement complet au regard de la méthode rationnelle pour l'analyse de la concurrence, est à la fois novateur et largement développé. Ses interrogations sur les autres modes d'organisations des échanges sont davantage à considérer comme un passage de témoin à ses successeurs que comme une lacune de sa part. Il n'a pas pu tout faire et laisse donc aux générations suivantes le soin de poursuivre la route qu'il vient de créer.

2.1.3 – Le principe : ébauche d'une vision globale de la concurrence

La détermination du principe, c'est-à-dire les tentatives d'application de la concurrence au monde réel, constitue la troisième et dernière étape de la méthode rationnelle proposée par Léon Walras pour l'analyse des concepts économiques. Celle-ci ne rentre pas directement en compte dans les EEPP puisqu'elle concerne l'application des découvertes scientifiques au monde réel. C'est l'économie appliquée, qui a comme critère l'intérêt, qui va s'interroger sur ces questions.

S'il s'agit d'un retour à la réalité, il faut bien faire attention à ce que cela représente. Les conclusions théoriques obtenues dans l'étape précédente donnent une image parfaite, c'est-à-dire abstraite et idéale d'un concept car elles sont obtenues par un raisonnement déductif. Une fois que le théoricien dispose de ces résultats, il va les utiliser non pas pour les tester dans la réalité car comme elles sont issues du raisonnement, elles seraient fausses, mais pour les appliquer¹ à des problèmes concrets.

« On verra que ces vérités d'économie politique pure fournissent la solution des problèmes les plus importants, les plus débattus et les moins éclaircis d'économie politique appliquée et d'économie sociale » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 54).

Il ne s'agit donc pas de vérifier mais d'appliquer les conclusions à des problèmes concrets, comme il l'a fait notamment pour le problème des chemins de fers. Cette application a une visée normative car si la théorie prouve qu'une situation est socialement plus désirable qu'une autre, alors il faudra que la réalité se rapproche de cet idéal.

« Si la libre concurrence est une condition d'existence de l'équilibre général, et que cet équilibre est souhaitable, alors il appartient à l'Etat d'user de son autorité pour organiser les marchés et faire ainsi advenir dans les faits l'idéal de la libre concurrence » (Lallement, 2000, p. 464).

Si cette approche s'inscrit dans les EEPP puisque c'est dans ce volume que Léon Walras expose la méthode rationnelle, elle ne sera développée que dans les *Etudes d'Economie Politique Appliquée*. Nous ne faisons donc que la citer ici et nous reviendrons par la suite.

Cette partie avait pour but de comprendre la manière dont Léon Walras applique la méthode rationnelle pour l'analyse de la concurrence. C'est à travers l'exemple de la Bourse qu'il a débuté son analyse. Nous avons mis en avant certaines faiblesses dans l'application stricte de sa méthode scientifique. Mais le constat ne doit pas être si négatif que cela ; Léon Walras est davantage à considérer comme un initiateur qui propose une nouvelle approche que comme un scientifique qui doit être jugé uniquement sur l'application stricte de telle ou telle méthode.

En effet, les grandes étapes de la démarche rationnelle ont bien été mises en avant et sa trilogie relève d'une véritable volonté de proposer une approche rigoureuse. Il reste une

¹ « Exactement comme un mathématicien applique le théorème de Pythagore pour calculer la diagonale d'un rectangle » (Lallement, 2000, p. 464).

dernière précision à fournir dans cette recherche de la concurrence. Il s'agit d'un problème de terminologie. Nous avons évoqué jusqu'à présent indifféremment concurrence, libre concurrence ou le régime hypothétique de libre concurrence absolue. Il convient maintenant de clarifier les différents termes utilisés et de trouver une définition de la concurrence.

2.2 – Le régime hypothétique de libre concurrence absolue

Dans les parties précédentes, nous nous sommes intéressés à la méthode de découverte de la concurrence chez Léon Walras. Nous avons montré que cet économiste utilisait une méthode rationnelle. Il reste maintenant à comprendre ce que signifie réellement la concurrence (2.2.1 – Le mécanisme de l'enchère et du rabais). D'autre part, il convient de tenter de préciser les différentes terminologies utilisées car Léon Walras en utilise de nombreuses (2.2.2 – Problèmes sémantiques).

Dans cette partie, nous ne ferons que proposer *une*¹ interprétation des différents termes, car Léon Walras n'a jamais précisé exactement ce qu'il entend notamment par le régime hypothétique de libre concurrence absolue. Pour finir, nous préciserons la différence qui existe entre la libre concurrence développée par Léon Walras et la concurrence pure et parfaite largement utilisée aujourd'hui comme base de référence de la détermination de l'équilibre général (2.2.3 – La libre concurrence walrassienne et la concurrence pure et parfaite).

2.2.1 – Le mécanisme de l'enchère et du rabais

¹ Nous insistons toujours sur la présentation d'une interprétation des travaux de Léon Walras. En effet, ce dernier a souvent utilisé des expressions ou des raisonnements qui peuvent être interprétés de manières différentes. Comme il n'a jamais véritablement précisé ce qu'il entendait par exemple par le régime hypothétique de libre concurrence absolue, nous ne pouvons que proposer un éclairage de ses travaux. De plus, les commentateurs de Léon Walras ont pour de nombreux sujets proposés différentes approches de sa théorie. Il n'existe donc pas de consensus absolu, ce qui explique notre volonté de ne proposer qu'une interprétation de son œuvre. Hicks (1934) est l'un des premiers à indiquer ce problème : « Il est vrai qu'il existe des problèmes importants d'interprétation [des travaux de Walras]. (Hicks, 1934, p. 345).

Comme nous l'avons vu précédemment, c'est la Bourse qui sert de base de référence à l'analyse de la concurrence chez Léon Walras. Cette dernière est caractérisée par le mécanisme de l'enchère de la façon suivante :

« Comme acheteurs, les échangeurs demandent à l'enchère, comme vendeurs, ils offrent au rabais, et leurs concours amène ainsi une certaine valeur d'échange des marchandises tantôt ascendante, tantôt descendante et tantôt stationnaire » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 70).

Cette définition constitue la définition clef de la concurrence dans l'œuvre de Léon Walras et reflète la prise en compte d'un type de comportement de la part des échangistes. Si les agents sont *libres* de pouvoir aller à l'enchère et au rabais, alors les richesses sociales vont se rapprocher au plus près de la valeur d'échange idéale. Le terme d'idéal étant à considérer comme correspondant aux conclusions théoriques. Plus particulièrement pour Léon Walras, « la » valeur des richesses sociales préexiste à l'échange.

« Ainsi, dans l'épistémologie walrassienne, la concurrence ne fait que révéler la valeur vraie » (Dockès et Potier, 2003, p. 8).

Deux choses doivent être étudiées. Ce que représente le mécanisme de l'enchère au cœur de l'analyse de la concurrence et comment celle-ci détermine « la » valeur d'échange des richesses sociales (étudié dans la section III).

Commençons par décrire le mécanisme de l'enchère fondé sur le modèle de la Bourse. Tout commence par le rassemblement des acheteurs et des vendeurs autour d'intermédiaires, représentés par les agents de change¹. Dans l'exemple pris par Léon Walras comme représentant la Bourse qu'est la cotation à la criée des titres de rentes, un premier prix en numéraire est crié² pour les différents échangistes.

Sur cette base, les offreurs et les demandeurs vont proposer et demander une certaine quantité. Ce raisonnement qui vaut pour la Bourse doit s'appliquer pour Léon Walras à l'ensemble des biens. Lorsque le prix est crié, trois possibilités apparaissent pour les échangistes. La première, la plus simple mais la plus rare, est représentée par la situation dans

¹ La présence des intermédiaires n'est pas forcément nécessaire : « on peut voir, sur de grands marchés fonctionnant même sans courtiers ni crieurs, le prix courant d'équilibre se déterminer en quelques minutes, et des quantités considérables de marchandises s'échanger à ce prix en deux ou trois quart d'heure » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 93).

² Si l'on veut éviter la prise en compte d'un intermédiaire dans le même type de raisonnement, on peut considérer, comme le suggère Léon Walras à certaines occasions, de partir du prix de clôture de la séance précédente.

laquelle les quantités offertes et demandées sont égales. Dans cette situation, l'échange a alors lieu directement.

Les deux autres solutions sont les plus courantes et représentent un déséquilibre soit du côté de l'offre, soit du côté de la demande, avec un ajustement des prix et des quantités qui s'exprime toujours du côté long du marché¹, c'est-à-dire là où le déséquilibre est le plus important. Première possibilité, la quantité demandée est supérieure à la quantité offerte. Dans cette situation,

« on va à l'enchère jusqu'à ce que, la quantité demandée diminuant et la quantité offerte augmentant par l'effet de la hausse, l'égalité de l'une et de l'autre s'établisse à un prix courant plus élevé » (Walras, 1880a ; 1992, p. 371).

Il s'agit d'un raisonnement très simple. De cette situation de déséquilibre, un nouveau prix va être crié qui prend en compte la nature du déséquilibre. Dans ce cas précis, un prix supérieur va être proposé. Du fait de l'augmentation du prix, un certain nombre d'acheteurs se retirent et un certain nombre d'offreurs proposent davantage. Nous remarquons bien que l'initiative provient des demandeurs qui vont aller à l'enchère pour obtenir l'objet désiré. Dans le cas inverse d'une offre supérieure à la demande, les vendeurs vont aller au rabais pour vendre leurs marchandises. En agissant ainsi, l'écart entre l'offre et la demande va diminuer et l'équilibre va s'établir à un cours plus bas.

C'est ainsi que fonctionne la concurrence dans les travaux de Léon Walras. C'est le type de comportement spécifique d'aller à l'enchère et au rabais qui détermine le fonctionnement de ce concept. Plus particulièrement, c'est la parfaite liberté accordée aux échangistes d'aller à l'enchère et au rabais qui va permettre de déterminer au mieux la valeur d'échange. La concurrence est donc soumise à un type de comportement. Pendant la détermination du prix d'équilibre, une condition doit être respectée : l'absence d'échange.

En effet, pendant que le mécanisme que nous venons de décrire est en fonctionnement, il faut que les échanges soient suspendus afin d'éviter que des transactions aient lieu à un prix qui n'est pas le prix d'équilibre². L'introduction de cette condition provient de la seconde édition des EPP suite à une critique de la part de Joseph Bertrand. Cet académicien a toujours voulu défendre une science exacte et précise. Il a vérifié l'ensemble des données

¹ « Les comportements d'enchères ou de rabais des agents sont motivés par l'absence de contrepartie, c'est-à-dire de partenaires acceptant la transaction. Ils vont soit à l'enchère, soit au rabais, car ils souhaitent poursuivre la négociation. Sur ce mécanisme, Léon Walras reconnaît s'être inspiré de John Stuart Mill, comme il le révèle dans sa correspondance » (Dockès et Potier, 2003, p. 10).

² Cette condition est mise en place pour respecter la condition de justice.

émises par les différents courants de pensée, qu'il s'agisse de l'économie avec son analyse des ouvrages de Augustin Cournot et Léon Walras, ou des données fournies par Jules Vernes dans ses différents romans d'extrapolation scientifique. Son objectif était d'éviter les erreurs scientifiques parmi les penseurs de tous les horizons

Pour la partie relative à l'économie, l'académicien analyse deux ouvrages qui utilisent une référence à la science (et plus particulièrement aux mathématiques). Ayant une haute image des sciences représentées par l'Académie des Science (mathématiques, physiques, etc.), Bertrand précise que

« les formes et les symboles de l'analyse mathématique imposent la précision et promettent la rigueur, ils n'inspirent et ne donnent droit à aucune indulgence. Les formules sont vraies ou fausses, les définitions vagues ou précises, les raisonnements rigoureux ou absurdes ; tel est le langage des géomètres » (Bertrand, 1883, p. 499).

Dans cette optique, Joseph Bertrand va porter un jugement très négatif sur les premières tentatives d'application des mathématiques dans l'analyse économique. A propos de l'ouvrage d'Antoine Cournot de 1838, l'académicien indique que

« Si la théorie de la richesse de l'auteur, malgré la science de l'auteur, la juste considération attachée à sa personne, l'influence de sa situation et le mérite de ses autres écrits, n'a pu, depuis un demi-siècle, attirer sérieusement l'attention, c'est que les idées s'y dérobent sous l'abondance des signes algébriques ; la suppression des symboles réduirait le livre à quelques pages, et presque toutes offriraient alors de judicieuses réflexions et des assertions dignes d'intérêt » (ibid., p. 500).

Pour Joseph Bertrand, le travail que fournit Antoine Cournot au niveau de l'introduction des mathématiques dans l'analyse économique n'est pas satisfaisant.

« Toutes les assertions de Cournot sont exactes, mais pour les rendre évidentes, fallait-il employer l'algèbre ? » (ibid., p. 501).

Il ne critique pas le contenu de l'analyse mais les moyens utilisés pour la démonstration¹. Les remarques qui nous intéressent le plus ne sont pas celles de Cournot

¹ Bertrand évoque par la même occasion une question sur la nature de la concurrence qui repose soit sur les quantités, soit sur les prix. La baisse des prix proposée par Cournot serait source, pour Bertrand, d'une baisse sans fin. « Cournot suppose que l'un des concurrents baissera ses prix pour attirer à lui les acheteurs, et que l'autre, pour les ramener, les baissant à son tour davantage, ils ne s'arrêteront dans cette voie que lorsque

malgré l'importance que celui-ci a eu pour le travail de Léon Walras, mais les critiques envers l'auteur des EEPP et plus particulièrement pour l'étude de *La Théorie Mathématique de la Richesse Sociale* qui sont visées par l'académicien.

Tout comme avec Antoine Cournot, Joseph Bertrand s'interroge sur la validité des résultats de sa théorie de l'échange. D'après ce dernier, chaque échangeur peut, pendant la durée du processus de l'échange, modifier ses intentions suivant le cours annoncé.

Comme la théorie suppose que nous ne soyons qu'exceptionnellement au cours d'équilibre (pour lequel l'ensemble des acheteurs trouve les produits qu'ils désirent), un prix inférieur ou supérieur au prix d'équilibre est généralement annoncé. C'est à partir de ces nouveaux prix que les agents vont modifier leurs offres et demandes. Mais en les modifiant, ils modifient leurs courbes d'offres et de demandes et donc modifient les conditions du marché.

« Les courbes résultantes, dont l'intersection résout le problème [de l'échange], se déforment sans cesse (...) Pour chaque cours se présente un problème semblable, et la courbe qui représente les ordres doit, après chaque transaction, être calculée et refaite » (ibid., p. 506).

Si pour obtenir le prix d'équilibre, il faut utiliser les nouvelles courbes, la théorie de Léon Walras « perd son caractère géométrique » (*ibid.*, p. 506). Cette critique de la part de Joseph Bertrand ne reflète pas réellement la théorie de Léon Walras mais a le mérite de mettre l'accent sur le problème des transactions hors équilibre.

Léon Walras va proposer une réponse aux critiques de Joseph Bertrand à la fois en modifiant les EEPP, mais également en justifiant sa décision¹

« Je réponds à cela [à la critique de Bertrand] que, sur le marché théorique, en cas d'excédent de la demande sur l'offre ou de l'offre sur la demande, on ne satisfait personne, mais que l'échange demeure suspendu jusqu'à ce que la hausse ou la baisse ait amené l'égalité de l'offre et de la demande. Dans ces conditions, le problème de l'échange est parfaitement déterminé » (Walras, 1885 ; 1990, p. 312).

Grâce aux critiques de Joseph Bertrand, Léon Walras a pu affiner son analyse de la concurrence qui suppose un type de comportement de la part des échangistes d'aller à

chacun d'eux, lors même que son concurrent renoncerait à la lutte, ne gagnerait plus rien à abaisser ses prix. Une objection péremptoire se présente : dans cette hypothèse aucune solution n'est possible, la baisse n'aurait pas de limite » (Bertrand, 1883, p. 503). Cette analyse est régulièrement utilisée aujourd'hui dans les problématiques de la théorie des jeux.

¹ La réponse se trouve dans un article publié en 1885 dans le *Journal des Economistes* sur Gossen.

l'enchère et au rabais mais également à une suspension des échanges hors équilibre. Reste un dernier point à examiner à propos de l'analyse de la concurrence et qui concerne le problème sémantique

2.2.2 – Problèmes sémantiques

Léon Walras, lorsqu'il évoque la concurrence dans ses différents ouvrages économiques, fait régulièrement référence à la libre concurrence. Cette notion de liberté peut être comprise de manière très simple comme la suppression de toute forme d'intervention d'une autorité dans le mécanisme de l'échange. Par exemple pour la production, Léon Walras considèrera la libre concurrence comme

« la liberté laissée aux entrepreneurs de développer leur production en cas de bénéfice et de la restreindre en cas de perte, et d'autre part la liberté laissée aux propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes et aux entrepreneurs de vendre au rabais et d'acheter à l'enchère les services et les produits » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 333).

Cette assimilation de la concurrence avec la liberté, c'est-à-dire l'absence totale de contraintes pour les différents échangistes, peut bien évidemment faire référence aux économistes de l'école française dont les membres défendent une vision libérale de la société avec leur célèbre maxime du laisser faire, laisser passer. Mais lorsque Léon Walras évoque la libre concurrence, cela n'indique certainement pas qu'il adhère parfaitement aux opinions de ces économistes mais que la volonté de mettre en avant la liberté est le résultat de ses recherches scientifiques.

Pour Léon Walras, la libre concurrence est le fruit d'un raisonnement tandis que pour les économistes français, cette expression est davantage liée à une proposition à visée normative.

« Malheureusement il faut bien le dire : les économistes jusqu'ici ont moins démontré leur laisser faire, laisser passer qu'ils ne l'ont affirmé à l'encontre des socialistes, anciens et nouveaux, qui, de leur côté, affirment sans la démontrer davantage, l'intervention de l'Etat (...) Comment les économistes auraient-ils pu démontrer que les résultats de la libre concurrence étaient bons ou avantageux s'ils

ne savaient pas au juste quels étaient ces résultats ? Et comment l'auraient-ils su quand ils n'avaient ni posé les définitions, ni formulé les lois qui s'y rapportent et les constatent ? » (ibid., p. 335).

C'est bien la tâche que s'est fixée Léon Walras de ne pas se contenter d'exposer mais au contraire d'expliquer et de rechercher à la fois la signification de la concurrence mais également la démonstration de l'équilibre général, équilibre obtenu grâce à l'application de ce concept pour justifier les propos de l'école française jugés trop approximatifs.

Parler de libre concurrence signifie donc pour Léon Walras que la concurrence (le mécanisme de l'enchère) va fonctionner au mieux lorsqu'elle s'accompagne de la liberté. Celle-ci se définit par des comportements libres d'individus agissant selon leurs intérêts. Ils ne sont contraints en aucune manière dans leur participation au mécanisme de l'enchère.

Dire que la concurrence va fonctionner au mieux lorsqu'elle s'accompagne de la liberté, comme nous venons de le signaler juste avant, signifie que la concurrence doit être étudiée non seulement pour elle-même mais également et surtout pour les résultats qu'elle permet d'atteindre dans l'obtention de l'équilibre général mais également pour les questions de justice et d'efficacité dans la production. Mais avant d'étudier les différents avantages de la concurrence, revenons sur la terminologie utilisée par Léon Walras. S'il mentionne presque dans tous ses ouvrages la libre concurrence, il va faire référence, lorsqu'il traite plus particulièrement de l'analyse de la concurrence dans son économie politique pure de « théorie de la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre concurrence absolue » (*ibid.*, p. 11).

Le terme d'hypothèse ne doit pas être compris comme une hypothèse de travail (au même titre que les individus cherchent à maximiser leur utilité) mais à une hypothèse réaliste considérée comme le cas général de l'analyse. Nous ne sommes plus dans le domaine de la réalité, de l'empirisme, mais dans le domaine des idées, de l'analyse.

« L'auteur insiste sur le caractère de cette hypothèse, réaliste en ce sens que, loin d'être une hypothèse parmi d'autres possibles, elle est extraite du réel et, en tant qu'idée, elle est également réelle, et parfaite en tant qu'idéal » (Dockès et Potier, 2003, p. 14).

Ce régime constitue donc le point de départ, le cas général à partir duquel le scientifique doit débiter ses investigations. Les individus, dans le cadre théorique, doivent être totalement libres de pouvoir aller à l'enchère ou au rabais. Le terme d'absolue a son

importance également. Toujours dans le monde théorique, lorsque la liberté est parfaite et que les individus agissent sans contrainte dans le mécanisme de l'enchère et du rabais, la concurrence va permettre de déterminer non pas *un* prix d'équilibre mais le *vrai* prix d'équilibre, « la » valeur d'échange.

2.2.3 – La libre concurrence walrassienne et la concurrence pure et parfaite

Le modèle présenté par Léon Walras de la détermination de l'équilibre général sous un régime hypothétique de libre concurrence constitue une base de référence dans l'analyse économique moderne. Mais lorsque les économistes empruntent à Léon Walras sa démonstration de l'équilibre général, ils font référence à l'hypothèse de concurrence pure et parfaite qui ne correspond pas au régime proposé par l'auteur des EEPP. En effet, la concurrence est représentée par Léon Walras par le mécanisme de l'enchère qui fonctionne au mieux lorsque les agents ne sont pas soumis, d'un point de vue théorique, à des contraintes relatives au bon fonctionnement de ce mécanisme et non à une structure de marché comme les économistes actuels l'entendent en évoquant la concurrence pure et parfaite.

C'est parce qu'il y a un grand nombre de participants à l'échange, parce que l'information est parfaite, parce que les agents sont price taker, que les biens sont homogènes et qu'il existe une libre entrée et une libre sortie sur le marché¹ que la concurrence fonctionne au mieux, c'est-à-dire qu'elle permet de déterminer l'équilibre général. Cette présentation de la concurrence pure et parfaite, devenue classique depuis les années 1960 et qui repose sur une structure de marché, est différente de celle proposée par Léon Walras qui repose sur le mécanisme de l'enchère, c'est-à-dire sur un type de comportement.

Léon Walras ne néglige pas certains éléments relatifs à la structure de marché. D'une part, l'information doit être la plus accessible possible. Cette condition renvoie bien évidemment à l'information parfaite. D'autre part, la possibilité de rentrer et de sortir librement sur le marché est un élément clef chez Léon Walras². Mais les éléments de structure

¹ Les économistes actuels n'arrivent même pas à s'accorder sur le nombre et la nature des hypothèses de la concurrence pure et parfaite.

² Est-ce que la libre concurrence suppose une homogénéité des biens ? Léon Walras ne le pense pas. Dans sa partie relative à l'économie appliquée, Léon Walras souligne que « c'est le droit de l'industriel ou du

de marché proposés dans le cadre théorique de la concurrence pure et parfaite, s'ils interviennent dans le raisonnement walrassien, n'en constituent pourtant pas l'aspect majeur¹. C'est véritablement le mécanisme de l'enchère et du rabais qui forme la base de référence de l'analyse de la concurrence.

« Pour Walras, la concurrence est avant tout un comportement spécifique, aller à l'enchère et au rabais, entrer et sortir du marché, comportement naturel d'individus rationnels et égoïstes, mais devant crier les prix (eux ou leurs agents) afin de faire connaître à tous leurs propositions » (Dockès et Potier, 2003, p. 2).

Dans cette partie, nous avons tenté de mettre en avant l'application du cadre méthodologique présenté par Léon Walras pour l'étude du concept de concurrence. S'il a en tête la découverte des principes économiques en trois phases, l'application de cette méthode a connu certaines faiblesses. La Bourse, représentée comme le marché le mieux organisé, va en réalité servir à la fois de réalité, de type réel et de type idéal de la concurrence.

Indépendamment de ce problème d'application de la méthode, opération qui n'était pas évidente a priori, Léon Walras fournit une explication assez claire et précise du concept de concurrence. Il s'agit du mécanisme de l'enchère et du rabais suivant un régime hypothétique de libre concurrence absolue. Il reste une étape importante à franchir et qui constitue une partie de la démarche rationnelle, la synthèse a priori qui va permettre de démontrer que la concurrence permet de déterminer « la » valeur d'échange des richesses sociales mais également l'équilibre général.

commerçant de vendre le même produit à des prix différents, comme, d'autre part, c'est le droit du chaland de l'acheter ainsi si cela lui fait plaisir » (Walras, 1897a ; 1992, p. 192). Mais va-t-on présenter au consommateur le même produit, identique, homogène ? Pas du tout. « Je dis le même produit, alors qu'il y aurait identité parfaite ; à plus forte raison s'il y a une différence quelconque de nature, ou de qualité, ou d'apparence. Un chocolatier multiplie les enveloppes et les étiquettes, un libraire multiplie les formats et les papiers, en évitant tous deux avec soin ce qui serait une tromperie sur la qualité de la marchandise, en vue de vendre le même chocolat ou le même ouvrage à des prix différents » (*ibid.*, p. 192).

¹ Nous trouvons malheureusement encore aujourd'hui des auteurs d'ouvrages de microéconomie qui assimilent la concurrence pure et parfaite à l'analyse walrassienne.

III – La concurrence au service de la détermination de l'équilibre

Les deux premières parties ont cherché à déterminer le cadre théorique de l'analyse économique walrassienne. Ce dernier décrit l'économie en trois grandes disciplines que son l'économie pure, appliquée et sociale. Nous avons alors abordé la question de la concurrence en économie politique pure car cette notion est au cœur de la détermination de l'équilibre et du projet global de Léon Walras. Pour cela, nous avons mis en avant sa méthode rationnelle pour exposer son approche de la concurrence. Grâce à ces paramètres méthodologiques nécessaires à la compréhension d'un principe, nous allons pouvoir examiner l'utilisation que va faire Léon Walras de la concurrence.

Comme nous l'avons évoqué jusque-là, lorsque l'économie est dominée par un « régime hypothétique de libre concurrence absolue », nous allons pouvoir déterminer « la » valeur d'échange des richesses sociales. Celle-ci, en économie pure, correspond à l'unique valeur d'échange des produits qui égalise les prix aux frais de production et qui permet par la même occasion de déterminer l'équilibre général.

La démonstration de ces paramètres va constituer la présente étape de découverte de l'œuvre de Léon Walras en économie pure. C'est cet élément qui a établi sa réputation d'économiste international et fait de lui le fondateur de la théorie de l'équilibre général. C'est également la partie à laquelle il a consacré le plus de temps et qui se présente au lecteur comme la plus achevée. C'est enfin la partie qui constitue la justification des travaux de l'école française.

Dans un premier temps, nous allons exposer le cadre théorique de la détermination de l'équilibre général (3.1 – Le cadre théorique). Deux éléments seront mis en avant, en commençant par la distinction entre la détermination théorique et effective de l'équilibre puis les conditions du processus. La seconde étape s'intéressera à la détermination à proprement parlé de l'équilibre (3.2 – La détermination de l'équilibre).

Nous exposerons alors le processus de tâtonnement sans oublier de l'illustrer par un exemple simple mais significatif de ce cadre théorique. La troisième partie montrera que l'équilibre qui vient d'être proposé n'est pas un équilibre complet puisque l'on peut y rajouter

progressivement de nouveaux paramètres, comme l'entrepreneur (3.3 – La théorie de la production). Nous consacrerons la dernière partie de cette étude sur les apports de la concurrence dans la détermination de l'équilibre général (3.4 – Les attentes du modèle d'équilibre général concurrentiel de Léon Walras), ce qui nous permettra de nous ouvrir sur l'économie appliquée, la fin de notre approche walrassienne.

3.1 – Le cadre théorique

Léon Walras distingue trois éléments relatifs à l'analyse de l'équilibre général :

- ✓ *La détermination théorique des prix.* Il s'agit de trouver la solution mathématique d'un système d'équations ;
- ✓ *La détermination effective des prix* qui consiste à déterminer la manière dont sont atteints pratiquement, concrètement, les prix ; c'est-à-dire découvrir le principe de leur formation.
- ✓ *Les lois de variation des prix* qui expliquent les modifications des prix suite à un changement des données initiales ;

Nous ne retiendrons que les deux premiers éléments¹. La première partie de l'analyse du cadre théorique va s'intéresser à la distinction de la détermination théorique et effective de l'équilibre (3.1.1). Par la suite, nous présenterons les conditions préalables au fonctionnement du processus de la détermination de l'équilibre (3.1.2).

3.1.1 – Distinction entre détermination théorique et effective de l'équilibre

Léon Walras commence son analyse de la détermination effective et théorique de l'échange par l'examen de deux marchandises. Une fois décrite cette résolution (qui n'est pas significative pour notre étude), il traite de la détermination théorique² et effective des prix

¹ Une fois compris les deux premiers éléments, l'explication du troisième en découle nécessairement.

² La généralisation théorique de la détermination des prix de deux marchandises à m marchandises consiste à "généraliser convenablement les formules" (EPPP, 1874 ; 1988, p. 155). Léon Walras arrive à la détermination d'un système juste déterminé. Les " $m(m - 1)$ équations de demande effective (il existe $m - 1$ équations de demande de chaque marchandise en une autre, cela pour les m marchandises, soit $m(m - 1)$ équations), jointes

pour m marchandises entre elles. Il procède comme Augustin Cournot : par étapes. Il débute par les situations les plus simples (2 marchandises) pour se diriger progressivement vers les plus complexes (proche de la réalité : n marchandises).

La seule question qui intéresse Léon Walras est celle de la détermination de l'équilibre pour n marchandises, c'est-à-dire la plus proche de la réalité. C'est cette optique qui l'intéresse le plus et c'est dans cette problématique qu'il opère,

« selon une opposition qui depuis est devenue classique, la distinction entre la question de l'existence (et de l'unicité) de l'équilibre, conçu comme la solution d'un système d'équations simultanées, et la question de la stabilité du processus par lequel cet équilibre peut être atteint sur le marché : le fameux tâtonnement walrassien » (Rebeyrol, 1999, p. 67).

La solution théorique correspond à la résolution mathématique des équations de l'échange. Il n'est pas possible, lorsque l'on étudie la résolution du problème de toutes les marchandises entre elles, de procéder à une représentation géométrique¹. Mais ce n'est pas tant ce paramètre qui importe que

"de concevoir scientifiquement la nature du problème qui se pose et se résout empiriquement sur le marché. Or, à ce point de vue, non seulement la solution algébrique vaut la solution géométrique, mais on peut même dire qu'en adoptant la forme de l'analyse, nous adoptons la forme générale et scientifique par excellence" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 161).

La solution théorique, qui remplace ici la résolution géométrique, est donc simple : elle correspond à la résolution d'un système d'équations juste déterminé. Il s'agit d'un problème d'ordre mathématique. Lorsque le système d'équation est posé pour chaque marchandise, il convient uniquement de le résoudre. La juste détermination implique qu'il existe autant d'inconnues que d'équations.

Au regard du nombre d'échanges existants, Léon Walras ne disposait pas des éléments nécessaires pour proposer l'ensemble des équations d'un tel système. Il propose cette solution qui est celle du théoricien et qui serait tout à fait applicable aujourd'hui avec les outils informatiques dont nous disposons.

aux $m(m-1)$ équations d'échange, forment un total de $2m(m-1)$ équations. Or nous avons précisément $2m(m-1)$ inconnues ; en effet, pour m marchandises échangées deux à deux, il y a $m(m-1)$ prix et $m(m-1)$ quantités totales échangées"» (EEPP, 1874 ; 1988, p. 159).

¹ Contrairement à une détermination de l'équilibre entre deux marchandises.

A côté de la détermination théorique de l'équilibre, Léon Walras suggère de comprendre la manière dont l'équilibre va se déterminer de manière concrète, réelle et non plus théorique. Il s'agit du processus de tâtonnement que nous allons étudier et qui est la solution "empirique sur le marché par le mécanisme de la concurrence" (*ibid.*, p. 189).

La solution empirique (effective) de l'échange de plusieurs marchandises entre elles est bien évidemment identique à la solution scientifique, seul le processus d'obtention des résultats diverge. Il faut préciser avant cela qu'il ne s'agit en rien d'une solution réaliste ou descriptive, mais bien conceptuelle et abstraite.

Pour revenir sur les deux options que nous venons de citer dans la formation des prix, la solution empirique, qui est synonyme de la détermination effective, constitue la manière dont une richesse se forme et correspond à sa composition, constitution, création et à son élaboration. La détermination théorique est similaire à la caractérisation, à la fixation, à la limitation. Ce dernier élément correspond à la solution scientifique du problème de l'échange, et ne va donc nous intéresser qu'indirectement¹. Les solutions de la détermination théorique et effective seront bien évidemment identiques mais l'approche théorique ne nous permet pas de comprendre l'action de la concurrence. Elle ne nous informe que sur ses conséquences.

3.1.2 – Les conditions du processus

Notre objectif avec Léon Walras est de comprendre comment va se déterminer réellement les prix de l'ensemble des marchandises. La solution au problème de l'échange de plusieurs marchandises entre elles prises en un numéraire n'est valable pour Léon Walras que si elle répond à plusieurs conditions :

- ✓ Chaque échangiste doit obtenir la satisfaction maximum de ses besoins, c'est-à-dire que le rapport des raretés doit être égal aux prix ;
- ✓ Chaque échangiste doit avoir une juste rétribution de sa contribution au marché. Il doit "recevoir en proportion de ce qu'il donne ou donner en proportion de ce qu'il reçoit" (*ibid.*, p. 187) ;

¹ La détermination théorique étant un élément extrêmement simple.

- ✓ Il ne doit pas y avoir d'arbitrage, "le prix d'équilibre de deux marchandises l'une en l'autre étant égal au rapport des prix d'équilibre de l'une et l'autre en une troisième quelconque" (*ibid.*, p. 189) ;
- ✓ La suspension du temps dans le processus marchand pour atteindre l'équilibre ;
- ✓ Aucun échange ne doit avoir lieu sans que les conditions en soient énoncées, connues et sans que le processus soit achevé ;
- ✓ Condition fondamentale : « sans que les vendeurs puissent aller au rabais et les acheteurs à l'enchère » (*ibid.*, p. 70).

Pour que le processus de détermination effective des prix fonctionne de manière correcte¹, il faut que toutes ces conditions soient réunies. Si elles ne le sont pas, cela ne veut pas dire que les prix ne seront pas effectivement déterminés, mais qu'ils ne le seront pas au juste prix. Nous n'obtiendrons pas alors « la » valeur d'échange des richesses sociales que nous propose la théorie mais « une » valeur d'échange des richesses sociales.

En effet, si par exemple certains échanges peuvent avoir lieu avant la fin du processus, certains acheteurs et certains vendeurs vont alors pouvoir vendre ou acheter à un prix qui peut être supérieur ou inférieur au prix d'équilibre. Il n'y aura plus alors un équilibre unique et chacun ne recevra pas en proportion de ce qu'il donne. Il recevra un peu plus ou un peu moins. On voit ainsi progressivement apparaître ce que nous désignons comme « la » valeur d'échange avec ici comme élément un prix unique. Après la description du processus, nous reviendrons sur ces conditions pour comprendre ce que représente exactement cette notion particulière de valeur d'échange².

3.2 – La détermination de l'équilibre : le tâtonnement

Pour expliquer concrètement la détermination des $m - 1$ prix exprimés en un numéraire pour les m marchandises que l'on rencontre dans l'économie, Léon Walras utilise la marchandise

¹ Et qu'il obtienne les résultats identiques à la détermination théorique.

² Nous pouvons signaler pour le moment que Léon Walras, tout comme à son habitude, énonce certaines conditions comme des conséquences de l'application de la concurrence. Nous reviendrons sur cette question méthodologique.

(A) comme numéraire. Nous allons nous placer sur un marché unique représenté par la Bourse¹ qui réunit tous les acheteurs et tous les vendeurs des marchandises. Dans ce cadre d'analyse, les prix sont criés (par un agent comme un commissaire priseur) et les agents fixent, à partir de ces prix, les quantités qu'ils vont offrir et demander pour chacune des marchandises.

Plusieurs possibilités se présentent aux échangistes au moment où le crieur² exprime les prix des différentes marchandises. Il peut arriver, et ce serait un cas très rare, que le crieur, criant les prix pb, pc, pd... pour les marchandises (B), (C), (D)... en (A) obtienne directement l'équilibre général de tous les marchés. Cette situation qui paraît vraiment unique, n'est pas la solution générale puisque dans ce cas précis l'équilibre est directement déterminé sans mise en place du processus de tâtonnement. Pour comprendre ce dernier, c'est-à-dire pour concevoir la détermination effective des prix des marchandises, il faut examiner les autres situations, qui paraissent plus vraisemblables, dans lesquelles les prix énoncés au hasard³ par le crieur ne permettent pas de déterminer immédiatement un équilibre entre l'offre et la demande.

"Que faut-il prouver pour établir que la solution théorique et la solution du marché sont identiques ? Tout simplement que la hausse et la baisse sont un mode de résolution par tâtonnement du système d'égalité de l'offre et de la demande" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 189).

Le jeu concurrentiel va donc fournir la solution effective au problème de l'échange. Et ce n'est plus un calculateur qui va venir équilibrer l'offre et la demande comme pour la détermination théorique de l'échange, mais l'application de la concurrence aux échanges, décrite par Léon Walras sous la terminologie de tâtonnement⁴.

Les hausses et les baisses des prix, à travers le mécanisme de l'enchère, caractéristique de la concurrence chez Léon Walras, vont permettre de comprendre la détermination effective de l'échange pour obtenir l'équilibre général. Le processus se déroule tout simplement.

¹ Rappelons que la Bourse constitue la base de référence des travaux de Léon Walras, comme nous l'avons vu précédemment.

² Comme nous l'avons déjà évoqué, Léon Walras ne fait pas forcément référence à une personne réelle mais plutôt à une organisation, à un processus.

³ L'utilisation de l'expression « au hasard » est peut-être exagérée. Léon Walras suggère que le crieur débute sa séance sur le cours de la veille.

⁴ La concurrence est le mécanisme de l'enchère et du rabais. Le tâtonnement est un processus dans lequel la concurrence va intervenir pour déterminer l'équilibre.

Le crieur propose un prix généralement fixé sur la valeur des transactions précédentes. Il réunit l'ensemble des offres et des demandes et constate la nature du déséquilibre. Léon Walras suggère alors de prendre en compte la différence entre la somme des offres et des demandes partielles des marchandises au prix fixé par le crieur. Pour (B) par exemple, la quantité excédentaire, représentée par le symbole F_b , est une fonction de tous les prix et peut être positive, négative ou nulle. Cette demande s'exprime ainsi :

$$F_b(p_b, p_c, p_d, \dots) \leq 0$$

En faisant abstraction pour le moment du prix des autres biens, le crieur va énoncer un nouveau prix qui prend en compte le déséquilibre initial afin de se rapprocher au maximum de l'équilibre entre l'offre et la demande. Nous sommes dans cette première opération à la recherche de p_b , faisant abstraction de p_c, p_d, \dots . Pour que la demande soit égale à l'offre, il faut faire varier p_b de zéro à l'infini¹. En annonçant un nouveau prix, le crieur va provoquer de nouvelles offres et de nouvelles demandes.

En prenant en compte la situation de déséquilibre initial pour p_b , le crieur doit annoncer un prix qui entraîne un déséquilibre entre l'offre et la demande qui soit inférieur à la situation initiale en prenant en compte le principe de concurrence qui dit que les offreurs vont au rabais et les acheteurs à l'enchère. Le crieur augmente donc le prix si la demande est supérieure à l'offre et le diminue dans le cas contraire. Le marché sera alors dans la situation suivante :

$$F_b(p'_b, p_c, p_d, \dots) \leq 0$$

Dans ce cas, le crieur a pris en compte le déséquilibre initial mais n'a pas encore trouvé le prix permettant d'obtenir l'équilibre entre l'offre et la demande. Mais le déséquilibre obtenu dans la deuxième étape est moindre que dans la première. Le crieur va alors réitérer son action en proposant un nouveau prix p''_b pour la marchandise (B) qui va permettre de diminuer le déséquilibre précédent. Si l'offre était supérieure à la demande, alors le crieur proposera un prix p''_b inférieur à p'_b . Imaginons qu'à cette seconde étape, le crieur ait obtenu le prix d'équilibre pour la marchandise (B) :

$$F_b(p''_b, p_c, p_d, \dots) = 0$$

¹ Ces limites sont bien évidemment théoriques.

Mais la modification du prix de la marchandise va affecter l'équilibre des marchandises (C), (D)... Le marché (C) est donc affecté par la modification du prix de (B), la différence entre l'offre et la demande va alors être

$$F_c(p''_b, p_c, p_d \dots) \leq 0$$

Pour revenir à l'équilibre, le crieur va annoncer de nouveaux prix afin d'obtenir l'équilibre pour la marchandise (C). Il proposera ainsi p'_c et, si ce nouveau prix ne permet pas le retour à l'équilibre, il annoncera p''_c puis p'''_c , etc. afin d'obtenir l'équilibre pour cette marchandise, sachant qu'à chaque nouvelle annonce de prix, le déséquilibre est moindre car le crieur va modifier le prix dans le sens du déséquilibre. Si le prix d'équilibre est obtenu au deuxième moment du processus, nous obtiendrons un équilibre de la sorte :

$$F_c(p''_b, p''_c, p_d \dots) = 0$$

Pour obtenir l'équilibre général, il suffit de répéter cette opération effectuée sur les marchandises (B) et (C) à l'intégralité des produits du marché. Mais à la fin du processus, obtiendrait-on l'équilibre général de toutes les marchandises ? Non, car lorsque l'on fait l'équilibre sur tous les marchés, certains individus étaient jusque-là exclus du marché (car étant du côté excédentaire) et vont décider de répartir leurs différentes offres et demandes sur les autres marchandises par l'effet de substitution. Ainsi l'équilibre du marché (C) va se faire au détriment du marché (B) qui vient juste d'être équilibré mais qui, par l'effet de substituabilité des marchandises, va se trouver déséquilibré. Ainsi, si l'on fini le processus que nous venons d'énoncer, seul le dernier marché sera équilibré. Mais le déséquilibre final

$$F_b(p''_b, p''_c, p''_d \dots) \leq 0$$

est plus près de l'égalité que l'inégalité primitive

$$F_b(p_b, p_c, p_d \dots) \leq 0$$

En réitérant cette procédure, qui correspond au processus de tâtonnement, le marché va progressivement arriver à la situation d'équilibre, en obtenant à la fin de chaque processus, des déséquilibres de moins en moins importants pour aboutir au final à l'équilibre général. Ce processus d'itérations successives, qui correspond à la théorie du tâtonnement, permet d'assurer l'équilibre simultané sur tous les marchés. La solution effective ainsi obtenue est

exactement identique à la solution théorique de la détermination d'un système d'équations d'offres et de demandes.

Mais la réalité est souvent beaucoup plus complexe que cette présentation. Pour répondre à la complexité de l'analyse de la vie économique réelle, Léon Walras, dans sa théorie du tâtonnement, va être obligé de rajouter progressivement différents paramètres. Il procède toujours de la même manière, commençant par le cas le plus simple pour se diriger progressivement, avec introduction progressive de nouveaux éléments, vers la réalité¹. C'est ce que nous allons faire en expliquant la manière dont il est possible d'introduire de nouveaux paramètres comme celui de la production.

3.3 – La théorie de la production

Le modèle de la production se singularise du modèle d'échange pur par la prise en compte de la spécificité des acheteurs et des vendeurs. Ainsi, les trois catégories d'agents productifs : les propriétaires fonciers, les capitalistes et les travailleurs sont vendeurs de services producteurs et acheteurs de produits. Un nouvel intervenant rentre dans cette analyse : l'entrepreneur qui est quant à lui vendeur de produits et acheteur de services producteurs. L'équilibre de la production² va nous permettre de bien comprendre la place de la concurrence dans l'analyse walrassienne par l'obtention entre autre de l'égalité entre le prix de vente et le prix de revient des produits et services. Cet équilibre

"tend à se réaliser de lui-même sous le régime de la libre concurrence. En effet, si, dans certaines entreprises, le prix de vente des produits est supérieur à leur prix de revient en services, il y a bénéfice pour les entrepreneurs ; ceux-ci développent alors leur production et font ainsi à la fois la hausse du prix des services et la baisse du prix des produits. Et si, dans certaines entreprises, le prix de revient des produits en services est supérieur à leur prix de vente, il y a perte pour les entrepreneurs ; ceux-ci restreignent alors leur production et font ainsi à la fois la baisse du prix des

¹ Nous sommes toujours dans un cadre théorique. Le mot réalité doit ici être compris comme faisant référence au maximum d'éléments que l'on trouve dans la réalité et qui interviennent dans la détermination de l'équilibre.

² Léon Walras prendra en compte, dans la suite de son raisonnement, la monnaie et la capitalisation. L'adjonction de ces éléments est nécessaire dans la détermination d'un équilibre général. Pour la compréhension du processus de tâtonnement, nous nous contenterons de présenter la théorie de la production. Une fois cette étape achevée, nous aurons alors compris la manière d'introduire un nouveau paramètre dans la détermination effective de l'équilibre.

services et la hausse du prix des produits. Tel est l'équilibre de l'échange et de la production autour duquel le monde économique oscille perpétuellement sans jamais l'atteindre, comme un lac autour de l'horizontalité de son niveau" (Walras, 1886 ; 1992, p. 78-79).

L'apport de la théorie de la production par rapport à celle de la détermination de l'équilibre général qui en fait abstraction fait intervenir un nouvel intervenant, l'entrepreneur, qui va être au cœur du nouveau processus (3.3.1). Nous examinerons la manière dont ce nouvel intervenant va intervenir dans la théorie du tâtonnement (3.3.2) avec l'introduction de paramètres spécifiques à la production comme les bons et les délais de fabrication.

3.3.1 – Un nouvel intervenant

Il existe donc trois participants au marché : le travailleur, la capitaliste et le propriétaire foncier qui apportent chacun trois services producteurs : le travail, la rente et le profit. Pour obtenir des services producteurs des produits, un nouvel intervenant va apparaître : l'entrepreneur (qui est un personnage individuel ou une société), qui est entièrement différent des précédents. Son rôle est de

"prendre à bail la terre du propriétaire foncier, les facultés personnelles du travailleur et le capital du capitaliste, et d'associer, dans l'agriculture, l'industrie ou le commerce, les trois services producteurs" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 280).

Ainsi, l'entrepreneur achète des matières premières à d'autres entrepreneurs et loue, moyennant un fermage au service de la terre, un salaire pour les facultés personnelles du travailleur et un intérêt pour le capital du capitaliste certains services. Bien évidemment un individu peut cumuler plusieurs rôles (et la diversité de ces combinaisons engendre la diversité des modes d'entreprise) mais il remplit alors des rôles distincts que le scientifique se doit de spécifier et plus particulièrement pour l'entrepreneur qui n'est pour Léon Walras ni un capitaliste ni un travailleur, mais bien une personne remplie d'un rôle unique. Pour comprendre sa place, il faut distinguer deux types de marchés. L'un est le *marché des services* ou des producteurs.

"Là se rencontrent les propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes comme vendeurs et les entrepreneurs comme acheteurs de services producteurs, c'est-à-dire de rente, de travail et de profit"¹ (ibid., p. 281).

Tous ces services producteurs s'échangent suivant le mécanisme de la libre concurrence, c'est-à-dire que les entrepreneurs vont à l'enchère si la demande effective est supérieure à l'offre effective et inversement les propriétaires fonciers, les travailleurs et les capitalistes vont au rabais si l'offre est supérieure à la demande. Le prix de chaque service est ainsi celui pour lequel l'offre et la demande effectives sont égales.

Le second marché qui va nous permettre de comprendre la place de l'entrepreneur dans la théorie de la production est le *marché des produits*. Dans ce marché, les entrepreneurs sont vendeurs et les propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes vont acheter. L'échange des produits va s'effectuer, comme précédemment par le mécanisme de la libre concurrence.

"On crie pour chacun des produits un prix en numéraire ; si, à ce prix ainsi crié, la demande effective est supérieure à l'offre effective, les propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes vont à l'enchère, et il y a hausse ; si l'offre effective est supérieure à la demande effective, les entrepreneurs vont au rabais, et il y a baisse. Le prix courant de chaque produit est celui pour lequel l'offre et la demande effectives sont égales" (ibid., p. 282).

Avant d'analyser en détail cette procédure, interrogeons-nous sur les deux types de marché que doit gérer l'entrepreneur qui vont nous permettre de bien comprendre la théorie de la production. Sur chacun d'eux, qui sont bien distincts dans la réalité des choses, les ventes et les achats ont bien lieu grâce au mécanisme de l'enchère et du rabais², c'est-à-dire par le mécanisme de la libre concurrence.

Illustrons tout ce qui vient d'être dit par un exemple fort simple. Quand vous rentrez dans un magasin, c'est l'entrepreneur qui vend le produit et qui reçoit la monnaie. Cette opération a lieu sur le marché des produits. Ce marché fonctionne suivant le principe de la libre concurrence qui veut que si

¹ Se rencontrent également sur ce marché des propriétaires fonciers, des travailleurs et des capitalistes qui achètent de la rente du travail et/ou du profit comme services consommables.

² "C'est l'entrepreneur qui, sur un premier marché, appelé marché des services producteurs, demande à l'enchère le travail, la rente et le profit offerts au rabais par le travailleur, le propriétaire foncier et le capitaliste (...) c'est aussi l'entrepreneur qui, sur un second marché, appelé marché des produits, offre au rabais les produits demandés à l'enchère par le travailleur, le propriétaire foncier et le capitaliste" (Walras, 1885 ; 1990, p. 321).

"les produits sont plus demandés qu'offerts, un autre consommateur enchérira sur vous ; s'ils sont plus offerts que demandés, un autre producteur ira au rabais sur le cordonnier" (ibid., p. 282).

Quand vous rentrez dans le magasin, des employés s'affèrent pour préparer les marchandises. Dans cette situation, c'est l'entrepreneur qui reçoit le service producteur et qui donne la monnaie sur le marché des services et toujours dans l'optique de la concurrence en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande. Les deux marchés, même s'ils sont distincts, ils n'en sont pas moins unis car

"c'est avec la monnaie qu'ils ont reçue, sur le premier, de leurs services producteurs que les propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes consommateurs vont sur le second acheter des produits ; et c'est avec la monnaie qu'ils ont reçue, sur le second, de leurs produits que les entrepreneurs producteurs vont sur le premier acheter des services producteurs" (ibid., p. 283).

L'état d'équilibre auquel on aboutit est pour Léon Walras idéal et non réel.

"Il n'arrive jamais que le prix de vente des produits soit absolument égal à leur prix de revient en services producteurs, pas plus qu'il n'arrive jamais que l'offre et la demande soient absolument égales. Mais c'est l'état normal, en ce sens que c'est celui vers lequel les choses tendent d'elles-mêmes sous le régime de la libre concurrence appliquée à la production comme à l'échange" (ibid., p. 283).

C'est donc la concurrence qui va permettre d'obtenir cet objectif, objectif qui correspond à la détermination de « la » valeur d'échange en économie pure que nous avons vu précédemment auquel on rajoute maintenant celle de la valeur d'échange des produits et services.

Lorsque sur un marché le prix de vente des produits permet d'obtenir un bénéfice, c'est-à-dire lorsque le prix de vente est supérieur au prix de revient¹, des entrepreneurs vont alors affluer sur le marché dans la perspective de décrocher une partie du gain et en intervenant de cette manière, ils vont faire augmenter la quantité de produits et ainsi faire baisser le prix, ce qui réduira l'écart. Inversement, lorsque les entreprises font des pertes,

"les entrepreneurs se détournent ou restreignent leur production, ce qui diminue la quantité des produits, en fait hausser le prix et réduit l'écart" (ibid., p. 284).

¹ On voit apparaître ici l'une des conséquences de la libre concurrence en économie pure.

Le retour à l'équilibre va donc se faire ici, lorsque l'on intègre la production, avec le nombre d'entreprises qui va produire les richesses sociales. On ne s'intéresse, dans cette optique, qu'à la demande puisqu'elle découle de la production. Lorsque l'on avait évoqué la concurrence comme le comportement des offreurs d'aller au rabais, on s'intéressait au problème de l'échange qui va pouvoir être étendu pour la production. Lorsque les producteurs vont au rabais, ils sont dans une optique de baisse de prix pour vendre. La baisse des prix va provoquer une diminution du nombre d'entreprises, les prix étant alors considérés comme un signal sur la situation de vente d'un produit.

La baisse des prix est donc un signal qui indique aux entreprises qu'il s'agit d'un produit moins demandé. Pour réduire l'écart avec la demande, il faut donc baisser la production et l'équilibre sera alors atteint. C'est donc toujours la concurrence, à travers ce paramètre des offreurs, qui va toujours permettre le retour à l'équilibre.

Soulignons un élément important dans l'analyse de Walras, c'est que la multiplicité des entrepreneurs est théoriquement le moyen d'aboutir au retour à l'équilibre. Or, il considère que si un seul entrepreneur se trouve sur le marché dominé par la libre concurrence, c'est-à-dire qu'il demanderait les services à l'enchère et qu'il offrirait les produits au rabais, restreignant sa production en cas de perte et la développant en cas de gain, alors on obtiendrait théoriquement le même résultat. Ainsi, un entrepreneur unique qui agirait comme dans une situation de concurrence, pourrait remplacer théoriquement la multitude d'entrepreneurs.

Une autre remarque sur la place de l'entrepreneur consiste à examiner son rôle lorsque l'équilibre est atteint. Dans cette situation, il est possible d'en faire abstraction en considérant

"non seulement les services producteurs comme s'échangeant contre des produits, mais [également] les services producteurs comme s'échangeant en fin de compte les uns contre les autres" (ibid., p. 284).

Pour affirmer ces propos, Léon Walras s'appuie (encore une fois) sur l'analyse d'un membre de l'école française : Frédéric Bastiat qui souligne bien que l'on échange des services contre des services¹. A l'état d'équilibre dont nous disons que les services (fonciers, personnels et mobiliers) s'échangent contre des services, l'entrepreneur ne fait plus ni bénéfice ni perte. Cela ne veut pas dire qu'il ne gagne rien, bien au contraire, il doit toucher un profit normal² qui est contenu dans le coût de production mais que nous sommes à la

¹ Voir à ce propos le chapitre IV des *Harmonies Economiques*.

² Nous ne rentrons pas dans une recherche sur la signification de ce qu'est un profit normal ou naturel suivant la terminologie utilisée par différents économistes.

situation d'équilibre car si nous n'y étions pas et comme nous venons de le voir, les bénéfices et les pertes modifieraient le nombre d'entrepreneurs pour revenir à la situation d'équilibre.

3.3.2 – Le tâtonnement

Tout comme pour le problème de la résolution de l'équilibre générale des richesses sociales, il existe pour la question de la détermination des prix avec la question de la production une détermination théorique et une effective. La solution théorique consiste, comme nous l'avons remarqué précédemment, en la résolution du système d'équations d'offre totale des services et du système des équations de demande totale des produits, ce qui permet¹ d'obtenir le prix de vente des produits égaux à leurs prix de revient en services producteurs.

A côté de cette détermination théorique qui n'apporte aucune nouveauté, la solution effective va être plus enrichissante². Comme nous l'avons vu précédemment dans le processus de tâtonnement : lorsqu'un prix est crié et qu'il ne correspond pas à l'équilibre entre l'offre et la demande effective, on crie alors un autre prix pour aboutir progressivement à l'équilibre. Pour la production, il y a transformation des services producteurs en produits. Si lorsque les prix des services et des quantités produites ne sont pas celles d'équilibre, il faudra non seulement crier de nouveaux prix, mais également fabriquer d'autres quantités de production. Pour que le tâtonnement soit véritablement efficace, rigoureux, implacable, Léon Walras suggère que les entrepreneurs soient représentés par des bons de quantités de produits

"déterminés d'abord au hasard puis en augmentation ou diminution suivant qu'il y aura excédent du prix de vente sur le prix de revient ou réciproquement, jusqu'à égalité de ces deux prix" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 309).

Les différents intervenants au marché vont agir de la même manière. Ainsi, les propriétaires fonciers, les travailleurs et les capitalistes seront représentés par des bons.

"Des quantités successives de services à des prix criés d'abord au hasard puis en hausse ou baisse suivant qu'il y aura excédent de la demande sur l'offre ou réciproquement, jusqu'à égalité de l'une et de l'autre" (ibid., p. 309).

¹ Nous affirmons cet argument pour le moment. Il correspond, et nous l'analyserons par la suite, à l'une des conséquences de la concurrence sur la valeur d'échange des richesses sociales.

² Comme pour la détermination de l'équilibre de l'échange, les résultats de la solution mathématique et de la solution pratique sont identiques.

L'introduction des bons, qui sont des contrats provisoires d'achat ou de vente de quantités données de biens ou services pour des prix donnés vont permettre à Léon Walras d'assurer dans la théorie de la production l'établissement de vrais prix d'équilibre sachant que en plus de l'équilibre de l'échange, l'équilibre de la production suppose :

- ✓ L'égalité entre l'offre et la demande effective de services producteurs (avec détermination de leurs prix d'équilibre) ;
- ✓ L'égalité entre l'offre et la demande des produits (avec détermination de leurs prix d'équilibre) ;
- ✓ L'égalité entre le prix de vente des produits et le prix de revient en services producteurs.

Une deuxième difficulté pourrait apparaître mais que Léon Walras considère comme non significative : le délai de fabrication. En effet, une fois que l'équilibre est établi, l'échange peut s'effectuer tout de suite. Or, la production exige un certain délai. Pour résoudre ce problème,

"nous ferons ici purement et simplement abstraction de ce délai" (ibid., p. 309).

Ainsi l'équilibre effectif sur la production va procéder en deux temps. Tout d'abord, l'équilibre s'établira en principe et ensuite il se réalisera effectivement

"par la livraison réciproque des services à recueillir et des produits à fabriquer pendant la période de temps considérée, sans changement dans les données du problème pendant cette période" (ibid., p. 309).

Le processus de détermination effective de l'équilibre va se dérouler de la même façon que précédemment mais avec la prise en compte de nouveaux paramètres : sur le marché, on détermine au hasard n prix de services $p_t, p_p, p_k \dots$ et m quantités à fabriquer de produits $\Omega_a, \Omega_b, \Omega_c, \Omega_d \dots$ symbolisées par des bons. Pour résoudre le problème du tâtonnement dans la théorie de la production, Léon Walras suppose en premier lieu que les entrepreneurs vendent et que les consommateurs achètent des produits (A), (B), (C), (D)¹ Certains achètent et d'autres vendent des quantités de services producteurs (T), (P), (K)² ... de manière équivalente. Nous pouvons ainsi déterminer $\Omega_a, \Omega_b, \Omega_c, \Omega_d \dots$ au moment où les

¹ Ce qui va permettre de déterminer l'égalité entre l'offre et la demande des produits.

² Ce qui permettra de déterminer l'égalité entre l'offre et la demande de services producteurs.

entrepreneurs ne font ni bénéfices ni pertes, c'est-à-dire la situation d'équilibre entre le prix de vente des produits et le prix de revient en services producteurs.

Dans un deuxième temps, nous supposons que les entrepreneurs achètent et que les consommateurs vendent des quantités de services producteurs ce qui nous permettra de déterminer $p_t, p_p, p_k \dots$ avec l'offre et la demande effective égales.

Avec les prix $p_t, p_p, p_k \dots$ de (T), (P), (K) ... criés au hasard, les entrepreneurs déterminent leurs prix de revient $p_a^1, p_b, p_c, p_d \dots$. Les quantités $\Omega_a, \Omega_b, \Omega_c, \Omega_d \dots$ de (A), (B), (C), (D) ... sont déterminées au hasard et exigent pour leur fabrication les quantités $\Delta_t, \Delta_p, \Delta_k, \dots$ de (T), (P), (K) Les quantités des différents produits seront vendues par la suite suivant toujours le mécanisme de la libre concurrence. Si l'on raisonne sur les conditions de la vente des produits (B), (C), (D) ... en (A) qui sert de numéraire ; le prix de vente des différentes marchandises devient alors $\pi_b, \pi_c, \pi_d \dots$. Les entrepreneurs vont faire un profit ou une perte lorsque le prix de vente est différent du prix de revient exprimé de la manière suivante :

$$\Omega_b (\pi_b - p_b), \Omega_c (\pi_c - p_c), \Omega_d (\pi_d - p_d) \dots$$

"on voit immédiatement que si $\Omega_b, \Omega_c, \Omega_d \dots$ sont des fonctions de $\pi_b, \pi_c, \pi_d \dots$, ces dernières quantités sont, par cela même, des fonctions des premières et qu'en conséquence, en modifiant convenablement les quantités à fabriquer de (B), (C), (D) ... nous amènerons les prix de vente de ces produits à concorder avec leurs prix de revient" (ibid., p. 316).

Comment va procéder le mécanisme de tâtonnement dominé par la concurrence ?

"A supposer, par exemple, que π_b soit $> p_b$, on pourrait diminuer π_b en augmentant Ω_b ; et à supposer, au contraire, que π_b soit $< p_b$, on pourrait augmenter π_b en diminuant Ω_b ." (ibid., p. 316).

Cette opération pourrait être similaire pour les autres valeurs des prix de ventes et des prix de revient. Si π_c est $< \text{ou} > p_c, \pi_d < \text{ou} > p_d \dots$ on pourrait augmenter ou diminuer $\pi_c, \pi_d \dots$ en augmentant ou en diminuant $\Omega_c, \Omega_d \dots$

¹ Le prix de revient de (A) peut, pour le moment, être inférieur ou supérieur à son prix de vente. Nous verrons par la suite que « le prix de revient de la marchandise numéraire tend de lui-même à être égal à l'unité sous le régime de libre concurrence » (EPPP, 1874 ; 1988, p. 315).

Le processus de tâtonnement va consister à substituer de nouvelles quantités $\Omega'_b, \Omega'_c, \Omega'_d \dots$ à $\Omega_b, \Omega_c, \Omega_d \dots$ suivant le mécanisme de la concurrence qui fait établir de nouveaux prix $\pi'_b, \pi'_c, \pi'_d \dots$ qui sont plus près de $p_b, p_c, p_d \dots$ que ne l'étaient les prix $\pi_b, \pi_c, \pi_d \dots$. Pendant ce processus, les prix des services sont constants, ce qui assure pour chaque échangiste le même revenu évalué en numéraire. Pour arriver à la situation de l'équilibre par le processus de tâtonnement sous un régime de libre concurrence, il faut continuer de faire varier les quantités et les prix des produits. Avec l'établissement de certains prix pour les produits suite à la fabrication de certaines quantités, que se passe-t-il si une des quantités fabriquées vient à varier ?

Pour rétablir l'équilibre, s'il s'agit de la marchandise (B) par exemple, il suffit d'augmenter ou de diminuer la demande de (B) de tous les échangeurs en modifiant le prix de cette marchandise. L'équilibre consisterait alors à retrouver si, pour chaque échangeur, la somme à consacrer à la consommation de (B) n'avait pas variée. Mais suite à la variation de la quantité fabriquée de (B), les autres marchandises vont voir leurs prix se modifier. Mais cette conséquence n'est que de second ordre pour Léon Walras pour trois raisons :

- ✓ La variation de la somme à consacrer à la consommation est limitée car les deux facteurs qui la constituent, le prix et la quantité, varient en sens inverse ;
- ✓ L'effet de substitution est très limité. "La variation dans les prix et les quantités entraîne une vente et un achat de toutes les marchandises, n'entraîne, par cela même, la vente et l'achat que d'une quantité minime de chacune d'elles" (*ibid.*, p. 318) ;
- ✓ "Les effets de la vente et ceux de l'achat se contrarient" (*ibid.*, p. 318).

Toutes les modifications développées pour la marchandise (B) ont lieu pour l'ensemble des autres marchandises (C), (D) ... Deux mouvements s'opèrent donc dans ce processus de tâtonnement. Le changement dans les quantités produites de chaque marchandise a un effet direct sur son prix de vente, "tout entier dans le même sens" (*ibid.*, p. 318), tandis que les changements dans les quantités fabriquées des produits n'ont eu que des effets indirects sur le prix de vente car ils sont

"en sens contraire les uns les autres et se compensent jusqu'à un certain point les uns les autres" (ibid., p. 318).

Ainsi, une modification des quantités n'aura presque aucune influence sur l'ensemble des prix de vente par la compensation de la variation contraire des autres prix. A la situation d'équilibre enfin obtenue à la fin du processus de tâtonnement, nous obtiendrons, comme

l'indique la théorie mathématique, des prix et des quantités d'équilibre pour lesquelles les entrepreneurs de toutes les marchandises ne feraient ni bénéfices ni pertes. Ce processus de tâtonnement que nous venons d'étudier est exactement le même, pour Walras, "que celui qui se fait sur le marché des produits, sous le régime de la libre concurrence" (ibid., p. 319).

Ainsi, à la situation d'équilibre qui vient d'être déterminée effectivement, correspond à un prix de vente pour chaque produit égal aux prix de revient avec des quantités de produits effectivement demandées et des quantités de services producteurs effectivement offertes sous forme de bons grâce à la libre concurrence qui assure une triple condition :

- ✓ La satisfaction maximum des besoins ;
- ✓ L'unité de prix des produits comme des services ;
- ✓ L'équilibre général¹.

La dernière étape consiste à déterminer la quantité produite de la marchandise (A) qui est considérée comme le numéraire. Il faut que son prix de revient soit égal à son prix de vente sinon, il n'y a pas d'équilibre possible et il convient également que les entrepreneurs ne fassent ni bénéfices ni pertes. L'objectif est de trouver la quantité demandée de (A), D_a car ainsi les producteurs vendront par bons pour $D_a + D_b p_b + D_c p_c + D_d p_d$ de produits afin d'acheter pour $D_t p_t + D_p p_p + D_k p_k + \dots$ de services et les consommateurs achèteront $O_t p_t^2 + O_p p_p + O_k p_k + \dots$ de services afin d'acheter des produits pour $D_a + D_b p_b + D_c p_c + D_d p_d + \dots$

Il manque l'égalité des quantités employées de services producteurs aux quantités offertes qui va permettre d'étudier la production en amenant l'égalité de l'offre et de la demande des services. Il faut donc reprendre le tâtonnement sur la base des prix des services rationnellement modifiés car certes, l'égalité aurait lieu si $D_t = O_t$, $D_p = O_p$, $D_k = O_k \dots$ ce qui permettrait aux agents des marchés de remettre aux producteurs les bons de services contre ceux des produits et aux consommateurs les bons de produits contre ceux de services. Mais généralement, nous sommes face à une égalité pour toutes ces offres et ses demandes de services. Le processus du tâtonnement est identique à celui que nous venons d'étudier.

"Le système des nouveaux prix $p'_t, p'_p, p'_k \dots$ est donc plus voisin de l'équilibre que le système des anciens prix $p_t, p_p, p_k \dots$ et il n'y a qu'à continuer suivant la même méthode pour l'en rapprocher de plus en plus. Or ce tâtonnement se fait

¹ Nous ne faisons qu'évoquer ces conditions pour le moment.

² O correspond aux quantités effectivement offertes sous forme de bons.

naturellement, sur le marché des services, sous le régime de la libre concurrence, puisque, sous ce régime, on fait la hausse du prix des services quand la demande est supérieure à l'offre, et la baisse quand l'offre est supérieure à la demande" (ibid., p. 326).

Pour finir de prendre en compte tous les éléments de la production, il faut déterminer tous les prix des services suivant que le prix de revient de la première marchandise soit inférieur ou supérieur à 1. Avec cette nouvelle procédure, nous obtiendrons le prix de revient de A qui se rapprocherait de 1 pour y arriver à la fin du processus et obtenir l'équilibre dans la théorie de la production, tout cela sous le régime de la libre concurrence. Voilà ainsi, pour conclure sur ce point, comment Léon Walras résume la loi d'établissement des prix courants ou d'équilibre de la production :

"Plusieurs services étant donnés, avec lesquels on peut fabriquer divers produits, et dont l'échange se fait contre ces produits avec intervention de numéraire, pour qu'il y ait équilibre du marché, ou prix stationnaire de tous ces services et de tous ces produits en numéraire, il faut et il suffit : 1° qu'à ces prix la demande effective de chaque service et de chaque produit soit égale à son offre effective ; et 2° que le prix de vente des produits soit égal à leur prix de revient en services. Lorsque cette double égalité n'existe pas, il faut pour arriver à la première, une hausse du prix des services ou des produits dont la demande effective est supérieure à l'offre effective, et une baisse du prix de ceux dont l'offre effective est supérieure à la demande ; et, pour arriver à la seconde, une augmentation dans la quantité des produits dont le prix de vente est supérieure au prix de revient, et une diminution dans la quantité de ceux dont le prix de revient est supérieur au prix de vente" (ibid., p. 329-330).

Voilà comment il est possible d'intégrer progressivement au discours sur la détermination de l'équilibre des échanges, les conditions de production. Pour se rapprocher au maximum de la réalité, il faudrait poursuivre le rajout d'éléments déterminant de l'équilibre général. Il s'agit de la prise en compte de la capitalisation et de la monnaie. Mais l'introduction de ces nouveaux paramètres ne nous avancerait pas davantage sur la compréhension de la détermination de l'équilibre général car

"il s'agit toujours d'arriver ab ovo à l'équilibre de la capitalisation de la même façon que nous sommes arrivés à l'équilibre de l'échange et à l'équilibre de la production" (ibid., p. 377).

Ainsi, après avoir compris la manière dont on intègre de nouveaux paramètres (la production), il n'existe pas de problèmes pour en rajouter de nouveaux. Dans une dernière partie, nous allons discuter les différents éléments qui viennent d'être énoncés et revenir sur la signification de « la » valeur d'échange.

3.4 – Les attentes du modèle d'équilibre général concurrentiel de Léon Walras

Si la présentation qui vient d'être faite des travaux de Léon Walras relatifs à la détermination de l'équilibre dans un monde de concurrence paraît tout à fait acceptable et constitue une source importante des travaux de la science économique actuelle, certaines remarques doivent être mises en avant pour soit justifier de certaines utilisations ou de certaines parties de l'analyse, soit pour proposer une vision critique des propos de l'auteur. Cette partie présentera ainsi différents arguments ou réflexions sur l'économie pure présentée par Léon Walras et plus particulièrement sur son apport à l'analyse de la concurrence.

Lorsque l'on s'intéresse aux conséquences de l'utilisation de la concurrence en économie pure, on est directement confronté à un problème qui est intervenu précédemment et qui réapparaît ici ; il s'agit du mélange entre le positif et le normatif, entre le travail du scientifique et le souhait du théoricien. Lorsque nous évoquions les conditions du processus de détermination de l'équilibre général, nous avons indiqué que les échangistes doivent avoir une juste rétribution, et que le rapport des raretés doit être égal au prix. Or, ces deux conditions vont apparaître en réalité comme des conclusions théoriques. Nous reviendrons sur cette imbrication que l'on retrouve à de nombreuses reprises chez Léon Walras entre des hypothèses qui paraissent être des hypothèses de travail et qui sont en réalité des conclusions théoriques (3.4.1 – Problème méthodologique : mélange entre les conditions et les conséquences).

Par la suite, nous analyserons les conséquences de la libre concurrence en matière d'économie pure. Pour cela, nous préciserons tout d'abord le caractère de vérité de l'équilibre général, c'est-à-dire que les résultats obtenus sont ceux d'un scientifique travaillant dans le monde des idées et que les conclusions sont vraies en tant que construction intellectuelle et non forcément en tant que réalité concrète (3.4.2 – Le caractère de vérité de l'équilibre

général). Après avoir examiné le caractère de véracité des résultats, nous reviendrons sur les conséquences attendues du modèle pour les trois facettes de l'analyse des richesses sociales (3.4.3 – Les résultats du modèle walrassien).

3.4.1 – Problème méthodologique : mélange entre les conditions et les conséquences

En 1883, Joseph Bertrand publie un compte rendu dans le *Journal des Savants* sur les ouvrages d'Augustin Cournot et de Léon Walras. L'académicien a alors soulevé la situation des échanges hors équilibre¹. En soulignant ce point, Joseph Bertrand indique que les échangistes peuvent bénéficier de richesses sociales à des cours différents de leur véritable valeur. Ils peuvent ainsi bénéficier d'un avantage par rapport aux autres.

Dans cette situation, certains individus peuvent avoir plus ou moins que ce qu'ils ont donné ; la redistribution n'est donc pas équitable dans le sens où l'on ne va pas forcément recevoir en fonction de ce que l'on donne (contrairement à la condition de justice). Par ailleurs, Léon Walras indique dans ses conditions que chaque échangiste doit obtenir la satisfaction maximum (c'est-à-dire que le rapport des raretés doit être égal au prix). Nous avons précisé cette condition dans la partie relative à la théorie de la production. Léon Walras indiquait alors que

"il n'arrive jamais que le prix de vente des produits soit absolument égal à leur prix de revient en services producteurs, pas plus qu'il n'arrive jamais que l'offre et la demande soient absolument égales. Mais c'est l'état normal, en ce sens que c'est celui vers lequel les choses tendent d'elles-mêmes sous le régime de la libre concurrence appliquée à la production comme à l'échange" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 283).

Ces deux caractéristiques, que Léon Walras énonce comme des conditions nécessaires à la détermination de l'équilibre général, apparaissent en réalité comme des conséquences de son raisonnement². La juste rétribution (conséquence de la concurrence) n'est permise que

¹ Nous avons déjà évoqué les arguments de cette critique précédemment.

² Les autres conditions sont véritablement des conditions nécessaires à l'application d'une théorie et qui ont pour but d'encadrer, de définir le raisonnement.

grâce à la suspension des échanges hors équilibre. La satisfaction maximum des besoins n'est obtenue que grâce à l'application de la concurrence.

Revenons sur le cas de Joseph Bertrand, pour comprendre ce problème méthodologique, qui est le plus significatif car le plus explicite de la part de Léon Walras. Dans sa première version, Léon Walras pensait avoir prouvé que la libre concurrence permettait une juste rétribution de la contribution des échangistes. Chacun allait donner et recevoir en fonction de ce qu'il propose. La condition de juste répartition étant ainsi vérifiée Or, Joseph Bertrand souligne que si les échanges hors équilibre existent, alors chacun n'aura pas forcément en fonction de ce qu'il a mis sur le marché.

Léon Walras, en lisant cette critique, a dû être embarrassé. Il pensait avoir réussi à prouver scientifiquement que la libre concurrence permettait d'obtenir l'équilibre général, c'est-à-dire entre autre que chacun aura en fonction de ce qu'il donne. On vient lui indiquer qu'il y a une faille dans sa démonstration. Il va faire ce qu'il a déjà fait et qui consiste à mettre en place les conditions qui permettent d'obtenir le résultat obtenu, c'est-à-dire ici l'introduction de l'hypothèse d'absence de transactions hors équilibre.

Comme nous l'avons déjà souligné, c'est une maladresse méthodologique mais qui s'explique dans la démarche de Léon Walras. Ses premières recherches en économie, notamment à travers l'introduction de son livre sur Joseph Proudhon, portent sur la question sociale, sur le problème de la justice en société. Il en arrive à la conclusion que chacun doit recevoir en fonction de ce qu'il donne. A travers la démonstration qu'il vient de faire, il prouve la détermination d'un équilibre général qui permet d'obtenir ce résultat grâce à la concurrence. Or, ce résultat n'est obtenu que grâce à la condition initiale de suspension des échanges hors équilibre.

Ainsi, cette condition de l'équilibre général constitue en réalité une conséquence de la démonstration de l'équilibre général. Léon Walras intègre dans son discours les conditions qui permettent d'obtenir le résultat recherché. Se pose alors inévitablement la question du statut de ces résultats. Il s'agit d'une question d'autant plus importante pour notre sujet que l'exemple que nous venons de traiter concerne les questions d'économie sociale dans laquelle la concurrence va agir pour fournir certains résultats, certaines conséquences.

Ce problème méthodologique, s'il est véritablement pris en compte, remet en cause une grande partie des résultats obtenus car en prenant Léon Walras dans ce sens, on indique que les résultats sont obtenus grâce à des conditions proposées *ex post*, et provenant des conclusions espérées. Il s'agit d'un travail qui consiste à modifier les conditions d'un

processus pour que celui-ci permette d'obtenir le résultat recherché. Si les résultats en économie pure de la concurrence sont importants, ils légitiment, ce que nous verrons par la suite, ceux de l'économie sociale et appliquée. Si l'ensemble des conclusions sont préalablement biaisées par un souhait normatif, alors elles ne correspondent plus à un travail scientifique mais doctrinaire.

Il faut alors savoir si l'on continue d'étudier un auteur qui débute son analyse¹ par ce qu'il veut prouver pour ensuite énoncer les conditions qui permettent d'y arriver. Arrivés à ce point sur Léon Walras, il est évident que nous répondons favorablement à cette interrogation. Mais ce questionnement doit nous interpeller sur la justification de l'utilisation de la concurrence. Celle-ci permet d'obtenir certains résultats parce qu'elle est encadrée, dirigée, et non parce qu'elle fonctionne librement. Il ne s'agirait plus alors de la « libre concurrence » mais de la concurrence qui permet d'obtenir les résultats recherchés.

3.4.2 – Le caractère de vérité de l'équilibre général

Revenons sur la question de la véracité des résultats de l'équilibre général. Nous avons déjà évoqué cette question lorsque nous étudions la méthodologie proposée par Léon Walras de la découverte des principes économiques et plus particulièrement dans la question *du fait*.

Il faut voir dans sa démonstration du tâtonnement que Léon Walras ne cherche pas à décrire de manière réelle les échanges en société mais au contraire d'indiquer d'un point de vue théorique le chemin virtuel par lequel les prix passent afin de déterminer l'équilibre général. Les résultats obtenus ne sont dès lors vrais qu'en tant que modèle relevant de l'économie pure (avec comme hypothèse le régime hypothétique de libre concurrence absolue) et non comme une description des échanges dans le monde réel.

« Crieurs et courtiers sont deux fictions corrélatives. Si en effet aucune transaction n'a lieu pendant le processus, les prix n'y sont pas effectifs, réalisés, mais au contraire purement virtuels » (Rebeyrol, 1999, p. 73).

Cet élément est important car il faut bien rappeler que l'économie politique pure proposée par Léon Walras ne fait presque pas référence à la réalité (uniquement au début du

¹ Non pas dans les faits mais dans le raisonnement.

processus méthodologique mais de manière la plus brève possible), le processus de tâtonnement étant ainsi considéré comme une représentation virtuelle fonctionnant grâce à la concurrence. Le modèle de tâtonnement fait référence à une mécanique pure qui suppose des machines sans frottements et non à un monde réel emprunté à de nombreux dysfonctionnements.

Dans le même ordre d'idée, posons avec Arena (1994) une question sur l'interprétation de la concurrence proposée par Léon Walras dans son économie pure : est-ce que la théorie du tâtonnement « n'est pas toujours et seulement le mécanisme représentatif d'une réalité concurrentielle virtuelle ? » (Arena, 1994, p. 173). De notre point de vue, il paraît essentiel de bien distinguer les différentes démarches proposées par Léon Walras. Dans cette étude relative à l'économie pure, l'analyse de la concurrence est et doit rester du ressort de la théorie, dans le cadre d'une vérité pure. Dans cette optique, le passage du virtuel, dont le terme de théorique aurait été plus adéquat, au réel n'est pas à prendre en compte. L'économiste qui traite des vérités pures se contente de mettre en place un cadre théorique.

L'économie appliquée se chargera de ce genre de question. En effet, Léon Walras ne se contente pas d'analyser la concurrence en économie pure et montrera dans ses nombreuses contributions à l'économie appliquée et notamment dans la démonstration plus que d'actualité de la place des chemins de fer, que l'homme de terrain doit adapter la théorie aux différents domaines pratiques. Le régime hypothétique de libre concurrence absolue est alors confronté à un certain nombre d'exceptions ou d'ajustements relatifs à la nature des biens et aux situations particulières.

3.4.3 – Les résultats du modèle walrassien

Ce dernier point a été traité tout au long de ce travail mais il convient de réunir ici clairement les conclusions auxquelles arrive Léon Walras dans son économie pure.

➤ **L'équilibre général**

Le premier résultat de l'économie pure est la démonstration de l'équilibre général. C'est ce qui est majoritairement retenu des travaux de Léon Walras. Par la détermination théorique ou

effective de l'équilibre (les deux résultats étant identiques), il a réussi à montrer que tous les marchés existants vont s'équilibrer. A chaque offre correspondra une demande.

En établissant un système juste déterminé avec autant d'inconnues que d'équations, Léon Walras pense avoir découvert de manière scientifique l'existence d'un équilibre général unique. Il faut en réalité attendre les années 1930 pour que les économistes s'intéressent à cette question¹. Les tentatives de démonstration referont surface dans les années 1950². On abouti alors à une situation dans laquelle l'équilibre général dispose de trois qualités : il existe, il est unique et stable.

Léon Walras n'a pas montré scientifiquement ces trois éléments. La prise en compte d'un système juste déterminé n'étant pas suffisante. Mais il a indiqué le chemin à ses successeurs. La démonstration qui a été faite de l'équilibre général, si elle constitue le point de départ de beaucoup d'analyses économiques actuelles, ne reflète pas tous les bienfaits de son modèle. Elle se contente de montrer le chemin virtuel pour la fixation des prix de toutes les marchandises entre elles (dans la détermination effective) et non les conséquences pour le consommateur.

➤ **Unicité des prix**

C'est bien évidemment le consommateur qui doit bénéficier de l'application de la libre concurrence. Si ce mode d'organisation des échanges est préféré, c'est qu'il est considéré comme supérieur aux autres. Le premier aspect de la supériorité³ passe par l'unicité des prix. On se souvient que lorsque Léon Walras s'intéressait aux marchés plus ou moins biens organisés suivant le principe de la concurrence, au début des EEPP, il annonçait que l'on pouvait trouver différents prix pour un même objet. Il prenait alors l'exemple du marché aux fruits et légumes⁴.

¹ Avec par exemple Cassel ou Wicksell.

² Il s'agit de la contribution majeure d'Arrow et Debreu.

³ Nous ne parlons pas encore d'optimum.

⁴ "Sur un marché ordinaire, sur le marché aux fruits et aux légumes, au beurre et aux œufs, par exemple, où les ménagères vont s'approvisionner, il n'est pas impossible qu'il y ait, à un moment donné, deux prix différents pour une même denrée, qu'ainsi la douzaine d'œufs se vende 0 F 85 sur un point et 0 F 90 sur un autre. L'écart ne peut être très sensible ni très persistant, vu qu'alors les marchands se transporteraient du premier point sur le second et les chalands du second sur le premier, ce qui tendrait à ramener l'unité de prix ; mais il peut se produire dans certaines limites, pendant un certain temps" (Walras, 1880a ; 1992, p. 370).

Lorsque nous avons examiné la détermination effective de l'équilibre, nous avons vu que les richesses sociales ne disposent, à la fin du processus, que d'un seul prix. Tous les échanges se feront à ce prix et non pas à différents prix.

On peut ainsi parler de « la » valeur d'échange, c'est-à-dire non pas d'une ou de plusieurs valeurs d'échange mais de la valeur d'échange théorique qui est unique. Les échanges vont alors se faire au vrai prix. « Plus on se rapproche d'un marché parfaitement organisé, plus on avoisinera la valeur d'échange vraie, le prix d'équilibre vrai, unique » (Dockès et Potier, 2003, p. 11).

➤ **Redistribution des richesses**

Le fait que Léon Walras ait réussi à prouver que le modèle d'équilibre général puisse parvenir à déterminer « la » valeur d'échange des richesses sociales est fondamental pour la compréhension de son modèle d'ensemble. Dans ce cadre théorique, les individus savent qu'ils vont pouvoir vendre ou acheter les produits à leur vraie valeur. Ils toucheront ainsi en fonction de ce qu'ils donnent, ni plus ni moins. Il n'y aura pas d'injustice, de situation dans lesquelles certains peuvent bénéficier d'un déséquilibre momentané.

Grâce aux résultats obtenus en économie pure, Léon Walras a maintenant les moyens de prouver scientifiquement ce qu'il énonçait jusque-là en économie sociale. Il peut maintenant affirmer que dans le cadre théorique du régime hypothétique de libre concurrence absolue, chacun va recevoir en fonction de ce qu'il donne. La redistribution va donc être juste.

➤ **Le maximum d'utilité**

Le modèle walrassien ne se contente pas de prouver l'existence de l'équilibre général et de la juste répartition des richesses, il se consacre à un troisième élément. C'est celui de l'économie appliquée qui a été évoqué jusqu'ici et qui va constituer la dernière partie de l'analyse de la construction du modèle de Léon Walras.

Nous évoquerons les questions de production abondante, juste proportionnées et des prix de vente qui s'égalisent aux frais de production.

Léon Walras, en débutant ses recherches en économie pure, a un objectif très précis. Il veut prouver scientifiquement les propos de l'école française. Plus particulièrement, il veut montrer que les résultats de l'économie sociale sont fondés et non proposés. C'est tout un travail de reconstruction de l'analyse économique qui débute alors. Il propose une nouvelle démarche qui se fonde sur la détermination précise de l'objet d'étude de la science économique et d'une méthode rationnelle capable d'être utilisée pour l'ensemble des concepts économiques.

Comme Léon Walras souhaite prouver que la concurrence parvient à déterminer les justes prix, c'est ce concept qui va passer par le moule de la méthode rationnelle. S'il existe certaines maladresses dans l'application de cette méthode, Léon Walras arrive tout de même à proposer un nouveau regard sur la concurrence qui devient un régime hypothétique de libre concurrence absolue.

Sur la base de ces premiers résultats, il va pouvoir fonder les bases de son modèle d'équilibre général. La détermination théorique et effective permettant d'obtenir le même résultat. Celui-ci, qui peut être discuté car il repose sur des conditions issues du résultat escompté, permet de prouver l'existence d'un équilibre général et de la détermination de « la » valeur d'échange. C'est l'analyse de la concurrence qui permet d'obtenir ces résultats.

« Mieux elle fonctionne [la concurrence], plus on se rapproche de la valeur d'échange. Il existe une valeur d'échange non seulement « rigoureuse », mais qui littéralement « pré-existe » et qui ne peut être atteinte que si le fonctionnement de la concurrence est parfait » (Dockès et Potier, 2003, p. 7).

En arrivant à cette conclusion, Léon Walras peut porter une attention sur les deux autres facettes de l'analyse des richesses sociales. Il peut revenir en arrière pour prouver ses démonstrations de l'économie sociale et il va pouvoir partir en avant pour montrer les conséquences de ce résultat en économie appliquée et par la suite proposer des solutions pour les situations concrètes dans lesquelles il va être obligé de jongler entre les différents critères retenus en économie sociale, pure et appliquée. L'école française va alors faire un retour en force dans le travail de Léon Walras.

CHAPITRE IV : DE LA PRODUCTION AU MONDE REEL : L'ANALYSE DE LA CONCURRENCE DANS L'ECONOMIE APPLIQUEE DE LEON WALRAS

L'économie appliquée constitue notre dernière étape de l'analyse des travaux de Léon Walras. Elle s'inscrit dans le projet de construction du modèle walrassien. Tout a commencé avec l'économie sociale. Léon Walras a alors utilisé l'école française pour construire cette première étude. Mais si elle est un point d'ancrage fondamentale dans son analyse économique, il va lui reprocher son manque de rigueur scientifique et va proposer une démonstration rigoureuse de la détermination de l'équilibre concurrentiel grâce à l'économie pure.

Cette branche constitue le point de dépassement (et non d'opposition) de Léon Walras face aux économistes de l'école française. Il a voulu leur montrer qu'il existait une possibilité d'aller plus loin dans les démonstrations que ce qu'ils pensaient. Une notion a alors été mise en avant : la libre concurrence qui sert pour justifier des résultats de l'économie pure. Cette notion aide également à prouver la supériorité de ses recherches en économie sociale et va intervenir enfin en économie appliquée.

L'école française ne va plus être en toile de fond, comme en économie pure, mais va ressurgir au grand jour avec toujours la même envie de prouver, de justifier, d'améliorer leurs propos.

En économie appliquée et face à la notion de concurrence qui a pris progressivement toute sa place face aux travaux de l'école française, Léon Walras va reprendre deux grandes

problématiques. La première concerne le monde de la production et la seconde une analyse concrète de la concurrence.

Pour le premier aspect, nous allons découvrir un Léon Walras en parfait accord avec les économistes de l'école française. Il les suit mot pour mot et plus particulièrement le travail de Charles Coquelin et sa définition de la *concurrence* dans le DEP. C'est une approche très singulière dans le parcours que nous venons de découvrir d'un Léon Walras qui cherche à dépasser, à repenser, à proposer de nouvelles approches. Nous tenterons d'expliquer ce choix qui confirme la place importante de cette école dans ses recherches. (I – L'omniprésence de l'école française en matière d'analyse de la production).

Le deuxième aspect en économie appliquée concerne non pas le monde de la production mais le monde réel, le monde des échanges effectifs avec une problématique fondamentale qui va consister à savoir si la concurrence, qui concerne la référence de l'analyse théorique chez Léon Walras, doit s'appliquer dans la réalité.

« Lorsqu'un principe est scientifiquement établi, la première chose que l'on peut faire, en conséquence, c'est de discerner immédiatement les cas où il s'applique et ceux où il ne s'applique pas. Et réciproquement, ce sera sans doute une bonne preuve que le principe de la libre concurrence n'est pas démontré, que les économistes l'aient souvent étendu au-delà de sa portée véritable » (EEPP, 1874 ; 1988, p. 336).

Dans cette approche de l'économie appliquée, ce n'est bien évidemment pas les questions pratiques qui vont nous intéresser. L'actualité de son discours porte bien plus sur le fait qu'il inscrit son analyse dans un cadre théorique encore applicable aujourd'hui. Il se différencie ici des économistes de l'école française qui eux vont aller chercher dans des cas concrets, dans des cas réels d'entreprises la justification ou l'explication de leurs approches théoriques. Le travail de Léon Walras est et reste celui du théoricien qui va mettre en avant ici les éléments théoriques qui permettent la compréhension du monde réel.

C'est donc dans le domaine scientifique, théorique que Léon Walras appréhende l'économie appliquée. Il ne s'agit pas de faire de la pratique de l'art comme ses homologues français mais de la théorie de l'art :

« L'économie appliquée ne se confond pas avec l'économie politique pratique. Ce dernier champ, (...) se rapporte non pas à la théorie de l'art mais à la pratique de l'art, à la politique et aux affaires » (Walras cité par Potier, 1999, p. 53).

Il résume parfaitement son approche :

« Dans toute cette discussion [sur le principe de libre concurrence], je suis demeuré au point de vue scientifique¹. Il est bon de signaler au moins les exceptions politiques (...) mais ces appréciations ne sont pas notre affaire » (Cours, 1996, p. 518).

L'économie pure a démontré que

« la règle générale et supérieure de la production (...) de la richesse sociale est celle du laisser faire, laisser passer ou de la libre concurrence » (ibid., p. 463)

L'économiste, en économie appliquée, va donner les clefs pour que l'homme de terrain puisse appréhender certaines situations particulières. Des restrictions aux principes énoncés en économie pure vont ainsi émerger

« mais ces exceptions politiques ne font que confirmer, bien loin de l'infirmier, la règle scientifique. Elles s'expliquent par le fait que, si le caractère de la science est d'être universel et permanent, le caractère de la politique est d'être local et accidentel » (ibid., p. 448).

Nous avons vu précédemment que seule l'économie pure était véritablement achevée :

*« Compte tenu de ses tâches multiples et de son état de santé, ces projets [de publication des *Eléments d'Economie Politique Appliquée et Sociale*] n'aboutiront pas. Il renoncera finalement à les reprendre après sa retraite et se contentera de regrouper divers contributions et de les compléter pour former deux volumes d'études » (Dockès, 2001, p. 54).*

En économie sociale, nous avons déjà constaté des problèmes méthodologiques liés entre autre à un problème de temps dans l'achèvement de ses recherches. Il va en être de même pour l'économie appliquée. Léon Walras regrette même de ne pas avoir pu achever² comme il l'entend ces *Etudes d'Economie Politique Appliquée*³.

« Je n'ai pas, même dans mon cours de l'Université de Lausanne, tracé complètement la ligne de démarcation du collectivisme et de l'individualisme en

¹ Nous verrons que cette affirmation de scientificité sera largement remise en cause.

² Il tente pourtant d'achever son œuvre. Il justifie ainsi son départ prématuré à la retraite pour faire des *Etudes appliquées et sociale des Eléments* : « J'ai demandé ma mise à la retraite comme professeur afin de réserver le peu de forces qui me restent à publier, si je puis, les parties inédites de mon *Traité* : celles d'économie politique appliquée et d'économie sociale » (Cours, 1996, p. 423).

³ Léon Walras traite davantage du principe de libre concurrence dans ses *Cours d'économie appliquée* que dans ses *Etudes* (huit leçons sur le sujet). Nous y ferons donc davantage référence.

économie politique appliquée. A plus forte raison ne l'ai-je pas fait dans les travaux rassemblés sous le titre d'Etudes d'Economie Politique Appliquée. Pourtant parmi ces Etudes, on en trouvera quelques-unes de nature à bien poser les principes de la matière¹ » (Walras cité par Potier, 2006, p. 1814 – extrait d'un manuscrit).

Cette dernière partie sur l'analyse du modèle walrassien en rapport avec l'école française et la notion de concurrence dans l'économie appliquée fera grandement abstraction des problèmes de méthode qui vont être évoqués dans cette introduction. Léon Walras indique qu'il va combiner le raisonnement, l'expérience, la déduction et l'induction. Comme régulièrement, il énonce sans aller dans le détail et sans l'appliquer forcément.

Le point de départ va être l'expérience c'est-à-dire l'observation² qui va permettre de comprendre l'homme au point de vue physiologico-économique. Il apparaît alors comme une personne morale, comme un travailleur divisant le travail. En effet, quelques soient, pour Léon Walras, les lieux, les cultures, les pratiques diverses et variées ; la division du travail est au cœur de la définition de l'homme physiologico-économique.

"Les hommes pratiquent naturellement et nécessairement la division du travail. Il y aura [donc] des règles de production (...) de la richesse sociale qui leur seront à tous applicables. L'ensemble de ces règles formera l'Economie politique appliquée" (Cours, 1996, p. 447).

Une fois que l'on connaît par l'observation la définition de l'homme fondée sur la division du travail, il est possible d'en déduire rationnellement les conditions de la production la plus convenable.

Léon Walras propose une méthode en économie appliquée qui se veut scientifique et qui s'oppose et se démarque des approches passionnelles et surtout celles qui proviennent des économistes de l'école française. En parlant d'eux, il indique qu'

"Il y a des gens qui ne prennent pas la peine d'interroger l'expérience pour lui demander la définition de l'homme physiologico-économique, qui empruntent à leur imagination une définition arbitraire et fautive pour en déduire a priori et

¹ Cette citation est extraite de notes manuscrites retranscrite par Potier.

² Il paraît bien évidemment impossible de pouvoir faire des expériences pour l'étude de l'homme dans l'économie politique appliquée. L'expérience est donc uniquement prise en compte comme notion d'observation. Léon Walras fait référence à l'observation géographique, ethnographique et historique.

rationnellement des règles non moins arbitraires et non moins fausses. Il est évident que cette méthode est incomplète et défectueuse" (ibid., p. 448).

Comme nous l'avons déjà souligné, Léon Walras va trop loin dans cette relation avec l'école française d'autant que sa méthodologie en économie appliquée n'est pas très explicite et convaincante.

Fermons ici la question méthodologique de l'économie appliquée qui est bien décevante et revenons sur la seconde facette de l'analyse walrassienne en économie appliquée qui concerne la manière dont doit être appréhendé concrètement la notion de concurrence. Son travail va ici être clair, comme il l'annonce à un collègue économiste Allemand Wilhelm Lexis dans une correspondance de mars 1883 :

« Il m'a semblé que vous me considériez comme un partisan de la libre concurrence absolue (en raison de ce fait que j'étudie très attentivement et très minutieusement les effets de la libre concurrence). Quoiqu'il en soit, je tiens à vous faire savoir que, tout au contraire, c'est plutôt le désir de repousser les applications mal fondées et inintelligibles de la libre concurrence faites par des économistes orthodoxes qui m'a conduit à l'étude de la libre concurrence en matière d'échange et de production (Jaffé, 1965, Vol 1, p. 746, lettre de mars 1883).

Il va s'agir ici non pas d'appliquer dogmatiquement la concurrence pour toutes les richesses sociales (comme les économistes de l'école française) mais au contraire de comprendre le monde réel, les enjeux et les conséquences des différents modes d'organisation des échanges. Pour cela, il va utiliser de manière caricaturale le cadre théorique des économistes de l'école française qui ne verraient que deux situations possibles : la concurrence et le monopole. Ce dernier n'étant décrit que comme une opposition à la concurrence.

Léon Walras ne veut pas de dogmatisme, ne veut pas de réponses toutes faites, sans preuves ni justifications. Il va donc une nouvelle fois faire preuve de supériorité face au travail des économistes de l'école française en proposant de traiter de manière beaucoup plus complète, scientifique et incontestable, les véritables limites de la libre concurrence. Il doit donc définir les endroits où elle doit agir ou au contraire, et pour la plus grande efficacité, les situations dans lesquelles son action directe doit être limitée avec comme seul objectif d'appliquer au mieux les résultats proposés en économie pure. La première étape fera le point entre la concurrence et le monopole, les deux notions étant identifiées conjointement par les

économistes de l'école française. (II – Entre concurrence absolue et monopole : la mise en place des enjeux).

Léon Walras, en reprenant l'approche caricaturale de la défense de la concurrence par les économistes de l'école française et du monopole par les socialistes, rentre dans le moule d'une analyse du monopole dirigé et encadré par l'Etat. En effet, même si les économistes de l'école française distinguent plusieurs types de monopole, leur discours inhérent à ce principe suppose l'intervention de l'Etat. Nous allons alors retrouver un Léon Walras plein d'entrain à la recherche de la véritable signification de cette institution en mettant en avant la distinction entre l'intérêt public et l'intérêt privé.

« L'économie appliquée trace la limite de l'initiative individuelle et de l'initiative collective en matière de production, comme l'économie sociale trace celle de la jouissance de l'individu et de la jouissance de l'Etat en matière de répartition » (Walras, 1897b ; 1992, p. 270).

A ce stade, le théoricien aura fourni tous les éléments pour que l'homme de terrain puisse appréhender le monde réel, le monde concret. Il disposera des outils qui lui permettront d'indiquer si les richesses sociales sont du ressort de l'intérêt privées et doivent être produites en concurrence ou si elles sont du ressort de l'intérêt public et produites par l'Etat.

« La démonstration du principe du laisser faire, laisser passer suppose essentiellement, non seulement que le consommateur connaît son besoin et peut mesurer l'utilité effective des objets de consommation, mais aussi que la multiplicité des entreprises est possible et n'a pas d'inconvénients provenant de la nature des choses. Or il y a des cas où il n'en est pas ainsi, où, par conséquent, la libre concurrence est impossible ou a plus d'inconvénients que d'avantages » (Cours, 1996, p. 517).

Mais Léon Walras ne rentre pas dans cette approche sommaire qui associerait uniquement la concurrence pour certains biens et le monopole pour d'autres. Lorsqu'il préconise l'intervention de l'Etat, et c'est là toute sa nouveauté, il suppose que ce dernier n'agisse pas comme en situation de monopole (décrite par les économistes de l'école française) qui produirait peu, pour un prix très élevé avec des employés qui se soucieraient peu de leur travail. L'intervention de l'Etat pour les cas d'intérêt public doit se faire 'comme si' elle était en situation de concurrence. C'est un aspect fondamental de son approche en économie appliquée.

L'économie pure a prouvé la supériorité de la concurrence. Le monde réel dispose de certaines richesses sociales qui ne doivent pas être produites sous ce régime. Mais il ne s'agit pas de les laisser aux mains de n'importe qui et produites n'importe comment. Il faut que lorsque la concurrence n'intervient pas directement on puisse se rapprocher au mieux des résultats escomptés dans l'analyse de l'économie pure (III – L'Etat et la concurrence). L'Etat va ainsi pouvoir agir, soit directement en produisant lui-même soit indirectement par concession. Dans ce dernier cas de figure, l'obtention de la concession va se faire soit au rabais sur les tarifs offerts à la clientèle soit à l'enchère sur le fermage à payer à l'Etat. Ainsi l'intervention de l'Etat, inévitable, aura presque éclipsée les effets négatifs tant décriés par les économistes de l'école française.

La dernière étape de ce chapitre consacré à l'économie appliquée concernera l'application de toutes ces recherches à un cas concret à travers l'exemple des chemins de fer (IV – L'illustration de l'économie appliquée : les chemins de fer). Nous verrons un Léon Walras qui va tenter d'appliquer de manière très particulière son cadre théorique de l'économie appliquée à ce mode de communication.

I – L'omniprésence de l'école française en matière de production

Quand nous avons quitté Léon Walras dans l'économie pure, nous citons les différents bienfaits attendus de la démonstration de l'application de la libre concurrence pour l'économie sociale à travers la redistribution juste, pour la détermination de l'équilibre général dans le cadre de l'économie pure. Nous avons évoqué sommairement les attentes relatives à la production en économie appliquée que nous allons développer à présent.

Léon Walras va avoir ici une relation très particulière avec l'école française. Il ne va pas tenter de proposer une méthode, une démonstration, une analyse fondée sur de nouvelles bases. Il va, et cela peut surprendre au vu de son travail effectué jusque-là, s'appuyer tant sur le fond que sur la forme sur les travaux de l'école française. Nous allons être confrontés à un Léon Walras qui cite énormément leurs travaux (et plus particulièrement le DEP), qui innove

très peu et qui peut même parfois paraître ne pas trop se soucier de cette facette de l'analyse des richesses sociales.

Cette attitude qui consiste à faire de véritables copies (de plusieurs pages) des écrits de l'école française ne trouve pas de justification directe dans ses travaux à l'exception des compliments qu'il fait pour le travail de Charles Coquelin dans l'article 'concurrence' du DEP. Pour comprendre cette attitude très étrange au regard de son lien non pas de reconstruction mais d'approfondissement des travaux de l'école française nous pouvons rappeler son manque de temps. Seuls les EPPP représentent un ouvrage véritablement achevé. L'économie sociale l'a beaucoup intéressé mais l'ouvrage correspondant n'est qu'un regroupement d'articles. Son projet global prend en compte également l'économie appliquée mais comme celle-ci arrive en dernière position, elle n'est pas étudiée au mieux.

Le deuxième argument pourrait être celui de Léon Walras qui est, comme nous allons le voir, en accord avec les travaux de l'école française sur les attentes de la concurrence en matière de production. Pourquoi tenter de repenser quelque chose pour lequel on est en parfait accord ?

L'argument suivant réside dans le travail qui vient d'être fait jusqu'ici. L'objet principal de Léon Walras est de faire une démonstration rigoureuse des bienfaits de la libre concurrence en économie pure. Ces résultats s'imposent alors directement dans les autres branches de l'analyse économique. Le besoin de scientificité n'aurait alors été important que pour l'économie pure. Léon Walras cherchait à montrer scientifiquement la supériorité de la concurrence sur les autres modes d'organisation des échanges en rapport avec les travaux de l'école française. Les résultats en économie pure servent pour justifier les résultats de l'économie sociale et pour démontrer la supériorité de la concurrence en économie appliquée.

Le dernier argument, que nous pensons être important, réside dans le fait que pour lui la justification des bienfaits de la concurrence en économie appliquée n'est pas importante. Son aspect novateur face aux économistes de l'école française ne réside pas dans la justification des effets de la concurrence en matière de production mais dans la prise en compte des aspects réels de la vie économique. Tout son travail va alors se dévoiler avec la présentation qu'en fait cette école des notions de concurrence, de monopole et d'Etat.

Pour le moment, nous allons suivre Léon Walras (ou plutôt l'école française) dans l'analyse des attentes multiples de la concurrence en matière de production. Tout d'abord, la concurrence sera acceptée si elle permet de fournir une production abondante (1.1 – Une production abondante). Par la suite, elle sera souhaitée si elle permet aux consommateurs

d'avoir toujours les produits qu'ils désirent. Il ne faut pas qu'un marché soit trop approvisionné et un autre dans lequel les entreprises n'arrivent pas à produire : il faut donc une production proportionnée (1.2 – Une production proportionnée). Enfin, nous reviendrons sur l'élément fondamental de la place de la concurrence en économie appliquée : l'ajustement entre le prix et les frais de production (1.3 – Prix et frais de production).

1.1 - Une production abondante

La concurrence doit permettre d'obtenir le maximum de production. Ce critère attendu en économie appliquée relève deux aspects. Le premier consiste à ce que tous les détenteurs de facteurs de production (travail, capital, terre) en apportent le maximum sur le marché (1.1.1 – Apport maximum des facteurs de production). Ainsi, aucun d'entre eux ne restera oisif. D'autre part, il convient que les facteurs de production soient utilisés au mieux, c'est-à-dire au maximum de leurs capacités. C'est le critère d'efficacité qui est demandé ici (1.1.2 – Une production proportionnée).

Si ces deux conditions sont réunies, alors nous aurons une production la plus abondante possible en fonction des facteurs de productions existants. Ainsi, et c'est l'une des attentes de l'économie appliquée, les différents pays pourront se développer le plus rapidement possible. La notion de progrès est toujours inscrite dans le discours de Léon Walras¹. Son souhait est toujours d'aller d'une situation donnée à une situation meilleure (moralement et concrètement). L'économie pure a permis d'expliquer de manière abstraite la situation idéale de l'échange, l'économie appliquée se charge de son analyse pour la production.

¹ L'analyse du progrès chez Léon Walras se trouve dans un article de Dockès dans Baranzini (2004) pour une analyse de sa tripartie. Pour l'économie appliquée, Dockès évoque « ce que nous nommerions la mondialisation de l'économie, ce qu'il nomme la communication des marchés et qui recouvre essentiellement le libre-échange et le développement des moyens de communication » (Dockès in Baranzini, 2004, p. 226).

1.1.1 – Apport maximum des facteurs de production

A priori, on peut se dire que les détenteurs de facteurs de production, que ce soient les travailleurs, les détenteurs de capitaux ou les propriétaires terriens, ont intérêt à les proposer afin d'obtenir en contre partie une rémunération (salaire, intérêt, fermage). Il paraît ainsi irrationnel de laisser certains services producteurs sans occupation. Mais Léon Walras indique que pour le travail

"on voit des propriétaires de facultés personnel dans le monde qui pourraient travailler et qui sont oisifs" (Cours, 1996, p. 472).

Deux solutions permettent de résoudre cette situation sous-productive. La première, de manière autoritaire et étatique, consisterait à décréter le travail obligatoire et à réprimer l'oisiveté. Mais cette solution ne permettrait pas d'obtenir l'objectif souhaité car pour Léon Walras

"un homme que la loi contraindrait à travailler douze heures par jour fournirait le plus souvent, en réalité, une somme de travail moindre que celui qui ne travaille librement que huit ou dix heures avec la perspective de se reposer le reste du temps" (Ibid., p. 472).

Cette argumentation de la supériorité du travail libre sur le travail contraint est très à la mode chez les économistes de l'école française du XIX^e siècle. Cela fait ressortir la question de l'esclavagisme par le prisme économique de la liberté du travail. Gustave de Molinari¹, qui a beaucoup écrit sur le sujet, indique une double argumentation dans le DEP pour justifier l'inefficacité du travail contraint face au travail libre. Le premier argument est pratique et réside dans une constatation des événements passés :

« L'expérience apprit aux propriétaires romains que l'esclave, à qui l'on permettait de se former un pécule, et qui entretenait l'espoir de se racheter au moyen de ce pécule, travaillait avec beaucoup plus de zèle et d'ardeur que celui qui n'avait que pour stimulant les coups de bâton » (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 1, p. 714).

Cette approche historique se complète par le raisonnement économique libéral des économistes de l'école française :

¹ Il a développé cette approche dès son plus jeune âge. On en trouve des éléments dans ses ouvrages de 1844, 1846 et 1849.

« S'il est, en effet, une vérité économique bien démontrée, c'est que le travail libre est supérieur au travail esclave ; c'est qu'un homme, si faible et si obscur que soit son intelligence, produit plus et mieux sous le stimulant de son intérêt que sous le stimulant du bâton » (Ibid., p. 728).

Même si le raisonnement économique qui démontre cet élément qui paraît a priori évident n'est pas pertinent (ce sont des constatations empiriques sur les différentes colonies), Gustave de Molinari pense prouver la supériorité du travail libre sur le travail contraint. La solution autoritaire paraît donc totalement infondée pour éviter de trouver des éléments producteurs oisifs. Il ne faut pas réprimer l'oisiveté nous dit Léon Walras mais au contraire la valoriser.

"L'oisiveté et le luxe [qui sont a priori bannis], sont des stimulants au travail et à l'épargne" (Cours, 1996, p. 472).

Les hommes ne vont chercher à travailler activement que pour se reposer et profiter des moments oisifs. C'est la recherche des loisirs qui constitue le moteur du travail¹. La liberté est donc au cœur de l'apport maximum des facteurs de production. Plus les hommes seront libres et plus ils en apporteront. Mais si, comme pour les économistes de l'école française, cette démonstration paraît évidente et bien démontrée, il n'en est rien pour Léon Walras qui cherche toujours à prouver et à justifier ses positions. Mais, et c'est assez surprenant, à aucun moment il n'indique la manière dont les agents vont fournir le maximum de services producteurs en rapport avec la libre concurrence. C'est peut-être pour cela qu'il va indiquer que le résultat espéré doit

« sans doute » (Ibid., p. 472)

se vérifier. Nous ne revenons pas ici sur les problèmes méthodologiques de Léon Walras. Il affirme beaucoup, (surtout en économie sociale et appliquée) et démontre rarement. Le "sans doute" est ici encore plus intrigant. Il aurait pu se contenter de citer les économistes de l'école française et leur reprocher leur manque de rigueur scientifique pour montrer le lien entre le travail libre et l'apport maximum de services producteurs. Mais ici il n'en est rien. Il aurait pu alors refonder une théorie sans faire référence à personne en se basant uniquement sur les résultats de la recherche scientifique. Mais Léon Walras se contente de glisser cette approximation sans justification d'aucune sorte. Il s'agit d'une attitude très singulière.

¹ On reconnaît facilement l'esprit de Mandeville et de sa fable des abeilles.

Si Léon Walras n'est pas persuadé du lien existant entre la concurrence et l'apport de services producteurs, il n'en est pas de même pour le critère d'efficacité.

1.1.2 – Un critère d'efficacité

Si la concurrence permet de proposer le maximum de services producteurs¹, encore faut-il que l'entreprise les utilise de la meilleure manière possible, de la manière la plus efficace. En effet, disposer de quantités importantes de services producteurs sans les utiliser convenablement (au maximum de leurs capacités) n'est pas le plus optimum. Intervient donc le second critère attendu de l'application de la libre concurrence en termes de production qui est celui de l'efficacité. Les entreprises doivent créer le maximum de richesses possibles avec la quantité offerte de services producteurs.

Si la libre concurrence agissait 'sans doute' pour l'apport maximum de services producteurs, elle va agir ici 'sans aucun doute' :

"Ici la réponse n'est pas un seul instant douteuse. La libre concurrence qui réduit constamment le prix de vente des produits au niveau de leur prix de revient en services producteurs ne laisse, en définitive, de bénéfice aux entrepreneurs que celui qu'ils peuvent retirer d'un meilleur emploi de ces services" (Ibid., p. 473).

Pour pouvoir produire le maximum avec les services producteurs dont dispose l'entreprise, l'entrepreneur va chercher à faire

"des économies de matière première, de main d'œuvre, de frais généraux, perfectionnement des procédés, utilisation des forces gratuites de la nature telles que pesanteur, action du vent, de la vapeur, et par l'emploi des machines" (Ibid., p. 473).

C'est la concurrence qui va se charger de stimuler de manière durable les entrepreneurs vers ce critère d'efficacité. C'est en effet la seule issue pour que les entreprises puissent obtenir un profit supérieur à la normale et disposer d'une oisiveté la plus grande possible (et bien évidemment pour éviter de disparaître !).

¹ Nous considérons le lien comme acquis même s'il n'est pas démontré par Léon Walras.

La concurrence ne va pas agir sur un seul individu, sur une seule entreprise mais bien sur l'ensemble des représentants à l'échange. Pour appuyer sa démonstration Léon Walras va utiliser de nouveau les travaux du DEP de Coquelin et Guillaumin. Charles Coquelin rappelle que toutes les industries sont, de par la division du travail, de plus en plus inter-reliées entre elles¹. Si un secteur d'activité venait à connaître des difficultés, ce n'est pas seulement ce secteur qui en pâtirait mais bien l'ensemble de l'activité économique. Il convient alors que chacun participe au mieux qu'il peut (dans la plus grande proportion possible) à sa production et que toutes les productions s'accomplissent de manière convenable, c'est-à-dire ici abondamment et de manière efficace. Pour montrer la supériorité de la concurrence dans ce domaine, Charles Coquelin va s'intéresser aux solutions socialistes².

"Sous prétexte que la satisfaction des besoins de la société était abandonnée au hasard, on a proposé sérieusement de confier à un pouvoir soi-disant social le soin d'ordonner les divers emplois de l'industrie et de répartir méthodiquement entre ces emplois les forces disponibles. Eh bien ! Avant de disposer de ces emplois et d'y pourvoir, qu'on veuille bien essayer seulement d'en faire la nomenclature, une nomenclature exacte et à peu près complète ; en voyant les insurmontables difficultés de cette première tâche, peut-être commencera-t-on à comprendre, ce qu'on n'a guère compris jusqu'à présent, l'incommensurable étendue de celle qu'on ose se proposer" (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 1, p. 500).

Le raisonnement de l'école française, qui vaut pour l'application de la concurrence comme de beaucoup d'autres paramètres économiques, va alors être très clair et précis. Par la citation que nous venons de proposer, ces économistes montrent qu'il paraît impossible de laisser à l'homme l'organisation des échanges (ce que les moyens informatiques actuels permettraient !). Si cette solution est soit trop hasardeuse, soit impossible (et surtout si elle fait appel à l'Etat pour gérer les ajustements), les économistes de l'école française font immédiatement référence à une autre solution beaucoup plus simple qui permettrait de

¹ Le lien entre division du travail, concurrence et accroissement des échanges internationaux permettra à Frédéric Passy, économiste de l'école française, d'obtenir le premier prix Nobel de la Paix. Nous reviendrons sur cette situation dans la conclusion générale avec la demande faite par Léon Walras.

² C'est une démarche qui sera très réutilisée par les économistes de l'école française, notamment par Gustave de Molinari dans ses *Notions Fondamentales* (1891), ouvrage qu'avait admiré Pareto (cf. sa correspondance).

"veiller à ce que les innombrables emplois soient journallement occupés sans qu'il en manque un seul, tâche tellement au-dessus de toute prévoyance humaine qu'il serait absurde de songer à la lui confier" (Ibid., p. 500)¹

Ce critère, c'est

"cette même puissance mystérieuse et souveraine qui a déjà réglé la valeur relative des produits échangeables, la concurrence, puissance bien autrement éclairée, bien autrement active et vigilante que ne peut l'être aucune de celles auxquelles le soi des intérêts publics est ordinairement confié" (Ibid., p. 500).

En recopiant dans ses *Cours* ces nombreuses et très longues citations² du DEP, il paraît incontestable que Léon Walras accrédite en grande partie le discours prononcé par cette école de pensée. Certes, il n'approuve pas entièrement leurs discours. Nous avons vu qu'il les met en doute en ce qui concerne la démonstration de l'apport maximum des facteurs de production. Ici également :

"C'est une fâcheuse tendance des économistes que de déclarer impossible les combinaisons de travail et de propriété autres que celles qu'ils préconisent. C'est ainsi par exemple qu'ils donnent souvent comme irréalisable tout autre régime de propriété que celui de la propriété individuelle, alors qu'en réalité le communisme a existé et existe encore. Qui veut trop prouver ne prouve rien" (Cours, 1996, p. 475).

Mais les remises en causes en économie appliquée sont davantage du ressort de la critique systématique qu'issues d'une volonté de repenser, de refonder une analyse économique particulière.

Revenons sur l'article de Charles Coquelin (qui est la base de réflexion pour Léon Walras en économie appliquée) qui ne se contente pas d'énoncer les effets bienfaiteurs de la concurrence mais qui en donne une explication. La concurrence permet d'obtenir une production efficace et ce de manière "fort simple" (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 1, p. 500). Elle passe par la réalisation de deux objectifs. Elle doit tenir en éveil constant les intérêts particuliers

¹ Il convient également d'ajuster le nombre de services producteurs au travail à fournir, "c'est-à-dire que le nombre des hommes qui remplissent [les emplois de l'industrie] et la somme des forces ou des capitaux qu'on y consacre soient toujours proportionnés à l'entendue réelle des travaux à faire" (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 1, p. 501).

² Les citations font souvent plusieurs pages. Nous n'en proposons ici qu'un résumé.

"en n'accordant en toutes choses les faveurs de la fortune qu'aux plus vigilants, aux plus adroits, aux plus habiles" (Ibid., p. 500)

Elle doit également rendre compatible ces intérêts particuliers avec la satisfaction des besoins des autres. Cette condition est assurée par une concurrence non faussée, c'est-à-dire ici pour Charles Coquelin non soumise à la violence ou à la fraude. Ainsi la seule possibilité de victoire sur les concurrents réside dans le fait de prévoir mieux que les autres, de satisfaire les besoins des individus de la manière la plus prompte, convenable et complète possible.

"Ainsi, grâce à la concurrence, s'il y a dans la société, telle que la civilisation nous l'a faite, un million de besoins divers, il y a aussi, Dieu merci ! Plusieurs millions d'intelligences incessamment occupées à les deviner, à les comprendre, plusieurs millions de bras toujours ardents à les servir" (Ibid., p. 501)

Si chacun n'est poursuivi que par son propre intérêt qui le mène à satisfaire de la meilleure manière possible la satisfaction des besoins existants ou à venir (en produisant le maximum), c'est parce que la concurrence veille toujours sur eux.

"Il n'y a pas de danger qu'un seul emploi nécessaire ou seulement utile échappe à cette vigilance active et générale ; à peine y en a-t-il un qui chôme ou qui languit, qu'il se présente une foule de concurrents pour le remplir. Voilà comment, dans cette longue chaîne de l'industrie, chaîne multiple, qui se replie sur elle-même en mille sens divers, et qui se compose d'innombrables anneaux, il n'y a jamais nulle part ni vide ni lacune. Voilà comment ce prodige incroyable, devant lequel la raison humaine doit s'incliner, se trouve accompli d'une manière si naturelle et si simple, qu'on n'en est plus même frappé" (Ibid., p. 501)

Cette démonstration que propose Léon Walras avec l'aide du DEP ne répond pas entièrement à sa problématique. Il dit, avec Charles Coquelin, qu'il va montrer comment la concurrence parvient à obtenir une production abondante et efficace mais il ne fait qu'énoncer sans véritablement rentrer dans le détail. Nous avons vu qu'il s'interrogeait sur la pertinence de la production abondante et il se contente ici de recopier le discours de Charles Coquelin pour prouver l'efficacité de la concurrence en matière de production.

Mais cette école de pensée ne fournit presque aucune démonstration. Elle énonce plus qu'elle ne justifie, elle parle plus qu'elle n'analyse. Ce reproche a déjà été mis en avant par Léon Walras qui trouve dans cette attitude la source de son inspiration pour l'économie pure. Sans aucun doute la libre concurrence permet d'atteindre le critère d'efficacité mais on ne sait

pas trop comment. C'est véritablement la grande faiblesse de l'analyse de la production en économie appliquée chez Léon Walras qui se contente régulièrement de survoler les questions méthodologiques ou les démonstrations scientifiques et ici de recopier sans rajouter une valeur analytique.

1.2 – Une production proportionnée

Pour être acceptée comme mode d'organisation de la production, la concurrence doit non seulement permettre d'être efficace et d'apporter le maximum de services producteurs, mais elle doit également proposer une production proportionnée pour que certains marchés ne proposent pas des quantités surabondantes et d'autres au contraire soient en pénuries.

Léon Walras, dans la même démarche qu'il a entretenu depuis sa recherche de démonstration des bienfaits de la concurrence en économie appliquée, indique tout simplement qu'avec la division du travail, fruit de l'évolution de la société, il ne faut pas que certains besoins soient comblés outre mesure tandis que d'autres en demeurent dépourvus.

"Que, par exemple, tout le monde s'étant fait bottier et personne ne s'étant fait tailleur, le marché fût encombré de chaussures tandis que les habits y feraient complètement défaut" (Cours, 1996, p. 468).

Il reprend alors une nouvelle fois le travail du DEP car pour Léon Walras, la démonstration proposée par Charles Coquelin est

"la meilleure qui ait été faite jusqu'ici du principe de la libre concurrence et la meilleure qu'il fût possible de faire avec des théories insuffisantes de la richesse sociale" (ibid., p. 478).

Léon Walras serait donc en parfait accord avec une théorie insuffisante de la richesse sociale ! Pourquoi avoir fait alors de l'économie pure ? Nous avons déjà évoqué les arguments qui peuvent exister pour comprendre cette situation si particulière au vu de son travail fourni jusque-là par rapport aux économistes de l'école française. Leur travail paraît suffisant car l'objet principal n'est pas de prouver scientifiquement les bienfaits de la concurrence en économie appliquée mais d'en comprendre les limites surtout contre l'intervention de l'Etat.

La question de la proportion en économie appliquée regroupe deux problèmes. La concurrence doit permettre d'assurer une juste proportion de l'offre et de la demande de services producteurs (1.2.1 – La concurrence et la juste proportion des services producteurs) mais aussi de richesses sociales (1.2.2 – La concurrence et la juste proportion des richesses sociales).

1.2.1 – La concurrence et la juste proportion des services producteurs

La concurrence doit permettre de proportionner toujours l'ensemble de l'offre à l'ensemble de la demande de services producteurs. La démonstration proposée par Charles Coquelin est exactement la même que pour la production abondante. Il convient tout d'abord de montrer que personne ne peut parvenir à exercer une telle tâche (et surtout pas l'Etat) pour ensuite indiquer qu'il suffit de laisser fonctionner librement la concurrence afin que les ajustements se fassent sans aucune difficulté. La concurrence parvient à cet ajustement de manière très simple

"En augmentant ou en diminuant les bénéfiques moyens dans chaque branche de la production selon que le travail qui s'y applique répond plus ou moins bien à l'étendue des besoins" (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 1, p. 501)

C'est donc ici la variation des bénéfiques qui va permettre de proportionner les services producteurs suivant les besoins des entreprises. S'il y a par exemple un surplus de travail dans une industrie, les bénéfiques vont alors diminuer. Dès cet instant, les travailleurs vont être avertis, ils ont un signal qui leur indique d'aller se porter ailleurs car le travail risque d'être moins demandé dans cette entreprise. Grâce à cette variable,

"les travailleurs sont distribués et répartis, avec une précision presque infallible, dans les divers emplois de la production, selon la mesure des besoins, et que l'équilibre se maintient toujours entre les fonctions à remplir et le travail qu'on y consacre" (ibid., p. 501).

Léon Walras ne rajoute pas d'autres éléments à cette démonstration qu'il s'approprie donc.

1.2.2 – La concurrence et la juste proportion des richesses sociales

Pour ajuster l'offre et la demande des richesses sociales, seul le signal va être différent. Il ne s'agit plus du profit mais des prix. La problématique devient la suivante : les besoins des consommateurs varient sans cesse, parfois d'un jour à l'autre et même d'un lieu à l'autre. Devant la diversité et l'évolution constante, perpétuelle, incessante et non prévisible des besoins, l'ajustement entre l'offre et la demande paraît extrêmement périlleux, voire totalement impossible. Mais il n'en est rien et la démonstration est toujours identique à ce qui a été vu précédemment avec un signal, dans notre cas qui est le prix.

"Elles sont [les variations des prix], pour les producteurs des avertissements nécessaires, et des avertissements de tous les jours. Les prix s'élèvent-ils, ils comprennent que la marchandise devient rare, et qu'ils doivent se hâter d'en produire davantage ; les prix baissent-ils, au contraire, ils comprennent qu'il y a un trop plein sur le marché et qu'ils doivent ralentir la production" (ibid., p. 501)

Cet ajustement de l'offre à la demande en fonction des sollicitations des consommateurs se fait également de manière géographique.

"C'est la concurrence qui fait affluer les produits des lieux où ils sont rares, tendant ainsi à établir l'équilibre des prix dans le monde entier, à la différence près des frais de transport, qu'elle tend également à réduire le plus possible"¹ (Le Hardy de Beaulieu, 1866, p. 101).

Les variations des prix constituent ainsi un signal d'une modification des besoins des consommateurs suivant la nature des produits et suivant la situation géographique. Cette action bénéfique pour les consommateurs n'est pas sans repos pour les producteurs car il leur faut

"une vigilance universelle, un concours de besoins et de services réciproques, à l'aide duquel la société se tâte et s'étudie sans cesse" (Garnier, 1873, p. 118).

La conclusion de Charles Coquelin est sans appel sur les bienfaits de la concurrence en matière de production :

¹ Léon Walras se contente de faire référence aux travaux de Charles Coquelin. Pour plus de clarté sur certains points spécifiques, nous utilisons les travaux d'autres économistes de l'école française.

*"De là cet équilibre **merveilleux** des ressources disponibles et des besoins à satisfaire, équilibre qui est l'état normal des sociétés civilisées et dont on s'étonnerait à bon droit, si l'on savait s'étonner de ce qu'on voit tous les jours"*
(Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 1, p. 501)

Léon Walras, après avoir décrit de longues citations de Charles Coquelin, souhaite apporter une valeur sinon littéraire du moins scientifique à son discours. Mais la démonstration qu'il propose ne fournit aucun éclaircissement sur notre sujet d'étude et nous n'en faisons donc pas référence ici. Nous préférons suivre l'avis de Joseph Garnier, totalement partagé par Léon Walras. :

"l'article concurrence est la meilleure dissertation que nous connaissons sur ce sujet" (Garnier, 1873, p. 118).

Finissons cette partie sur une citation de Le Hardy de Beaulieu qui résume parfaitement la position de l'école française sur les questions relatives à la concurrence dans le monde de la production :

"la concurrence, en même temps qu'elle est juste, est aussi utile et nécessaire, car, mieux que la législation et la réglementation les plus compliquées, elle tend à établir partout et toujours l'équilibre entre l'offre et la demande, entre la production et la consommation; c'est elle qui indique au producteur quels sont les besoins de la société et quelles sont la nature, la quantité et la qualité des produits qu'il doit créer, pour satisfaire ce besoin, avec la certitude d'obtenir la juste rémunération de ses peines" (Le Hardy de Beaulieu, 1866, p. 101).

Cette approche peut véritablement être assimilée à celle de Léon Walras pour les questions de la place de la concurrence dans l'obtention d'une production abondante et proportionnée car s'il dit relativiser leurs discours, il se les approprie et ne les remet pas véritablement en cause.

1.3 – Prix et frais de production

Le dernier point attendu dans l'analyse de la production concerne le prix de vente des richesses sociales. Ce prix doit être, pour la satisfaction des consommateurs, le plus faible

possible. Le niveau le plus bas correspond aux frais de production. La concurrence sera acceptée si elle permet d'obtenir ce résultat. Si cet élément est important, la démonstration qui va être faite par les économistes de l'école française et par Léon Walras qui les suit ici est très décevante. Les économistes de l'école française se contentent d'indiquer le lien entre les deux :

« Le prix que la concurrence met aux marchandises est, en général, l'équivalent de ce qu'elles ont coûté à produire, c'est-à-dire ce qu'on appelle en termes propres, les frais de productions, dans lesquels il faut comprendre les profits nécessaires des producteurs » (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol 1, p. 501)

La démonstration utilisée est exactement similaire à celle qui a été examinée jusque-là. Aucune institution ni aucun individu n'est capable de déterminer exactement pour chaque produit les frais inhérents à sa production.

« S'il fallait, pour un seul des produits qui se présentent journellement sur le marché, déterminer d'une manière officielle le prix coûtant, il ferait beau voir toutes les administrations à l'œuvre. On assemblerait vainement pour cela les statisticiens les plus savants, les commerçants les plus experts, les industriels les plus éclairés, les administrateurs les plus habiles ; vainement y ajouterait-on encore un renfort de vrais économistes : toutes ces lumières réunies ne viendraient pas à bout d'une pareille tâche. Mais ce que toute la science d'un tel conseil ne ferait pas pour un seul produit, la concurrence le fait sans effort pour les millions de produits qui circulent dans le monde » (ibid., p. 501).

Les économistes de l'école française bonifient alors le travail de la concurrence sans aucune autre justification.

« Elle le fait si bien [déterminer le prix coûtant], suivant des principes si sûrs et avec une précision si infaillible, qu'il n'y a pas, partout où la concurrence agit dans toute sa plénitude, un seul produit qui se vende couramment ni au-dessus ni au-dessous de ce qu'il a réellement coûté, depuis sa première formation jusqu'à son entier achèvement » (ibid., p. 501).

Malgré les efforts qu'il fournit pour montrer la supériorité de la concurrence en économie pure, Léon Walras ne rajoute encore une fois aucun élément significatif.

En économie appliquée, trois éléments permettent de privilégier la concurrence à d'autres formes d'organisations des échanges. Il faut que la production soit abondante, proportionnée et enfin que les prix de vente égalisent les frais de production. Grâce à ces trois caractéristiques, l'économiste préférera toujours ce modèle car il apportera des effets bénéfiques pour les consommateurs et du progrès pour la société.

Le travail de Léon Walras est très décevant dans cette partie en comparaison de ce qu'il a fait pour l'économie sociale et surtout pour l'économie pure. Il est dans la plupart des cas en accord avec une école française qui ne fournit malheureusement presque aucune démonstration ni explication des bienfaits attendus de la concurrence pour la production.

L'élément qui paraît fondamental à ce stade pour Léon Walras n'est pas tant de prouver la supériorité de la concurrence en matière de production que de montrer la manière dont les économistes doivent prendre en compte l'ensemble des paramètres de l'analyse des richesses sociales. Il souhaite donner les outils à l'homme de terrain. Son objectif est de comprendre les situations du monde réel, de théoriser le monde concret.

II – Entre concurrence absolue et monopole : la mise en place des enjeux

Une fois la présentation terminée des attentes en matière de production, Léon Walras va s'intéresser à des questions plus pratiques. Il va chercher à montrer comment le cadre théorique va pouvoir se mettre en place dans la réalité, comment la théorie doit s'adapter aux conditions réelles.

Si l'application de la concurrence paraît le seul argument efficace d'un point de vue théorique, il ne l'est pas du point de vue réel. L'analyse de Léon Walras va revenir sur un dilemme qui n'est plus entre le socialisme et le libéralisme mais entre la concurrence et le monopole. Il ne s'intéresse plus à l'ensemble de la philosophie politique de ces deux doctrines mais à la caricature de leurs approches.

D'un côté, les socialistes s'opposeraient à la concurrence pour ne préférer que le monopole. De l'autre, les économistes de l'école française ne privilégieraient que la concurrence en dénigrant le monopole. Cette présentation bipartite est à présent bien connue même si elle ne porte pas ici sur la conception sociale mais sur le mode des échanges économiques. Cette présentation provient par ailleurs de la présentation de l'école française qui se retrouve ici par cette présentation très caricaturale mais révélatrice, comme pour la défense de la liberté, de leur signe distinctif auprès du monde économique.

Si l'analyse de Léon Walras sur l'économie appliquée manquait véritablement de profondeur, de critique, de développement, il en est tout autrement ici. Sa rancune va alors ressortir contre les économistes de l'école française et leur « dogme religieux » pour reprendre le qualificatif utilisé par Léon Walras et repris par Jean-Pierre Potier.

« cette prétention d'élever le laisser faire, laisser passer à la hauteur d'une sorte de dogme religieux est tout à fait étrange. Il n'y a pas, dans la science au moins, de principe assez grand, assez élevé, assez saint pour être au-dessus de la démonstration. Tout principe doit être démontré et d'autant plus qu'il est plus inhérent aux conditions premières de la vie sociale¹ » (Cours, 1996, p. 466).

Léon Walras en profite alors pour dénigrer (facilement) les économistes français comme le souligne Jean-Pierre Potier qui rappelle ses propos pour

« une science facile à apprendre et qu'on enseigne aisément en une matinée à un perroquet avec quelques morceaux de sucres » (Walras cité par Potier, 1999, p. 58).

Jean-Pierre Potier reprend les critiques que fait Léon Walras de l'école française en faisant un parallèle entre les situations de monopoles tant décriés et la liberté (concurrence) partout plébiscitée :

« une école qui a réussi à appliquer à la science économique la formule "exploiter en monopole à l'enseigne de la liberté" » (ibid., p. 59).

Ce dénigrement n'empêche pas Léon Walras de s'appuyer sur leurs travaux. Il va une nouvelle fois partir de leurs faiblesses ou de leurs maladroites analytiques pour mettre au point un cadre assez clair entre les extrêmes possibles (concurrence absolue et monopole). Son souci va donc consister à comprendre de manière plus scientifique que ses contemporains les implications de ces deux systèmes d'échange.

¹ Il les qualifie par ailleurs de bouddhistes économistes.

Les travaux de Gustave de Molinari vont être mis en avant pour expliquer la position extrême des économistes de l'école française qui voient dans l'application stricte du concept de concurrence la réponse à toutes les questions possibles¹ (2.1 – Léon Walras et l'analyse extrême de Gustave de Molinari).

Le second concept est bien celui du monopole. Les économistes de l'école française en ont une conception très sommaire qui se fonde uniquement sur l'opposition à la concurrence.

« Ce mot reçoit une acception beaucoup plus large que celle indiquée par son étymologie ; il ne s'applique pas seulement aux cas assez peu nombreux où la faculté de vendre est réservée à un seul, mais à toutes les situations où la production et la vente, sans être l'apanage exclusif d'un seul, n'admettent qu'une concurrence restreinte » (Coquelin et Guillaumin, 1853, Vol. 2, p. 219).

Léon Walras va aller beaucoup plus loin que cette présentation très réductrice d'un monopole qui serait l'opposé de la concurrence. Il va en expliquer les différentes origines et les conséquences sur les prix (2.2 – L'analyse du monopole).

2.1 – Léon Walras et l'analyse extrême de Gustave de Molinari

Les relations entre Léon Walras et l'école française ont toujours été très ambivalentes d'un point de vue externe. Il s'est toujours présenté dans une relation conflictuelle. Il développe une admiration et un refus symptomatique d'une recherche de reconnaissance jamais atteinte, du bon élève qui n'est jamais reconnu et qui finit par critiquer toutes les paroles de son maître.

Son admiration commence très tôt puisque cette école de pensée, comme nous l'avons vu dans la première partie, est l'institution de la diffusion de l'analyse économique officielle en France. Comme Léon Walras est en recherche de reconnaissance, c'est vers eux qu'il va se tourner. Avec son premier ouvrage sur Pierre-Joseph Proudhon, il rentre très rapidement en rapport avec ces économistes, s'intégrant dans cette école. Mais il lui manque quelque chose, une démonstration et un travail scientifique. Il se sépare d'abord d'eux puis souhaite

¹ La place de l'Etat se retrouve complètement annihilée.

réintégrer à nouveau cette école. Il recherche immédiatement la reconnaissance après la découverte des résultats de son économie pure par l'exposition d'un rapport à l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Le nouveau refus le conduit à les décrier officiellement, mais il les garde en ligne de mire notamment dans son économie appliquée, comme nous allons le voir maintenant.

Il va chercher à repenser l'analyse de la concurrence, du monopole et de l'intervention de l'Etat. Pour le moment, c'est l'analyse de la concurrence qui va être examinée et plus particulièrement une position extrême au XIXe siècle avec les travaux de Gustave de Molinari dans sa tentative de libéraliser le domaine de la sécurité (2.1.1 – La concurrence omniprésente : de la production de sécurité). Léon Walras va y opposer un double refus désignés par l'idéologie dogmatique et par le manque de méthode (2.1.2 – Le refus méthodologique et idéologique).

2.1.1 – La concurrence omniprésente : de la production de sécurité

Gustave de Molinari est notre référent dans cette étude sur les limites de la libre concurrence. Il s'agit d'un personnage important dans l'économie politique du XIXe siècle, à la fois dans l'école française mais également par rapport à Léon Walras. Il est né en 1819 en Belgique pour revenir y mourir en 1912. Sa participation intellectuelle à l'analyse économique a duré plus de soixante-dix ans car ses premiers articles de journaliste économique ont débuté dès les années 1840 et son dernier livre est paru en 1911 ! Malgré son origine Belge, c'est en France que Gustave de Molinari s'est le plus distingué en tant qu'économiste.

« Il doit figurer dans une histoire des doctrines françaises, parce que c'est en France que son activité d'écrivain s'est déployée » (Pirou, 1941, p. 107).

Nous ne connaissons pas grand-chose sur les premières années de sa vie, mais dès son plus jeune âge, il se rend à Paris pour y devenir journaliste économique. Il rentre alors très vite en contact avec l'école française et se trouve très rapidement impliqué dans ce qui va constituer le fondement de cette école : la création de la *Société d'Economie Politique*, du *Journal des Economistes* (1841 – 1940), de la *Collection des Principaux Economistes* (livres

en une vingtaine de volumes qui retracent les écrits des grands économistes jusqu'à l'aube du XIXe siècle), il dispense des cours à l'Athénée Royal, etc.

Grâce à son talent d'écrivain et sa défense sans faille du libéralisme, il s'intègre très rapidement dans ce jeune mouvement idéologique, avec comme personnage de référence pour lui Charles Dunoyer¹. Après quelques années à Paris et devant les événements de Décembre 1851, Gustave de Molinari décide de quitter la France tellement la condition des journalistes est mauvaise. Il rejoint la Belgique pour y donner des cours d'économie². A partir des années 1860, avec un climat politique changeant, il décide de revenir en France et va se consacrer pleinement à sa première passion, le journalisme économique, en devenant notamment rédacteur puis rédacteur en chef du *Journal des Débats Politiques et Littéraires*,

« l'un des plus brillant chapitre des annales de la presse française » (Pereire³, 1924, p. 17)

Malgré cette position qui l'occupe énormément, Gustave de Molinari se consacre pleinement à l'économie politique, notamment par la publication de très nombreux ouvrages (plus de quarante) mais également par sa participation presque incessante au *Journal des Economistes* pour lequel il deviendra rédacteur en chef à la mort de Joseph Garnier en 1881. Il devient également correspondant à l'Institut dans la section des Sciences Morales et Politiques⁴.

Ces différentes positions font de Gustave de Molinari non seulement une figure de référence de l'école française du XIXe siècle, influençant de nombreux économistes dont notamment Vilfredo Pareto⁵, mais également une référence institutionnelle à laquelle personne ne peut échapper en France, Léon Walras compris.

Il paraît ainsi évident que les rapports entre les deux hommes soient inévitables. Nous ne disposons pas de beaucoup d'éléments directs entre les deux économistes mais les rares traces que nous possédons montrent des liens plus que tendus. Tout commence avec un contact plus

¹ En plus bien évidemment de Jean-Baptiste Say et d'Adam Smith.

² Il se fera régulièrement reprendre pour ses propos en faveur d'une application stricte du principe de concurrence contre l'intervention de l'État. En effet, il professe dans des institutions publiques qui voient d'un mauvais œil leur remise en cause par l'un de ses membres.

³ Pereire est un biographe de ce journal.

⁴ Il ne deviendra jamais membre car pour cela il fallait avoir la nationalité française et il n'a jamais voulu se séparer de sa nationalité Belge.

⁵ Pareto indiquera ainsi dans une lettre à Léon Walras « De même bien que j'ai envers M. de Molinari les sentiments d'un disciple envers son maître, je me permets de ne pas être de son avis au sujet de l'économie politique pure, et je le lui ai dit franchement. En fait de science, il n'y a pas que les démonstrations qui comptent. Mon amitié avec M. de Molinari n'a pas été le moins du monde altérée par ce dissentiment. J'espère, et je désire vivement qu'il en sera de même entre nous » (Pareto, 1975, vol. 1, p. 225-226, lettre d'octobre 1891).

que délicat. Léon Walras, qui souhaite faire publier un article dans le JDE, en appel à la fille de Guillaumin qui a repris les rênes de la maison d'édition. Il lui demande (en septembre 1882 après le décès de Joseph Garnier rédacteur en chef du JDE) de parler en son nom à Gustave de Molinari et annonce des arguments volontairement rassembleurs : « il serait peu libéral de me fermer la revue » (Jaffé, 1965, p. 727 lettre de septembre 1882). Mais comme nous l'avons vu, les relations entre les deux hommes ne vont jamais se développer, bien au contraire avec comme point d'orgue de la fin des relations entre eux la note de rédaction suite à l'article sur Gossen de 1885 publiée dans le JDE.

Les raisons de cette dissension sont multiples. Tout d'abord, cet économiste institutionnalisé refuse toute référence aux idées socialistes. Il s'était déjà battu avec ferveur quelques années avant contre les idées de Pierre-Joseph Proudhon¹ et de la plupart des socialistes français. Il avait pris une part active à Paris contre les événements de la Commune². Par la suite, il refuse presque systématiquement toute référence ou utilisation des mathématiques. Pour finir, il a développée l'idée d'une application originale de la concurrence qui ne peut être compatible avec le discours affiché de Léon Walras.

Celle-ci est exposée dans un article du JDE de février 1849 qui a pour titre : *De la production de Sécurité*³. Elle sera reprise dans l'un des seuls livre de Gustave de Molinari republié aujourd'hui : *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*. Son approche est assez simple et vise les limites de l'application de la concurrence. Gustave de Molinari va s'intéresser au secteur qui a priori doit être régi par l'Etat : la sécurité. Pour pouvoir échanger librement il faut qu'il règne un climat de paix. Comme chaque individu ne dispose pas d'assez de temps et de ressources pour assurer sa propre sécurité⁴, c'est la collectivité (à travers l'intervention de l'Etat) qui va assumer cette fonction. Gustave de Molinari n'accepte pas cette situation monopolistique et propose, sur la base d'une méthode assez simple et révélatrice de ce que veut éviter Léon Walras, une approche originale de l'application de la concurrence.

¹ Voir notamment les recensions de ses ouvrages.

² Voir notamment l'ouvrage *Les Clubs Rouges Pendant le Siège de Paris* (1871).

³ Gustave de Molinari, tout comme Léon Walras, aura une note de l'éditeur (Garnier) pour remettre en cause sa contribution au journal : « Bien que cet article puisse paraître empreint d'utopie dans ses conclusions, nous croyons, néanmoins, devoir le publier pour attirer l'attention des économistes et des publicistes sur une question qui n'a encore été traitée que d'une manière accidentelle et qui doit, néanmoins, à l'époque où nous sommes, être abordée avec plus de précision. Tant de gens exagèrent la nature et les attributions du gouvernement, qu'il est devenu utile de formuler strictement la circonscription hors de laquelle l'intervention de l'autorité cesse d'être tutélaire et profitable pour devenir anarchique et tyrannique » (Garnier, 1849, JDE, février, volume 22, p 277). Il faut remarquer que les notes du rédacteur en chef sont exceptionnelles et à notre connaissance que pour nos deux protagonistes.

⁴ « ce travail va absorber la plus grande partie de son temps, ainsi que les facultés les plus énergiques et les plus actives de son intelligence » (Molinari, 1849, p. 279)

Il va tout simplement dire que le meilleur moyen pour satisfaire un besoin (du point de vue de la quantité, qualité et du prix) réside dans la concurrence (liberté). Comme pour Gustave de Molinari la démonstration de la supériorité de la concurrence a été faite au profit de la satisfaction maximale des consommateurs, aucun secteur de l'activité économique ne doit échapper à cette règle.

« la production de la sécurité doit, dans l'intérêt des consommateurs de cette denrée immatérielle, demeurer soumise à la loi de la libre concurrence » (Molinari, 1849, p. 279).

Pour justifier sa position, Gustave de Molinari fait alors référence à l'analyse des lois économiques¹. La société est pour lui fondée sur les lois naturelles. Or, une loi naturelle est

« partout et toujours, ou elle n'est pas. Je ne crois pas, par exemple, que la loi de la gravitation universelle, qui régit le monde physique, se trouve en aucun cas et sur aucun point de l'univers suspendue » (ibid., p. 280).

Certes il peut exister des perturbations passagères, mais en aucune manière d'exceptions. Comme pour Gustave de Molinari la concurrence est une loi naturelle, elle doit donc s'appliquer pour l'analyse de toutes les richesses. Il paraît alors surpris de constater que les économistes font une exception pour la production de sécurité et

« cette exception est d'autant plus remarquable qu'elle est unique² » (ibid., p. 279).

Gustave de Molinari fait partie des économistes de l'école française qui propose la vision bilatérale stricte entre :

« le communisme complet ou la liberté complète » (ibid., p. 284).

S'opposant aux communistes et croyant dans la loi naturelle de la concurrence, il ne peut concevoir une situation de monopole (qu'il associe au communisme). Nous passons de manière succincte sur les éléments du processus de privatisation de la sécurité puisqu'il ne s'agit pas directement de notre sujet. Gustave de Molinari propose l'instauration de contrats avec des règles très précises notamment en termes de garantie morale pour que les entreprises productrices de sécurité ne puissent pas se retourner contre leurs clients. La suppression de l'Etat (comme monopole) ne suppose pas la suppression d'une forme d'autorité. Il suppose, et

¹ Pour plus de détails sur cet aspect, consulter Gallois (2007)

² Molinari exagère bien évidemment ses propos. La monnaie est par exemple soumise au monopole. Sa volonté réside dans une proposition qui amènera forcément un débat idéologique certain. Attention toutefois à ne pas considérer ces auteurs comme des hommes politiques. Ils se sont gardés, de manière officielle, à éviter toute confusion entre la science et les recommandations.

tous les économistes préconisant une liberté « absolue » sont d'accord avec lui, qu'une autorité agisse en dernier ressort. L'activité économique ne peut être laissée à elle-même, comme le souligne un autre défenseur de la liberté :

« Sans gouvernement, la société tombe au-dessous de l'état sauvage (...) au moindre trouble, la société se contracte et se groupe autour de son chef ; la multitude n'attend que de lui son salut ; les plus hardis contre toute discipline l'invoquent eux-mêmes, comme une divinité présente, omnipotente. De telles paroles dans ma bouche ne sont pas suspectes, et vous pouvez prendre acte, pour l'avenir, de cette concession décisive. L'anarchie, d'après le témoignage constant de l'histoire, n'a pas plus d'emploi dans l'humanité que le désordre dans l'univers » (Proudhon, 1932, Tome 2, p. 160).

Pour Pierre Joseph Proudhon¹ que nous avons régulièrement cité et qui revient ici dans la défense de la liberté, il s'agit d'une autorité indifférenciée :

« Que le gouvernement se règle d'après la loi d'égalité, et, quelle que soit sa forme, du moment qu'il n'existe que pour la Justice, il est assuré de vivre ; sa constitution devient chose secondaire, qu'on peut abandonner sans inconvénient à la fantaisie populaire ou à la tradition locale » (ibid., p. 253).

Pour Gustave de Molinari, il va s'agir d'une association de consommateurs :

« Si un audacieux vainqueur voulait leur imposer la loi, ils appelleraient immédiatement à leur aide tous les consommateurs libres que menacerait comme eux cette agression, et ils en feraient justice » (Molinari, 1849, p. 289-290).

Gustave de Molinari, par cette proposition, pense avoir trouvé le moyen de prouver la supériorité de la concurrence sur le monopole (et donc du libéralisme sur le communisme) pour l'ensemble de l'activité économique. Cette proposition audacieuse n'est pas restée lettre morte. Elle a fait naître de grands débats au sein de l'école française. Des discussions ont eu lieu avec notamment Charles Coquelin, Charles Dunoyer ou Louis Wolowski au sein de la *Société d'Economie Politique*. Jules Dupuit reprendra cette problématique lorsqu'il fera le

¹ La comparaison avec Proudhon peut paraître abusive mais une grande partie de leurs idées sur la liberté sont communes. Ainsi, comme en témoigne certaines séances de la SEP, on traite Molinari d'anarchiste. Lors d'une discussion sur la place de l'Etat les propos suivants sont tenus : « M. Limousin a adressé à l'orateur [Molinari] une grave imputation : celle d'être un anarchiste. Ce n'est du reste pas la première fois, et ce n'est pas non plus la première fois que l'orateur proteste contre cette accusation, mais M. Limousin insiste. La situation de l'orateur en cette affaire n'est pas sans analogie avec celle du *médecin malgré lui*. Il est un *anarchiste malgré lui*. (Letort, 1885, p. 461).

compte rendu pour le JDE des *Questions d'Economie Politique et de Droit Public* publié par Gustave de Molinari en 1863.

L'ingénieur, pourtant défenseur des idées libérales, remet directement en cause l'argumentaire développé par Gustave de Molinari d'une tentative d'application d'une loi naturelle de la concurrence applicable à l'ensemble des biens. Il indique :

« C'est là l'erreur [l'assimilation de la loi de la concurrence à la loi de la gravitation]. Il n'y a pas de société possible sans une certaine dose de communisme ; il y a des richesses qui doivent être personnellement appropriées, il y en a d'autres qui doivent rester communes, à cause de leur manière d'être ou de leur destinée » (Dupuit, 1863, p. 118).

Jules Dupuit n'est pas connu pour être un communiste et bien au contraire¹ ; mais il considère que les propositions de son collègue sont trop osées et que certains secteurs (limités) doivent être du domaine du monopole² (les rues, les cimetières, les églises, etc.). Sa conclusion va alors être sans appel :

« Le principe évoqué par M. Molinari n'est donc pas juste, la concurrence n'est pas la loi de toute production, ce n'est que la loi du plus grand nombre. Les communistes veulent que l'exception soit la règle, M. de Molinari ne veut pas que la règle ait d'exceptions, erreur des deux côtés » (ibid., p. 119).

Cet argumentaire va ressortir dans les propos de Léon Walras qui ne souhaite pas une application dogmatique de la concurrence mais au contraire réfléchie. Il a montré en économie pure la supériorité de la concurrence sur les autres modes d'organisation des échanges. Mais il sait que dans le monde réel, le critère du vrai n'est pas l'unique élément à prendre en compte. Il va donc utiliser cette approche extrême pour signaler les abus possible de l'application trop stricte d'une conclusion théorique sans prise en compte de l'ensemble des critères de l'analyse économique.

¹ « Il serait une caricature [de l'école française] puisqu'il adopte en maints débats une position ultralibérale, qui va jusqu'à gêner ses confrères (...) il n'appréciait manifestement pas la médiocrité intellectuelle, le conformisme conformable d'un libéralisme "mou" » (Simonin et Vatin, 2002, p. 93-94). « Dupuit, que l'on peut comparer à Saint-Aubin, comme lui aimant ce qui ressemblait à un paradoxe, tout en ne l'étant pas à ses yeux ; comme lui systématique, comme lui spirituel et ouvert, mais, bon comme Saint-Aubin également, peu disposé à composer avec les nécessités de la politique ou à faire des sacrifices aux situations acquises » (Letort, 1882, p. 273).

² D'une manière générale, les économistes de l'école française veulent appliquer la concurrence pour l'ensemble des richesses sociales à l'exception de la sécurité, comme l'indique Courtois : « L'Etat est impropre à exercer toute autre industrie que celle de la sécurité (force armée, justice, administration), puisqu'il y apporterait des règles de conduite en opposition formelle avec les lois économiques qui concernent l'industrie privée. Voilà la théorie pure, le but idéal vers lequel toute association politique qui veut prospérer doit tendre sans cesse. Mais comme tout idéal, on peut, on doit y tendre, sans jamais l'atteindre » (SEP, 1885, p. 295).

« Je ne partage pas, quant à moi, cette répulsion pour l'intervention de l'Etat et j'attends patiemment qu'on fasse appel, en cette matière, à des définitions rigoureuses et à des démonstrations scientifiques plutôt qu'à des plaisanteries assez faciles et quelque peu rebattues » (Walras, 1884 ; 1992, p. 11).

L'hostilité de Léon Walras contre ce genre d'approche va se porter sur deux aspects de la théorie. Le premier est méthodologique. L'approche de Gustave de Molinari étant bien évidemment trop simple. Le second, que nous venons d'énoncer et qui est au cœur de la compréhension de son modèle global est idéologique et scientifique.

2.1.2 – Le refus méthodologique et idéologique

Léon Walras va porter une double critique contre la présentation bilatérale proposée par les économistes de l'école française en général et de Gustave de Molinari en particulier. La première a déjà été largement discutée jusqu'ici. Elle concerne l'aspect méthodologique des écrits de ces économistes qui ont davantage tendance à proposer qu'à démontrer. Nous en avons déjà montré les grandes faiblesses et rappelons avec Jean-Pierre Potier cet aspect particulier à propos de l'analyse de la concurrence. Ils ont une « une conception de la concurrence 'très confuse et très nuageuse', jamais définie ni démontrée rigoureusement » (Potier, 1999, p. 61).

Le second aspect est idéologique. Il a été déjà mentionné à de nombreuses reprises. A partir du milieu des années 1880, les relations entre Léon Walras et les économistes de l'école française sont glaciales avec comme point final les dix lignes publiées dans le JDE de Janvier 1910 pour sa nécrologie (comparé aux vingt pages pour Gustave de Molinari) :

« il s'était imprudemment engagé en 1864 dans les tentatives d'organisations coopératives qui eurent lieu à ce moment (...) Il a été (...) l'un des fondateurs de l'école qui essaie d'enfermer la science économique dans des formules mathématiques » (JDE, 1910, p. 128).

Son socialisme affiché lui a valu les foudres de cette école de pensée qui préconise, à l'image de Gustave de Molinari, une intervention presque universelle de la concurrence. Leur préconisation est si l'on peut dire inexistante car lorsqu'un problème intervient (social,

économique, productif), la seule chose à faire est justement de ne rien faire, de laisser fonctionner librement la concurrence.

"Il faut absolument renoncer à l'optimisme qui a régné jusqu'ici et règne encore dans les sphères officielles de l'économie politique¹. Cela est dur ; car rien n'était plus commode et plus agréable qu'un tel point de vue auquel tout la science pure consistait à célébrer les harmonies providentielles de la richesse sociale, et toute la science appliquée se réduirait, en conséquence, à cette formule : Ne rien faire ! » (Walras, 1886 ; 1992, p. 115).

Il va donc chercher, comme il l'a fait jusque-là, à repenser l'analyse économique.

« J'appelle de tous mes vœux le jour où je cesserai de me heurter à des fanatiques de liberté absolue ou d'autorité absolue et où je pourrai sympathiser avec quelques personnes très autoritaires dans les matières d'intérêt public, très libérales dans celles d'intérêt privé, qui, respectueuses comme je le suis aussi des droits de l'individu. En attendant, fussé-je seul ou presque seul, je maintiendrai à mes risques et périls ce principe du libéralisme vrai que les méfaits de l'Etat sont un désordre au même degré que les méfaits de l'individu et que, pour être perpétrés dans les formes légales, avec l'appui de la force et en toute certitude d'impunité, ils n'en sont pas moins répréhensibles » (Walras, 1896d ; 1990, p. 406).

Léon Walras va encore une fois se battre pour repenser l'analyse économique au nom de la science économique et de la raison et non de la passion idéologique et dogmatique.

"Les économistes qui, comme G. de Molinari, ont prétendu soumettre à la règle de la libre concurrence la production des services publics ont commis une lourde méprise que leur ton d'assurance et de plaisanterie rend inexcusable. Ils ont, déplore Walras, compromis la science politique autant que la science économique ; ils ont porté la confusion dans toute la science sociale²" (Boson, 1951, p. 248).

Grâce à la prise en compte des trois facettes de l'analyse des richesses sociales, Léon Walras dispose maintenant d'un cadre d'analyse beaucoup plus complet. Il va pouvoir proposer une réponse beaucoup plus structurée qui va aboutir par une analyse de la concurrence non pas « absolument » libre mais au contraire encadrée, dirigée suivant les principes économiques préalablement définis.

¹ Dans ses notes d'humeur, il qualifiera ces économistes « d'anarchistes de la chaire ».

² Il s'agit d'une remarque que l'on retrouve dans les *Etudes d'Economie Politique Appliquée* à la page 188.

« Laissez faire ne doit pas signifier ne rien faire, mais laisser agir la libre concurrence. Là donc où la libre concurrence ne peut agir, il a lieu, pour l'Etat, à intervenir afin d'y suppléer ; et là où la libre concurrence peut agir, il y a lieu, pour l'Etat, à intervenir afin de l'organiser, d'assurer les conditions et le milieu de son fonctionnement » (Walras, 1987b, p. 426).

Deux paramètres restent maintenant à examiner. Le premier, qui est l'opposé de la concurrence pour les économistes de l'école française : le monopole. Il va s'agir d'appréhender les différentes conceptions du monopole pour savoir par la suite l'attitude que doit avoir l'économiste ou l'homme d'action face à des situations particulières. Dans cette approche, nous verrons que Léon Walras va faire encore une fois un travail beaucoup plus complet que les économistes de l'école française. Il ne va pas se contenter d'assimiler le monopole à l'intervention de l'Etat. Nous disposerons alors de tous les facteurs nécessaires pour comprendre le modèle complet de Léon Walras que nous illustrerons grâce à l'exemple des chemins de fer.

2.2 – L'analyse du monopole

Comme il a été signalé précédemment, les économistes de l'école française ont une vision très sommaire de l'organisation des échanges avec d'un côté la concurrence et de l'autre le monopole. Les deux concepts s'expliquant ensemble ou plus particulièrement l'un en opposition à l'autre.

"Le monopole n'est autre chose que l'absence de concurrence, soit entre les producteurs, celle des consommateurs continuant d'exister, soit entre ceux-ci, celle des producteurs persistant" (Le Hardy de Beaulieu, 1866, p. 103).

Cette approche bipartite qui ne dépend que du nombre de participants à l'échange va avoir une conséquence sur les prix. Dans le cas de la concurrence, déjà étudié, les prix vont être égaux aux frais de productions. Dans le cas contraire, le prix sera supérieur. Léon Walras a une parfaite connaissance de ce discours défendu par les économistes de l'école française.

« Tandis que le laisser faire appliqué à une industrie susceptible de concurrence indéfinie a pour résultat que les consommateurs obtiennent la satisfaction maxima avec la condition que le prix de vente soit égal au prix de revient, les entrepreneurs

ne faisant ni bénéfice ni perte, la même règle appliquée à une industrie en monopole a pour résultat que les consommateurs obtiennent cette satisfaction maxima avec la condition que le prix de vente soit supérieur au prix de revient, le monopoleur faisant le plus grand bénéfice possible (Walras, 1897a ; 1992, p. 189).

Léon Walras ne va bien évidemment pas se contenter de cette présentation sommaire. Il va passer sous le joug de la critique et de l'analyse ce concept de monopole qui ne va plus être considéré comme la pire des situations, mais comme des situations particulières. L'objectif va être de les rapprocher de la situation optimale de la concurrence.

Nous allons donc suivre le travail de Léon Walras qui ne consiste pas à considérer le monopole comme ce qui n'est pas concurrence mais au contraire à étudier les différentes situations dans lesquelles on trouve un monopole pour en comprendre l'origine et en expliquer le fonctionnement (2.2.1 – Les différents types de monopoles). Nous examinerons pas la suite la répercussion de ce mode d'organisation des échanges sur les prix qui ne vont plus être égaux aux frais de production (2.2.2 – Les monopoles et les prix). Enfin, nous verrons que Léon Walras propose une vision originale dans laquelle un entrepreneur unique, en situation de monopole, peut se rapprocher de l'état souhaité de concurrence (2.2.3 – L'entrepreneur unique). Il convient en effet de se rapprocher toujours des résultats établis en économie pure pour le bien-être des consommateurs et pour le progrès de la société.

2.2.1 – Les différents types de monopoles

Suivant l'origine de l'exclusivité, Léon Walras distingue trois types de monopoles. Il s'agit du monopole naturel (A) du monopole moral (B) et du monopole économique (C).

Monopole naturel

Pour l'école française, la concurrence doit être un facteur inhérent à la société. Mais la nature même de certaines richesses sociales oblige le théoricien (Léon Walras) à examiner les choses d'un œil différent. Les mines, les carrières ou les sources d'eau constituent par exemple des biens à part. Leur particularité d'exploitation empêche la prolifération des entreprises

productrices. Il apparaît alors tout naturel que ces biens ne soient pas soumis à la concurrence mais à un monopole. Monopole de fait, monopole naturel. Cette catégorie regroupe ce que les économistes de l'école française ont coutume d'appeler les monopoles fonciers.

Léon Walras va rajouter d'autres biens dans la catégorie des monopoles naturels. Il s'agit de situations dans lesquelles l'exploitation en situation de monopole paraît inévitable : la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité et la construction et l'exploitation des voies de chemin de fer. La mise en place de ces richesses sociales nécessite des frais d'installation (coûts fixes) très élevés. Cette barrière à l'entrée se trouve renforcée par un problème technique liée à la nature des infrastructures

"la commune ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à enfouir des tuyaux dans les rues" (Walras, 1897a ; 1992, p. 191).

Léon Walras va faire intervenir des paramètres singuliers pour expliquer cette particularité. Il nous dit que si la communauté acceptait une telle situation, cela serait totalement absurde si les installations existantes sont suffisantes pour assurer les besoins des consommateurs.

"Poser un second système de conduites d'eau ou de gaz dans une ville où il y en a déjà un qui pourrait à lui seul répondre à tous les besoins, construire un second réseau de route dans un pays où il y en a déjà un susceptible de suffire à lui seul à toutes les communications, ce serait une façon absurde de poursuivre le bon marché. A supposer même que la concurrence, introduite de cette façon, procurât un bon marché relatif, elle ne procurerait pas le bon marché absolu, en ce sens qu'il aurait toujours mieux valu obtenir les produits à un prix de revient dans lequel ne fussent pas entrés de doubles et triples frais de premier établissement¹" (ibid., p. 198).

On voit directement apparaître une nouvelle préoccupation de Léon Walras qui ne consiste pas à s'arrêter à l'application stricte de la concurrence mais à en comprendre les tenants et les aboutissants. Il indique de plus que pour ces richesses particulières la compétition respective des entreprises pour acquérir de nouveaux clients aboutirait progressivement à l'instauration d'un monopole privé. Il s'ensuivrait l'application d'un prix

¹ Cette explication est également valable pour le chemin de fer. « De même qu'une commune ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à enfouir des tuyaux dans les rues, de même l'Etat ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à exproprier des terrains entre une ville et une autre » (Cours, 1996, p. 495).

de vente non pas égal aux frais de productions, mais le plus grand possible (prix de monopole).

Dans ces situations particulières, il apparaît naturel, c'est-à-dire inévitable, que ces richesses sociales soient produites en situation de monopole. Mais Léon Walras ne veut pas que ces denrées soient laissées à des entreprises privées qui pourraient alors profiter de leurs situations hégémoniques pour appliquer un prix largement supérieur aux frais de production. Il indique que l'Etat doit intervenir pour réguler, diriger, commander ces activités. La plupart des économistes de l'école française sont d'accord avec Léon Walras à l'image de Paul Leroy-Beaulieu qui indique qu'

« Après la sécurité et la justice, il semble que les travaux publics constituent la fonction la plus essentielle de l'Etat » (Leroy-Beaulieu, 1900, p. 130).

Cette attitude peut surprendre au regard de ce qui a été dit jusque-là mais Léon Walras, lorsqu'il évoque les travaux de l'école française, fait référence aux économistes qu'il a connus dans les années 1850-1860. Or, la situation à partir des années 1870 a bien changé. Les économistes français contemporains de Léon Walras ont connu certaines remises en cause à travers des événements comme la Commune, l'arrivée de l'enseignement dans les universités, l'intervention de l'Etat dans les guerres modernes ou les questions coloniales, l'influence de l'école historique allemande, etc.

Leurs propos sont alors plus nuancés et différents de l'alternative présentée par Léon Walras au regard des travaux de Gustave de Molinari. Nous gardons tout de même cette présentation qui est celle présentée par Léon Walras sur laquelle il base ses travaux.

Sans en dire trop pour le moment sur l'intervention de l'Etat dans les situations monopolistiques, indiquons que son action peut être soit directe (s'il gère lui-même les infrastructures) soit indirect (s'il accorde des concessions par adjudication). Dans le premier cas, c'est l'Etat qui se fixe lui-même pour objectif de fabriquer, transporter, distribuer, etc. d'assurer l'intégralité des fonctions au prix le plus faible possible. Dans la seconde situation,

"il rédige un cahier des charges et concède l'entreprise à un particulier ou à une compagnie aux conditions de ce cahier, sans faire de cette concession, comme il arrive encore la plupart du temps, un privilège pour des favoris, mais en ouvrant une adjudication publique. De cette façon ce sera le monopole qui donnera les avantages qu'une soi-disant concurrence n'aurait pas donnée" (Cours, 1996, p. 517).

L'objectif est et reste toujours de se rapprocher de la meilleure satisfaction des consommateurs par un prix de vente le plus proche possible des frais de production. C'est ainsi que Léon Walras considère l'obtention de la concession soit « au rabais sur les tarifs offerts à la clientèle, soit à l'enchère sur le fermage à payer à l'Etat » (Cours, 1996, p. 512).

Monopole moral

A côté des monopoles naturels, Léon Walras va évoquer deux autres types de monopoles. Il y a les

« Les monopoles moraux qui sont exercés au profit de la communauté. Les produits, qui sont les services publics, doivent souvent être gratuits » (ibid., p. 487).

Ils s'opposent aux monopoles économiques qui sont

« exercés au profit des individus, il suffit que les produits soient livrés au prix de revient et non au prix de maximum de bénéfice » (ibid., p. 487).

Il s'agit de monopoles d'Etat ou de monopoles concédés par l'Etat. La particularité des monopoles moraux c'est que les produits, qui sont les services publics d'utilité collective, peuvent et doivent pour Léon Walras être gratuits (car la jouissance est entièrement égalitaire et collective) tandis que pour les monopoles économiques exercés au profit des individus, la condition principale est d'avoir un prix de vente le plus proche possible du prix de revient.

Il s'agit pour Léon Walras de biens et de services faisant référence aux fonctions régaliennes de l'Etat. Il s'agit des domaines relatifs au maintien de l'ordre public et à l'instruction publique. Pour Léon Walras, les biens qui sont de la responsabilité de l'Etat et que lui seul peut produire, ne doivent pas être vendus mais au contraire être

" fourni à tous gratuitement, nous rendant ainsi à tous un service égal" (Walras, 1896d ; 1990, p. 401).

Les services rendus par ces monopoles moraux concernent non pas un individu isolé (comme pour une sentence dans un tribunal) mais la société entière. Seul l'Etat qui s'intéresse à l'intérêt public et égalitaire peut mettre en place ces activités. Il s'agit de besoins nécessaires à tous qui leur permettent d'assurer des conditions égales (il n'en indique malheureusement pas la nature).

« A côté des monopoles d'Etat relatifs aux services et produits d'intérêt public qui sont fondés sur le droit et qu'on peut appeler monopoles moraux, il y a place pour les monopoles d'Etat relatifs à des services et produits d'intérêt privé qui seraient fondés sur l'intérêt, qu'on pourrait appeler monopoles économiques et qui, tout en n'étant pas, comme les premiers, en dehors de l'industrie, seraient au moins, comme eux, en dehors de la liberté de l'industrie » (Walras, 1897a ; 1992, p. 188).

Monopole économique

Le monopole économique a comme base l'intérêt social. Il a principalement deux origines. La première (et la plus importante) concerne des situations dans lesquelles une entreprise ou un individu va découvrir, inventer un nouveau produit ou un nouveau procédé. (L'invention et le monopole économique). Il s'agit alors de situations qui ont trait aux brevets d'invention. La seconde origine concerne les situations dans lesquelles l'Etat va produire certaines richesses d'intérêt privé car personne ne veut les produire malgré leur utilité sociale (Les monopoles économiques de l'Etat).

L'invention et le monopole économique

La notion d'invention a fait couler beaucoup d'encre chez les économistes de l'école française. Ils ont cherché à déterminer la place que la concurrence pourrait y tenir¹. En effet, lorsqu'une entreprise ou un homme découvre un objet, un procédé ou toute autre nouveauté scientifique ou littéraire, la question de la situation économique de l'entreprise qui exploite cette nouveauté est importante.

Les économistes de l'école française vont être obligés de jongler entre les questions de la propriété et de la liberté. Tout d'abord, ils affirment tous que l'invention (technique, littéraire ou autre) est le fruit du travail et que tous les fruits du travail appartiennent, de droit naturel, à l'individu. La propriété est liée aux résultats des facultés personnelles.

¹ Pour une vision générale des débats de l'époque, consulter le DEP. Pour une vision historique plus étendue, consulter l'ouvrage de Benhamou et Farchy (2009).

« Garantir la jouissance exclusive de ses œuvres, ce n'est donc, en aucun cas, lui conférer un privilège au dépend du travail d'autrui, c'est tout simplement reconnaître une propriété qu'il a acquise par son travail » (Molinari, 1853, Vol 2, p. 440).

Le problème sous-jacent est alors celui de la copie. Cette dernière doit-elle être gratuite ou rémunérée ? Si oui, pour combien de temps ?

La grande différence entre les économistes de l'école française va être de connaître la durée de la protection. Sagot-Duvaurox dans l'analyse de Jules Dupuit (2002) regroupe deux catégories d'économistes français. Les premiers, à l'image de Frédéric Bastiat et de Gustave de Molinari, sont pour un brevet perpétuel. Cette argumentation va dans le sens d'une incitation maximale des inventeurs. Elle ne tient pas la route dans les faits, sinon nous aurions à payer une redevance pour l'ensemble des matériels mis à notre disposition. Ils reprochent à l'autre catégorie d'économistes tels Frédéric Passy, Joseph Garnier, ou Louis Wolowski¹ de ne pas s'harmoniser sur la durée du brevet. Chacun y allant de son propre jugement.

Léon Walras reprend ce débat avec comme souci incessant le bien-être maximum des consommateurs. Il va réfléchir au moyen d'obliger les entreprises à mettre au point de nouveaux procédés ou à inventer de nouveaux produits qui soient rapidement copiés afin d'être diffusés au prix se rapprochant des frais de production (en évitant au maximum les rentes de situation).

Mais voilà, si un inventeur se voit voler très rapidement son invention, il ne va pas être tenté de poursuivre ses recherches. Il faut donc combiner une situation dans laquelle les hommes vont être incités (gains monétaires, profits importants) à inventer, à découvrir, sans que leurs découvertes leur soient automatiquement et immédiatement volées par d'autres entreprises. Dans le cas des inventions,

"l'intérêt doit fléchir devant le droit" (Cours, 1996, p. 487) et « un intérêt inférieur peut [ensuite] fléchir devant un intérêt supérieur » (Walras, 1897a ; 1992, p. 190).

Cette situation de supériorité du droit s'explique par le fait qu'un inventeur, s'il n'a pas demandé l'aide publique², est maître de son secret. Son droit le plus profond est d'utiliser librement les fruits de son travail³. L'Etat n'a donc pas à intervenir.

¹ Pour plus de détail sur cette classification, consulter l'ouvrage *l'Œuvre Multiple de Dupuit*.

² Ainsi, les chercheurs des institutions publiques ne rentrent pas dans cette analyse. Leurs découvertes doivent être immédiatement proposées gratuitement à l'ensemble de la société.

³ Léon Walras ne l'indique pas mais nous pourrions prendre un exemple dans l'état de nature. Si un individu découvre un procédé pour tuer les animaux, il peut, s'il le veut, le garder pour lui afin de tuer davantage pour consommer davantage et profiter de plus de loisirs.

"De même que la communauté ou l'Etat a ses droits sur lesquels l'individu ne doit pas empiéter, de même aussi l'individu a ses droits que la communauté ou l'Etat ne doit pas méconnaître" (Cours, 1996, p. 487).

Le droit des hommes de disposer comme ils l'entendent de leurs découvertes peut devenir l'intérêt de la société qui va y voir le progrès et le bien-être du consommateur. L'Etat va alors pouvoir jouer un rôle non pas en confisquant les inventions mais en accordant une protection provisoire à l'inventeur. En contrepartie, à l'échéance de cette période de protection, l'invention rentrera dans le domaine public. Cette situation satisferait à la fois l'entrepreneur qui pourra bénéficier des avantages de sa découverte et la collectivité qui pourra, moyennant une période de prix supérieure à la situation de concurrence, bénéficier des nouveaux produits.

"Il faudrait mieux pour les consommateurs avoir immédiatement le produit, même à la condition de le payer quelque temps au prix de monopole, plutôt que de l'attendre d'une découverte ultérieure et incertaine. Ici, l'on aurait fait céder un intérêt moins considérable devant un intérêt plus considérable" (Walras, 1897a ; 1992, p. 190).

Grâce à la mise en place d'un brevet qui serait accordé pendant un certain nombre d'années (Léon Walras ne précise malheureusement pas la durée), la situation provisoire de monopole serait la meilleure réponse à la question du progrès de la société par les inventions. Les entrepreneurs resteraient motivés (d'un point de vue financier) pour inventer et la collectivité pourrait bénéficier des avantages des nouvelles découvertes (malgré un prix provisoirement supérieur).

"Le monopole est la récompense légitime et nécessaire d'efforts pénibles et dont le résultat est incertain pour celui qui les accomplit, tandis qu'il est profitable pour la société (...) il est évident que, sans l'espoir fondé de retirer une rente de ce monopole, personne ne sera tenté de faire les efforts et de courir les risques nécessaires pour l'acquérir. La rente est d'autant plus légitime que, ne faisant pas partie des frais de production du service monopolisé, elle n'en élève pas le prix, qui demeure tel qu'il était avant la création du monopole, ce qui ne cause aucun dommage au consommateur. Cette rente n'est donc pas acquise au détriment de celui-ci, elle n'est pas une spoliation exercée aux dépens de la société, mais une inoffensive conquête réalisée sur la nature, et dont la concurrence ne tarde jamais à reprendre le bienfait sur l'humanité entière" (Le Hardy de Beaulieu, 1866, p. 110).

La mise en place d'un système de brevet, pour le domaine scientifique et littéraire, constitue donc le moyen qui permet de se rapprocher au mieux de la situation idéale du monde de concurrence dans le cas des inventions. Certes le prix serait supérieur pendant un certain temps mais les avantages pour le consommateur et la collectivité sont supérieurs à cet inconvénient provisoire.

"le monopole naturel¹, ou plutôt la rente qui en est le résultat, est le stimulant nécessaire de la concurrence, qui active le progrès en menaçant constamment de ruine les retardataires, en montrant toujours la possession exclusive ou le partage d'une rente, comme récompense de leurs efforts, aux plus actifs et aux plus intelligents" (ibid., p. 110).

Léon Walras utilise ici une argumentation largement similaire à celle de l'école française. Le monopole, qui donne un prix de vente supérieur aux frais de production pour l'inventeur, est le moyen qui permet aux entreprises d'aller de l'avant, de rechercher, de découvrir, de proposer toujours plus aux consommateurs. C'est le monopole 'provisoire' qui est à la source du progrès des sociétés, qui encourage l'invention.

Les monopoles économiques de l'Etat

Léon Walras indique l'existence d'un second monopole économique dominé par l'Etat. Celui-ci serait en charge de produire des biens ou des services d'intérêt privé que personne ne voudraient fabriquer mais qui seraient tout de même utiles à la société. Il n'en donne pas d'autres explications. Nous ne faisons donc que l'évoquer.

Il existe donc trois sortes de monopoles dans la société. Le monopole naturel vise à la mise en place d'une activité nécessitant des frais fixes importants et des difficultés pour faire exploiter la richesse sociale par plusieurs entreprises. Le monopole moral agit au profit de la communauté (service public). Le monopole économique vise enfin un intérêt privé au profit du progrès de la société. Reste à comprendre quelle va être la répercussion du monopole sur la variable la plus significative pour le consommateur : le prix.

¹ Le Hardy de Beaulieu ne dispose d'une classification des monopoles aussi poussés que celle de Léon Walras. Il classe ainsi toutes les catégories sous la terminologie de monopole naturel. C'est encore la présentation d'une faiblesse de l'école française.

2.2.2 – Les monopoles et les prix

Les différentes situations de monopoles que nous venons de citer vont poser un problème par rapport au prix.

*« On sait que le monopole porte atteinte, non seulement à la condition d'égalité du prix de vente et du prix de revient, mais aussi à la condition de l'unité du prix »
(Cours, 1996, p. 488).*

La référence que nous a donnée l'économie pure est une situation de concurrence dans laquelle le prix de vente unique égalise les frais de production. Dans les différentes situations de monopoles qui viennent d'être étudiées, cette condition n'est plus remplie. Les prix ne vont plus avoir les caractéristiques du modèle idéal. Deux situations vont ressortir.

Les maxima et minima

Dans une situation de monopole, les consommateurs vont pouvoir être confrontés à des prix de vente différents des prix de production. Léon Walras indique les prix maxima et minima dans les situations où l'Etat, qui gère soit directement soit indirectement le monopole, impose¹ un prix de vente pour certaines richesses sociales.

- ✓ La limitation du prix de vente. L'Etat peut décider de limiter volontairement le prix de vente d'un produit pour qu'il ne soit pas supérieur à ce qu'il aurait résulté avec une situation de concurrence. L'autorité fixe ainsi un prix maximum à ne pas dépasser.
- ✓ La limitation du prix de vente au minimum, c'est-à-dire la situation dans laquelle une autorité oblige une entreprise à ne pas vendre en dessous de ce prix (dans les situations de déflation).

Dans un cas comme dans l'autre, l'autorité décide d'appliquer un prix artificiel. Mais lorsque le prix de vente des richesses sociales est différent du prix naturel, il va se créer un déséquilibre. Pour un prix supérieur, les entreprises ou les consommateurs n'acquerront pas

¹ "Par des lois, ou certaines associations particulières par des procédés d'intimidation et de violence " (EAPP, 1874 ; 1988, p. 657-658).

autant de marchandises qu'ils l'auraient fait dans une situation de libre concurrence. La situation inverse d'un prix minimum apporte aussi certaines contraintes. Ainsi, et comme le souligne Léon Walras sur le marché du travail,

"un certain nombre de travailleurs ne pourraient vendre leur travail, ou bien tous les travailleurs n'en pourraient vendre autant qu'ils voudraient ; ce qui, du reste, ne préjuge rien sur l'avantage ou le désavantage qu'il pourrait y avoir pour eux à travailler plus à plus bas prix ou moins à plus haut prix" (EEPP, 1874 ; 1988, p. 658).

Les prix multiples

La notion de prix multiples pour une même marchandise a déjà été évoquée par Léon Walras lorsqu'il étudiait les marchés. L'analyse des monopoles ne s'intéresse plus à la plus ou moins grande adaptation du marché au cadre idéal mais du pouvoir de certaines entreprises monopolistiques sur les prix. Une entreprise peut utiliser certains paramètres (coût de livraison, type de clientèle, localisation, etc.) pour fixer différents tarifs pour la même marchandise. Dans cette situation, la condition de justice énoncée par Léon Walras disparaît, certains recevront plus et d'autres moins par rapport à ce qu'ils ont proposé.

Comme pour Léon Walras la condition de justice est fondamentale, l'existence de monopoles qui enfreignent ce critère n'est pas envisageable. Pour appréhender de manière rigoureuse ce problème, il va distinguer la notion de droit de celle de justice sociale. La première peut autoriser cette situation, la seconde ne le peut pas.

"Que ce soit de l'intérêt du monopoleur d'entretenir sur le marché non plus un seul prix de vente égal au prix de revient, non plus même un seul prix de bénéfice maximum, mais plusieurs prix égaux aux plus grands sacrifices pécuniaires pouvant être consentis par les consommateurs, cela ne fait aucun doute ; que ce soit son droit, c'est une autre affaire" (Walras, 1897a ; 1992, p. 192).

Si le droit permet à des entreprises de mettre en place différents prix de vente pour le même produit, Léon Walras considère qu'il n'a rien à en redire. Le consommateur peut, s'il le désire, se procurer le même bien à des prix différents ; mais il agit suivant le critère du caprice.

"Vous estimez que la différence des prix n'est pas justifiée par la différence de forme des produits ; achetez en conséquence, ou, s'il vous plaît de payer non un produit réel, mais la satisfaction d'un caprice, ne vous plaignez pas" (ibid., p. 192).

Ainsi les entreprises, et si le droit le permet, peuvent afficher différents prix de vente pour le même produit, mais la condition de justice interdit aux consommateurs de rentrer dans cette logique. Sinon, ceux-ci auront un comportement irrationnel face à la conception de la justice. Léon Walras s'autorise à prescrire certaines actions. Ainsi, face à l'application de prix multiples, il considère qu'il convient d'empêcher autant que faire se peut l'apparition de telles situations.

« Et nous déclarons sans hésiter que, s'il faut subir la multiplicité des prix dans le cas de monopole de droit ou d'intérêt général, il faut, en dehors de ces cas, y voir une raison de plus de transformer les monopoles de fait en monopoles d'Etat économiques » (ibid., p. 193).

2.2.3 – L'entrepreneur unique

Le dernier point à été évoqué en économie pure et concerne la situation dans laquelle des entreprises en situation de monopole vont agir « tout comme » si elles étaient en situation concurrentielles. Malgré leur situation particulière, elles vont agir en fonction de l'idéal défini par l'économie pure.

On peut se dire que laisser un entrepreneur unique agir sur un marché aboutirait inévitablement vers une augmentation du prix de vente. Il rechercherait le bénéfice maximum. Mais un entrepreneur unique peut être accepté dans le discours économique s'il parvient à obtenir les résultats identiques à ceux de la théorie. Il doit conduire à l'équilibre en mimant le comportement de la concurrence. C'est une approche vraiment originale qui ne se borne pas, comme les économistes de l'école française, à considérer les choses de manière bilatérale, mais qui cherche à se rapprocher de l'idéal théorique.

Pour se faire, l'entrepreneur doit demander les services à l'enchère et proposer ses produits au rabais. Il doit également faire varier sa production en fonction du niveau des bénéfices ou des pertes. Ce mimétisme n'est pas possible pour un entrepreneur privé qui n'augmenterait pas sa production pour réduire ses bénéfices, mais pour un entrepreneur public¹ qui vise l'intérêt social, Léon Walras nous indique clairement qu'il pourrait agir

¹ On pourrait concevoir cette situation d'entrepreneur unique, mêmes à travers les entreprises d'Etat, comme irréalisable. Mais l'on trouve des exemples dans la vie de tous les jours, comme EDF qui a seul surenchéri sur sa première proposition pour le rachat de British Energy.

comme en situation de concurrence. Cette situation d'entrepreneurs publics pourrait se retrouver également dans les cas d'adjudications à des agents privés qui seraient contraints dans leur cahier des charges à agir « tout comme » en situation de concurrence¹.

Léon Walras, dans sa recherche de compréhension de l'application de la concurrence au monde réel, est beaucoup plus prolifique face aux travaux de l'école française. Il cherche à comprendre la véritable application de la concurrence dans le monde réel. La première étape a consisté à mettre en avant les enjeux pour le théoricien qui doit jongler entre deux concepts. D'un côté se trouve la concurrence extrême présentée par Gustave de Molinari. Ce dernier montre de manière radicale les domaines d'application de la concurrence (tous !).

Léon Walras n'est bien évidemment pas d'accord avec cette présentation dogmatique, totalement infondée et irréfléchie. Rappelons la correspondance qu'il avait avec Wilhelm Lexis dans laquelle il indiquait qu'il

« m'a semblé que vous me considérez comme un partisan de la libre concurrence (en raison de ce fait que j'étudie très attentivement et très minutieusement les effets de la libre concurrence). Quoi qu'il en soit, je tiens à vous faire savoir que, tout au contraire, c'est plutôt le désir de repousser les applications mal fondées et inintelligibles de la libre concurrence faites par des économistes orthodoxes » (Jaffé, 1965, Vol 1, p. 746, lettre de mars 1883).

Pour comprendre l'application réelle de la concurrence, Léon Walras a alors étudié l'opposé de la concurrence : le monopole. Il distingue plusieurs types de monopoles suivant l'origine des richesses sociales. S'il fournit une description beaucoup plus détaillée que celle de l'école française, Léon Walras va revenir sur la présentation faite par cette dernière qui voit dans le monopole l'intervention de l'Etat. C'est donc l'analyse de cette institution qui va constituer l'étape suivante de l'analyse du monde réel. Le théoricien doit disposer de toutes les informations pour qu'il puisse indiquer les moments pour lesquelles les richesses sociales sont gérées par la concurrence et quand elles sont gérées par l'Etat (et surtout comment).

¹ Léon Walras fera référence, à la fin de sa vie, à d'autres situations de monopole. Tout d'abord, il indique que dans beaucoup de cas, la concurrence peut aboutir au monopole (monopole acquis et destruction de la concurrence). Par ailleurs, il invoquera les abus des trusts et des syndicats. Enfin, il parlera de la collectivisation de la production. Ces trois éléments ne sont pas très développés et peu significatifs de la pensée profonde de l'auteur. Il s'agit davantage d'une prise en compte de la pensée du moment que d'une analyse poussée.

III – L'Etat et la concurrence

En étudiant la concurrence extrême et le monopole, une notion se ressort inlassablement : celle de l'Etat. Cette institution provient du discours de l'école française qui associe généralement le monopole à son intervention. Ces derniers ont un discours très caricatural sur sa place et son efficacité dans l'économie¹. La recherche de l'intérêt individuel étant toujours considéré pour eux comme supérieure à la reconnaissance et au sens du devoir.

"L'autorité n'agit que par des agents dont l'intelligence, l'initiative et l'énergie ne sont pas aussi vivement stimulées que chez les individus, rendus plus clairvoyants, plus capables, plus appliqués par l'effet de leur intérêt propre. S'agit-il d'une économie quelconque, l'action de l'Etat est plus chère que celle de l'industrie privée : soit parce qu'il emploie des agents et un matériel inutiles, ou qu'il tire un moins bon parti des instruments de l'industrie; ou qu'il s'approvisionne plus chèrement ; soit qu'il est plus de pertes, plus de coulage dans son administration, toujours par suite de la circonstance que nous venons d'énoncer.

Car si l'esprit de corps, le devoir et le désir d'avancer peuvent stimuler les fonctionnaires, ces stimulants ne peuvent remplacer l'énergie de l'intérêt personnel excité par l'espoir du gain et la crainte des pertes" (Garnier, 1873, p. 142).

Pour résumer cette idée, soulignons que pour l'école française l'intervention des agents de l'Etat est synonyme, sauf exception, d'insouciance, d'oubli, de négligence et de désordre. Ainsi,

"une administration est une machine lourde qui ne peut se plier à la diversité, à la mobilité des goûts et des besoins ; elle est irresponsable, insensible à la crainte de se ruiner et à la perspective de s'enrichir" (ibid., p. 142).

La seule action de l'Etat pour l'école française, représenté ici par l'un des auteurs les plus significatifs du discours ambiant au sein de cette école, consiste à donner l'impulsion, à aider mais surtout pas à prescrire. Il s'agit donc uniquement pour l'Etat de mettre en place

"les enquêtes, les statistiques, les inspections scientifiques et la publication des faits constatés. Hors de là, elle (l'action de l'Etat) se lance dans une série de

¹ Nous avons déjà vu précédemment les limites de l'intervention de l'Etat. Nous n'y reviendrons donc pas, privilégiant la recherche des domaines de démarcation entre intervention publique et intervention privée.

prescriptions, de prohibitions, de contrôles, de surveillances, de formalités, constituant un réseau qui étouffe l'initiative individuelle, absorbe les facultés du législateur et de l'opinion, et mécontente les citoyens" (Garnier, 1873, p. 144).

Cette approche peut paraître très caricaturale et nous allons montrer qu'elle ne reflète pas la réalité de l'analyse économique de la seconde moitié du XIXe siècle, mais elle a le mérite d'interroger la place de l'Etat. Cette question est d'autant plus grande que depuis l'apparition de la question sociale, de la mise en place des voies de chemin de fer, des grandes industries naissantes, des colonies, etc. les questions de l'intervention et des limites de l'Etat sont devenues fondamentales et ont été largement modifiées face aux premiers économistes de l'école française (et de la présentation de Gustave de Molinari).

Léon Walras, qui s'intéresse aux questions d'économie appliquée lors de son arrivée à Lausanne, se trouve dans cette période de basculement qui voit l'Etat prendre une place de plus en plus importante. Le rôle qu'il s'attribue, tout comme il l'a fait en économie sociale et en économie pure, va alors être de repenser les principaux concepts économiques. Il va se pencher tout naturellement sur la place de la concurrence et la place de l'Etat par le prisme du monopole. Il répond alors aux arguments trop souvent cités et souvent infondés sur l'infériorité du personnel étatique.

« Là où l'esprit politique est formé, la presse libre et sérieuse, les fonctions publiques sont convenablement remplies, et des magistrats intègres, de braves officiers, des administrateurs éclairés et d'habiles ingénieurs font une besogne souvent très considérable pour une rémunération parfois fort modique » (Walras, 1897a ; 1992, p. 195)

Léon Walras va alors assigner à l'Etat une place importante non de manière systématique et irréfléchie mais de manière réfléchie et structurée. Son intervention doit se faire dans des conditions qui doivent se rapprocher au mieux de la situation concurrentielle et non aux effets les plus négatifs du monopole.

« Nous reconnaissons quant à nous, à l'Etat, le droit de fabriquer des produits ou de créer des capitaux d'intérêt public, c'est-à-dire des produits ou des capitaux dont le besoin est ressenti par la communauté dans son ensemble, en vue de donner gratuitement ces produits ou le service de ces capitaux. Ainsi, nous reconnaissons à l'Etat le droit de construire des rues, des routes, des ponts, des monuments et des jardins publics dont chacun pourra user sans rien payer. Mais nous allons plus loin.

Nous reconnaissons de plus à l'Etat le droit de régler la fabrication des produits ou la création des capitaux d'intérêt privé, c'est-à-dire des produits ou des capitaux dont le besoin est ressenti par chaque consommateur individuellement, dans un cas bien déterminé : c'est à savoir quand, par la nature des choses, la libre concurrence est impossible et le monopole inévitable dans cette fabrication ou cette création ; et cela, alors, en vue de ramener le prix de vente de ces produits ou du service de ces capitaux au niveau de leur prix de revient.

Ainsi, nous reconnaissons à l'Etat le droit de concéder la construction des canaux et des chemins de fer aux compagnies qui accepteront les conditions les plus favorables au public et les tarifs les plus réduits pour le transport des voyageurs et des marchandises. Or, les maîtres de la science n'ont rien dit de précis à cet égard » (ibid., p. 388).

L'analyse de l'Etat, de son intervention, de ses limites et de la place de la concurrence va se faire en plusieurs étapes. La première va consister à savoir ce que représente réellement l'Etat (2.1 – Définition et rôle de l'Etat). En distinguant les richesses sociales qui doivent être soumises aux intérêts publics et aux intérêts privés, nous verrons avec Léon Walras la manière dont on parvient à attribuer à l'Etat ou aux individus la fabrication de ces richesses (2.2 – Intérêt public et intérêt privé). La dernière étape consistera à analyser la place de l'Etat dans certaines situations particulières dans lesquelles, pour diverses raisons, la concurrence fonctionne momentanément mal (2.3 – L'Etat et la substitution de la concurrence).

3.1 – Définition et rôle de l'Etat

Si pour les économistes de l'école française, l'Etat est forcément vu comme une entrave au fonctionnement de la société qui ne peut être supprimé mais qui doit être extrêmement contrôlé¹ ; pour Léon Walras, l'Etat est une institution qui ne doit pas être dénigrée mais étudiée pour que son intervention soit optimale dans l'économie en fonction des critères de justice sociale, d'économie pure et appliquée. Tout d'abord, l'Etat est pour Léon Walras

¹ Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas sa place à jouer, bien au contraire.

"l'agent de l'institution ou de l'établissement des conditions sociales. L'Etat représente l'ensemble de toutes les personnes morales envisagées comme accomplissant des destinées solidaires les unes des autres" (Cours, 1996, p. 210).

Il indique ainsi deux caractéristiques de l'Etat. La première a déjà été étudiée. Elle concerne son rôle dans la conception de la justice sociale et plus particulièrement sa fonction qui consiste à assurer l'égalité des conditions entre tous.

« Le rôle de l'Etat, c'est de former le milieu d'accomplissement des destinées individuelles, d'assurer la sécurité extérieure et intérieure, de faire, d'exécuter, d'appliquer les lois, d'ouvrir des voies de communication, de favoriser le progrès des sciences et des arts et ainsi, d'organiser les conditions d'existence de la société » (ibid., p. 216).

La seconde concerne le rapport entre l'Etat et les individus. L'Etat est considéré par Léon Walras comme la représentation de tous les individus qui sont libres d'agir comme ils l'entendent¹.

L'Etat, constitué d'individus autonomes ne doit pas s'analyser en économie politique comme l'agrégation des individus pris isolément. Il doit être

"considéré abstraction faite de la société à laquelle il appartient, ou chaque personne morale envisagée comme accomplissant une destinée indépendante de toutes les autres" (ibid., p. 210).

Il ne fait pas référence à une accumulation de personnes individuelles, à une agrégation d'ensemble d'individus.

"L'Etat n'est pas la collection pure et simple des individus, comme aussi l'armée n'est pas la collection pure et simple des soldats, l'intérêt et le droit de l'Etat ne sont pas purement et simplement l'intérêt et le droit de tous les individus par opposition à l'intérêt et au droit de chaque individu, non plus que l'intérêt de l'armée n'est purement et simplement l'intérêt de tous les soldats par opposition à l'intérêt de chaque soldat (...) L'Etat a une existence qui lui est propre et qui dépasse la somme des existences de tous les individus qui en font partie (...)

¹ En plus de ces deux fonctions, l'Etat va pouvoir, par son autorité, lutter contre les aspects négatifs de certaines situations de marché dans lesquelles les entrepreneurs viennent prélever, à leur profit, une certaine portion de la richesse échangée en fixant un prix de vente largement supérieur au prix de revient. Il va ainsi pouvoir canaliser les effets négatifs de la concurrence lorsqu'elle est nocive. Ce troisième aspect sera étudié par la suite. Pour le moment, le rapport va consister à comprendre la place de l'Etat en fonction de celle de l'individu.

Quand l'Etat fait des lois et les applique, quand il perce des routes et creuse des canaux, quand il ouvre des bibliothèques et des musées, il agit dans l'intérêt de tous les membres d'une société desquels les uns sont vivants, mais desquels un plus grand nombre d'autres ne sont point encore de ce monde, en vertu d'un droit qu'il tient non point du tout des individus dont il se compose, mais de sa nature même. Ainsi, la société est un fait naturel et nécessaire, et non point conventionnel et libre, que l'individu et l'Etat sont deux types sociaux équivalents, et que, dans toutes les catégories sociales, le droit naturel de l'Etat vaut le droit naturel de l'individu" (Walras, 1867 ; 1990, p. 136-137).

Même si les individus sont considérés comme ayant des destinées indépendantes, ils vont tous être placés sur un pied d'égalité du point de vu de l'Etat. Son rôle est de les considérer comme des citoyens égaux et non comme des êtres ayant des spécificités physiques ou intellectuels¹.

"les services d'Etat sont ceux qui intéressent également et au même degré tous les citoyens (...) Il n'y a donc ni riches ni pauvres dans l'Etat, et quand l'Etat agit, il n'y a que des citoyens égaux agissant tous également" (Walras, 1861 : 2001, p. 469-470).

Pour comprendre cette institution, Léon Walras se sépare des philosophes de l'état de nature qui considèrent l'Etat comme un contrat consenti entre tous les citoyens. Il privilégie une analyse fondée sur le fait que la sociabilité est un trait caractéristique de l'espèce humaine. Cette conception n'oppose pas l'état social à l'état de nature, bien au contraire, car l'état de nature est l'état social. Ainsi, l'Etat n'est pas seulement la collection des individus, il en est la collectivité.

"l'Etat n'est point un type conventionnel et libre, c'est un type naturel et nécessaire de la société, tout comme l'individu. Les hommes existent naturellement et nécessairement en société, soit, à certains égards, comme individus isolés, soit, à d'autres égards, comme membres de la communauté ou de l'Etat. Deux types coexistent dans la société, tous deux également naturels, également nécessaires : l'individu et l'Etat" (ibid., p. 436).

Analysés ainsi, l'Etat et l'individu disposent de deux types d'agissements particuliers : le moment où les hommes agissent individuellement et le moment où ils agissent en corps

¹ "ils sont égaux en ce sens qu'ils sont, comme être moraux, des éléments identiques et équivalents de l'Etat" (Walras, 1861 : 2001, p. 469).

d'Etat. Pour les économistes de l'école française, seuls compte les agissements individuels. Ils repoussent a priori toute forme d'intervention collective au nom de la concurrence (liberté) et d'un travail bâclé. Léon Walras se positionne différemment. Nous avons déjà vu sa position en économie sociale. Nous allons voir comment il conçoit cette situation dans son économie appliquée.

De ce que nous avons déjà dit, Léon Walras n'est pas pour une intervention abusive et intempestive de l'Etat. Bien au contraire. Mais il ne veut pas voir les choses de manière bilatérales. Il veut repenser, réétudier l'intervention de l'Etat pour qu'elle ne devienne plus néfaste dans l'activité économique mais au contraire bienfaisante pour les consommateurs. Ce n'est donc pas un socialiste qui voudrait (de manière caricaturale) placer l'Etat au cœur de l'analyse économique mais un penseur qui voit que l'Etat a une place qui doit être discutée, limitée, mais qui surtout doit répondre aux attentes théoriques de l'analyse économique.

Léon Walras annonce alors certains secteurs dans lesquels l'Etat doit agir dont notamment celui de l'émission de monnaie.

"Je trouve qu'en France l'Etat s'acquitte au moins aussi bien de la tâche de nous fournir une monnaie de bon aloi que l'industrie privée de celle de nous approvisionner d'étoffes de laine sans mélange de coton. Et, quand il n'y réussirait pas, il me semble qu'il n'y aurait pas lieu d'ériger la maladresse de l'Etat français en incapacité de l'Etat en général, pour le dépouiller de ses attributions. La monnaie est une affaire d'Etat" (Walras, 1884 ; 1992, p. 12).

Son action ne doit pas être laissée à l'abandon bureaucratique mais a pour seul objectif la satisfaction des consommateurs.

« Pour éviter cette prélibation onéreuse qu'il y a lieu [la théorie du laisser faire], dans certains cas, de ne plus laisser faire, mais, au contraire, de faire intervenir l'Etat. L'Etat interviendra soit pour exercer lui-même le monopole soit pour l'organiser de façon à ce qu'il soit exercé sans bénéfice ni perte. Ainsi naissent les monopoles économiques fondés sur l'intérêt social à côté des monopoles moraux fondés sur le droit naturel. Ce sont des monopoles privés transformés en monopoles d'Etat ou en monopoles concédés par l'Etat » (ibid., p. 189).

L'Etat va disposer d'un dernier pouvoir : intervenir pour canaliser les effets négatifs de la concurrence lorsque celle-ci ne s'applique plus à l'avantage du client, à travers soit l'organisation de la concurrence, soit sa canalisation ou son remplacement. Cela n'indique pas

que l'Etat doive intervenir systématiquement, mais il a une place importante qui doit être étudiée, décomposée avec précision afin de bien comprendre son rôle et surtout de ne pas abuser de son autorité.

« L'Etat a son rôle comme l'individu a le sien, et il faut avoir confiance en l'Etat dans la limite de ses attributions comme en l'individu dans la limite des siennes. L'Etat se substituant à l'initiative individuelle dans les entreprises industrielles est déplacé ; mais l'individu se substituant à l'initiative de la communauté dans les fonctions publiques ne l'est pas moins. Et, bien entendu, il y a lieu, non seulement de faire la théorie appliquée des fonctions de l'Etat, mais de procéder à l'organisation pratique de l'Etat, et de faire en sorte que le personnel des fonctionnaires de l'Etat soit composé d'hommes ayant suivi des cours universitaires, fait un stage, subi des examens professionnels, et non de gens qui se font surtout connaître comme novellistes ou vaudevillistes » (ibid., p. 212).

C'est bien là tout le travail de Léon Walras de ne pas proposer dogmatiquement une réponse à des questions pratiques, mais à proposer une réponse réfléchie et scientifique. Ce sont les attributions respectives des individus et de l'Etat qui sont alors analysées à travers ce qui est de l'intérêt public (l'Etat) et ce qui est du ressort de l'intérêt privé (l'individu).

3.2 – Intérêt public et intérêt privé

D'une manière générale et en rapport avec les résultats de l'économie pure, Léon Walras considère que les produits doivent être fabriqués par les entreprises en situation de concurrence. Elles défendent leur intérêt privé, contrairement à l'Etat qui soutient l'intérêt public. Mais au vu des recherches de ses recherches, ce serait un abus de doter l'individu de toutes les vertus et l'Etat de tous les vices. Même s'il a souligné que l'initiative individuelle, stimulée par la libre concurrence, effectue mieux que ce soit les services d'intérêt privé ; il l'est aussi de l'initiative collective, sous le contrôle de la publicité et de la discussion, qui effectue au mieux que n'importe qui les services d'intérêt public. Les choses sont fixées en fonction de leur efficacité.

"Toutes les entreprises pourraient, à la rigueur, être supposées collectives, tandis que toutes ne sauraient être supposées individuelles. Le collectivisme de la

production est matériellement possible et n'aurait en lui-même, rien de contraire ni à la liberté ni à l'égalité, ni à l'ordre ni à la justice ; il n'y a là qu'une simple question d'utilité sociale" (ibid., p. 251).

Rien n'est fixé de manière universelle et permanente, notamment du fait de la nature des besoins qui ne répondent pas toujours aux mêmes intérêts¹. Ce sont soit les individus soit la collectivité qui vont mesurer ce qui va être de leurs ressorts :

"Le besoin des services ou produits d'intérêt public est senti par les individus ; le besoin des services ou produits d'intérêt public n'est senti dans toute son étendue que par la communauté ou l'Etat. Les individus ne sentent pas toujours judicieusement leurs besoins, l'Etat non plus ne sent pas toujours judicieusement les siens, si les hommes qui les représentent ont été mal choisis. Cela est fâcheux, dans les deux cas, et il importe de remédier à la cause du mal ; mais il ne s'ensuit pas qu'il faille, dans le second, s'en remettre aux individus du soin de demander les services et produits d'intérêt public ; car il est certain qu'alors ces services et produits ne seraient le plus souvent ni demandés ni offerts, ni produits ni consommés " (ibid., p. 187).

Nous allons étudier successivement ces deux types d'intérêt en commençant par l'intérêt privé (3.2.1 – L'individu et l'intérêt privé) pour poursuivre par l'intérêt public (3.2.2 – L'Etat et les produits et services d'intérêt public).

"Je dois dire mon opinion. Or elle est simple et catégorique² : car je suis d'avis que les services d'Etat sont, ou tout au moins devraient être précisément ceux intéressant également tous les citoyens, et que quant aux services qui n'intéressent pas tous les citoyens ou qui les intéressent tous inégalement, ce sont des services privés et particuliers" (Walras, 1861 : 2001, p. 468).

Nous finirons par examiner la manière dont l'Etat peut intervenir dans l'activité économique grâce aux résultats obtenus notamment en économie pure (3.2.3 – L'Etat et la substitution de la concurrence).

¹ Il en est de même de la part de Léon Walras qui considère n'avoir pas fini le travail de démarcation : « je n'ai pas, même dans mon cours de l'Université de Lausanne, tracé complètement la ligne de démarcation du collectivisme et de l'individualisme en économie politique appliquée. A plus forte raison ne l'ai-je pas fait dans les travaux rassemblés sous le titre d'Etudes d'Economie Politique Appliquée » (Walras, 1895 ; 1992, p. 506).

² S'il annonce un discours catégorique, Léon Walras n'a malheureusement pas pu séparer de manière définitive ce qui est du ressort de l'intérêt public ou de l'intérêt privé.

3.2.1 – L'individu et l'intérêt privé

Pour Léon Walras, les intérêts privés correspondent

"aux services et produits qui intéressent les hommes en tant qu'individus vaquant librement à l'obtention de leurs positions personnelles, c'est-à-dire à la satisfaction de besoins divers et inégaux pour chacun d'eux" (Walras, 1897a ; 1992, p. 186).

Ces intérêts sont pour Léon Walras "à la fois égoïstes et clairvoyants" (ibid., p. 210) et visent à l'obtention de leurs positions personnelles. Cela correspond à des besoins que l'individu personnellement (égoïstement) est en mesure de compter, calculer, supputer et dans des proportions qui sont justes. Il est le plus à même de voir comment sont réellement ses besoins et de prévoir intelligemment leur nombre. Plus particulièrement pour la clairvoyance, les individus vont comparer les intensités d'utilité à la fois des unités similaires mais également des unités différentes des diverses espèces de services ou produits. Il s'agit de laisser pour ces richesses « l'initiative individuelle s'exerçant dans la plénitude de la liberté » (ibid., p. 184).

Une fois que les prix sont connus (criés) les individus voient comment ils vont distribuer leurs revenus entre les différentes marchandises pour obtenir le maximum d'utilité. Il existe généralement pour chaque service et produit d'intérêt privé, une multitude de consommateurs demandeurs qui vont trouver une foule de producteurs offreurs pour leurs vendre ces richesses sociales. Dans ces conditions, la concurrence est à même de fonctionner. Ces paramètres qualifient parfaitement la nature des intérêts privés qui portent sur les services ou produits alimentaires, d'habillement, de mobilier, etc.

Cette classification présentée par Léon Walras n'indique pas explicitement la séparation entre les intérêts publics et les intérêts privés. Son critère de démarcation va être celui de la nature de l'échange. Les intérêts privés, qui proviennent de la clairvoyance des individus, doivent être produits dans une situation de concurrence.

Ce n'est pas le théoricien qui va chercher à proposer une démarcation mais le consommateur. Une fois qu'il connaît les différents biens et services qu'il désire, ce dernier va classer les richesses sociales dans la rubrique des intérêts privés qui doivent être produits par de nombreuses entreprises. Le principe de libre concurrence permettra alors de procurer la meilleure satisfaction possible pour la consommation de ces biens.

Mais cette intervention individuelle liée à l'intérêt privé soumis à la concurrence connaît certaines limites pour certains biens spécifiques :

« Qui s'avisera de construire un fort ou d'organiser une Université pour les vendre ou les louer à l'Etat ? » (ibid., p. 247).

Ainsi, le principe de libre concurrence, qui doit s'appliquer pour la production des richesses d'intérêt privé, ne doit plus s'exercer (pleinement) pour les choses d'intérêt public à défaut de ne pas les voir apparaître sous la seule impulsion des individus.

3.2.2 - L'Etat et les produits et services d'intérêt public

Nous avons vu avec l'analyse proposée par Gustave de Molinari dans l'exposition de la privatisation des services d'intérêt public que cet économiste développait une haine très violente contre les interventions de l'Etat. Cette interprétation est reprise par Léon Walras lorsqu'il parle de l'image des agents de l'Etat caricaturée par l'école française :

"L'Etat, dit-on, représenté par des fonctionnaires désintéressés et indolents, ne peut pas s'occuper d'aucune exploitation. Les emplois de chemin de fer deviendraient, dans leurs mains, des sinécures grassement payées, à distribuer par le népotisme et le favoritisme politiques. Construites et exploitées par un tel personnel, les lignes de chemins de fer coûteront cher et ne rapporteront rien. Au lieu de ces bénéfices qui seraient consacrés au développement du réseau (en cas de concurrence), l'Etat fera des pertes qui retomberont lourdement sur les contribuables" (Cours, 1996, p. 510).

Pour Léon Walras, les économistes de l'école française qui tiennent un discours si tranché, n'ont pas servi la science économique et bien au contraire ont porté une confusion au sein de la population.

"Les économistes qui, comme Dunoyer ou Bastiat, ont méconnu la distinction entre l'intérêt public et l'intérêt privé, et prétendu livrer les services publics à la libre concurrence, ont-ils commis une méprise que leur ton d'assurance et de plaisanterie ne rend que plus lourde et plus inexcusable. Ils ont compromis la science politique autant que la science économique ; ils ont porté la confusion dans toute la science sociale" (ibid., p. 485).

Léon Walras ne renie pas du tout l'application de la libre concurrence mais il propose de l'appliquer avec connaissance de cause et non de manière dogmatique. Ses propos laissent entendre que les économistes français sont farouchement contre toute forme d'intervention de l'Etat dans une problématique assez simple : pour ou contre. La situation à partir des années 1870-1880 (période de grande production intellectuelle pour Léon Walras) ne sont pas tout à fait les mêmes. Les paroles des économistes comme Charles Dunoyer et Frédéric Bastiat ne sont plus celles des économistes contemporains. Joseph Garnier dira ainsi que

*« l'autorité publique, représentées par les diverses branches de l'administration, intervient **en fait** plus ou moins » (Garnier, 1873, p. 136).*

Quelques années après, Leroy-Beaulieu de rajouter :

« Pendant que, dans l'ordre des idées, un grand nombre d'écrivains abandonnaient l'ancienne conception de l'Etat réduit à ses attributions simples et peu nombreuses, tous les pays de l'Europe, aussi bien la Grande-Bretagne que les nations du continent, se mettaient à faire ingérer l'Etat dans une foule de tâches et de services dont jusque-là il s'était abstenu » (Leroy-Beaulieu, 1900, p. 18).

Léon Walras exagère de ne faire référence qu'aux économistes des années 1830 à 1860 et non à ceux de son époque qui réfléchissent sur les nouvelles questions économiques. Les questions d'intervention de l'Etat dans l'analyse économique ne sont donc pas une chose totalement étrangère aux économistes de l'école française. Léon Walras ne les développe pas car son objectif est bien de repenser le laisser-faire laisser passer de ces économistes à travers la reconstruction de l'analyse économique. De plus, il se base énormément sur les travaux du DEP. Si la plupart des notions n'ont pas évoluées chez les économistes de l'école française entre la publication de cet ouvrage et la fin du XIXe siècle, celle de l'Etat a quant à elle été fortement modifiée.

Léon Walras va donc repartir sur de nouvelles bases face à l'approche économique du DEP.

"Doter l'individu de toutes les vertus et l'Etat de tous les vices. C'est là un abus des principes économiques. S'il est vrai que l'initiative individuelle, stimulée par la libre concurrence, effectue mieux que qui que ce soit les services d'intérêt privé, il l'est aussi que l'initiative collective, sous le contrôle de la publicité et de la discussion, effectue au mieux que n'importe qui les services d'intérêt public. Là où l'esprit politique est formé, la presse libre, les fonctions publiques sont convenablement

remplies, et des magistrats éclairés, de braves officiers, des administrateurs intègres et des savants professeurs font une besogne souvent très considérable et pour une rémunération parfois fort modique" (Cours, 1996, p. 510).

S'il est difficile de cerner les intérêts privés car ils trouvent leur origine dans le choix des hommes, les besoins d'intérêt public paraissent plus facilement accessibles. Pour Léon Walras, il s'agit

"de ceux qui intéressent les hommes comme membres de la communauté ou de l'Etat procédant d'autorité à l'établissement des conditions sociales, c'est-à-dire à la satisfaction de besoins qui sont les mêmes pour tous et qui sont égaux pour tous" (Walras, 1897a ; 1992, p. 187).

Plus concrètement, ce sont les activités de

"la défense du territoire national, des travaux publics, de l'instruction publique, etc. D'une façon générale, les produits ou services d'intérêt privé sont ceux pour lesquels il est possible à l'individu d'établir une courbe de besoin décroissante avec la quantité possédée ou consommée ; les produits ou services d'intérêt public sont ceux pour lesquels cet établissement n'est pas possible à l'individu. Ce sont donc ceux qui, abandonnés aux entreprises privés, ne seraient pas demandés ni produits, du moins en la quantité convenable à l'Etat. Pour cette raison, la production des services publics échappe complètement au principe de la liberté de l'industrie. Il y a plus : cette production est complètement en dehors de la production industrielle proprement dite. C'est à la communauté ou à l'Etat, qui consomme ces services, de les produire"¹ (Cours, 1996, p. 485).

Il pourrait arriver que l'Etat trouve dans la concurrence les moyens de satisfaction des besoins d'intérêt public, mais ce n'est qu'exceptionnellement. Généralement, il s'agit de biens qui ne seraient pas produits ou mal produits par des intérêts individuels. Cette position justifie alors le monopole pour les biens ou services qui répondent à un intérêt public et dont la libre concurrence n'apporterait pas la plus grande satisfaction possible pour les consommateurs et la société. Les entreprises en libre concurrence ne seraient pas en mesure, pour ces différents besoins, de ressentir les quantités nécessaires et pour l'Etat, ces entreprises ne leur fourniraient pas la sûreté de l'approvisionnement.

¹ "les dépenses collectives ou communes, la défense du territoire national, l'administration des affaires publiques, la sécurité, le justice, etc., sans doute aussi l'instruction élémentaire des citoyens" (Walras, 1861 : 2001, p. 437).

La libre concurrence et l'ajustement des échanges par les prix ou les profits, s'ils constituent la base de référence de l'analyse économique, n'en constituent pas le seul élément. Ce discours s'inscrit parfaitement dans l'approche des économistes de l'école française. Ainsi, Joseph Garnier indique que l'Etat à

« l'obligation de rendre quelques services indispensables ou très-nécessaires d'utilité publique que la société ne peut attendre de l'industrie privée, soit parce que cette industrie n'est pas encore assez développée, soit parce que ces services ne seraient pas suffisamment rétribués par le public » (Garnier, 1873, p. 139).

Le champ couvert par Joseph Garnier est même plus étendu que celui de Léon Walras. Il s'agit des routes, des lignes de chemin de fer, des voies de navigation, de la salubrité des rues, de l'instruction élémentaire et supérieure, d'établissements de charité, des musées, des bibliothèques, des monuments historiques, etc.

Nous avons dit dans la partie relative à l'étude de l'intérêt privé que les agents sont des êtres égoïstes et clairvoyants. L'Etat, défendant les intérêts publics ne va pas réagir de la même manière et la clairvoyance des individus serait une gageure pour les biens publics. Considérons par exemple le cas des voies de chemin de fer proposé par Léon Walras. Il nous dit qu'en Angleterre, le succès des premières lignes de chemin de fer a poussé les capitaux à se précipiter sans réfléchir vers cette industrie. Les entreprises se sont alors embarquées dans la construction d'embranchements sans fin, ce qui a progressivement réduit leurs propres revenus. Léon Walras considère qu'avec un Etat garant des principes du monopole économique, le développement des chemins de fer aurait été plus important sans crises, troubles ou pertes pour personne.

Mais n'oublions pas que si l'Etat peut avoir la charge de la défense de l'intérêt public, il doit également, et nous le soulignerons par la suite, encourager, favoriser ou imposer la concurrence là où elle doit être ; c'est-à-dire pour la satisfaction des intérêts privés.

- Dans l'intérêt social, l'Etat doit entreprendre la production des services ou produits d'intérêt public que l'initiative individuelle ne produit pas. Par exemple l'eau ou le gaz ;
- Dans l'intérêt social, et sauf exceptions fondées en droit naturel, l'Etat doit entreprendre la production à prix de revient ou concéder d'autorité, par adjonction au

rabais portant sur le prix de vente, la production en monopole des services ou produits d'intérêt privé non susceptibles de concurrence indéfinie ;

Il existe donc deux sortes d'intérêts :

"en matière de travaux publics, par exemple, c'est une chose d'intérêt social qu'il y ait d'une ville à une autre une route ouverte aux relations de toute nature, et c'est une chose d'intérêt individuel qu'il y ait sur cette route des voitures transportant les voyageurs et les marchandises. En matière d'enseignement, c'est une chose d'intérêt social qu'il y ait des écoles primaires où tous les citoyens électeurs acquièrent les notions sans lesquelles l'exercice des droits politiques est impossible ; et c'est une chose d'intérêt individuel qu'il y ait des écoles professionnelles où certains citoyens acquièrent les connaissances nécessaires à la carrière qu'ils ont choisie" (Cours, 1996, p. 516).

Le cloisonnement proposé n'est pas irrévocable. Il est susceptible de nombreuses modifications et il ne faut pas s'arrêter à une position extrême.

"S'il fallait en choisir un absolument [entre intérêt public et intérêt privé], ce ne serait pas à l'individualisme exclusif qu'il faudrait s'arrêter. Toutes les entreprises pourraient, à la rigueur, être supposées collectives, tandis que toutes ne sauraient être supposées individuelles. Le collectivisme de la production est matériellement possible et n'aurait en lui-même, rien de contraire ni à la liberté ni à l'égalité, ni à l'ordre ni à la justice ; il n'y a là qu'une simple question d'utilité sociale" (Walras, 1897b ; 1992, p. 251).

Nous avons la chance de ne pas avoir à en choisir qu'un. Mais nous pouvons tout de même, d'après ce que nous avons dit dans les deux parties précédentes, déterminer un rôle a priori à chacun des membres de l'activité économique : à l'individu pour les intérêts privés et à l'Etat pour les intérêts publics ; toutes proportions gardées pour ce que nous venons d'énoncer.

"C'est l'individu qui ressent et mesure les besoins qu'il a de pain, de viande, d'habits, de meubles ; c'est l'Etat qui ressent et mesure les besoins qu'il a de troupes, de tribunaux, d'écoles, de routes. Il en résulte que comme il y a généralement, pour les services et produits d'intérêt privé, un nombre indéfini de consommateurs, il y a par cela même un nombre indéfini d'entrepreneurs, tandis que comme il n'y a généralement, pour les services et produits d'intérêt public,

qu'un seul consommateur, il n'y a par cela même aucun entrepreneur. Qui s'avisera de construire un fort ou d'organiser une Université pour les vendre ou les louer à l'Etat ?" (ibid., p. 247).

L'élément de référence est et reste les résultats de l'économie pure. L'intervention de l'Etat doit toujours chercher à se rapprocher de l'idéal et non à agir de manière arbitraire.

3.2.3 – L'intervention de l'Etat et la libre concurrence

Nous avons vu que Léon Walras fait référence à des économistes de la première moitié du XIXe siècle, à l'image de Gustave de Molinari¹, pour exposer la relation entre les économistes de l'école française et l'Etat. Or ces derniers considèrent que l'Etat tient une place importante dans l'analyse économique avec des fonctions souvent plus conséquentes que celles attribuées par Léon Walras. Sa nouveauté face aux économistes de l'école française que ce soit face à ceux du début du XIXe ou à la fin de ce siècle, est de repenser la place de l'Etat.

Pour les économistes de l'école française, l'intervention de l'Etat est inconcevable théorique mais inévitable concrètement. C'est donc à contre cœur que ces économistes lui accordent une place (de plus en plus croissante). Lorsque la concurrence ne peut pas intervenir, c'est l'Etat qui prend sa place. Mais pour Léon Walras, son intervention ne doit pas être aveugle. Elle ne doit pas être laissée à sa propre destinée mais guidée par les exigences du marché et les résultats de l'économie pure, appliquée et sociale.

C'est dans cette approche que Léon Walras se singularise face à l'école française, proposant une justification de l'intervention de l'Etat contrôlée, encadrée et qui n'a pas (ou le moins possible) de travers en fonction des résultats de l'analyse de la concurrence. Pour Joseph Garnier, du fait de l'insouciance, de la négligence, des maladies inévitables des institutions publiques, de son manque de mobilité et de diversité, les travaux de l'Etat

*« tout en étant aussi faits et souvent mieux faits que ceux de l'industrie privée, sont naturellement et forcément plus coûteux et plus onéreux pour le contribuable »
(Garnier, 1873, p. 142).*

¹ Dans sa production intellectuelle sur la question de la concurrence absolue.

Deux choses. Tout d'abord la justification de Joseph Garnier est assez légère et la référence à un ordre naturel est superflue. Par ailleurs, ce discours est au cœur de la réflexion des travaux de Léon Walras. Si l'Etat, dans les attributions qui lui sont accordées, peut arriver à faire mieux que l'initiative privée, il faut que cela se réalise sans les inconvénients tant décriés et non justifiés.

Léon Walras va alors proposer sa solution qui est celle d'une intervention de l'Etat nécessaire mais contrôlée et dirigée avec comme objectif les résultats de la concurrence en économie pure. C'est l'aspect fondamental de l'analyse du monde réel (d'un point de vue théorique). Dans les cas dans lesquels l'Etat doit intervenir dans l'activité économique, il doit agir 'comme si' il se trouvait en situation concurrentielle. Tout comme l'entrepreneur unique peut parvenir à mimer les caractéristiques de la concurrence, l'Etat doit agir dans la même logique. C'est là toute la nouveauté de Léon Walras. Introduire les résultats de la concurrence dans l'intervention de l'Etat. Ce dernier doit garder en tête que son objectif est le bien-être des consommateurs et qu'il doit se rapprocher d'une production abondante et juste proportionnée (utile) avec un équilibre général ou le prix de vente unique égalise les frais de production (vrai) et où chacun recevra en fonction de son travail (juste).

L'Etat peut intervenir de deux manières différentes. Soit directement soit par concession. Lorsqu'il agit directement, les hommes d'Etat doivent agir pour la satisfaction maximale des consommateurs par des prestations de qualité et surtout pour un prix le plus faible possible. Lorsque l'Etat accorde des concessions pour assumer la production des richesses sociales d'intérêt public, il doit mettre en place un cahier des charges qui indique que la concession se fasse soit « au rabais sur les tarifs offerts à la clientèle, soit à l'enchère sur le fermage à payer à l'Etat » (Cours, 1996, p. 512). L'Etat doit tout mettre en œuvre pour se rapprocher au maximum de l'idéal économique décrit en économie pure.

3.3 – L'Etat et la substitution de la concurrence

Nous avons présenté jusque-là les éléments qui permettent à l'homme de terrain d'arbitrer dans les différents secteurs de production entre une production laissée à l'Etat en situation de monopole (avec comme objectif les résultats du modèle d'économie pure) ou une production abandonnée à l'intérêt privé en situation de libre concurrence. L'Etat va avoir une dernière

action en rapport avec la concurrence qui va consister à intervenir pour pallier certaines situations transitoires et ce dans l'intérêt social.

Il s'agit de situations dans lesquelles l'Etat va mettre en marche, va organiser la concurrence (3.3.1 – L'Etat organise la concurrence). Il donne alors « un coup de pouce » pour initier ou organiser la production d'une richesse sociale. Sa seconde action concerne des situations dans lesquelles la concurrence va apparaître comme nocive pour les consommateurs (3.3.2 – L'Etat canalise ou remplace la concurrence lorsqu'elle est nocive).

3.3.1 – L'Etat organise la concurrence

Léon Walras s'est intéressé à deux éléments dans lesquels l'Etat pouvait organiser la concurrence. Il s'agit tout d'abord des services producteurs puis des marchés des produits. En ce qui concerne le marché des services producteurs, Léon Walras s'est focalisé sur la question du marché du travail. Deux solutions sont généralement utilisées pour résoudre le problème des grèves : l'arbitrage et l'échelle mobile. Ces deux méthodes lui apparaissant comme insuffisantes. Il préconise plutôt une intervention rationnelle de l'Etat.

Pour étoffer son analyse, il ne fait pas référence qu'aux grèves qui concernent le niveau de rémunération.

« Les grèves portent, pour les deux tiers, sur la question du prix du travail ou du salaire et, pour un tiers, sur les autres conditions du travail : conditions de moralité, d'hygiène, travail des enfants et des femmes, durée du travail en général » (Walras, 1897b ; 1992, p. 252).

La baisse des prix (nominale ou réelle), vaut dans des industries en pertes d'activités, dans lesquelles les entrepreneurs veulent baisser la production pour maintenir les prix. La grève va alors naître de cette situation et la solution ne se trouve pas dans une réponse pénale, mais dans une réponse économique.

Léon Walras a souligné dans les EEPP que lorsque l'offre d'un service producteur est supérieure à sa demande, on peut affirmer qu'il existe au même moment au moins un autre service où la demande est au contraire supérieure à l'offre, pour des biens et services substituables. Il y a donc un moyen de maintenir, pour Léon Walras, l'égalité entre l'offre et la demande sans variation ou avec une variation insensible des prix. Ainsi, la suppression de

la grève pourra être obtenue si l'Etat intervient rationnellement en améliorant la situation du marché du travail en l'orientant, l'organisant, en l'éclairant afin que les travailleurs puissent se porter des entreprises à salaire en baisse aux entreprises à salaire en hausse.

Cette solution fait bien évidemment écho aux Bourses du Travail imaginées par Gustave de Molinari dans les années 1840-1850. Mais la particularité ici, c'est qu'il reviendrait non pas à l'initiative privée d'instaurer un tel système mais à l'intervention de l'Etat. L'objectif de Léon Walras réside uniquement dans la mise en place d'une tentative d'information parfaite du marché du travail ; tandis que Gustave de Molinari proposait également d'utiliser les voies de chemin de fer pour déplacer les travailleurs.

Pour les marchés des produits, deuxième domaine dans lequel l'Etat peut intervenir pour organiser la concurrence, Léon Walras dénonce des procédés frauduleux qui éloignent, qui troublent la formation naturelle des prix.

"C'est une mine à exploiter que la recherche et la dénonciation des abus qui empêchent la hausse ou la baisse naturelle des prix des marchandises et sa facile transmission du marché des produits au marché des services : le crédit à la consommation qui fausse, à l'origine, la demande effective, la réclame qui surélève le prix de revient, la mode qui fait varier excessivement le prix de vente, l'émission des billets de banque, par la mobilisation des stocks en magasin représentés par des effets de commerce, qui l'exagère, etc." (ibid., p. 280).

Pour Léon Walras, il revient à associer étroitement, comme on doit le faire, la responsabilité personnelle à la liberté, à l'initiative et à la propriété privée. Une mauvaise habitude a été prise de vouloir, quand les affaires vont mal, socialiser les pertes tandis que dans les moments de prospérité, les individus tentent une appropriation individuelle des profits.

Une des principales choses à faire de la part de l'Etat serait de faire prendre conscience que l'initiative individuelle et la propriété privée sont inséparables de la responsabilité personnelle. En revendiquant les profits, il faut accepter également les risques de perte. En supprimant au maximum toutes les entraves à la formation naturelle des prix pour qu'ils se rapprochent au maximum du modèle de la libre concurrence, il sera possible de se diriger vers la situation idéale de l'équilibre économique général.

Léon Walras vise ici toujours à informer au maximum le consommateur pour lutter contre les entreprises qui abuseraient de certaines situations. L'Etat organise ainsi les situations de concurrence au profit toujours des consommateurs et du progrès de la société.

3.3.2 – L'Etat canalise ou remplace la concurrence lorsqu'elle est nocive

L'économie sociale, pure et appliquée a montré que la libre concurrence permet d'aboutir à l'équilibre général et d'obtenir le maximum d'utilité et de production. Cette concurrence qui apporte de si beaux fruits peut malheureusement être perturbée par l'agissement de certains individus

"a côté de la concurrence loyale, honnête et utile, se manifeste la concurrence déloyale, déshonnête et nuisible, procédant par la fraude, la falsification et l'imitation illicite, c'est-à-dire par la spoliation déguisée du producteur ou du consommateur, ou de tous les deux à la fois" (Le Hardy de Beaulieu, 1866, p. 101).

Pour résoudre certaines situations qui apparaissent comme nocives pour les consommateurs, Léon Walras va proposer une intervention de l'Etat qui a pour objectif de corriger certains effets pernicioseux. L'Etat doit tout d'abord intervenir pour canaliser la concurrence. Cette rubrique concerne deux cas de figure que sont la spéculation boursière et le machinisme.

Pour le problème de la spéculation boursière, Léon Walras considère que l'Etat doit intervenir à partir du moment où de nombreuses victimes se font dépouiller de leurs ressources

« Jouer à la bourse contre les crédits immobiliers et les banquiers qui y font la hausse et la baisse, c'est jouer un jeu qu'on ne sait pas contre des adversaires qui connaissent vos cartes. Mais puisque, paraît-il, le moment n'est pas encore venu où les mœurs se passeront ici du secours des lois, nous consentons volontiers à ce que les portes de la bourse soient fermées à ceux qui n'ont rien à y faire (...) pour que ce qui perdent de l'argent à la bourse, de ces pères de famille, dont nous entretenons journellement les romanciers et les dramaturges, engloutissent dans

les jeux de bourse la dot de leur femme et l'héritage de leurs enfants » (Walras, 1895 ; 1992, p. 430).

L'autre élément pour lequel l'Etat doit intervenir pour canaliser la concurrence concerne le machinisme et les conséquences désastreuses au niveau de la longueur excessive de la journée de travail et le travail des enfants dans les manufactures. L'utilisation des machines est conforme aux critères retenus par Léon Walras dans l'étude de l'économie sociale et appliquée, c'est-à-dire conforme à la justice et à l'intérêt. L'Etat doit intervenir non pour faire disparaître le machinisme mais pour ménager les transitions.

« Quand on introduit une machine pour la fabrication d'un produit, on réduit évidemment la demande du service travail en vue de cette fabrication ; mais, évidemment aussi, on réduit le prix de ce produit. Les consommateurs réaliseront, par conséquent, du fait de l'emploi de la machine, une économie qu'ils emploieront à demander plus de tous les produits, c'est-à-dire plus de service travail. Il n'y a donc en définitive, que déplacement et non réduction de la demande de travail : ce n'est qu'une transition à ménager » (ibid., p. 480).

L'Etat doit donc intervenir pendant cette période de transition pour laisser par la suite à la concurrence la possibilité d'apporter des produits aux prix les plus faibles, toujours égaux aux prix de reviens.

Il doit également intervenir pour remplacer la concurrence lorsqu'elle est nocive. Ce remplacement concerne trois secteurs qui sont :

- Les chemins de fer car c'est un service public, au caractère de monopole et dont l'Etat doit s'emparer de par la nature même de cette industrie.
- La durée du travail devient pour un entrepreneur sous le régime du laisser faire, indéfinie. Mais le travailleur ne peut travailler pendant 24 heures, il faut donc fixer un maximum qui ne peut être déterminé que par l'Etat suivant une exigence de moralité et d'hygiène. Cela suppose bien évidemment une entente internationale.
- La création de monnaie.

Léon Walras justifie l'intervention de l'Etat, au point de vue de la justice et de l'intérêt, par l'expérience qui démontre la supériorité de certaines actions sur d'autres.

Le travail théorique en économie appliquée est maintenant fini. Léon Walras distingue donc la concurrence du monopole. En repartant des travaux de l'école française, il étudie l'Etat qui est associé au monopole. Nous avons donc d'un côté la concurrence qui va s'appliquer pour les richesses sociales d'intérêt privé et l'Etat en monopole qui s'occupe des richesses sociales d'intérêt social.

Le théoricien fini ainsi son travail théorique avec la particularité des travaux de Léon Walras qui repose tout d'abord sur la distinction entre intérêt individuel et intérêt public et d'autre part sur la nature de l'intervention étatique. Pour le premier point, Léon Walras a tenté de montrer les éléments qui permettent de séparer ce qui est du ressort de l'individu de ce qui est du ressort de la collectivité. Malheureusement pour nous, la nature des richesses sociales qui rentrent dans la première ou la seconde catégorie n'est pas immuable. Il faut donc se fier aux individus qui savent mieux que quiconque ce qui est de leur ressort et qui doit être produit sous l'emprise de la concurrence. Les autres richesses sociales, que personne ne veut produire ou qui seraient mal produites en situation de concurrence doivent être gérées par l'Etat.

Le dernier point concerne l'intervention de l'Etat. Lorsque ce dernier doit produire les richesses sociales d'intérêt public, il ne doit pas agir comme en situation monopolistique décrite par les économistes de l'école française, c'est-à-dire en fixant des prix largement supérieurs aux frais de production, avec un service de médiocre qualité et avec un personnel peu soucieux de son travail. Il doit agir avec comme objectif principal les résultats de l'économie pure. Il agit soit directement soit par concession et garde toujours pour objectif les notions d'enchère et de rabais caractéristiques de l'analyse de la concurrence. C'est le mot Etat qui est toujours mal considéré par les économistes de l'école française. En lui substituant un autre terme, Léon Walras aurait pu être compris dans son souci constant de prouver la supériorité de la concurrence et de trouver le meilleur moyen de se rapprocher de l'idéal théorique lorsque la situation concrète l'interdit.

Le théoricien et l'homme d'action disposent maintenant de tous les éléments pour appréhender le monde réel. Le dilemme n'est plus comme pour les économistes de l'école française entre concurrence et monopole mais entre concurrence et une intervention de l'Etat qui agit comme en situation de concurrence. Les résultats de l'économie pure sont et restent les seuls éléments de référence. Dans une dernière section, nous allons examiner la manière dont on va pouvoir appliquer tous ces résultats à travers l'exemple des chemins de fer.

IV – L’illustration de l’économie appliquée : les chemins de fer

La question des chemins de fer est très importante au XIXe siècle qui en voit sa naissance et son développement. Elle pose de sérieuses questions aux économistes que ce soit pour l’expropriation des terres privées au profit de l’intérêt social, pour la construction des voies et pour l’exploitation des machines. Léon Walras n’est pas indifférent à ce thème.

C’est un sujet qu’il a traité très tôt dans sa période de création intellectuelle et qui, sous sa forme actuelle, a été refusé par le *Journal des Economistes* en 1875. C’est pourtant sur la base de cet article qu’il a organisé son *Cours d’Economie Appliquée* à Lausanne, notamment sur les parties relatives aux exceptions au principe de libre concurrence et à l’analyse du monopole, c’est-à-dire à la prise en compte des modèles se rapprochant du réel.

Cet exemple concret va nous permettre d’illustrer tout ce qui a été dit en économie appliquée, de montrer la manière dont le cadre théorique de l’intervention de l’Etat se met en place concrètement. Cet exemple va être d’autant plus important qu’il sous-entend une relation très particulière avec les économistes de l’école française et une nouvelle fois le DEP qui tient une place fondamentale dans l’économie appliquée de Léon Walras.

Le premier travail à faire consiste à rappeler le cadre théorique de l’économie appliquée. Il ne s’agit pas ici de vouloir appliquer de manière dogmatique la concurrence mais au contraire à analyser la richesse sociale pour savoir si elle est du ressort de l’intérêt particulier ou de l’intérêt social (4.1 – Les chemins de fer pour Léon Walras). Sur la base de ce cadre théorique, Léon Walras va proposer une approche innovante en distinguant les voies de chemin de fer (4.2 – Les voies de chemin de fer) aux moyens de locomotion (4.3 – Les trains). Pour finir, nous jugerons des raisons de l’intervention de l’Etat (4.4 – Les raisons de l’intervention de l’Etat) en rapport avec le travail de Jules Dupuit.

4.1 – Les chemins de fer pour Léon Walras

Les chemins de fer ont particulièrement intéressé Léon Walras. N'oublions pas qu'il a travaillé pendant trois ans pour la Compagnie des Chemins de Fer du Nord. Par ailleurs, ce nouveau moyen de transport intéresse l'économiste qui voit dans cette nouvelle industrie le moyen de présenter sa théorie économique adaptée au monde réel. L'article qu'il propose en 1875 pour le JDE sera publié vingt ans plus tard dans *Revue du Droit Public et de la Science Politique en France et à l'Étranger*. Cet article, dont la base repose sur une économie pure déjà constituée, contient de nombreux éléments qui au cœur de la trame de fond de ses *Cours d'Économie Politique Appliquée*¹.

Les discussions autour des chemins de fer sont très nombreuses au XIXe siècle². Ce nouveau moyen de transport pose de nombreuses questions sur son mode de construction, d'organisation et de gestion. Le débat revient sur les éléments que nous venons de signaler entre l'intérêt public et l'intérêt privé, entre une organisation monopolistique dirigée par l'État et des entreprises privées soumises à la concurrence. Léon Walras sait parfaitement qu'en ne se présentant pas comme un défenseur absolu du laisser faire, laisser passer, il s'oppose aux économistes de l'école française.

"La construction et l'exploitation des chemins de fer par des compagnies privées sont des applications [pour les libéraux en général et pour Michel Chevalier en particulier qui a écrit l'article des chemins de fer dans le DEP] du principe de la liberté de l'industrie ou de la liberté du travail ; et tout homme qui ne sera pas partisan de ces systèmes sera un adversaire du principe de la liberté de l'industrie ou de la liberté du travail, un ennemi de l'économie politique, tranchons le mot, un socialiste" (Walras, 1897a ; 1992, p. 184).

Ce que regrette Léon Walras pour l'analyse des chemins de fer comme pour la plupart des analyses proposées par l'école française, c'est le manque de démonstrations, c'est l'application du principe de la concurrence sans aucune réflexion sur ses bienfaits ou ses méfaits, c'est d'imposer une solution sans la justifier

"C'est d'affirmations gratuites surtout que nous sommes las, et ce serait surtout de démonstrations rigoureuses que nous aurions besoin" (ibid., p. 185).

¹ Pour plus de détails sur ce point, consulter l'article de Potier (1999), pages 63, 64 et 66.

² « On a écrit des milliers de volumes ou de brochures sur le sujet » (Leroy-Beaulieu, 1900, p. 205).

Pour l'analyse des chemins de fer comme sur d'autres facettes de l'analyse économique dont celle de la concurrence, ce ne sont pas tant les conclusions qui posent problème que le manque de démonstration.

"Ce que nous reprochons, en somme, à M. Michel Chevalier, c'est moins encore de conclure en matière de chemin de fer à la liberté de l'industrie et du travail que de ne fonder cette conclusion sur aucune base quelconque, soit rationnelle soit expérimentale¹" (ibid., p. 185).

La question de chemins de fer fait ressortir le problème de l'évolution des pensées au sein de l'école française. Le discours de Michel Chevalier du DEP n'est pas révélateur de la situation contemporaine de Léon Walras. De plus, ce dernier dispose, lorsqu'il s'intéresse à la question des chemins de fer, d'un cadre d'analyse beaucoup plus complet et aboutit que celui de l'école française. Ainsi il existe un décalage entre le discours de Léon Walras sur les économistes de l'école française, voyant en eux ceux du DEP et non ses contemporains².

Les interrogations de Léon Walras sur la concurrence lui ont permis de repenser ce concept face au monopole et surtout face à l'Etat. Son premier travail consiste à différencier ce que les économistes de l'école française ont jusque-là associé, à savoir les voies de chemin de fer et les trains :

« Comme c'est le rôle propre de la science de distinguer par abstraction ce qui est confondu dans la réalité, nous considéreront d'abord la voie ferrée en elle-même, indépendamment des locomotives, voitures de voyageurs et wagons de marchandises qui circulent, sauf à revenir ensuite à l'union de l'une ou de l'autre » (ibid., p. 193).

¹ « A qui persuadera-t-on que le népotisme et le favoritisme y sont inconnus ? Qui ne sait combien l'esprit d'administration et d'exploitation y est médiocre et mesquin ? Mal payer leurs employés, traiter le public en matière exploitable, s'en tenir aux plus hauts tarifs alors même que leur intérêt bien entendu serait de les abaisser ; bref, écumer avec lésinerie et nonchalance un fructueux monopole, voilà ce qu'elles font. Mais au moins, s'écrie-t-on, elles font des bénéfices ! » (Cours, 1996, p. 511).

² Nous ne rentrons pas dans le détail de l'évolution des approches des chemins de fer, nous allons analyser la manière dont Léon Walras conçoit ce cas de figure en rapport avec les économistes de l'école français.

4.2 – Les voies de chemin de fer

Etudions tout d'abord les voies de communication. Pour Léon Walras, ces infrastructures sont un service public (monopole naturel). Tout comme pour les conduites de gaz ou d'électricité, si un seul réseau suffit aux besoins il n'est pas nécessaire d'en mettre d'autres en activité.

Léon Walras complète cette démonstration que nous avons vue lors de l'analyse du monopole naturel par des éléments assez distrayants :

"Il faut des routes ou des chemins de fer pour mettre les agents de la force publique à la poursuite des malfaiteurs ; et c'est faute de voies de communication suffisantes à cet effet que le brigandage subsiste dans certains pays comme la Grèce et la Sicile" (ibid., p. 196).

Cette argumentation singulière n'est heureusement pas la seule fournie par Léon Walras. Les voies de communication forment véritablement un service d'intérêt public, que ce soit pour le transport des marchandises, des hommes d'Etat, des voyageurs. Il fait alors référence à l'argumentaire d'Adam Smith relatif à la recherche d'une sphère des échanges la plus grande possible par l'intervention de l'Etat dans les infrastructures de transport. Léon Walras souligne un aspect original qui concerne à proprement parler sa situation personnelle

"pour les hommes qui se rendent aux divers congrès scientifiques, aux expositions industrielles et des beaux-arts, devenus si fréquents grâce aux chemins de fer" (ibid., p. 196).

Ainsi, parce que les voies de chemin de fer ne concernent pas uniquement le consommateur qui les paie mais également la société dans son ensemble¹, elles sont de service public et ne doivent pas être confiées à la concurrence. Au vu de ces remarques, c'est donc à l'Etat de contrôler, soit directement soit par cession de pouvoir, la gestion de ces infrastructures. Ne serait-ce, et il s'agit d'une dernière argumentation, pour délivrer à l'Etat la gestion des voies de chemin de fer, que pour obtenir des permis d'expropriations pour obtenir des terrains reliant les différentes villes. N'oublions pas que lorsque l'Etat intervient, il ne doit pas pour Léon Walras agir comme dans la situation monopolistique décrite par les

¹ "Il faut avoir sur les yeux le double bandeau de l'individualisme le plus étroit et de l'utilitarisme le plus borné pour ne pas voir que, indépendamment de la façon donnée aux produits par le transport, les voies de communication ont un objet de constituer, de resserrer l'unité nationale ; que, de même qu'une ville sans rues se réduirait à un amas d'habitations isolées les unes des autres, de même un pays sans voies de communication deviendrait une agglomération de districts étrangers les uns aux autres (...) les voies de communication sont des agents essentiels de la civilisation et du progrès en tous sens" (Walras, 1897a ; 1992, p. 197).

économistes de l'école française mais faire tout comme s'il se trouvait en situation concurrentielle, en allant à l'enchère et au rabais.

Même si la libre concurrence permettait l'implantation de différentes voies de communications les unes à côté des autres et que le client puisse bénéficier de prestations à moindre coût, est-ce qu'elle permettrait d'obtenir le bon marché absolu, c'est-à-dire le bon marché qui n'implique pas plusieurs entrées et frais de premier établissement.

« De même qu'une commune ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à enfouir des tuyaux dans les rues, de même l'Etat ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à acquérir des terrains par expropriation entre une ville et une autre » (ibid., p. 197).

Léon Walras fait donc à la fois référence à une analyse théorique proposée par Adam Smith de la mise en place par l'Etat d'infrastructures permettant le développement des échanges mais également d'un argument pratique : « une seule conduite peut suffire à desservir toute une population d'eau de gaz aussi bien que dix conduites » (*ibid.*, p. 197).

La raison « la plus décisive » (*ibid.*, p. 197) qu'évoque Léon Walras pour expliquer ce service public soumis à un monopole d'Etat est une raison purement économique (comptable). Cette approche est assez surprenante dans sa démarche initiée jusque-là car il indique que

« même si l'existence de plusieurs réseaux permettait d'obtenir des prix plus faibles, il aurait "toujours mieux valu obtenir" les produits à un prix de revient dans lequel ne fussent pas entrés de doubles ou de triples frais de premier établissement » (ibid., p. 198).

Cette remarque pourrait faire penser à cette phrase de Léon Walras qui dit qu'en économie appliquée un intérêt inférieur peut laisser la place à un intérêt supérieur. Mais il paraît difficile de comprendre en quoi le prix le plus faible (résultat de l'économie pure) pourrait être un intérêt inférieur dans ce cas précis (notamment pour le consommateur).

Léon Walras change de discours, n'évoque plus comme autorité suprême le droit naturel et les résultats d'économie pure mais un discours repris dans les écrits de Jules Dupuit¹ (qu'il cite pour se justifier) et qui concerne la disparition d'une grande partie du bénéfice

¹ Article *Péage* du DEP.

attendu par les actionnaires¹. Si une nouvelle entreprise vient installer ses voies de chemin de fer à côté de la première, elle vient lui prendre une partie des bénéfices (et des clients)².

La baisse du bénéfice de l'ancienne compagnie ne sera pas compensée par les profits de la nouvelle à cause des frais fixes très importants pour les deux entreprises qui se cumulent ici au lieu de se diviser. Ce n'est donc plus un intérêt pratique (plusieurs voies de communications) qui est avancé mais un argument économique en faveur des entreprises et en relation avec les travaux de Jules Dupuit. Léon Walras pense que la concurrence ne fonctionnerait pas car les entreprises ne trouveraient pas de capitaux suffisants et qu'elles n'arriveraient pas à les rémunérer correctement. C'est une approche vraiment surprenante qui peut s'expliquer par le rapport entre Léon Walras et Jules Dupuit. Avant de développer ce point, analysons avec l'auteur des EEPP la place des trains.

4.3 – Les trains

Nous venons de voir que si une seule entreprise peut suffire pour assurer les voies de communication, il n'est pas alors nécessaire de mettre en place une concurrence directe sur les infrastructures. Bien évidemment, l'Etat ou la société concessionnaire ne devra pas agir en situation de monopole mais se rapprocher de la situation de concurrence en fixant des prix au plus près des frais de production³. Rappelons que c'est la véritable nouveauté de Léon Walras face aux économistes de l'école française. Il ne se contente pas d'associer le monopole à l'Etat. Tout d'abord il a évoqué les différentes natures de monopoles. Par la suite, dans les situations où le monopole est géré par l'Etat, ce dernier ne doit pas agir comme en situation de monopole mais au contraire se rapprocher de la situation de concurrence soit par son action directe soit par les principes qu'il impose aux entreprises concessionnaires.

Lors de l'analyse des routes ou des canaux, Léon Walras préconise, en toute logique face à ce qui a déjà été dit, que la concurrence soit infinie.

¹ Léon Walras a eu un rapport très ambivalent avec l'œuvre de Dupuit, la dénigrant pour son analyse d'économie pure et l'utilisant lorsqu'il évoque l'économie appliquée. Par rapport à l'économie pure : « le premier objectif de Léon Walras consiste à légitimer son œuvre en minimisant les apports de Dupuit (remis en cause de l'équilibre partiel, de la notion de surplus) (...) Dans les Etudes d'Economie Politique Appliquée, la stratégie de Léon Walras sera quelque peu différente. Il rendra hommage à Dupuit, à qui il attribue la théorie économique du monopole ainsi que la différenciation des prix » (Diemer in Baranzini, 2004, p. 52).

² Nous allons revenir sur la comparaison des intérêts dans la section 4.4.

³ Rappelons que lors de mises sous concessions, Léon Walras préconise qu'elles se fassent soit « au rabais sur les tarifs offerts à la clientèle, soit à l'enchère sur le fermage à payer à l'Etat » (Cours, 1996, p. 512).

« Si la route et le canal, considérés en eux-mêmes, constituent un monopole naturel, au moins la traction qui s'y opère rentre dans les conditions de la concurrence par la raison qu'un nombre indéfini de voitures et de bateliers peuvent rouler sur la route ou naviguer sur le canal. Le péage, si on le maintient, se paie à un monopoleur ; mais le fret se paie à des entrepreneurs concurrents » (Walras, 1897a ; 1992, p. 200).

Mais Léon Walras va nous surprendre dans son analyse des voies de chemin de fer en indiquant que pour ce moyen de transport (et uniquement pour celui-là), une seule compagnie doit gérer les convois. La raison évoquée est qu'il paraît impossible de faire circuler un nombre indéfini de compagnies d'exploitation et qu'il conviendrait alors que le loyer de la voie et des véhicules soient payés à un monopoleur.

« la voie constitue un monopole naturel et la traction en constitue un autre essentiellement lié au premier par la raison qu'un nombre indéfini de compagnies d'exploitation ne peuvent faire circuler sur les rails leurs convois de voyageurs ou de marchandises. Ici, le loyer de la voie et le loyer des véhicules et des moteurs, le péage et le fret, tout se paie à un monopoleur. C'est donc par tous ces motifs, une véritable aberration que d'invoquer la liberté de l'industrie en matière de chemin de fer » (ibid., p. 200).

Cette argumentation paraît singulière lorsque l'on remarque celle de Léon Walras sur les routes et les canaux. Si l'on suit le raisonnement global de Léon Walras depuis le début de cette analyse, on ne peut qu'être surpris d'un tel argumentaire puisque la concurrence permettrait ici d'obtenir un intérêt supérieur pour le consommateur face à la situation de monopole. L'argument pratique n'est bien évidemment pas tenable ici car un nombre important (mais pas infini) d'entreprises peuvent faire rouler des trains sur les voies de chemin de fer. Nous pensons que la source de ce revirement provient du travail de Jules Dupuit que nous allons étudier maintenant.

4.4 – Les raisons d'intervention de l'Etat

Pour Léon Walras, les voies de chemin de fer ainsi que les trains doivent être institués en monopole d'Etat économique car il s'agirait de la meilleure solution possible. L'Etat doit

intervenir pour deux raisons. Tout d'abord parce que le transport est d'intérêt public et constitue un service public mais également pour Léon Walras parce que le transport des services ou produits privés est du ressort du monopole naturel.

« Les principes, en ce qui touche à l'industrie des chemins de fer, sont que cette industrie échappe complètement à la règle du laisser faire, laisser passer, d'abord parce que le service des transports d'intérêt public est un service public, et ensuite parce que le service des transports d'intérêt privé est un monopole naturel et nécessaire ; que les chemins de fer doivent donc être construits et exploités dans les conditions des monopoles économiques, soit à prix de revient, soit au prix de bénéfice maximum, soit par l'Etat lui-même, soit, pour le compte de l'Etat, par des compagnies concessionnaires. En dehors de ces principes, il n'y a qu'erreur, confusion, désordre ; et c'est ce que prouverait au besoin, par confirmation, l'histoire des chemins de fer dans les divers pays de l'Europe et du Nouveau-Monde » (ibid., p. 214).

L'argumentation est assez surprenante chez Léon Walras et pour deux raisons. La première concerne les voies de communication dans leur ensemble. Léon Walras indique que pour toutes celles-ci, les infrastructures doivent être du ressort de l'intervention de l'Etat (intérêt public) et les utilisateurs en situation de concurrence (intérêt privé). Toutes les industries de communication doivent agir ainsi. Les canaux, qui représentaient avant le train le moyen de transport le plus efficace pour les marchandises, était propriété de l'Etat mais son utilisation était laissée à tous ceux qui le désiraient. Mais pour le chemin de fer, et il s'agit d'une exception, les choses doivent être différentes.

Le second argument est une hypothèse sur les écrits de Léon Walras. Il justifie sa position en une seule phrase :

« Dans les chemins de fer, au contraire [d'une route ou d'un canal], la voie constitue un monopole naturel et la traction en constitue un autre essentiellement lié au premier par la raison que, comme nous l'avons dit, un nombre indéfini de compagnies d'exploitation ne peuvent faire circuler sur les rails leurs convois de voyageurs et de marchandises » (ibid., p. 200).

Tout d'abord la phrase est structurée de manière très étrange pour montrer la spécificité des voies de communication. Par la suite, nous pensons que Léon Walras fait

référence aux arguments énoncés par Dupuit¹ pour justifier cette situation de monopole. Il cite son article *péage* du DEP. Ces travaux constituent donc une base d'analyse pour Léon Walras comme il l'a fait jusque-là pour de nombreux concepts.

Nous pensons que Léon Walras a fait un peu fausse route en utilisant ces arguments. Comme nous l'indiquions, c'est un intérêt supérieur (la rémunération des actionnaires) qui serait privilégié au profit d'un intérêt inférieur (le prix bas issue de la concurrence). Cette situation est vraiment paradoxale par rapport à l'effort de Léon Walras de fonder l'ensemble de ses travaux sur la détermination de la place première de la concurrence avec comme idéal son système centré sur l'économie pure.

Il s'agit peut-être d'une mauvaise interprétation de notre part mais qui est fondée sur d'autres éléments. Jules Dupuit est un économiste à part dans le paysage de l'école française. Il est avant tout ingénieur (utilisant les mathématiques) mais également défenseur d'un libéralisme proche de celui de Gustave de Molinari². Il lui ressemble ainsi sur certains points tout en s'opposant totalement sur d'autres. Lorsque dans l'article *Péage*, il indique que les voies de chemin de fer doivent être dirigées par l'Etat, Léon Walras voit chez lui un allier à sa cause. Il peut se dire : même un économiste extrême, défendant ardemment le laisser faire, laisser passer, peut-être pour une intervention de l'Etat en dehors de ses fonctions régaliennes.

Léon Walras a, pour nous, fait fausse route car les deux économistes ne voient pas les choses de la même manière. Pour Léon Walras, la concurrence peut et doit exister pour les transports sur les routes et les canaux car elle va permettre de proposer le prix le plus faible. Plusieurs compagnies peuvent ainsi utiliser (moyennant péage) des infrastructures qui sont du ressort de l'Etat (de manière directe ou indirecte). Le raisonnement est ainsi exactement le même pour les trains. Les bienfaits de la concurrence sont l'intérêt supérieur et non les rémunérations des actionnaires.

Dans cette approche, Léon Walras arriverait à concilier les différentes attentes de l'économie. Le monopole propose un prix plus fort et donc une répartition injuste, un équilibre non optimum et une production non proportionnée, non abondante et qui est largement supérieur aux frais de production. Grâce à la mise sous concurrence des transports,

¹ Même s'il ne le cite pas, les travaux de Dupuit dans cet article *Péage* du DEP constituent le fondement de ses études relatives aux tarifs des chemins de fer. « Dupuit et Léon Walras trouveront une application de leurs préceptes dans le cadre du transport ferroviaire » (Diemer, 2004, p. 64).

² Consulter notamment le compte rendu fait par Dupuit (1863) de l'ouvrage de Molinari sur les *Questions d'Economie Politique* relativement à la question de la production de sécurité. « Certes, voilà une proposition hardie, et je crois qu'il est impossible de pousser plus loin la foi dans la doctrine de la liberté. Je regrette cependant que l'auteur se soit laissé emporté à cet excès qui, dans une bouche aussi autorisée, compromet un peu la science » (Dupuit, 1863, p. 116).

une partie de ce déséquilibre disparaîtrait car seules les voies de communication seraient concernées par le monopole (qui doit lui-même être entendu dans une optique concurrentielle comme il l'a déjà été mentionné). Léon Walras fait fausse route en proposant un monopole pour l'ensemble des chemins de fer puisqu'il ne fait pas référence aux mêmes arguments que Jules Dupuit.

Dans son article *Péage*, ce dernier fait référence non pas au chemin de fer mais à toutes les entreprises de transport utilisant de grandes infrastructures (frais fixes importants). Il considère que dans ce cas de figure, il n'existe qu'une seule personne qui assure toutes les fonctions.

« Sur les chemins de fer, c'est l'entrepreneur, propriétaire ou fermier de la voie, qui exécute aussi le transport » (Dupuit, 1853, Vol 2, p. 339).

Jules Dupuit ne distingue ainsi pas, pour les voies de communication, la possibilité d'avoir des personnes différentes qui gèrent les voies de communication et les trains. Il va alors proposer ce que Léon Walras a dû trouver de sensationnel (et il a dû être plus que surpris d'avoir un refus de son article dans le JDE alors qu'il reprend les arguments de Dupuit) la mise sous monopole des voies de communication, au nom des actionnaires (argument qui devient argument supérieur pour Léon Walras).

« Les voies de communication, dont la construction et l'exploitation exigent des frais considérables, sont nécessairement des monopoles » (ibid., p. 340).

Mais Jules Dupuit ne raisonne pas sur les mêmes éléments que Léon Walras. Il part de la situation actuelle (cinq concessions données par l'Etat à partir de la répartition des voies de chemin de fer en 1842) pour comprendre le meilleur péage possible pour que les consommateurs puissent emprunter au maximum les trains (plus le péage est faible et plus la fréquentation est importante). Léon Walras a bien indiqué qu'il faut faire abstraction de la réalité pour comprendre réellement le fonctionnement des entreprises de transport¹ mais ne l'applique pas pour lui.

C'est la démarche inverse proposée par Jules Dupuit. Ce dernier part de la situation actuelle pour comprendre comment on pourrait faire au mieux pour la plus grande consommation possible. C'est en ce sens qu'il indique qu'il serait inutile de construire un

¹ « Comme c'est le rôle propre de la science de distinguer par abstraction ce qui est confondu dans la réalité, nous considérerons d'abord la voie ferrée en elle-même, indépendamment des locomotives, voitures de voyageurs et wagons de marchandises qui circulent, sauf à revenir ensuite à l'union de l'une ou de l'autre » (Walras, 1897a ; 1992, p. 193).

second réseau à cause des frais fixes importants. Il n'évoque jamais les différentes situations possibles des compagnies de chemin de fer. Il met même le doute en évoquant à certaines reprises "la" compagnie et à d'autres "les" compagnies¹.

Jules Dupuit est donc bien d'accord pour que les voies appartiennent à une entreprise en situation de monopole (avec notamment pour argument le profit des actionnaires) mais il ne parle pas de la ou des compagnies pouvant les exploiter.

Si Léon Walras considère que pour les compagnies de transport, les moyens de locomotion doivent être soumis à la concurrence sauf pour le cas des chemins de fer, il paraît d'autant plus étrange qu'il n'évoque cette monopolisation qu'en une seule phrase. Nous pensons qu'il a sacrifié ses principes d'une analyse scientifique de l'économie au profit d'une réponse "socialiste" au chemin de fer, une adéquation avec le discours de l'école française qui pour une fois parle de monopole. Son manque de rigueur méthodologique lui fait ici grandement défaut.

Malheureusement, Léon Walras ne justifie pas son argumentation en faveur d'un monopole économique, indiquant uniquement que le fondement en droit ou en intérêt n'intervient pas ici. Il ne faut pas laisser l'initiative individuelle agir dans cette industrie sous peine de voir apparaître les chantages, les luttes acharnées et ruineuses, les crises et scandales. Le problème avec les intérêts égoïstes et clairvoyants c'est que

"à spéculer sur leur aveuglement, on s'expose à des inconvénients certains en vue d'avantages hypothétiques" (Walras, 1897a ; 1992, p. 211).

Ainsi, les voies de chemin de fer ne seront faites uniquement lorsqu'elles seront rémunératrices et abandonnées quand elles seront onéreuses. L'intervention de l'Etat permet quant à elle pour cette industrie une construction progressive des voies de chemin de fer fondée sur les succès progressifs des premières lignes construites pour assurer la construction des suivantes, tandis que si cette industrie était laissée aux intérêts privés,

"le succès [des voies] ne servirait qu'à enrichir une classe parasite de spéculateurs de qui les gains sont sans nulle corrélation avec les chances qu'ils ont courues" (ibid., p. 211).

Léon Walras, sans véritablement prouver ce qu'il énonce, est l'un des premiers à distinguer les voies de chemins de fer et la circulation des trains.

¹ Notamment à la page 343.

« Walras est sans doute l'un des premiers économistes à s'intéresser, au plan théorique, à la distinction entre réseau (infrastructure) et circulation, mais il estime qu'en pratique les deux questions ne sont pas distinctes l'une de l'autre » (Potier, 2006, p. 1820).

C'est là où il fait fausse route, sacrifiant l'intérêt supérieur (la science) à un intérêt inférieur (l'idéologie et le rapprochement avec l'école française).

L'analyse de l'économie appliquée chez Léon Walras avait plusieurs objectifs. Le premier concerne les attentes relatives au mode d'organisation des échanges autour de la notion de concurrence. C'est elle qui permet la juste rétribution du travail (économie sociale), c'est elle également qui permet d'obtenir un équilibre général avec des prix uniques (économie pure), c'est elle enfin qui assure une production abondante, proportionnée avec des prix égalant les frais de production. Nous avons rencontré ici un Léon Walras très surprenant, peu soucieux de nouveauté face aux économistes de l'école française. Son véritable souci en économie appliquée réside davantage dans la compréhension de l'application de la concurrence dans les cas concrets que des attentes en termes de production.

Tout en restant dans le cadre d'une analyse théorique du monde concret, Léon Walras va proposer une approche vraiment novatrice de l'analyse de la concurrence. En se basant sur la vision bipartite de la concurrence et du monopole proposée par l'école française, il en vient à introduire la notion de l'Etat qui va jouer un rôle fondamental dans les cas de production des intérêts publics en agissant tout comme s'il se trouvait en situation de concurrence.

L'Etat n'est plus vu comme une institution qui va intervenir de manière néfaste pour l'activité économique mais au contraire comme une institution nécessaire dans certains cas précis. Il ne s'agit pas qu'elle intervienne pour l'ensemble des richesses sociales ni qu'elle soit absente de toute production. Son action doit être contrôlée et dirigée pour fournir, le cas échéant, les résultats qui se rapprocheraient au mieux de la situation concurrentielle décrite en économie pure.

Il n'est pas, comme il l'indique à Wilhelm Lexis, un partisan de la libre concurrence absolue mais pour une activité économique dont les résultats doivent se rapprocher des résultats théoriques de la libre concurrence. C'est là tout l'apport de Léon Walras qui a

repensé un concept de son utilité sociale à l'analyse théorique de l'échange et surtout ici dans l'explication des paramètres nécessaires pour comprendre le monde réel, le monde concret. Son actualité réside dans la mise en place d'un cadre théorique dans lequel la concurrence est la base de référence de l'analyse économique et qui doit s'appliquer non pas de manière dogmatique mais au contraire de manière réfléchie et structurée.

Léon Walras va nous réserver une dernière surprise face aux économistes de l'école française. Rappelons qu'il a cherché toute sa vie une reconnaissance parmi ces économistes institutionnalisés en France. C'est ce qu'il va tenter à la fin de sa vie en proposant sa candidature pour le prix Nobel de la Paix qui s'inscrit à la fois dans le travail de Frédéric Passy qui a obtenu le premier prix mais également et surtout dans la prise en compte de son analyse économique globale qui utilise tous les résultats que nous venons d'énoncer.

CONCLUSION GENERALE

Notre objectif dans ce travail était de trouver une nouvelle approche de l'analyse des travaux de Léon Walras. La lecture de ses œuvres permet de mettre en avant l'apport d'un courant de pensée important dans sa vie et dans l'édification de ses travaux : l'école française.

Le premier chapitre s'est intéressé à comprendre ce que représente cette école de pensée qui domine l'analyse économique officielle au XIXe siècle dans une démarche d'intégration dans le réseau. Avant l'étude de l'institutionnalisation de cette école, nous sommes revenus sur les valeurs que défendent ces économistes. Bien évidemment il ne s'agit pas de comprendre toutes les valeurs de rassemblement. Cette entreprise semble très complexe au vu des nombreuses approches spécifiques de chacun des représentants de cette école et constitue un véritable travail de thèse à part entière. Nous nous sommes penchés sur les valeurs affichées publiquement par ces économistes en rapport avec les problèmes que rencontrera Léon Walras dans son processus d'intégration.

Ces économistes se regroupent derrière le nom de Jean-Baptiste Say pour défendre leur approche libérale de l'économie à travers la défense du laisser faire, laisser passer dans une vision optimiste de l'analyse économique. Avant d'aborder l'institutionnalisation de cette école, nous sommes revenus sur la question des outils d'analyse pour bien clarifier les éléments réels du rejet soit disant affiché de Léon Walras par les membres de l'école française. En effet, sur la base des travaux de Jean-Baptiste Say, les économistes de l'école française ont tendance à mettre de côté les approches jugées trop scientifiques ou trop incertaines que sont les mathématiques et les statistiques.

La défense du libéralisme contre le socialisme d'un côté et le refus presque systématique de toute forme de scientificité constituent notre base de référence pour l'étude des valeurs de l'école française en rapport avec Léon Walras. Sur cette base, nous avons étudié les différentes institutions qui servent à faire reconnaître la valeur d'économiste à un groupe restreint mais soudé d'intellectuels français. Ces institutions ont été étudiées par le prisme des tentatives d'intégration d'Auguste et de Léon Walras.

La première étape pour qu'une école de pensée puisse exister, consiste à pouvoir faire partager ses connaissances. L'école française va remplir cet objectif par deux moyens : l'enseignement et les publications.

Pour les publications, les économistes de l'école française vont avoir la chance de trouver un éditeur qui va se passionner pour l'économie politique (Guillaumin) et qui va tout mettre en œuvre pour que leurs idées se propagent le plus rapidement possible. A la publication du *Journal des Economistes*, la revue de référence du XIXe siècle, Guillaumin fait paraître la plupart des ouvrages économiques ainsi que le célèbre *Dictionnaire de l'Economie Politique* que Léon Walras cite très régulièrement. Pour ce qui est de la maison d'édition, l'auteur des EEPP publie un grand nombre d'article au sein du JDE et son premier ouvrage. Il existe également d'autres revues dans lesquelles les économistes de l'école française assoient leur position d'économistes officiels comme la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Débats*.

A côté des publications, les économistes de l'école française souhaitent se faire entendre en divulguant leurs connaissances auprès d'auditeurs. Leur mission est donc d'insuffler l'idée d'une discipline économique au cœur des réflexions modernes et donc au cœur de l'enseignement. Le travail est difficile mais ce groupe de pensée, rassemblé en force de lobbying, va y parvenir. Avec Jean-Baptiste Say en tête, les cours vont progressivement s'installer dans des institutions prestigieuses telles que le Conservatoire des Arts et Métiers ou le Collège de France. Ce début n'étant pas suffisant, les économistes de l'école française poursuivent leur travail et obtiennent des postes dans les grandes écoles ou, à partir des années 1860, dans des conférences libres qui se déroulent dans les grandes villes de France.

La dernière conquête sera celle de l'enseignement universitaire. Malheureusement pour les membres de cette école, la mise en place de l'économie dans les universités françaises va davantage symboliser le début de leur déclin qu'un aboutissement honorifique. En effet, pour pouvoir enseigner à l'université, les nouveaux enseignants doivent être titulaires d'un doctorat en droit, ce que malheureusement très peu d'entre eux disposent. Ce sont donc de nouveaux noms qui vont apparaître et qui vont, pour ceux qui s'intéressent vraiment à cette discipline, proposer une approche différente du libéralisme défendu par l'école française.

Léon Walras n'est bien évidemment pas resté indifférent à ces tentatives d'enseignement et a cherché à obtenir une chaire. Mais cette entreprise n'est pas sans difficulté et Léon Walras s'est confronté à deux difficultés. La première, c'est sa difficile

intégration dans le réseau. N'étant pas considéré comme un économiste de premier rang, il n'a pas pu obtenir une chaire dans les lieux d'enseignement dominés par l'école française, dont notamment le Collège de France, pour laquelle il gardera un amer souvenir. Pour l'université, Léon Walras a été ici confronté à un problème administratif. Il ne dispose pas du doctorat de droit, condition indispensable pour pouvoir candidater.

Léon Walras sera grandement touché par ces échecs. Avec ses découvertes en économie pure, il pensait obtenir un poste qui correspondait à ses qualités d'économiste scientifique. Mais l'intégration dans le réseau de l'école française passait par d'autres valeurs, surtout celles liées à la défense du libéralisme. En s'affichant à plusieurs reprises comme socialiste, il a pris alors la place d'un économiste écouté car professeur d'économie politique à Lausanne mais pas nécessaire dans le clan fermé du petit groupe d'économistes qui dirige cette école de pensée et qui tient les places stratégiques et institutionnelles dont celles au sein de la Société d'Economie Politique et surtout de l'Institut de France.

Même si Léon Walras a côtoyé ces institutions, il n'a pas réussi à gravir les échelons de la réussite et de la reconnaissance qui s'ensuit. Ecrire des ouvrages ne suffisait en effet pas pour atteindre l'élite française. Il s'en est suivi, depuis son apprentissage de l'analyse économique jusqu'à la fin de sa vie, une relation toute particulière avec ces économistes et leurs pensées. Léon Walras a cherché non pas à se placer au même niveau qu'eux mais à aller de l'avant et à prouver de manière rationnelle et scientifique ce qu'ils se contentaient d'énoncer sans justification. C'est cette relation particulière qui nous a poussé à comprendre la construction de son œuvre au regard de ces économistes.

Tout commence avec la première partie de ses écrits de jeunesse : l'économie sociale. Nous sommes revenus tout d'abord sur ce que représente la question sociale en examinant la détresse du monde ouvrier du XIXe siècle. Léon Walras comme l'ensemble des économistes de l'école française, est très touché par cette situation, veut chercher une réponse scientifique à ce problème grâce à l'instauration de la science sociale. Son objectif ne consiste pas à détruire l'ordre social existant mais à le perfectionner d'après les résultats établis par de véritables recherches. Avec son premier ouvrage sur Proudhon, il arrive à s'accaparer des codes de l'école française, rentre en contact avec eux. Cette situation particulière se traduit dans ses propos.

Il reprend les analyses existantes et va proposer sa solution à la question sociale par la présentation de sa conception de la justice sociale. Celle-ci n'est pas indifférente à l'approche des économistes de l'école française tout en cherchant à concilier deux paramètres a priori

contradictoires que sont l'égalité et la liberté. Pour cela, il fournit un travail très complet sur l'ensemble des paramètres relatifs à la question de la répartition des richesses : propriété, impôt, Etat, liberté et égalité.

Il en arrive à déterminer sa conception sociale qui repose sur un slogan : « égalité des conditions, inégalité des positions ». Cette approche peut paraître ambivalente à première vue avec les travaux de l'école française car elle est en accord avec ces économistes sur la question de la liberté mais se trouve en opposition sur la facette égalitaire. Dans un travail de compréhension et notamment de la place de l'Etat, nous avons soumis l'idée que son travail ne consistait pas à s'opposer mais au contraire à conforter les économistes de l'école française dans leurs propos. Pour ce qui est de l'inégalité de position, cela ne pose aucun problème puisque cette partie de la conception de la justice sociale de Léon Walras est exactement la même que celle des économistes de l'école française.

Pour l'égalité de conditions, il faut examiner les travaux de Walras dans ce qu'il a voulu dire, aller exploiter cette maxime et ne pas se cantonner à quelques mots qui ont pour vocation de rassembler, de se faire reconnaître mais pas d'expliquer. Le projet de Léon Walras réside dans la liberté totale attribuée aux individus. Mais il existe un problème face à cette liberté de l'individu : l'Etat. Celui-ci, qui doit intervenir dans la société, doit trouver des ressources. Or, en captant une partie des richesses des individus pour son propre fonctionnement, il enfreint la liberté individuelle de pouvoir faire ce qu'il veut de ses richesses. Grâce à son analyse de la propriété et de l'impôt, Léon Walras trouve le moyen pour l'Etat de se financer (grâce aux revenus des terres agricoles). Il va pouvoir établir ses fonctions sans perturber la liberté des échanges. Quant à la partie de sa conception de la justice sociale qui considère l'égalité de conditions, elle ne perturbe pas fondamentalement les idées de l'école française car les fonds ne sont pas pris sur le travail de l'homme et les conditions ne sont pas précisées.

Il existe tout de même un problème qu'est celui de la propriété. Pour trouver son financement, l'Etat s'accapare les terres, substituant la propriété individuelle à la propriété collective. Nous considérons quant à nous qu'il s'agit d'un moindre mal au vu de la place accordée à la liberté qui devient pleine et entière et de l'appropriation des terres qui ne touche pas au travail de l'homme.

Léon Walras est tout de même touché par un problème dans ces réflexions. Une fois qu'il a montré sa conception sociale, il lui manque, comme lui fait remarquer Lambert-Bey, une démonstration rigoureuse de l'efficacité de la concurrence dans la détermination des prix

et donc indirectement dans la répartition des richesses (car certains pourraient récupérer plus ou moins que ce qu'ils ont donné à l'échange). Son nouvel objectif va donc consister à prouver scientifiquement ses propos et surtout ceux de l'école française. C'est ce qu'il fait en s'attaquant à la partie la plus célèbre de son œuvre : l'économie pure.

Cette branche de l'économie constitue véritablement chez Léon Walras une étude qui sert à dépasser les travaux de l'école française. Il ne s'agit pas de montrer qu'ils n'ont rien compris à cette discipline mais au contraire à prouver ce qu'ils ne font qu'énoncer. Il s'inscrit ainsi parfaitement dans la poursuite d'un travail sur la base d'une nouvelle réflexion basée principalement sur les démonstrations mathématiques et l'utilisation de la méthode rationnelle. Sur ces bases scientifiques, Léon Walras revient tout d'abord sur l'analyse de la concurrence. Examiné sous un nouveau regard, ce concept devient le régime hypothétique de libre concurrence absolu fondé sur le mécanisme de l'enchère et du rabais.

Grâce au concept de concurrence remanié et d'outils adéquats, Léon Walras parvient enfin à montrer que la concurrence va être au service de la détermination de l'équilibre. On obtient ainsi un prix unique et juste avec une redistribution des richesses conforme aux conditions de départ. Cette étape constitue véritablement une relation de dépassement souhaitée par Léon Walras face aux économistes de l'école française. Ils ne sont que très peu présents dans le discours mais sont au cœur de la démarche.

Le dernier chapitre, qui permet d'appréhender le modèle complet d'analyse de Léon Walras, va voir le retour en force des économistes français directement dans son discours. Il a toujours pour objectif de prouver ce qu'ils ne font qu'énoncer. Mais ici et contrairement à son analyse de l'économie pure, il ne les écarte pas mais s'appuie directement sur eux. C'est ce qu'il fait dans son questionnement sur la production.

Pour être acceptée comme mode d'organisation des échanges, la concurrence doit fournir en économie appliquée certains résultats : une production abondante (maximum de facteurs de production et efficacité), juste proportionnée (des services producteurs et des richesses sociales) et des prix de vente qui égalisent les frais de production. Pour prouver ces paramètres, Léon Walras va s'appuyer presque mot pour mot (les citations font souvent plusieurs pages) sur le travail de l'école française avec comme représentant ici Coquelin et son *Dictionnaire d'économie politique*. Cette particularité réside dans le fait que pour Léon Walras, le véritable enjeu en économie appliquée n'est pas de prouver la supériorité de la concurrence en termes de production (la supériorité de la concurrence dans l'échange étant suffisant) mais de montrer les limites, les exceptions à ce principe.

Mais Léon Walras ne va pas se contenter comme le font les économistes de l'école française d'aduler les productions soumises à la concurrence et de dénigrer celles soumises au monopole. Il va de nouveau faire un travail de reconstruction de leur approche en développant un argumentaire qui indique que l'objectif en économie appliquée est de se rapprocher au mieux de la situation concurrentielle. Il ne s'agit plus d'examiner le monopole comme dernière forme de substitut mais au contraire d'analyser les différentes configurations de monopole pour montrer que l'on va pouvoir essayer d'éviter ses effets indésirables.

La base de référence est et reste la situation concurrentielle. L'Etat doit pouvoir intervenir dans les situations de monopole non pas pour agir de manière despotique et unilatérale mais au contraire pour que les richesses sociales soient produites « comme si » elles étaient en situation concurrentielle. Il préconise ainsi une intervention rationnelle de l'Etat. Celle-ci peut se faire de deux manières. Lorsqu'il agit directement, l'Etat doit garder pour seul objectif la satisfaction maximale des consommateurs au prix le plus faible possible. Lorsqu'il accorde des concessions, il doit le faire dans l'objectif déterminé par l'économie pure au rabais sur les tarifs offerts ou à l'enchère sur la rétribution à l'Etat.

C'est toute l'innovation de Léon Walras de ne pas rester sur une vision bipolaire concurrence/monopole mais de comprendre la manière dont les situations de monopole peuvent se rapprocher de l'idéal concurrentiel. Là où le monopole s'impose, il faut non pas l'accepter comme un désastre mais au contraire modifier son fonctionnement pour que ses méfaits deviennent moins nombreux.

Nous avons fini notre exposé sur l'économie appliquée par un exemple concret à la fois pour comprendre le modèle walrassien mais également pour examiner l'actualité de ses propos et la place de l'école française. Cet exemple est celui des chemins de fer dans lequel nous découvrons un Léon Walras encore emprunt des travaux de l'école française, cette école qu'il a côtoyé, cette école qu'il a cherché à intégrer, cette école qui l'a beaucoup déçu mais pour laquelle il a construit son analyse économique avec pour objectif principal de prouver ce qu'ils n'ont fait qu'énoncer.

EPILOGUE

LEON WALRAS, L'ECOLE FRANCAISE ET LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

Alfred Nobel (1833-1896) est un chimiste et industriel qui s'est enrichie grâce à de nombreuses découvertes (355 brevets) dont la célèbre dynamite. On raconte que suite à une publication erronée de sa mort par un journal français (où il résidait) en 1888 qui condamne son invention de la dynamite¹, il se sent poussé pour laisser une autre image de lui. En janvier 1897, à l'ouverture de son testament qui date du 27 novembre 1895, on découvre qu'il décide que sa fortune soit placée pour créer 5 prix (physique, chimie, médecine, littéraire et paix) attribués sans considérations de nationalité. Les premiers prix seront attribués à partir de 1901.

C'est à l'occasion du tricentenaire de la banque de Suède que cette institution décide de décerner à partir de 1969 un prix en la mémoire d'Alfred Nobel pour la science économique. Il n'existait pas non plus de prix pour les mathématiques car, d'après la légende, A. Nobel ne voulait pas que le prix puisse être décerné à Mittag-Leffler, qui aurait volé le cœur de sa femme.

Ce n'est pas le prix pour la science économique ni pour les mathématiques qui nous intéresse ici mais le prix Nobel de la paix en rapport avec les travaux de Léon Walras et de l'école française. Ce point permettra de clôturer notre étude sur la relation qu'il a entretenue avec eux.

Le premier prix Nobel de la paix a été décerné conjointement à deux individus. Le premier, Henri Dunant a été récompensé pour la création de la Croix rouge. Le second n'est autre qu'un économiste de l'école française que nous avons régulièrement cité dans ce travail : Frédéric Passy. Les journalistes fêtent ce député qui voulait interdire la guerre mais ce dernier est récompensé pour son travail sur les ligues pour la paix et ses démonstrations du lien entre libre-échange et paix. Ce n'est pas l'homme politique qui est mis en avant mais le

¹ Nous n'avons pas trouvé la référence de l'article qui titrait « Le marchand de mort est mort. Le Dr Alfred Nobel, qui fit fortune en trouvant le moyen de tuer plus de personnes plus rapidement que jamais auparavant, est mort hier ». Nous ne pouvons confirmer cet aspect.

théoricien, l'économiste, le libre échangiste à la fois dans ses démonstrations et dans son action en faveur de la paix.

Pour son action, on peut compter à partir de 1867 la création de la *Ligue internationale et permanente de la paix* qui vise à trouver les moyens pratiques de rendre la guerre rare et difficile. Cette ligue a été balayée par la guerre franco-prussienne de 1870-71. F. Passy ne désespère pas et crée une nouvelle organisation, la *Société française des amis de la paix* qui deviendra la *Société française pour l'arbitrage entre les nations*. Il prend alors position politiquement en devenant député et en prenant une place centrale dans chaque congrès international de la paix (dont il préside celui de Paris en 1889). Il devient alors pour les journalistes français « l'apôtre de la paix ».

Si ses actions sont nombreuses, son combat pour la paix est également théorique. Pour lui, la paix ne peut s'obtenir que dans une société de libre-échange. Il développe alors un argumentaire (simple comme celui de son école) et des démonstrations littéraires pour montrer le moyen dont le libre-échange intervient dans la pacification du monde.

La paix est une condition nécessaire à la vie de l'homme et à son développement. Plus les échanges se développent et plus les individus vont devenir interdépendants les uns les autres. Il va se créer une solidarité des intérêts. Tant qu'un Etat n'est pas intéressé (économiquement) par la situation des autres pays (car les relations commerciales sont minimales), l'état de guerre ou de paix n'a aucune influence sur son comportement. Devant la division (internationale) du travail et le développement des moyens de communication, en un mot le développement des échanges, les guerres vont avoir des conséquences économiques désastreuses.

Plus les intérêts sont liés et moins la guerre est économiquement avantageuse voir elle se transforme en un coût. Plus les échanges sont libres et développés et plus les habitants des différentes nations vont être contraints de vivre en paix. Voilà de manière très succincte l'approche non seulement du prix Nobel de la paix mais également d'autres économistes de l'école française dont Gustave de Molinari qui a tenu de nombreux discours sur le sujet.

Léon Walras, qui a développé la relation particulière que nous avons évoquée avec les membres de l'école française, n'est pas resté indifférent à cette reconnaissance internationale attribuée à un économiste de l'école française pour avoir décrit le principe du libre-échange, principe qu'il a lui-même tenté de démontrer scientifiquement. Il va voir dans cette récompense son dernier combat, sa dernière bataille.

« Un économiste pouvait donc être couronné pour ses efforts en faveur du libre-échange et de « la paix par le libre-échange ». Or, Léon Walras estime avoir contribué, plus que quiconque, à la démonstration scientifique des avantages du libre-échange et avoir mis en lumière les conditions à son accession. En outre, n'avait-il pas fourni la solution à la question sociale assurant ainsi la paix entre les classes sociales ? » (Dockès et Potier, 2001, p. 61).

La personne qui désire le prix Nobel ne peut en faire la demande personnellement. C'est la raison pour laquelle Léon Walras demande à trois de ses collègues de l'Université de Lausanne, Alexandre Maurer, Maurice Millioud et Ernest Roguin de postuler pour lui¹. La première demande de 1905 est proposée avec une notice rédigée par Léon Walras sur son œuvre économique. Malheureusement pour lui, la demande arrive trop tard et le prix sera accordé à Bertha Von Suttner (pour son combat journalistique en faveur de la paix). Il réitère sa demande en 1906 (cette fois dans les délais) sans succès. Le prix sera alors attribué au président Théodore Roosevelt (1858-1919) pour son action de médiation dans la guerre russo-japonaise. Léon Walras, qui a déjà connu de nombreux échecs, n'abandonne pas pour autant.

Pour répondre aux attentes de l'organisation du prix Nobel de la paix, il décide de rédiger un article synthétisant ses idées sur le rôle entre l'économie et la paix en publiant un article en trois parties dont le nom est *La Paix par la Justice Sociale et le Libre Echange* qui sera publié dans la revue *Questions Pratiques de Législation Ouvrière et d'Economie Sociale*.

Cet article est composé en trois parties : la première qui paraît en juin à pour titre *la justice sociale*, le second, en juillet-août sera sur *le libre-échange* et le dernier, en septembre-octobre, portera sur : *vers la paix*². Mais on sent déjà que ce dernier combat en faveur de reconnaissance qui porte sur la démonstration scientifique des résultats empiriques de F. Passy (ou de l'école française) est voué à l'échec. Le prix Nobel de la paix qui associe le libre-échange et la paix a déjà été attribué quelques années avant et Léon Walras est loin d'avoir fait ses preuves en faveur de la paix³. Examinons tout de même cette dernière tentative d'intégration, de reconnaissance qui va passer par un retour sur l'ensemble de son œuvre.

¹ Pour plus de détails, consulter la correspondance de Léon Walras dans Jaffé (1965).

² Ces trois articles ont été regroupés dans le volume VII des Œuvres Complètes.

³ Il s'y intéresse véritablement à partir de 1904-1905 lorsqu'il tente de postuler pour le prix !

Sa démonstration débute par sa conception sociale qu'il propose de la manière suivante : « la propriété individuelle des facultés personnelles et propriété collective de la terre » (Walras, 1907 : 1987, p. 467). De cette conception sociale, il attribue à son père la mise en évidence de la rareté. Son travail qu'il date de 1858 à 1907 consiste à

« avoir exposé toute l'économie politique pure, c'est-à-dire toute la théorie de la détermination en libre concurrence des prix des produits et services (...) l'économie sociale et l'économie politique appliquée » (ibid., p. 467-468).

Il lui reste à montrer la supériorité du libre-échange sur la paix et par la suite la supériorité de sa démonstration sur celle de ses prédécesseurs. Pour le premier point, Léon Walras reprend de manière très synthétique les démonstrations de l'école française.

« en un mot, le libre-échange, non seulement suppose et exige la paix, mais la maintient et l'assure » (et de rajouter) « il est impossible à deux peuples de tirer en partie leur subsistance l'un de l'autre s'ils sont en guerre ; et, réciproquement, il leur est d'autant plus difficile de se mettre en guerre qu'ils tirent en plus grande partie leur subsistance » (ibid., p. 468).

Rappelons que cette démonstration est celle de l'école française, comme le relève Gustave de Molinari pour l'article paix du DEP :

« la liberté amènera la paix entre les partis comme entre les nations » (Coquelin et Guillaumin, 1853, p. 342).

G. de Molinari rajoute à la démonstration de F. Passy l'argument déjà largement évoqué en économie appliquée qui consiste à voir la supériorité du mode naturel de la concurrence au monde artificiel proposé par les socialistes. La seule solution facile d'accès, applicable immédiatement et fournissant les résultats les plus probants provient de l'application de la libre concurrence, du libre-échange. « La permanence de la guerre ne saurait être le fruit d'une organisation artificielle ; elle ne peut être qu'un produit naturel » (Coquelin et Guillaumin, 1853, p. 341). G. de Molinari pense prouver dans l'histoire les arguments de sa démonstration. En parlant des guerres commerciales, il indique :

« mettez-y vos marchandises en concurrence. (...) Ce bon conseil commence à être suivi, et, quoique la liberté du commerce soit encore à son aurore, elle a déjà rendu presque impossibles les guerres commerciales » La conclusion est sans appel : « la liberté amènera la paix entre les partis comme entre les nations » (ibid., 1853, p. 342).

Ces quelques éléments pris dans le DEP et que l'on retrouve dans les écrits de nombreux économistes français, reflète bien encore une fois le travail de Léon Walras de partir des travaux de l'école française pour montrer par la suite son apport, son avancée, sa supériorité. Il ne veut pas montrer une supériorité sur le lien entre le libre-échange et la paix mais sur la manière d'obtenir le libre-échange, et qui résoudra par la même occasion dans ses travaux la question sociale, de l'impôt et de l'Etat. Cette demande du prix Nobel permet à Léon Walras de regrouper tous ses travaux, de les réunir, de les synthétiser pour en montrer l'originalité par rapport aux français.

« J'ose dire que mon ouvrage en trois volumes d'EEPP, EES et EEPA répond entièrement à ces deux questions [d'impôt et de taxe] qui mettent en cause toute l'économie politique et sociale » (Walras, 1907 : 1987, p. 470)

Léon Walras a bien conscience que son travail original n'a pas été construit dans le but de prouver scientifiquement la paix par le libre-échange « mais il se trouve (et cela ne semblera pas étrange si l'on y réfléchit), qu'en résolvant, pour chaque nation, la question sociale économique, il a résolu du même coup, pour le monde entier, ce qu'on pourrait appeler la question sociale humanitaire » (*ibid.*, p. 470).

Cette concordance a posteriori est assez légère face au travail d'une vie de Frédéric Passy avec des résultats concrets indéniables. Mais elle relève toujours de la même volonté affichée par Léon Walras tout au long de sa carrière d'économiste d'être reconnu par ses confrères non en tant qu'égal mais en tant que supérieur puisqu'il est le premier à avoir enfin prouvé ce que les autres n'ont fait qu'énoncer. Certes, il annonce son économie scientifique comme se substituant « à la doctrine dite du laisser faire » (*ibid.*, p. 468) mais le raisonnement reste tout aussi simple que celui des économistes de l'école française. L'interdépendance économique entre les hommes empêche toute forme de guerre car les résultats économiques de la guerre seraient beaucoup plus néfastes (du point de vue de l'intérêt) que de maintenir la paix. Dans le début de son article, Léon Walras paraît assez ambitieux en annonçant que :

« n'y a-t-il aucune difficulté à énoncer que tout effort considérable fait dans le sens de la pleine et entière liberté des échanges internationaux concorde parfaitement avec l'aspiration à la paix universelle et perpétuelle » (ibid., p. 469).

Pour Léon Walras, il existe deux manières d'obtenir le libre-échange absolu entre les peuples. La première est pratique ou politique et passe par l'application de traités, d'unions douanières, etc. L'autre est théorique ou scientifique pour éclairer la question du libre-

échange. Comme il l'a fait jusque-là, il considère que la facette scientifique doit passer avant les considérations pratiques¹ et que cette facette scientifique n'a pas encore été convenablement effectuée. Il dénonce implicitement la récompense de F. Passy qui repose plus sur des actions que sur une réflexion, une réflexion qui serait basée sur un vide tant méthodologique que scientifique. Il reproche ainsi d'agir mais sans savoir exactement les répercussions de ses actes. C'est ce qu'il pense prouver en commençant l'analyse de son apport au développement du libre-échange par l'analyse sociale. Il revient alors sur le problème de financement de l'Etat qui ne peut fonctionner (trouver des ressources) sans ponctionner des impôts.

Il résume alors succinctement son analyse sociale en rappelant qu'il existe deux sources de richesses : les facultés humaines et les terres. Il attribue les premières aux individus et les secondes à l'Etat. Il renvoie régulièrement à ses ouvrages pour le développement de ses théories pour aboutir à la formule qui résume l'ensemble de ses travaux sur ce point : « liberté de l'individu ; autorité de l'Etat. Egalité des conditions ; inégalité des positions ». Nous ne revenons pas sur l'ensemble de son approche sociale qui a déjà été étudiée et que Léon Walras ne cherche pas à approfondir ou à modifier mais à montrer la cohérence dans le but de montrer la supériorité théorique du libre-échange.

Il poursuit très rapidement sur l'économie pure. Comme précédemment, il résume très succinctement sa démarche, en débutant par l'analyse de la richesse sociale puis arrive sur la détermination des prix. Grâce à l'analyse de la libre concurrence, il parvient à montrer que les prix d'équilibre correspondent à l'égalité de l'offre et de la demande et que les raretés sont proportionnelles aux prix.

Il revient sur les questions de propriété, de répartition, d'impôt, d'Etat, d'initiative individuelle et collective et arrive (uniquement sur la base de l'économie sociale et pure) à sa première conclusion qui consiste à attribuer un revenu à l'Etat sans fixer aucun droit fiscal ni aucun impôt. Sa deuxième problématique est celle des droits protecteurs. Léon Walras se demande s'il peut parvenir à supprimer ces protections sans nuire à la richesse du pays. En se basant uniquement sur les écrits d'économie pure, il en arrive à la conclusion suivante :

« Le libre-échange n'est autre chose que l'extension au monde entier du régime de libre concurrence en matière économique. Et ce régime, nous le savons, consiste en dernière analyse en ce que les propriétaires de services producteurs échangent

¹ « cette seconde doit passer la première, vu que, très certainement, la théorie du libre-échange manque encore dans la science » (Walras, 1909 : 1987, p. 469).

entre eux leurs services de façon à se procurer la plus grande satisfaction de leurs besoins sous la condition que chaque service n'ait qu'un seul prix sur le marché » (Walras, 1909 : 1987, p. 493).

Son travail a consisté à montrer la supériorité de l'échange international sur l'autarcie. Il examine la théorie du libre-échange en traitant de l'importation sans exportation et de l'importation avec exportation. La conclusion est alors sans appel : le libre-échange international est bénéfique pour la société et pour la paix.

Léon Walras se repositionne encore une fois face aux économistes français et ici plus particulièrement contre F. Passy et son prix Nobel. Pour l'auteur des EEPP, l'analyse incomplète de la propriété (des terres) ne permet pas aux économistes d'obtenir un libre-échange absolu :

« Les économistes eux-mêmes étant de grands partisans et défenseurs de la propriété foncière individuelle et de l'impôt, il en résulte que leur libre-échange ne saurait être que ce libre-échange incomplet qui profite à certains consommateurs et à certains propriétaires de services producteurs en nuisant à certains autres » (ibid., p. 492).

Or, le libre-échange complet constitue la solution pour obtenir la paix universelle :

« Le libre-échange, c'est l'entrée de l'humanité dans le régime industriel et commercial, c'est la division du travail et la libre concurrence appliquées à la production des nations ; c'est, plus ou moins, l'unification économique du monde, et non seulement la suppression de la guerre, le règlement des différends internationaux par arbitrage, mais plus spécialement l'agriculture traitée comme une industrie, la séparation des fonctions de propriétaire foncier et d'entrepreneur de culture, le rachat des terres par l'Etat et l'abolition de tous les impôts » (ibid., p. 494).

La dernière partie de l'exposé walrassien, qui s'intitule « vers la paix », consiste à montrer le moyen donné à l'Etat de s'approprier les terres, démonstration basée sur l'économie sociale et appliquée. Cette dernière branche vient expliquer la manière dont les hommes d'action doivent agir, doivent diriger les nations vers le progrès grâce aux résultats théoriques.

« L'économie sociale qui règle la répartition de la richesse sociale entre l'individu et l'Etat par l'attribution de la propriété de ses facultés personnelles au premier et de la

propriété de la terre au second et l'économie politique appliquée qui, ensuite, de la suppression des droits fiscaux et protecteurs et de tous les impôts directs ou indirects, organise la production sur le pied du libre-échange national et international ont, en effet, leur fondement dans une philosophie sociale et dans une économie politique pure nouvelles » (ibid., p. 502).

Ce dernier refus qui sera fait à Léon Walras ne provient pas de son manque de travail scientifique. Mais il faut bien voir que le prix Nobel pour la relation entre la paix et le libre-échange a déjà été distribué. Le fait que Léon Walras découvre « par hasard » que son travail s'inscrivait parfaitement dans cette démarche ne lui ouvre pas le droit à une reconnaissance officielle car la facette théorique n'est pas comprise de tous et les membres du prix Nobel attendent des éléments concrets pour distribuer un prix.

Cette dernière tentative de Léon Walras a tout de même le mérite de montrer la cohérence de son analyse qui s'inscrit parfaitement dans le travail de l'école française puisqu'il montre explicitement la manière dont il parvient à prouver la supériorité du libre-échange, ce que ces collègues n'ont jamais réussi qu'à énoncer. Le seul problème de Léon Walras a été l'incompréhension des économistes qu'il souhaitait guider vers un travail scientifique et rigoureux et non vers du bavardage ou de l'idéologie pure. Il aurait aimé être reconnu pour son travail parmi les siens, dans son pays. Ces échecs successifs l'ont finalement conduit en une haine contre cette école de pensée qui constitue pourtant un point très important dans sa démarche globale.

BIBLIOGRAPHIE

Académie des Morales et Politiques (1840), Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris, Académie. 1840-1935.

Anonyme (1865), Mort de M. Proudhon, Compte rendu de la réunion du 6 février 1865 de la Société d'Economie Politique. *Journal des Economistes*, Tome 45, n°134, Série 2, pp 301-303.

ALLIX Edouard (1911), La Méthode et la Conception de l'Economie Politique dans l'œuvre de Jean-Baptiste Say. *Revue d'Histoire Economique et Sociale*, pp 321-360.

ARENA Richard et RAGNI Ludovic (1994), Libre Concurrence et Méthodologie Walrassienne, une Tentative de Mise en Relation. *Economies et Sociétés*, Série Oeconomia, Histoire de la Pensée Economique, PE, n°20-21

BARANZINI Roberto, DIEMER Arnaud et MOUCHOT Claude (sous la coordination de) (2004), *Etudes Walrassiennes*, Paris, L'Harmattan.

BARRAULT Henry-Emile (1922), L'Idée d'Evolution dans la Science Economique. Observations sur la Méthode et les Idées Directrices de l'Histoire Economique. *Revue d'Histoire Economique et Sociale*, Vol 10, p.38-84.

BARTHELEMY SAINT-HILAIRE (1854), *Rapport Verbal sur le Dictionnaire de l'Economie Politique* in Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris, Durand, pp. 347-363.

BASTIAT Frédéric (2003), *Œuvres Complètes de Frédéric Bastiat*. New-York, Elibron. Reprint de l'édition de 1860.

BATBIE Anselme (1866), *Economie Politique. Nouveaux Cours d'Economie Politique Professés à la Faculté de Droit de Paris*. Paris, Cotillon, 2 vols.

BENHAMOU Françoise et FARCHY Joëlle (2009), *Droit d'auteur et Copyright*. Paris, La découverte

BERAUD Alain et ETNER François (1993), Bastiat et les Libéraux : existe-t-il une Ecole Optimiste en Economie Politique ? *Revue d'Economie Politique*, n°2, mars-avril, pp. 287-304.

BERAUD Alain in FACCARELLO G et BERAUD A. (sous la direction) (2000), *Nouvelle Histoire de la Pensée Economique*. Paris, La Découverte. Trois volumes. Volume 2, *Jevons, Marshall, Edgeworth : les Néoclassiques Anglais* pp 357-425.

BERNARD François (1885), De la Méthode en Economie Politique. *Journal des Economistes*, n°4, Avril, pp. 5-32.

BERTHOUD Arnaud (1988), Economie Politique et Morale chez Walras in *Oeconomia*, n°9, mars, série PE, p. 65-93.

BERTRAND Joseph (1883), Comptes rendus et analyses des livres de L. Walras : Théorie Mathématique de la Richesse Sociale (1883) et de A. Cournot : Recherches sur les principes de la Théorie des Richesses (1838). *Journal des Savants*, Septembre, pp. 499-508.

BLANQUI Adolphe (1849), *Des Classes Ouvrières en France pendant l'année 1848*. Paris, Pagnerre.

BLOCK Maurice (1883), *La Statistique Considérée comme Instrument de Recherches Scientifiques* in Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris, Picard, pp. 617-631

BLOCK Maurice (1890), *Les Progrès de la Science Economique depuis Adam Smith*. Paris, Guillaumin, 2 Volumes.

BOMPAIRE François (1931), *Du Principe de Liberté Economique dans l'œuvre de Cournot et dans celle de l'Ecole de Lausanne (Walras, Pareto)*. Paris, Sirey.

BOSON Marcel (1951), *Léon Walras, Fondateur de la Politique Economique Scientifique*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

BOSON Marcel (1963), *La Pensée Sociale et Coopérative de Léon Walras*. Paris, Institut des Etudes Coopératives.

BOUSQUET G. H. (1960), *Pareto, le Savant et l'Homme*. Lausanne, Librairie de l'Université.

BOUVIER (1901), La Méthode Mathématique en Economie Politique. *Revue d'Economie Politique*, Tome XV, p. 817-850 et 1029-1086.

BRETON Yves (1986), Les Economistes Libéraux Français et l'Emploi des Mathématiques en Economie Politique. 1800-1914. *Oeconomia*, Cahiers de l'ISMEA. Série PE, n°5, pp.25-63.

BRETON Yves (1991), *Les Economistes Français et les Questions de Méthode* in Breton et Lutfalla, *L'Economie Politique au XIXe siècle*, Paris, Economica. pp. 389-420.

BRETON Yves (1992), *L'Economie Politique et les Mathématiques en France 1800-1940. Histoire et Mesure*, VII, N°1/2.

BRETON Yves et LUTFALLA Michel (sous la direction) (1991), *L'Economie Politique en France au XIXe siècle*. Paris, Economica.

BRETON Yves (2001), *The Société d'Economie Politique (1842-1914)* in Massimo Augello & Marco Guidi, dir., *The Spread of Political Economy and the Professionalisation of Economists, Economic Societies in Europe, America and Japan in the Nineteenth century*, Londres, Routledge, pp. 53-69.

BRIDEL Pascal et HUCK Elisabeth (2002), Yet Another Look at Léon Walras Theory of Tâtonnement. *European Journal of Economic Thought*, Automne, pp.513-540.

BROGLIE Gabriel de (1979), *Histoire Politique de la Revue des Deux Mondes de 1829 à 1979*. Paris, Perrin.

BURGENMEIER B. (1994), The Misperception of Walras. *The American Economic Review*. Vol 84, n°1, Mars, pp. 342-352.

CANARD Nicolas-François (1801), *Principes d'Economie Politique*. Paris, Buisson.

CARRERAS Y GONZALEZ Maiano (1881), *Philosophie de la science économique : concept, définition, dénomination, rapports, qualifications, classification, méthode, histoire, école et critique de l'économie politique d'après les principaux économistes*. Paris, Guillaumin.

Centenaire de la Revue des Deux Mondes, 1829-1929. Exposition des cent ans de vie française sous le haut patronage de M. le président de la République. Paris, Charpentier.

CHAIGNEAU Nicolas (1997), *Contrat et Utilité : Origines et Fondements de la Théorie de l'Echange de Francis Y. Edgeworth*. Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

CHAILLEY-BERT Joseph (1892), L'Enseignement de l'Economie Politique en France. *Journal des Economistes*, n°3, Décembre, pp. 340-367.

CHAILLEY J et SAY Léon (1900), *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique*. Paris, Guillaumin, deuxième édition, deux volumes.

CLERC J. O. (1942), Walras and Pareto: Their Approach to Applied Economics and Social Economics. *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, Volume 8, n°4, November, pp 584-594.

COLLARD David (1973), Léon Walras and the Cambridge Caricature. *The Economic Journal*, Volume 83, n°330, pp465-476.

Collectif (1889), *Le Livre du Centenaire du Journal des Débats 1789-1889*. Paris, Plon. Ouvrage réservé à la Bibliothèque de l'Institut.

COQUELIN C. et GUILLAUMIN C. (1853), *Dictionnaire de l'Economie Politique*. Paris, Guillaumin. Deux volumes.

COURCELLE SENEUIL J. G. (1857), *Traité Théorique et Pratique d'Economie Politique*. Deux Volumes. Paris, Amyot.

COURNOT Antoine-Augustin (1838), *Recherches sur les Principes Mathématiques de la Théorie des Richesses*. Paris, Hachette.

COURNOT Antoine-Augustin (1863), *Principes de la Théorie des Richesses*. Paris, Hachette.

COURTOIS Adolphe (1889), *Annales de la Société d'Economie Politique*, Tome 1, 1846-1853. Paris, Guillaumin.

COURTOIS Adolphe (1891), *Annales de la Société d'Economie Politique*, Tome 4, 1860-1862. Paris, Guillaumin.

COURTOIS Adolphe (1892), *Annales de la Société d'Economie Politique*, Tome 6, 1865-1866. Paris, Guillaumin.

COURTOIS Adolphe (1895), *Annales de la Société d'Economie Politique*, Tome 10, 1873-1874. Paris, Guillaumin.

COURTOIS Adolphe (1896), *Annales de la Société d'Economie Politique*, Tome 14, 1883-1884. Paris, Guillaumin.

DEJOB Charles (1894), *L'Instruction Publique en France et en Italie au XIXe siècle*. Paris, Colin.

DE NEYROL Reboul (1867), *Aperçu Historique sur l'Asile et les Conférences*. Paris, Hachette.

DE VILLE Philippe. (1988), Marché et Concurrence. *Revue Européenne de Sciences Sociales*, n°82, pp121-129.

DIEMER Arnaud (2002), *Economie Pure, Economie Appliquée, Economie Sociale, Un point de vue Critique sur l'œuvre de Léon Walras ?* Papier du colloque Walras de l'Association Internationale Walras, Lyon.

DIEMER Arnaud (2004), *Analyse Epistémologique de l'œuvre de Walras à la Lumière des Travaux de Dupuit* in *Etudes Walrassiennes*, Paris, L'Harmattan, pp.51-80.

DI RUZZA F. (1976), *Essai sur l'Histoire de la Théorie de l'Equilibre Economique Général*. Grenoble, Service de Reproduction des thèses.

DOCKES Pierre (1996), *La Société n'est pas un Pique-nique*. Paris, Economica.

DOCKES Pierre (2006), Léon Walras : La Vérité, l'Intérêt et la Justice Réconciliés. *Economies et Sociétés*, Série PE, n°38, pp 1777-1813.

DOCKES Pierre et POTIER Jean-Pierre (2001), *La Vie et l'œuvre de Léon Walras*. Paris, Economica.

DOCKES Pierre et POTIER Jean-Pierre (2003), *Léon Walras et le Statut de la Concurrence : une Etude à partir des Eléments d'Economie Politique Pure*. Actes du Xe Colloque de l'Association Charles Gide les 25, 26 et 27 septembre 2003.

DUENNE Robert E. (1963), *The Theory of General Economic Equilibrium*. Princeton University Press, Princeton.

DUMONTIER Jacques (1949), *Equilibre Physique, Equilibre Biologique, Equilibre Economique*. Paris, Presses Universitaires de France.

DUPUIT Jules (1853), *Péage* dans le Dictionnaire de l'Economie Politique de Coquelin et Guillaumin. Volume 2, Paris, Guillaumin.

DUPUIT Jules (1863),. Compte rendu du livre de Molinari : Questions d'Economie Politique et de Droit Public. *Journal des Economistes*, Paris, Guillaumin. Vol 37, pp 114-119.

EDGEWORTH Francis Ysidro (1881), *Mathematical Psychics: An Essay on the Application of Mathematics to the Moral Sciences*. London, C. Kegan Paul & Co.

ENGELS Friedrich (1977), *Socialisme Utopique et Socialisme Scientifique*, Paris, Editions Sociales.

ETNER François (1989), Partisans et Adversaires de l'Economie Mathématique en France. *Revue Economique*, Volume 40, n°3, pp. 541-548.

FEILBOGEN S. (1910), L'Evolution des Idées Economiques et Sociales en France depuis 1870. *Revue d'Histoire Economique et Sociale*. pp. 1-40.

FISHER Irving (1898), Cournot and Mathematical Economics. *Quarterly Journal of Economics*.

FRIEDMAN Milton (1955), Léon Walras and his Economic System. *The American Economic Review*. Vol 45, n°5, Décembre, pp 900-909.

GALLOIS Nicolas (2007), Les Lois Naturelles chez Gustave de Molinari dans *Y a-t-il des Lois en Economie*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du septentrion. pp197-218

GALLOIS Nicolas (2009), *A Struggle for Education : the French Economists of the XIXth Century and the Social Question* in Social Question and History of Adult Education. Peter Lang, pp. 1-24.

GALLOIS Nicolas (2012), Pour la Liberté du Travail : Retour sur les Origines des Bourses du Travail. *Cahiers d'histoire* n°116-117 sur le thème Les Bourses du Travail, un objet d'histoire sociale.

GARNIER Joseph (1858), *Le But et les Limites de l'Economie Politique* in Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris, Durand, pp. 111- 141.

GARNIER Joseph (1860), Société d'Economie Politique. *Journal des Economistes*, n°10, Tome 28, Octobre, pp. 135-140.

GARNIER Joseph (1873), *Traité d'Economie Politique Sociale ou Industrielle*. Paris, Guillaumin. Septième édition. Première édition 1845.

GIDE Charles et RIST Charles (1922), *Histoire des Doctrines Economiques Depuis les Physiocrates jusqu'à nos Jours*, Paris, Sirey. Quatrième édition. Première édition 1909.

GOSSEN Hermann Heinrich (1995), *Exposition des Lois de l'Echange et des Règles de l'Industrie qui s'en Déduisent*. Paris, Economica.

HAUTCOEUR P.-C (2000), *Le Marché Boursier dans Les Marchés Financiers Français au XIXe siècle. Le Récit*. Association d'Economie Financière.

HAUTCOEUR Pierre Cyrille (sous la direction) (2007), *Le Marché Financier Français au XIXe siècle. Volume 1. Le Récit*. Paris, Publications de la Sorbonne.

HICKS John R. (1934), Léon Walras. *Econometrica*, Vol 2, N°4, October, pp 338-348.

HUTCHISON T. W. (1953), *A Review of Economic Doctrines, 1870-1929*. Oxford, Oxford University Press.

JACOUD Gilles et STEINER Philippe (2003), *De l'Importance de l'Enseignement pour Jean-Baptiste Say* in *Leçon d'Economie Politique*, Volume IV des éditions complètes. Paris, Economica, pp.9-47.

JAFFE William (1965), *Correspondence of Léon Walras and Related Papers*. Amsterdam: North Holland. 3 volumes.

JAFFE William (1981), Another Look at Léon Walras's Theory of Tâtonnement. *History of Political Economy*, 13:2, pp.313-337.

JAMES Emile (1950), *Histoire des Théories Economiques*. Paris, Flammarion.

JEVONS William Stanley (1965), *The Theory of Political Economy*. New-York, reprint de l'édition de 1971.

Journal des Economistes (1910), Nécrologie de Léon Walras.

KEYNES John Neville (1891), *The Scope and Method of Political Economy*. London and New York, Macmillan and co.

LALLEMENT Jérôme in BROCHIER H, FRYDMAN R et GAZIER B (1997), L'Economie Pure de Walras est-elle Normative ? in *L'Economie Normative, les Grands Débats*. Paris, Economica.

LALLEMENT Jérôme in FACCARELLO G et BERAUD A. (sous la direction) (2000), *Nouvelle Histoire de la Pensée Economique*. Paris, La Découverte. Trois volumes. Volume 2, *Prix et Equilibre selon Léon Walras*, pp. 449-497.

LE HARDY DE BEAULIEU Charles (1866), *Traité Elémentaire d'Economie Politique et de quelques-unes de ses Applications les plus Usuelles*. Paris, Lacroix.

LEROY-BEAULIEU (1900), *L'Etat Moderne et ses Fonctions*. Paris, Guillaumin. Troisième édition. Première édition : 1890.

LETERRIER Sophie-Anne (1995), *L'Institution des Sciences Morales (1795-1850)*. Paris, L'Harmattan.

LETORT Charles (1882), Société d'Economie Politique. Quarantième Anniversaire de la Fondation de la Société, *Journal des Economistes*, n°11, Novembre, Tome 20, pp. 257-328.

LE VAN LEMESLE (1980), La Promotion de l'Economie Politique en France au XIXe siècle Jusqu'à son Introduction dans les Facultés (1815-1881). *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Tome 27, Avril-Juin, pp. 270-294.

LE VAN LEMESLE (1985), Guillaumin, Editeur d'Economie Politique. *Revue d'Economie Politique*, n°2, pp.134-149.

LE VAN LEMESLE (1991), *L'Institutionnalisation de l'Economie Politique en France* in Breton et Lutfalla L'Economie Politique en France au XIXe siècle, Paris, Economica, pp. 355-387.

LE VAN-LEMESLE Lucette (2004), *Le Juste ou le Riche. L'Enseignement de l'Economie Politique. 1815-1950*. Paris, Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France.

LEVASSEUR Emile (1874), *Rapport sur la Théorie Mathématique de l'Echange de Léon Walras avec Messieurs Valette et Wolowski*. dans Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris, Picard. pp. 117-120.

LEVASSEUR Emile (1886), *La Statistique Graphique* in Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris, Picard, pp. 766-771.

LEVASSEUR Emile (1901), *L'Enseignement de l'Economie Politique au Conservatoire des Arts et Métiers*. Paris, Marescq.

LIESSE André (1900), *Méthode*. Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique publié sous la direction de Léon Say. Paris, Guillaumin, deuxième édition, deux volumes.

LUTFALLA Michel (1972), *Aux Origines du Libéralisme Economique en France : le Journal des Economistes, Analyse du Contenu de la Première Série (1841-1853)*. *Revue d'Histoire Economique et Sociale*, Volume L, pp.494-517.

MAGAUD Charles (1947), *L'Evolution de la Théorie de l'Equilibre Economique*. Paris, Université de Paris.

MANDEVILLE Bernard (1998), *La Fable des Abeille*. Paris, Vrin. 2 Volumes.

MARCO Luc et LAURENT Evelyne (1990), *Le Journal des Economistes, 1841-1940*. Paris, ANDESE.

MARCO Luc et LAURENT Evelyne (1996), *Le Journal des Economistes ou l'Apologie du Libéralisme (1841-1940)*, in *Les Revues d'Economie en France. Genèse et Actualité (1751-1994)* sous la direction de Luc Marco, Paris, L'harmattan.

MERCIER Alain (1994), *Un Conservatoire pour les Arts et Métiers*. Paris, Découvertes Gallimard.

MILL James (1823), *Eléments d'Economie Politique*. Paris.

MOLINARI Gustave de (1844), *Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses. Colonisation. Education professionnelle. Bourse du travail*. Paris, d'Amyot.

MOLINARI Gustave de (1846), *Etudes Economiques. (L'organisation de la Liberté Industrielle et l'Abolition de l'Esclavage)*. Paris, Chapelle.

MOLINARI Gustave de (1847), *Système des Contradictions Economiques*. *Journal des Economistes*, Tome 18, pp.383-398.

MOLINARI Gustave de (1848), M. Proudhon et M. Thiers. *Journal des Economistes*, Tome 21, pp.57-74.

MOLINARI Gustave de (1849), *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare. Entretiens sur les Lois Economiques et Défense de la Propriété*. Paris, Guillaumin.

MOLINARI Gustave de (1853), *Propriété Littéraire*. Dictionnaire d'Economie Politique. Paris, Guillaumin.

MOLINARI, Gustave de (1863), *Cours d'Economie Politique*. Bruxelles, Lacroix, Verboeckoven & Cie, 2 volumes. Deuxième édition. Première édition 1855.

MOLINARI Gustave de (1871), *Les Clubs Rouges Pendant le Siège de Paris*. Paris, Garnier.

MOLINARI Gustave de (1891), *Notions Fondamentales d'Economie Politique et Programme Economique*. Paris, Guillaumin.

MONGIN Marcel (1882), Les Eléments de la Valeur. *Journal des Economistes*, Septembre p. 369-380.

MORISHIMA Michio (1980), W. Jaffé on Léon Walras : a Comment. *Journal of Economic Literature*, Volume XVIII, Juin, pp. 550-558.

OULES Firmin (1950), *L'Ecole de Lausanne*. Paris, Dalloz.

OULES Firmin (1950), *La Conception d'Ensemble de l'Economie Politique chez Léon Walras*, Lausanne, Imprimeries Réunies.

PALSKY Gilles (2006), Pierre Emile Levasseur, A l'Interface des Sciences Sociales in *Revue Modulad*, n°35, pp. 73-81.

PARETO Vilfredo (1975), *Correspondance 1890-1923*. Œuvres Complètes, Tome XIX. Genève, Droz. Deux Volumes.

PARETO Vilfredo (1981), *Lettres. 1860-1890*. Œuvres Complètes, Tome XXIII, Genève, Droz.

PASSY Frédéric (1862), *Leçons d'Economie Politique Professées à Montpellier*, Paris, Guillaumin.

PASSY Frédéric (1873), *De l'Importance des Etudes Economiques. Conférence donnée par M. Frédéric Passy le dimanche 13 décembre 1872 à trois heures pour inaugurer le Cours d'Economie Politique fondé par la Chambre de Commerce de Bordeaux*. Paris, Franklin.

PASSY Frédéric (1881), *Etudes sur l'Enseignement de l'Economie Politique*. Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Vol. 115, pp. 416-426. Paris, Picard.

PEREIRE Alfred (1924), *Le Journal des Débats Politiques et Littéraires. 1814-1914*. Paris, Librairie Ancienne de l'Histoire de France. XIX, 262p. Le livre devait paraître en 1914 mais fut retardé à la suite de la guerre.

PICARD Roger (1922), *Les Contradictions Economiques et la Doctrine Proudhonienne*, *Revue d'Histoire Economique et Sociale*, pp 266-289.

PIROU Gaëtan (1941), *Les Doctrines Economiques en France depuis 1870*. Paris, Armand Colin.

PIROU Gaëtan (1946), *Les Théories de l'Equilibre Economique : Walras et Pareto*. Paris, Montchrestien.

POTIER Jean-Pierre (1988), *Léon Walras, Critique de l'Enseignement de l'Economie Politique en France au XIXe siècle*. *Revue d'Economie Politique*, n°2, Mars-Avril, pp.232-251.

POTIER Jean-Pierre (1994), *Classification des Sciences et Divisions de l'Economie Politique et Sociale dans l'œuvre de Léon Walras : une Tentative de Reconstruction*. *Economies et Sociétés*, Série Oeconomia, Histoire de la Pensée Economique, Série PE, n°20-21

POTIER Jean-Pierre (1998), Léon Walras and Applied Science : The Significance of the Free Competition Principle. Chapitre 10 de Gilbert Faccarello (edition): *Studies in the History of French Political Economy – From Bodin to Walras*, London, Routledge, pp. 369-403.

POTIER Jean-Pierre (1999), L'Economie Politique Appliquée Walrassienne : Principe de la Libre Concurrence et Intervention de l'Etat. *Revue Européenne des Sciences Sociales*. Tome 37, n°116, 51-72.

POTIER Jean-Pierre (2006), Léon Walras et les Exceptions au Principe de la Libre Concurrence. *Economies et Sociétés*, série PE, n°38, pp 1813-1826.

PROUDHON P.-J. (1875), *Correspondance de P.-J. Proudhon*. Paris, Lacroix. 14 Volumes.

PROUDHON P.-J. (1923), *Système des Contradictions Economiques ou Philosophie de la Misère*. Paris, Rivière, 2 tomes.

PROUDHON P.-J. (1932), *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*. Paris, Rivière, quatre tomes.

REBEYROL Antoine (1999), *La pensée économique de Walras*, Paris, Dunod.

Rentrée Solennelle. Rapports Annuels de l'Université de Poitiers. 1875-1909.

REYBAUD Louis (1840), *Etudes sur les Réformateurs Contemporains ou Socialistes Modernes, Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen*. Paris, Guillaumin.

REYBAUD Louis (1841), Introduction. *Journal des Economistes*, Volume 1, n°1, Décembre, pp. 1-12.

REYBAUD Louis (1864), Les Chaires d'Economie Politique en France. *Revue des Deux Mondes*, 15 Décembre, Tome 54, pp. 948-989.

RIST Charles (1904), Economie Optimiste et Economie Scientifique. *Revue de Métaphysique et de Morale*, n°4, Juillet, pp. 643-663. Deuxième partie de l'article dans la même revue en septembre 1907, n°5, pp.596-619.

ROSSI Pellegrino (1865), *Cours d'Economie Politique* (dans ses Œuvres Complètes). Paris, Guillaumin.

SAINTE-BEUVE C.-A. (1875), *P.-J. Proudhon. Sa Vie et sa Correspondance. 1838-1848*. Paris, Michel Levy. 5^e Edition.

SAY Jean-Baptiste (1803), *Traité d'Economie Politique ou Simple Exposition de la Manière dont se Forment, se Distribuent et se Consomment les Richesses*, Paris, Déterville. Deux Volumes. Reprint Elibron, 2003a.

SAY Jean-Baptiste (1832), *Cours Complet d'Economie Politique Pratique*. Paris, Mesline. Reprint Elibron, 2003b.

SAY Léon et CHAILLEY-BERT Joseph (1900), *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique*. Paris, Guillaumin, 2^e Edition. Première édition 1890.

SCHUMPETER Joseph Alois (1983), *Histoire de l'Analyse Economique*. Paris, Gallimard. Trois Tomes. Tome I, *L'âge des Fondateurs*, Tome II, *L'âge Classique*; Tome III, *L'âge de la Science*.

SIMON Jules (1861), *L'ouvrière*. Paris, Hachette. Première édition 1849.

SIMONIN J-P et VATIN F. (2002), *L'œuvre Multiple de Jules Dupuit (1804-1866). Calcul d'Ingénieur, Analyse Economique et Pensée Sociale*. Angers, Presses Universitaires d'Angers.

SMITH Adam (1991), *Recherche sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations*. Paris, Flammarion.

SEP compte rendu (1865), *Compte rendu de la Société d'Economie Politique, Journal des Economistes*, n°133, Janvier, pp.144-146.

STEINER Philippe (1986), J.-B. Say et l'Enseignement de l'Economie Politique en France (1816-1832). *Economies et Sociétés, Cahiers de l'ISMEA*, Série PE. Pp.63-96.

UNIVERSITE DE LAUSANNE (1909), *Jubilé Walras : 10 Juin 1909*. Lausanne, Impressions réunies.

VAN DAAL Jan et WALKER Donald (2007), Les Œuvres Economiques Complètes d'A. et Léon Walras in *Revue d'Economie Politique*, n°117 (6), p. 891-920.

VILLERME (1840), *Tableau de l'Etat Physique et Moral des Ouvriers Employés dans les Manufactures de Coton, de Laine et de Soie*. Paris Renouard, Deux tomes.

VON THUNEN Johann (1856), Le Salaire Naturel. *Journal des Economistes*, n° 29, Mai, pp. 262-270.

WALKER Donald A. (1983), *William Jaffé'Essay on Walras*, Cambridge University Press, Cambridge.

WALRAS Léon (1860), *L'Economie Politique et la Justice. Examen Critique et Réfutation de Doctrines Economiques de M. P.-J. Proudhon*, Paris, Guillaumin. Réédition in : Œuvres Economiques Complètes (OEC), vol. V, préparé par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet, Paris, Economica, 2001, p. 77-313.

WALRAS Léon (1861), *De l'Impôt dans le Canton de Vaud*. Edition in OEC, vol. V, préparé par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet, Paris, Economica, 2001, p. 435-496.

WALRAS Léon (1866), Socialisme et Libéralisme. Lettres à M. Ed Schérer, *Le travail* publié en 1866 et 1867. Réédition in OEC, vol. IX, préparé par Pierre Dockès, Paris, Economica, 1990, p. 9-26.

WALRAS Léon (1867), Théorie Générale de la Société. Leçons Publiques faites à Paris (1867-1868), *Le travail*. Réédition in OEC, vol. IX, préparé par Pierre Dockès, Paris, Economica, 1990, p. 27-150.

WALRAS Léon (1874), *Eléments d'Economie Politique Pure ou Théorie de la Richesse Sociale*. Lausanne, Corbaz. Réédition in OEC, vol. VIII, préparé par Claude Mouchot, Paris, Economica, 1988.

WALRAS Léon (1879), De la Culture et de l'Enseignement des Sciences Morales et Politiques, *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, 84^e année, 3^e période, Tome III, n°7, juillet et août. Réédition in OEC, vol VII, préparé par Claude Hébert et Jean-Pierre Potier, Paris Economica, 1987, p. 377-418.

WALRAS Léon (1880a), La Bourse, la Spéculation et l'Agiotage, *Bibliothèque universelle et revue Suisse* (Lausanne). Réédition in OEC, vol. X, préparé par Jean-Pierre Potier, Paris, Economica, 1992, p. 365-404.

WALRAS Léon (1880b), De la Propriété Intellectuelle, *Gazette de Lausanne*, juin. Réédition in OEC, vol. IX, préparé par Pierre Dockès, Paris, Economica, 1990, p. 213.228

WALRAS Léon (1884), Monnaie d'Or avec Billon d'Argent Régulateur, *Revue de droit international*, décembre. Réédition in OEC, vol. X, préparé par Jean-Pierre Potier, Paris, Economica, 1992, p. 5-18.

WALRAS Léon (1885), Un Economiste Inconnu : Hermann-Henri Gossen. *Journal des Economistes*, Avril, n° 4, Tome Trente, Série 4. Réédition in OEC, vol. IX, préparé par Pierre Dockès, Paris, Economica, 1990, p. 311-321.

WALRAS Léon (1886), *Théorie de la Monnaie*. Réédition in OEC, vol. X, préparé par Jean-Pierre Potier, Paris, Economica, 1992, p. 57-167.

WALRAS Léon (1895), *Esquisse d'une Doctrine Economique et Sociale*. Publication partielle. L'intégralité dans les OEC, vol. X, préparé par Jean-Pierre Potier, Paris, Economica, 1992, p. 405-512.

WALRAS Léon (1896a), *Etudes d'Economie Sociale ou Théorie de la Répartition de la Richesse Sociale*, Lausanne, Corbaz. Réédition in OEC, vol. IX, préparé par Pierre Dockès, Paris, Economica, 1990.

WALRAS Léon (1896b), Théorie de la Propriété, *Revue Socialiste*. Réédition in OEC, vol. IX, préparé par Pierre Dockès, Paris, Economica, 1990, p. 177-206.

WALRAS Léon (1896c), Méthode de Conciliation ou de Synthèse, *Revue Socialiste*. Réédition in OEC, vol. IX, préparé par Pierre Dockès, Paris, Economica, 1990, p. 151-176.

WALRAS Léon (1896d), Le Problème Fiscal, *Revue socialiste*, Octobre-Novembre, n°142-143. Réédition in OEC, vol. IX, préparé par Pierre Dockès, Paris, Economica, 1990, p. 391-424.

WALRAS Léon (1897a), L'Etat et les Chemins de Fer, *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*. Réédition in OEC, vol. X, préparé par Jean-Pierre Potier, Paris, Economica, 1992, p. 183-214.

WALRAS Léon (1897b), L'Economie Appliquée et la Défense des Salaires, *Revue d'économie politique*, décembre. Réédition in OEC, vol. X, préparé par Jean-Pierre Potier, Paris, Economica, 1992, p. 245-262.

WALRAS Léon (1898a), *Etudes d'Economie Politique Appliquée ou Théorie de la Production de la Richesse Sociale*, Lausanne, Cobraz. Réédition in OEC, vol. X, préparé par Jean-Pierre Potier, Paris, Economica, 1992.

WALRAS Léon (1898b), Théorie du Crédit, *Revue d'économie politique*, vol. XII, n°2, février. Réédition in OEC, vol. X, préparé par Jean-Pierre Potier, Paris, Economica, 1992, p. 283-310.

WALRAS Léon (1905), Cournot et l'Economie Politique, *la Gazette de Lausanne*. Réédition in OEC, vol VII, préparé par Claude Hébert et Jean-Pierre Potier, Paris Economica, 1987, p. 461-466.

WALRAS Léon (1907), La Paix par la Justice Sociale et le Libre Echange, *Question Pratique de Législation Ouvrière et d'Economie Sociale*, juin et octobre. Réédition in OEC, vol VII, préparé par Claude Hébert et Jean-Pierre Potier, Paris Economica, 1987, p. 467-503.

WALRAS Léon (1909), Economique et Mécanique. *Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles*, Lausanne, Tome XLV, n° 166, juin. Réédition in OEC, vol VII, préparé par Claude Hébert et Jean-Pierre Potier, Paris Economica, 1987, p. 330-342.

WALRAS Léon (1987a), *De l'Enseignement de l'Economie Politique dans les Facultés de Droit*. Texte inédit. Edition in OEC, vol VII, préparé par Claude Hébert et Jean-Pierre Potier, Paris Economica, 1987, p. 349-359.

WALRAS Léon (1987b), *De l'Enseignement de l'économie politique en France*. Texte inédit. Edition in OEC, vol VII, préparé par Claude Hébert et Jean-Pierre Potier, Paris Economica, 1987, p. 424-442.

WALRAS Léon (1996), *Cours : Cours d'Economie Sociale, Cours d'Economie Politique Appliquée, Matériaux du Cours d'Economie Politique Pure*. OEC, vol. XII, préparé par Pascal Bridel, Pierre Dockès et Jean-Pierre Potier, Paris, Economica.

WALRAS Léon (2001), *L'Economie Politique et la Justice*. OEC, vol. V, préparé par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet Paris, Economica.

WALRAS Auguste (2005), *Correspondance*. OEC, Paris, Economica. Volume IV, préparé par Claude Hébert.

ZYLBERBERG André (1990), *L'Economie Mathématique en France. 1870-1914*. Paris, Economica.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	5
1873-1950 : L'économie pure : une fin en soi	6
1950-1990 : Une première tentative d'analyse globale	9
1990-2010 : Normativité et classification : les grandes approches actuelles.....	12
La normativité	14
La classification.....	23
L'œuvre de Léon Walras par le miroir de l'école française.....	27
CHAPITRE I : LEON WALRAS ET SES TENTATIVES	
D'INTEGRATION DANS L'ECOLE FRANCAISE	32
I –L'école française et ses valeurs	35
1.1 - Jean-Baptiste Say, le fondateur idolâtré.....	37
1.2 – Les valeurs de rassemblement.....	39
1.2.1 – La liberté et le laisser-faire.....	40
La liberté	40
Laisser faire, laisser passer.....	41
1.2.2 – L'optimisme	43
1.2.3 – La lutte contre le socialisme.....	44
1.3 – Les outils d'analyse.....	46
II – L'enseignement aux mains d'une élite	54
2.1 – Les institutions privées, les grandes écoles, les conférences et les cours populaires	56
2.1.1 – L'Athénée Royal	57
2.1.2 – Les grandes écoles.....	59
2.1.3 – Les Conférences libres et les Cours Populaires	60
2.2 – Les institutions prestigieuses.....	63
2.2.1 – Le Conservatoire des Arts et Métiers.....	63
2.2.2 – Le Collège de France.....	66
2.3 – L'Université	70
III – L'entrée dans le réseau : les publications.....	75
3.1 – La maison d'édition Guillaumin	76
3.2 – Les revues.....	78
3.2.1 – La Revue des Deux Mondes et le Journal des Débats.....	80
La revue des Deux Mondes.....	80
Le Journal des Débats	81
3.2.2 – Le Journal des Economistes	84
3.3 – Le Dictionnaire de l'Economie Politique.....	95
IV – Le rôle clef des institutions.....	98

4.1 – La Société d’Economie Politique	98
4.1.1 – La société savante.....	98
4.1.2 – Les membres, les thèmes, les Walras	102
Les membres	102
Les réalisations, les thèmes, les prix	103
Les Walras.....	104
4.2 – L’Académie des Sciences Morales et Politiques.....	107
4.2.1 – Le lieu de regroupement prestigieux des économistes français	108
4.2.2 – Une influence grâce aux prix	109
4.2.3 – La tentative échouée de reconnaissance.....	114
CHAPITRE II : LA QUESTION DE LA JUSTICE SOCIALE : UNE	
RELATION AMBIVALENTE AU CŒUR DU PROJET WALRASSIEN	
.....	121
I – La question sociale : un sujet à la mode repensé par le biais de la science sociale	128
1.1 – Qu’est-ce que la question sociale ?	129
1.2 – La recherche de scientificité : la constitution de la science sociale	134
II – La question de la justice	142
2.1 – Des réponses volontairement regroupées en deux catégories	143
2.2 - Conditions et positions : entre égalité et liberté.....	146
2.3 – Le socialisme syncrétique : une position affichée d’intermédiaire.....	148
2.3.1 – Léon Walras face aux socialistes de son temps : des socialistes empiriques au	
socialisme scientifique	148
2.3.2 – Le socialisme syncrétique	151
III – L’ambivalence walrassienne autour de sa conception sociale.....	157
3.1 – De la course sociale au slogan walrassien.....	158
3.2 - L’accord sur les conditions d’arrivée et l’opposition sur les conditions initiales..	163
IV – La place de l’Etat et la volonté de réunir les économistes français autour de leurs	
valeurs	168
4.1 - L’Etat, la propriété et l’impôt : un approfondissement des thèses libérales	169
4.1.1 - La propriété	169
Distinction entre propriété et appropriation	170
Les caractéristiques de la propriété	171
Les différents éléments producteurs.....	174
L’appropriation des facultés personnelles.....	176
L’appropriation des terres	178
4.1.2 - L’impôt et l’Etat.....	181
4.2 – Un problème de justification	184
CHAPITRE III : L’ECONOMIE POLITIQUE PURE ET LA VOLONTE	
DE DEPASSEMENT SCIENTIFIQUE	190
I – La nouvelle démarche de Léon Walras	193
1.1 – Qu’est-ce que la science économique ?.....	194
1.1.1 – Les lacunes des précurseurs	195
1.1.2 – Une nouvelle vision de l’économie	199

1.1.3 – La science, l’art et la morale	203
La nature des faits : de la science à l’art	205
1 – Les faits naturels.....	205
2 - Les faits humanitaires	207
Les relations entre les personnes et les choses : l’art et la morale	208
Interprétations de cette classification	213
1.2 – Une nouvelle méthode.....	216
1.2.1 – L’économie et les mathématiques	217
1.2.2 – Le fait, l’idée et le principe : une nouvelle démarche scientifique	221
II – Analyse scientifique de la concurrence	227
2.1 – Du marché à la libre concurrence absolue	227
2.1.1 – La construction du type réel : l’étude des différents marchés.....	228
Les marchés les moins bien organisés.....	229
La Bourse : le type réel de marché le mieux organisé	230
2.1.2 – Du type réel au type idéal : l’avènement de la libre concurrence absolue	233
Difficulté d’application de la méthode rationnelle.....	234
Une analyse faite à l’envers	237
La concurrence et les autres modes d’organisation des échanges.....	238
2.1.3 – Le principe : ébauche d’une vision globale de la concurrence.....	239
2.2 – Le régime hypothétique de libre concurrence absolue.....	241
2.2.1 – Le mécanisme de l’enchère et du rabais.....	241
2.2.2 – Problèmes sémantiques	246
2.2.3 – La libre concurrence walrassienne et la concurrence pure et parfaite.....	248
III – La concurrence au service de la détermination de l’équilibre	250
3.1 – Le cadre théorique	251
3.1.1 – Distinction entre détermination théorique et effective de l’équilibre	251
3.1.2 – Les conditions du processus	253
3.2 – La détermination de l’équilibre : le tâtonnement	254
3.3 – La théorie de la production.....	258
3.3.1 – Un nouvel intervenant	259
3.3.2 – Le tâtonnement	263
3.4 – Les attentes du modèle d’équilibre général concurrentiel de Léon Walras	269
3.4.1 – Problème méthodologique : mélange entre les conditions et les conséquences	270
3.4.2 – Le caractère de vérité de l’équilibre général	272
3.4.3 – Les résultats du modèle walrassien	273
CHAPITRE IV : DE LA PRODUCTION AU MONDE REEL :	
L’ANALYSE DE LA CONCURRENCE DANS L’ECONOMIE	
APPLIQUEE DE LEON WALRAS	278
I – L’omniprésence de l’école française en matière de production	284
1.1 - Une production abondante	286
1.1.1 – Apport maximum des facteurs de production	287
1.1.2 – Un critère d’efficacité.....	289
1.2 – Une production proportionnée	293
1.2.1 – La concurrence et la juste proportion des services producteurs.....	294
1.2.2 – La concurrence et la juste proportion des richesses sociales	295

1.3 – Prix et frais de production	296
II – Entre concurrence absolue et monopole : la mise en place des enjeux	298
2.1 – Léon Walras et l'analyse extrême de Gustave de Molinari	300
2.1.1 – La concurrence omniprésente : de la production de sécurité	301
2.1.2 – Le refus méthodologique et idéologique	307
2.2 – L'analyse du monopole	309
2.2.1 – Les différents types de monopoles	310
Monopole naturel	310
Monopole moral	313
Monopole économique	314
2.2.2 – Les monopoles et les prix	318
2.2.3 – L'entrepreneur unique	320
III – L'Etat et la concurrence.....	322
3.1 – Définition et rôle de l'Etat.....	324
3.2 – Intérêt public et intérêt privé	328
3.2.1 – L'individu et l'intérêt privé	330
3.2.2 - L'Etat et les produits et services d'intérêt public.....	331
3.2.3 – L'intervention de l'Etat et la libre concurrence	336
3.3 – L'Etat et la substitution de la concurrence	337
3.3.1 – L'Etat organise la concurrence.....	338
3.3.2 – L'Etat canalise ou remplace la concurrence lorsqu'elle est nocive.....	340
IV – L'illustration de l'économie appliquée : les chemins de fer.....	343
4.1 – Les chemins de fer pour Léon Walras.....	344
4.2 – Les voies de chemin de fer	346
4.3 – Les trains	348
4.4 – Les raisons d'intervention de l'Etat	349
CONCLUSION GENERALE	356
EPILOGUE	363
BIBLIOGRAPHIE	372
TABLE DES MATIERES	392